U d'/of OTTAWA
39003001238475

CE

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://archive.org/details/recueildesinstru10fran

RECUEIL

DES

INSTRUCTIONS

DONNÉES

AUX AMBASSADEURS ET MINISTRES DE FRANCE

DEPUIS LES TRAITÉS DE WESTPHALIE
JUSQU'A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PUBLIÉ
SOUS LES AUSPICES DE LA COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

NAPLES ET PARME

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR

JOSEPH REINACH
Député.

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1893

MAY 23 1957

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

RECUEIL

DES

INSTRUCTIONS

DONNÉES

AUX AMBASSADEURS ET MINISTRES DE FRANCE

DEPUIS LES TRAITÉS DE WESTPHALIE

JUSQU'A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

X

COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES

« ... *Les conclusions du rapport de* M. Camille Rousset *tendant à charger* M. Joseph Reinach *de la publication des Instructions pour Naples et Parme sont mises aux voix et adoptées...* M. Hauréau *est nommé commissaire...* »

(Extrait des procès-verbaux des séances du 6 février 1884 et du 7 mai 1890.)

Vu par le commissaire délégué,

Paris, le 18 *mars* 1893.

SIGNÉ :

HAURÉAU

RECUEIL

DES

INSTRUCTIONS

DONNÉES

AUX AMBASSADEURS ET MINISTRES DE FRANCE

DEPUIS LES TRAITÉS DE WESTPHALIE

JUSQU'A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PUBLIÉ

SOUS LES AUSPICES DE LA COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES

AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

X

NAPLES ET PARME

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR

JOSEPH REINACH

Député.

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1893

Tous droits réservés.

723 175
#40

DC
131.5
.F8
1884
v.10

INTRODUCTION

DU ROLE POLITIQUE DE LA FRANCE

DANS L'HISTOIRE D'ITALIE

Au plus haut que l'on remonte dans l'histoire de la péninsule italienne, l'action politique et l'influence de la France s'y retrouvent à chaque pas et partout, sauf de rares exceptions, avec le même caractère. Quelles que soient les causes réelles ou apparentes qui l'amènent, quel qu'en soit, déclaré ou secret, l'objet immédiat, l'intervention de la France dans les affaires d'Italie s'exerce presque toujours dans le même sens qui est le grand courant de la civilisation et de la liberté. Est-ce à dire que nos généraux et nos politiques n'aient jamais poursuivi au delà des Alpes que des projets désintéressés ? Non, sans doute, et nous avons connu, nous aussi, dans toute son ardeur et avec tous ses entraînements, cet amour de la conquête dont quelques philosophes ont trop médit, parce que n'avoir plus l'ambition de prendre, c'est, pour un peuple, commencer à perdre. Mais cette conquête française n'est jamais stérile, parce que le génie de la France est le plus fort ; le plus souvent, même aux heures des plus douloureux avortements, elle laisse derrière elle, à défaut de réformes pratiques ou d'améliorations palpables, toute une floraison d'idées nouvelles que le temps fera germer. Que reste-t-il où ont passé les reîtres de l'Empire, les

durs fantassins d'Espagne, les cavaliers d'Autriche, croates ou pandours ? Des ruines et encore des ruines. La même tristesse s'étend sur la terre et sur les cerveaux.

La cause de ce contraste est-elle seulement dans la différence du caractère des peuples qui descendent ainsi, l'un après l'autre, en Italie pendant une si longue succession de siècles ? Elle est encore dans la forme, si je puis dire, dans l'aspect particulier où cette « expression géographique » qui sera l'Italie apparaît à ses maîtres d'un jour : pour l'Empire, la plus riche terre à butin qui soit au monde ; pour l'Espagne, des Indes moins lointaines et, partant, plus faciles à pressurer ; pour l'Autriche, le plus solide boulevard contre les assauts de l'Occident ; pour la France, même pour les plus durs de ses politiques, l'Italie est une personne morale. Aux époques même les plus désolantes de son histoire, quand elle paraît descendue pour jamais au tombeau ou, pis encore, dans cette maison commune que Dante n'hésite pas à nommer, alors qu'elle semble avoir perdu toute conscience d'elle-même, qu'elle s'abandonne, épuisée et lasse, à la tyrannie étrangère, l'Italie reste encore pour la France la patrie de la Rome antique et je dirais volontiers, malgré l'anachronisme de la formule à cette date, une sœur latine. Chaque fois que l'âme de l'Italie s'endort, c'est la France qui la réveille. Quand on cherche à savoir comment s'est transformée en une nation cette poussière de peuples pour qui, pendant tant et tant d'années, le mot de patrie avait perdu tout sens, il apparaît que cette œuvre de résurrection, sans cesse entravée par l'Allemagne et par l'Espagne, a été presque constamment favorisée par la France. Les politiques les plus contraires, les plus dissemblables, y ont travaillé, parfois sans y songer ; mais, consciente ou non, égoïste ou généreuse, l'intervention française a pour résultat ordinaire d'interrompre la prescription de la liberté. Le ciel reste obscur, mais il s'est éclairé pendant quelques heures. Le génie bienfaisant de la France a soufflé là.

Seulement, — et c'est ici que la mauvaise fée intervient, car l'histoire de chacune de ces interventions est toujours la même ; — pas une fois la politique française n'aura la force ou la sagesse d'aller jusqu'au bout de l'œuvre entreprise ; fatalement,

elle s'arrête à mi-route. Qu'elle ait raison ou tort de s'appliquer à réunir ce qui était morcelé et divisé, c'est une question qui prête à controverse ; mais commencer et ne pas achever est certainement une faute. Régulièrement, elle éveille au premier acte les plus ardentes espérances; régulièrement, elle provoque au cinquième les mêmes déceptions, d'autant plus amères et plus irritées que la confiance a été au début plus enthousiaste. Paraître sur les Alpes avec ce magique programme : l'Italie libre jusqu'à l'Adriatique, remporter deux éclatantes victoires et, au moment d'en cueillir le fruit, s'arrêter pour laisser Venise à l'Autriche, Florence et Modène à leurs ducs, Naples au Bourbon et Rome au Pape, cette politique de Napoléon III en 1859 a été la politique traditionnelle de tous les gouvernements français en Italie. La même fatalité a pesé sur toutes leurs entreprises : donner, retenir. Après les explosions de joie et d'amour qui saluent chaque apparition des Français en Italie, on s'étonne des rancunes et des haines qui éclatent au lendemain de chacun de leurs départs : en voilà une première raison qui, certes, n'excuse pas l'ingratitude, — car le service incomplet n'en impose pas moins une dette — mais qui l'explique. Nous avons l'habitude de ne rappeler que la face de la médaille ; le misogallisme italien ne se souvient que du revers : pour être juste, il faut en faire voir les deux côtés.

I

La preuve qu'il n'y a point de chaos d'où ne finisse par se dégager un certain ordre, c'est que l'Italie franque et impériale est sortie de l'invasion des barbares. L'étiage de l'histoire n'avait peut-être jamais été plus bas qu'à la chute de l'Empire romain; la civilisation ne subit jamais pareil recul. L'Italie, pendant près de cinq siècles, avait été toute dans Rome : Rome tombée, il ne resta plus, à la place de la nation

que la ville des Césars avait absorbée, qu'une dispersion de municipes et de cités, également incapables de se réunir et de résister aux avalanches humaines qui descendaient des Alpes. « Ce pays né pour ressusciter les choses mortes », selon la parole de Machiavel, s'est condamné lui-même à la mort : où retrouvera-t-il les sources perdues de la vie? Par un phénomène qui n'est pas isolé dans l'histoire, il les retrouva chez ceux-là même qui lui avaient porté le dernier coup, chez les barbares qui l'avaient tué. Comme la Grèce captive avait pris l'âme de son féroce vainqueur, l'Italie, décimée et dévastée, fera de ses plus farouches envahisseurs des Italiens. La péninsule, dès la fin du IVe siècle, était tombée de dix à huit millions d'habitants. La petite propriété avait disparu depuis longtemps ; pour cultiver le peu qui restait de terre arable entre les immenses *latifundia*, les bras même des esclaves manquaient, parce que les derniers Césars, ayant cessé de vaincre, avaient cessé de faire des prisonniers. Déjà Valentinien et Gratien avaient établi en Toscane et en Lombardie des volontaires barbares, Goths et Huns ; l'Italie, mélange de populations abâtardies, n'enfantait plus : la Scandinavie, *vagina gentium*, combla les vides. Si elle n'avait point déversé d'elle-même ses flots fécondants sur l'Empire exsangue, peut-être eût-il fallu l'appeler. L'Italie se défendit à peine : qu'avait-elle à défendre? Entre le paganisme expiré et le christianisme encore en enfance, elle n'avait pas encore d'autels ; depuis que Rome s'était fondue dans le cosmopolitisme de la Romanité, elle n'avait plus de patrie. Pour l'honneur des aigles qui avaient tenu le monde dans leurs serres, quelques généraux d'origine barbare, à la tête de troupes mercenaires barbares aux deux tiers, disputèrent bravement le vieux sol, pendant quelques années, à l'invasion. Mais l'Italie elle-même, dans ces drames dont elle était la proie et le prix, fut beaucoup plus spectatrice qu'actrice, résignée et vaincue d'avance. Après les Visigoths, les Hérules et les Huns, quand les Ostrogoths paraîtront aux Alpes de Pannonie, elle souhaitera leur victoire ; après la destruction de la puissance gothique par l'eunuque Narsès, elle sera sans résistance contre les Lombards. D'horribles massacres périodiques changent le

Pô et le Tibre en fleuves de sang; l'herbe pousse dans les rues des villes désertes ; mais, une fois saouls de tueries, les massacreurs s'établissent, se marient. Et alors la douce terre, le ciel plus doux encore, auront leur revanche.

A la fin du VIIIe siècle, deux cents ans après la dernière invasion lombarde, il n'existe pas encore de nation italienne ; mais les éléments essentiels qui la composeront sont dans l'alambic et les alliages postérieurs n'y ajouteront rien d'essentiel. Telle quelle, moitié gréco-romaine et moitié barbare, l'Italie est encore à la tête de la civilisation. De tous les peuples que la faim a fait sortir du bois depuis cinq siècles, pas un qui ne l'ait prise et violée ; seule cependant, au milieu de ces anciennes provinces de l'Empire qui ont changé de personnalité comme de nom, elle a gardé son apparence extérieure. Au triple point de vue de la culture intellectuelle, de l'ordre social et des lois, elle reste en avance de toutes les nations de l'Europe, à l'exception des provinces grecques de l'Empire byzantin. Seulement — et ce danger est grave, — le noyau manque autour duquel pourront se faire le ralliement et la cristallisation des races en fusion. Ce centre d'attraction et de rayonnement, chacun a le sentiment qu'il ne peut être qu'à Rome : déchue, ravagée par les fièvres, délaissée par tout ce qui possède et trafique, abandonnée pour Ravenne par l'exarque comme une sous-préfecture malsaine, la Ville qui avait « pris et perdu successivement l'univers » est demeurée encore la capitale morale de la péninsule : mais à qui sera-t-elle ? Et, si elle ne doit être qu'au Pape, il ne manquera qu'une âme à tous les corps qui naîtront des ruines de l'Empire... Tout le problème de l'indépendance de la nationalité italienne est là. Si Grégoire II n'avait point arrêté Agilulf aux portes de Saint-Pierre, l'Italie entière appartenait aux Lombards qui, doués de merveilleuses qualités d'assimilation comme de gouvernement, administrateurs et militaires, paraissaient prédestinés entre tous à former « une nouvelle tête de peuple ». Ce que la Gaule romaine était devenue sous les Francs, la péninsule eût pu le devenir sous les Lombards.

Grandie de toutes les ruines politiques qui n'avaient cessé

de rehausser le piédestal de sa grandeur spirituelle, assoiffée déjà de domination, la Papauté, soutenue par la population indigène, ne le permit pas. Quand on relit les chroniques du temps à la lumière des événements postérieurs, on imagine volontiers l'Italie constituant, dès le VIIIe siècle, son unité sous les Lombards, au lieu d'attendre onze siècles et les Piémontais. Mais on ne refait pas l'histoire. Au lendemain de l'édit iconoclaste de l'empereur Léon, quand Venise, Ravenne et Rome puisent dans leur amour de l'art, dernier vestige du paganisme, une suprême énergie et se soulèvent contre l'exarque plutôt que de sacrifier à l'Isaurien leurs images et leurs statues, Bologne seul se donne à Luitprand. Rome, au contraire, détestant d'une même haine les Lombards et les Byzantins, se proclame ville libre et déclare le Pape *père de la République romaine*. Ariens de croyance, les Lombards ont eu beau se convertir à la foi catholique, multiplier les preuves d'orthodoxie : il s'agit maintenant pour les évêques de Rome d'un autre royaume que celui du ciel. Et comme ce royaume terrestre, c'est pour les Italiens du centre et du midi, beaucoup plus que le symbole, mais « l'arche même de l'indépendance », les Papes n'hésitent pas à faire appel à l'étranger, aux rois francs, pour défendre le Saint-Siège contre les Lombards.

Voilà donc pour la première fois ce pays qui n'est plus la Gaule, mais qui n'est pas encore tout à fait la France, appelé à intervenir en Italie. La famille d'Héristal, qui gouvernait sous les derniers Mérovingiens et qui aspirait à régner à leur place, ne s'engagea d'ailleurs dans cette entreprise qu'après de longues hésitations. Grégoire II et Grégoire III, qui supplient Charles-Martel de leur prêter aide et secours, ne rencontrent que d'obstinés refus : le titre de patricien et de consul des Romains ne dit rien au vainqueur de Poitiers, il connaît à peine de nom les pays dont on l'entretient ; les Sarrasins l'inquiètent autrement que ces Lombards qui avaient noué avec lui de cordiales relations et dont le roi avait adopté son fils. Pépin lui-même, quelque violente que soit son ambition, quelque suppliantes et pressantes que soient les demandes des Papes, ne se

décide qu'avec une espèce de crainte et exige un marché en règle. Le Saint-Père consacrera, bien plus, il « ordonnera » au nom de Dieu même, l'usurpation carlovingienne; Pépin, en retour, octroie au Pape « en légitime propriété » les provinces dont le Saint-Siège a besoin. La double donation, autour de laquelle gravitera tout le moyen âge, porte ainsi sur des objets qui n'appartiennent à aucun des contractants : Zacharie donne l'Empire et Pépin le pouvoir temporel. Mais c'est Pépin qui donne le plus. D'abord, sans les Francs, définitivement abandonné par les Empereurs d'Orient, le Pape ne pouvait résister une heure de plus à la poussée des Lombards : il fallut aux Francs deux campagnes pour arracher au roi Astolphe les provinces romaines et l'obliger, par une formule étrange, mais savamment calculée, à les *restituer* à l'évêque de Rome. Ensuite et surtout, Pépin, qui n'avait qu'à se baisser pour prendre la couronne, reconnaît au Pape le droit de disposer des trônes terrestres.

Le royaume lombard ne fut détruit que par Charlemagne, qui se fit payer la confirmation solennelle de la donation paternelle par la couronne d'Empereur d'Occident pour lui-même et par le titre de roi d'Italie pour son fils. Quand elle passa ainsi de la domination lombarde à celle des Francs, peut-on dire cependant de l'Italie qu'elle ne fit que changer de servitude ? J'accorde sans peine aux historiens modernes que la souveraineté des Lombards, à défaut de donner plus de liberté aux Italiens, eût favorisé, au lieu de la retarder, l'éclosion de la nationalité italienne. Ce n'est pourtant là qu'une vérité reconnue après coup. Précisément parce que les Lombards, quand ils furent supprimés, étaient naturalisés plus qu'à moitié et, après un séjour de deux cent trente-deux ans en Italie, « n'avaient conservé d'étranger que le nom [1], » la popularité incontestable de leur vainqueur est significative et éloquente. Sur l'heure, en l'an 774, quand le roi Didier est précipité du trône pour avoir voulu mettre la main sur l'Arche, l'Italie tout entière acclame Charlemagne qui lui apportait,

1. Machiavel, *Histoire de Florence* (Ed. Périès, Paris, 1884), livre Ier, p. 41.

sinon la liberté dont elle avait perdu l'usage, du moins la délivrance d'un joug qui lui était odieux. De Pavie à Rome, des Alpes au Tibre, toutes les populations de langue latine se précipitent sous les pieds de son cheval ; magistrats, prêtres, écoliers, tous chargés de palmes et de branches d'olivier, jalonnent la route triomphale et ne font entendre qu'un long cri de joie. La souveraineté lombarde n'aurait point eu les vices de la souveraineté sacerdotale : aurait-elle eu ses vertus ? Ce qui est certain, c'est que l'Italie du VIIIe siècle n'hésita pas entre les deux et que les Lombards, n'ayant pas su prendre racine, furent arrachés du sol sans qu'aucune voix s'élevât en leur faveur. L'Italie était trop chrétienne pour n'être point papale, trop romaine encore pour n'être pas impériale. La faute fut donc, non point d'avoir appelé Charlemagne, mais de n'avoir point su le garder ; non de l'avoir proclamé roi d'Italie, mais de l'avoir couronné Empereur d'Occident. Faut-il aller jusqu'à croire, sur la foi d'Eginhard, qu'aux fameuses fêtes de Noël de l'an 800, le vainqueur de Witikind et de Didier ne fût pas entré dans l'église s'il eût connu le dessein du pape Léon de lui mettre sur la tête, pendant qu'il était absorbé dans la prière, la couronne de Théodoric et des Césars ? Charles montra trop d'empressement à se parer de la défroque de Byzance pour qu'il soit permis de prendre au sérieux l'humilité de son secrétaire. L'arrière-pensée du Pape, quoi qu'il en soit, n'en reste pas moins évidente : en élevant l'Empereur, il l'éloignait ; en substituant à la possession que Charles tenait de sa seule épée la légalité nouvelle du sacre, il subordonnait l'Empire à l'Église. Charlemagne, sur la ruine des Lombards, avait fait de la Papauté la première puissance politique de l'Italie.

Besogne utile ou néfaste ? L'atroce et fratricide querelle des Guelfes et des Gibelins agitera pendant trois siècles ce problème sans le résoudre ; aujourd'hui encore, l'histoire elle-même, comme Dante, est tour à tour gibeline et guelfe. Pendant la plus grande partie du moyen âge, le pouvoir temporel des Papes, œuvre du génie chrétien des Francs, sera ainsi, pour les uns, l'ancre de salut, pour les autres, l'écueil de la

nationalité italienne. Dans quelles balances peser aujourd'hui le bien et le mal que la Papauté a faits à l'Italie, le bien que n'hésitent pas à reconnaître les plus furieux ennemis des Papes, le mal que les plus dévots admirateurs du Saint-Siège n'osent pas contester? Qu'on la glorifie d'ailleurs ou qu'on la déteste dans ses développements et dans ses conséquences, le jour où Charlemagne consacra la souveraineté temporelle des successeurs de saint Pierre, fut un jour d'espérance et d'allégresse pour tout ce qui pensait alors en Italie. Après quatre siècles où rien n'avait compté que la force brutale, employer sa victoire à élever au-dessus de toutes les puissances la seule grandeur morale qui eût surnagé, c'était peut-être l'œuvre d'un politique à courte vue : ce n'était point celle d'un esprit fermé à l'idéal. Aussi bien, pour ces Francs qui se regardent comme les fils aînés de l'Église, Église et civilisation, c'est tout un; ils travaillent de fait à une œuvre de progrès. S'ils ne savent pas plus que les Lombards ou les Goths « s'asseoir » en Italie, ils y ramenèrent, du moins tant que vécurent Pépin et Charlemagne, un ordre et une sécurité qui rappelaient la paix romaine. Pendant des siècles des plus horribles guerres étrangères et civiles qu'aucune partie du monde ait jamais connues, le souvenir en resta à des générations d'Italiens comme celui de l'oasis dans le désert. Au sortir des convulsions, des anarchies et des tyrannies barbares, la régularité dans l'administration, dans la perception des impôts et dans la justice, parurent les bienfaits d'un dieu. Bienfaits précaires qui ne survécurent pas au grand Empereur, mais réels autant qu'éphémères. — Voici maintenant ce qui lui survivra : sinon l'État, du moins la conception et le souvenir d'un État italien. Cet État n'a fait que passer, mais s'il a pu exister un jour, il peut revenir. A la place de la nationalité que les Francs, trop peu nombreux, ne cherchèrent même pas à créer, ils avaient essayé de fonder, dans toute la force relative que ce mot peut avoir au VIIIe siècle, un gouvernement général de la péninsule. Comme Charlemagne a donné l'ordre de rebâtir Florence dont Totila n'avait point laissé, deux cent cinquante ans auparavant, pierre sur pierre, il voudrait réédifier, de la Neustrie au Bénévent, l'organisation romaine.

Il n'a évidemment qu'une notion vague de ce qu'ont été les rouages de la plus grande machine administrative et gouvernementale qui fût jamais; il a reconnu d'autre part, avec une intelligence très ouverte, quelle en a été la force impulsive : la centralité. Le même effort qu'il tente dans les deux pays qui ne seront la France et l'Allemagne qu'un demi-siècle après sa mort, il le tente aussi en Italie. Des deux côtés des Alpes il réagit avec la même vigueur contre l'isolement des pouvoirs locaux, — dans l'ancien royaume des Francs par la belle création des *missi dominici*, dans le jeune royaume d'Italie par les règles qu'il impose à l'institution des comtes, centeniers et dizeniers. Ces assises d'un État régulier disparaîtront ou s'affaibliront après lui, mais la notion même d'un État centralisé, une fois qu'elle a pénétré dans les cerveaux, est de celles qui n'en sortent plus, quitte à y dormir. Durant la longue et sanglante anarchie où l'Empire carlovingien se dissoudra et tombera en morceaux, à cette époque maudite où « l'Italie souffrira ce qu'aucune langue humaine ne saurait dire », où, « chacun marchant dans le sentier qui lui plaît », la chrétienté se déchirera de ses propres mains, la pensée italienne reviendra sans cesse aux jours heureux du grand Empereur [1]. Elle y reviendra, au surplus, avec d'autant plus de tendresse que Charles ne traita jamais la péninsule en terre conquise. Bien qu'elle se soit donnée à lui sans conditions, il a senti profondément que la nature ne l'a point faite pour être une province des Gaules et qu'elle répugne, rien que par des raisons géographiques, à recevoir des ordres d'un gouvernement qui siège aux bords de la Meuse ou du Rhin. Il a donc fait de l'Italie un royaume, sinon autonome, du moins indépendant ; elle relèvera de l'Empire, de ce saint Empire romain qui est d'ailleurs une enseigne protectrice beaucoup plus qu'une domination oppressive, mais elle aura un roi (Pépin) qui ne sera qu'à elle.

Ainsi, pour la première fois dans l'histoire, apparaît l'idée qui sera celle de l'unité de l'Italie, maîtresse d'elle-même, et lorsque Dante rêvera de fonder la nation italienne, c'est l'œuvre

1. Ferrari, *Révolutions d'Italie*, t. Ier, p. 142.

légendaire du Franc Charlemagne qu'il pressera le César allemand de recommencer.

II

Pour rencontrer une nouvelle intervention directe de la France dans les affaires d'Italie, on a pris l'habitude de sauter à pieds joints sur six ou sept siècles : l'expédition de Charlemagne a reculé dans un lointain si nuageux que celle de Charles VIII paraîtra comme la découverte de l'Italie par les Français. Non point, sans doute, que tout rapport eût cessé brusquement entre les deux pays. D'abord, au lendemain de la mort de Charlemagne, ses petits-fils, les Carlovingiens de France et d'Allemagne, se disputent pendant quelques années non pas l'Italie, mais la couronne impériale qui ne peut être conférée et donnée légitimement qu'à Rome ; — Charles le Chauve contre Louis le Germanique, Louis le Bègue contre Carloman, — et les armées franques passent vingt fois les Alpes, aussi impuissantes d'ailleurs à défendre le Tibre contre les Sarrasins que la Seine contre les Normands. Ensuite, pendant la période dite de l'Italie féodale et ecclésiastique, à l'époque où naissent les grandes villes libres, où Gênes et Venise, abandonnant la terre pour la mer, lancent leurs flottes sur la Méditerranée, on voit encore les barons et les Papes appeler à plusieurs reprises les Français à leur aide, tantôt contre des ennemis intérieurs, tantôt contre l'Allemagne. Guido, duc de Spolète, gagne alors avec des seigneurs français la bataille de la Trébie et, s'étant fait couronner, grave sur son sceau les mots orgueilleux : *Renovatio regni Francorum*. Mais la France même, en ce moment, est trop occupée à devenir nation pour pouvoir prendre part à l'inextricable anarchie qui fait de l'Italie, dans ce siècle de fer, un champ de carnage et de cette Rome, où elle avait élevé si haut le pouvoir des Papes, « un cimetière visité par les hyènes ». L'Italie, cependant, va apprendre à la regret-

ter. Quand Othon le Grand renouvelle avec le pape Jean XII le pacte de Charlemagne et s'engage à maintenir les dotations du Saint-Siège en échange de la couronne d'Empereur, ce n'est point une alliance que Rome s'est donnée à elle-même et à l'Italie : c'est une servitude, la plus dure qu'elle ait encore subie et qui durera plus de trois siècles. Les pigeons français avaient roucoulé avec les colombes italiennes ; « les éperviers allemands les dispersèrent ». C'est Othon lui-même qui s'en flatte. Le règne saxon et franconien fut proprement celui de la terreur. Rapprochez des chants d'allégresse qui ont salué Charlemagne l'imprécation des patriotes romains au couronnement d'Othon II : « Malheur à toi, Rome, tu as été prise aussi par « le roi saxon, ton peuple est tombé sous son glaive, il t'a « pillée et incendiée, et ses soldats emportent ton or et ton « argent dans leurs bourses ! » Les lettres que l'Empereur franc avait tirées de leur léthargie servirent du moins à maudire l'oppresseur allemand. Les seuls moments où l'Italie respire sont les minorités. Mais, dès qu'un empereur est majeur, elle descend d'un degré de plus dans la servitude, s'en accommodant d'ailleurs, résignée à son esclavage : pour un Crescentius que de valets ! pour un marquis Arduin d'Ivrée que de laquais féodaux empressés à baiser la botte éperonnée du César tudesque ! De temps à autre, comme le malade qui se retourne sur son lit de souffrances, ce qui reste du parti national adresse un appel à la France, au roi Robert, fils de Hugues Capet, qui fait la sourde oreille, à Guillaume d'Aquitaine, qui vient voir et s'en retourne tristement : « Il n'y avait là rien « d'honorable ni d'utile à essayer. » A la moindre velléité d'indépendance, à la moindre rébellion contre le pillage systématique, le sang coule à flots. Le temps, qui allège tant de choses, alourdit le joug, sans qu'aucune sympathie s'éveille entre les deux peuples. « Les habitants de ce pays, » écrit l'historien allemand Dithmar de Mersebourg, « nous sont complètement étrangers ; « soupçonneux et rusés, ils nous détestent : combien de nous ont « trouvé chez eux la mort par le poison ! » Mais le poison et l'invective contre ces durs Allemands, « bêtes à deux pieds, qui ne sa- « vent pas distinguer la main droite de la main gauche », ne sont

armes que d'esclaves ; la liberté ne sort point de pareilles sources.

De toutes les puissances italiennes qui s'étaient avilies devant le vainqueur, aucune n'était descendue plus bas que la Papauté ; aux Papes qui nommaient les empereurs avaient succédé des évêques simoniaques qui se faisaient nommer par eux, après avoir acheté à prix d'or les suffrages de la populace. Comme il arrive parfois, ce fut de l'excès même du mal que sortit le bien ; le premier cri de révolte, après tant d'années de muette et plate servitude, ce fut un pape qui le poussa, le plus grand des papes, Grégoire VII. Non pas que la papauté, avec Hildebrand, ait pris en main la cause de la nationalité italienne contre l'Empire, ou seulement conçu la pensée de délivrer les peuples de l'oppression monacale et féodale : ce que ce furieux homme de génie revendiqua contre Henri IV, ce n'est ni plus ni moins que la monarchie universelle et le droit pour le Saint-Siège régénéré de distribuer à son gré les trônes du monde. Le profit le plus certain de ce grand duel sera cependant pour l'Italie. Entre ces « deux moitiés de Dieu » qui se disputent le monde et dont elles épousent alternativement la cause avec un parfait scepticisme, les villes, en effet, les communes et les jeunes Républiques poussent et fortifient. Les Croisades, le merveilleux spectacle de la chrétienté se ruant tout entière sur l'Islam à la voix d'un Pape, grandissent l'autorité morale du Saint-Siège ; mais, dans l'âpre bataille des deux pouvoirs, la féodalité ecclésiastique n'a pas été moins atteinte que la féodalité seigneuriale : elles s'entraînent toutes deux dans le même abîme, et le moment approche où la nation italienne, qui s'est silencieusement formée, pourra entrer en scène. Tout le XIIe siècle sera plein du rêve d'Arnaud de Brescia : profiter de la division des maîtres pour se créer une patrie indépendante. Et ici les historiens français de l'Italie sont trop modestes : s'ils payent un légitime hommage d'admiration à cet essor vers la liberté entrevue, aucun n'a marqué avec le relief qui convient la juste part de l'esprit français dans ce double mouvement pour la séparation du temporel et du spirituel, qui est, au XIIe siècle, la liberté même, et pour l'affranchissement des communes. Ce héros de Plutarque, Arnaud de Brescia, c'est un Français, le grand Breton Pierre Abailard, qui lui a soufflé son âme

de feu et sa doctrine. C'est de France encore, de la cour même de Louis VII où il a trouvé asile pendant sept années, de Paris où il a posé la première pierre de Notre-Dame, que le pape patriote, Alexandre III, « propugnateur de la liberté italienne », donna à la Ligue lombarde son mot d'ordre contre Barbarousse : « Rejetons de nos épaules le joug teuton ! »

La lutte des Guelfes et des Gibelins, qui éclata au lendemain de la mort de l'empereur Henri VI, n'offre maintenant aucune trace profonde d'action ou d'influence française ; tout au plus peut-on noter que les rares chevaliers de Provence ou de Champagne qui paraissent en Italie tiennent au début pour le pape Innocent II contre la maison de Weiblingen et qu'une maison française s'installe en Sicile, avec Gauthier de Brienne, pour donner la chasse aux Allemands. Dans l'universelle guerre civile qui arrose de flots de sang le règne tragique de Frédéric II, « entre les partis qui abandonnent leur drapeau pour rester fidèles à leur principe et ceux qui trahissent leur principe pour conserver leur drapeau », entre les pères qui combattent les fils et les fils qui lèvent l'épée contre leurs pères, la France n'a point de rôle à jouer [1]. Même sa neutralité est si prudente que le roi, qui est pourtant saint Louis, refuse au Pape fugitif, qui s'appelle Innocent IV, l'autorisation de pénétrer dans ses États. Il interviendrait assez volontiers comme médiateur pacifique ; mais comment calmer ces enragés ? Après la mort de Frédéric et l'écroulement de la domination souabe en Italie, dans la lutte impitoyable que poursuivront, sous des noms qui n'ont plus de sens que celui de la haine, les factions déchaînées, qu'irait encore faire la France sur cette galère désemparée ? Elle n'eût pas plutôt essayé, à la demande de l'un ou de l'autre des partis, de prendre en main le gouvernail que tous les autres se fussent coalisés contre elle avec une colère redoublée. Pour quel profit compromettre en pareille entreprise « la grande et subite puissance » que lui faisait l'abaissement simultané de l'Angleterre et de l'Empire ? La sagesse commandait également de fermer l'oreille à l'appel des

1. Lanfrey, *Histoire des Papes*, p. 234.

Guelfes et de repousser le calice de la succession gibeline. Et puis, à qui se fier pour plus d'une heure, tant que la rage du moment n'a point trouvé sa pâture ? — Aux villes ? Dans la première fièvre de l'indépendance municipale que leur a conquise la Ligue lombarde, elles ont oublié entièrement la patrie commune : la patrie, c'est la cité ; l'ennemi, c'est le protecteur de la cité rivale ; et la politique consiste exclusivement à faire défendre les arts naissants, les commerce, les franchises communales, par un podestat dont elles entretiennent grassement les mercenaires. Vous pouvez les aider à ruiner les concurrents qui les gênent ; quand elles vous auront payé ce travail de bourreau, elles vous prieront de retourner à vos affaires. — La Papauté, d'autre part, n'est pas plus sûre. Comme elle n'a point compris que son rêve de monarchie universelle est mort de son duel avec Frédéric, elle imagine qu'elle va pouvoir le recommencer sur les ruines de la maison de Souabe ; son unique pensée est de détruire les uns par les autres tous ceux qui tenteraient de lui barrer le chemin par la constitution d'un royaume italien indépendant. Elle détruira Manfred par Charles d'Anjou, parce que le bâtard de Frédéric II a jeté, des Calabres à la Toscane, les bases d'un royaume gibelin où l'Italie risque de revivre ; et elle détruira Charles d'Anjou par Pèdre d'Aragon, parce que le vainqueur de Manfred garde pour lui et les Guelfes, des Alpes au golfe de Tarente, la péninsule qu'il ne s'est point donné la peine de conquérir pour l'offrir au Pape. C'est ce que saint Louis, avec sa claire et droite intelligence, comprit si bien quand il repoussa, sourd aux sophismes flatteurs du légat Pignatelli, le trône de Naples que lui offrait, « comme à son défenseur et au plus « illustre de ses protecteurs », le pape Urbain IV, successeur d'Innocent. De quel droit le Saint-Siège disposait-il d'un trône qui revenait en légitime propriété au petit-fils de Frédéric, le représentant de la maison des Hohenstaufen, le jeune Conradin ? Quelle étrange prétention que d'interdire d'avance « à ce bras de Dieu » de réunir jamais à Naples la Lombardie ou la Toscane ? Louis refusa obstinément pour une pareille besogne l'épée de la France. Comme Rodolphe de Habsbourg, il reconnaissait dans

l'Italie l'antre du lion : « Ceux qui entrent là n'en sortent plus.»

Ce n'est donc point la France qui descend avec Charles d'Anjou en Italie : c'est seulement un prince français, au refus du roi de France, avec quelques centaines de chevaliers. Saint Louis, qui avait décliné la couronne de Naples pour lui-même et celle de Sicile pour son fils, eût-il pu interdire à son frère d'accepter les offres du Pape? On aimerait savoir de quels moyens il disposait pour contraindre cet homme sombre, inébranlable dans ses desseins, avide de gloire et de domination, qui avait concentré entre ses mains, depuis la sanglante conquête de Marseille, toutes les forces de la Provence et que poussait l'ardente Béatrix, la seule des quatre filles de Raymond Bérenger qui ne fut pas impératrice ou reine. S'il ne lui défendit pas d'accepter, il ne lui accorda aucune coopération et même le découragea pendant plus de deux années. A ce moment où l'Église contestait le droit absolu de la royauté, il tint tête, non sans courage, au mécontentement de la gendarmerie française à qui pesait la paix, et qui rêvait de renouveler dans cette Croisade contre les alliés allemands des Sarrasins les exploits des Normands en Sicile.

Aussi bien, cette fameuse expédition de Charles d'Anjou mérite-t-elle toutes les implacables rigueurs des historiens modernes? Charles fut-il plus brutal dans la guerre et plus farouche dans la victoire que la plupart des chefs de bande, ses contemporains? La domination angevine ou, plus exactement, provençale fut-elle plus rude à l'Italie méridionale et à la Toscane que l'avait été celle des Allemands ou des partis italiens eux-mêmes? Si l'on prend d'abord les écrivains italiens les plus rapprochés des événements, ceux du XIVe et du XVe siècle, le contraste est saisissant entre leurs récits et les tumultueuses imprécations des chroniqueurs siciliens et espagnols. Villani est un admirateur décidé de Charles d'Anjou, qu'il montre « sage et prudent dans les conseils, preux dans « les armes, sévère et magnanime, de hautes pensées qui « l'égalaient aux plus grandes entreprises, ferme et fidèle « dans toutes ses promesses, âpre à rendre justice et parais- « sant plus fait qu'aucun autre seigneur pour la majesté

royale[1] ». Machiavel, plus réservé, ne voit pourtant dans les *Vêpres Siciliennes* « qu'un complot tramé entre le pape Nicolas « et Pierre d'Aragon[2] ». Si l'on essaie ensuite de reconstituer l'image de ce règne de vingt ans, l'un des plus longs qu'ait connus la péninsule, on voit mal, sauf l'ordre administratif rétabli, ce qui le distingue des gouvernements qui ont précédé ou qui suivirent. C'est évidemment une seule et même barbarie, mêlée de piété fanatique et de férocité, une même nuit d'ignorance et de violences : le moyen âge. Charles d'Anjou n'a pas un trait commun avec saint Louis ; est-il plus dégouttant de sang que tous les podestats et cardinaux qui passent des villes entières au fil de l'épée, ou que les Empereurs gibelins qui ont soumis avant lui l'Italie, un Frédéric Barberousse qui se flatte qu'après son passage « Rome a été » (*Roma fuit*), ou ce Henri VI, le cyclope de Sicile, que ses propres soldats surnommaient l'impitoyable ? La condamnation de Conradin est atroce, mais qui l'a ordonnée sinon le Pape lui-même, au dire de l'Italien Giannone, dans l'implacable billet : *Vita Conradini mors Caroli*[3] ? D'un côté comme de l'autre, courage, jeunesse, beauté, sont des circonstances aggravantes dans la défaite : Henri VI fait émasculer, avant de le tuer, ce charmant Guillaume de Lecce, le fils de Tancrède et de Sibylle, et quand l'héroïque Albéric de Romagne, revenu de Terre-Sainte à l'heure du péril, pour sauver sa maison ou périr avec elle, tombe au pont de Cassano, Martino della Torre le fait écarteler, après l'avoir fait assister au supplice de ses fils égorgés, de sa femme et de ses filles brûlées vives[4]. Le bûcher d'Arnaud de Brescia vaut l'échafaud de Frédéric d'Autriche. Pourquoi l'apothéose de la légende à Barberousse et le pilori de l'histoire à Charles d'Anjou ? C'est le siècle tout entier qui est abominable. Dirai-je même que le premier souffle de pitié et de respect

1. Villani, *Istorie Fiorentine*, t. VII, c. CLIV.

2. *Histoire de Florence*, livre II, p. 67.

3. Le propos, contesté par Villani, VII, 29, est affirmé par Giannone, *Histoire civile du royaume de Naples*, t. III, livre XX, et, en général, par les historiens napolitains, Fazello, Collenuccio. — Cf. Perrens, *Histoire de Florence*, t. II, p. 150, et Cherrier, *Histoire de la Lutte des Papes et des Empereurs de la maison de Souabe*, t. III, p. 276.

4. Giannone, t. III, livre XX ; — cf. Bryce, *le Saint-Empire romain*, ch. XIII.

humain qui ait passé à travers tant d'affreuses répressions date précisément de la Croisade française? Les soldats allemands jettent au Tibre les cendres d'Arnaud, « de crainte qu'elles « ne soient recueillies comme des reliques par l'imbécile reli- « gion de la populace » ; mais les chevaliers angevins ensevelissent pieusement Manfred, tout allié des Sarrasins et sultan de Nocéra qu'il soit, sous un mausolée de pierre. Albéric de Romagne meurt au milieu des huées du peuple en liesse de Trévise; mais Robert de Flandre, le propre gendre de Charles d'Anjou, saute sur l'échafaud de Conradin et tue d'un coup d'épée le juge qui lit la sentence : « Il ne t'appartient pas, « misérable, de condamner à mort si noble et si gentil sei- « gneur! »

Deux causes principales tout à fait étrangères, dans ce siècle de supplices, à l'horreur du sang, ont contribué à renverser la monarchie de Charles d'Anjou. D'abord, sa fidélité au parti guelfe, qui était resté le vrai parti italien, démocrate dans l'âme, poursuivant son but avec une âpre ténacité, se servant de l'Eglise et même la servant tant qu'elle voulut la liberté et l'indépendance, mais violemment résolu à ne point changer un joug pour un autre, l'Empire pour la théocratie. Dès que Charles refusa de mettre aux pieds du Saint-Siège sa victoire sur le parti gibelin ou allemand, la Papauté se retourna contre lui et, sur la réponse du nouvel Empereur, Rodolphe de Habsbourg, « qu'il n'entrerait point dans le guêpier italien », appela dans la péninsule un troisième étranger qui, lui, n'en sortira pas de cinq siècles et fera plus d'une fois regretter la maison d'Anjou. Contre cet impudent qui ne veut être tyran que pour son propre compte, l'Église, par Jean de Procida, s'unit aux schismatiques Empereurs de Byzance, au roi d'Aragon, cousin de Conradin; après avoir excommunié Manfred pour ses alliances sarrasines, elle se fût entendue contre son vainqueur avec tous les musulmans d'Afrique et d'Asie. — La seconde cause fut la violente et brutale implantation de la fiscalité française en Sicile. A Naples, l'augmentation démesurée des emplois, la nuée de fonctionnaires qui s'abattit à la suite des armées angevines, avaient causé déjà une profonde irritation : que sera-ce

dans cette Sicile, encore moitié grecque, moitié arabe, où les pasteurs errants ont gardé leur sauvage indépendance, où les mariniers n'ont jamais soupçonné que le rivage pût être à d'autres qu'aux flots bleus? quelle stupeur et quelle colère quand le percepteur français viendra proclamer le droit de bris sur les plages et frapper d'une taxe chaque châtaignier et chaque chevreau! La Sicile eût pardonné, du moins oublié, les exécutions féroces de Guillaume l'Étendard, la proscription des partisans de la maison de Souabe, la boucherie même d'Agousta. Mais le gabelier et le justicier qui le suit n'ont pas plutôt passé qu'ils repassent; on ne meurt qu'une fois, mais il faut payer tous les jours et payer sur tout, la moisson, la chèvre, l'essaim que le vent a emporté, les cocons qui n'ont pas été employés, les tissus de soie que les filles ont travaillés de leurs mains[1]. La mer, la forêt, la montagne, tout est au roi et à ses gendarmes. De toutes les façons de révéler la civilisation il n'en est pas de pire que l'impôt, le fisc inquisiteur qui enregistre toute chose et défend que rien lui soit caché. — Maintenant, faites tomber sur cette terre pressurée l'ordre de celui qui représente le Dieu vivant et qui permet de chasser ceux-là même qu'il a fait venir : ce serait plus qu'un miracle si l'Etna ne faisait pas éruption, si les Vêpres Siciliennes n'éclataient pas.

La révolte de Palerme, longuement et savamment préparée, a peut-être changé la face du monde. A l'heure même où l'indécente maladresse d'un soldat fournit aux conjurés, tous anciens gibelins et nobles, le prétexte du massacre qui mettra entre la Sicile et le *pacificateur* de l'Italie une mer de sang, la flotte de Charles d'Anjou appareillait pour arracher Constantinople aux Grecs de Michel Paléologue et restaurer à son profit l'ancien Empire d'Orient. Quelque lenteur que l'insurrection eût mise à se propager de Palerme au reste de l'île, — ce qui prouve encore que la révolte, comme l'ont très bien vu les historiens espagnols, n'a pas eu la spontanéité que lui attribuent les écrivains siciliens, — Charles ne pouvait partir laissant derrière lui ce volcan

1. Voir les « torrentueuses » imprécations de Nicolas Spécialis et de Barthélemy de Nécocastro. (Michelet, *Histoire de France*, III, p. 236; Sismondi, *Républiques Italiennes*, t. II, p. 512 ; Zeller, *Tribuns et Révolutions d'Italie*, p. 12.)

en feu et l'armée d'Aragon aux portes de Messine. Il resta et, avec sa flotte incendiée en vue du Phare, perdit la Sicile et l'Empire. Les Turcs n'avaient plus qu'à se présenter aux portes de Constantinople et l'Espagne tenait celles de l'Italie.

III

A la fin du XIIIe siècle et pendant plus de deux cents ans l'Italie n'appartient plus qu'à elle-même, je veux dire à l'anarchie. Comme la maison de Souabe, excommuniée dans la personne de Frédéric II par Innocent IV, avait fait avec Manfred et Conradin deux suprêmes tentatives pour ressaisir la péninsule, la famille capétienne, trahie par Nicolas III, fit avec Charles de Valois, un dernier effort pour reconstituer l'œuvre de la conquête angevine. Mais comment construire sur des ruines ? Il faudrait déblayer d'abord celles qui jonchent le sol, et tous ceux qui touchent à la terre enchantée et fatale ne font plus qu'y ajouter. Impossible de ne pas choisir entre les factions qui se disputent la domination des villes; mais comment choisir ? Pour avoir épousé dans Florence la cause des Guelfes noirs, Charles de Valois, « capitaine du patrimoine de Saint-Pierre, pacificateur de la Toscane et vicaire impérial de Lombardie », ne recueille, au fond du purgatoire, que l'immortel anathème du guelfe blanc qui s'appelle Dante :

> Senz'arme n'esce, e solo con la lancia,
> Con la qual giostro Giuda[1]...

Sur cette terre d'amour, la haine seule est vivace et forte ; mais la haine n'engendre que la haine, « comme du ventre de la vipère ne peut sortir qu'un serpent ». Les municipalités se battent « *per ragion di confini* » et, ce qu'il y a de pis, la guerre est populaire, naturelle, spontanée. Des villes, dont on ignore aujourd'hui jusqu'à l'emplacement, se livrent des batailles de géants. Il faut voir dans le douloureux livre de Ferrari le cata-

1. *Purgatoire*, XX, verset 15 et sq.

logue des inimitiés italiennes. Dès le XIIe siècle, les guerres municipales donnent 119 guerres chroniques entre quatre-vingt-dix-neuf villes militantes; à la fin du XVe siècle, le total des révolutions sera de 7200, plus 700 massacres[1]. La trahison est partout et, sur tant de décombres, une seule passion : détruire. La Papauté, qui a brisé Manfred par Charles d'Anjou, et Charles d'Anjou par Pierre d'Aragon, essaie maintenant de détruire Frédéric de Sicile par Charles de Valois et n'aboutit qu'à un nouveau morcellement : l'Aragonais garde la Sicile sous le nom de Trinacrie ; la dynastie angevine, avec Charles le Boiteux, se contente des Calabres et de Naples. Mais l'heure du châtiment a sonné aussi pour la papauté : après avoir abaissé tous ceux qu'elle avait élevés, elle aussi va être frappée par ceux qui avaient le plus contribué à sa puissance. Ce pouvoir temporel que la dynastie carlovingienne avait fondé sur les deux rives du Tibre, c'est une autre dynastie française qui le supprime.

Rien de plus tragiquement rapide que cet effondrement où le roi de France, après avoir appliqué son gantelet de fer sur la joue « du vieil et chétif Pape », emmènera la Papauté elle-même, humiliée et terrifiée, à Avignon, « en la longue captivité de Babylone ». C'est autour d'une question d'argent que commence cette affreuse querelle où, de mère à fils, de l'Eglise au roi, sont échangés les plus terribles anathèmes que la chrétienté ait encore entendus, et qu'elle entend au surplus sans scandale, tant les choses ont vite mûri, dans cette fin du moyen âge, sans qu'on sache d'ailleurs trop comment. Entre la royauté, dont les dépenses augmentaient avec les conquêtes, la féodalité, qui s'est ruinée dans les croisades, et le peuple, que tout le monde a tondu, qui n'a plus, depuis longtemps, que la peau sur les os, l'Église seule, en effet, est restée riche et continue, en vertu de la force acquise, à s'enrichir tous les jours. Or, quand Philippe eut épuisé tout ce que pouvaient lui donner l'altération des monnaies et l'expulsion des juifs après confiscation préalable, force fut bien d'établir, sous le nom cynique de maltôte, le plus juste des impôts, puisqu'il frappait également les clercs, jusque-là indemnes de toute taxe,

1. Ferrari, *Rév. d'Italie*, t. II, c. VI.

et les laïques : pour la première fois, le droit commun entrait dans la fiscalité. Une ordonnance, qui défendait d'exporter hors du royaume les matières d'or et d'argent, suivit bientôt. Naturellement, l'Église se cabra et, tout aussitôt, doublement atteinte par l'un et l'autre décret dans ses sources vives, la Papauté lança ses foudres contre le roi. D'abord, la bulle *Clericis laïcos*, qui commence par la protestation fameuse contre l'application du droit commun au clergé : « Les clercs ont toujours été en butte à l'inimitié des laïques », et déclare excommunié de fait tout prêtre qui paiera, tout laïque qui exigera subvention, prêt ou dû, sans l'autorisation expresse du Saint-Siège. Puis, au lendemain du jubilé de l'année séculaire 1300, où Boniface, ivre d'orgueil, prenant pour lui l'hommage de l'Europe agenouillée au tombeau des apôtres, revêtit les insignes impériaux et se crut à la fois pape et césar, maître du ciel et de la terre, les bulles *Ausculta, fili*, et *Unam sanctam*. Cette dynastie française, — à qui la veille encore le Saint-Siège distribuait les trônes vacants, depuis la Hongrie jusqu'à Naples, et promettait l'Empire latin, l'Empire d'Allemagne et la Castille, — maintenant qu'elle a porté une main égalitaire et sacrilège sur les biens d'Église, les plus furieuses invectives gibelines sont trop douces pour elle. Après les tendres et moelleux avertissements (*l'Église, dans la douceur d'un ineffable amour...*), voici l'accusation de vol et de sacrilège, la menace violente, l'alliance et la réconciliation avec les plus détestés ennemis de la veille, l'excommunication finale. Seulement, la bonne étoile de la France veut que son roi, qui ne respecte rien, ne craigne pas davantage, et que n'ayant, jusque dans les plus solennels serments, nul souci de la foi jurée, il ait au suprême degré l'orgueil de l'indépendance nationale ou royale, ce qui alors est tout un. Cette Rome papale, que la France a faite, la France la défera de ses propres mains plutôt que d'en recevoir la loi ; la lutte des empereurs gibelins contre la toute-puissance pontificale et l'hégémonie du Saint-Siège sur le monde, ce sont les rois capétiens qui la reprendront. Et, de fait, où la maison de Souabe avait échoué malgré ses victoires, mourant de son triomphe même, le petit-

fils de saint Louis réussira, parce que ce brutal ne se contente pas d'opposer une domination à une autre, mais parce qu'il dresse le premier, en vrai moderne, et, si j'osais dire, en positiviste qu'il est, le principe de la société civile contre celui de la théocratie.

« Reconnaître deux principes et deux puissances, écrit Boniface, « c'est être hérétique et manichéen ; mon pouvoir, le « pouvoir spirituel, embrasse le temporel et le renferme. — « C'est fort bien, répond Pierre Flotte, mais votre pouvoir « est verbal pendant que celui du roi est réel. »

Et le roi le fit bien voir ; il rendit coups pour coups, avec une audace de libre-pensée qui paraît faire avancer le monde, en quelques jours, de plusieurs siècles. Aux accusations d'hérésie, il répond par les mêmes reproches rehaussés des plus incroyables injures, brûle publiquement devant toute la noblesse accourue et le peuple de Paris la bulle *Ausculta*, les impudents avis « d'un père tendre », et fait crier cette exécution, à son de trompe, par toutes les villes ; il réveille enfin lui-même, du lourd sommeil où elle a dormi pendant tout le moyen âge, la troisième puissance qui disputera bientôt l'empire aux deux autres et qui débutera par juger souverainement de leur querelle. Aux premiers Etats généraux qui se réunissent, le 10 avril 1302, à Notre-Dame, pour prendre connaissance du différend entre le roi et le Pape, les trois ordres repoussent avec la même fermeté le vasselage du souverain romain.

On connaît le dénouement : l'expédition, atroce et burlesque à la fois, d'Anagni, où Florence donna plus que son or au roi de France pour leur commune vengeance, s'engagea, par Sciarra Colonna et Rinaldi, « pour la vie ou la mort du pape » ; — la folie furieuse s'abattant, « comme un châtiment céleste », sur la tête plus qu'octogénaire du pontife, souffleté et trahi, qui mourut « sans confession, sans marque de foi », « tel qu'un chien », comme il avait été prédit par son prédécesseur saint Célestin V ; — et l'Église alors, après le règne d'un jour de Benoît XI, tombant comme un fruit mûr dans la main de Philippe, le pacte de la forêt de Saint-Jean-d'Angély où l'archevêque de Bordeaux, à genoux, accepte « sur l'hostie » les six

conditions du roi de France qu'il lui rendra en « six grâces », l'élection de Bertrand de Goth par le concile de Pérouse, son sacre et son couronnement, non plus à Saint-Pierre de Rome, mais à Saint-Just de Lyon, et la papauté transportée sur les bords du Rhône pour un siècle[1].

Ainsi la France qui avait, de ses propres mains, fondé à Rome la puissance temporelle des Papes, enlevait à la péninsule cette même Papauté dont Philippe le Bel avait besoin pour faire consacrer tout ensemble ses rapines et les fortes assises de la nouvelle centralité politique. Ce que sera la Papauté en Avignon, domestiquée par « les petits-fils du boucher de Paris[2] », Pétrarque l'a dit en vers redoutables : « C'est ici « le labyrinthe où mugit le minotaure ravisseur, où règnent la « Vénus impudique et Pasiphaé, amante du Taureau. Là, point « de guide ni d'Ariane ; pour enchaîner le monstre et gagner « son portier, point d'autre moyen que l'or. Mais l'on y ouvre « le ciel, on y achète Jésus-Christ. » Que deviendra cependant l'Italie ? L'inconséquence de l'âme italienne, quand elle est abandonnée à elle-même, apparaît ici tout entière. De tous les despotismes qui pesaient depuis plus d'un siècle sur la péninsule, aucun n'avait réuni contre lui plus de haines que la Papauté au moment où Philippe le Bel l'attaqua en face et l'emmena en captivité : c'étaient les Papes qui ne cessaient d'appeler l'étranger, de susciter de nouvelles guerres, et, « sous « prétexte de travailler à la grandeur de l'Église, de pressurer le « peuple pour doter leurs parents, leurs neveux et bientôt leurs « propres fils[3] ». Il semblerait donc que le châtiment et l'humiliante défaite de « l'épouse infidèle » eussent dû remplir de joie l'Italie rendue enfin à elle-même, débarrassée à la fois de ces deux rivaux irréconciliables, le Pape et l'Empereur, qui l'avaient prise pour champ de bataille et ensanglantée si cruellement pendant trois siècles. Ce fut pourtant le contraire qui arriva. Non point que les Républiques italiennes ne surent tirer

1. Dupuy, *Histoire du différend de Boniface VIII et de Philippe le Bel;* preuves, p. 192 et suiv. — Cf. Villani, *loc cit.*, t. VIII, c. LXIII et le continuateur de Nangis.

2. Dante, *Purgatoire*, XX.

3. Machiavel, *Histoire de Florence*, liv. I, p. 67 et sq.

parti de leur délivrance pour se développer, affirmer leur autonomie, s'enrichir, étendre sur les mers les plus lointaines leur actif commerce, créer de merveilleuses industries, devenir l'entrepôt du monde, fonder le crédit et ranimer la flamme éteinte des lettres et des arts. De toutes les causes qui permirent à l'Italie du XIVe siècle de s'épanouir si vite et d'atteindre en si peu d'années un degré de civilisation et de prospérité inconnues au reste du monde, il n'en est point de plus certaine que l'effondrement successif des deux formidables tyrannies, l'impériale et la théocratique, qui tarissaient toutes les douceurs de la vie et arrêtaient au passage la lumière du ciel. Si funestes pourtant qu'eussent été à l'Italie les Papes et les Empereurs, elle n'eut pas plutôt applaudi à leur double chute qu'elle les regretta. Les petits-fils des guelfes héroïques qui avaient fait la Ligue lombarde, les fils des durs politiques qui n'avaient point connu de repos tant que la tête du dernier Hohenstaufen ne fut tombée sur l'échafaud de Naples, sont les premiers à tourner aujourd'hui leurs regards vers le Nord et à rappeler César. De même, les neveux des plus féroces gibelins ne peuvent se consoler du départ des papes et de l'ignominieuse servitude où sont tombés les successeurs de saint Pierre ; ils ne soupçonnent même pas que la translation de la Papauté à Avignon offre à l'Italie une occasion unique de séparer ses destinées de celles de l'Église [1]. Du jour où les rois rivaux ne vinrent plus chercher la couronne du monde au pied des sept collines, l'orgueil romain, fonds et tréfonds du patriotisme italien, n'arrête point de se lamenter. En comparaison des luttes épiques qui ont rempli les siècles précédents de leurs fanfares, combien mesquines et misérables les rivalités qui divisent aujourd'hui les villes, Montecchi contre Capulets, *gras* contre *maigres*, *noirs* contre *blancs*, riches contre pauvres ! Ces déchirements des factions n'ont souvent pour cause que des rivalités et des haines personnelles, chaos où l'histoire a depuis longtemps désespéré de se reconnaître, où les contemporains eux-mêmes se perdent. Ces luttes, pourtant, deviennent presque toutes politiques et surtout sociales, offrant, dans le cadre étroit où elles se déroulent, l'image de la bataille

1. Cf. Renan, *Essais de critique et de morale*, p. 234.

éternelle des démocraties contre les aristocraties, du prolétaire contre le bourgeois ; ne sont-elles pas dès lors, sous leur laideur et leur férocité, le premier bégaiement de la liberté ? Mais que vaut la liberté sans l'ordre ? Et l'ordre, la bienheureuse Paix, qui donc peut l'assurer si ce n'est un Maître ?

Tant que les Papes et les Empereurs se sont disputé la puissance souveraine, le cri de toutes les âmes nobles et fières a été vers la liberté. Aujourd'hui, avec Dante, l'appel désespéré est vers la Paix, vers l'Ordre, qu'un César seul peut donner ou rendre à l'Italie. Quand le moine de la Spezzia rencontre le poète qui revient de l'Enfer, à cette question : « Que cherches-tu ? » Dante ne répond que ce mot : « La Paix », et de la *Divine Comédie* au traité de la *Monarchie* et à la *Vita nuova*, l'âme tourmentée du grand Florentin ne demande point autre chose. Rodolphe de Habsbourg expie au purgatoire le crime d'avoir laissé sans les panser les blessures de l'Italie. Ce besoin d'un Maître dans un si grand cœur n'est que la soif obstinée de la paix. « Italie, maison de douleur, navire sans « pilote dans la tempête hurlante, tu n'es plus la maîtresse « des peuples, mais un lieu de prostitution ! Cherche, malheu- « reuse, cherche autour de tes rives et dis si la paix habite une « seule de tes provinces[1] ! » Aussi, que le jeune Henri VII de Luxembourg paraisse sur l'Adige et Dante se précipite avec joie à sa rencontre : « Accours, viens, prends la toute-puis- « sance, donne la paix à l'Italie et au monde ! » Et comme ce pâle fantôme des Césars n'a fait que passer sur la péninsule, tel qu'une ombre sur un mur, Dante éclate en sanglots.

Hélas ! celle qui a dissipé son dernier rêve, brisé cette suprême tentative de restaurer l'Empire romain, c'est sa patrie, sa douce et cruelle ville natale, c'est Florence qui, aux heures du fugitif triomphe, s'est laissée mettre au ban de l'Empire « pour son « orgueil unique à l'encontre de la majesté royale » et qui, à l'heure des premières déceptions, a été l'âme de la révolte, « Florence qui s'élève, tandis que Rome s'abaisse ». Florence, en effet, suit son idée avec une inflexible logique ; si elle a été le bras droit de Charles d'Anjou dans la dernière bataille contre

1. *Purgat*, VI.

la maison de Souabe et le banquier de Philippe le Bel contre Boniface, ce n'est point aujourd'hui pour rappeler le Pape ou l'Empereur, pour leur sacrifier sa tumultueuse indépendance ou sa liberté. Mais elle seule, avec une arrière-pensée de clairvoyante jalousie, a cette sagesse, tandis que la *manie romaine*, si je puis dire, appellera encore sur l'Italie, avec le même cortège d'espérances toujours changées en déceptions, — parce qu'elle prend des souvenirs pour des espérances, — on ne sait combien de fantômes d'Empereurs. A chaque nouvelle apparition d'un Allemand quelconque sur les Alpes, le même incorrigible enthousiasme précipite l'Italie entière, Florence toujours exceptée, aux pieds du sauveur annoncé; Pétrarque accueille Charles de Luxembourg comme Dante avait salué Henri VII : c'est toujours l'Empire romain qu'il s'agit de restaurer, l'Empire qui rendra à l'Italie la domination universelle, qui peut seul donner le souverain bien : la paix [1]. Jamais plus tenace mirage du passé n'obséda un peuple, n'arrêta sa marche vers l'avenir. L'archéologie n'est pas une politique ; tous ces Italiens qui saluent toujours dans Rome « la tête de l'univers » et qui, pour un tribun acclamé au Capitole comme Rienzi, ou pour un chevalier de Bohême ou de Bavière sacré dans Saint-Pierre, croient avoir refait la République ou l'Empire qui incarne pour eux la patrie, que font-ils cependant, après Dante et Pétrarque, si ce n'est de l'archéologie politique ? Impériales ou républicaines, ces restaurations archaïques ont tout juste la solidité des décors d'opéra ; seulement, elles s'effondrent dans le sang.

En résumé, le grand parti qu'elle eût pu tirer de la ruine de la maison de Souabe et de l'exil de la papauté, l'Italie ne sut même pas l'apercevoir. Quand la défaite de la cause gibeline eut été consommée par la mort de Manfred et de Conradin, les guelfes, vainqueurs avec le Saint-Siège sur toute la ligne, auraient pu tenter un sérieux effort, avec la maison d'Anjou, vers l'unité politique. La Papauté n'ayant voulu user de la commune victoire qu'à son profit exclusif, le parti guelfe, à

1. Voir le *Canzone* sur l'Italie :

..... Chi m'assicura?
I'vo gridando : Pace, pace, pace.

son tour, succomba à la tâche, se décomposant dans d'infinies divisions, resta volontairement incapable de sacrifier l'individualisme à un but commun, et le Saint-Siège demeura seul debout sur les ruines de la dynastie angevine, frappée au cœur par les Vêpres Siciliennes, jusqu'au jour où Philippe le Bel vengea Charles d'Anjou dans Anagni. L'Italie se trouva alors en présence d'une table rase et dans une situation d'autant plus propice, si les hommes avaient été à la hauteur des circonstances, que la nouvelle dynastie allemande, absorbée par des préoccupations plus pressantes, avait perdu toute envie d'intervenir dans les affaires intérieures de la péninsule ; que la Papauté, à l'engrais en Avignon, guérie cruellement de son rêve de souveraineté, semblait destinée et même disposée à devenir française, — pour ne point dire provençale ou gasconne ; — et que la dynastie capétienne enfin, portée par Philippe-Auguste, saint Louis et Philippe le Bel au plus haut degré de puissance que la France eût encore connue, toute prête à hériter de la suprématie impériale, n'avait aucune vue sur l'Italie et nulle ambition, ses propres querelles une fois réglées, d'y jouer un rôle. Le double service que la France avait ainsi rendu à l'Italie, sans doute elle le lui avait rendu involontairement, — par Charles d'Anjou, qui n'avait même pas l'aveu du roi, comme par Philippe le Bel, à qui le souci d'affranchir un peuple opprimé était complètement étranger dans sa lutte contre le pape. — Mais l'occasion n'était pas moins favorable, et si les éléments d'une nationalité indépendante et libre avaient existé alors dans la péninsule, l'Italie eût pu se donner une constitution nationale, en même temps, ou à peu près, que la France, l'Allemagne et l'Angleterre. Seulement, ces éléments n'étaient encore qu'embryonnaires, et le moyen âge, mort en Italie plus tôt qu'ailleurs dans les esprits, devait y durer plus longtemps qu'ailleurs dans les institutions. Une Renaissance anticipée, comme un printemps précoce, fleurissait déjà dans les lettres et les arts, que la féodalité tenait encore ses forteresses et ses citadelles aux portes mêmes des villes où régnait, depuis nombre d'années, une société raffinée et délicate. De là, de cette contradiction, l'impossibilité de dégager une nation.

Les jeunes Républiques sont trop avancées dans la civilisation, trop riches, trop intelligentes, trop éprises de la vie individuelle et municipale, pour qu'elles puissent accepter la suprématie d'un Capet lombard ou toscan, d'un Castruccio Castracan ou d'un Martino della Scala, qui aurait mis hardiment la main sur cette couronne en déshérence et tenté, tout soudard qu'il fût, de fonder une royauté indigène. La féodalité, d'autre part, est encore trop puissante et trop forte pour qu'elle puisse consentir à une fédération de Républiques, où elle aurait été étouffée. L'Italie, dès lors, n'a plus qu'à attendre que le temps ait fait son œuvre, et par le renouvellement des hommes et des choses, lui ait rendu la notion de son droit à se gouverner elle-même. Une dernière fois, Pétrarque, tour à tour, comme Dante, guelfe et gibelin, se tourne en suppliant vers l'Empire et vers le Pape. Mais le Trajan rêvé n'a pas plutôt mis les pieds en Italie, « qu'il prend la fuite, seul, sans escorte, maudissant « la terre infortunée qui l'a appelé », et le pontife, à sa suite, déserte sa noble tâche pour prouver qu'il est difficile, « non « de commencer de grandes entreprises, mais d'y persévérer ».

Charles IV, Urbain V, Rienzi, la triple expérience est achevée ; c'est l'impuissance définitive de l'Empereur, du Pape, de l'Italie elle-même à créer l'unité nationale. Pétrarque enfin s'incline devant la fatalité : « Si le Christ ne se lève pour sa propre « défense, c'en est fait » ; et l'Italie, désemparée, se résigne à l'anarchie. Elle appellera à l'aide les arts et les lettres, les sciences et le commerce, pour faire sa honte la plus moelleuse qu'elle pourra ; mais elle ne cherche plus à lutter contre la Destinée ; elle admet, comme un fait accompli, irrévocable, l'impossibilité de devenir un peuple. Son histoire, c'est désormais le *Décaméron*. Elle se sent aussi impuissante contre les fléaux qui vont la ravager que les conteurs et les belles dames des jardins de Pampinea contre la *peste noire :* elle s'en distrait, comme eux, par de jolies histoires qui font passer le temps et par la galanterie. Pétrarque, inconsolable, soupire : « O douce et désirée liberté qu'on n'apprécie qu'après l'avoir « perdue ! » Boccace la remplace par l'amour.

IV

Machiavel a résumé d'une phrase terrible l'histoire d'Italie pendant le *grand schisme :* « Elle n'est plus remplie que de chefs « vils et d'ignobles armées[1]. » Ce n'est plus seulement l'anarchie; c'est la dissolution de tous les éléments politiques d'un peuple qui ne tient plus qu'à une seule liberté : la liberté de la guerre civile. Le sombre Florentin a beau chercher; il ne découvre rien « qu'une matière corrompue ». A l'heure même où tous les peuples de l'Europe centrale prennent leur forme définitive, l'Italie, par sa haine de toute centralisation, continue à se mettre en dehors du grand courant qui a formé l'esprit moderne. Point de nation sans unité et les *tyrannies* du XIVe siècle, comme les Républiques du XIIe, identifient l'unité avec le despotisme gibelin. Dans l'universel abandon qui succède à l'épuisement des grandes luttes, il ne reste plus qu'une patrie, mais essentiellement cosmopolite : l'Art. Le principe municipal et républicain qui a tant contribué, par Florence et Gênes, à l'échec des dernières tentatives impériales et théocratiques, a subi à son tour le destin de toutes les causes italiennes : il est mort de sa victoire. Pour avoir poussé jusqu'à la folie l'horreur « des souverainetés concrètes et matérialisées », pour avoir surtout, à l'exemple de la Grèce antique, voulu fonder la liberté sans l'appuyer sur les bases de la nationalité, les communes se sont vouées d'avance à la plus affreuse des tyrannies, celle qui naît des rivalités même de la liberté. Les condottieri sortent de l'anarchie. Quand elles avaient à se défendre contre les envahissements d'une rivale, ou à tirer vengeance d'une voisine, les villes avaient commencé par se louer temporairement à des chefs de bande; dans le cercle rétréci de leur horizon, ce sont maintenant les factions d'une même ville qui font appel, l'une contre l'autre, aux condottieri, et comme le peuple *gras* est le

1. *Histoire de Florence*, liv. V, p. 379. — Cf. Giannone, *loc. cit.*; E. Quinet *Révolutions d'Italie*, liv. II; Perrens, *Histoire de Florence*, t. V, titre IX, chap. II Ferrari, *Révol. d'Italie*, t. III, p. 444.

plus riche, c'est le peuple *maigre* qui succombe dans toutes les luttes, sans autre consolation que de léguer à ses vainqueurs l'insolence du soldat mercenaire qui a gagné la bataille. Les villes qui n'avaient point voulu recevoir la loi des Hohenstaufen ou des Valois, appartiennent aujourd'hui à des soldats de fortune, qui s'appellent Galéas et Malateste, Braccio et Sforza. Après avoir étouffé la passion de l'indépendance nationale, le sentiment de la liberté municipale disparaît à son tour. Doge ou duc, gonfalonier ou roi, le prince ne partage plus le pouvoir qu'avec d'étroites et jalouses oligarchies; changer de maître est la seule liberté qui reste à ce qui fut la démocratie italienne. La fin même du grand schisme, qui rend la Papauté à Rome, fait simplement du Pape un prince de plus, à la manière des Médicis de Florence ou des Visconti de Milan.

Alors même que, plus tard, dans la seconde moitié du xve siècle, sous la domination consolidée des princes et des banquiers, l'ordre règne à la surface, le mal intérieur est-il moindre? Il suffit de gratter légèrement l'éclatant vernis pour se convaincre qu'il n'en est rien, que la vie politique s'éteint de plus en plus, même dans l'ardent foyer qui s'appelle Florence, et que la misère morale va partout croissant. Les fiers et fins profils des Médicis et des Sforza, nous avons pris l'habitude de ne les voir, sur les plus admirables médailles qui aient été jamais gravées, qu'à travers le resplendissement de la Renaissance. Éblouis et charmés par l'éclat incomparable de la philosophie et des arts, entendons-nous assez la plainte du peuple que ces durs et rapaces souverains tenaient courbé sous leur joug? Si nous connaissions aussi bien, si, du moins, nous avions aussi présente à la mémoire la dissolution politique et morale où l'Italie s'enfonce que les chefs-d'œuvre qu'elle enfante au même moment avec une prodigieuse fécondité, peut-être l'art des Brunelleschi et des Léonard se voilerait-il à nos yeux. Pareil divorce n'éclata jamais entre l'idéal et le réel; plus de honte ne s'est étalée en aucun temps à côté de plus de magnificence et de beauté. L'esprit public, l'esprit militaire, l'esprit religieux, tout ce qui fait la force et l'honneur civiques d'un peuple, a disparu dans une immense indifférence. Il n'y a plus d'affaires publiques, personne qui s'en

inquiète. La grande bourgeoisie n'est préoccupée que de ses affaires privées et de ses plaisirs : Venise a perdu l'Orient et Florence la liberté, sans même songer à prendre le deuil de ces biens évanouis. Ces forums, qui avaient été aussi bruyants et parfois presque aussi glorieux que ceux d'Athènes ou de la Rome antique, sont plongés dans le silence. Ce qui reste de la politique se traîne dans d'ignobles complots où le poignard a remplacé le glaive, où le poignard lui-même, arme encore trop franche, sera bientôt d'un emploi moins fréquent que le poison. Ce qui reste de la religion est tombé encore plus bas, dans les orgies païennes d'un Sixte IV et les abominations orientales d'un Innocent VIII. A quoi bon chercher à réagir contre une aussi implacable fatalité? « La croyance générale », écrit un contemporain [1], « est que tout dans le monde, et les choses humaines « surtout, n'a d'autre cause que le hasard. » Pour trouver un commencement de révolte contre tant d'opprobre, il faut descendre aux couches les plus profondes du peuple, où la perte de la liberté n'a point la compensation des délices intellectuelles et parce que la misère n'y a jamais été plus cruelle, tant par elle-même que par le contraste avec le luxe d'en haut.

Voici maintenant le problème : dans cette dissolution où elle s'abîme un peu plus tous les jours, l'Italie eût-elle été capable de s'arrêter, de se ressaisir pour faire face aux formidables invasions qui la menaçaient des deux côtés opposés de l'horizon, le Turc et l'Espagne, le Croissant et l'Inquisition?

Les écrivains modernes, italiens et surtout allemands, affectent de croire que le salut serait venu à la péninsule de sa décadence même, et que l'intervention française de 1494 n'eut d'autre résultat que de pousser plus avant l'Italie dans le sépulcre. Au moment même où le paladin français parut sur les Alpes, appelé à la fois par le Pape et par le duc de Milan, *le Prince* allait surgir, en chair et en os, qui aurait balayé la poussière des gouvernements décrépits, opposé à l'invasion de

1. Benivieni, cité par Perrens, *Jérôme Savonarole*, p. 44. — Cf. pour le tableau de l'Italie à la fin du XVe siècle, en outre des historiens italiens déjà cités, François Delaborde, *Expédition de Charles VIII en Italie*, liv. I; Michelet, *Histoire de France*, t. IX, liv. I, c. I et II; Henri Martin, t. VII, c. XLIII; Sismondi, *Républiques Italiennes*, t. XII, p. 18; Hallam, *Littérature de l'Europe*, t. I, c. III.

l'Orient et de l'Occident une nation subitement régénérée ou, plus exactement, créée du soir au matin, tirée du néant.

La fable est jolie; seulement, elle est en contradiction formelle avec les dépositions de tous les témoins oculaires, surtout italiens.

Cette universelle tyrannie qui s'étend à la fin du xve siècle sur toute l'Italie, ducale à Milan, financière à Florence, aristocratique à Venise, royale à Naples et sacerdotale à Rome, « cette paix dans l'infamie » que flétrit Machiavel, Guichardin la célèbre au frontispice de son histoire comme la plus éclatante prospérité dont le spectacle ait été jamais donné au monde. Soit, la prospérité égalait l'infamie : mais qui l'aurait défendue?

Le peuple? Mais quand avait-il été plus malheureux que sous les tyrannies rivales qui ne se contentaient plus de confisquer sa liberté et qui accaparaient maintenant, pour spéculer sur sa faim, tous les produits de la terre? Abandonné dans les campagnes aux brigands que les princes traitaient en alliés, livré dans les villes à toutes les exactions du fisc, bafoué et raillé par les ministres d'une religion qui revenait par la licence des mœurs au paganisme et se moquait d'elle-même, il n'avait plus de force que pour maudire. Il faut lire dans les sermons de Savonarole l'écho de ces lamentations, les plus désolées que le ciel d'Italie eût encore entendues. Brisé, meurtri, affamé systématiquement, chancelant comme un homme ivre dans ce qui lui restait de foi, « il criait dans le vide du ciel » : comment, pourquoi se serait-il levé? Pour sauver les biens des dix-huit à vingt mille privilégiés qui vivaient de ses dépouilles et de sa servitude? Qu'eût-il perdu à changer un joug pour un autre, celui de ses tyrans indigènes ou aragonais pour celui de l'Allemand ou de l'Espagnol?

Et ce n'était point davantage ces quelques milliers de privilégiés eux-mêmes, le peuple *gras* qui vivait depuis plus d'un siècle du peuple *maigre*, parce que les haines des gibelins et des guelfes n'avaient perdu que leurs causes politiques et n'en étaient devenues que plus violentes. Pendant que le reste de l'Europe chrétienne regarde avec horreur les progrès de cette invasion ottomane pour qui Constantinople n'a été qu'une

première étape, Naples, plus qu'à moitié africaine, invoque le turc contre la rivale détestée qui trône sur l'Adriatique; Venise alors, pour se venger, appelle les musulmans à Otrante (*siamo venetiani, poi cristiani*); enfin Rome elle-même, tantôt contre Venise et tantôt contre Naples ou Gênes, négocie avec l'Islam. Quel péril commun eût pu imposer silence à de pareilles haines, pour qui la notion même du péril commun n'existait pas ! Tant qu'une nouvelle domination de l'étranger n'aura point, comme le rouleau sur la glèbe, passé indistinctement sur toutes ces rivalités, elles s'obstineront dans cette lutte impie et, par conséquent, loin de se défendre, se livreront. Comment l'étranger les eût-il réunies quand c'est elles-mêmes qui l'appellent, hier le Turc, aujourd'hui les Suisses et les Allemands, demain les Espagnols? Du premier au dernier jour de ces entreprises françaises, qu'on accuse maintenant d'avoir étouffé la nationalité italienne prête à éclore, les villes ne se disputeront que le bénéfice d'avoir le roi de France pour vengeur de leurs querelles, tour à tour Pise et Sienne contre Florence, Rome et Venise contre Milan, Naples contre Rome, Florence et Rome contre Venise, Venise et Rome contre Florence. Ce sauveur indigène, qu'on imagine après coup, eût été un ennemi cent fois plus détesté que tous les hommes du dehors. En définitive, les gouvernés n'ont de haine tenace au cœur que contre les gouvernants; — et l'ennemi, pour tous les gouvernants, c'est le voisin.

Ainsi, dans l'état de décomposition politique où était tombée l'Italie, après trois siècles dont, laissée à elle-même, elle n'avait su rien faire pour constituer sa nationalité, l'invasion était redevenue inéluctable. Pauvre, rien que par sa merveilleuse situation au milieu de la Méditerranée, la péninsule eût attiré sur elle les grandes puissances qui venaient de se constituer définitivement autour de ses frontières; riche, éblouissante de luxe et de civilisation, elle était la proie inévitable de l'Europe. Les interventions qui se préparent à la fin du XVe siècle se présentent toutefois avec des caractères essentiellement différents, celui-ci d'abord : selon leurs intérêts particuliers et leurs rancunes du jour, papes, princes et doges appellent indistinctement l'Empire, la France et l'Espagne; le peuple appelle les Français.

Il est assurément loisible de dire aujourd'hui que le peuple se trompait et que l'alliance impériale, la *Triplice*, eût dès lors servi mieux les véritables intérêts de l'Italie ; on verra à l'œuvre tout à l'heure les Espagnols et les Allemands. Le sentiment public, quoi qu'il en soit, est général, unanime dans toute la péninsule. Depuis la fin de la guerre de Cent ans, depuis le dénouement de la grande lutte où le pays de Duguesclin et de Jeanne d'Arc avait défendu et vengé avec tant de gloire son indépendance, la France avait repris à la tête de l'Europe la place qui avait été celle de l'Empire et que l'Angleterre avait violemment convoitée. Par suite, tous les regards étaient dirigés vers elle et tout ce qui souffrait en Italie, tout ce qui était opprimé, courbé, persécuté, n'avait plus d'espoir qu'en son intervention. Sortie de l'instinct populaire, la parole du prophète florentin avait pénétré jusque dans la dernière chaumière ; la délivrance, le règne de la justice ne peuvent venir que des Français; le grand désir de *nouvelleté*, comme dit Commines, qui tourmentait l'Italie, est tourné tout entier vers celle dont le nom signifie pour tous : « Liberté. » Dès 1486, bien avant que le Pape ait rappelé à Charles VIII les droits oubliés de la maison d'Anjou sur Naples et que Ludovic le More l'ait attiré dans le Milanais pour soutenir son usurpation, la venue du roi de France avait été prédite et glorifiée à Brescia, dans les sermons enflammés de Savonarole. La péninsule tout entière fermente. A côté des tyrans mitrés ou casqués qui ne poursuivaient que leurs vengeances personnelles, il y avait ainsi un parti français à Gênes qui eût voulu donner la ville aux Valois, un parti français à Florence qui poursuivait les Médicis d'une haine furieuse, un parti français à Naples même qui regrettait ouvertement le bon temps de la monarchie angevine. Et quelle universelle explosion de joie aussitôt que Charles VIII paraît sur les Alpes, que la victoire de Louis d'Orléans à Rapallo établit l'irrésistible puissance des armes françaises ! Ce n'est pas seulement un prophète isolé, comme certains voudraient le faire croire, qui salue le roi de France en termes d'Apocalypse comme le sauveur même et le précurseur du Jugement dernier : « Enfin, tu es

« arrivé, ministre de la justice, ministre de Dieu ; et nous « te recevons avec un cœur satisfait, avec un visage joyeux. *Ta « venue a exalté les âmes de tous ceux qui aiment la justice*; « ils espèrent que par toi Dieu abaissera les superbes, exaltera « les humbles et renouvellera le monde. » C'est bien, tour à tour, le peuple de toutes les provinces, de toutes les villes qui se précipite au-devant du jeune Roi, acclame son vengeur, et de cette expédition dont les vieux conseillers de Louis XI n'avaient parlé qu'avec terreur, fera pendant six mois le plus merveilleux des voyages. « Grand triomphe » à Suse, le 3 septembre, quelques heures à peine après le passage de la Gravière, et le surlendemain à Turin, où Charles est reçu comme le suzerain; « artisans, bourgeois et seigneurs, tous s'offrent « d'aider et secourir le roi avec grande démonstration et signe « d'amour [1] ». A Chieri, les enfants viennent au-devant de l'armée en portant les lys de France; les applaudissements sont tels que « le roy ni sa compagnie ne trouvent point de diffé- « rence au royaume, tant on y est bien venu, prisé et honoré ». Même accueil à Casal, à Pavie, à Plaisance. Qui ne connaît la fameuse scène au seuil du baptistère de Pise, le chef du peuple faisant au roi l'histoire lamentable de sa ville parmi les pleurs et les cris de tous les citoyens assemblés, le roi, ému lui-même aux larmes, répondant « qu'il ne vouloit que justice et « était content que ceux de Pise eussent leur liberté », et aussitôt, aux acclamations mille fois répétées de : « vive France ! » le grand lion, symbole de la tyrannie de Florence, le *Marzocco*, précipité de sa colonne, traîné dans la boue et jeté au fleuve? L'entrée à Florence, au lendemain de l'émeute populaire qui a chassé les Médicis, ne se fait pas au milieu d'un moindre enthousiasme. Après le long défilé où quatre notables n'ont cessé de tenir au-dessus de sa tête un poêle de drap d'or, le roi met pied à terre devant le portail de Sainte-Marie des Fleurs et entre dans l'église, raconte un témoin italien [2], « au milieu d'un tel tumulte

1. Desrey, *Archives curieuses de l'histoire de France*, I, 210 et sq. — Cf. Guichardin, *Storia*, livre Ier, et Sanuto, *la Spedizione*, p. 661; Delaborde, *loc. cit.*, 397.

2. Landucci, *Diario fiorentino*, p. 80 (trad. Delaborde). — Cf. Gaddi, *Priorista*, *Archivio Storico*, t. IV, p. 47.

« de cris de *viva Francia!* qu'il n'y en a jamais eu d'aussi grand « au monde. Songez qu'il y avait là tout Florence, tant dans « l'église qu'au dehors. Tout le monde criait, petits et grands, « vieux et jeunes, tous d'un vrai courage, sans adulation. Lors- « qu'on vit le roi à pied, il perdit un peu de son prestige aux « yeux du peuple; car, en vérité, c'était un très petit homme. « Mais il n'y avait personne qui ne l'aimât de bon cœur et « comme on le devait. Il aurait été facile de lui faire entendre « que tout le monde a des lys plein le corps. Sorti de l'église, « il remonta à cheval et alla descendre au palais de Pierre de « Médicis, toujours aux cris de *viva Francia!* Jamais il n'y eut « si grande allégresse ni tant d'honneurs rendus de si bon cœur « et sans rien affecter ». L'accueil des Romains, dans la nuit du 31 décembre 1494, ne fut pas, au dire d'un autre témoin italien, Sanuto, moins chaleureux que celui des Florentins. Bien que la nuit fût déjà tombée quand Charles passa la porte du Peuple, « une foule immense se pressait sur son passage, en le saluant « des cris de : *Francia! Francia! Colonna è Vincula!* Toutes « les fenêtres étaient illuminées et de grands feux éclairaient « les rues; partout les Romains avaient arboré les armes de « France [1] ». A Naples enfin, dans sa « bonne ville de Naples », telles furent, raconte Commines, les acclamations et telle l'allégresse du peuple « qu'on eût dit que Charles était le père et le « fondateur de la ville; jamais peuple ne montra tant d'affection « à roi ni à nation comme ils montrèrent au roi de France [2] ». Et Giannone : « Charles fut reçu avec tant d'empressement et « de joie que l'expression ne saurait atteindre à les bien repré- « senter. Les personnes de tout âge, de tout sexe, de toute « condition, marquèrent autant de satisfaction que si elles « eussent retrouvé le libérateur de leur patrie; tous souhai- « taient la domination française [3].»

Ainsi, c'est vraiment l'Italie tout entière qui s'est levée, du nord au midi, dans une immense fièvre d'espoir et de foi.

1. *Espedizione*, p. 162-165.

2. Commines (liv. VII, ch. XIII).

3. Giannone, *Histoire civile du royaume de Naples*, t. III, liv. XXIX, chap. Ier, p. 667 et sq.

Les rudes barons qui entourent le roi se sentent émus dans des fibres qui n'avaient jamais vibré jusque-là. « N'oïez-« vous point comme un chacun crie *Francia !* Les arbres et « les pierres criaient : France[1] ! » Un intérêt du moment, exclusivement politique, avait poussé en d'autres temps les villes qui s'étaient données, comme Gênes en 1396, au roi de France ou les principautés qui s'étaient réclamées, comme Milan, de son protectorat : elles ne rendaient hommage qu'à la puissance de celui que le doge de Venise appelait déjà « le roi des rois » et le Milanais Metta « *capo de tuti cristiani*[2] ». Cette fois, c'est le peuple lui-même, l'Italie elle-même qui se livre. Évidemment, un pareil amour n'était pas tout à fait spontané; il avait des racines dans le passé, dans la forte et savante diplomatie des premiers Valois qui avaient toujours témoigné une très cordiale bienveillance aux Milanais et aux Florentins, dans les souvenirs de bonne et sage administration que la maison d'Anjou avait laissés à Naples, dans le prestige croissant de la France depuis la défaite définitive des Anglais. Cependant les deux peuples ne s'étaient point encore jusqu'à ce jour trouvés en face l'un de l'autre, ne se connaissaient encore que de réputation. Le contact est maintenant établi et la première rencontre est un embrassement.

A vrai dire, on s'embrasse plus qu'on ne se comprend et ce ne sera pas, hélas ! la dernière fois.

D'une part, quand les Pisans, à la fameuse messe du baptistère, les Florentins, le jour de l'entrée triomphale de l'armée française, viennent crier en foule : « Liberté ! liberté ! » il n'est que trop certain, de l'aveu explicite de Commines, « que le roi « n'entendait pas bien ce que ce mot voulait » ; et il ne verra pas beaucoup plus clair dans les visions de Savonarole. Les Italiens, de leur côté, n'entendent pas mieux le mot de « Croisade » que le jeune roi a sans cesse sur les lèvres et se refusent à croire que des « modernes », des contemporains de leurs grands négociants internationaux, aient pu sérieusement former

1. C'est l'aveu du roi de Naples, Alphonse II, au moment de son abdication. (Sanuto, *loc. cit.*, p. 62.)

2. Buser, *Rapports des Médicis avec la France*, p. 418.

le dessein d'aller « délivrer » Jérusalem et Constantinople de ce Turc qui est aussi bon, sinon meilleur payeur que l'Allemand ou l'Anglais.

A qui pourtant la plus lourde faute? Si Charles VIII n'entendait pas bien ce que voulait le mot de liberté, les Italiens eux-mêmes l'entendaient-ils davantage? Sauf peut-être pour Savonarole, — et encore ses actes comme ses paroles abondent-ils en contradictions, — l'idée de la liberté générale ou, pour préciser, de l'indépendance de la péninsule n'a vraiment pénétré encore aucun cerveau italien; Machiavel seul, encore enfant, en a le soupçon. Si la révolte contre la tyrannie est partout, si elle éclate à chaque pas, cependant ce rêve de liberté ne dépasse guère, pour tous ceux qui en sont hantés, les limites de l'étroite province ou de la cité plus étroite encore où tant de siècles de guerre civile, d'oppression et de honte ont réduit pour les Italiens l'idée de patrie. La grande patrie commune n'existe pas encore ou, du moins, si confusément qu'il eût fallu à Charles plus que du génie pour deviner cette nébuleuse. Peut-être eût-il pu la créer, et Commines en eut le pressentiment, mais il n'est point contestable qu'elle n'existait pas.

Comment se reconnaître d'ailleurs dans ce torrent de haines que l'arrivée du justicier français a déchaînées avec un redoublement d'ardeur? La liberté que Pise réclame, le premier usage qu'elle entend faire de ses franchises, c'est de se venger de Florence; et, de même, la liberté que demande Florence ne peut s'accommoder des franchises que le roi a octroyées à Pise déjà menaçante, déjà toute brûlante d'un âpre désir de reprendre la lutte contre l'orgueilleuse dominatrice. Quand les ambassadeurs florentins, conduits par Savonarole, rencontrent Charles à Pontassigna, ils lui posent d'abord cette question : le roi est-il résolu à « encourager » la rébellion des Pisans et ne consentira-t-il pas à prêter main-forte à la République pour la faire rentrer dans le devoir[1]? Après les tumultueuses négociations qui suivront l'entrée triomphale du roi à Florence et où

1. Guasti, *Archivio storico italiano*, t. XIV, 2e partie, p. 58 et sq.

il sera d'ailleurs beaucoup plus âprement question d'argent que de liberté politique, l'une des premières clauses du traité que la République impose à Charles, c'est qu'il rendra Pise et Livourne aux Florentins : à cette condition seulement, aussi essentielle à ses yeux que le bannissement des Médicis, la Seigneurie lui accorde un subside de 120,000 ducats, rentre « en l'alliance et protection perpétuelles » de la couronne de France et remplace, en signe d'indissoluble amitié, la fleur de lis rouge qu'elle portait dans ses armes par les fleurs de lis d'or de la maison de Valois. Tout ce que le pauvre libérateur peut obtenir des magistrats républicains, c'est qu'il tiendra garnison à Pise « jusqu'à ce qu'il ait recouvré son royaume de Naples » et que Florence « pardonnera » à sa rivale ses offenses d'un jour. Cela, le 26 novembre, dix-sept jours à peine après l'inoubliable scène où le roi, au seuil du Campo Santo, avait entendu, les larmes aux yeux, le récit du long martyre des Pisans, quand le conseiller Rabot s'écria : « Pour Dieu, sire ! « voilà chose piteuse ! vous deviez bien octroyer ! il n'y a jamais « eu de gens si maltraités que ceux-ci ! » et que le peuple jeta le lion florentin dans l'Arno, en acclamant « le nom de « France ».

Voilà donc la première révélation que Charles reçoit des sentiments des Italiens les uns envers les autres, et le spectacle des déchirements intérieurs de Florence n'est pas moins cruellement instructif. Depuis le début de l'entreprise, nul n'avait opposé aux avances du roi plus de duplicité et « de malignité » que Pierre de Médicis : alors que le peuple tout entier, dès qu'il eut appris les desseins du roi, manifestait bruyamment sa sympathie, Pierre, éludant toute réponse franche aux demandes de passage, n'avait point cessé de prêter son concours à toutes les manœuvres de nos ennemis. Le roi de Naples et le Pape qui négociaient « un bon accord avec le Turc[1] » contre la croisade française n'avaient point eu de plus sûr informateur que Pierre ; il avait fait arrêter et condamner à la prison perpétuelle les chefs du parti français, Lorenzino et Jean, fils de

1. Grégorovius, *Histoire de Rome*, VII, 209, et Delaborde, *Charles VIII*, p. 373.

Pierfranceso, de la branche cadette des Médicis, pour avoir hébergé l'évêque de Lodève, fils de Briçonnet, qui traversait la Toscane; même après la victoire de Rapallo, il était resté l'agent le plus actif de l'alliance aragonaise, multipliant les intrigues pour détacher du roi Ludovic le More et entraîner Venise contre lui; et la bassesse même de sa soumission, après la prise de Sarzana et de Pietrasanta, n'avait fait illusion à personne. Sans connaître le texte des lettres que Pierre écrivait encore à Alfonse au moment même de partir pour le camp français, Charles avait continué à lui trouver visage de traître et la révolution populaire qui chassait les Médicis de Florence n'avait rien qui lui déplût; l'avant-garde française, qui était entrée dans la ville depuis quelques jours, assista en simple spectatrice à l'insurrection et même au grand pillage qui la couronna. Le Roi, malgré quelques conseils trop probablement payés, n'avait donc aucun intérêt à la restauration des Médicis, surtout dans la personne de Pierre, et il n'en manifesta en aucune occasion le moindre désir. Mais, soit douceur naturelle d'esprit, soit qu'il prît au sérieux le nom de justicier qu'on lui prodiguait, Charles se considérait comme engagé d'honneur à laisser derrière lui l'apaisement et, tout en reconnaissant la Seigneurie comme le seul gouvernement régulier de la République — il avait refusé de traiter avec Pierre de la reddition des villes toscanes, comme n'étant point pourvu des pouvoirs nécessaires, — il demandait l'amnistie pour les Médicis et la restitution de leurs biens. Cela suffit pour changer en méfiance l'affection qui débordait encore la veille dans Florence. Cette tyrannie des Médicis, dont la victoire française les avait affranchis, les Florentins sont persuadés ou se persuadent maintenant que Charles VIII n'a d'autre ambition que de la rétablir. Il a beau affirmer que « sa volonté n'est point de faire de nouveaux « changements, mais de calmer les discordes, de supprimer les « causes de troubles et de mettre la paix entre les citoyens » : ces cœurs, pleins de haine, ne comprennent rien à cette générosité envers d'anciens ennemis et leur astuce l'interprète aussitôt en perfidie. La haine est la grande passion de ce peuple, trop longtemps esclave : qui ne respire pas la vengeance médite évidemment la trahison. Charles se montre surpris de la fureur

rétrospective qui va jusqu'à effacer sur le tombeau du grand Côme le titre de *Père de la patrie :* apparemment, il prépare le retour de Pierre. Pour continuer à mériter les applaudissements de la foule, il eût fallu que le Roi se prêtât aux mesures impitoyables que les vainqueurs avaient projetées contre les vaincus. Il s'y refuse et les rhéteurs de carrefour évoquent aussitôt le souvenir des *Vêpres siciliennes.* Livrer aux vengeances populaires les Pisans et les Médicis, voilà donc ce que Florence réclame du roi de France sous le nom de liberté !

Comment s'étonner du dégoût que tant de fureur a si vite causé à Charles et que, repoussant l'idée de se faire le condottiere des diverses cités contre les tyrannies rivales, il n'ait plus pensé qu'à hâter sa marche vers Naples pour « recouvrer son royaume » et préparer la grande expédition contre l'Infidèle ? Qu'on lui règle au plus tôt son indemnité de guerre, il partira aussitôt, laissant les factions se débrouiller entre elles, voilà, nue et triste, la vérité vraie. La parole retentissante de Capponi : « Sonnez vos trompettes, prince très chrétien, nous sonnerons nos cloches ! » on croit d'ordinaire qu'elle fut prononcée en réponse à une menace royale de réduire Florence par la force. Rien de moins exact. Le seul historien italien, Nardi, qui ait pris soin de rapporter les circonstances de cette sommation, dit en termes exprès que ce fut à propos du règlement de l'indemnité[1]. Le roi demandait 150,000 ducats ; la Seigneurie n'en accordait que 120,000. L'héroïque légende, que Guichardin a vulgarisée, de Florence prête à mourir plutôt que de sacrifier sa liberté à un vainqueur qui ne songeait même pas à la menacer, se réduit à une querelle de gros sous. Charles ne s'y méprit point et, souriant, avec un des jeux de mots qui lui étaient familiers : « Ah ! Capponi, Capponi, vous êtes un mauvais chapon ! » Tout le monde rit et, comme le roi céda sur les 30,000 ducats, la grande colère florentine désarma : le traité fut signé le même jour, « pacifiquement et joyeusement », raconte Nardi[2], *pacificamente e lietamente.* On a déjà vu qu'il

1. Nardi, *Istorie*, I, p. 43. — Cf. Delaborde, *Charles VIII*, p. 473.
2. *Istorie*, I, p. 44.

ne comprenait point l'amnistie des Médicis et qu'il abolissait les franchises pisanes.

Devant ce déchaînement des jalousies locales et des rancunes des factions dont Savonarole lui-même prend sa part, peut-on, sans un violent anachronisme, reprocher sérieusement à Charles VIII de n'avoir pas opéré, dans une vaste fédération autonome, la réconciliation de tous ces frères ennemis? « De « ses yeux unitaires de français[1] », il voyait, sans doute, le désordre, l'anarchie; mais il n'eût pu imposer l'union que par la force. Charles ne pouvait y songer et, s'il en avait eu la pensée, l'échec eût été aussi certain que redoutable. Il continua donc sa marche, ayant l'air, tant la résistance s'évanouissait à son approche, d'être venu en touriste, « pour voir l'Italie et non pour la conquérir[2] », mais laissant derrière lui, chez les chefs des diverses factions, autant de déceptions que les progrès de son armée éveillaient partout, chez le peuple, de joyeuses espérances. Ce Roi, qui refuse de servir d'instrument aux vengeances des uns et des autres, qui ne parle à tous que d'unir la chrétienté tout entière pour chasser le Turc, il est trop *héros de Pulci*, aux yeux des politiques stupéfaits, pour être sincère, et ces « fumées de gloire » d'Orient ne peuvent cacher que de mauvais desseins. Le paladin n'était cependant qu'un paladin, tout à fait incapable de comprendre les finesses et roueries de la diplomatie italienne, croyant bonnement à la loyauté des protestations dont on l'accablait par calcul ou par crainte, et condamné à tomber douloureusement des nues à chaque nouvelle trahison. Presque seul, au début, il avait voulu l'entreprise, contre la plupart des courtisans qui n'avaient point puisé, comme lui, dans la lecture des romans de chevalerie, l'amour des belles aventures; contre les politiques aussi, les Querdes, les Graville, Madame Anne de France, qui avaient accoutumé de dire, avec le sens pratique qu'ils tenaient du roi Louis XI, « que la grandeur et le repos de la France dépendaient « de la conquête des Pays-Bas et non du voyage d'Italie ». Seul encore, il croira jusqu'au bout à la réalisation du pieux dessein

1. Ferrari, *Révolutions d'Italie*, t. IV, p. 161.
2. Guasti, *loc. cit.*, p. 51.

dont il avait fait, dès 1491, la confidence au roi d'Angleterre Henri VII, « à savoir de faire triompher par les armes les droits « évidents qu'il avait sur le royaume de Naples, mais de considé- « rer cette conquête comme un pont jeté devant lui pour le mener « en Grèce et, de là, expulser les Turcs de l'Europe[1] ». S'il lui arrivait, sans doute, de descendre de son rêve et, dans l'ardeur de ses vingt-six ans, d'oublier aux bras d'une amoureuse sa mission de « ministre de la Justice et de ministre de Dieu [2] », il faut croire néanmoins que le grand peuple des opprimés continuait à voir en lui un puissant défenseur, puisque tous les tyrans se hâtèrent si vite d'oublier leurs rivalités dans la crainte commune de la France et de conclure, dans le sillage à peine effacé de ses armées, une première Sainte Alliance pour leur faire repasser les monts.

Ce qui gêne, en effet, ce Ludovic le More, qui, le premier, avait appelé Charles en Italie, ce pape Borgia qu'il n'eût dépendu que de lui de déposer avec ignominie, et ce doge équivoque de Venise, qui n'avait cessé de lui prodiguer ses menteuses promesses, ce n'est point seulement cette foudroyante conquête de Naples, qui donne à la France la suprématie de la péninsule, c'est encore l'émotion croissante qui s'empare de leurs sujets jusque-là courbés silencieusement sous le joug et réveillés maintenant de leur mortelle résignation, — c'est qu'il a ressuscité « l'âme des guelfes [3] ». Toute la pensée dominante des futurs alliés est dans cette crainte que l'Italie se donnera volontairement à la France, parce que la France seule peut mettre une fin à ses misères. A travers ce roman tissé de chimères d'or et de sanglantes désillusions, Charles eut, en effet, au cœur, du premier au dernier jour de l'entreprise, même après les suprêmes trahisons, le sentiment profond des *pitiés d'Italie*. De quelques inconséquences qu'il se fût rendu coupable, laissant aux pires despotes le sceptre qu'il aurait pu leur arracher d'un simple geste (ici parce que de tendres yeux l'avaient

1. Bacon, *Historia Henrici VII*, p. 81-93.
2. Savonarole, discours prononcé à Pise.
3. Ferrari, *Révol. d'Italie*, l. IV, p. 175.

imploré, là parce que la bête féroce portait la tiare sacrée de saint Pierre), le roi de France était resté, malgré tout, « le fils spirituel » de ce François de Paule que Louis XI avait fait venir auprès de son lit de moribond pour le sauver de l'enfer et qui, le premier, avait fait entendre sur les bords de la Loire et de la Seine la plainte suppliante de l'Italie. Proclamé « le restaurateur du droit », assurément Charles ne l'avait point restauré : pourtant le grand mot réparateur n'en avait pas moins été prononcé, lancé avec un fracas de tonnerre à travers le silence de la servitude. Si le roi de France n'avait donné à Pise et à Sienne qu'une heure de liberté, le contre-coup de la victoire de Rapallo avait suffi d'ailleurs pour affranchir Florence des Médicis, les bannis étaient rentrés à Rome et dans toutes les autres villes, il avait enfin chassé de Naples l'horrible gouvernement aragonais. Le génie qui fonde lui faisait défaut; il n'avait eu toutefois qu'à paraître pour faire craquer l'édifice du passé, pour rendre la vie à l'espérance, pour ressusciter des idées qui semblaient mortes à jamais, pour déchaîner les langues. La chétivité même de sa personne contribuait à réveiller la croyance consolatrice que la force brutale n'est point tout. « Petit de taille, grand de cœur, » selon le mot fameux de Brantôme; la bonté avait reparu avec lui, pour la première fois depuis trois siècles, en Italie. Toutes les plaintes, toutes les doléances contenues depuis tant de cruelles années au fond des poitrines, éclataient naturellement sur son rapide chemin. Trop pressé ou, si l'on veut, trop frivole pour leur chercher un remède, il les écoutait avec une grâce bienveillante, ce qui ne leur était pas arrivé depuis une éternité d'humiliations et de douleurs, et cela leur avait été déjà un soulagement immense, après tant de détresses. Quelque chose d'humain passait, comme un souffle vivifiant, partout où il portait ses armes victorieuses ; on l'attendait comme les Juifs attendent le Messie [1]. » Puis, pour petite qu'elle soit, son armée est l'image même de la France, « une petite France complète, de toute province et de toute classe [2] » ; et, la première glace une fois rompue, un double

1. Discours des députés napolitains.
2. Michelet, t. IX, chap. IV.

courant de sympathie s'établit très vite : les nôtres découvrent bientôt, contre leur attente, « que les Italiens sont hommes », les Italiens que les nôtres ne sont pas des barbares, et l'armée monarchique se fait italienne de cœur. Évidemment, la marche de pareilles troupes, encore mal affranchies du dur esprit du moyen âge, ne va point sans désordres ni pilleries; — ce sera bien autre chose, tout à l'heure, avec les noirs soldats d'Espagne, les bandits de César Borgia et les lansquenets impériaux. — Mais, quoi qu'aient dit, par ordre, les pamphlétaires vénitiens, payés pour diffamer et mentir, et qui ont été trop facilement crus par des historiens même français, les outrages aux femmes furent très rares[1] : le témoignage des écrivains toscans est décisif sur ce point. Si les Français s'installaient brusquement, parlaient haut et, lorsqu'ils payaient quelque chose, « payaient les cornes et mangeaient le bœuf », — la guerre a-t-elle beaucoup changé depuis? — au moins, « il n'y en eut pas un, dépose le Florentin Landucci, « qui dît un mot déshonnête à une femme; au con- « traire, ils furent, dans beaucoup de maisons, en compagnie de « femmes de bien et ils ne firent rien de mal[2] ». Et de même le Siennois Tizio : « On n'entendit pas parler de la plus petite his- « toire de femme, ce qui n'aurait certes pas été le cas des Italiens « en France. Plusieurs contrées d'Italie subirent de bien autres « maux de la part des Espagnols et même des Italiens[3]. » — Donc, à aucun moment, ni brutalités, ni violences; bientôt, au contraire, une adoption réciproque, une charmante fraternité qui ne fera que s'affermir avec la mauvaise fortune. « Peu de jours, « peu d'heures souvent suffisaient aux soldats français pour « former des relations avec le bourgeois, avec le paysan chez « qui ils s'étaient établis; ils s'étudiaient à rendre de petits « services à ceux qu'ils avaient maltraités; ils travaillaient à « élever la cabane qui devait remplacer la maison brûlée dans « la bataille et ils buvaient en commun avec toute la famille

1. Kervyn de Lettenhove, *Lettres et Négociations de Philippe de Commines*, lettre de Commines à Ludovic le More pour protester contre les accusations des publicistes vénitiens, II, 149; — Cf. Commines, *Mémoires*, II, p. 347; Delaborde, p. 530.

2. Landucci, *Diario fiorentino*, p. 72, 224.

3. Tizio, *Historia Senensium*, Ms. Chigi, G. II, 36, t. VI, fol. 227 (*apud* Delaborde).

« le vin qu'ils avaient puisé dans les celliers[1].» Plus tard, le soldat espagnol, *senhor soldado*, ne daignera point « descendre « avec ses hôtes jusqu'à la conversation ». Faut-il rappeler encore les scènes touchantes de Pise, quand une véritable émeute éclata autour du Roi pour l'empêcher de sacrifier à Florence la ville martyre, et que les gentilshommes de la garde, arrachant leurs colliers et leurs chaînes, offrant leur solde, s'écriaient avec des larmes : « Si c'est de l'argent qu'il vous faut, voici, « prenez, mais ne rendez pas ces malheureux à leurs ennemis[2] ! » La source de sympathie et d'amour qui jaillit de pareilles scènes, faites pour la légende, sera longtemps à tarir. Les Alpes semblaient s'être définitivement abaissées[3].

Si l'on veut se rendre compte de ce que fut vraiment l'entreprise de Charles VIII, ce n'est donc pas les faits brutaux qu'il faut considérer : il faut regarder dans les esprits. L'on aperçoit alors clairement que cette course d'une armée française qui traversa par deux fois l'Italie, dans toute sa longueur, en l'espace de quelques mois, a été vraiment une révolution et qu'une modification profonde s'opère dès lors, de l'un et de l'autre côté des monts, dans les idées des deux peuples. Et, sans doute, l'école matérialiste aura toujours beau jeu à montrer que Charles VIII fit un marché de dupe le jour où, pour assurer ses derrières, il rendit à Maximilien la Franche-Comté et l'Artois, à Ferdinand le Catholique le Roussillon et la Cerdagne, à condition qu'ils ne troubleraient point son entreprise. « On ne faisait « pas réflexion, a écrit Voltaire, que douze villages qui joignent « un État valent mieux qu'un royaume à quatre cents lieues de « chez soi[4]. » Duperie, d'ailleurs, d'autant plus douloureuse que Maximilien et Ferdinand furent à peine rentrés en possession des conquêtes de Louis XI qu'ils protestèrent contre l'expédition de Naples, conclurent la ligue de Venise et, toute sanglante que fût la défaite des confédérés à Fornoue, forcèrent cependant

1. Sismondi, *Rép. Ital.*, t. IX, p. 120.

2. Commines, II, 440; Portovenere, *Memoriale*, 313-314.

3. Michelet a très bien vu cet état des esprits (IX, I, 1) qui a été, au contraire, tout à fait méconnu par Edgar Quinet. (*Rév.*, VI, p. 319.)

4. *Essai sur les mœurs*, chap. CVII. — Cf. Cherrier, *Histoire de Charles VIII*, I, 247, etc.

les Français à repasser leurs frontières rétrécies sans qu'il leur restât bientôt un pouce des conquêtes de Charles VIII. Sur la carte, après une année de batailles, de démonstrations théâtrales et de fêtes, la France était ainsi diminuée dans son territoire et l'Italie, plus morcelée que jamais, sous les mêmes tyrans restaurés. Seulement, France et Italie ne sont plus les mêmes peuples. L'âme latine de la France, captive pendant tant de siècles de la scolastique, se retrouve et s'épanouit à la lumière éclatante de la renaissance italienne, et, de son côté, au vif et impétueux contact de la France, l'Italie s'est réveillée à nouveau à la vie publique; soulevant la pierre du sépulcre, elle a repris conscience d'elle-même, de son droit à l'existence et de sa destinée comme nation.

Que fût-il advenu de la France si, fidèle à la politique dure et froide de Louis XI, docile aux conseils du maréchal de Querdes, Charles VIII se fût contenté d'un rôle vague de médiateur en Italie et eût porté vers le Nord et le Rhin tout l'effort de ses armes? Il n'eût empêché, à coup sûr, ni l'un ni l'autre des deux redoutables mariages de Maximilien, le sien et celui de son fils, qui firent l'énorme grandeur de la maison d'Autriche et devaient fatalement aboutir au combat héroïque de François Ier contre Charles-Quint pour la liberté de l'Europe; et l'âme française, encore à demi gothique, n'aurait peut-être jamais reçu le chaud rayon, l'ardent coup de lumière italienne qui la fit éclore et fixa définitivement son avenir. Mais combien plus cruel eût été, sans l'intervention française, le sort de l'Italie! A la rigueur, la France s'en fût tirée, plus tard, avec plus de peine, parce que la poussée qui l'entraînait vers les pays du soleil et de l'art eût fini par être irrésistible; au pis aller, rudement embourgeoisée par Louis XI, elle fût devenue une manière d'Angleterre continentale. Mais l'Italie était vouée irrévocablement à la mort. A supposer qu'elle eût échappé à l'invasion ottomane, elle tombait, au plus affreux moment, sous la griffe plus terrible encore de l'Espagne; imaginez Torquemada arrivant à Florence ou à Rome, vers 1492 ou 1494, en pleine renaissance païenne, pour y exercer son métier de bourreau : que devenaient Léonard et Michel-Ange? C'était le génie

italien lui-même qui montait sur le bûcher de l'Inquisition [1].

Et j'entends bien que ces sortes de vérité apparaissent surtout après coup; l'Italie, cependant, à la veille même de l'entreprise française, en eut l'intuition très nette et fut saisie d'horreur. La tolérance religieuse avait été toujours l'une de ses vertus; la philosophie, en cette fin du xve siècle, régnait souveraine sur la société; à Rome comme ailleurs, toute pensée était libre, la molle corruption du clergé s'accommodant gaîment des hérésies. Or, au même moment, le sombre fanatisme espagnol avait atteint son paroxysme, les prisons et les échafauds de la *Suprême* ne désemplissaient point, les autodafés flambaient aux quatre coins de l'affreux royaume et, par milliers, sur toutes les routes de l'Afrique méditerranéenne, de la Guyenne, du Portugal, fuyait le peuple proscrit des juifs, emportant avec lui, dans sa détresse, la fortune de l'Espagne, ruinée pour des siècles par son expulsion. Vingt à trente mille de ces malheureux arrivèrent, mourant de faim et de peur, sur les côtes d'Italie, où tous, le Pape aussi bien que les républiques, leur offrirent une cordiale hospitalité. Qu'on juge de l'impression produite par leurs récits bientôt colportés de bouche en bouche et que confirmaient tous ceux, ambassadeurs ou marchands, qui, pleins d'éprouvante et de dégoût, poursuivis par le cauchemar des chairs grésillantes et fumantes, revenaient alors d'Espagne en Italie (1492). Le Pape lui-même — et c'était Alexandre VI! — ne put contenir, bien qu'espagnol, sa réprobation contre tant de barbarie, adressa réprimande sur réprimande à Torquemada, finit par lui envoyer quatre commissaires romains avec mission expresse de réfréner tant de fureur. Et les contemporains, aimables et sceptiques, de Boïardo et de Pulci auraient été livrés à une pareille domination! Comment, « de tout côté, le peuple d'Italie n'eût-il pris cœur pour la « France [2] »?

1. Michelet (*Renaissance*, ch. Ier) a fait cette démonstration avec une force irréfutable : « Si l'Espagne n'eût pas eu la rivalité de la France dans la conquête d'Italie, son invasion, à cette époque, aurait été celle de l'Inquisition; l'Italie serait devenue, elle aussi, un bûcher. Ce malheur n'eut pas lieu. L'invasion, retardée, ménagée, fut toute politique. »

2. Commines, I, VII, 8.

Les dangers écartés comptent peu dans la reconnaissance des peuples; le réveil général de la vie publique fut une conséquence plus sensible, sinon plus réelle, de l'entreprise. Comparez à la désespérante léthargie politique qui précède le passage de Charles VIII l'intense agitation qu'il soulève et qui lui survit. Assurément, cette agitation que la France a créée ne tardera pas à se retourner contre elle, croissant tous les jours de trop de déceptions et de mensonges, grossissant des mille souffrances nouvelles que la guerre chronique va déchaîner sur la péninsule, déjà prédestinée à conclure au formidable chapitre du *Prince :* « Exhortation à délivrer l'Italie des barbares, » c'est-à-dire de tous les envahisseurs étrangers, sans distinction. Quelques fautes qu'ait commises l'intervention française, c'est elle pourtant qui interrompt par une tumultueuse prescription cette indifférence des intérêts généraux, le plus grand malheur qui puisse frapper un pays; c'est elle qui fait redescendre dans les assemblées du peuple, dans la rue, sur les places, la politique qui, depuis la fin du XIVe siècle, était devenue le monopole de quelques princes, de quelques capitaines et de quelques banquiers[1]. L'Italie, qui avait abdiqué tout souci de sa destinée, a recommencé à s'intéresser à elle-même; les révolutions de Florence, les tumultes de Pise, les désordres de Sienne, les émeutes contradictoires de Milan, c'est, malgré tout, à la place de cet abandon de soi-même, signe honteux des servitudes volontaires, la vitalité politique qui renaît, c'est-à-dire la vie même; et dès qu'elle renaît, elle aspire à la liberté. Le roi de France, faible et capricieux, surtout ignorant, a beau méconnaître sa mission, ouvrir l'oreille aux flatteries des anciens tyrans : la liberté s'attache à ses pas. Et la preuve, c'est Florence, — Florence qui a vécu avec lui en perpétuelle querelle, tantôt sur Pise, tantôt sur les Médicis, mais qui, du jour où elle a vu clair, où elle a été convaincue par l'évidence des faits qu'il ne songe pas à restaurer la tyrannie brisée à Rapallo, s'attache violemment à lui, refuse

1. Machiavel, *Fragments historiques relatifs à l'histoire de Florence;* Villari, *Jérôme Savonarole*, etc. — Voir, sur la décadence de la vie politique en Italie, une très belle page de Lanfrey, *Hist. des Papes,* p. 313.

obstinément d'entrer dans la sainte alliance de Venise, repousse avec la même fermeté promesses et menaces, le More et l'Empereur, porte au pouvoir le parti français avec Savonarole, au moment même où la moitié de l'Europe se ligue contre la France, s'obstine à croire et à espérer même après l'abandon, lutte encore et combat pendant que le paladin fatigué n'est plus occupé qu'à raconter ses gestes aux dames d'Amboise. Écoutez la réponse de Lorenzo Lenzi, gonfalonier de justice, à l'ambassadeur de Milan : « Pour rien au monde, ce peuple ne se détachera de la volonté du Roi très chrétien ; les ligues perdent leur « temps, tout est réglé avec lui[1]. » Et frère Jérôme, jusqu'à la dernière heure, à la dernière minute, abandonné, misérablement trahi et sacrifié, reste inébranlable dans la prédication de l'alliance française. Quelques mois avant son horrible mort, il écrit encore au roi : « Reviens, reviens vite pour réformer « l'Église par l'épée et chasser les tyrans. » Jusqu'au bûcher, il professe sa foi, non plus sans doute dans le Roi maudit, mais dans la France qui, elle, en effet, ne l'avait point oublié, qui protestait d'une seule voix, par Commines, armée et peuple, contre l'inaction honteuse de la Capoue tourangelle (Amboise) et dont l'appel, hélas ! sera entendu trop tard. Le pauvre corps, maigri et décharné, du divin visionnaire, le vrai maître de Michel-Ange, sera à peine brûlé et réduit en cendres qu'une grande lettre anxieuse, suppliante, arrivera de France pour demander sa grâce : le Roi ne se nomme plus Charles VIII, mais Louis XII. Encore une fois, dans Florence retombée sous le joug, en proie aux *Arrabiati*, Machiavel avait été prophète : « Le succès des « Français nous a fait perdre à moitié notre puissance ; leurs « revers nous raviront notre liberté[2]. »

V

Ce qui prouve surtout, contre les déclamations, combien l' « entreprise » française a été, tout compte fait, généreuse et

1. Manfredi, *Atti e mem.*, IV, 354, 30 juin 1495.
2. *Fragments historiques*, note, p. 231.

émancipatrice, c'est que le peuple même n'arrête point de nous rappeler, tandis que les autres interventions étrangères ne seront jamais réclamées que par les gouvernants. La péninsule a souffert et sait bien qu'elle souffrira encore de notre invasion, dure nécessairement par elle-même, plus cruelle par les invasions allemandes, espagnoles ou suisses qu'elle provoque et à qui elle sert de prétexte. Si l'Italie démocratique et « guelfe » nous adresse ces nouveaux appels, c'est donc apparemment que la part des maux déchaînés par nos armées a été moins grande que celle des biens passagèrement réalisés, des espérances éternellement renaissantes. Je ne dis point que les Français n'eussent pas pris goût, d'eux-mêmes, au voyage d'Italie; ils y avaient trouvé plus que le plaisir et que la gloire elle-même : la révélation de leur propre génie. Mais ouvrez, de Commines à Guichardin, toutes les histoires et, partout, à chaque page, il est évident que si les Français avaient pu oublier les chemins de l'Italie, les Italiens eussent pris grand soin de les leur enseigner à nouveau. Selon la passion ou l'intérêt du moment, les princes s'adresseront tour à tour à la France et à l'Empire; les masses populaires, les patriotes qui ont gardé le culte de Savonarole, les *piagnoni*, les villes républicaines n'acclameront jamais, malgré d'amères déceptions, que les Français. A peine Charles VIII a-t-il repassé les monts que Florence, Mantoue, Bologne et Ferrare le supplient de « faire retour en Italie ». Et nul doute que, sans Briçonnet, il fut revenu, tant pour sauver « ses hommes de Naples » que pour châtier le More, convenant d'ailleurs que, « s'il pouvait recou« vrer ce qu'il avait perdu, il pourvoirait mieux que par le passé « à la garde du pays[1] ». Charles mort, le duc d'Orléans, « qui « aussi bien en frétillait », a eu tout juste le temps de prendre la couronne, que les mêmes supplications, plus instantes, et d'autres encore viennent l'assaillir à son tour; cette fois, par un mémorable retour des choses, c'est l'Italie tout entière qui invoque la France contre ce Ludovic Sforza, naguère encore, sinon le premier, du moins le plus ardent à faire venir Charles VIII.

1. Commines, I, VIII, 25.

Venise est à la tête de la ligue contre le tyran du Milanais et, avec elle, les ducs de Savoie qui mettent leur orgueil du moment à passer pour de simples vassaux du royaume de France, Florence où le parti républicain vient de reprendre le dessus contre les Médicis. Dans l'universelle acclamation qui salue le retour des Français, un seul allié reste à Ludovic : le Turc, Bajazet, qui tente une diversion contre Venise en ravageant le Frioul. Un mois suffit à la conquête de la Lombardie. Le peuple vint au-devant de Louis XII à une grande lieue de Milan, saluant le petit-fils de Valentine Visconti comme le libérateur de l'Italie.

N'objectez point que l'Italie, en cette dernière année du xve siècle, n'avait fait encore qu'une seule expérience des Français ; que, prise à la course par les vainqueurs de Rapallo et reperdue aussi vite, elle n'avait point d'eux une connaissance suffisante. Plus la connaissance se resserre, plus, au contraire, vont se multiplier les appels à une intervention qui seule, malgré de lamentables erreurs, peut lui assurer un peu de justice et de liberté. Si Charles VIII n'a fait que passer, presque sans combattre, « la craie à la main [1] », selon le mot fameux d'Alexandre VI, les guerres de Louis XII ont duré près de dix-sept ans, et quelles guerres ! Où trouver un plus affreux massacre que celui de Capoue, une plus stupide alliance que celle des Borgia, une politique plus insensée que celle de Cambrai ? Quelque médiocre usage que Louis XII ait fait d'ordinaire de ses victoires, sa défaite finale, sous les coups redoublés de la Sainte-Ligue, n'en apparaît pas moins, à la moitié de l'Italie, comme la sienne propre. Ce n'est pas seulement La Palisse qui est vaincu sous Pavie et à Novare : c'est Milan qui devient la proie des Suisses, c'est Florence qui retombe du coup pour ne plus se relever, sous la domination des Médicis, plus lourde et plus mortelle que jamais ; c'est Rome même où le pape Jules, sur son lit d'agonie, la rage au cœur, reconnaît que sa victoire contre la France a été la restauration de tous les tyrans, l'ins-

1. Machiavel, le *Prince*, ch. XII. — *Col gesso*, parce que le roi n'avait eu rien de plus à faire qu'un maréchal des logis qui marquerait les logements sur les portes avec de la craie.

tallation définitive des Espagnols et des Impériaux, la licence aux plus brutaux des mercenaires de faire main basse sur tout. Et dès lors, l'avènement de François Ier ne sera pas salué en Italie avec moins de joie et d'ardente espérance qu'en France même : il sera Gaston de Foix sur le trône, il sera le libérateur définitif de la péninsule [1].

S'il est une ville italienne qui ait, à cette époque, le droit de maudire l'intervention française, c'est assurément Venise. Alliée fidèle de Louis XII, dès le début de son règne, contre Ludovic, n'ayant rien fait pour démériter de son amitié que de lui dénoncer à temps la fourberie des Borgia et les malédictions dont leurs crimes chargeaient le nom du Roi, tout à coup, sous les excitations haineuses du Pape et de Florence, elle a été déclarée à Cambrai « l'ennemie publique de l'Europe », — parce que, sans doute, elle avait été son plus solide boulevard contre le Turc, — sacrifiée à l'Empereur, — parce qu'elle était la sentinelle de l'Italie contre l'Allemagne, — livrée à une véritable exécution militaire comme usurpatrice, tyrannique et provocatrice de désordres, — elle qui était, de l'aveu de tous, le meilleur gouvernement du XVIe siècle, — dans l'espace de quelques semaines enfin, dépouillée de toutes ses conquêtes lombardes, réduite, une fois de plus, comme aux jours des pires épreuves, à se jeter à la mer. Or, François Ier est à peine roi, que Venise, la première de toutes, rappelle les Français en Italie. Sous les bourreaux qui les tiennent et les écrasent, la Lombardie, en proie aux Suisses, la Toscane, en proie aux bandes d'Espagne, Florence, la plus ancienne et la plus acharnée de ses rivales, en proie aux Médicis [2], vivent dans une telle terreur qu'elles n'osent même plus se plaindre : c'est Venise qui élève la voix en leur nom et, parlant pour tous, supplie la France de repasser les Alpes « dans l'intérêt général de l'Italie ». Le lendemain du sacre de Reims, les ambassadeurs de la sérénissime République, Piétro Pasqualizo et Sabastiano Giustiniano, reçus par le jeune Roi en audience solennelle, l'invitent en deux longues harangues

1. Romanin, *Storia documentata di Venezia*, t. V, p. 298 et sq.; Sismondi, *Rép. Ital.*, t. VIII, p. 201.
2. Voir les lettres familières de Machiavel.

à envoyer au plus tôt des forces nouvelles en Italie : de lui seul, la péninsule peut attendre quelque liberté ; lui seul peut l'affranchir de l'atroce domination des Suisses ; Louis XII, dans la dernière année de son règne, avait reconnu ses torts envers Venise et renoué avec elle ; menacée de nouveau par la triple alliance de l'Empire, du Pape et de l'Espagne, elle implore la France qui ne refusera pas le secours de ses armées[1]. — On sait de reste que l'espérance de Venise ne fut pas trompée, comment Marignan délivra l'Italie et que jamais victoire, pas même Solférino, ne fut célébrée par elle avec plus de joie.

Que la fierté rétrospective des Italiens se révolte aujourd'hui contre ces appels perpétuels de l'Italie de la Renaissance à l'intervention étrangère, nous n'y trouvons pas à redire ; les faits cependant sont là, relatés surtout par Guichardin avec une inépuisable abondance de détails et, au surplus, sans le moindre étonnement. Il s'applique assurément à mettre en pleine lumière l'ambition opiniâtre des rois de France désireux de joindre à leur couronne celle de Naples et celle du Milanais, à revendiquer les droits qu'ils tiennent du chef de Charles d'Anjou et de Valentine Visconti ; il n'en convient pas moins que la France n'est point descendue une seule fois en Italie sans y avoir été instamment appelée par l'une ou par l'autre des principautés ou républiques italiennes, sans y avoir été saluée, tantôt par Venise et Naples, tantôt par Milan et Florence, comme la libératrice espérée. J'ai beau chercher d'ailleurs dans toute l'Italie d'alors, je n'y puis trouver qu'un homme, un seul, qui ressente l'humiliation de cette plaie, effectivement honteuse, de l'intervention étrangère et qui ait au cœur l'ardente passion de la fermer : c'est Machiavel. Quand il écrivait cependant, après tant de pages d'une dureté calculée et voulue, cette page d'une déchirante éloquence où il met à nu tout son cœur : « Que l'Italie le voie enfin paraître, après une si « longue attente, ce rédempteur ! Je ne puis trouver de termes « pour exprimer avec quel amour, avec quelle soif de ven-

1. Romanin, *loc. cit.*, p. 299 ; Guichardin, *loc cit.*, livre IV. — Voir le compte rendu de l'audience et la réponse de François Ier, chez Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, I, p. 67.

« geance, avec quelle fidélité inébranlable, avec quelle véné-
« ration et quelles larmes de joie, il sera reçu dans toutes ces
« provinces qui ont tant souffert des invasions étrangères ! Quelles
« portes pourraient rester fermées devant lui ? Quels peuples
« refuseraient de lui obéir ? Quelle jalousie s'opposerait à ses
« succès ? Quel Italien ne l'entourerait de ses respects ? Y a-t-il
« quelqu'un dont la domination des barbares ne fasse bondir la
« poitrine[1] ?... » à qui adressait-il cette suprême prière et qui donc avait été le héros de son livre ? Il dédiait cette invocation « au magnifique Laurent », au fils de ce Pierre de Médicis que Florence avait chassé avec tant de mépris et qui, traînant une vie honteuse à la queue des armées étrangères, n'avait cessé de menacer sa patrie d'un retour plein de vengeances, — lui-même, ce Laurent, le plus dur et le plus rapace de sa maison, allié servile des plus insolents envahisseurs, digne fils de son père et digne père de Catherine. Et le héros même du *Prince* avait été ce César Borgia, — calomnié ou non, peu importe ici, dont la scélératesse était tout le génie à moins qu'elle ne l'ait rendu stérile et tué, c'est une autre affaire, — mais dont Machiavel avait déjà dit, pour mettre sa gloire en pleine lumière, « qu'il « apparut à l'Italie comme ayant la France pour arme », *armato de' Francesi*. Ainsi, pour chasser ces barbares, Machiavel lui-même, cet apôtre le plus obstiné et le plus illustre de l'idée de la nationalité italienne, patriote dans les moelles alors qu'il n'y avait point encore de patrie, ne trouve que deux hommes, un Médicis et un Borgia, et tous deux n'ont jamais déployé leurs drapeaux qu'à côté des étendards de l'étranger, n'ont été puissants l'un et l'autre que par l'appui de l'envahisseur allemand ou français.

Aussi bien, cet idéal des patriotes exclusifs, *fara da se*, si l'Italie, par la suite, n'a point été en mesure de le réaliser, comment s'étonner qu'elle ne l'ait pu davantage au XVIe siècle ? Dans l'état de décomposition où elle traînait depuis le grand Schisme, frappée de stérilité politique, par un étrange contraste, à l'heure même de sa plus abondante explosion artistique et

1. *Le Prince*, ch. XXVI, *in fine*.

littéraire, c'était l'évidence que seul un bras étranger la pouvait relever, lui donner la force nécessaire pour s'émanciper à l'intérieur des tyrannies locales et pour assurer le respect de son indépendance au dehors. Seulement, ce bras, il s'agissait de le choisir et, l'ayant choisi, de le garder jusqu'à ce que l'œuvre fut accomplie. Or, précisément, il n'en fut rien. Si le sentiment populaire fut presque constamment favorable à la France qui avait paru la première sur les Alpes, la plupart des gouvernements et surtout le pape se faisaient un jeu de changer d'alliance à chaque printemps. Le peuple tenait d'ordinaire pour la France, parce qu'elle avait été saluée au début de ses entreprises comme devant restaurer la justice et qu'elle se souvenait de cette prédiction plus souvent qu'elle ne la méconnaissait; dans les régions où le roi avait commis la faute d'établir sa domination directe, son pouvoir avait été, sauf de rares exceptions, aimable et léger, sans rancunes tenaces contre les ennemis de la veille, protecteur des savants et des artistes, bienfaisant aux pauvres dont Charles VIII dégreva les impôts en Lombardie et à Naples, parfois même assez hardiment réformateur des abus, comme le jour où Louis XII établit le parlement de Milan sur le modèle des cours souveraines de France. Pour ces mêmes causes, les gouvernements princiers et même les républiques étaient trop souvent hostiles et, après avoir appelé ou rappelé la France, invoquaient contre elle, au moindre froissement d'intérêt ou d'ambition, l'Empire, l'Espagne et les Suisses. L'Italie devint ainsi le champ de bataille du monde. Le jour où le pape Alexandre VI bénit la ligue de Venise qu'il avait fomentée contre les Français, ses panégyristes allemands proclament qu'il fonda l'équilibre européen ou, tout au moins, qu'il posa les premiers principes de la politique internationale des temps modernes. Je veux le croire. Mais le certain, c'est que l'indépendance de l'Italie devint, dès ce jour, l'enjeu de la partie : quel qu'il fût, l'Italie serait la proie du vainqueur, la récompense de la victoire.

Si l'on cherche maintenant à déterminer, dans cette lutte, les fautes principales de la politique française, la première, que la plupart des contemporains ont déjà signalée, consista

à ménager sans cesse le Saint-Siège qui ne nous en sut aucun gré, à respecter en lui le pouvoir alors le moins respectable de la péninsule et du monde entier. S'il fut jamais un pape contre lequel, avec l'assentiment de toute la chrétienté, il était loisible au fils aîné de l'Église d'avoir recours aux plus extrêmes rigueurs, — sa déposition eût peut-être empêché le schisme de Luther, — c'était Alexandre VI, athée, assassin et incestueux, que l'Italie tout entière proclamait « vil et infâme[1] ». Or, Charles VIII fut à genoux devant lui, et de son fils César, — qui s'appelait César *de France*, — Louis XII fera plus que le représentant, le directeur même de ses affaires en Italie; il regarde « toute brouillerie avec le Pape comme un grand malheur[2] ». Après Fornoue, comme après Rapallo, la politique était de maintenir avec une énergie inébranlable les franchises de Pise contre Florence, — ce qui nous donnait le cœur de toutes les petites cités opprimées, — mais d'indemniser hardiment la république de Savonarole sur les États du Pape, — ce qui nous donnait au centre de l'Italie une base nationale d'opérations. — Charles, dès qu'il fut en présence du Borgia, trembla de tous ses membres et ne sut que lui baiser les pieds. Le cardinal de la Rovère avait réussi à fournir au Roi les preuves certaines des intelligences du Saint-Père avec le sultan, d'une négociation entamée et déjà fort avancée pour combattre la croisade française : peines perdues! Ce monstre est pape, il donne le chapeau rouge à Briçonnet : qu'il continue à régner! Il continua à trahir, devint l'âme de la ligue de Venise qui surprit le Roi à Naples et le força à plier bagage.

La diplomatie de Louis XII fut, si possible, plus sotte encore et plus misérable : il ne lui suffit pas de laisser en repos le vieux traître du Vatican, il travaille encore à l'agrandir en lui livrant les Romagnes, « ajoutant ainsi au pouvoir spirituel, « qui lui donne déjà tant d'autorité, un pouvoir temporel plus « considérable[3] »; et, sur son conseil, — faute plus lourde

1. *Ann. eccl.*, 1460, t. XXIX, p. 230; lettre du pape Pie II. — Cf. Burchard, *Diarium*, t. I, p. 567.
2. Sismondi, *Rép. Ital.*, t. IV, p. 4.
3. Machiavel, *Prince*, chap. III.

encore, — appelle l'Espagnol à partager avec lui le royaume de Naples. « Je me trouvais à Nantes, écrit Machiavel[1], à « l'époque où le Valentinois (c'est ainsi qu'on appelait alors « César Borgia) se rendait maître de la Romagne : le cardinal « d'Amboise, avec lequel je m'entretenais de cet événement, « m'ayant dit que les Italiens ne comprenaient rien aux affaires « de guerre, je lui répondis que les Français ne comprenaient « rien aux affaires d'État, parce que, s'ils y avaient compris « quelque chose, ils n'auraient pas laissé l'Église s'agrandir à « ce point. L'expérience, en effet, me fait voir que la grandeur « de l'Église et celle de l'Espagne en Italie ont été l'ouvrage « de la France et ensuite la cause de sa ruine dans cette contrée. » Quelque cruelle qu'elle ait été, l'expérience pourtant sera perdue pour Louis XII, et les mêmes fautes qu'il avait commises dans ses rapports avec Alexandre VI, il les recommencera avec son successeur. Ce Jules II, qui avait guidé en Italie, comme cardinal de Saint-Pierre aux Liens, la première invasion française, et dont le premier acte, à son avènement, avait été de jeter sur Venise la ligue de Cambrai, était un condottière sur le trône et, de l'aveu même de ses amis, n'avait rien du pontife et du prêtre. « Variable comme le vent de Gênes, » selon la forte parole de Michelet[2], ce Génois n'était invariable que dans sa passion d'enrichir sa famille et d'agrandir sa puissance temporelle. « Je voudrais un seul maître à l'Italie, écrit-il à son frère, le *pontife romain.* » Après avoir joué de la vertu contre les Borgia pour les supplanter, il joue maintenant, pour consolider sa domination, du patriotisme : pour chasser d'Italie les « barbares » français qu'il y a conduits et qu'il vient de mener contre Venise, « peste et calamité de la péninsule », il appelle à l'aide ces autres étrangers, cent fois plus barbares, les Espagnols, les Allemands et les Suisses. « Singulier suc- « cesseur du Christ, s'écrie un de ses propres lansquenets[3], « qu'on voit recouvert d'une armure et l'épée à la main, la che- « velure et la barbe hérissées, la fureur dans les yeux et la

1. Machiavel, *Prince*, chap. III.
2. *Histoire de France*, t. IX, chap. IX.
3. Ulrich de Hutten, cité par Zeller, l'*Italie et Renaissance*, p. 435.

« menace à la bouche, acheter la possession de la terre par la « fraude et vendre le ciel qu'il ne possède pas. » Or Louis XII, tant qu'il n'a point reçu dans le dos le poignard de la Sainte-Ligue de 1511, ne sait que se mettre à genoux devant lui. Citons, ici encore, Machiavel, si hostile cependant aux entreprises françaises : « Pour mettre un pape à la raison, « écrit-il dans ses *Légations*[1], « il n'est besoin ni tant d'empereurs, ni « tant de bruit. Si, par le passé, ceux qui ont fait la guerre « au Pape ont pu, comme Philippe le Bel, le faire renfermer « dans le château Saint-Ange par ses propres barons, ceux-ci « ne sont pas si bien éteints qu'on ne puisse trouver le moyen de « les rallumer. » Il faut croire que la race en était morte.

Si jamais, depuis les invasions sauvages du ve siècle, l'Italie avait été menacée de mort, c'était par l'avalanche suisse que Jules II y avait fait descendre et qu'un flot d'Uri et d'Unterwalden, toujours nouveau, grossissait sans cesse. Dans la journée épique de Marignan, où François Ier combattit vraiment avec Venise pour la liberté et la vie même de l'Italie, tous les vœux du nouveau Pape, toutes ses ardentes prières, sont cependant pour les bandes helvétiques qui portaient sur l'épaule et sur la poitrine la croix de Saint-Pierre. Le premier jour, à la fausse nouvelle de la victoire des Suisses, des feux de joie avaient été allumés dans Rome et Léon X, souriant, avait annoncé lui-même à l'ambassadeur de Venise la déroute du roi de France. Le lendemain, Marino Giorgi apprend la vérité de la Seigneurie; il s'empresse de venir porter la nouvelle au Pape qui était encore au lit et sortit de sa chambre à moitié habillé. « Saint-Père, dit l'ambassadeur, hier Votre Sainteté me « donna une nouvelle mauvaise et fausse; aujourd'hui, je vous « en apporte une bonne et vraie. » Léon X parcourt les lettres de la Seigneurie et pâlit affreusement. « Qu'adviendra-t-il « de nous et de vous aussi? — Nous sommes avec le Roi Très-« Chrétien, répond Giorgi, et votre Sainteté n'a rien à craindre « de lui, non plus que le Saint-Siège; n'est-il pas le fils aîné de « l'Église? — Nous verrons, répliqua le Pape, ce que fera le Roi; « nous nous mettrons entre ses mains en demandant miséri-

1. 3e *Légation*, lettre IX, de Blois, le 9 août 1510.

« corde[1]. » L'aimable Léon X n'eut, en effet, qu'à se jeter entre les bras du vainqueur pour obtenir tout ce qu'il voulait : en échange du Concordat et de Parme, la garantie de toutes les possessions d'Église que Léon tenait ou « pourroit recouvrer », les Romagnes et les Marches pour ses neveux et le maintien des Médicis « dans l'état où ils étaient en la cité de Florence[2] », c'est-à-dire le sacrifice du parti républicain et français. Est-il besoin d'ajouter que le jour même où Charles-Quint, élu empereur, réunit en sa personne l'Espagne à l'Allemagne, l'honnête Pape se tourna vers lui pour livrer au nouveau César, contre la condamnation de Luther, Naples et Milan, Gênes et Parme, les trois quarts de l'Italie?

Telle fut la première grande faute de la politique française en Italie, faute gratuite, duperie sans compensation qui, à elle seule, suffisait à paralyser ailleurs les plus vigoureux efforts, les plus généreuses tentatives; faute, hélas! tellement invétérée, si j'ose dire, et inhérente à toute action de la France monarchique dans la Péninsule, que les petits-fils des vainqueurs d'Agnadel et de Marignan la recommenceront telle quelle, identique, trois siècles plus tard.

La seconde faute capitale ne devait pas être moins traditionnelle. De toutes les puissances européennes dont les armées paraissent en Italie, la France est la seule qui n'eût jamais la conquête comme but exclusif; le destin, son génie veut que mille espérances ardentes la saluent chaque fois qu'elle se montre et qu'elle vienne toujours pour réaliser, aux yeux des Italiens, une œuvre de liberté et de justice. Mais chaque fois, après Rapallo, après Fornoue, après Alexandrie, après Ravenne, après Marignan, la France s'arrête court; pas une fois, elle ne livre la bataille jusqu'au bout. Quand descendent des Alpes les Allemands ou les Suisses, quand les Espanols débarquent à Naples ou à Gênes, point de doute, tout le monde sait pourquoi ils viennent : les Espagnols pour conquérir, les Suisses pour piller, les Allemands pour

1. *Sommario della relazione di Roma,* di Marino Giorgi, dans Mignet, t. Ier, p. 191.

2. Recueil de Léonard, t. II, p. 137.

piller et conquérir tout ensemble. Dès lors, point de déception possible ; voire, quand la crainte, chose rare d'ailleurs, a été en dessous de la réalité, un tel soulagement qu'on dirait de la reconnaissance et de la joie. Rien de tel avec la France, parce que nos promesses, imprudentes autant que généreuses, les espérances que fait naître la magie de notre approche, restent toujours en deçà de l'effet[1]. D'un bout à l'autre de cette histoire, on dirait que nous prenons surtout à tâche de justifier par avance les ingratitudes. Nous autorisons l'Italie à oublier ce que nous avons fait en sa faveur pour ne se souvenir que de ce que nous n'avons pas fait, après l'avoir laissée attendre. L'amant infidèle fait verser plus de larmes que le mari brutal : nous sommes cet amant. Assurément, dans ces marches triomphales où nous suit la foi de tout un peuple, nous ne nous arrêtons pas toujours de nous-mêmes, par ignorance, par versatilité d'esprit, par superstition dès que le Pape est en cause, pour un misérable caprice d'amour, comme François Ier, le soir de Marignan, dans les bras de la *fornarina* empoisonnée de Lodi. D'autres circonstances sont vraiment atténuantes, parce qu'elles sont du fait même de l'Italie : l'essor chevaleresque de l'armée de Charles VIII, c'est Florence même qui le brisa par la dureté de ses rancunes contre Pise ; les bonnes volontés de Louis XII, c'est la jalousie féroce de toutes les rivales indigènes de Venise qui les fait dévier. Mais le fait matériel n'en subsiste pas moins : l'abandon chronique. De là, contre nous, malgré tant de services rendus, des haines que l'Allemagne et l'Espagne ne connaîtront qu'après de longues années de tyrannie, haines intermittentes sans doute, avec de rapides et violents retours d'amour et de confiance, mais qui ne sont peut-être que plus terribles. Nous semons et nous arrosons de notre sang la bonne

1. Quinet, après tant de vues fausses sur les expéditions françaises en Italie, résume admirablement ce phénomène : « L'amour se tourna en haine ; elle fut d'autant plus profonde qu'on avait espéré davantage. Il s'y mêlait une sorte d'indignation que les Allemands n'ont jamais fait éprouver. La déception qui souvent suit une promesse, est peut-être la raison pourquoi nous seuls avons l'art de provoquer contre nous des Vêpres siciliennes et des Pâques de Vérone. Plus on croit en nous, plus nous inspirons de colère, si nous manquons à cette attente ; quand nous opprimons, nous semblons non seulement des barbares, mais des traîtres. » (*Rév. d'Italie*, p. 320.)

graine : nous n'avons ni le courage, ni la patience de laisser mûrir la moisson à notre profit. Ce qu'on appelle aujourd'hui, avec un affligeant mépris de l'idéal, le *don Quichottisme* n'est vraiment une faute que s'il ne s'obstine pas. Persévérer n'est point diabolique, mais divin : nous ne savons pas persévérer. Si j'ai tant insisté sur le désolant épisode de Pise, c'est qu'il résume et caractérise la faiblesse, la versatilité de toute notre politique pendant les soixante années des guerres italiennes. Notre véritable force : le sentiment populaire qui nous soulève ; notre arme la plus redoutable : le génie révolutionnaire qui était déjà en nous, nous ne cessons pas de les méconnaître. Le fin des fins de la diplomatie pour un Briçonnet, un Georges d'Amboise, un Duprat, c'est de contracter alliance avec les oppresseurs de l'Italie, dès que nous les avons vaincus, contre les opprimés. Nous nous affaiblissons ainsi nous-mêmes, pour le plaisir, par vanité, en fortifiant nos ennemis naturels, le Roi catholique, l'Empereur, le Pape.

A ces deux fautes capitales de la politique française en Italie, — et je n'en ai rien dissimulé, — il faut évidemment ajouter d'autres reproches et d'autres blâmes que je ne chercherai point à diminuer davantage, mais que nos rois et nos soldats ont mérités pourtant à un bien moindre degré que leurs ennemis. Rien de moins établi assurément que le droit de la maison de Valois sur Naples et sur Milan ; les droits que réclamaient Maximilien, Ferdinand le Catholique et Charles-Quint étaient pourtant plus douteux encore et Voltaire a formulé ici, comme ailleurs, le jugement définitif : « Le droit public féodal, toujours incer-« tain, ne pouvait être interprété que par la loi du plus fort[1]. » Dans la rudesse des temps et des guerres d'alors, il n'est point douteux que de graves excès n'aient été commis par nos armées : le massacre de Capoue, Alexandrie mise au pillage, les garnisons vénitiennes passées au fil de l'épée, autant de pages qu'on voudrait effacer de l'histoire. La brutalité, la cruauté surtout, ne furent toutefois que des exceptions de notre côté, tandis qu'elles étaient de règle chez les autres

1. *Essai sur les mœurs*, chap. cx.

envahisseurs, et même chez les chefs italiens. Si Chaumont était un « méchant homme », qu'était-ce Sforza qui payait un ducat d'or chaque tête de Français qu'on lui portait ? La froide férocité des Espagnols, la sauvagerie rapace des impériaux, la barbarie grossière des Suisses contrastaient, de l'aveu même de Guichardin, avec la douceur générale de nos mœurs. A quoi comparer les razzias systématiques des Allemands contre Florence, leurs exécutions en Vénitie, leur sac de Rome où sept à huit mille prisonniers furent tués à coups de piques et de hallebardes, les femmes violées pendant huit jours de suite, le pillage prolongé pendant sept mois, saturnales furieuses qui font pâlir les exploits des Huns et d'Alaric? Et, sans doute aussi, nos chevaliers demandèrent très souvent aux belles Italiennes la récompense la plus charmante de la victoire : marquises et boulangères mirent-elles tant d'empressement à se dérober? La comtesse Tomasina Spinola, qui meurt de douleur à la nouvelle de la maladie de Louis XII, n'avait point dû être violentée... Dans l'horreur croissante de ces guerres, ce ne sera point en tout cas le crime de la France qui dictera à Michel-Ange la stance douloureuse de la Nuit endormie :

Grato m'è'l sonno e più l'esser di sasso.
Mentre che il danno e la vergogna dura.

L'opprobre, la honte ne viendra pas de nous. C'est quand passent et repassent les durs lansquenets du prince d'Orange, les arquebusiers implacables de Ferdinand de Gonzague, réinstallant toutes les tyrannies et abattant jusqu'aux ruines de la liberté, c'est alors que « ne plus voir, ne plus sentir est le bonheur ». La Florence de Savonarole s'éveillait à l'approche de Charles VIII et la République rajeunie ne suppliait le jeune Roi que de parler plus haut; c'est à Charles-Quint que la Florence vaincue, assommée, de Michel-Ange adresse la lamentable prière :

Pero non mi destar; deh, parla basso !

Malgré tant d'erreurs et tant de fautes, voici donc ce qui juge en dernier ressort les entreprises françaises dans la Péninsule : pour l'Italie elle-même, la défaite finale de la France fut la

sienne propre et sa cause, pendant tout ce lugubre cinquième acte qui va de Pavie à Saint-Quentin, elle l'identifia avec la nôtre.

Non point sans doute que l'Italie eût compris dès le début de cette nouvelle lutte où était son intérêt : François Ier, après Marignan, avait porté trop de défis à la fortune ; ivre de sa première victoire, il en avait fait trop de sottises. Cette Lombardie qui s'était donnée à lui, débordant d'enthousiasme et de gratitude pour le vainqueur de ses tyrans suisses, il l'avait livrée à Lautrec qui, grossièrement, pendant cinq années de suite, « bon à com- « battre en guerre et frapper comme un sourd, mais non à gou- « verner un État », l'avait traitée en pays conquis [1]. Cette puissance morale qui faisait de lui l'arbitre de la péninsule, il l'avait gaspillée, sans même en soupçonner le prix, dans des combinaisons douteuses et sans profit, prêtant main-forte aux Médicis qui le trahissaient déjà sous main, sacrifiant à une cajolerie de Léon X les droits du duc de Ferrare qui avait été fidèle entre tous ses alliés, encourageant et décourageant, selon le vent du jour, ses amis de Naples, violentant Gênes, brusquant Venise elle-même. Cette hégémonie de l'Europe, qu'il avait conquise en deux jours de bataille, à l'heure même où la terreur des invasions turques faisait de lui le chef acclamé de la chrétienté, il l'avait compromise enfin dans la foire électorale de Francfort où la sagesse la plus élémentaire lui commandait de n'intervenir que pour empêcher, au profit d'un tiers, l'élection du roi d'Espagne. Le miracle eût été qu'avec une pareille politique, il n'eût point ligué contre lui les trois quarts de l'Europe, l'ambition du magnifique soldat qu'il était semblant plus redoutable à tous que celle du débile élève que paraissait alors l'héritier de Jeanne la Folle ; il eût fallu surtout à l'Italie plus de sens qu'elle n'en avait depuis longtemps pour ne point s'abandonner aux rancunes de ses déceptions. Le rétablissement de la puissance de Charlemagne que le Roi chrétien avait rêvé, c'était donc le Roi catholique qui l'avait réalisé, à prix d'or sans doute, mais la couronne impériale valait bien encore trente millions [2]. « Trois ans après l'élection, avait

1. Verri, *Storia di Milano*, t. II, p. 170-177.

2. Les dépenses de Charles-Quint, presque toutes employées à acheter les voix

« dit François Ier à l'ambassadeur d'Angleterre [1], je jure que « je serai à Constantinople ou que je serai mort. » Quatre ans après l'élection, c'est Charles-Quint qui paraît aux portes de Marseille à la tête d'une coalition vraiment universelle, puisqu'elle comprend, avec l'Empire, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Angleterre, l'archiduc d'Autriche, Naples, Milan, les républiques de Florence, de Sienne, de Venise et de Gênes, et, naturellement, le Pape.

De ce que la politique française avait fait trop souvent fausse route en Italie, il ne suit point — on le sait déjà — que l'Italie n'ait pas commis, de son côté, moins de fautes. La plus grave, après sa propre division qui déroutait les meilleures volontés, était la perpétuelle mobilité qui la détachait de ses alliances aussi vite qu'elle l'y ramenait. L'amertume des désillusions qui suivait régulièrement les plus belles espérances explique ces fluctuations : les justifie-t-elle toujours ? Sans insister sur le souvenir, si vite oublié, de Marignan, il n'en reste pas moins que, seule, la plus étrange aberration pouvait, en 1520, pousser l'Italie dans la ligue de Charles-Quint. Il est permis peut-être, en politique, de ne considérer que l'intérêt ; encore faut-il que l'intérêt soit sérieux, solide, incontestable : où était l'intérêt de l'Italie ? Il était, il pouvait être si peu avec le colosse qui venait de s'élever, que la péninsule tout entière avait fait des vœux contre l'élection du Roi catholique à l'Empire, et que le Pape avait été le plus ardent à se jeter dans la mêlée en faveur de François Ier, distribuant à pleines mains les promesses et l'argent. Que Léon X se fut retourné ensuite vers l'Empereur, cette volte-face se comprenait encore : le prix du marché était la condamnation du moine de Wittemberg qui venait de jeter au feu les bulles de Rome. Mais l'Italie, en suivant le Pape sacrifiait son indépendance et se donnait le plus redoutable des maîtres sans retarder d'une heure la victoire du schisme luthérien. Au lendemain de l'avènement de Charles-Quint, la France, mal-

des électeurs, se montèrent exactement à 514,075 florins, plus 70,400 florins de pensions viagères, soit un peu plus de 29 millions et demi de notre monnaie.

1. Conversation du 28 février 1519; dépêche de Thomas Boleyn.

gré les erreurs de sa politique, restait donc plus que jamais le dernier boulevard de ce qui restait de liberté à l'Italie; les Français chassés de Milan, c'était l'absorption de la péninsule tout entière dans l'énorme empire sur lequel le soleil, déjà, ne se couchait plus. Machiavel, du fond de sa retraite de Ruccellaï, vit le danger; mais, une fois de plus, personne ne l'écouta. Veut-on savoir à quelle besogne, dans cette fatale année 1521, l'Italie employa le génie de son plus grand politique? Le conseil des Huit de la Pratique envoya Machiavel auprès des moines de Carpi pour obtenir du chapitre qu'il fît du domaine de Florence une province à part et, comme il s'acquitta bien de l'affaire, les consuls de l'art de la Laine daignèrent charger « l'ambassadeur de la République auprès des « frères mineurs » de leur trouver un bon prédicateur pour le carême. Il y avait neuf années que Machiavel avait été congédié par les Médicis et il avait fallu toute la faveur du cardinal Jules pour lui ménager cette rentrée[1].

« Je n'ai jamais vu personne qui, à l'approche du mauvais « temps, ne cherche à se mettre à l'abri : il n'y a que nous qui « voulions l'attendre au milieu du chemin, et à découvert. « En conséquence, si quelque malheur arrive, on ne pourra pas « dire que l'on nous ait arraché la souveraineté, mais qu'elle « nous est tombée traîtreusement des mains. » Cette dure sentence d'une lettre familière de Guichardin à Machiavel résume toute l'histoire de la plus lourde faute que l'Italie eût encore commise : elle-même, de ses propres mains, s'est attachée au col le carcan impérial. Quand elle s'aperçut qu'elle s'était trahie en trahissant la France, il était trop tard; la faute était désormais irréparable. De quelque côté qu'elle se tournât maintenant, elle n'apercevait plus que les drapeaux vainqueurs de l'étranger, espagnol ou allemand, qui la considérait comme sa chose. Prosper Colonna à Gênes, Schinner à Milan, Lannoy à Florence, Pescaire à Rome, la tenaient aux quatre membres et la saignaient. On chantait encore la victoire de Charles-Quint sur Lautrec qu'il fallut commencer à la payer. Le com-

1. *Lettres familières*, XLIX et suivantes, à Francesco Guicciardini.

merce des grandes cités marchandes est frappé de telles contributions qu'il en sera paralysé pendant vingt ans ; les campagnes sont livrées au pillage systématique des bandes déchaînées. Comme les sauterelles voyageuses ne quittent un champ qu'après y avoir dévoré le dernier épi, les troupes espagnoles ne passent de Lombardie en Toscane et de Toscane dans les États de l'Église qu'après avoir vidé derrière elles jusqu'au dernier écu le trésor de leurs imprudentes alliées. A la moindre plainte, au moindre murmure, le vice-roi de Naples double la contribution et dresse ses gibets[1]. C'est la mise en coupe avec la Terreur. Pour comble de honte, un Flamand, l'ancien précepteur de Charles-Quint, Adrien d'Utrecht avait été porté, *par accès*, au trône de Saint-Pierre. Le « pontife barbare » ne va-t-il point saisir la première occasion de transférer le Saint-Siège en Espagne? Les cardinaux, qui avaient fait le coup, mettaient leur extravagance sur le compte du Saint-Esprit en démence[2], lequel n'en pouvait mais, et, plus morts que vifs, devant la colère populaire, « n'osaient aller parcourir les rues[3] » et s'enfermaient chez eux. On afficha sur les murailles : *Roma locanda*, « Rome est à louer ». Mais l'Italie n'était plus même à louer : elle était prise.

La gloire de la France, pendant les années qui vont suivre, est d'avoir sauvé l'Europe du plus terrible danger qu'elle ait couru depuis l'invasion sarrasine : la monarchie universelle de l'Espagne[4]. Et, sans doute, de douloureuses défaillances, — je ne parle point surtout des défaites sur le champ de bataille, — marquèrent plus d'une fois cette lutte. Si François Ier put écrire à sa mère, le soir de Pavie, que « de bonnes choses ne « lui était demeuré que l'honneur », il n'hésitera pas beaucoup un peu plus tard, à sacrifier un peu, sinon beaucoup de cet honneur, pour recouvrer sa liberté. Seulement, cette liberté n'était pas seulement la sienne, c'était celle de l'Europe. Men-

1. Guichardin, lib. XIII.
2. Guichardin, lib. XIV. — Cf. *Relazione di Gradenigo*, p. 74.
3. Dépêche de Pins à François Ier, mss Bellême, 5, 91, dans Mignet, I, 319.
4. Henri VIII, après Pavie, se rendit compte du péril. (Dépêches du cardinal Wolsey, juin 1525.)

songes, perfidies, capitulations de conscience, trahisons de ses alliés, devoir sacrifié au plaisir, il y a beau jour que la vive lumière de l'histoire est faite sur toutes ces vilaines pages d'un long règne. Multipliez-les cependant par tel facteur que vous voudrez : il n'en reste pas moins que ce roi ne désespéra point de la cause dont le destin l'avait fait le défenseur ; qu'il préféra, étant captif, abdiquer que de souscrire à des conditions qui eussent fait de la France la vassale de l'Europe; qu'une fois libre, ayant pesé sa foi de gentilhomme fait chevalier par Bayard et l'intérêt de son royaume, il ne balança point; que, Roi très chrétien, s'il ne sut pas se servir de la réforme, il n'hésita pas à mettre sa main dans celle du Turc pour prendre son ennemi à revers et que, vaincu, captif, humilié dans son orgueil, il ne toucha jamais la terre que pour se relever. S'il fut trahi de la plupart de ses alliés qu'il trahissait d'ailleurs, lui-même, sans se gêner de scrupules, dès que son intérêt semblait en jeu, il en fut un, du moins, qui lui demeura fidèle jusqu'au bout, parce qu'il ne cessa jamais de compter sur lui : cet allié s'appelait le Temps. Il lassa ainsi le sort qu'il n'avait pas su conjurer et la liberté de l'Europe fut sauvée.

Ce que fut la France pour l'Italie pendant cette cruelle bataille, tous les contemporains sont d'accord pour le dire : elle fut sa dernière espérance. Les deux années qui avaient suivi la défaite de Lautrec avaient suffi à lui apprendre ce qu'était la domination espagnole; elle ne vit pas plutôt reparaître François Ier sur les Alpes, à l'automne de 1524, qu'elle se redonna à lui d'un grand élan. Déjà, la défaite de Bourbon et de Pescaire devant Marseille, la retraite précipitée de l'armée espagnole qui avait fondu comme neige au soleil de Provence, l'avaient remplie d'une joie insolente. On avait plaisamment affiché sur la statue de Pasquin, à Rome : « Il s'est « perdu une armée dans les montagnes de Gènes ; si quelqu'un « sait ce qu'elle est devenue, qu'il vienne le dire! il lui sera « donné une bonne récompense[1]. » Dès que François Ier fut ren-

1. *Relacion* de Juan de Oznaya sur la campagne de 1524, dans Mignet, t. II, p. 8.

tré à Milan, le parti national prit les armes pendant que les plus timorés, la Seigneurie de Florence, Venise, le Pape, se hâtaient de dénoncer les traités de garantie conclus avec l'Empereur. Dans l'attente presque unanime d'une victoire française, ce fut, au XVIe siècle, le dernier beau jour de l'Italie. Pescaire, d'autre part, jouait contre la liberté de la péninsule la fortune même de Charles-Quint et l'existence de son armée. Il adressa à ses soldats un discours qui offre avec la fameuse proclamation de Bonaparte à l'armée d'Italie une singulière ressemblance : « Enfants, la fortune nous a placés dans une telle extrémité que, « sur la terre d'Italie, vous n'avez pour vous que ce qui est sous « vos pieds; tout le reste vous est contraire. La puissance « entière de l'Empereur ne parviendrait pas à vous donner « demain un seul morceau de pain. Nous ne savons où en « prendre, sinon dans le camp français qui est sous vos yeux. « Là, tout abonde : le pain, le vin, la viande[1]. » De même, Bonaparte : « Soldats, vous êtes mal nourris et presque nus. Le gou- « vernement vous doit beaucoup, il ne peut rien pour vous. « Votre patience, votre courage vous honorent, mais ne vous « procurent ni avantage, ni gloire. Je vais vous conduire dans « les plus fertiles plaines du monde; vous y trouverez de « grandes villes et de riches provinces, vous y trouverez hon- « neur, gloire et richesse. Soldats d'Italie, manqueriez-vous de « courage? » — A trois siècles de distance, ce furent les affamés qui l'emportèrent; avec cette différence cependant : Bonaparte, en 1796, rapportait à l'Italie la liberté qu'elle avait perdue devant Pavie sous les coups de Pescaire, le 25 février 1525.

La défaite de la France était si bien, cette fois, la défaite de l'Italie, le coup de grâce porté à sa liberté, que, pour la première et pour la seule fois de son histoire, elle resta fidèle au vaincu. Sans doute, à la première nouvelle du désastre et de la captivité de François Ier, les États italiens, par vieille habitude de félonie, avaient essayé encore d'un revirement nouveau : Venise, par une solennelle ambassade, avait assuré « Sa Majesté « Impériale et Catholique de la joie qu'elle avait ressentie de sa

1. *Relacion*, t. IX, 480.

« glorieuse victoire[1] »; le Pape envoyait le légat Salviati féliciter Charles-Quint à Madrid et, grands ou petits, tous les potentats se prosternaient devant le triomphateur. Mais la protestation populaire, dont le signal vint de Lombardie, « se déchaîna comme un torrent » contre tant de bassesse, et les hautains refus de l'Empereur-Roi n'avaient point eu le temps encore de leur parvenir que le Pape, les Vénitiens, les Florentins, les Seigneuries de Sienne, de Lucques et de Mantoue préparaient déjà avec le duc de Milan, vingt jours après la bataille de Pavie, la *Sainte ligue pour la défense et les libertés de l'Italie*[2]. Devant la vision, enfin claire et nette, de l'asservissement que les impériaux réservaient à la péninsule, l'esprit d'indépendance se ranime des Alpes à l'Etna, et ce flambeau, qui va s'éteindre, jette alors sa plus vive lueur. Ces derniers soulèvements de l'Italie contre le joug hispano-autrichien ne sont qu'une longue suite d'espérances trompées et de sanglantes déceptions : après la trahison de Pescaire, la paix des *Dames;* après les abandons successifs de François Ier qui, du moins, ne jurait jamais un traité humiliant sans avoir juré au préalable, par un serment plus solennel, qu'il le romprait à la première occasion[3], la défection irréparable de Henri II à Cateau-Cambrésis. Elle luttera pourtant jusqu'au bout, les yeux toujours tournés vers la France, et, ayant tari elle-même les sources fécondes de la vie, donnera au moins un bel exemple en l'art de bien mourir.

Cette histoire est vraiment celle d'une agonie. Jamais peuple, si l'on excepte la Pologne, n'a payé plus cher les divisions séculaires qui l'avaient condamné, selon la prophétie de Savonarole, à devenir la proie de l'étranger. On a déjà vu ce qu'avait été l'invasion des Suisses; notre commune défaite de Pavie livrait cette fois la péninsule à de véritables bandes de brigands qui, hors la bataille, ne connaissaient aucune discipline, faisaient trembler leurs chefs, à commencer par l'Empereur lui-

1. Délibération du Sénat du 11 novembre 1525.

2. Lettres de l'évêque de Bath à Wolsey, du 19 mars 1525, dans Mignet, t. II, p. 125.

3. Isambert, *Anciennes lois françaises*, t. XII, p. 337.

même, ne vivaient que de meurtres et de pillages. Sous les menaces et les insultes d'une soldatesque débridée, les villes s'épuisaient en perpétuelles contributions de guerre. Milan, sous les généraux espagnols, ne tarda pas à regretter Lautrec lui-même ; selon expression du connétable de Bourbon, *ils tiraient jusqu'au sang*[1]. Florence, si gaie, si bruyante, ne vit plus que dans la terreur du silence ; c'est l'heure où, désespéré, se croyant à jamais dégoûté de la politique, Machiavel signe ses lettres : « Nicolas, historien, comique et tragique. » A Naples, l'exaspération contre les Espagnols sera bientôt telle qu'à défaut des Français le peuple et la noblesse s'adresseront un jour aux Turcs pour chasser leur vice-roi. Mais l'horreur, c'était les campagnes où l'impunité était assurée aux crimes les plus affreux, où les bandits à la solde de l'Empereur brûlaient, torturaient et tuaient pour le plaisir ; on compte par centaines les villages que les habitants épouvantés évacuèrent en masse, préférant l'asile farouche des Apennins ; des milliers de paysans meurent de faim et la peste, à l'état chronique sur cette terre de dévastation et de carnage, guette les survivants.

L'excès du mal était tel que l'Italie n'attendit point, comme précédemment, le signal de la France et, véritablement, la provoqua. « Il n'y a plus un moment à perdre, » écrit Machiavel qui se reprend d'un suprême espoir et croit enfin avoir trouvé dans Jean de Médicis le héros rêvé de l'émancipation. Si François Ier avait pensé, à aucun moment, à tenir le double serment qu'il avait prêté pour sortir des prisons de Madrid, le premier qui l'eût détourné de cette naïveté et provoqué au parjure eût été le Pape lui-même. En même temps que l'annonce solennelle du traité, Clément VII avait reçu de son ambassadeur auprès de Charles-Quint le fameux billet : *Non stant fœdera facta metu*[2], et, tout de suite, sans perdre une heure, il avait entamé à Cognac les négociations qui devaient aboutir à la Sainte-Ligue. Quand les ambassadeurs du roi d'Angleterre, enfin dégrisé de l'alliance espagnole, viendront affirmer à François Ier que

1. Guichardin, II, liv. XVI ; Sismondi, t. VIII, p. 389.
2. *Lettere di negozi del conte Baldessar Castiglione, nonzio apostolico all' imperatore Carlo Quinto*, t. II, p. 38.

« l'observation du traité l'exposerait aux plus grands dangers « et ouvrirait le chemin qui mènerait l'Empereur à la monarchie « de la chrétienté [1] », nul n'appuie leur démonstration avec plus de force que le chevalier Capino di Cape, nonce du Pape. Le zèle même du Grand Turc pour la cause française est moins véhément que le sien. Un serment extorqué, affirme l'ambassadeur, ne saurait engager; il est nul et de nul effet, un seul intérêt compte et s'impose : « Affranchir la république chré- « tienne [2]. » La ligue n'est pas encore ratifiée que le Pape « lève « le masque tout et oultre [3] », sonne ses trompettes et appelle les Vénitiens aux armes. Dans la fameuse audience où Charles-Quint proposa son premier cartel au parjure François Ier, quand l'ambassadeur français *somme* l'Empereur-Roi de conclure une bonne paix avec le roi de France et de lui rendre ses enfants contre une honnête rançon, le nonce Balthasar Castiglione appuie ouvertement la requête du président de Calvimont. Le Pape était ainsi l'âme même de la révolution qui, des Alpes aux Abruzzes, éclatait aux cris répétés de : « Meurent les Espagnols [4] ! » Une moisson de piques et d'escopettes se lève à sa voix et les ambassades se succèdent auprès de François Ier pour hâter l'arrivée de ses armées. Il faut lire dans les historiens contemporains (Burigozzo, Guichardin), le récit des soulèvements de Milan et de Florence, les appels furieux à l'intervention française. Observez, d'ailleurs, ici la différence profonde entre la politique française et la politique espagnole. Le Roi très chrétien n'a jamais rien de plus pressé que de sacrifier aux moindres remontrances du Pape ses intérêts les plus évidents, les plus nobles causes qu'il avait prises en mains; le Roi catholique, lui, répond hardiment aux sommations par des injures [5], aux actes de guerre par la plus féroce exécution de

1. Instructions de mars 1426, signées par Henri VIII.

2. Préambule de la Ligue de Cognac, dans Du Mont, *Corps diplomatique*, t. IV, Ire partie, p. 451.

3. Lettre de Nicolas Racine à François Ier, du 9 juin 1526; — dans Mignet, II, p. 225.

4. Dépêche de M. de Pena à l'Empereur, de Rome, le 24 juin 1526. — *Archiv. imp. et roy. de Vienne.*

5. Voir notamment la lettre du 18 septembre 1526.

l'histoire moderne, le sac de Rome. Puisque le Pape s'entend contre lui avec le roi de France qui s'est lui-même entendu avec le sultan, l'Empereur livrera Rome au pillage des luthériens allemands. C'est au cri de : « Carnage! sang! sang! » que le prince d'Orange, après la mort du connétable, donne l'assaut de la ville sainte ; la papauté, depuis la fin du grand schisme, de catholique, c'est-à-dire d'universelle qu'elle était, est devenue simplement italienne ; les Espagnols la traitent comme un simple fief d'Italie. Florence, quelques mois plus tard, entendra le même cri de mort et subira, dans toute son atrocité, la même vengeance.

A travers la longue série de guerres, le plus souvent malheureuses, qui va de Pavie à Saint-Quentin, l'Italie pouvait-elle être autre chose pour la France que la rançon de ses défaites? Quand l'intégrité de son propre territoire est perpétuellement en jeu, quand elle lutte pour son existence même comme nation, la France est fatalement condamnée à jeter d'abord au vainqueur, qui d'ailleurs ne s'en contente point, ses provinces italiennes et la sûreté de ses alliés. Après Pavie, quand le duc de Bourbon offre au roi d'Angleterre la couronne de France que Henri VIII, alors dans la première fièvre de sa gloutonnerie, se hâte d'accepter ; à Madrid, quand Charles-Quint réclame de son prisonnier la Bourgogne avec l'Artois pour l'Empire et la Provence pour le connétable : le moyen de discuter encore des destinées de l'Italie! De même en 1529, après l'avortement de la ligue de Cognac ; en 1538, à Crépi, après la double invasion de la Champagne et de l'Artois. A chaque nouvel effort, la chute devenait ainsi plus profonde, d'autant plus cruelle au surplus que la fortune commençait toujours par sourire aux défenseurs de l'indépendance italienne et par les amuser de brillants espoirs. Au début de la conspiration de Morone, qui aurait donné à la péninsule, si Pescaire ne s'était trahi lui-même, un chef « exquis « en paix, comme en guerre [1] », le succès semblait si bien assuré que le patriote dataire Giberto écrivait avec joie : « Je pense « voir se renouveler le monde et, d'une extrême misère, l'Italie

1. Mot de François Ier.

« arriver à la plus grande félicité [1]. » Même confiance quand François Ier publie la Sainte-Ligue (8 juillet 1526) et, renonçant à toute ambition de conquête, ne voulant plus être que le protecteur de la liberté italienne, lance Lautrec qui, d'un bond, va de Lyon aux portes de Naples. Mêmes espérances plus vives encore et plus ardentes, le soir de Cérisolles (1544), quand la victoire du jeune d'Enghien, entrant d'assaut dans la gloire, fait prendre aux deux tiers des Milanais la croix blanche de France et fermer devant Guasto furieux les portes d'Asti. Dernier tressaillement enfin de ce qui reste du vieux parti guelfe quand la flotte franco-turque paraît (juin 1553) sur les côtes de Calabre et de Sardaigne, quand Fiesque soulève Gênes au cri de : « Vive la liberté ! » quand François de Guise, à la Noël de 1556, paraît sur le Pô suivi d'une foule de jeunes nobles accourus « pour voir choses nouvelles » et, bousculant devant lui toutes les résistances, repousse les Espagnols jusqu'aux confins des Abruzzes. Mais le mari de Vittoria Colonna trahit lui-même le complot qui l'eût fait roi. Comment poursuivre les victoires de Lautrec ou de d'Enghien quand Charles-Quint, qui savait le mot de Louis XI « qu'on prend la France dans Paris [2] », menace l'Artois ou envahit la Champagne ? Le jour même où Sienne relève pour la dernière fois le drapeau républicain en Italie, où Paul VI offre au duc de Guise la couronne de Naples s'il jette à la mer « ces schismatiques d'Espagnols, damnés de « Dieu et véritable lie du monde », arrive la nouvelle que la bataille de Saint-Quentin est perdue et que Philippe II marche sur Paris. Dirai-je que tant de troupes, parfois les meilleures, engagées en Lombardie ou à Naples, eussent été plus utiles en Champagne ou en Picardie, qu'elles y auraient évité à la fois des désastres à la France et d'horribles effondrements à l'Italie?

Alors même que le roi de France, François Ier ou Henri II, avait renoncé à ses droits sur Naples et sur Milan, la France cependant ne pouvait se résigner à abandonner l'Italie ; à la moindre éclaircie, elle en reprenait comme d'elle-même le chemin, marqué de ses tombeaux ; laisser à ses bourreaux ce

1. Lettre à Ghinucci, dans Mignet, II, p. 134.
2. Michelet, X, 405.

peuple qui mourait avec son nom sur les lèvres, semblait la part la plus humiliante de la défaite. Et ce fut la grande douleur de la paix de Cateau-Cambrésis, le crime contre son génie que la France ne devait point pardonner aux Valois. C'est quand Henri II cède à l'Espagne et à ses alliés ce qui nous reste d'Italie, le Montferrat avec Casal, cette héroïque république de Sienne, la Corse avec Bonifacio, Valenza et les deux tiers du Piémont, la porte même des Alpes, que les protestations éclatent avec le plus de colère. Montluc, Tavannes, le duc de Guise, Brissac, de Villars, n'ont point alors assez de paroles amères contre cette paix misérable, cette paix infâme « qui « donne en un jour ce que n'auraient point ôté trente années de « revers [1] ». Pendant que les vieux soldats ne pouvaient bannir de leur mémoire Cérisolles et Marignan, les princes ne pensaient plus qu'à exterminer l'hérésie.

VI

L'Italie, renaissante sous nos entreprises du XVe siècle, nous avait voulu mal de mort de n'avoir point poursuivi nos premières victoires; notre abandon final la trouva sans colère, tant un siècle de guerre l'avait épuisée et avait fini par tuer en elle, à coups de déceptions, jusqu'à la révolte morale contre le destin. Puisque décidément la liberté, sans cesse entrevue, toujours repoussée, ne voulait point d'elle, à quoi bon lutter davantage? Haletante, exsangue, ayant perdu plus du quart de sa population rurale, trahie par tous ses chefs, elle retombe lourdement dans la servitude et, chose plus triste encore, s'en accommode[2]. A l'heure même où éclate la touchante protestation des soldats français contre le triomphe de la Maison d'Autriche, l'immense majorité des Italiens ne songe plus qu'à se con-

1. Mém. de Villars, p. 316.

2. Cantu, *Histoire des Italiens*, livre XIV, chap. CXLIX. — Cf. Denina, *Révolution d'Italie*, XXII, 4; Quinet, *Révolutions d'Italie, l'Invasion;* Schlegel, *Tableau de l'Histoire moderne*, chap. IX; Sismondi, *Rép. Ital.*, t. X, p. 195.

cilier les grâces des nouveaux seigneurs. Les Allemands sont de vieilles connaissances; il y a moyen toujours de s'arranger avec eux. Pourvu que leur table soit bien garnie, qu'ils aient bon coucher et le reste, les impériaux se tiennent pour satisfaits. Bien repus, ils auront la digestion philanthropique. La servitude, avec eux, ne tardera pas à devenir pire que haïssable : populaire; le *gemüth* germanique fera perdre jusqu'au regret, au souvenir de la liberté. L'accommodement avec les Espagnols est plus difficile. A Milan et surtout à Naples, le maître, c'est vraiment, dans toute la force du terme, l'ennemi. Plus dur que l'Allemand et plus rapace que lui, l'Espagnol ne sait point, comme lui, jouir grassement des biens de la domination. Sa victoire reste sombre. Il prend, non pour dépenser, mais pour prendre, et, dès lors, n'est jamais rassasié, S'il ne se préoccupe point d'assurer la sécurité des campagnes contre les brigands qui deviendront bientôt les véritables rois des Calabres et des Marches, il a le souci jaloux, enragé, du salut des âmes; sa mission est de convertir et son règne celui de l'Inquisition. Comment adoucir un pareil tyran? comment le dérider? Toute la politique des deux Siciles est réduite désormais à ce problème. Rendons justice au polichinelle napolitain : il déploiera, à le résoudre, tout ce qu'il a reçu de son beau ciel de grâce, de souplesse et de gaieté; s'il n'y réussit pas, qui donc n'y aurait échoué?

Ce ressort de l'âme italienne, que nos entreprises avaient tendu comme un arc, a été si complètement brisé par la défaite que les vainqueurs, le plus souvent, n'ont même pas eu besoin de recourir à l'annexion. Rien de plus salutaire qu'une défaite qui exaspère; le véritable péril pour un peuple est l'ignominie de la résignation. L'Italie s'est si entièrement résignée que le vainqueur a pu faire, presque partout, l'économie du gouvernement direct; il règne par délégation. Les rajahs de l'Inde anglaise donnent la plus juste idée de ce qu'étaient devenus, dans leur servilité dorée, les princes de l'Italie. Este à Ferrare, Médicis à Florence, Farnèse à Parme, gouvernent pour le compte du Roi catholique, ayant à peu près l'indépendance d'un préfet ou d'un colonel; la Seigneurie de Gênes n'est pas soumise

à une obéissance moins étroite; le duc de Savoie, gendre de Philippe II, est surtout son lieutenant et son intendant. Sous l'apparat extérieur de la souveraineté que rehausse encore son caractère sacré, Rome enfin n'a point échappé davantage au commun asservissement. Morceau par morceau, tout ce magnifique pouvoir s'en est allé. Pendant ces cinquante dernières années, devant le spectre toujours grandissant de la maison de Charles-Quint, pas un pape qui n'ait rêvé, au début de son pontificat, d'affranchir l'Italie de l'étranger; pas un, vite déçu et durement humilié, qui n'ait fini par enfoncer un peu plus avant dans la domesticité hispano-autrichienne la péninsule un instant galvanisée. Clément VII, après la défaite de la Sainte-Ligue de Cognac dont il avait été l'âme, a posé lui-même les deux couronnes d'Italie et d'Allemagne sur le front de Charles-Quint et lancé sur Florence, pour y rétablir les Médicis, les bandes du prince d'Orange. Si Paul III n'a fait à aucun moment, comme ses prédécesseurs, des vœux contre le Roi catholique en faveur des insurgés luthériens, il a essayé cependant, lui aussi, d'arrêter la conquête espagnole et de défendre, notamment à Milan, la liberté italienne; puis vaincu, « abandonné des astres », il a abaissé devant Charles-Quint jusqu'à son pouvoir spirituel et, sur l'ordre impérial, convoqué le concile de Trente, reconnu les jésuites et réorganisé le tribunal de l'Inquisition. Après le règne de Jules III, qui ne fut qu'une villégiature, et celui de Marcel II qui ne dura qu'un entr'acte, Paul IV (Caraffa) s'est révolté à son tour contre la domination espagnole, allant, dans sa furieuse passion, jusqu'à frapper Philippe II d'anathème et à faire alliance, non seulement avec les Français et les Suisses, mais avec les luthériens de Saxe et les Turcs eux-mêmes. La fortune cependant est restée ennemie, gibeline plus que jamais : après Saint-Quentin, le dernier pape guelfe courba, lui aussi, la tête, se retourna contre ses collaborateurs qu'il maudit comme des traîtres et mit l'Inquisition aux pieds de Philippe II. Avec Pie IV maintenant, le pape n'est plus que le premier dignitaire ecclésiastique de la monarchie espagnole; le même pontife que le concile de Trente proclame, au-dessus de tous les évêques, juge souverain de la foi, « attend la

« bonne volonté du Roi catholique »; il laissera Philippe II opposer la formule de l'*exequatur* à ses propres décrets[1]. Il ouvre la série des papes infaillibles, mais, sous son règne, quand Madrid a parlé, Rome s'incline et se tait.

Soumission en haut, soumission en bas : les princes ont perdu toute indépendance, les peuples toute liberté; après avoir donné un monde nouveau à l'ancien monde, il ne reste plus à la terre natale de Colomb quoi que ce soit qui ressemble à une patrie, et le mot même en est devenu suspect : voilà, après la victoire définitive de l'Espagne sur la France, l'Italie du XVIe siècle. Moralement, elle n'a jamais été plus misérable. Au temps passé, aux époques les plus lamentables de ses divisions, la grande masse du peuple avait conservé la foi, tout au moins dans *la main forte*, tant annoncée par Machiavel, qui guérirait les *plaies gangrenées*. La main forte est venue et le mal n'a fait qu'empirer; le corps tout entier n'est plus qu'une plaie. Les patriotes, dès lors, ne sont plus que des gêneurs, la *setta de'Ostinati*[2]; les plus robustes avouent qu'ils n'ont plus aucune espérance « que les affaires humaines s'améliorent »; les plus fiers conviennent que l'Italie, dans la bataille des peuples, « n'est plus qu'une récompense ou qu'un jouet[3] ». Faut-il redire le mot de Stendhal : « Les Espagnols ont perdu l'Italie en l'avilissant[4] ! » « Son histoire idéale, écrit Cantu, fut interrompue par l'interposition étrangère[5]. » La poésie et l'art vont fuir ce peuple qu'elles avaient tant aimé malheureux, mais qu'elles ne pourront supporter rampant et vil. Les Carraches couvrent des arpents de toile d'une peinture sans âme. Quand Bellarmin triomphe avec Baronius, le miracle serait que le Tasse ne fût point au cachot, que Bruno ne montât pas au bûcher. Le paganisme romain, corrompu, mais tolérant, vicieux, mais libéral et aimable, contre lequel la pieuse Alle-

1. Fra Paolo, *Hist. du Concile de Trente*, liv. V.
2. Nervi, *Commentaires*.
3. Cantu, *Histoire des Italiens*, livre XIV, chap. CLXIX; — Cf. Quinet, *Révolutions*, p. 309; Rott, *Henri IV et la haute Italie*, chap. Ier.
4. Stendhal, *De l'amour*, chap. XLVII.
5. Cantu, *Histoire*, XIX, CXLIX, p. 5.

magne avait cherché en vain à élever, sur le sol italien, la protestation de la Réforme évangélique, ne résiste pas maintenant à l'assaut du dur catholicisme espagnol. La politique religieuse, qui va prévaloir désormais dans la péninsule, est celle de l'Inquisition et des jésuites. Les mœurs n'en deviendront pas plus pures, mais plus hypocrites. L'Italie croyait avoir subi l'invasion de toutes les barbaries, elle ignorait encore la pire de toutes : ce grand pays de lumière va subir celle de l'obscurantisme. Fermer les académies pour remplir les prisons, voilà la nouvelle formule de gouvernement. Même aux heures des servitudes politiques les plus humiliantes, la pensée n'avait pas cessé d'être libre; elle va devenir plus esclave que les corps eux-mêmes. Que peut la philosophie contre une théologie dont les seuls arguments sont, de son propre aveu, le feu, le fer et la force? Que pourra la science, même avec Galilée, contre l'Inquisition ?... Et toutes ces hontes, une si douloureuse décadence, ne sont même point compensées par la prospérité matérielle : l'agriculture ne revit point dans les campagnes dépeuplées, en proie aux bandits organisés ; le commerce meurt dans les villes esclaves : Pavie, Crémone, Alexandrie se transforment en déserts; Milan fait banqueroute ; jamais l'impôt n'a été plus cruellement stupide, tarissant à plaisir jusqu'aux dernières sources de la richesse; un arbitraire vénal et féroce, c'est la justice.

Que faisait cependant la France dont la venue avait donné à l'Italie du xve siècle un si puissant réveil et dont la défaite, après ce merveilleux ébranlement, avait été pour elle cause de tant de maux? Se déchirant de ses propres mains, elle était absorbée tout entière dans l'abominable tourmente des guerres religieuses. Si elle avait infligé autrefois à l'Italie Chaumont et Lautrec, elle avait reçu bien pis en échange : Catherine de Médicis. Quand le problème de son histoire est de garder libre, contre le fanatisme espagnol des Guises, l'âme si profondément française des réformés, comment aurait-elle le loisir de se préoccuper de la tyrannie qui pèse sur les Italiens? A travers cette série d'atroces convulsions, elle restait pourtant le suprême espoir de ceux des Italiens, — et, certes, ils étaient peu nom-

breux, — qui se souvenaient et avaient encore l'audace de regarder vers l'avenir. « Que ne puis-je passer les Alpes, « aller en France et voir enfin un royaume libre ! » s'écriait fra Paolo Sarpi. Pour que la France des Médicis et des derniers Valois parût au grand historien de Venise, au précurseur — plus qu'à moitié luthérien — de Bacon, de Locke et de Harvey, le modèle et le proto-type des pays libres, que devait être alors l'Italie? Aussi bien, les successeurs de François Ier avaient eu beau retirer leurs armées et se désintéresser des affaires de la péninsule, l'Italie gardait cette impression que la France, malgré ses fautes politiques, avait compris son génie qui resterait toujours lettre close pour l'Allemagne et, plus encore, pour l'Espagne. Ce génie, qui avait si brillamment hâté l'éclosion de son âme encore emmaillotée des langes du moyen âge, la France, en effet, lui était restée tendrement reconnaissante et continuait, même aux dépens du sien, à s'en inspirer. N'ayant pas réussi en ses jeunes années à faire l'Italie française, François Ier grisonnant s'était essayé à faire la France italienne. Jacques d'Angoulême, Jean Juste, Corneille de Lyon, Janet, Claude de Troyes, avaient été renvoyés indistinctement à l'école d'André del Sarte, le peintre sans défaut, et de Cellini, de Serlio et du Rosso, du Primatice et de Vignole. Le temps ensuite, loin de l'atténuer, avait exagéré encore la part faite à l'influence de l'art italien. Sans doute, la Renaissance française ne fut vraiment elle-même, ne s'épanouit dans toute sa grâce délicate qu'après avoir trempé ses lèvres à la coupe profonde de l'Italie. Le lendemain de cette communion, elle réalisa vraiment à Blois, dans la cour et l'escalier du château, la merveille de l'architecture moderne, la pierre qui devient fleur et femme sans rien laisser de sa solidité. Plus tard, cependant, elle but trop à la source et s'enivra, perdant alors, dans ce vin trop riche, sa légèreté, sa simplicité et sa franchise. — Il y a du château de Blois à celui de Chambord deux heures de voiture; vous mesurerez toute la décadence. — Quelle que soit cette erreur, c'est elle toutefois qui mérita à François Ier son plus beau titre : *père des lettres et des arts*, et ses héritiers, même les plus médiocres, avaient continué cette partie

de son œuvre. Artistes, politiques ou soldats, tous les exilés d'Italie n'avaient qu'à se présenter au Louvre pour y être reçus à bras ouverts, comblés d'attentions et d'honneurs. Pise vaincue avait peuplé la Provence de sa fière et forte race; le même accueil continue à être réservé aux proscrits de Milan et de Florence. Méprisés par les Allemands et brutalisés par les Espagnols, les Italiens n'étaient plus chez eux qu'à la cour de France : d'esclaves, ils s'y retrouvaient hommes; trop souvent même, ils y devenaient maîtres. Que l'Italie du XVe siècle ait été le tombeau des armées françaises, le mot fut dit alors. Mais les deux peuples n'en avaient pas moins découvert leur fraternité intellectuelle; les diplomates eux-mêmes la saluaient, même aux heures de la plus formidable toute-puissance de Philippe II [1].

Parler, au XVIIe siècle, d'un réveil politique de l'Italie serait faire un usage ironique des mots. Entre le XVIe et le XVIIe siècle en Italie, il y a cependant quelque différence. Le temps qui suit la victoire de l'Espagne est celui de l'absolue léthargie, du découragement sans limites et sans fond, de l'abdication même de l'âme italienne devant le conquérant étranger; au XVIIe siècle, l'excès du mal va rendre aux Italiens le sentiment de leur décadence et cette pudeur retrouvée donnera naissance à des efforts isolés, à des tentatives individuelles et locales, qui échoueront, sans doute, pour la plupart, mais qui permettront au moins à la France de rentrer en scène. Or, tant qu'a duré l'éclipse de la France, l'Italie n'a été qu'une proie aux mains de ses dominateurs; « l'histoire néglige ses habitants « pour ne s'occuper que du sol militairement occupé [2] ». Dès que la France reparaît, les hommes recommencent à compter pour quelque chose. Alors même que le désastre de l'invincible *Armada* aura montré les pieds d'argile du colosse, se soulèveront-ils pour réclamer la liberté? Leur audace, sauf à Naples, n'ira point jusque-là. Mais ils s'agiteront pour demander qu'on les maltraite moins. « Le libéralisme, avoue « Cantu, consistera presque exclusivement à résister, je ne

1. *Correspondance du résident vénitien à Rome, décembre* 1859.
2. Cantu, l. XIV, ch. CXLIX, p. 6.

« dis pas aux rois d'Espagne, mais aux gouverneurs du « Milanais ou des Deux-Siciles, et ce but, on l'atteindra en « embrassant le parti des Français[1]. » Et, sans doute, ni Henri IV ni Richelieu ne se feront grande illusion sur les sentiments intimes de leurs alliés ; quelque fragiles que soient ces tortueuses alliances, ils comprendront cependant que favoriser les résistances, exciter l'amour-propre et bientôt l'ambition des princes feudataires, encourager les rêves du saint-siège, soutenir les misérables que l'atroce tyrannie du fisc finira quelquefois par transformer en révoltés, c'est travailler encore au succès de ce qui est alors notre grande politique traditionnelle : abaisser l'Espagne, abaisser l'Autriche. Ainsi, la cause de la France sera de nouveau celle de l'Italie, puisque son but déclaré, son véritable dessein est de briser la formidable puissance dont Charles-Quint a été le fondateur et qui, sous ses successeurs, ne pèse nulle part plus lourdement et plus durement que sur la péninsule.

Le soir où Philippe II apprit la mort de Henri III, immolé aux mânes du duc de Guise, le solitaire de l'Escurial fit un rêve monstrueux : il ajouterait, sur sa tête, aux couronnes d'Espagne et d'Italie, la couronne de France. Ce rêve de glouton mystique, qui parut un instant réalisable et précisément parce qu'il le parut, fut la véritable cause où échoua, se brisa à jamais la fortune du Catholicon. Du jour où le roi d'Espagne jetait le masque, proclamait son ambition de faire sa fille reine de France et recommençait ainsi l'entreprise pour la monarchie universelle, il devait nécessairement grouper derrière Henri IV, dès que la lumière se serait faite sur les desseins du roi catholique, d'abord tous les Français réconciliés, et bientôt, les deux tiers de l'Europe. Du coup, les guerres de religion allaient finir en France ; du coup, après un entr'acte de cinquante ans, la France allait reparaître au dehors, reprendre sur la scène du monde la place qu'elle avait abandonnée.

On a déjà observé que l'Italie a parfois des instincts admirables de clairvoyance, de vrais accès de divination alternant

1. Cantu, l. XIV, ch. CXLIX, p. 12.

avec de longues crises d'aveuglement. Venise et Florence, à l'avènement de Henri IV, éprouvèrent l'un de ces bienheureux accès. Dans ce Béarnais sans le sol et presque sans armée, abandonné de tous ses grands, ne tenant de l'héritage royal que le camp qu'il occupait devant Arques, honni et repoussé par Paris qui l'appelait « chef de brigands » et, plutôt que de le reconnaître, posait la couronne de France sur la tête d'un vieux cardinal imbécile, la Seigneurie de Venise ne perdit pas une heure à saluer « le champion de la liberté de l'Europe contre « l'Espagne[1] ». Le Pape, encore dans sa première fureur de voir un hérétique sur le trône de saint Louis, Philippe II, qui n'a, semble-t-il, qu'à étendre la main pour faire de la France une province espagnole, ont beau menacer : Venise ne s'intimide point ; tranquillement, à la face de la catholicité, la Seigneurie reconnaît Henri IV, expose son portrait aux portes de Saint-Marc, lui envoie une solennelle ambassade. Pour que cette plus prudente et plus circonspecte des républiques se livre de propos délibéré à pareille manifestation, il faut bien qu'elle ait le sentiment profond que, dans cette lutte entre l'inquisition et la liberté, la victoire finale doit rester au roi de France. « Si la France succombait, dit fra Paolo Sarpi, le monde « serait en proie à l'Espagne. » Belle confiance qui décida aussitôt des résolutions de Florence et de Mantoue. Le sage entre les sages, le grand-duc de Toscane, qui a déjà congédié sa milice espagnole pour la remplacer par des soldats italiens, se déclare à son tour pour Henri IV ; pour amorcer sa grande affaire, le mariage de sa nièce Marie de Médicis, il prêtera d'un coup jusqu'à 300,000 écus; les Gonzague suivent. Évidemment la haine de la domination espagnole est le principal facteur de ces manifestations : devant cette rapide renaissance du parti français, à la première éclaircie du ciel, il faut renoncer en tout cas à la légende que la France n'a laissé derrière elle, dans la péninsule, que d'inexpiables rancunes. La France des Bourbons désavoue l'humilité basse des derniers Valois, relève les défis d'Espagne ; il suffit : après cinquante années de

1. De Thou, *Histoire*, l. XCVII.

muette servitude, un souffle d'indépendance traverse aussitôt l'Italie, souffle léger sans doute, très léger, mais ceux qui savent écouter entendent l'avertissement. Rien de plus remarquable à cet égard que les lettres de ce sombre Alexandre Farnèse, le plus grand général du siècle. Déjà, en 1586, après la mort de son père, le vainqueur de Gembloux, las de servir, avait voulu quitter le commandement des armées espagnoles pour réintégrer son duché de Parme. Il écrit maintenant au Roi catholique pour lui montrer la folie de son entreprise contre la France, alors qu'il laisse derrière lui tant de mécontentements ; il lui dit toute la vérité : « Vous lâchez la proie pour « l'ombre. »

Quelle sera la nouvelle politique de la France à l'égard de l'Italie, j'entends après la paix de Vervins, car jusque-là, pendant les neuf années de la guerre espagnole, Henri IV a eu assez à faire de conquérir son royaume et tout l'effort de sa diplomatie de l'autre côté des Alpes a dû consister à s'assurer l'amitié de Rome ? Il est certes loisible de regretter la conversion de Henri IV, de dire encore qu'il n'avait nul besoin d'entendre la messe pour avoir Paris et de faire « le saut périlleux » pour avoir la France. L'abjuration une fois consommée, — faute morale, selon d'Aubigné, sage résignation à la nécessité politique, selon Sully, non moins bon protestant pourtant que le fougueux batailleur, — n'en point tirer parti pour mettre Rome dans son jeu, c'eût été en perdre pour le plaisir les plus sérieux avantages, et Rome, faut-il encore le dire ? ne donne rien pour rien. Au cours des longues négociations entreprises sous les auspices de Venise et de Florence, on doit croire qu'il en coûta plus d'une fois à Henri IV de subir les mépris de Sixte-Quint, les perfidies de Clément VIII. Mais relever les lis auprès de la cour de Rome était le seul moyen d'arracher à l'Espagne la domination du monde catholique — et comment les relever autrement qu'en achetant du Pape par des concessions politiques la reconnaissance de cette abjuration que l'Italie avait fêtée comme un événement national ? L'impérieuse diplomatie d'Espagne, multipliant ses efforts et ses violences pour empêcher le Pape

de déclarer Henri reconcilié avec l'Église, montrait clairement au surplus où était l'intérêt. Quand le duc d'Olivarès faisait un crime à Sixte-Quint d'avoir reçu en audience particulière M. de Luxembourg, extraordinaire querelle où, de représailles en représailles, le vieux Pape alla jusqu'à menacer d'excommunication le Roi catholique; lorsque les cardinaux espagnols quittaient Rome pour protester contre les négociations qui devaient aboutir à la solennelle cérémonie du 8 septembre 1598 et que le duc de Gessa jetait sur les États de l'Église les bandits débridés des Abruzzes, — il eût fallu être aveugle et sourd pour ne point mettre, au moment de toucher au but, tout amour-propre de côté. Henri passa donc, et avec raison, par où voulait le Pape; et, de même encore, un peu plus tard, dans l'affaire de la succession de Ferrare, aux risques de froisser Venise et de mécontenter pour un temps le grand banquier de Toscane. Assurément, le refus de l'investiture à César d'Este était un déni de justice, mais c'eût été folie que de risquer, pour les beaux yeux du duc autrichien de Modène, le retrait de l'absolution papale, alors surtout que Clément VIII, pour avoir Ferrare, consentait à ne plus exiger la réception du concile de Trente[1].

L'acte diplomatique qui avait été signé à Vervins le 2 mai 1598, trois jours après la promulgation de l'édit de Nantes, était une trêve bien plus qu'un traité de paix, simple suspension entre deux épisodes de la lutte de la France contre la maison d'Autriche. S'il confirmait simplement, après un demi-siècle de guerres, le traité de Cateau-Cambrésis, c'est que l'épuisement des belligérants ne permettait alors ni à la France, ni à l'Espagne de procéder à un règlement définitif des grandes affaires qui les divisaient. Henri IV devait momentanément se contenter d'avoir reconquis son royaume, Philippe II de n'avoir rien perdu de l'héritage de Charles-Quint. Il était clair toutefois que l'un et l'autre, dès qu'ils auraient reconstitué leurs armées et surtout leurs finances, ne pourraient échapper à la fatalité d'une nouvelle lutte. Seulement, bien que le traité

1. Sur les négociations de Henri IV avec le Saint-Siège, cf. d'Ossat, *Lettres* (Amsterdam, 1708), t. Ier, *passim;* de Thou, t. V, p. 520; Loti, *Vie de Sixte-Quint*, part. II, l. VII; Ranke, *Hist. de France*, t. III, ch. II.

réservât d'une manière formelle la faculté pour les contractants de faire valoir en temps opportun leurs prétentions, le Roi très chrétien sur l'Italie espagnole, le Roi catholique sur la Bretagne et la Bourgogne, il était déjà arrêté dans l'esprit de Henri IV et de Sully que l'enjeu de cette lutte nouvelle ne serait ni le Milanais, ni le royaume de Naples. Le propre frère de Sully, Philippe de Béthune, ambassadeur à Rome, avait eu beau soutenir, avec une passion parfois éloquente, la thèse contraire : le véritable sacre de la nouvelle dynastie, c'était, selon lui, de reprendre en Italie la suite de la politique conquérante des Valois. Henri, après mûre réflexion, avait jugé et pesé ce conseil. A quoi ces conquêtes brillantes d'Italie, ces guerres aux belles victoires, avaient-elles conduit la France? Elles avaient gaspillé nos forces, arrêté notre essor vers le Rhin et les Flandres, servi de prétexte à la coalition de l'Europe entière contre nous et installé finalement dans cette Italie même, au lieu de vingt principautés rivales dont la France était la médiatrice naturelle, les formidables puissances de l'Espagne et de l'Autriche. Quelque avantage intellectuel que la France ait retiré de ces guerres en s'affinant au contact de sa voisine, la plus lourde faute serait de les renouveler. Il n'y a déjà, au surplus, avec la reine florentine, que trop d'Italiens au Louvre! Dès lors, c'est à la politique de Louis XI qu'il faut revenir, à l'expansion territoriale vers l'Est et le Nord-Est. Rendre à la France tous ces pays de langue et de tradition françaises, Artois et Franche-Comté, que le traité de Senlis avait si misérablement sacrifiés au mirage napolitain, Savoie, Lorraine et Flandre, qui sont les boulevards indispensables de la vieille Gaule, voilà désormais le but. Quand les députés bressans vinrent rendre hommage à Henri IV : « Puisque vous parlez « naturellement français, leur dit le roi, vous devez être sujets au « roi de France. Je veux bien que la langue espagnole demeure à « l'Espagnol, l'allemande à l'Allemand ; mais toute la française « doit être à moi[1]. » Voilà le vrai *Grand projet*, celui qui devait périr, le 14 mai, au coin de la rue de la Ferronerie, — qui reste encore, après trois siècles, à réaliser.

1. Mathieu, *Histoire de France depuis* 1598 *jusqu'en* 1604 (Paris, 1606), t. II, p. 444.

Si la langue espagnole doit être à l'Espagnol et l'allemande à l'Allemand, il s'ensuit que l'italienne doit être à l'Italien et telle est, en effet, bien qu'il ait négligé de la formuler, la pensée constante de Henri IV dans ses rapports avec la péninsule. Comment nier pourtant que l'Italie, au même moment, recommençant la politique de Ludovic le More, pensait toujours ne pouvoir se libérer d'un oppresseur que par un autre conquérant? De 1599 à 1606, Henri IV n'arrêta point d'être sollicité par les différents partis italiens de passer les Alpes et de rasseoir en Lombardie, sous de nouveaux prétextes, la domination française. Les Vaudois d'abord, au nom de tous les réformés d'Italie : « Sire, Dieu vous a donné la Gaule; s'il le veut, la Gaule « transalpine vous appartient; Milan sera à vous; nous nous « vouons à vous, à jamais, pour vivre et mourir, nous et nos « enfants[1]. » Les Lombards, un peu plus tard, ne sont pas moins ardents à solliciter Henri IV; ils n'en peuvent plus, leur patience est à bout avec leurs dernières ressources; en quarante ans, ils ont payé à l'Espagne plus de 260 millions d'écus, qui feraient aujourd'hui près d'un milliard ; « ce duché de Milan, qui « souloit être le mouton mignon de toute l'Italie, est aujourd'hui « si descharné, si exténué que la pauvre Champagne ou Picardie « n'est point plus misérable[2] »; leur régime, sous le comte de Fuentès, est celui de l'état de siège, de la mort lente : que les Français libérateurs repassent les monts ! Venise, enfin, n'est pas moins impatiente, multiplie les ambassades au Louvre pour appeler l'intervention de Henri IV, lui déclarer qu'elle n'a point d'autres ennemis que les siens. « Je suis journellement « visité, écrit Fresne-Canaye, de chevaliers et de seigneurs « qui brûlent du désir de voir les fleurs de lis deçà les Alpes. » Pour qui commence à connaître l'Italie, est-il nécessaire d'ajouter que la haine seule de l'étouffante oppression espagnole ne dicte point tous ces appels? Si tous, sans exception, invoquent Henri IV contre le Roi catholique, chacun des États italiens qui se font nommer les *stati liberi* espère aussi pro-

1. Rott, *Henri IV et la Haute Italie*, ch. III, p. 140; Michelet, XII, 332; Hanotaux, *Etudes historiques, la France sous Henri IV*, p. 162.

2. Fresne-Canaye, ambassadeur de François Ier à Venise, dépêche du 20 mars 1602.

fiter de son intervention pour se venger du rival qui le gêne. Rome contre Modène, Turin, Venise et Parme, Venise contre Florence, Florence contre Turin, Modène et Lucques contre Florence, Parme contre Mantoue, s'adressent à Henri IV. La domination étrangère, pour rude qu'elle ait été, ne l'a pas encore été assez ou, du moins, n'a pas encore assez duré pour avoir tari, épuisé, les haines locales. L'arbitre, le justicier souverain, c'est le roi de France.

Si l'on considère que les Italiens n'étaient point seuls à exprimer le vœu ardent d'être conquis par la France, et qu'au même moment ou un peu plus tard les Flamands formaient les mêmes souhaits, que la Hollande elle-même, désespérant de conserver son indépendance, allait, elle aussi, demander à devenir française, on conviendra peut-être enfin, contre tant de légendes accréditées, que Henri IV, à repousser tant de séductions et d'entraînements, fit preuve d'une sagesse et d'un sang-froid qui ne sont pas fréquents dans l'histoire. Les femmes seules le troublaient, lui faisaient commettre des sottises; — beaucoup moins cependant qu'on n'a dit. — Dans les affaires d'Italie notamment, Henri fit montre d'une fermeté et d'une clairvoyance à toute épreuve. A méditer sur les entreprises du siècle précédent, il avait appris d'abord à se méfier de ces appels si pressants tant que la France est loin, si vite suivis de défections et, en tout cas, payés de si peu de concours dès qu'elle a passé les monts et engagé la lutte irrévocable. « Il « faut confesser la vérité, lui écrit Fresne-Canaye[1], qu'il n'y a « prince ni Etat en ce pays qui veulent croître sa dépense d'un « écu pour l'amour de cette belle dame de liberté italienne. » Henri IV attendra donc, pour répondre autrement que par de bonnes paroles, que cet amour soit devenu moins platonique. Ses discours, qu'il ne se fatigue point de répéter, ceux de ses ambassadeurs et envoyés, peuvent dès lors se résumer ainsi : la politique des Bourbons ne sera point en Italie celle des Valois; le roi de France n'entend rien conquérir au delà des limites naturelles de son royaume; le

1. Dépêche du 22 octobre 1602.

véritable rôle libérateur de la France dans la péninsule doit consister d'abord à réconcilier entre eux tous les États ennemis, ensuite à former entre eux un faisceau assez fort pour donner à l'intervention ultérieure du roi une base résistante et solide. Pour expulser les Espagnols d'Italie, il faut commencer par liguer entre eux les États autonomes de la péninsule.

L'idée d'une ligue italienne, d'une confédération nationale de tous les États de race et de langue italiennes, s'est-elle, dès le début, présentée à la pensée de Henri IV avec la netteté qu'on lui trouve plus tard dans les mémoires de Sully, son principal conseiller en cette affaire ? Je sais bien — la démonstration n'est plus à faire, — que Sully, dans ses *Économies royales*, a plus d'une fois condensé en formules positives les idées qui flottaient seulement devant le cerveau du Béarnais et qu'il lui a prêté en outre les « chimères et imaginations », comme il disait lui-même, qu'il avait conçues de son côté [1]. En ce qui concerne cependant la ligue d'Italie, ou bien il faut renoncer à expliquer autrement que par le hasard la politique constante et invariable de Henri IV dans la péninsule, ou il faut convenir que, si la conception première appartient sans doute à Sully, Henri sut faire siens, avec une étonnante obstination, le mot et la chose. Voyez-le à l'œuvre, en effet, depuis 1602, pendant huit longues années, jusqu'à sa mort, et cherchez à le trouver une seule fois en défaut pour la réussite de ce plan. Évidemment, avec cette résolution de ne rien précipiter, de ne point faire un pas avant d'avoir cimenté fortement la ligue, il compte avec les circonstances et avec les hommes. C'est un politique qui sait patienter et ruser : ce n'est point un maniaque à la poursuite d'une idée fixe. Mais tous les actes de sa diplomatie, son mariage, si exclusivement politique, avec la nièce du grand-duc de Toscane, le traité de Lyon, si habile, si méconnu, avec le duc de Savoie, sa médiation entre Venise et le Saint-Siège, ses négociations avec les ligues Suisses, tout tend au même but : certain des sympathies allemandes et hollandaises, il veut y joindre le faisceau des forces italiennes pour défier plus

1. *Économies royales*, t. II, ch. CLXXV.

sûrement à leur tête, au jour venu, la maison d'Autriche. La ligue n'est point le but; elle n'est, ne peut être que l'un des moyens qui doivent conduire à réaliser sa conception générale de la politique européenne, non point la chimère de la République chrétienne aux cinq dominations électives, — elle n'appartient qu'à Sully, — mais cet équilibre qui sera fondé, trente ans plus tard, au traité de Westphalie et dont Sully a bien résumé cette fois, sous son inspiration directe, les conditions principales : « La première à réduire la Maison d'Autriche à « une domination si bien ajustée et proportionnellement com- « posée qu'elle délivre tous les États et dominations chrétiens « des craintes et appréhensions qu'elle leur a toujours donné « à prendre, d'être opprimés et asservis par elle; la seconde, « que tous ceux de cette maison soient persuadés, par raisons « convenables, à se départir de leurs anciennes avidités pleines « d'extorsion, afin qu'ils ne pensent jamais à choses domma- « geables à autrui; à quoi il semble impossible de les pouvoir « faire résoudre, tant qu'ils posséderont une quantité d'États « et de royaumes outre ceux que contiennent les Espagnes [1]. »

Voici donc, à l'égard de l'Italie, l'évolution de la politique française sous Henri IV, évolution qui n'aura point de conséquences immédiates, mais qui marque la plus importante étape dans l'histoire de la péninsule. Henri IV n'abandonne rien de la tradition séculaire qui fait de la France la protectrice des aspirations italiennes; mais il l'épure, si je puis dire, en posant comme condition première de son intervention armée que les États italiens auront fait la paix entre eux; ses prédécesseurs escomptaient leurs discordes, il veut pouvoir compter sur leur union : et d'avance, il renonce à toutes conquêtes de là les monts : il aidera les populations opprimées à chasser les Espagnols, mais il ne se substituera point à eux. Non point, d'ailleurs, qu'il ait l'intention de jouer dans la péninsule le rôle d'un simple don Quichotte : il est bien décidé, au contraire, à faire payer son concours. Seulement, le payement qu'il réclame, ce ne sont plus

1. *Économies royales, lettre de M. de Sully au roi, de laquelle l'on a trouvé les brouillards parmi ses papiers*, t. IX, n° 27 de l'édition Petitot.

ces terres italiennes qui ne nous ont jamais porté que malheur et qu'une diplomatie routinière s'obstine seule à regretter : ce sont les terres françaises. Il rendra l'Italie aux Italiens, à tous ceux qui parlent la tendre langue des amoureux ; mais la France reprendra, avec la frontière des Alpes, toutes les provinces égarées qui n'ont point cessé de parler français.

Je sais combien Fontenai-Mareuil est un guide sûr pour l'histoire diplomatique de son temps ; cependant comment ne pas infirmer le jugement qu'il a porté sur les affaires de Savoie[1] et que la plupart des historiens ont ratifié depuis sans autre examen ? Après les refus réitérés de Charles-Emmanuel à exécuter en ce qui le concernait le traité de Vervins, après l'avortement des trahisons qu'il avait ourdies à la cour même de France, il est parfaitement certain que la foudroyante conquête de la Savoie ouvrait toute large à Henri IV, dans cette première année du XVIIe siècle, la vieille route de la Lombardie et que « l'Italie tout entière s'attendait « alors à voir le vainqueur d'Ivry descendre dans la vallée du Pô ». A supposer que la victoire lui fut restée fidèle et que les princes italiens eussent tenu leurs promesses, à quoi lui eût servi pourtant de renouveler l'entreprise de Charles VIII ? Rien qu'à rallumer la guerre générale, alors qu'il n'avait encore refait solidement ni ses finances ni son armée, et qu'à offrir prématurément à l'Espagne la revanche de Fontaine-Française. Après avoir châtié, avec une étonnante promptitude, la déloyauté de Charles-Emmanuel, Henri IV fit donc, une première fois, preuve de sagesse, en refusant de tenter davantage la fortune. Il fait autre chose pourtant que d'arrêter ses troupes victorieuses sur la crête des Alpes, de les détourner de ce mirage italien qui, plus séduisant que jamais, exerce à nouveau sur l'âme française, malgré tant de déceptions, une fascination troublante ; il profitera encore de la paix qui lui est demandée et qu'il dictera selon son plaisir pour amorcer par des actes précis et nets la nouvelle politique qu'il entend inaugurer en Italie. La cause même de la guerre contre Charles-Emmanuel a été ce

1. *Mémoires* (collection Michaud), t. V, p. 10 et suiv.

marquisat de Saluces, la dernière des possessions italiennes de la France, que le gendre de Philippe II avait enlevé, en pleine paix, vers la fin du règne de Henri III et qu'il prétendait garder contre les stipulations formelles du traité de Vervins ; Henri IV y renonce en échange de ces terres essentiellement françaises, la Bresse, Gex, Château-Dauphin, le Bugey, le Val-Romey. « Ce « fut, dit le fougueux Lesdiguières, agir non en prince, mais en « marchand. » Voyons d'abord ce que valait le troc en lui-même. Contre un pays de 250,000 âmes, enclavé dans le Piémont et séparé du Dauphiné par les Alpes, qui était, sans doute, l'une des clefs, mais non point l'unique clef de l'Italie, il acquérait avec la Bresse une riche et fertile contrée, qui avait été surnommée le grenier de la Savoie et donnait plus de 200,000 écus de revenu ; avec le Bugey et le Val-Romey, la libre navigation du Rhône jusqu'à son entrée dans le lac de Genève ; avec le fort Barroux, « la bride de la Savoie », et avec Gex enfin, le trait d'union entre la France et les cantons, la forte situation qui lui permettait de lutter utilement contre l'influence espagnole en Suisse. En passant ce traité d'une si habile générosité avec Charles-Emmanuel, Henri IV commence ensuite à détacher de l'alliance espagnole celui de tous les princes italiens qu'il importait le plus au Roi catholique de garder avec lui, parce que, à cheval sur les Alpes, le duc de Savoie tenait à la fois la porte de l'Italie à Turin et, à Chambéry, la porte de la France. Et, sans doute, ayant déjà par deux fois éprouvé la trahison de Charles-Emmanuel, Henri ne s'exagérait point la reconnaissance que lui garderait le Savoyard, « pêcheur en eau trouble » de profession, « le plus menteur et le plus brouillon des hommes[1] ». Mais il a reconnu, de son clair coup d'œil de montagnard, que la maison de Savoie n'a déjà d'autre règle, dans sa tenace ambition, que l'intérêt, et qu'il n'est rien au monde qu'elle ne soit toujours prête à sacrifier à « sa passion de gagner ». Il s'agit donc de tourner cette convoitise vers sa véritable destinée. Ce Charles-Emmanuel qui, pendant vingt ans, dupe de l'alliance espagnole, a rêvé de toutes les couronnes de l'Europe, depuis

1. *Mercure français*, t. X.

celles de France et de Provence jusqu'à celles d'Albanie, de Pologne et de Chypre[1], et qu'il a réduit, en quelques semaines de campagne, à la condition « d'un duc sans Savoie[2] », Henri IV le poussera, dès lors, vers l'Italie, avec la ferme volonté de faire de lui, à sa grande surprise, l'instrument même de la libération de la péninsule, le restaurateur de la nationalité. Devançant ainsi de plus de deux siècles la marche des événements qui se sont accomplis de nos jours, devinant le premier la pente naturelle de l'histoire, Henri IV fait du Piémont la pierre fondamentale de la ligue italienne. Au traité de Lyon, il a échangé Saluces pour la Bresse ; si le *Grand dessein* aboutit, il donnera au duc le Milanais pour la Savoie et Charles-Emmanuel, une fois maître de Milan, deviendra roi de Lombardie.

On peut discuter sur les détails de la carte d'Italie telle que l'avait conçue Henri IV pour le jour où il aurait chassé les Espagnols de la péninsule ; il était trop avisé pour ne point réserver la part des circonstances et n'avait dès lors arrêté, à Venise comme à Turin, que les grandes lignes de son plan. Au nord-ouest, sous la maison de Savoie, le Piémont, le Milanais et le Montferrat réunis pour garder les Alpes, ressuscitant l'ancien royaume de Lombardie[3] ; au nord-est, la République de Venise avec la Giralde ; au centre, le grand-duché de Toscane formant avec Gênes, Parme et Mantoue une seule République ; au sud, sous Paul V, le royaume de Naples réuni aux États romains ; c'est-à-dire pour la première fois, l'Italie aux Italiens, en échange de quoi la Savoie avec Nice retournera à la France. En résumé, si d'autres chapitres du *grand dessein* n'ont existé que dans l'imagination de Sully, rien de plus certain, au contraire, que la partie du projet qui a trait à l'Italie. Non seulement, Fontenai-Mareuil si hostile à l'abandon des revendications italiennes de la France[4], et Richelieu, si hostile à Sully,

1. Khevenhuller, *Annales Ferdinandei*, II, p. 187, 225. — Péréfixe, *Histoire de France*, p. 266.

2. Lettre à Marie de Médicis, 22 décembre 1600.

3. Traité de Brusol, du 25 avril 1610, chez Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, p. 188.

4. *Mémoires*, t. I, p. 10.

le confirment en termes formels[1]; mais la pensée de la confédération italienne domine encore, éclatant à chaque ligne de cinq cents lettres et dépêches, toute la diplomatie de Henri IV depuis la signature du traité de Vervins jusqu'à cette affaire de Clèves qui devait mettre enfin « le feu aux étoupes » et jusqu'à la convention de Brusol, qui est comme le préambule de la déclaration générale de guerre.

Le grand-duc de Toscane, dès le premier jour, a adhéré au projet de son gendre avec toute l'ardeur d'un banquier pour une spéculation qui lui paraît infaillible; il s'est offert comme courtier auprès de Venise, proposant à Henri IV de s'emparer tout de suite du port, alors important, de Monaco, insistant pour que la ligue, qui doit lui donner les présides, soit proclamée au plus tôt[2]. Sans doute, le duc de Savoie, toujours « plein de précipices », a hésité plus longtemps avant de se déclarer; avec cette manie de trahir qui paraît innée à sa maison, il négocie à la fois avec l'Escurial et avec le Louvre; quand il s'est décidé pour de bon, par cette considération qu'il tiendra beaucoup plus sûrement de la France, qui a renoncé à toute conquête d'outre monts, que de l'Espagne, qui fait du quadrilatère la forteresse vivante de la péninsule, cette « terre promise » du Milanais qui lui assurera l'hégémonie politique de l'Italie, lui aussi, comme Ferdinand de Médicis, ne comprend rien aux prudentes temporisations de Henri IV; désigné « comme général du roi en « Italie », il voudrait partir aussitôt en guerre[3]. Pour Venise enfin et le Saint-Siège, l'affaire, engagée avec d'infinies et vraiment admirables précautions, n'a pas été moins sûrement menée. Henri IV ne les informe de son dessein qu'après avoir apaisé le différend qui a éclaté entre eux pour une

1. *Mémoires*, t. VII, l. I, p. 110.

2. Siri, *Memorie recondite*, I, p. 326; lettres de Henri IV à Fresne-Canaye, 26 octobre 1604; d'Angelo Baduer au Sénat de Venise, 26 avril 1605; de Francesco Priali au même, 27 février 1606; de Henri IV au cardinal de Joyeuse, 7 mars 1605.

3. Siri, *Memorie*, t. I, p. 334, 354, sq; lettres de Fresne-Canaye à Henri IV, 17 juin 1604; de Priuli au Sénat, 28 janvier et 18 février 1607; d'Ubaldini à Borghèse, 20 janvier 1608; instructions à M. de Vaucelas s'en allant en Savoie, avril 1608; instructions au sieur de Bullion, Fontainebleau, 23 octobre 1609; dépêches de la Cueva au roi d'Espagne, de Venise, mai-déc. 1609. — Cf. Carutti, *Storia della diplomazia della Corte di Savoia*, I, p. 38; Fontenai-Mareuil, *Mém.*, t. I, p. 38; Flassan, *Histoire de la diplomatie*, II, p. 209.

histoire de moines accusés de divers crimes et qui, sans la médiation française, eût risqué d'allumer la guerre religieuse dans la péninsule. Il n'aborde même expressément la République de Saint-Marc qu'après le règlement des affaires grisonnes. L'intérêt de la Sérénissime n'est-il pas évident? Si elle se dérobe à la Ligue, le pape en formera une autre avec l'Espagne, l'Empire et la Toscane pour enlever au Turc l'Albanie, la Morée et « les trois quarts du golfe », ce qui achèvera de ruiner le commerce maritime de Venise. D'ores et déjà, la Seigneurie promit 12,000 hommes de pied et 2,000 chevaux [1]; les Vénitiens, ainsi préparés, « firent moins de difficultés « de s'engager que pas un des autres [2] ». A Rome, vu le délabrement des finances pontificales, le duc de Nevers ne sollicitait qu'un appui moral; Paul V finit cependant par déclarer qu'il prendra les armes, avec 10,000 hommes de pied et 1,500 chevaux, aussitôt après Venise et la Toscane [3]; il pousse publiquement, autour de lui, à la révolte contre l'Espagne et se met à armer lui-même, « sous le spécieux prétexte de la « défense de ses États, mais à dessein de s'en servir, en toute « autre occasion, pour le bien de son service, celui de « l'Église et de ses amis, alliés et confédérés [4] ».

Au printemps de 1610 et malgré tous les efforts de Henri IV, les flûtes italiennes étaient-elles aussi bien accordées, comme il écrivait lui-même, que les flûtes allemandes? Les adversaires sceptiques de Sully n'ont point eu peine à démontrer que non [5] et la promesse des luthériens allemands avait certainement une autre solidité que celle des princes italiens. Une grande parole n'en avait pas moins été dite pour la première fois, formule qui ne

1. Bassompierre, *Mémoires*, t. VI, 2e série (édit. Michaud), p. 68 B, 69.

2. Fontenai-Mareuil, *Mémoires*, t. I, p. 28.

3. Dépêches de Fresne-Canaye à Henri IV, de Foscarini au sénat, de la Cueva à Philippe III, de Puysieux à Paschal. — *Mémoires* de Fontenai-Mareuil et de Bassompierre, *loc. cit.*

4. Bassompierre, *loc. cit.*; Sully, ch. CCXVII.

5. Notamment M. Rott, dans son livre sur *Henri IV et la Haute Italie*, livre si documenté, abondant en renseignements inédits, mais dont la conclusion est en contradiction avec la plus grande partie de l'exposé historique — M. Poirson (*Histoire de Henri IV*, t. IV, p. 85 et suivantes) conclut dans le sens opposé à celui de M. Rott.

sera plus oubliée et qui restera pour la France un titre incomparable d'honneur : l'*Italie aux Italiens*. Et tout ce que peuvent faire pour la réussite d'un grand dessein la prudence, la sagacité et la ruse, le roi de France l'avait tenté; « l'opinion était que rien ne « pourrait lui résister[1] ». Sans doute, malgré cette opinion, les *Stati liberi*, le duc de Savoie excepté, ne se déclaraient point avec toute la confiante audace qu'on eût voulu. Quand l'Espagne, qui voyait toute l'étendue du péril, accumulait en Lombardie, sous Fuentès, les approvisionnements et les troupes, plus de cinquante mille hommes, et, par les jésuites, répandait à travers l'Europe la prédiction que le roi de France mourrait dans la cinquante-neuvième année de son âge, c'est-à-dire précisément en 1610[2], comment d'ailleurs leur en vouloir plus que de raison d'attendre ainsi la première victoire avant de couper les ponts derrière eux? Il faut reconnaître — et l'événement l'a trop montré — que c'était, de leur part, sagesse et prudence, après tant de déceptions et de trahisons de la fortune. Mais s'ils attendaient encore pour agir, ils n'hésitaient plus, du moins, à parler; d'un bout à l'autre de la péninsule, de Naples encore meurtrie et toute sanglante de l'équipée de Campanella, à la frontière des Alpes où paraissaient déjà les avant-gardes des Cantons, l'Italie frémissait comme à l'approche de l'orage et appelait, tout comme à la fin du XIVe siècle, l'épée de la France. A Venise, surtout, sous les yeux de la Seigneurie, l'enthousiasme populaire éclatait pour Henri IV, le nouveau David comme l'appelaient les Saxons, le nouveau Charlemagne, comme le saluaient les Suisses. « Nul ne doutait plus que les confédérés ne fissent « tout ce qu'il faudrait, aussitôt que le roi de France aurait « commencé, pour chasser les Espagnols, et cela sans crainte « de lui donner trop d'avantages en lui ôtant le contrepoids, « tant était grande la déférence qu'ils avaient et l'assurance « qu'ils prenaient de ses promesses[3]. »

Ravaillac, sur ces entrefaites, arriva à Paris.

1. Fontenay-Mareuil, *Mémoires*, I, p. 215.
2. Michelet, XIII, ch. II.
3. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, t. I, p. 29-30.

VII

Les pièces du procès ayant disparu des archives du Parlement le soir même du jugement, l'on n'aura jamais la preuve matérielle que l'assassin fut l'instrument d'un grand complot des jésuites et qu'il ne s'était point armé lui-même. Brûlée la déposition de la d'Escoman sur les lettres envoyées de Madrid qu'elle dénonça en vain, si peu de jours avant l'attentat, à la reine qui ne voulut rien entendre ; déchiré en mille morceaux comme son misérable corps, l'aveu de Ravaillac racontant le voyage qu'il fit à Naples, pour le duc d'Épernon, et comment la première idée de tuer le roi lui vint au moment précis de la rupture définitive de Henri IV avec l'Espagne. On ne sait que trop, en revanche, à qui le crime profita : l'Espagne n'avait jamais été plus terriblement menacée ; la voilà sauvée et un même cri de joie féroce éclate, sans pudeur, à Madrid comme à Vienne. Non seulement elle garde l'Italie, mais elle va mettre la main sur le gouvernement de la France. Le corps de Henri IV est à peine refroidi que Marie de Médicis ordonne le renversement des alliances au profit des puissances catholiques. Tous les gages qui lui sont demandés, la Régente, moins fière d'être reine de France que petite-nièce de Charles-Quint, les accorde sur l'heure, et y ajouterait plutôt : licenciement de l'armée, rupture du traité avec le duc de Savoie, abandon des princes protestants d'Outre-Rhin et des Morisques, renvoi de Sully, double mariage entre le jeune roi et l'infante Anne d'Autriche, entre l'aînée des sœurs de Louis XIII et le prince des Asturies. En échange, rien que la promesse de Philippe III qu'il n'assistera point les « brouillons », c'est-à-dire le prince de Condé, qu'au besoin il enverra contre les protestants une armée de secours[1]. L'Espagne qui, la veille, tremblait à l'Escurial, commande maintenant au Louvre avec le maréchal

1. *Mémoires* de Fontenay-Mareuil, V, 36.

d'Ancre et d'Épernon ; son ambassadeur a l'entrée au conseil secret de la reine.

Si la France est ainsi livrée à sa vieille ennemie, que sera-ce de l'Italie ? Il faut remonter ou descendre très loin dans l'histoire pour y trouver l'exemple d'une pareille défaillance, faute deux fois grave, parce que les confédérés de la Ligue se déclaraient prêts à tenir leurs engagements et qu'un pareil abandon va tuer, pour longtemps, la foi de la péninsule dans la parole française. Si c'était pour la rendormir aussitôt, à quoi bon l'avoir réveillée ? Pourquoi lui avoir fait honte de sa servitude si c'est pour l'y ramener si vite, avec un dépit de plus, un courage de moins ? Tout habituée qu'elle fût aux déceptions, celle-ci parut à l'Italie trop dure, trop injuste, vraiment trop imméritée : quel argument décisif dans l'avenir à tous les conseillers de prudence et de lâcheté ! Quoi ! cet Espagnol contre qui le roi de France, hier encore, appelait aux armes la moitié du monde, c'est lui qui préside maintenant au gouvernement de sa veuve ! Et cette veuve, par une dernière ironie du sort, est Italienne, de cette race des Médicis fatale entre toutes à la liberté ! Encore si la Régente se bornait à ajourner les projets du mort : mais il suffit de ne leur avoir point été hostile pour être désormais suspect. Qu'un conflit s'élève entre l'Espagne et l'un ou l'autre des États qui s'appellent encore les *Stati liberi*, l'on peut être assuré de trouver la Régente et son amant florentin du côté du roi catholique. Pour une fois qu'un duc de Savoie n'a point été le premier à se tourner vers le soleil levant, en a-t-il été assez cruellement puni ? Au lendemain de la mort de Henri IV, Charles-Emmanuel avait écrit à la reine qu'il n'attendait qu'un signe pour jeter dans le Milanais une armée piémontaise, seul et dernier rempart de l'Italie : « Si je désarme, ajoutait-il avec une fierté qui ne lui était pas habituelle, il n'y aura plus « d'hommes libres dans la péninsule ; elle ne contiendra que « des traîtres et des esclaves. » On n'essaya même pas de lui ménager un accommodement honorable avec l'Espagne et il fallut que le Pape intervînt. Charles-Emmanuel enverra son fils à Madrid demander pardon à genoux au Roi catholique d'avoir

projeté la libération d'Italie, d'avoir voulu être l'allié de la France. A cette condition seulement, il conservera son duché[1]. Un peu plus tard, dans l'affaire du Montferrat, la Régente se mettra avec l'Espagne pour chasser le duc de sa petite conquête.

Rien de plus douloureux à constater que ces faiblesses, non seulement parce qu'elles sont honteuses, mais parce qu'une fois de plus, en quelques heures, du fait d'une étrangère que le peuple n'a point adoptée un seul jour et sans que la France même y soit pour rien, on voit s'effondrer et crouler de toutes parts le lent et patient travail d'une diplomatie vraiment française. Voici notre rocher de Sisyphe : cette confiance et cette sympathie des Italiens, sans lesquels nous ne pouvons rien dans la péninsule, à peine les avons-nous relevées à travers mille difficultés, que nous les laissons échapper dans une heure de lassitude ou d'abandon, et tout est à recommencer. Seulement, quand on recommencera, il sera trop tard. A l'origine de nos interventions, il suffisait que notre avant-garde parût sur les Alpes pour que tous les cœurs fussent avec nous. Maintenant, trop d'espérances ont été trop souvent et trop cruellement déçues ; la sève est épuisée de la végétation spontanée qui se dressait de toutes parts, drue et forte à notre approche ; c'est sur un sol jonché de ruines et de décombres qu'il faut semer la moisson qui, parfois, se lèvera encore, mais pauvre et maigre comme cette terre elle-même, ravagée par les invasions et qui a fait son deuil de la liberté. Puisque, à chaque nouvelle tentative, le joug espagnol s'alourdit davantage, ne serait-il pas plus sage de renoncer une bonne fois à une lutte devenue impossible ? La servitude, au moins, ne sera pas plus dure. Ce conseil de la prudence et du découragement a été déjà bien des fois entendu par l'Italie ; elle s'y est abandonnée de nouveau, et comment lui en vouloir? Quand le mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche consomme le mélange du sang de Henri IV et du sang de Philippe II, quand la France se fait espagnole, comment s'étonner que Florence et Milan, Naples et Gênes se

1. Vittorio Siri, *Memorie recondite*, p. 416-425.

résignent à le rester ? La chose qui surprend plutôt, en présence d'un pareil abandon, c'est que la soumission n'ait été jamais générale et complète. A défaut des grandes cités glorieuses qui ne cherchent plus, Venise exceptée, qu'à se concilier le maître, quelques petites villes continueront toujours, sinon à parler, du moins à rêver d'indépendance. Il y aura tel jour où le cœur, si tristement ralenti, de l'Italie ne battra plus qu'à Parme ou à Mantoue. Quant au « duc des marmottes », s'il se terre dans ses montagnes savoyardes, se fait tout petit et joue le mort, cependant il n'oublie pas ; cette couronne de Lombardie que Henri IV lui a promise sera désormais l'ambition héréditaire de sa race ; dans les nuits froides de ses Alpes, il y pense comme au Paradis. Indécise pendant tant de siècles entre la France et l'Italie, la maison de Savoie a définitivement orienté son histoire [1] : elle tiendra l'Italie de Dieu ou du diable, mais elle la prendra.

Quelque désolante que soit cette nouvelle éclipse de la France, elle a pourtant, aux yeux mêmes des Italiens, une circonstance atténuante qui permet à l'espoir de ne point mourir tout à fait : la France même, armée et peuple, n'a point cessé de condamner l'alliance espagnole. Cette paix de 1612, qui est surtout cruelle aux États italiens, c'est des transfuges italiens qui l'ont faite et s'y obstinent, les Concini d'abord, puis, après leur mort, encore un demi-Florentin, ce Luynes,—il s'appellait en réalité d'Albert, du nom de sa grand'mère, Alberti [2] — et qui ne fut pas moins misérable et moins vénal, qui ne trahit pas avec moins de cynisme ses deux patries. Mais le sentiment public, vraiment français, a toujours été ouvertement et parfois insolemment hostile au Roi catholique. Aux États généraux de 1614, quand Marie de Médicis sollicite un vote d'adhésion aux « mariages et alliances d'Espagne », le tiers état, s'il se résigne à remercier la Reine d'avoir conclu la paix, biffe résolument de son cahier le mot d'*Espagne* et n'ajoute pas un seul mot de commentaire à ce

1. Cantu, *Hist. des Ital.*, t. IX, ch. CL.

2. *Archives de Simancas*, *ap.* Capefigue, *Richelieu et Mazarin*, t. II, p. 279 et 32. — Charles d'Alberti avait pris ce nom de Luynes d'une petite métairie provençale.

compliment ambigu[1]. Les confesseurs du Roi (le Père Cotton, le Père Arnoux) essaieront de faire croire, par la suite, que les seuls protestants, par esprit de secte, répudient les nouvelles alliances. Rien de moins exact. A l'exception des « catholiques à gros grains », pour qui l'hérésie est la seule ennemie, mais qui sont, de leur propre aveu, une minorité, la plus grande partie de la noblesse et toute la bourgeoisie sont du sentiment de Richelieu quand il écrit, lors de son premier ministère, à l'ambassadeur de France en Espagne, M. de Schomberg : « Il ne faut voir « dans les mariages qu'un événement de famille, lequel ne fera « point embrasser au Roi les intérêts, soit de Rome, soit de « l'Espagne, au préjudice de nos anciennes alliances et de nous-« mêmes, vu que nul catholique n'est si aveugle d'estimer, en « matière d'État, un Espagnol meilleur qu'un Français hugue-« not[2]. » Cardenas lui-même, l'ambassadeur du Roi catholique, ne se fait, au surplus, aucune illusion et ne tient les auteurs mêmes de l'alliance que par l'argent : Concini, qui n'est préoccupé que de « bien manger », et Luynes, qui, du premier jour, a estimé son concours à une pension annuelle de dix mille ducats[3]. Mais cette trahison dorée des favoris, les rentes qu'ils tirent de leur bassesse envers l'Espagne et « les assassins du roi Henri », sont pour moitié au moins dans le dégoût qu'ils inspirent : l'esprit public a beau être privé de direction, il aperçoit cependant, avec beaucoup de netteté, que les intérêts réels de la France sont sacrifiés en pure perte, et que la religion qu'on invoque n'est que le masque de la rapacité politique. « Les Espagnols, » dit Faucan dans son *Discours salutaire*, « donnent le surnom de catholique à leur « Roi, non au sujet de la religion, mais de l'empire et de la « domination universelle. » Voilà bien le sentiment général, et il suffit dès lors d'être l'ennemi de l'Espagne pour passer héros.

Parmi les choses bizarres de ce commencement du grand siècle, rien de plus singulier que la situation du maréchal de

1. *Relation de* Flot. Rapine. *Etats généraux*, t. XVII, p. 68.
2. *Relation*, p. 210 et 39.
3. *Archives de Simancas*, *apud* Capefigue, *Richelieu et Mazarin*, t. II, p. 289.

Lesdiguières qui, gouverneur royal du Dauphiné, agit dix ans de suite en prince indépendant, défie, quoique protestant, les plus redoutables cabales de la cour et, devenu le plus intime ami de son vieil ennemi, le duc de Savoie, ne manque jamais une occasion, sans consulter au préalable qui que ce soit, de lui envoyer ou de lui mener lui-même des renforts contre les Espagnols du Milanais. Or, chaque fois que le « vieillard dauphinois » descend ainsi guerroyer en Piémont, l'opinion tout entière lui fait fête, et ses moindres promenades sont célébrées comme des victoires. « Son parti, dit Vedel[1], fut toujours le plus fort », et l'ambassadeur d'Espagne le sait si bien qu'il ne néglige aucun effort pour le gagner ou pour le perdre. A condition qu'il abandonne Charles-Emmanuel à son destin et à la juste vengeance du Roi catholique, le maréchal n'a qu'à dire un mot : Cardenas a « un pouvoir écrit de son maître pour lui offrir « telle somme qu'il lui demandera en quelque lieu de l'Europe « qu'il la voulût ». Naturellement, Lesdiguières repousse avec colère ce suprême abandon de l'Italie : « Il est sans doute, » dit son historien en traduisant sa réponse, « qu'entre tous les charmes « qui agissent le plus puissamment sur l'esprit des hommes « ordinaires, il n'y en a point dont ils se défendent moins que « de l'or ; mais les âmes élues, et qui tiennent de la pureté de « leur origine, y résistent courageusement et le regardent sans « se laisser éblouir. » Sur quoi, comme le maréchal a fait raconter sa belle action à tous venants, sa popularité redouble, es manifestations en son honneur deviennent de plus en plus bruyantes, et Cardenas ne voit d'autre manière d'en finir que « ce moyen plus court », dont la Régente, d'ailleurs, ne voulut point, d'appeler Lesdiguières au Louvre et de l'y faire mourir[2].

D'année en année, les ennemis de l'Espagne haussent le ton de leurs reproches. Les chroniqueurs italiens ont apparemment exagéré l'importance de la conspiration du duc d'Ossuna, ce Vice-Roi de Naples, qui rêva de se faire proclamer Roi indépendant des Deux-Siciles ; c'était pourtant l'évidence qu'il y

1. *Histoire du Connestable de Lesdiguières* (Grenoble, 1650), p. 553 et 39.
2. *Ibid.*, p. 617.

avait là un mouvement à encourager, et quand Luynes repoussa les propositions qui lui étaient faites, allant peut-être jusqu'à avertir le cabinet de Madrid, les mots de « trahison » et de « poltronnerie » furent sur toutes les lèvres. L'ambassade enfin du duc d'Angoulême en Allemagne pour engager les protestants à capituler devant la ligue hispano-autrichienne ne fut pas moins sévèrement blâmée, jusque dans le conseil du Roi où les protestations éclatèrent, pendant plusieurs séances, avec une extrême vivacité. Cette basse politique qui partout, en Italie comme en Allemagne et dans les Flandres, tenait systématiquement contre les opprimés pour les ennemis naturels, traditionnels, de la France devait finir par écœurer jusqu'au parti ultra-catholique lui-même. Le jour donc où Richelieu se sentira assez fort pour reprendre ouvertement la politique de Henri IV, une explosion générale de joie lui répondra. La guerre de la Valteline ne fut point, par la force des circonstances et par la faute des protestants, la grande affaire qu'elle aurait pu être ; aucune entreprise ne fut cependant plus populaire, parce qu'elle marquait à la fois la fin de l'alliance, pour ne pas dire de la suzeraineté espagnole et la rentrée de la France dans les affaires d'Italie. Quand Richelieu écrit à Marquemont[1] le fameux billet : « Le Roi a changé « de conseil et le ministère de maxime ; on enverra une armée « dans la Valteline qui rendra le Pape moins incertain et les « Espagnols plus traitables... » le Saint-Siège l'appelle *Cardinal d'État*, ce qui équivaut à une excommunication mineure, mais la France applaudit avec transport.

On a mis au jour depuis longtemps et avec une abondance de renseignements qui laisse peu de chose à glaner, le détail des entreprises de Richelieu en Italie. Les mémoires militaires, d'une franchise si pénétrante, sans l'ombre d'une prétention littéraire (Bassompierre, du Plessis, de la Force), permettent de suivre pas à pas, pendant seize illustres années, la marche des armées françaises qui successivement affranchissent les Grisons et la Valteline, occupent la Ligurie et menacent Gênes,

1. Ambassadeur à Rome.

forcent le Pas-de-Suse, enlèvent Pignerol, passent la Vegliana, et le Tessin, délivrent Casal, emportent Ivrée, Turin et Chiari, rapprennent la grande guerre à coups de victoires sur la légendaire infanterie d'Espagne. On a de même, dans les *Mémoires* du cardinal et, mieux encore, dans la belle publication de ses *Lettres*, *Instructions et Papiers d'Etat*, par M. Avenel, le récit au jour le jour, précis autant que lumineux, de ses négociations diplomatiques avec tous les États d'Italie, grands et petits, tour à tour ennemis ou alliés, associés à sa fortune ou faisant son jeu, complices intelligents de ses desseins ou simples pions en marche sur l'échiquier de la péninsule. Oserai-je dire pourtant que la synthèse même de la politique italienne de Richelieu reste à dégager et que sa pensée maîtresse, aussi constante que forte, si elle a été clairement indiquée à plusieurs reprises par l'éditeur de ses papiers, a été méconnue jusqu'à présent par la plupart de ses historiens, sans en excepter Michelet? Et j'entends bien qu'il est toujours périlleux de résumer dans une formule tant d'années de diplomatie et de guerre, alors surtout que le politique qui les dirige est le plus attentif à user des circonstances, à jouer des hommes et à prendre le vent. Mais quand cette formule a été donnée par ce politique lui-même, qu'il y revient sans cesse en dépit des obstacles et qu'elle est confirmée par l'ensemble de ses actes, il serait peut-être juste de la mettre enfin dans la pleine lumière qui lui est due.

Voici donc le but précis, constant, certain que Richelieu poursuit dans la péninsule : il ne travaille pas à en chasser les Impériaux et les Espagnols dans le seul dessein d'amoindrir la maison d'Autriche, de couper le pont où Vienne et Madrid se donnent la main; mais dans l'intérêt des Italiens, qui est l'intérêt bien entendu de la France, il a repris, dans l'héritage de Henri IV, le projet « d'une Ligue où tous les États réunis garantiraient « à chacun son intégrité et se promettaient secours et assistance « en cas d'attaque de quelque part qu'elle soit[1] ? » Ainsi s'exprime

1. Sur les divers incidents de la politique française en Italie, jusqu'à l'avènement de Richelieu, cf. les *Mémoires* de Fontenay-Mareuil, le 1er volume des *Lettres de Richelieu* (édition Avenel); Watson, *Histoire de Philippe III*.

le préambule du traité passé le 3 mars 1629 avec Venise ; ainsi parlera Richelieu jusqu'à la fin. Quel que soit l'incident, parfois le prétexte, qui ramène les drapeaux français de l'autre côté des monts, ce qu'invoque le cardinal, c'est toujours *la liberté d'Italie ;* le mot en revient sans cesse sous sa plume et si l'Italie avait encore compris suffisamment le mot, la chose peut-être se serait faite.

Pourquoi les historiens ont-ils accordé jusqu'à présent une attention si distraite à cette partie de la politique de Richelieu ? M. Avenel, qui pose fortement la question [1], ne la résout point, parce qu'il lui eût fallu évidemment accuser, avec la mauvaise foi des écrivains italiens que ces souvenirs gênent comme des dettes, une certaine frivolité de nos auteurs qui tous, royalistes ou républicains, n'ont pas encore su rendre à l'incomparable cardinal l'hommage qu'il mérite. La pensée même de Richelieu n'en est pas moins claire. Elle n'éclate sans doute dans toute sa force qu'au Pas-de-Suse, quand Louis XIII vainqueur ratifie le traité de confédération qui a été signé à Venise par d'Avaux, et en lance le préambule à l'Italie comme un véritable appel à l'indépendance. Mais, quatre ans auparavant, tout à fait au début de son ministère, au moment même où il bâcla l'affaire de Gênes, « parce que les « médecins tiennent pour aphorisme assuré qu'un mal interne, « quoique petit en soi-même, est plus à craindre qu'un externe « beaucoup plus grand et douloureux et que, dès lors, il faut « abandonner le dehors pour pourvoir au dedans [2] », alors déjà la conception italienne de Richelieu était complètement arrêtée. Les huguenots révoltés et faisant le jeu du Roi catholique, les grands s'indignant contre ce pouvoir nouveau qui ne veut partager l'État avec personne, la cour en perpétuelle ébullition de trahisons et d'intrigues, lui laisseront-ils le loisir, sinon de réaliser, du moins d'ébaucher ses desseins ? En tout cas, il en laissera le programme à son pays et il adresse au Roi l'admirable mémoire du 5 mai 1625. Dans le passé, à l'époque de ses ambitions transalpines, la France n'a été ni assez prudente ni

1. *Papiers d'Etat*, t. III, p. 239, *en note.*
2. *Ibid.*, t. Ier, p. 81.

assez forte pour maintenir ce qu'elle avait conquis. Avertie par l'expérience, il lui faut revenir désormais à la politique de Henri IV, dégagée des utopies de Sully, « parce que notre force « et la prudence des Italiens seront assez grandes toujours pour « réaliser le seul partage que doit désirer la France en toute « cette conquête et qui ne doit être que la diminution de l'Es- « pagne, car l'Espagne prétend égalité avec elle, la veut affai- « blir et le fait ». Donc, en même temps qu'il faut se préparer à jeter l'épée de la France dans la guerre allemande en faveur des princes protestants qui représentent la liberté germanique contre la prépondérance d'Autriche, il est nécessaire de passer de nouveau les Alpes, de descendre en Lombardie et d'y chercher les Espagnols, mais, cette fois, avec l'intention bien arrêtée de n'y faire aucune conquête. « Je ne dirai point « que nous avons toujours été assez heureux à conquérir en « Italie, mais si malheureux à conserver que les lauriers qu'on « a cueillis ont promptement toujours été changés en cyprès. « Devenus sages à nos dépens, nous avons dès lors trouvé le « vrai secret des affaires d'Italie qui est dépouiller le roi d'Es- « pagne de ce qu'il y tient, *mais pour en revêtir les princes* « *et potentats d'Italie*, lesquels par l'intérêt de leur propre con- « servation seront tous unis ensemble pour conserver ce qui « leur aura été donné. »

Pour peu que l'on veuille jeter les yeux sur les *Papiers d'État*, on se rendra compte que je pourrais prolonger longtemps ces citations et montrer par plus de cent dépêches avec quelle invincible obstination Richelieu poursuivit l'idée de n'arracher l'Italie à l'Espagne que pour la rendre à elle-même. Dans l'affaire de Mantoue comme dans celle de Gênes, à Casal comme devant Pignerol, et même après la deuxième guerre du Piémont, quand il transfère des Alpes au Rhin son principal effort, le cardinal pousse et conclut toujours à la nécessité de la Ligue, « de la véritable confédération, qui, seule, peut assurer « la liberté publique contre les troubles et invasions perpé- « tuelles des Espagnols[1] ». Vingt fois, sous les auspices du Pape,

1. *Papiers d'Etat*, t. IV, 668.

il eût pu traiter avec l'Espagne qui ne demandait pas mieux que de lui laisser les clefs de l'Italie, à condition d'en garder les bénéfices. Vingt fois, Richelieu refuse. « Abandonner à « l'injustice et à l'avidité insatiable de l'Espagne » ceux qui ont eu confiance en la parole française, serait une indignité et la plus lourde des fautes ; « si la réputation du Roi est indi- « cible, c'est que l'Italie attend fermeté de lui au dessein qu'il « a entrepris, mais que s'il fait une paix à de mauvaises con- « ditions, il en déchoira tout à fait[1] ». Au Pas-de-Suse, quand le prince de Piémont insinue qu'une alliance de dix ans serait plus facile à conclure qu'une Ligue perpétuelle : « La France vous « laisse le choix, répond Richelieu, mais elle-même marche si « franchement en ce qui concerne les intérêts des princes d'Italie « qu'elle ne craint point de s'engager pour jamais à leur con- « servation[2]. » — Seulement, pour faire une Ligue, il ne suffit pas d'en concevoir l'idée et d'en démontrer l'utilité; il faut encore des ligueurs, et, quoi qu'il fît, Richelieu ne devait jamais trouver, sauf à Venise et à Mantoue, que des collaborateurs d'un jour. Le premier souffle d'adversité, le premier obstacle emportent les plus solennelles promesses. Le *Mémoire au Roi* l'avait d'ailleurs prévu : « Tous les peuples sont « extrêmement mécontents de leur gouvernement, harassés « et ruinés des gens de guerre qui, n'ayant point été payés, « ont vécu à discrétion et à fond du pays ; *mais les princes « attendent à voir qui sera le plus fort pour s'y joindre*[3]. »

Ainsi, une fois encore, c'est le même jeu. L'Italie déteste de toute sa haine cet Espagnol qui, « s'étant présenté à elle toute « gentillesse et tout compliment dans les apparences, n'a point « tardé à se révéler tout orgueil, toute avarice et toute cruauté, « propre à dominer des esclaves, incapable de gouverner des « hommes libres[4] » ; cette paix du despotisme triomphant, elle y reconnaît la paix du sépulcre ; elle se sent consumée d'un lent venin : mais elle n'a ni le courage ni la force d'agir par elle-

1. *Papiers d'Etat*, III, 707 ; *Succinces narrations*, IV, 333, etc.
2. *Ibid.*, III, p. 230.
3. *Ibid.*, II, 77 et 79 (mai 1625).
4. Trajan Boccalini, *Pietra del paragone politico.*

même et, comme elle continue à être divisée, elle va contre-carrer et paralyser elle-même les efforts d'autrui. Le Pape « hait les Espagnols à merveille[1] », mais il eut le cœur si timide qu'il n'osa jamais signer la Ligue, qu'il n'y adhéra verbalement que la veille même de sa mort ; son grand triomphe fut la comédie de Casal quand, aux premières salves de Schomberg qui avait neuf chances sur dix d'en finir ce jour-là avec l'armée espagnole, veuve de Spinola, l'abbé Jules Mazarin se précipita entre les lignes d'infanterie en agitant une feuille de papier blanc et criant : « La paix ! la paix ! » Parme, Modène et Florence renouvellent à chaque occasion leurs protestations qu'elles ne souhaitent rien tant que l'abaissement de l'Espagne en Italie ; mais chaque protestation est accompagnée d'une humble supplique de la tenir confidentielle et secrète. Le duc de Savoie, enfin, dont l'âge a développé tous les vices et par-dessus tout l'âpre rapacité, ne sait que trahir. En 1629, lié à l'Espagne par un traité en règle, il propose à Louis XIII s'il veut lui sacrifier Genève ; Richelieu, naturellement, repousse une pareille indignité, quitte d'ailleurs à user à peine de sa prochaine victoire et, dès qu'il l'a battu, à aviser aussitôt le duc qu'il le traitera en ami, s'il se comporte « comme il le doit », c'est-à-dire s'il lui apporte résolument un concours qui est la première condition de la Ligue franco-italienne. Charles-Emmanuel, vaincu, n'hésite point, signe tout ce qu'on lui présente, « d'autant plus librement, avouera plus tard le cardinal détrompé, qu'il ne tenait compte de garder sa parole[2] ». En effet, dès le printemps suivant, le Savoyard repasse à l'Espagne. En vain, devant la catastrophe qui menace l'Italie, au bruit de l'avalanche des lansquenets que Ferdinand, à la demande du Roi catholique, précipite sur la Lombardie, Richelieu offre alors à Charles-Emmanuel le Milanais tout entier, s'il veut s'associer à lui pour la défense de ses compatriotes. En vain, tout ce qui a encore une voix dans la péninsule se joint au cardinal-généralissime pour implorer le duc de Savoie, Mantoue qu'entourent déjà les hordes de Furstenberg et d'Altinger, Venise contre

1. Richelieu, *Mémoires*, l. XX.
2. *Mémoires*, ch. XVII.

qui l'ambassadeur d'Espagne a prononcé le *Delenda Carthago*, Milan qui a tenté une première émeute contre son gouverneur, Rome encore toute tremblante de l'atroce parole de Ferdinand : « Il y a cent ans qu'on n'a point saccagé Rome qui se trouve « plus riche qu'alors. » Le duc refuse; il vient de découvrir qu'il relève de l'Empire et que, dès lors, non seulement il ne peut rien contre lui, mais qu'il doit aide et secours aux lansquenets. Et, sans doute, cette nouvelle campagne de Piémont sera aussi rapide que glorieuse, pas assez rapide cependant pour permettre à l'armée française de paraître à temps devant Mantoue et de la sauver du plus effroyable massacre ; elle pourra tout juste, après avoir conquis les Alpes en deux mois, secourir Casal. Ainsi, la péninsule livrée pendant de longs mois à quarante mille brigands, Mantoue détruite, inondée sous des flots de sang, la peste de 1630, la fameuse peste de Manzoni, naissant sous les pas « des bandes ignobles et sales de Collalto, » tel fut, de l'aveu même de César Cantu [1], le bilan de la dernière félonie de Charles-Emmanuel, de son alliance parricide avec l'invasion allemande. Quand elle s'abandonne elle-même, quand ses défenseurs nés sont les premiers à la livrer, que pouvait la France pour l'Italie, sinon interrompre la prescription de son éternel procès pour la liberté ?

Quelque menaçante que restât la forteresse crénelée où l'Espagne avait enfermé la péninsule, l'Italie, dans l'ensemble de la politique ultérieure de Richelieu, ne tint dès lors et ne pouvait tenir que la seconde place. Elle n'est plus décidément qu'un cadavre à galvaniser. L'Allemagne, au contraire, est un corps plein de sève et de vie que la France ne peut laisser étouffer sans être elle-même atteinte au cœur. Partant d'ailleurs de ce principe directeur que « jusqu'où allait la Gaule, jusque-là doit « aller la France [2] », et n'ayant pas renoncé moins formellement que Henri IV à toute ambition de conquête transalpine, Richelieu devait être conduit tôt ou tard à transporter le vrai théâtre de la guerre sur les bords du Rhin ; là seulement il pouvait utilement gagner. La mort de Gustave-Adolphe, suivant de

1. *Histoire des Italiens*, l. XIV, ch. CLIII.
2. *Ubicumque fuit antiqua Gallia ibi novam restaurare* (*Testament politique*).

près la catastrophe italienne de 1630, ne put donc que brusquer l'évolution. Richelieu, assurément, n'abandonne pas l'Italie; il ne cessera pas d'y envoyer des armées ; d'Harcourt y remportera, en 1640, contre Lleganez ses plus belles victoires, ces batailles du Piémont qui feront dire à Jean de Wert, apprenant la prise de Turin : « J'aimerais mieux être général Harcourt « qu'Empereur ! » Le cardinal enfin continuera avec un zèle infatigable à prêcher la confédération italienne qui « seule peut « assurer à la péninsule un parfait repos, une sûre et durable « paix[1] ; » le traité de Rivoli avec Victor-Amédée, auquel accédaient Parme et Mantoue, parut même un instant en fixer les bases. Mais il n'en a pas moins reconnu que, des deux branches de cette maison d'Autriche qu'il veut abaisser, la plus redoutable de beaucoup est celle qui s'étend sur l'Allemagne : c'est l'arbre même, et c'est là désormais qu'il faut porter la cognée. Puisque les princes italiens continuent soit à contrecarrer les efforts du seul pays qui veuille sincèrement l'autonomie de la péninsule, soit à ne lui offrir qu'un concours platonique, Richelieu se contentera désormais de garder solidement les clefs des Alpes. S'il ne peut pas ressusciter la liberté italienne malgré les Italiens, du moins il sauvera avec les protestants la liberté germanique et « relevant le nom de la France dans les « nations étrangères au point où elle doit être[2] », il fondera l'équilibre de l'Europe.

Quand j'aurai dit une fois de plus que Richelieu rapprit aux Italiens qui les oubliaient ces grands mots de liberté et d'indépendance, je n'aurai point cependant résumé avec exactitude son intervention politique dans leurs affaires. Et, sans doute, il échoua dans son dessein qui était de chasser l'Espagne et de refaire de ces hommes découragés un peuple. Mais s'il ne réussit pas à briser le carcan qui serrait l'Italie, du moins il le desserra. L'occupation prolongée de la Valteline par les Espagnols et les Impériaux eût été l'étouffement de Venise, sa mort par l'asphyxie[3]; en sauvant cette « reine des vallées

1. *Succincte Narration ; Mémoires* de du Plessis, série VII, p. 364-366.
2. *Testament* (Ed. Michaud), p. 331.
3. « Si les Autrichiens étaient parvenus à se fixer dans la Rhétie et à la réunir

« européennes [1] », il sauva Venise dont l'alliance publique ne lui manqua jamais. Quand Richelieu arriva au pouvoir, la France, qui semblait avoir, depuis quinze années, « donné « sa démission des affaires européennes », avait perdu de l'autre côté des Alpes jusqu'à l'ombre de son ancienne influence : le renouveau de son prestige arrêta les progrès des Espagnols, rendit courage, non seulement à la République Sérénissime, mais, vers la fin, au Saint-Siège lui-même et surtout aux petites principautés qui découvrirent qu'elles avaient droit d'être désormais, dans les grandes compétitions, autre chose qu'un jouet ou qu'une récompense. Charles-Emmanuel, par son esprit capricant « qui ne pouvait avoir de repos et faisait « tous les jours deux ou trois fois le tour du monde [2] », avait été l'obstacle décisif aux projets de Richelieu, et son fils suivit d'abord sa tradition ; à force pourtant de modération et de sagesse, le grand cardinal réussit à faire rentrer la Savoie dans l'orbite de l'alliance française ; si Victor-Amédée avait vécu, si sa mort prématurée n'avait livré le Piémont à tous les troubles d'une déplorable minorité, le traité de Rivoli eût peut-être abouti à la conquête définitive du Milanais. Le Pape, dans l'affaire des Grisons, avait consenti à se faire l'exécuteur servile des haines espagnoles ; en osant protéger contre les soldats du Saint-Père les protestants de la Valteline, le « cardinal d'État » commença à détacher le faible Urbain VIII de la suzeraineté du Roi catholique et, le réconciliant peu à peu, par des prodiges de diplomatie, avec Venise et les princes toscans, finit, à la grande rage de l'Autriche, par le gagner à la cause même de la Ligue [3]. La médiation de Richelieu dans l'affaire de l'*incameration* de Castro n'empêcha pas seulement les princes coalisés de Toscane et de Modène, unis à Venise contre le Pape, d'ajouter aux cruautés de la guerre étrangère celles de la guerre civile; elle donna encore à l'Italie tout entière le sentiment

au Tyrol, on pouvait dire que c'en était fait de la liberté de l'Italie, étranglée par ce lacet. » (Nani, *Histoire de Venise.*)

1. Sprecher, *Geschichte des Krieges in der Valt.*, p. 28.

2. *Succincte Narration.*

3. *Mémoires*, p. 392.

qu'au contraire de l'Espagne et de l'Empire, qui poussaient aux luttes intestines pour en profiter, la France seule ne poursuivait pas dans la péninsule une ambition égoïste [1]. Évidemment, l'Italie n'était point ressuscitée, mais la domination espagnole est désormais sur la pente qu'on ne remonte pas.

VIII

Ce qui a dominé, si l'on peut dire, depuis deux siècles, l'histoire d'Italie, c'est l'absence même de l'Italie. Son nom a continué à remplir la diplomatie des grandes puissances; son sol est l'un des deux grands champs de bataille où la maison de France poursuit sa lutte contre la maison d'Autriche : sauf par accident et comme par à-coup, dans de brusques et courts réveils, elle nous a paru pourtant étrangère, et l'a été en effet, aux luttes de la politique et des armées dont elle est l'enjeu. Le frémissement qui a fait tressaillir la péninsule à la voix de Henri IV n'a duré qu'un instant ; Richelieu, malgré son génie, n'a tiré de cette terre désespérée que des soupirs vite étouffés : Où est la nation? Toscans et Lombards, Napolitains et Génois, parlent toujours la même langue ; mais y a-t-il encore des Italiens ? Ce nom d'Italie, que la France s'est obstinée à ne pas désapprendre, sonne à peine à leurs oreilles comme celui d'une morte dont le souvenir va s'effaçant. Vers la fin de la guerre de Trente ans, la décadence générale de l'Espagne est évidente : l'Italie va-t-elle savoir en profiter? On le croira pendant un instant, tellement le malaise de tous s'est accru sous une tyrannie tous les jours plus haïssable, tant la propagande française, même ralentie, a montré clairement que la puissance du vainqueur est faite surtout de la timidité des vaincus. Mais, encore une fois, il n'en sera rien. Quand, tout à l'heure, d'un excès, vraiment incroyable, d'humiliations et de souffrances jaillira le seul soulèvement populaire qui éclaire tant d'années

1. *Papiers d'État*, VI, 892. — Cf. Fontenay-Mareuil, *Mémoires*, t. II, 261 ; Valfrey, *Histoires des négociations de Lionne;* Zeller, *Histoire d'Italie*, l. XIII.

de résignation à la servitude, c'est alors surtout, dans cette révolte d'un jour où Palerme et Naples rallument leurs volcans, qu'apparaît l'impuissance d'agir qui est pour l'Italie le châtiment de n'avoir usé sa force qu'à se déchirer elle-même. Il faut donc s'arrêter à ce chapitre où l'histoire, à tort, n'a vu le plus souvent qu'une anecdote. Ce n'est point quand il est étendu, c'est quand il essaye de marcher et retombe, que le malade apprend à connaître toute sa faiblesse.

Si l'on veut saisir sur le vif le procédé de la domination espagnole en Italie au XVIIe siècle, c'est à Naples qu'il faut regarder. Les premiers successeurs de Gonzalve de Cordoue avaient d'abord ménagé, du moins relativement, les Deux-Siciles ; c'était l'époque du fameux proverbe : « L'officier de Sicile ronge, « l'officier de Naples mange, l'officier de Milan dévore. » Quand la Lombardie fut dévorée, quand l'ineptie des règlements et la rapacité calculée des gouverneurs espagnols eurent, en moins d'un demi-siècle, transformé les plus belles plaines du monde en « un désert où les habitants mouraient de faim, sur les « grandes routes, à côté des champs abandonnés » et les villes les plus industrielles en « d'immenses ruines où le pain man- « quait aux citoyens [1] », les sauterelles du Roi catholique s'abattirent sur les Deux-Siciles qui connurent alors à leur tour « la dévastation systématique [2] ». La confiscation des libertés garanties par Charles-Quint n'avait irrité que la noblesse ; le peuple, habitué de temps presque immémorial aux coups de bâton, restait assez indifférent à la question, en effet assez secondaire, de savoir de quelle main il les recevrait : qu'on ne les inquiète pas dans leur vie matérielle, à la fois si frugale et si molle, ces grands enfants s'estiment heureux et s'amusent de tout, même des forêts de gibets que plante Pierre de Tolède à l'usage des parjures, même de la proscription des filles de joie [3]. Le Vésuve ne commença à gronder que le jour où le gouvernement espagnol, ayant tari la vache à lait milanaise, enjoi-

1. Garazio della Somaglia, *Allègement de l'État de Milan*, 1653 ; pétition du Sénat de Milan au roi d'Espagne, 1668.

2. Capecelatro, *Tumulti di Napoli del* 1647, p. 17.

3. Conti, *Storia de'suoi tempi*, II, 37.

gnit à ses vice-rois de Naples de combler le vide de ses coffres[1].

Charles-Quint ayant « promis et juré » que ni lui ni ses successeurs ne mettraient d'impôt sur les Deux-Siciles sans la permission du Saint-Siège, les vice-rois, par une pieuse hypocrisie, se contentèrent d'abord de demander des « dons » au « très fidèle peuple ». Dons pour le couronnement, dons pour l'expédition d'Afrique, dons pour les langes du nouveau-né, dons pour les pantoufles de la Reine, tous les prétextes furent favorables et les agents du fisc savaient l'art de les rendre incessamment fructueux ; le chiffre des tributs « volontaires », perçus exclusivement sur le peuple, finira par dépasser onze millions de ducats par an.

Pour ingénieux qu'il fût, le système des « cadeaux » ne tarda pas cependant à paraître insuffisant ; le serment de Charles-Quint alla donc rejoindre la réforme de Tolède, et la ferme des impôts fonctionna bientôt dans toute sa sauvagerie. Il faut lire dans les lettres du résident du grand-duc d'Urbin[2] l'infinie variété des taxes qui furent successivement inventées par les fermiers génois, d'autant plus inexorables que les vice-rois leur en réclamaient d'ordinaire le montant un ou deux ans à l'avance, et les menaçaient du gibet à la moindre velléité de refus. Comme la noblesse était exempte d'impôt et comme l'industrie était à peine naissante, l'agriculture paya pour tous et sur tout, « l'impôt suivant le produit », frappant la terre ensemencée, puis l'épi, puis la farine, puis le pain et le macaroni, et, de même, l'arbre et le fruit, la vigne et le vin, le mûrier et la soie, les troupeaux et la viande. D'où, nécessairement, au bout de peu d'années, une double misère : dans les campagnes où le sol, ne produisant plus que pour le percepteur, ne tarde pas à être abandonné, laissé en friche ; dans les villes où l'élévation croissante des droits sur les denrées

1. Giannone, *Hist. de Naples*, IV, liv. XXXII. — Cf. duc de Rivas, *Insurrection de Naples*, t. Ier, liv. Ier, ch. Ier.

2. *Archives historiques d'Italie*, recueil de documents sur les conditions économiques du royaume de Naples, de 1522 à 1647, publiés par François Palermo, *passim*. — Cf. Zazzera, *Gouvernement du duc d'Ossuna*, et Baldacchini, *Storia Napoletana dell anno* 1647.

d'alimentation « installe la faim à chaque foyer ». Quand le duc de Médina disait, en quittant Naples, qu'il n'y avait point laissé, en dehors des classes privilégiées, « quatre familles assez « riches pour dîner à table », il ne se vantait point ; le règne de l'Espagne dans les Deux-Siciles était devenu à la lettre celui de la famine. « La disette est universelle, écrit le résident au grand-duc, « il vient à Naples des communes entières, deman- « dant le pain dans les rues ; tant de pauvres sont arrivés « qu'il est à craindre que la ville ne soit empestée, car les « gens meurent de faim au coin des bornes ; » des milliers de paysans émigrèrent en Albanie et en Morée, se firent Turcs.

D'ailleurs, sauf chez l'amiral de Castille qui résigne ses pouvoirs au bout d'un an, « ne voulant pas que le beau cristal « qu'on lui avait confié se brisât entre ses mains », aucune pitié au cœur des gouverneurs. A la moindre plainte, au moindre murmure, la prison, les supplices, la mort[1]. Des pauvres abordent un jour le cardinal Zapata : « Voyez, Excel- « lence, quel pain on nous fait manger. » Le cardinal se met à rire : « Il ne faut pas rire, Excellence, car *c'est chose à faire* « *pleurer*[2]... » Sur quoi, trois cents individus furent incarcérés et les misérables, qui avaient interpellé le cardinal, « condamnés « à périr sur la roue, après avoir été tenaillés sur des chars « dans les lieux publics ; on suspendit aux murailles, pour servir « de proie aux oiseaux, les lambeaux de leurs cadavres et leurs « têtes, placées dans des cages de fer, figurèrent sur les portes « les plus fréquentées ». Des paysans, ayant déclaré à Ponce de Léon, duc d'Arcos, qu'ils n'avaient plus un meuble à vendre pour payer l'impôt, reçurent cette réponse : « Vendez vos « femmes et vos filles, et payez[3] ! »

Voilà donc la cause de la révolte de Naples : la misère, non point la noble misère des âmes qui ne peuvent pas vivre sans liberté et sans justice, mais l'atroce, la poignante misère des corps qui ne peuvent pas vivre sans pain. La faim, qui fait

1. Correspondance du résident d'Urbin, 28 avril 1622, 28 janvier 1623, etc.
2. Giannone, *Hist. de Naples*, IV, liv. XXXV.
3. Cantu, *loc. cit.*, ch. CLII.

sortir le loup du bois, fait sortir de sa servilité résignée la plus molle population de l'Italie. Et, certes, rien de plus touchant que ces souffrances qui vont soulever Palerme et Catane derrière Giuseppe d'Alesio, le batteur d'or, et Naples derrière le poissonnier Masaniello. Mais quand ces révoltés auront rassasié dans quelques journées d'orgie la fringale qui leur a mis les armes à la main, quand leur ventre aura reçu satisfaction, que feront-ils ? Les lazzaroni concevront-ils un autre idéal que de payer le moins possible d'impôts, de manger leur saoul, d'avoir à discrétion des légumes et des fruits ?

On peut prendre au hasard l'un quelconque des soixante et quelques volumes, italiens, espagnols, français, anglais et allemands, qui ont été écrits sur la révolte de Naples[1] ; tous montrent que cette insurrection, qui dura à peine neuf mois[2], n'eut rien, à l'origine, d'un mouvement ni pour la liberté ni pour l'indépendance ; elle ne fut d'abord qu'une protestation contre la gabelle des fruits et, notamment, pendant les neuf journées caniculaires où régna Masaniello, les insurgés n'arrêtèrent point de protester de leur fidélité au Roi catholique et de porter son portrait en triomphe. Au cri de guerre : « A bas l'impôt ! » lazzaroni et alarbes ont toujours grand soin d'ajouter celui de : « Vivent le roi d'Espagne et la vierge du Carmel ! » Voici la péroraison du premier discours de Masaniello : « Je viens vous racheter de la servitude du fisc comme « Moïse a sauvé les Juifs de la servitude d'Egypte. Pêcheur du « golfe, je viens sauver Naples et le royaume des exactions du « mauvais gouvernement. Que je sois mis en pièces, et mes « membres cloués aux portes de la ville, si je ne vous tiens pas « ce que je promets. *Vive le roi d'Espagne !* mort au mauvais « gouvernement ! » Le vieux carme Genovino, qui fut la forte tête de l'affaire, ne voudrait point se contenter « de l'abolition des misérables gabelles » ; il demande encore à partager avec la

1. 7 juillet 1647 — 6 avril 1648.

2. Voir le catalogue raisonné de ces ouvrages, par le marquis de Fortin, à la suite des *Mémoires* du comte de Modène (Paris, 1826). Depuis cette époque, une vingtaine de nouveaux récits ont été publiés, le *Diario* de Francesco Capecelatro, l'*Histoire* du duc de Rivas, les *Tribuns d'Italie* de M. Jules Zeller, etc.

noblesse l'élection des *Sédiles* ou municipalités de district ; mais il insiste bien sur ce qu'il ne s'agit point « d'enlever au Roi sa « couronne et souveraineté de Naples » et que « la révolte de la « très fidèle ville » n'a d'autre objet que « de réformer l'admi- « nistration du Vice-Roi, de rentrer dans les droits et privilèges « octroyés par l'empereur Charles-Quint de bienheureuse mé- « moire ». Quel est au juste ce privilège de Charles-Quint? Nul ne le sait, mais tout le monde le réclame et la formule implique en tout cas, avec le rêve d'un paradis où figues, oranges et raisins ne paieront point d'octroi, la très ferme volonté qu'a le peuple de demeurer espagnol. Pour Masaniello, jusqu'à la fin, Philippe IV reste « son Roi », le sauveur, le justicier souverain sans lequel seront vains tous les efforts du pauvre peuple ; dans son langage mystique où passe parfois comme un souffle de Campanella, il répète sans se lasser que de l'Escurial seulement peut venir le salut : « Écoutez, vous « ne serez pas en sûreté que vous n'ayez de ce rivage aux « côtes d'Espagne construit un pont pour vous entendre direc- « tement avec Sa Majesté ; c'est mon dernier avis, c'est celui « d'un mourant. »

Le poissonnier, assassiné sans qu'un bras se fût levé pour sa défense, puis béatifié par la même canaille qui, la veille au soir, jetait sa tête au fossé des immondices, il est certain, de l'aveu même des historiens espagnols, que la révolte eût été finie si le Vice-Roi n'eût pris à tâche de la réveiller brutalement. Le duc d'Arcos, qui avait été très humble devant l'émeute triomphante, ne fut pas en effet plutôt délivré de Masaniello qu'il viola la capitulation jurée solennellement dans la cathédrale, sur les reliques de saint Janvier et la fiole miraculeuse ; cinq jours après le serment public du Vice-Roi et le surlendemain de la mort du pêcheur, les *gabellieri* reçurent l'ordre de percevoir les droits, comme par le passé[1]. Le parjure était vraiment prématuré ; l'incendie se ralluma aussitôt et, cette fois, exaspérée par tant de déloyauté, s'exaspérant de jour en jour par de nouveaux massacres, la révolte ne s'arrêtera plus au Vice-

1. Rivas, *loc. cit.*, t. Ier, liv. II, ch. II, p. 251.

Roi, elle s'en prendra au Roi lui-même : c'est la domination espagnole qui est en cause.

« Le désir de nationalité, écrit le duc de Rivas, jaillit du choc « des événements.[1] » Est-ce bien « le désir de nationalité » ? Assurément, à ne regarder qu'à l'apparence, au brillant et sanglant décor, on peut le croire. Ces faubourgs soulevés qui se ruent, comme un troupeau de taureaux furieux, sur l'infanterie d'Espagne et la rejettent dans sa citadelle, cette jacquerie des campagnes qui incendie les châteaux et les couvents, ces chefs improvisés et presque anonymes du peuple qui arrachent les emblèmes royaux et proclament la République, cet appel des principaux lazares à la France, ennemie séculaire de la maison d'Autriche, la révolution des Pays-Bas n'a point commencé ni procédé autrement. La répétition, toutefois, ne serait-elle qu'une parodie ? Les gestes, les serments sont les mêmes : ne sont-ils pas trop bruyants ? Le vacarme est énorme et remplit l'Europe émerveillée ; une oreille exercée trouvera pourtant que cela sonne faux. Cette insurrection est machinée comme une pièce de théâtre ; ce je ne sais quoi de grave et de sérieux, sans lequel on n'a jamais fait rien de grand ni de durable, ne manque-t-il pas ? Ces deux peuples, Naples, les Pays-Bas, parlent également de liberté ; mais la liberté, pour les Pays-Bas, c'est celle de la pensée et, pour Naples, c'est celle de manger des fruits sans payer d'impôts.

Quelque médiocre que soit au fond l'ambition du peuple révolté de Naples, pour frivole et léger que soit son caractère, l'événement n'en était pas moins considérable. Alors que, depuis tant d'années, le comble de la hardiesse pour les gouvernements italiens consistait à aviser secrètement les ambassadeurs du Roi très chrétien que, « toutes les fois qu'ils verraient « ses forces dans la péninsule en état de faire un coup vigou- « reux, ils y joindraient volontiers les leurs[2] », ce n'était point chose vulgaire que cette grande ville qui se soulevait d'elle-

1. *Loc. cit.*, t. II, p. 225.

2. Pour les années qui précèdent les affaires de Naples, voir les *Lettres de Mazarin*, t. Ier, p. 186, 216, etc., les dépêches de Lionne du mois de mars 1643, et le tome Ier de l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, par Chéruel.

même, se déclarait en République et appelait bruyamment la France au secours. L'indice était grave : l'Espagne, reconnaissant ses torts, ne tarda point à envoyer à Naples le meilleur de ses généraux et le plus habile de ses diplomates, don Juan et le comte d'Oñate. L'exemple, entre tous, devait être encouragé : Mazarin le comprit-il et, s'il le comprit, sut-il faire le nécessaire?

Tous les historiens de l'insurrection ont redit à satiété la phrase sévère où Monglat résume, dans ses *Mémoires*, le sentiment des contemporains sur la politique de Mazarin dans l'affaire de Naples : « Si cette révolte fut arrivée du « temps du cardinal de Richelieu, elle eût eu une bien plus « grande suite[1]. » Cette plus grande suite eût-elle été le succès? Assurément, de quelque profit qu'ait été pour Mazarin la publication des documents originaux de son ministère, le comparer à Richelieu, c'est l'accabler; dans l'espèce, pourtant, il n'eût pas été plus facile au grand cardinal qu'à son successeur de renouveler le caractère des Napolitains et d'en faire des Hollandais.

Aussi bien l'erreur de Mazarin n'est-elle point où on la place d'ordinaire, dans la surprise que les événements de Naples lui auraient causée, « alors qu'il eût fallu les prévoir », ou dans le dessein qu'il aurait eu de faire « de ce beau royaume un partage à quelqu'un des siens[2] ». Ni l'un ni l'autre de ces considérants de Montglat ne résiste, en effet, à l'examen, depuis que la diplomatie même du cardinal nous est connue par sa correspondance[3], par celle de son ambassadeur à Rome[4] et surtout par les lettres des ambassadeurs vénitiens[5]. Bien loin, d'abord, d'avoir été pris à l'improviste par l'insurrection, il n'y avait point au contraire d'incident qu'il eût escompté de plus longue date ; avisé

1. *Mémoires de François de Paule de Clermont, marquis de Montglat* (Amsterdam, 1728), p. 287.

2. Montglat, p. 286 ; dans le même sens, Mme de Motteville, *Mémoires*, t. II, p. 159. (Ed. Changion, Amsterdam, 1339), les *Mémoires du duc de Guise* et l'*Histoire des révolutions de Naples par le comte de Modène.*

3. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 485, 506, 521, etc.

4. Affaires étrangères, Rome, t. LXXVIII, LXXXI.

5. Ambassadeurs vénitiens, dépêche de Nani, t. CVII.

plus d'un an à l'avance par ses émissaires que « jamais la « disposition à un soulèvement n'avait été plus grande parmi « le peuple de Naples[1] », Mazarin avait aussitôt dépêché à Rome, pour suivre de près les affaires des Deux-Siciles, le plus habile des diplomates militaires formés par Richelieu, le marquis de Fontenay-Mareuil. Quand le cardinal de Grimaldi ou l'abbé de Saint-Nicolas lui écrivaient que « les Napolitains « protestaient qu'ils ne se donneraient pas seulement aux Fran- « çais, mais aux Turcs, s'ils venaient à eux, tant ils sont « ennemis du gouvernement des Espagnols[2] », Mazarin ne les croyait apparemment qu'à moitié, sachant d'expérience que les serments italiens ne doivent point être pris au pied à la lettre. Mais il traçait de suite, dans les termes les plus nets, le programme de la politique française dans les Deux-Siciles, qui était de ne rien épargner « pour les distraire de la domination espa- « gnole », parce que le Roi catholique en tire « tant d'honneur « et d'argent que leur perte en serait bien autrement préjudi- « ciable que celle des Indes[3] ». La conquête des Présides, qui échoua au printemps, mais fut enlevée avec tant d'éclat à l'automne de 1646, n'avait été, dans sa pensée, que la préface de l'entreprise de Naples[4] qu'il appelait la « grande entreprise » et dont il ne cessait d'entretenir de Lionne[5]. L'accusation, plus grave encore, d'avoir poursuivi à Naples des visées personnelles ne repose de même sur rien que sur des commérages d'antichambre et se trouve démentie par les faits. Plus d'un an avant l'insurrection, prévoyant le cas où, par l'extinction de la branche aînée de la maison de Savoie, le prince Thomas de Carignan deviendrait souverain du Piémont, le cardinal l'avait fait venir à Paris et avait signé avec lui un traité secret, préparé par d'Argenson, qui lui assurait la couronne des Deux-Siciles. Pour le cas, qui semblait alors probable, où le prince hériterait du Piémont, il s'engageait à céder à la France la

1. Dépêche de Henri Arnauld, mars 1647. (Henri Arnauld, abbé de Saint-Nicolas, était chargé d'une mission spéciale en Italie, *Aff. Etr.*, Rome, t. CII.)

2. Grimaldi, 26 novembre 1646 ; Fontenay-Mareuil (mars 1647).

3. Dépêche à Fontenay-Mareuil et instruction à Duplessis-Besançon.

4. Vittorio Siri, *Mercure*, à l'année 1646.

5. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 713.

Savoie et le comté de Nice, « tout ce qui est en deçà des monts « proche la France, dit le traité, en récompense, tant de l'as- « sistance que Sa Majesté lui aura donnée pour la couronne de « Naples que pour la cession qu'elle lui aura fait des droits « qu'Elle y prétend ». Dès qu'il reçoit la nouvelle de l'insurrection, Mazarin écrit à son compère Grimaldi « qu'au- « cune entreprise ne pouvant être plus utile à la France que « celle de Naples, aucun général n'est aussi capable d'y réussir « que le prince de Condé [1] ». Même avant la révolte de Masaniello, le cardinal avait déjà pensé à placer sous les ordres du vainqueur de Rocroy l'armée qu'on enverrait à Naples, et il n'y eut sorte de câlinerie qu'il ne mît en œuvre pour décider Condé, allant jusqu'à lui faire entendre, au mépris de la convention passée avec le prince Thomas, qu'après la victoire il serait nommé Roi [2]. Quand le prince eut formellement refusé, soit qu'il soupçonnât le cardinal de vouloir l'exiler de France, soit que l'échec de Lérida l'eût dégoûté des guerres lointaines [3], Mazarin pensa si peu à tailler un royaume à quelqu'un des siens dans son ancienne patrie qu'il envoya agent sur agent dans la ville soulevée pour inviter les Napolitains à se donner au roi de France, à l'exemple des Catalans. La conquête faite, le Roi aurait le choix entre deux partis : soit d'exécuter le traité savoyard, si le prince Thomas gardait ses chances à la succession du Piémont, soit de proposer à l'élection définitive des Napolitains un prince de la famille royale, le duc d'Orléans ou son propre frère, le duc d'Anjou, « dont l'esprit fait espérer « des merveilles », bien qu'il ait à peine huit ans [4].

La faute de Mazarin n'est donc nullement celle qui lui a été reprochée ; la vraie cause de ses erreurs et de ses torts, c'est de n'avoir pas su se résigner à temps aux événements, fâcheux assurément, mais irrévocables, qui vinrent tout à coup détraquer

1. Lettre du 26 juillet 1647.

2. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 530, 531, 918, etc. Nani, ambassadeur de Venise, confirme les assertions de Mazarin, dans une lettre du 23 juillet 1647.

3. Chéruel, *Min. de Louis XIV*, t. Ier, p. 379.

4. *Lettre d'un Napolitain écrite de Rome à un sien ami habitant Naples*, 23 août 1647. L'auteur de cette lettre était un parent de Mazarin et l'un de ses agents les plus actifs en Italie, Zongo Ondedei. (Chéruel, *loc. cit.*, p. 384.)

la belle harmonie de ses projets. Du jour où les chefs populaires de la révolte — les mêmes d'ailleurs qui, peu de semaines après, devaient ouvrir les portes de la ville à l'Espagne, — offrirent le protectorat de la République au duc Henri de Guise, Mazarin prévit, en effet, « qu'il faudrait un continuel miracle « pour faire subsister les choses dans un pareil état[1] ». Or, il ne croyait pas plus aux miracles, tout cardinal qu'il fût, qu'à la capacité de ses compatriotes napolitains à vivre en République. Il ne fit point dès lors le grand effort qu'il eût fallu risquer tout de suite, quelque dérangement qu'apportât à la minutieuse sagesse de ses desseins la folle équipée du duc. La sagesse, cependant, est de croire quelquefois à la folie ; mais cette sagesse n'appartient qu'au génie et Mazarin n'était qu'un diplomate du plus rare talent qui avait le tort, Italien lui-même et de souche napolitaine, de connaître trop bien les Italiens. Le cardinal italien, le plus prudent des hommes, ne vit plus dans la révolte de Naples qu'un feu de paille[2] ; Richelieu, cardinal français, « âme immodérée », s'obstinant quand même, en aurait fait un incendie ou, du moins, il l'aurait tenté.

Forcément, dans une pareille aventure, l'homme d'État le plus avisé devait être à la merci de l'imprévu ; tout l'art de la politique consistait à en tirer parti. Le duc de Guise était cet imprévu : était-il une solution ?

La proclamation de la République napolitaine, pour tardive qu'elle fût (24 octobre 1647), et pour inopportun que fût le mot de République, avait en tout cas cette vertu qu'elle coupait enfin le câble entre les Napolitains et l'Espagne. Ne pas intervenir militairement avant cette rupture avait été, depuis trois mois, l'un des principes les plus arrêtés de Mazarin ; il avait pensé, avec grande raison, que la France, menacée sur sa frontière septentrionale, forcée d'entretenir des armées en Allemagne et en Catalogne, ne devait point, au premier appel qui lui était adressé, risquer sur la carte napolitaine la grande partie qu'elle était à la veille de gagner sur les Pyrénées et sur le Rhin ; elle

1. Lettre de Mazarin à Fontenay-Mareuil, avril 1648.
2. *Un fuoco di paglia* (*Ambassadeurs vénitiens*, t. CVI).

ne devait agir que le jour où les Napolitains auraient donné des preuves à peu près certaines qu'ils avaient rompu définitivement avec l'Espagne. Maintenant, la révolte semblait devenue tout à fait une révolution et, par conséquent, la flotte française pouvait agir et exécuter hardiment son programme, disperser la flotte d'Espagne et s'emparer des châteaux de Naples toujours occupés par le Vice-Roi. Le cardinal se montrait au surplus d'autant plus confiant que ses propres vues sur la solution à donner à l'affaire avaient fini par prévaloir. A la première nouvelle, en effet, de la révolte de Naples, la cour et la ville, Paris et le Louvre, partant d'un bel enthousiasme pour « Parthénope soulevée contre l'Ibère », avaient sommé aussitôt Mazarin de « rétablir les lys au pied du Vésuve [1] » et d'y restaurer au plus vite le royaume de Charles d'Anjou et de Charles VII. Mazarin avait résisté alors, avec beaucoup de force, à cette griserie, exposant au conseil et répétant dans vingt dépêches que le plus sûr moyen de réconcilier le peuple de Naples et les Espagnols serait de vouloir jouer dans l'insurrection le rôle du troisième larron [2]. Il avait dû cependant céder à la pression de la reine et, sur un ordre formel, fait entreprendre, après le refus de Condé, une active propagande pour la réunion de Naples à la France. Mais cette conspiration, comme il l'avait prévu, avait échoué : quand Luigi del Ferro, chef du parti français, éleva sur la place du marché un trône avec l'image de Louis XIV, ce furent les bandes populaires elles-mêmes qui le renversèrent [3] et mirent à mort le théatin Paolucci, agent de Fontenay-Marcuil [4]. Le cardinal, toujours un peu trop fier d'avoir été prophète, avait réussi dès lors à faire prévaloir, du moins momentanément, des vues plus modestes : « Disposez seulement « les choses, écrivait-il à son ambassadeur à Rome, de manière « que le peuple accepte un Roi parce que l'État républicain n'est « pas praticable et pourrait occasionner des divisions dont les

1. Ode de Desmarets de Saint-Sorlin à Mazarin, dans le *Recueil des Eloges*, publié par Colbert, Paris, 1666.

2. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 474. *Amb. vén.*, t. CVI, f° 229.

3. Rivas, *loc. cit.*, t. II, p. 58.

4. *Amb. vén.*, t. CVI, f° 289 ; Chéruel, *loc. cit.*, t. Ier. p. 386.

« Espagnols profiteraient ; la pensée d'établir un Roi devra « d'autant mieux réussir que nous ne tenons pas à ce qu'ils « choisissent le roi de France [1]. » Il avait recommencé, en conséquence, à chercher pour le trône de Naples, à défaut du prince Thomas qui rechignait, « un prince italien qui eût été plus opportun qu'aucun autre [2] » et il prononçait à cet effet, dans ses entretiens avec l'ambassadeur vénitien, le nom du duc de Modène.

Tout cela, comme l'écrivait Nani à la Seigneurie, c'était la sagesse. Seulement, tandis que le cardinal refusait de rien laisser au hasard, le hasard faisait rencontrer les envoyés napolitains en quête d'un chef immédiat avec le duc Henri de Guise qui, tombé amoureux d'une fille de la reine, Mlle de Pons, était venu à Rome pour solliciter du Pape l'annulation de ses deux premiers mariages avec Anne de Gonzague et la comtesse de Bossut.

Le duc dont le dernier exploit parisien avait été de porter tout un jour à son chapeau, en guise de plume, le bas de soie de sa maîtresse, trouve plaisante l'idée de déposer une couronne dans la corbeille de sa nouvelle fiancée. Descendant par les femmes des Rois angevins de Naples, il se contentera d'abord du titre de protecteur de la royale République ; dès qu'il aura mis les Espagnols en fuite, il se fera Roi et Suzanne sera Reine. Il saute dans une felouque, échappe la nuit à toute la flotte espagnole et débarque le surlendemain à Naples au milieu de « l'applaudissement universel [3] ».

Je sais tout ce qu'il est de mode, dans les histoires graves, de dire, d'ailleurs avec preuves à l'appui, du duc de Guise : c'était un fol entouré d'intrigants et d'aventuriers ; les meneurs populaires qui l'appelaient étaient des démagogues sans probité ni courage, prêts à toutes les vilenies ; son départ de Rome, malgré

1. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 554.

2. *Amb. vén.*, t. CVII.

3. Sur l'expédition du duc de Guise, voir, outre les *Mémoires* du duc, qui ont été rédigés par son secrétaire Saint-Yon, ceux du comte de Modène (*Histoire des Révolutions de Naples*), de Mme de Motteville et de Montglat, le tome II des *Lettres de Mazarin*, les pièces diplomatiques publiées par MM. Loyseleur et Baguenault de Puchesse, *le duc de Guise à Naples*, par M. Pastoret et le tome II de l'*Histoire* du duc de Rivas.

la défense formelle du Roi et du cardinal, était une mauvaise action; des qualités essentielles pour mener une pareille entreprise, il n'avait ni la prudence ni l'expérience ; il était sans le sou, il n'avait ni munitions ni troupes ; que cherchait-il dans cette équipée ? « Ni l'ambition ni le désir de m'immortaliser par « des actions extraordinaires, écrira-t-il lui-même à Mazarin, « ne m'a embarqué dans ce dessein si périlleux que celui où je « me trouve ; mais la seule pensée que, faisant quelque chose « de glorieux, de mieux mériter les bonnes grâces de Mlle de « Pons [1]. » Cet Amadis ne pouvait que « faire perdre à la « France les avantages qu'elle eût pu autrement espérer d'une « si favorable conjoncture [2] ».

Et sans doute ce dernier des Guise n'avait été jusqu'alors qu'un écervelé ; une jeunesse toute d'amourettes et de duels l'avait insuffisamment préparé aux grandes tâches, et il n'était point César parce qu'une barque l'avait porté pendant deux nuits à travers la flotte ennemie. Pourtant, il était là, il tenait Naples, ses défauts non moins que d'incontestables qualités, son amour du clinquant comme son courage, son orgueil comme sa générosité, séduisaient à la fois, pour le quart d'heure, le peuple et la noblesse de la « royale République » ; il descendait de cette dynastie angevine dont cinq siècles n'avaient point effacé le souvenir « cher à tous les amis des lettres et des arts [3] » ; cette armée confuse de révoltés, qui appelaient la France, mais répugnaient à l'idée de devenir Français, lui savait gré enfin de cette effronterie hautaine qui lui faisait « demander des « secours en France, non comme sujet, mais comme allié « et ami oppressé qui désirait être protégé [4] ». Dès lors, que commandait la politique, alors surtout que tous les yeux, des Alpes au Tibre, étaient fixés sur la révolte de Naples et que, par la force des choses, la défaite du duc, abandonné ou secouru par les siens, devait être celle même de la France ? Richelieu aurait-il hésité ?

1. *Histoire du soulèvement de Naples*, par le comte de Modène, t. Ier, p. 167-171 ; *Mémoires de Mme de Motteville*, p. 165.
2. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 526.
3. Giannone, *loc. cit.*, IV, liv. XX, ch. I.
4. Montglat, *Mémoires*, p. 281.

Ce qui permet de croire que Richelieu, avec sa promptitude de résolution, n'eût point balancé à accepter le fait accompli et que, ne marchandant point son concours, mettant à profit la première ardeur de l'enthousiasme napolitain pour le duc, il eût subordonné tout à cette pensée « qu'il ne fallait pas se soucier « qui serait maître de Naples, pourvu que les Espagnols en « fussent chassés[1] », — c'est que Mazarin finit par s'y décider. Seulement, ce sera trop tard, parce qu'en temps de révolution, les minutes sont des heures et qu'il fallut plus d'un jour au cardinal pour se résigner à changer ses batteries et pour faire revenir la Reine de son idée que, « si les Napolitains voulaient « pour Roi le duc d'Anjou, son second fils, elle les soutiendrait « de toute sa puissance, mais qu'elle aimait mieux Naples entre « les mains de son frère Philippe IV que du duc de Guise ». La flotte française n'ayant paru une première fois devant Naples, au mois de décembre, que pour s'y livrer à d'inutiles démonstrations, Mazarin prépare donc pour le printemps une seconde expédition qui, dans sa pensée, devait être, cette fois, décisive ; il a reconnu que diviser les Napolitains, soit en intriguant avec les chefs du peuple, soit en poussant la candidature du petit *Monsieur*, c'est rétablir les affaires de l'Escurial[2] ; il s'est résigné au duc de Guise et à la République : « Quand nous travaillons à « faire perdre aux peuples de Naples les pensées qu'ils ont de la « République, ce n'est pas, écrit-il à Duplessis-Besançon, pour « nous opposer à leur liberté, que nous souhaiterions passion- « nément de voir établir par quelque moyen qu'elle le puisse « être, mais seulement parce que nous ne croyons pas que le « dessein puisse réussir et que, cependant, l'application que l'on « y a peut donner lieu aux ennemis de remettre leurs affaires et « de reprendre le dessus. Néanmoins, si vous reconnaissez que « ces peuples soient encore absolument aheurtés à cela, il vau- « drait mieux seconder leur fantaisie que de la choquer direc- « tement et il faudra en ce cas s'appliquer à faire le mieux qu'il « se pourra dans une méchante affaire[3]. » Cette dépêche, si

1. Montglat, *Mémoires*, p. 282.
2. Bougeaut, *Histoire du traité de Westphalie*, t. II, p. 205.
3. Affaires Etrangères, *Naples*, t. VIII.

sensée, mais si tardive, est du 6 avril ; le même jour, presque à la même heure, le même Anese qui avait appelé le duc de Guise à Naples ouvrait aux Espagnols les portes de la ville ; l'amant de Mlle de Pons était fait prisonnier.

Tel fut le rôle de la France dans la révolte de Naples et, certes, il ne fut pas brillant : faut-il montrer maintenant que celui des Napolitains fut, presque d'un bout à l'autre, parfaitement misérable ? Quand on veut savoir jusqu'à quel point la tyrannie est chose dégradante, il faut voir ce qu'elle fait des peuples jusque dans leurs premiers efforts pour la secouer. Tout ce drame, sauf à peine deux ou trois scènes, n'est que massacre, orgie et trahison. Le Vésuve, en éruption, lance des flammes et de la boue : où est la flamme ?

Récusons les récits espagnols : ayant glorifié les Vêpres siciliennes où des Français seulement ont été massacrés, ils sont nécessairement inexorables pour les fureurs napolitaines. Mais ne consultons que les Italiens, soit les contemporains : Tommaso de Santis [1], Capecelatro [2], Donzolli [3], soit Giannone et Cantu, une même impression de tristesse et de dégoût se dégage de leurs aveux. Masaniello trouve quelques accents touchants quand il raconte les souffrances du peuple affamé ou quand il prédit, en pleurant, sa mort prochaine ; « mais les flatteurs du « peuple s'efforcent vainement d'en faire un héros ». C'est une brute, une bête déchaînée, « qui ne s'élève qu'à l'idée de payer « peu, ne sait rien refuser à la plèbe, prend goût au sang dès qu'il « en a versé la première goutte et se hâte de noyer dans le vin « le peu de raison qui lui reste [4] ». Une plus atroce fureur de vengeance ne se rencontre que chez les nègres révoltés des plantations haïtiennes. « Le prince de Cellamare s'est enrichi par « l'achat des impôts : à mort ! Le duc de Maddaloni ne payait pas « le poisson que j'apportais chez lui : à mort ! Le prince de « Caraffa m'a contraint une fois de lui baiser le pied ; je veux le « lui couper et le manger : à mort ! » Ainsi dit, ainsi fait ; le

1. *Istoria del tumulto di Napoli.*
2. *Tumulti di Napoli del* 1647.
3. *Partenope liberata.*
4. Cantu, *loc. cit.*, liv. XIV, ch. CLII, *passim.*

sang, pendant trois grands jours, n'arrête pas d'inonder la place du Carmel; plusieurs centaines de têtes, plantées sur des piques, étaient le principal ornement du quartier général de Masaniello ; le bourreau finit par se lasser; le nombre des victimes « condamnées » et assassinées dépassa quinze cents. L'anarchie n'est pas moins horrible dans les campagnes, où des couvents, des familles entières sont massacrés, brûlés, torturés; à Naples, après la mort du pêcheur d'Amalfi et la trahison du Vice-Roi, la révolte du mois d'août est une véritable orgie de cannibales. Santis raconte qu'on vit des hommes du peuple tremper leur pain dans le sang encore fumant des Espagnols massacrés et le manger avec des cris de joie. Les plus magnifiques popularités durent une heure : au premier échec, le prince de Massa est jeté à bas de son cheval, égorgé, et son cœur est envoyé à sa femme dans le cloître où elle s'était réfugiée.

Comment un effort viril pour la liberté serait-il sorti de ces scènes de meurtre et de pillage ? Certains soirs, le peuple en armes se réunit à la place du Carmel ou à la cathédrale pour attester le ciel qu'il mourra tout entier plutôt que de rentrer jamais sous la domination étrangère. Le vent du golfe emporte ces serments. Au début, dans les premières batailles des rues contre la garnison espagnole, les Napolitains avaient fait preuve d'une vaillance et d'une audace inattendues [1]. Ce courage même va s'évanouir. Le duc de Guise, qui était « brave comme ses yeux [2] », ne pourra jamais réunir plus d'un millier d'hommes pour battre la campagne et, si ses galanteries lui firent des ennemis, ses tentatives pour discipliner cette foule tumultueuse lui en firent encore plus. Puisque la guerre ne doit plus être l'anarchie, plutôt la servitude avec la paix ! La révolution se livra elle-même. Moins de six mois après la proclamation de de la République, les mêmes acclamations qui avaient salué la défaite du Vice-Roi d'Espagne accueillirent, plus vibrantes encore, son retour. « La paix ! la paix ! Point de gabelles ! »

1. Rivas, t. II, ch. xx.
2. Motteville, *Mém.*, t. I, p. 200.

On n'entendait pas d'autre cri dans toute la ville, lasse de sa débauche révolutionnaire et épouvantée à la perspective d'une longue guerre. « Ce fut un superbe spectacle, écrit le jésuite « Magnati au cardinal Brancaccio; partout, des applaudisse- « ments, des embrassements, l'allégresse de tous, sans excepter « personne, ni sexe, ni religieux, ni tout autre individu ; tous « criaient : Vive l'Espagne ! et beaucoup voulaient baiser les « pieds des soldats espagnols. Le duc de Guise, informé de ce « qui se passait, pâle comme la mort, se rongeait les poings, en « disant : « Je mérite cela et pire, pour m'être fié à un peuple « aussi barbare et aussi inconstant[1]. »

Les Espagnols n'avaient point à se gêner avec une pareille plèbe ; à peine réinstallés, ils décimèrent les chefs de la rébellion, à commencer prudemment par ceux qui l'avaient trahie. Mais, comme ils eurent la sagesse de ne point rétablir la gabelle des fruits, cause déterminante de la révolte, nul ne bougea. Naples avait vendu sa liberté pour une corbeille de figues et l'Italie se rendormit.

IX

Mazarin avait beau se vanter d'avoir été prophète, l'avortement de la révolte de Naples ne lui en fut pas moins très sensible. Non seulement le vent de Fronde, qui n'avait point cessé de gronder, y trouvait de nouveaux aliments; cette même déloyauté des factions qui rapetissa à plaisir, un peu plus tard, les résultats du traité de Westphalie, s'applique à rejeter sur le seul cardinal toute la responsabilité grossie de la mésaventure napolitaine : au contraire de Mlle de Pons, l'opinion reste fidèle au duc de Guise. Mais la victoire des Espagnols avait encore en Italie des conséquences qui étaient de beaucoup plus graves parce qu'elle dissipait toutes les espérances qu'avait fait naître la bruyante révolte et ruinait en un jour presque tout le fruit de cinq années de patients efforts et de très habiles négociations.

1. Lettre du 6 avril 1648, *ap.* Cantu, t. IX, livre XIV, ch. CLII.

Quelque absorbante, en effet, que fût la guerre d'Allemagne, Mazarin, dès son arrivée au pouvoir, avait donné une attention particulière aux affaires d'Italie. Bien que son principal effort fût sur le Rhin et les Flandres, le cardinal avait renoué ou resserré dans la péninsule les liens que Richelieu y avait contractés, apportant sans doute dans l'exposé de ses vues moins d'élévation et de noblesse, mais souvent, dans ses tentations diplomatiques, plus de souplesse et plus d'ingéniosité. Italien jusqu'au bout des ongles, dans le meilleur et dans le pire sens du mot, il savait mieux que personne comment parler aux Italiens. Caresser leur amour-propre, rassurer leurs timidités, exciter les intérêts, était un jeu où il excellait et où se distinguèrent à ses côtés des diplomates de ressources infinies, de Lionne, Fontenay-Mareuil, Duplessis-Besançon. Le but unique, exclusif, de la politique française en Italie était celui qui avait été précisé dans le préambule du traité de Rivoli : « Chasser les Espagnols de la péninsule parce qu'ils n'avaient « cessé d'y entreprendre sur la liberté commune, de molester « les princes voisins de leur État et de les troubler dans leurs « possessions légitimes. » Comme sous Richelieu et sous Henri IV, la France continuait à ne poursuivre aucune conquête territoriale en Italie ; son ambition se bornait à revendiquer « ce qui est en deçà des monts, proche la France[1] », c'est-à-dire Nice et la Savoie, la frontière naturelle des Alpes, mais seulement pour le jour où la Lombardie, enlevée d'un commun effort à la maison d'Autriche, eût été partagée équitablement entre le Piémont, la Toscane, la République de Venise et les duchés de Parme et de Modène. Mazarin ne supporterait en Italie que des princes italiens, des républiques indigènes. Les Présides et l'île d'Elbe, dont il s'empara par un si brillant succès après un premier échec et qui donnaient à la flotte française la suprématie de la mer Tyrrhénienne, il ne les garderait que jusqu'à la paix pour les réunir alors à la Toscane; il n'avait pris Tortone que pour la remettre aussitôt à ce prince Thomas de Carignan dont il avait songé à faire un roi de

1. *Lettres de Mazarin*, t. Ier, p. 67. — Cf. Chéruel, *Min. de Louis XIV*, t. Ier, p. 231.

Naples ; Crémone était secrètement promise à Venise dont le rusé cardinal flattait encore l'orgueil en la choisissant pour médiatrice de l'Europe aux congrès de Münster et d'Osnabrück ; le pape lui-même et Gênes, si fidèle à l'Espagne depuis tant d'années, avaient fini par prendre un intérêt dans l'opération. Et voilà que toute cette machine, si savamment montée et, en apparence, si solidement, craquait et s'effondrait tout à coup, parce que, selon Mazarin, un archevêque défroqué avait voulu gagner par une conquête les faveurs d'une belle fille et qu'au surplus « l'année 1647 était née sous une fâcheuse constellation ! » Il est toujours facile de s'en prendre aux étoiles. Quoi qu'il en soit, tout s'effondrait, royauté de Naples, confédération de l'Italie du Nord, expédition de Crémone; les princes qui semblaient devoir être les plus âpres à partager les dépouilles espagnoles rentrent précipitamment dans leurs trous à rats ; les deux grandes républiques marines se confondent en félicitations au Roi très catholique; le Pape lui envoie sa bénédiction. Quand l'ambassadeur vénitien alla voir Mazarin après tous ces échecs, il écrivit à la Seigneurie : « Il est devenu tout pâle et ses che-« veux ont terriblement blanchi[1]. »

Il y avait de quoi et l'on comprend que Mazarin ait provisoirement abandonné la partie. Le cardinal, qui était trop fier soit pour ne pas discerner ses propres torts, soit pour en faire l'aveu, accusa vivement les Italiens ; s'il avait échoué une première fois aux présides de Toscane et ensuite devant Crémone, c'était la faute au duc Thomas de Savoie qui s'était montré irrésolu et mou dans ces affaires comme s'il s'était agi de celles du Grand Turc ; s'il avait échoué à Naples, n'était-ce point la faute aux Napolitains qui étaient allés chercher, contre sa volonté formelle, ce freluquet de Guise et qui l'avaient ensuite livré à l'Espagne au moment même où la flotte française allait reprendre la mer ? Si décidément l'Italie n'était plus capable d'un effort prolongé, pourquoi la France continuerait-elle à gaspiller pour cette cause perdue son or et son sang ? Puis, précisément parce qu'il était d'origine italienne, Mazarin devait

1. *Amb. Vén.*, t. CVI, 27 août 1687.

aux intérêts de sa patrie d'adoption des soins plus jaloux et se croyait, moins que tout autre, le droit de l'engager dans des affaires où le souvenir de sa patrie d'origine eût semblé avoir une part déterminante dans ses résolutions. Délivrer les Italiens de la domination espagnole était assurément une noble tâche, mais il était plus essentiel de faire reconnaître au congrès de Münster la conquête de l'Alsace et ratifier enfin celle des Trois-Évêchés. Mazarin se refusa donc avec beaucoup d'énergie à poursuivre à Naples la revanche du duc de Guise : « Les affaires étant complètement ruinées, c'était une grande « disgrâce [1], » mais il fallait savoir se résigner à l'irréparable. Quand le prince Thomas et le cardinal Grimaldi tentèrent, au mois d'août, sans le consulter, de descendre à Procida et d'occuper Salerne, le cardinal se fâcha et écrivit à Duplessis-Besançon, qui avait poussé à l'entreprise, une lettre fort dure. Ce débarquement était une sottise, « non pas simplement à en « juger par le succès qu'il a eu, car ce n'est pas de l'événement « que la raison veut qu'on juge si une résolution était bonne « ou mauvaise, mais parce que cette entreprise nous engageait « à continuer la guerre en un lieu éloigné », où nous n'avions plus rien à faire [2]. « On a souvent fait remarquer en diverses « dépêches, continuait Mazarin avec une sagesse toute italienne, « qu'il est beaucoup plus utile et plus honorable de ne rien « entreprendre que de le faire sans en venir à bout, et princi- « palement quand c'est dans un pays comme l'Italie où tout se « conduit et se gouverne quasi par réputation et où elle con- « tribue plus que toute autre chose à se faire estimer et « craindre. » Il n'y avait plus rien, pour le moment, à entreprendre en Italie.

Au surplus, quand la saine raison n'aurait point dicté à Mazarin cet abandon temporaire de notre politique traditionnelle dans la péninsule, les événements n'auraient point tardé à le lui imposer. La Fronde, en effet, grandissait de jour en jour et la France, au lendemain, le soir même de cette admirable paix de

1. Lettre à Michel Mazarin, *Aff. Étr.*, t. XXIII.

2. Lettre à Duplessis-Besançon, *Aff. Étr.*, Naples, t. VIII; Instructions aux ministres de France à Naples, p. 32.

Westphalie qui la faisait la première puissance de l'Europe, va disparaître volontairement et sans profit, pendant près de cinq années, de la politique européenne. Et sans doute, cette plus amusante des guerres civiles ne se fit pas seulement pour que le duc de la Rochefoucauld plût aux beaux yeux de Mme de Longueville et que M. de Gondi eût le chapeau ; derrière les brillants acteurs qui figurent au premier rang de ce roman et de cet opéra-bouffe, il faut savoir découvrir le peuple qu'on égare évidemment et qu'on trompe, mais qui souffre, qui a faim, qui se soulève contre l'*entrée sur les vivres* comme la Sicile s'est révoltée contre l'impôt des farines et Naples contre la taxe des fruits ; qui, prenant les armes et dressant douze cents barricades pour son Parlement de magistrats, croit de bonne foi suivre l'exemple du peuple anglais luttant pour son Parlement de citoyens contre la tyrannie des Stuarts. La Fronde cependant n'est pas seulement au dedans, par la faute des intrigants et des honnêtes dames qui l'exploitent, la confisquent et la détournent de son but, la plus stérile des révolutions ; elle a failli encore compromettre et détruire au dehors les résultats de la plus magnifique politique qu'ait faite l'ancienne France, — et comment pardonner cette faute-là ?

Aux premiers grondements de l'émeute parisienne, c'est la cuisante préoccupation de Mazarin, son « angoisse patriotique » qui doit faire passer l'éponge sur tous ses torts et sur presque tous ses vices. Cette paix avec l'Empire qui doit couronner l'œuvre de Henri IV et de Richelieu, mettre fin à la suprématie de la maison d'Autriche, fonder l'équilibre européen, donner à l'Allemagne la liberté de conscience et la frontière du Rhin à la France, cette paix dont la conquête a coûté tant de sang et dont il faut encore, à la dernière heure, emporter les dernières signatures à coups de victoires, la Fronde ne va-t-elle pas la faire évanouir en fumée au moment même où elle va se réaliser ? Trivelino, dit Retz ; Faquino, dit Condé. Faquin et Trivelin tant qu'on voudra, voici ce que Mazarin écrit le 14 août à Servien : « Il « est impossible que ni présentement ni en aucun temps à « l'avenir, je puisse avoir plus de passion que je n'en ai tou- « jours eu pour la paix ; mais il pourra bien arriver que cet

« État en ait plus de besoin qu'il n'avait eu jusqu'ici... Jamais « nos affaires (extérieures) ne furent dans un état plus riant et « qui nous dût faire espérer de remporter plus d'avantages sur « nos ennemis, s'ils s'opiniâtrent à vouloir continuer la guerre, « en de meilleures conditions pour cette couronne, s'ils se ré- « solvent enfin à la paix. Mais certes, je vois et *je pleure avec « des larmes de sang* qu'en même temps que le dehors nous « apparaît beau, le dedans est extraordinairement gâté, et que « par une fatalité déplorable nous sommes dans le train de nous « faire le mal dont nos ennemis n'ont su venir à bout[1]. » Cette dépêche confidentielle, qui a dormi plus de deux cents ans aux archives, dont Mazarin ne pouvait prévoir qu'elle sortirait jamais, quelle plus belle lettre de grande naturalisation se peut-il imaginer, et l'homme qui l'a écrite n'a-t-il pas pu dire plus tard avec un juste orgueil, dans une dépêche au même Servien, que « si son langage n'était pas français, son cœur l'était[2] » ? Quels sont d'ailleurs ses ennemis, les metteurs en scène des deux Frondes, ces Blancmesnil et ces Broussel dont Louis XIV enfant, apprenant la victoire de Lens, dit avec une si étonnante perspicacité : « Le Parlement va être bien fâché ! » — ce Retz, « Catilina ecclésiastique[3] », qui, la veille à peine du traité de Westphalie, avoue tranquillement, comme la chose la plus naturelle du monde, « qu'il a travaillé toute la nuit, avec Saint- « Ibal, à une instruction avec laquelle il faisait état de l'en- « voyer à Bruxelles pour traiter avec le comte de Fuensal- « dagne et pour l'obliger à marcher à notre secours, en cas de « besoin, *avec l'armée d'Espagne*[4] », — tous ces chefs enfin, portant les plus grands noms de la noblesse française, qui ne songent qu'à recommencer la Ligue de compte à demi avec le Roi catholique, qui négocient cyniquement avec lui, recevront son argent, appelleront et commanderont ses armées d'invasion ?

1. *Aff. Étr.* Allemagne, t. CXXI.
2. *Aff. Étr.* Angleterre, t. LIX. — Cf. Chéruel, *Minorité de Louis XIV*, t. III, p. 425.
3. Michelet, *Hist. de France*, t. XIV, p. 281.
4. *Mémoires*, IIe partie, septembre 1648, t. II, p. 74 (Ed. Alph. Feillet).

Si l'Empereur s'était décidé finalement, après de longues perplexités, à faire la paix, c'avait été en dépit des avertissements que les ennemis de Mazarin, le coadjuteur et Mme de Chevreuse, n'avaient cessé de lui faire parvenir par le canal des Espagnols et qui annonçaient, avec la fin prochaine du cardinal, le renversement des alliances[1]. Par un curieux jeu du hasard, la paix de Saint-Germain, qui ratifiait les précaires conquêtes de la journée des Barricades, avait été publiée le même jour que la paix de Westphalie; Paris, dans sa badauderie, acclama la première, et la Fronde — tout son esprit politique est là, le vieil esprit de la Ligue, — se déchaîna contre la seconde : « Quiconque, écrit le curé de Saint-Roch, lira à « l'avenir le traité fait en faveur des Suédois et des protestants « d'Allemagne sous l'appui de la France, au préjudice de l'Eglise, « ne se pourra jamais persuader qu'il soit d'autre conseil et « d'autre esprit que celui d'un Turc ou d'un Sarrazin déguisé « sous le manteau d'un cardinal[2]. » La trahison, qui échoua à Vienne, réussit en revanche à Madrid et la continuation de la guerre espagnole, pendant plus de dix ans, n'eut pas d'autre cause que l'espoir fondé par Philippe IV sur les mécontents, « comme « sur ses auxiliaires les plus sûrs[3] ». Rien de plus honorable que les efforts de Mazarin, pendant toute la durée de la guerre civile, pour garder intact le bénéfice de la paix de Westphalie et disputer à l'Espagne le terrain que lui livrent les frondeurs. Pendant que Retz se soulage avec une pirouette du léger remords « d'avoir le premier mis dans les affaires le grain de catholicon « d'Espagne[4] », et que le conseiller Pontcarré déclare « qu'un « Espagnol ne lui fait pas tant peur qu'un Mazarin[5] », le cardinal avisa le cabinet de Madrid que, « plutôt d'accepter une « paix honteuse, il s'accommodera avec le Parlement à quelque

1. Voir notamment les dépêches de Groulart de la Court à de Lionne, *Aff. Etr.*, Allemagne, t. CXXII; Groulart écrit dans une dépêche du 7 septembre 1648 : « Si nous n'étions point nous-mêmes les artisans de nos propres malheurs, nous verrions bientôt la France dans un état où elle ne s'est point vue depuis Charlemagne. »

2. *Choix de Mazarinades*, t. Ier, p. 100, *Lettre d'un religieux* (Brousse, curé de Saint-Roch), envoyée à *Mgr le prince de Condé*.

3. Chéruel, *loc. cit.*, t. III, p. 99.

4. *Mémoires*, IIe partie, décembre 1648, t. II, p. 117.

5. *Mémoires*, IIe partie, février 1649, t. II, p. 261.

« prix que ce soit pour continuer la guerre plus fortement que « jamais[1] ». Les Espagnols toutefois ne cessèrent d'avancer du côté de la Flandre ; à peine si, avec les plus grands efforts, il était encore possible de poursuivre en Catalogne une apparence de guerre, d'entretenir des garnisons dans les Présides ; il avait fallu conseiller au duc de Modène, dont on avait si chèrement acheté l'alliance, de traiter avec Philippe IV[2] ; bientôt, après la perte de Casal, il ne devait nous rester en Italie que l'alliance du duc de Savoie. Que deviendront nos affaires extérieures quand Turenne lui-même conclura avec les envoyés de Philippe II la convention de Stenai, sous l'obligation réciproque de ne point s'accommoder que les princes ne fussent remis en liberté et que le Roi n'eût offert à l'Espagne « une paix juste, loyale et raisonnable[3] » ; quand, pour venger Condé prisonnier, il guidera jusqu'à Dammartin les vaincus de Rocroy? Que sera-ce encore quand, Turenne étant rentré dans l'honneur, Condé passera à l'ennemi et lèvera des soldats dans Paris avec les deniers du Roi catholique?

L'anarchie vaincue après cinq années d'affreux déchirements et de péripéties tragi-comiques, la pensée dominante de Mazarin sera d'achever la guerre avec l'Espagne et de ramener la France, par une offensive hardiment reprise sur tous les points, à la position d'où la Fronde l'avait fait déchoir.

Tout en concentrant de nouveau son principal effort à la frontière des Flandres, le cardinal reviendra dès lors aux affaires d'Italie et, sans se laisser décourager par l'état de la péninsule où l'Espagne, par les Présides qu'elle avait reprises, tenait la Toscane, Mantoue et Modène, où Rome était ouvertement hostile pendant que Gênes et Venise, brouillés entre elles, tremblaient également devant les lieutenants de Philippe IV, il essaiera de recoller les morceaux de la belle machine qu'il avait dressée avec tant d'éclat aux premiers temps de son ministère et qui s'était non moins misérablement écroulée. En rentrant, sans perdre une heure, sur la scène transalpine, Mazarin croyait-il

1. *Carnet XI*, p. 94 et suiv.
2. Chéruel, *loc. cit.*, t. III, p. 219.
3. *Mém. de Turenne*, t. III, p. 425. (Coll. Michaud.)

vraiment à la possibilité de réformer la Ligue italienne et de renouveler avec le Piémont le traité qui assurait à la France la frontière des Alpes ? Pensait-il seulement à effrayer l'Espagne pour la pousser plus rapidement à la paix ? « M. le cardinal, a dit Pascal, ne voulait pas être deviné [1]. » Le certain est que l'Italie, plus désolée que jamais sous la tyrannie et les exactions de l'Espagne, ouvrit de nouveau l'oreille aux propositions de Mazarin, mais que, les négociations diplomatiques furent poussées avec beaucoup plus de succès que les opérations militaires. Les armées françaises ne reparurent ainsi dans la péninsule que pour y tenter de médiocres entreprises encore plus médiocrement conduites : échec à Castellamare où le duc de Guise était imprudemment descendu, « sur une ridicule opinion « qu'il avait que Naples se révolterait à son approche [2] » ; échec devant Pavie où le prince Thomas de Carignan, non moins constamment malechanceux que le duc de Guise, se laissa surprendre par Caracène. A peine un ou deux combats heureux dans le Piémont où commandait le maréchal de Grancey. La mission de Duplessis-Besançon fut au contraire très heureuse ; en moins de deux ans, le « légat volant », reprenant patiemment l'œuvre qu'il avait dû interrompre pendant les troubles, avait « renoué presque partout les fils coupés par nos malheurs [3] ». Retz, parlant des débuts du ministère de Mazarin, dit que « l'au- « torité y était si douce qu'elle était comme imperceptible [4] » ; c'est par cette douce autorité que Duplessis a mandat de ramener d'abord le duc de Modène, de réconcilier ensuite les États divisés de la péninsule, la République de Gênes avec celle de Venise, le duc d'Este avec celui de Gonzague, de réunir enfin dans une association commune la Savoie, Modène et Mantoue. Pour contraster avec la domination brutale de l'Espagne qui traite comme des nègres les princes et les doges, la France se présentera avec le caractère qui lui est propre d'une protection bienveillante et pacifique. L'Espagne pousse à la division pour plus commodément

1. *Pensées* (Éd. Havet), t. II, p. 154.
2. *Aff. Étr.* Rome, t. CXXVI, lettre de Thévenot à Mazarin.
3. *Mémoires de Duplessis-Besançon*, publiés par le comte Horric de Beaucaire, introduction, p. 36.
4. *Mémoires*, t. I, p. 233.

régner; la France aspire « à la réconciliation de tous les États « de l'Italie, qui serait un des plus grands biens pour la conser- « vation de sa liberté, rien ne la pouvant sitôt ruiner que la « désunion de ses princes [1] ». Ces mots de « liberté » et d'« indé- « pendance » reviennent, avec une insistance persuasive, dans chacune des lettres de Mazarin et de ses agents. Les instructions « au sieur du Plessis-Besançon que Sa Majesté envoie vers les « princes et potentats d'Italie » débutent ainsi : « Le Roi ne fait « rechercher les dits princes que pour assurer leur liberté et « garantir leur patrie de la honteuse captivité sous laquelle « les Espagnols la voudraient voir assujettie [2]. » Notre envoyé, partout où il ira, affirmera d'abord, à Mantoue comme à Gênes, à Florence comme à Venise, « les bonnes intentions du Roi pour « la liberté de l'Italie ». L'Espagne fait paraître plus que jamais, « par l'oppression de cette noble province, le dessein « qu'elle a de parvenir à la monarchie universelle »; la France, elle, « n'a des prétentions sur (aucune) partie de la péninsule »; elle désire seulement « d'en voir les Espagnols chassés [3]. » Et Duplessis, sans doute, rencontre d'abord des défiances mal dissimulées : évidemment, « la grandeur d'Espagne est à charge à « tous les États italiens, mais ils ont tous peur de ses ven- « geances, craignant plus un danger prochain qu'une puissance « éloignée »; et, dès lors, « le Pape ne veut songer qu'à vivre, « à enrichir et bien établir sa maison, sans se soucier autre- « ment de tout le reste; Venise ne veut s'appliquer qu'à ce qui « la regarde; les princes de Lombardie n'osent, ayant le correc- « tif des armes d'Espagne si proche d'eux et l'État de Milan « à dos ». Bientôt, cependant, l'action continue des émissaires du cardinal finit par tirer les plus prudents de « leur faï- « néantise » et par les réchauffer; Modène et Mantoue d'abord,

1. *Aff. Étr.* France et pays Étrangers, t. CDVI, lettre de Duplessis-Besançon au bailli de Valençay. — Cf. Chéruel, *Hist. du ministère Mazarin*, II, p. 117 et les *Mémoires* de Duplessis, p. 340 et suiv.

2. *Mém.* de Duplessis-Besançon, p. 341. — Les instructions sont datées du 27 janvier 1653.

3. *Instruction à Duplessis s'en allant ambassadeur à Venise*, de Guise, le 26 juillet 1655. (*Mém.*, p. 366).

4. Lettre de Duplessis à Mazarin, de Gênes le 23 septembre, 1653. (*Aff. Étr.* Venise. t. LXXVI.)

puis Parme et Gênes, Venise enfin cessent « d'appréhender « tous nos mouvements comme des orages capables de trou- « bler leur repos et leur sûreté » ; la victoire revenant à la France et l'Espagne paraissant à bout de ressources, ils se hasardent à rompre un long silence et à se déclarer en faveur du plus fort. « Comme chacun d'eux, conclut Duplessis, est cha- « touillé de sa propre ambition, il est assez probable qu'à l'imi- « tation de ces dames que la honte retient ils ne seraient pas « marris d'être poussés, même avec violence, dans le chemin « d'y satisfaire. » Mazarin, sans rien brusquer, plus moelleux au contraire que jamais et plus félin, finira par les amener où il voulait. Dès la fin de 1654, le duc de Modène vint à Paris où il fut comblé d'attentions et renouvela les anciens traités ; l'année d'après, ce fut au tour du duc de Mantoue qui se décida à remettre la citadelle de Casal à une garnison suisse payée par la France ; les deux duchés, à l'exemple de la Savoie, déclarèrent officiellement la guerre à l'Espagne ; le duc de Parme, un peu plus tard, accordait aux généraux français le droit d'établir à Florence des entrepôts de munitions.

Mazarin eût-il dû profiter de cette renaissance de l'influence française en Italie, coïncidant avec les victoires de Turenne en Flandre, pour pousser une pointe vigoureuse en Lombardie, enlever cette province aux Espagnols et réaliser enfin avec le Piémont le troc fameux qui avait été l'ambition constante de ses grands prédécesseurs, la frontière des Alpes en échange du Milanais ? Il l'eût pu, sans aucun doute, mais à condition de suivre le conseil de Duplessis, qui était de tenter un grand effort militaire et « de faire passer une puissante armée dans « l'état de Milan » ; car, « cela étant, toutes les puissances de « l'Italie auraient suivi le char de triomphe du Roi et les Espa- « gnols ne savaient où donner de la tête, n'ayant ni hommes, « ni argent, ni crédit, et leurs sujets dans une oppression fort « prochaine de la révolte [1] ». La France, malheureusement, n'était pas alors moins épuisée que l'Espagne et le cri de misère et de détresse, de l'un à l'autre bout du royaume, était

1. *Mémoires*, p. 362. — Cf. Valfrey, *Hugues de Lionne;* Chantelauze, *Portraits historiques* ; Henri Martin, t. XII, livre LVXVIII.

trop cruel et devenait tous les jours trop redoutable, surtout dans les campagnes de l'Ouest et du Centre, pour n'être pas entendu. Saint-Evremond a pu en plaisanter; des soldats comme Montglat, des politiques comme Colbert que la sentimentalité ne gênait point d'ordinaire, en étaient émus aux larmes [1]. Sortant de la Fronde, il eût été insensé de braver une Jacquerie; encore une fois, la sagesse commandait d'ajourner les longs espoirs, la conquête des Pays-Bas espagnols et celle du Milanais, et de faire, à la première occasion, une paix honorable.

Mazarin, plus qu'aucun autre, avait rêvé d'un traité avec l'Espagne qui aurait été pour l'Italie ce que le traité de Westphalie, conclu avec la branche allemande de la maison d'Autriche, avait été pour l'Allemagne. Mais il eût fallu prolonger encore pendant trois ou quatre campagnes cette guerre de vingt-cinq ans, défier de nouvelles révoltes par de nouveaux impôts, risquer, en continuant la lutte, de provoquer la rentrée en scène des États généraux et peut-être de l'Empereur. Et c'était encore une paix glorieuse que celle qui donnait à la France le Roussillon et l'Artois, lui confirmait la possession de l'Alsace, lui ouvrait l'entrée du Hainaut et des Flandres! Cantu écrit amèrement « qu'il ne fut question des Italiens, dans le « traité des Pyrénées, qu'en tant qu'ils étaient amis ou enne- « mis des deux puissances [2] ». A qui la faute? Après tant de défaillances et de trahisons, n'était-ce point un résultat presque inespéré que d'avoir obtenu le retour au *statu quo ante bellum,* de faire rendre à nos alliés de la dernière heure tout ce qu'ils avaient perdu de leurs États, d'obtenir une amnistie générale à tous les Italiens qui nous avaient suivis?

On a souvent raconté la fameuse scène de Lyon, Mazarin entrant, le soir, tout à coup, dans le cabinet de la reine-mère : « J'apporte à Votre Majesté une nouvelle à laquelle elle ne s'at- « tend guère. — Nous avons la paix? — Mieux que cela, ma-

1. Saint-Evremond, *Lettre au marquis de Créquy sur la paix des Pyrénées,* (*Œuvres*, t. I, p. 36); Montglat, *Mémoires*, p. 333; Colbert, *Lettres à Mazarin* dans le recueil de M. Clément, t. I, p. 303 et suiv.

2. *Hist.*, l. XIV, ch. CLIII.

« dame, nous avons la paix et l'infante [1]. » La question pourtant serait de savoir si la paix avec l'infante « valait mieux que cela », et s'il n'eût pas été plus sage au cardinal de faire épouser à Louis XIV, au lieu de l'épaisse infante, l'aimable Marguerite de Savoie qu'il avait fait venir à Lyon pour « aguicher » l'Espagne et qu'il réservait comme « pis-aller ». La « combinaison », d'une grossière indélicatesse envers la princesse, cruellement blessante pour la Savoie, a été vantée comme l'un des plus jolis tours de Mazarin; elle est peut-être la plus lourde de ses fautes politiques.

Il n'y a plus de doute possible, depuis la publication de sa correspondance, sur le désintéressement personnel de Mazarin dans l'affaire du mariage espagnol; après la rupture du mariage italien, au cours des longues négociations pour la paix des Pyrénées, il n'avait qu'à laisser faire pour voir monter sur le trône de France Marie Mancini que le jeune Roi idolâtrait; quelques discours à la Corneille que cette femme de chambre, Mme de Motteville, ait prêtés après coup à Anne d'Autriche, ce n'est point la vieille reine qui eût empêché le jeune Roi de suivre son sentiment : c'est Mazarin seul qui, par la violence de ses remontrances, arracha Louis XIV à sa passion, sacrifiant son ambition et sa nièce à ce qui lui paraissait « la gloire du Roi et la grandeur de la couronne [2] ». Seulement, était-ce la grandeur? Était-ce la gloire?

Quand un Roi épouse une princesse étrangère, ce n'est point pour donner satisfaction aux besoins de son cœur : c'est dans des vues exclusivement politiques, soit pour consolider la paix entre deux pays, soit pour recueillir en dot des provinces, soit enfin pour se préparer des droits à des successions futures. Le mariage de Louis XIV avec l'Infante consolide-t-il la paix? Il fut évident, dès le premier jour, qu'il servirait surtout « à re-

1. *Mémoires* de Montglat, p. 385, de Mlle de Montpensier, t. III, p. 303, de Mme de Motteville, p. 470, etc.

2. Lettre de Mazarin au duc de Lorraine, 4 juillet 1660. — Cf. lettre de Mazarin au Roi, 28 juin 1659, 6 juillet, 12 juillet; à Anne d'Autriche, 6, 7 et 10 juillet; Bazin, *Histoire de France*, t. IV, p. 424; Chéruel, *Mém. de Mazarin*, t. III, p. 244; d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, t. II, p. 51, etc.

« nouveler promptement la guerre[1] », et que la paix ne serait ainsi qu'une trêve de plus, comme l'avaient été celles de Cateau-Cambrésis et de Vervins, le moyen pour la France fatiguée de refaire ses forces avant de poursuivre les conquêtes de Richelieu à l'Est et au Nord-Est; de fait, la France ne cessera point d'être en guerre avec l'Espagne, guerre de Portugal, dès le lendemain du mariage, guerre de Flandre, guerre de Hollande, guerre de la Ligue d'Augsbourg. — La princesse apporte-t-elle des provinces en dot? « Pouvant avoir pour dot, écrit Voltaire, les « villes que la France rendait, elle n'apporta par son contrat « de mariage que 500.000 écus d'or au soleil, et il en coûta « davantage au Roi pour l'aller recevoir sur la frontière[2]. » Nous rendions le Charolais avec dix villes importantes de Flandre et l'Espagne ne paya jamais le premier maravédi de la dot. — Le mariage, enfin, donnait-il aux revendications futures de Louis XIV des titres et des droits, sans quoi ces conquêtes eussent été impossibles? Par son texte même, par les engagements solennels qu'il avait pris, Louis XIV en épousant Marie-Thérèse, comme autrefois Louis XIII, en épousant Anne d'Autriche, faisait une renonciation formelle, absolue, « de ses droits « à aucune partie de la succession d'Espagne ». La loi espagnole, qui permettait aux femmes de monter sur le trône, avait expressément dépouillé de ce droit les infantes mariées en France; ces idées d'équilibre européen, que la France avait eu la gloire de faire triompher au congrès de Westphalie, s'opposaient à ce que la couronne d'Espagne pût être, sur une même tête, superposée à une autre grande couronne. Voilà pour le droit, pour la foi jurée; voici pour les faits : Quand la France, reposée et restaurée, entreprendra plus tard la conquête de la Flandre et de la Franche-Comté par où l'Espagne la tenait encore au Nord-Est et au Sud-Est, c'est assurément son mariage qui permet à Louis XIV d'évoquer le droit de dévolution ou plutôt de détourner de son application civile pour la transporter dans l'ordre politique la coutume flamande qui donnait l'héritage

1. Mignet, *Introduction à l'histoire de la succession d'Espagne.* (Mémoires historiques, p. 483.)

2. *Siècle de Louis XIV*, ch. VI.

paternel aux enfants du premier lit « par préférence à ceux du second [1] ». Mais cette transposition d'une coutume découverte si à propos par un scribe retors dans la poussière des archives, n'est, juridiquement, qu'une plaisanterie; la clause d'absolue renonciation, qui a été insérée au traité des Pyrénées, lui ôte toute valeur morale; elle ne vaudra que par la force. Que Louis XIV eût épousé toute autre princesse que Marie-Thérèse, il aurait donc, à la mort de Philippe IV ou à tout autre moment opportun, mis la main avec la même facilité sur la Flandre et sur la Franche-Comté qui se seraient données à lui avec la même joie, et sans qu'il ait eu à éclabousser de déloyauté, de fausse science et d'un peu de parjure une conquête doublement légitime, puisqu'elle répondait aux vœux des populations, avides « de rentrer dans le sein de leur ancienne patrie [2] » et rendait à la France ses frontières naturelles. De même aussi, pour la succession d'Espagne, à la mort de Charles II. Si, dit-on, Louis XIV n'avait point épousé l'Infante, elle eût été donnée à l'Empereur Léopold [3] et les deux couronnes de la maison d'Autriche se fussent trouvées réunies de nouveau sur une même tête contre la France. Mais alors, cet équilibre européen que nous avions fondé, ce n'eût pas été de 1701 à 1714 l'Empire qui l'eût défendu contre nous à la tête de la Ligue de la Haye, c'est la France qui eût défendu son œuvre contre l'Autriche à la tête des pays protestants coalisés, et elle l'aurait fait sans doute avec bonheur. Loin de perdre, comme au traité d'Utrecht, des provinces qui semblaient déjà devenues définitivement françaises, elle y eût ajouté des acquisitions plus utiles qu'une vaine gloire; et n'était-ce pas une vaine gloire que ce Bourbon sur le trône de Charles-Quint, oubliant qu'il est Français sitôt qu'il devient Espagnol?

En résumé, le mariage de Louis XIV avec l'Infante, s'il ne consolida point la paix, ne valut par lui-même aucune con-

1. Duhan, *Traité des droits de la Reine très chrétienne sur divers états de la Monarchie espagnole*. C'est ce livre qui fut joint au manifeste du 8 mai 1867.

2. C'est la conclusion du traité de Duhan, qui, abandonnant le terrain juridique, se place ainsi sur le terrain politique. (Mignet, *Succession d'Espagne*, t. II, p. 58.)

3. Chéruel, t. III, p. 210.

quête à la France, et ne devait avoir d'autre résultat que de faire de la succession d'Espagne le « pivot sur lequel tourna presque tout le règne[1] », c'est-à-dire de fausser pour un demi-siècle toute la politique française. Au moment de couronner sa propre politique qui, jusque-là, avait été le développement logique et glorieux de celle de ses grands prédécesseurs, Mazarin, ébloui et désintéressé, en change l'orientation et la perd en voulant la consacrer.

Imaginez la paix sans l'Infante et Louis XIV épousant à Lyon sa cousine de Savoie, la petite-fille de Henri IV, qui l'avait si gentiment charmé dès la première entrevue[2] : quelle sanction d'une politique déjà séculaire et quel tremplin vers un nouvel essor! Les belles conquêtes de la première partie de son règne, celles qui réunissaient à nouveau des Français à la France, il les eût accomplies quand même. « La succes-« sion d'Espagne, écrit Mignet, fit la grandeur de ses commen-« cements et les misères de sa fin. » Les commencements eussent été plus grands et plus purs ; la fin n'eût pas été assombrie par tant de misères.

Mais on ne refait pas l'histoire, et j'ai voulu seulement montrer que l'instant précis où la politique nationale commença de dévier, ce fut le jour où le cardinal italien et la vieille reine espagnole, au premier mot de Pimentelli, rompirent le mariage savoyard pour le mariage castillan. Les conséquences en seront désastreuses pour la France ; elles ne seront pas moins tristes pour l'Italie.

Je n'essaierai pas de dire quel eût été dans la péninsule le rôle de Louis XIV, gendre et beau-frère du duc de Savoie, subissant l'influence d'une princesse qui lui aurait apporté en dot, en échange de la conquête du Milanais, la frontière des Alpes et qui était aussi forte d'intelligence, de l'aveu de tous les contemporains, que l'Infante était pesante et sotte. Dès lors, au lieu d'aspirer à déposséder la maison d'Espagne au profit de la sienne, il aurait eu pour ambition de la ruiner, notamment en Italie, au profit de la politique française. La pente

1. Mignet, *Introduction*, p. 483.
2. *Mémoires* de Mlle de Montpensier, t. III, p. 303.

seule des événements eût conduit Louis XIV à se faire le continuateur de ses prédécesseurs, alors qu'il exagéra leur œuvre jusqu'au point d'en prendre partout le contre-pied. Par cela seul, en effet, que la succession d'Espagne est devenue la dominante et absorbante pensée du règne, Louis XIV va forcément abandonner en Italie la politique de Henri IV et de Richelieu qui ne consistait pas exclusivement à enlever l'Italie à l'Espagne, mais qui, répudiant toute idée de conquête, voulait constituer une nation indépendante et libre à nos portes. Puisque le but de la politique royale n'est plus que de substituer la maison de Bourbon à celle des Habsbourg d'Espagne, il ne s'agit plus, dans la péninsule, que d'y remplacer une tyrannie par une autre : l'idée d'une Italie indépendante disparaît de la politique française.

Évidemment, cette éclipse n'est point soudaine et l'ombre ne se fait pas tout d'un coup sur cette grande pensée. Les belles années du règne en sont encore éclairées. Non seulement Louis XIV comble de faveurs, qui sont disputées comme les plus hautes des récompenses, les artistes et les poètes italiens, pensionne les historiens et les savants, mais il aime encore à se montrer le protecteur des faibles contre les forts. Il prend contre le Pape, dont les torts sont certains, la défense du duc de Parme dans les affaires de Comacchio et de Castro; il refuse d'en séparer le règlement de l'affaire de la garde corse; Gênes et Venise sont l'objet de délicates attentions. Mais cette sage bonne grâce ne dure que peu de jours et il n'y aura bientôt plus de place dans l'âme du Roi que pour le plus grand orgueil qui ait existé depuis Xerxès. Se concilier les sympathies des villes qui sont encore capables d'aimer ou de haïr, encourager dans leur fidélité les petites principautés qui ont pris, depuis longtemps, l'habitude d'être soutenues par nous, exciter l'ambition des politiques trop enclins à s'endormir, de tels soins deviennent superflus et indignes d'occuper le Roi de France. Ce mot de liberté, que ses prédécesseurs n'ont certes point prononcé toujours sincèrement, dont Mazarin même a trop ouvertement joué, il ne s'abaissera point à s'en servir comme d'un prétexte : user d'un pareil levier, c'est reconnaître un droit aux peuples; la majesté du demi-Dieu qui dit : *l'Etat, c'est moi!* ne

saurait se prêter à cette comédie. Alors même que les plus puissants intérêts sont en jeu, sa répugnance de roi persan, — les pamphlétaires hollandais disent : de Grand-Turc — pour des sujets qui osent être rebelles, l'emporte chez lui sur toute autre considération. L'indignité de sa conduite dans la révolte de Messine ne s'explique pas autrement. Cette grande ville qui s'est donnée à lui d'un si généreux élan, lui a sacrifié sa liberté reconquise sur la promesse solennelle qu'il assurera son indépendance, obstinément fidèle à travers une guerre atroce et malgré les stupides brutalités de son vice-roi français, il l'abandonne sans pitié, à la première difficulté, ajoutant la fourberie à la trahison et déshonorant par une félonie sans excuse ces mers siciliennes encore retentissantes de la pure gloire de Duquesne[1]. Soixante mille Messinais livrés du soir au lendemain aux vengeances de l'Espagne qui les décima, si malheureux et si désespérés qu'ils conçurent la pensée de se donner aux Turcs, ne troublent pas du plus léger remords cette conscience royale. Quelque sauvage qu'il soit, le bombardement de Gênes, punie d'avoir désobéi au Roi en mettant quatre galères à la mer, est presque excusable en comparaison de ce lâche abandon d'une ville qui a combattu quatre ans sous notre drapeau. Au moins, à la paix des Pyrénées, Mazarin avait-il stipulé l'amnistie pour les Napolitains révoltés; au traité de Nimègue, les Messinais furent simplement oubliés.

Malgré cette infamie et l'horreur dont l'exécution de Gênes a fait trembler l'Italie, il eût été encore plus d'une fois facile à Louis XIV, sinon de tirer ce malheureux pays de sa torpeur politique, du moins de l'attacher à la cause française, s'il avait seulement daigné considérer les peuples qui l'habitaient autrement que des troupeaux. Il y avait dans la puissance de la France

1. Pour endormir les Messinais qu'il allait abandonner, La Feuillade s'était fait proclamer vice-roi, avait donné à cette occasion des fêtes brillantes et annonçait une vigoureuse expédition contre Palerme. La flotte lève l'ancre, au milieu de l'allégresse guerrière de toute la ville, mais, à peine en mer, le maréchal fait appeler les jurats pour leur signifier qu'il a ordre de rentrer à Toulon et qu'il ne peut accorder plus de vingt-quatre heures aux sénateurs et à leurs familles pour s'embarquer. Il put à peine recevoir à bord quelques centaines de familles. (Sur la révolte de Messine, voir Muratori, *Annales*, t. XI, p. 321; Dumont, *Corps diplomatique*, t. VII, p. 516; E. Sue, *Histoire de la marine française*, t. II, l. V, ch. II-VIII.)

d'alors un tel éclat, un tel rayonnement, elle était si forte et si brillante à côté de la décrépite et moribonde Espagne, que déjà l'intérêt le plus vulgaire commandait de se ranger de son côté. Mais si les Italiens étaient depuis trop longtemps habitués à être brutalisés par les Espagnols ou les Allemands pour leur en vouloir, ils ne se résignaient point aux mauvais procédés du roi de France qui, avant même d'avoir hérité de son empire, avait pris toute la morgue insolente du Roi catholique. De là, dans l'indifférence orientale avec laquelle, selon les hasards de la guerre, ils vont passer encore de sujétion en sujétion, une amertume intime des Italiens contre la France; cette haine est comme la preuve suprême de la confiance et de l'amour qui avaient été placés autrefois en nous.

Nous avions passé longtemps « pour des barbares plus gais « que les autres[1] » ; nous ne nous distinguons plus des autres, notre réputation de joyeuse cordialité s'évanouit. Quelques-uns des griefs les plus cuisants de l'Italie contre la France datent de cette époque. « Cette génération de Français, dit un contempo- « rain[2], n'était pas seulement jalouse de posséder l'Italie, mais « inquiète et désireuse de la tourmenter. » Nous avons vu Louis XIV détruire la *ville de marbre* qui s'appelle Gênes parce qu'elle lui a « désobéi » ; il s'acharne à bousculer l'Italie comme une terre sans âme. Ces procédés à la turque ne se comptent pas ; avoir méconnu les intentions de Sa Majesté, du grand Sultan des Français, est le plus impardonnable des crimes. Il traite tous les princes de la péninsule comme il a traité Lescari et le Pape, insolent et offensant à plaisir, ajoutant à la défaite qu'on oublie, ici l'humiliation du voyage du doge de Gênes à Versailles, là l'humiliation de la pyramide de Rome en l'honneur des victimes des gardes corses. Les ambassadeurs, imitant le maître, prennent à tâche de donner des dégoûts à tout le monde. Notamment dans les années qui précèdent la guerre de la Ligue d'Augsbourg, Louis XIV semble avoir fait la gageure de s'aliéner tous les dévouements. Le jeune duc de

1. Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, ch. VII.
2. Rizomenti, cité par Cantu, t. X, ch. CLXII.

Savoie, le duc de Parme, ceux de Modène et de Mantoue, éblouis et fascinés par le Roi Soleil, ne demandaient de nouveau qu'à être de fidèles satellites : il leur parle comme à des valets, — le duc de Savoie dit : comme à des pages. — Il achète au duc de Mantoue la citadelle de Casal, mais, par-dessus le marché, s'empare de la ville. Il prend brutalement parti contre le duc de Toscane dans ses démêlés conjugaux avec la fille du duc d'Orléans. Ayant échoué dans le projet assez ridicule de placer Victor-Amédée sur le trône de Portugal, en échange de quoi la Savoie et le Piémont tout entier eussent été cédés à la France, il commande au Piémont comme en pays conquis, déjà annexé, exige coup sur coup du jeune prince qu'il lui prête main-forte dans sa campagne d'extermination contre les derniers Vaudois, et qu'il lui remette en gages Verceil, Vérone et la citadelle même de Turin. Les contemporains, Gourville[1], la Fare[2], ont pu ainsi accuser Louvois avec vraisemblance d'avoir exaspéré à dessein le duc de Savoie pour le faire passer à la coalition contre la France. « Ce plus grand et ce plus « brutal des commis », comme l'appelait l'abbé Siri, ne trouvait jamais que la France eût assez d'ennemis, parce qu'il était d'autant plus nécessaire au Roi qu'il avait multiplié les périls autour de lui et réalisé l'impudente devise : *Seul contre tous*.

Et voilà la misérable Italie transformée une fois de plus en un immense champ de bataille, sans qu'il soit possible de dire par qui elle souffrira le plus, par le prince Eugène qui promène l'incendie dans le Montferrat ou par Catinat qui, « le cœur saignant[3] », sur l'ordre de Louvois, ravage les hautes vallées des Alpes comme un autre Palatinat, par l'Empereur qui accable le Milanais et la Toscane de contributions fantastiques ou par Louis XIV, qui ruine le Piémont avec la même férocité. Le peu qui restait de l'Italie patriote avait eu une lueur de joie quand Victor-Amédée avait repoussé « les iniques « conditions au moyen desquelles le roi de France voulait

1. *Mémoires*, p. 482.
2. *Mémoires*, p. 207.
3. *Mémoires*, t. I, p. 72.

« rendre sa souveraineté illusoire [1] », faire de lui un simple vassal. Que restera-t-il au fond de cette pauvre conscience italienne, quand ce même duc traitera derechef avec Louis XIV et, du soir au matin, passant de généralissime impérial généralissime français « à cent mille écus par mois [2] », montera à l'assaut de Milan, « la soubreveste parsemée de fleurs de lys »? Quand cet infortuné homme de bon sens, le pape Innocent, proposa aux princes italiens de former une grande ligue pour la neutralité de la péninsule, « contre tous ceux qui tenteraient « d'en troubler le repos, directement ou indirectement », tout le monde lui rit au nez ; personne ne croit plus à rien.

Pourvu qu'il ait de gras pâturages et qu'il ne soit point tondu de trop près, il est indifférent au troupeau d'appartenir à Tircis ou à Corydon ; cela finit toujours au même étal : telle l'Italie sous Louis XIV. Elle avait encore tressailli de temps à autre, pendant ces cinquante dernières années, quand Henri IV et Richelieu, qui voulaient chasser l'Espagnol de la péninsule, mais non se substituer à lui, la conviaient à former une confédération de principautés indépendantes. Aux approches de la guerre de la Succession et pendant cette longue guerre, maintenant que la maison de Bourbon n'a point d'autre pensée que de remplacer les Habsbourg d'Espagne à Naples et à Milan comme à Madrid, l'Italie se laisse faire, aussi indifférente aux succès momentanés et aux dominations temporaires des Bourbons de Madrid que des Habsbourg de Vienne. Elle passe de main en main avec une parfaite égalité d'âme, acclamant ceux qui arrivent et semant leur route de fleurs pour se les concilier, jetant à bas les emblèmes et les statues de ceux qui s'en vont pour ne point se faire d'affaires avec leurs vainqueurs. Ses malheurs, la destruction méthodique de ses campagnes, l'incendie et la ruine de ses villes les plus riches, sont tout juste des épisodes dans l'histoire des autres nations. Sa destinée, c'est d'être une proie, moins encore : la monnaie d'appoint pour toutes les combinaisons diplomatiques de l'Europe. Hier

1. Lettre de Gubernatis au duc, de Rome le 16 mai 1690, *apud* Cantu, *loc. cit.*, ch. CLXII.

2. *Mémoires* de Tessé, t. I, p. 68.

encore, elle avait une apparence de vie ; c'est aujourd'hui la mort complète et glacée. Avec l'histoire de ses révolutions, l'histoire de la nation est finie et la famille est morte avec la nation : le sigisbée est dans le mariage ce que l'étranger est dans la politique. Nul, ni Louis XIV ou l'empereur Léopold au moment où s'ouvre la succession d'Espagne, ni l'empereur Charles VI ou la reine d'Angleterre, au congrès d'Utrecht, ne lui demande ce qu'elle désire, — et si quelqu'un le lui eût demandé, c'est alors qu'elle eût été embarrassée, incapable de répondre et de choisir. Elle eût accepté, sans mot dire et avec la même résignation, en 1668, le premier traité de partage qui la donnait à la France avec les Pays-Bas, en échange de l'Espagne et des Amériques qui passaient à l'Autriche ; en 1698, le traité de la Haye qui attribuait au Dauphin de France les Deux-Siciles et à l'archiduc Charles, le Milanais ; deux ans plus tard, celui de Londres, qui livrait à l'Autriche la Sardaigne, et le reste de l'Italie au Dauphin ; — l'autre projet, qui donnait à Victor-Amédée les Deux-Siciles en échange de la Savoie et de Nice qui faisaient retour à la France, n'eût pas été moins docilement accueilli. La malheureuse ne se refuse plus à personne ; elle est belle et également gracieuse pour tous ses maîtres d'une nuit. Quand Louis XIV, en 1701, accepte le testament de Charles II qui donne à son petit-fils Milan, Naples, la Sicile et la Sardaigne, Lombards, Napolitains et Sardes acclament Philippe V tout d'une voix, le Pape le consacre aussitôt, la Toscane, le Piémont, les petits duchés et les deux Républiques le saluent comme l'arbitre souverain de la péninsule. Mais que les hasards de la guerre ramènent la victoire au César de Vienne, aussitôt les impériaux trouvent à Milan comme à Naples la même réception enthousiaste que les bourboniens, les princes qu'on veut bien ne pas déposséder se courbent aussi bas devant le nouveau maître ; le duc de Savoie qui, plus que personne, par sa fille aînée, a poussé Louis XIV à accepter la Succession et dont la fille cadette est reine d'Espagne, se met allègrement en campagne contre ses deux gendres. Cette guerre, qui fut cent fois plus sauvage que celle de la Ligue d'Augsbourg, Venise eût pu en épargner les horreurs à l'Italie rien qu'en fermant

aux impériaux la route de l'Adige; elle se désintéresse tellement des destinées italiennes qu'elle n'hésite pas à ouvrir toute grande la porte de l'Invasion. Bien que favorable à la cause française, le pape Clément IX eût voulu établir la neutralité de la péninsule par une confédération provisoire de tous les États italiens, y compris les provinces italiennes de l'Espagne, jusqu'à ce que les maisons de Bourbon et de Habsbourg eussent réglé ailleurs leur querelle : on n'eut même pas la force de discuter sa proposition. L'histoire n'offre point un autre exemple d'une nation qui ait pareillement abdiqué le souci de sa destinée. Et si ces soldats combattent toujours avec courage, tantôt sous un drapeau et tantôt sous un autre, à quoi bon ?

Del non tuo ferro cinta
Pugnare, col bracchi dei straniere genti,
Per servire sempre, o vincitrice o vinta [1].

Même ainsi résignée à être esclave, devait-il être indifférent à l'Italie de servir, à la place de la vieille et lointaine Espagne, cette Autriche, encore pleine d'une dure vigueur et toujours à sa porte? Vous direz aujourd'hui que non, et l'Italie l'a dit aussi, pendant plus d'un siècle, mais encore une fois, trop tard, après que la fortune se fût prononcée. Pour l'heure, elle est passive, absolument désintéressée de son sort. C'est son destin qui se joue dans ces sanglantes batailles où le fils d'Olympe Mancini, le petit-neveu de Mazarin, l'abbé de Savoie devenu le prince Eugène, venge les affronts de sa jeunesse méconnue, chasse le dernier Français d'Italie et va camper jusque sous les murs de Toulon : elle ne s'émeut pas plus des défaites de Catinat, de Villeroi et de Marsin que des passagères victoires de Vendôme, et le siège de Turin ne fait tressaillir que les seuls Piémontais. Maintenant, au congrès d'Utrecht, l'Europe la donne à l'Empereur, parce qu'ayant refusé de réunir sur la tête de Charles VI, comme au temps de Charles-Quint, la couronne allemande à celle d'Espagne, elle juge, dans son partage du monde, qu'il faut pourtant à l'Autriche une compensation à la grande proie

1. Felicaia, *Sonnets*.

qui lui échappe, — et l'Italie, espagnole hier, trouve cela tout simple. Si le sacré congrès l'eût donnée au grand Seigneur, elle eut dit : *Inchallah!* comme elle dit : *Amen!* avec la même sérénité.

X

La pensée du règne, la succession d'Espagne, était la négation de la politique de l'équilibre européen qui avait été celle de Henri IV et de Richelieu ; conséquence : la paix d'Utrecht, qui est à la France ce que la paix de Westphalie avait été à l'Autriche, une limitation. La politique française en Italie n'a jamais tenu moins de compte des Italiens que sous Louis XIV ; autre conséquence de la justice ironique de l'histoire : la terre tout entière nous échappe, et la dépouille espagnole, Naples, Milanais, Sardaigne et Présides, plus le Mantouan, qui disparaît du nombre des États libres, passent à l'Autriche. Les seules guerres d'Italie, depuis trente ans, nous avaient coûté dix armées et soixante-dix millions de louis d'or [1].

Si les trois quarts de l'Italie n'ont fait que changer de livrée, les traités d'Utrecht et de Rastadt ont eu cependant un autre résultat : la péninsule compte enfin avec le Piémont un royaume indigène, et ce n'est pas une des moindres anomalies de cette histoire que de voir ainsi réaliser contre nous une conception qui avait été, à l'origine, exclusivement française. Sans doute, ce jeune royaume, tel que l'a fait l'Europe dans ce vilain dépeçage, est le plus baroque et le plus biscornu du monde, puisque quatre cents lieues de mer séparent ses provinces continentales de cette Sicile où les Piémontais sont plus étrangers que les Espagnols et les Allemands ; Victor-Amédée la troquera d'ailleurs, cinq ans plus tard, jouant cette fois à qui perd gagne, pour la Sardaigne. — Mais à qui la faute si, pour devenir enfin roi, le duc

1. Mignet, *Introduction*, p. 532 ; Sismondi, *Rép. Ital.*, t. X, p. 283.

de Savoie a dû se contenter de la Sicile? Pendant près d'un demi-siècle, la France n'a pas cessé de promettre aux ducs de Savoie qu'elle saisira la première occasion favorable d'enlever la Lombardie aux Espagnols pour la réunir au Piémont, qui lui rendra alors sa frontière naturelle des Alpes. Et quand la mort de Charles II a mis, sans coup férir, cette même Lombardie entre les mains de Louis XIV, cette gloutonnerie qu'il n'apporte pas seulement à table l'emporte chez lui sur toute considération de prudence et de politique; il n'a pu se décider à donner à Victor-Amédée, qui l'avait pourtant « avisé d'avoir « égard à ses intérêts », le Montferrat et le Milanais, même en échange de la Savoie et de Nice; il a jeté lui-même le duc entre les bras de la coalition [1]. Ainsi, cet honneur et cet avantage de constituer, des Alpes à la mer de Gênes, un royaume indépendant, ami et allié de la France, base de la nationalité italienne, Louis XIV les avait perdus pour avoir voulu tout garder : le duc de Savoie, comme le grand-duc de Brandebourg, a dû sa couronne à notre défaite.

Maintenant, cette couronne de Sicile, si vite transformée en couronne de Sardaigne, la maison de Savoie s'en contentera-t-elle? Pour s'en flatter, il ne faudrait rien connaître de son histoire qui, depuis les temps presque mystérieux d'Humbert aux Blanches-Mains, n'a été qu'un perpétuel marchandage pour gagner de toutes parts, s'arrondir et grandir incessamment. Un jour qu'il avait été dupe d'une nouvelle combinaison : « Les « mystères de la Bonne Déesse, écrivait Algarotti, ne furent « pas plus cachés aux hommes que ne l'est la politique de la « cour de Savoie [2]. » Rien de plus clair, au contraire, de plus élémentaire et de plus simple : la maison de Savoie n'a qu'une politique, la même depuis quatre ou cinq siècles, qui est d'étendre constamment son domaine et de pousser toujours plus avant ses frontières vers l'Italie. Par quelles alliances? par quels moyens? Peu importe : tous sont également bons, pourvu qu'ils aboutissent à quelque profit. Assurément, il est difficile de rappeler sans un peu d'amertume cette longue série de trahi-

1. Villars, *Mémoires*, p. 135.
2. *Correspondance politique de Frédéric le Grand*, t. I, p. 168.

sons, à tout moment, en pleine paix, au lendemain des plus solennels traités, en pleine guerre aussi et jusqu'au fort même de la bataille. Ce n'est point spectacle édifiant que celui de cette antique maison guettant sans cesse, de sa montagne, d'où souffle le vent d'Europe, toujours prête à vendre, ou plutôt à louer son épée au plus fort enchérisseur. Sans concéder que le succès final justifie toutes choses, il faut reconnaître pourtant, avec le prince Eugène, que si les ducs de Savoie étaient infidèles de père en fils, c'était surtout « par le tort de la « géographie » : placés entre la France et l'Empire comme entre le marteau et l'enclume, ils eussent nécessairement péri s'ils ne s'étaient mis toujours, de propos délibéré, avec le marteau. Ludovic le More avait coutume de dire que « son plus grand péril était « d'être pris pour un sot ». Tous ces gens d'esprit, les ducs de Savoie, eurent toujours la même crainte et le plus souvent, sauf quand ils jouèrent trop fin, se tirèrent merveilleusement d'affaires. Quand Louis XIV hésite à accepter le testament de Charles II, la duchesse de Bourgogne, si profondément Savoyarde, donne son avis en quatre paroles : « Le roi serait « bien sot s'il refusait l'Espagne pour son petit-fils [1]. » Son père, qui l'a si bien stylée, raisonne de même. Il serait bien sot, après avoir marié son aînée au futur roi de France, de laisser échapper l'occasion de marier sa cadette au roi d'Espagne ; mais il serait bien sot encore, ses deux filles une fois établies, de ne pas lâcher Louis XIV, qui lui marchande la couronne de fer, pour l'Empereur « qui lui promet tout ce que ses gendres lui refusent [2] », le Montferrat et le Mantouan, Alexandrie et Valence, les pays entre le Pô et le Tanaro. La reconnaissance n'arrête pas plus ces politiques que la foi jurée. L'Autriche leur a donné la couronne royale ; si la France leur propose demain d'y ajouter quelques fleurons à leur convenance, ils seront contre l'Empire. Avec la maison de Savoie, la carrière, encore et toujours, est ouverte au plus offrant.

Cet appétit n'est-il pourtant qu'un désir insatiable de man-

1. Michelet, *Histoire de France*, t. XIV, p. 147.
2. Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, t. I, ch. XVIII.

ger indistinctement de tout? Il l'a été pendant longtemps, jusqu'au jour où le duc de Savoie est entré dans le salon des rois; désormais, il y aura autre chose, et l'erreur de la diplomatie française, tout à l'heure avec Chauvelin et d'Argenson, sera de ne point s'en être aperçue à temps. L'appétit savoyard aura, en effet, désormais ce correctif : que le festin soit pour lui seul et que le voisin ne s'assoie pas à la même table. « Le Milanais, a dit Victor-Amédée, est un artichaut qu'il faut « manger feuille à feuille. » Mieux vaut n'en manger qu'une petite feuille, à condition d'être seul à manger, que d'avoir le tout si le voisin italien doit recevoir à proportion. Voilà, au XVIIIe siècle, toute la politique de la maison de Savoie. Elle retardera de plus de cent années l'indépendance et l'unité de l'Italie. Mais cette unité, du moins, ne se fera qu'à son profit.

Les patriotes italiens, ceux de l'école de Machiavel, qui répudient également toutes les invasions « barbares », avaient longtemps reproché à la maison de Savoie d'avoir ouvert à Charles VIII les portes de l'Italie ; le cheval noir, *Savoie*, que le paladin français monte au passage des Alpes, c'est un cadeau de cette duchesse Blanche qui, pour payer les premiers frais de l'entreprise, a mis ses diamants en gages à la banque de Gênes : sa seule excuse est de n'être pas italienne. Au XVIIIe siècle, le sentiment pour le jeune royaume du Piémont est plus complexe. C'est à la fois une répugnance encore invaincue contre ces Italiens d'hier, si différents de la vieille race dans leurs vertus plus encore que dans leurs défauts, et l'instinct vague que la liberté, si elle doit jamais reparaître, descendra cependant de ces montagnes où les volontés sont robustes et fortes comme le sol lui-même, tout de granit et de rocher. Cette maison de Savoie, « qui n'a cessé de prospérer depuis les temps les plus « lointains au milieu de la détresse commune [1] », — c'est un Italien qui parle, — on ne peut se résigner à lui faire bon accueil, mais on ne peut se défendre de l'admirer. Les marques certaines de l'hostilité individuelle, locale, sont partout. La Sicile, pendant les quelques années où elle a appartenu à Victor-

1. Ferrari, *Révolutions d'Italie*, t. III, p. 447.

Amédée, ne l'appelait que l'*étranger*[1] ; « le Milanais tout entier, « écrit Foscarini, nourrit une extrême aversion contre la mai- « son de Savoie sous laquelle il ne veut tomber à aucun prix[2] »; le président de Brosses fait la même constatation : « Ce n'est pas « que, si le roi de Sardaigne vient jamais à bout d'avoir Milan, il « ne trouve de terribles difficultés à s'y maintenir, les Milanais « ayant les Piémontais en exécration ; dans tout le reste de « l'Italie, ils ne sont guère moins odieux[3]. » Et encore, dans la même lettre : « De toutes les puissances d'Italie, les Italiens « ne craignent que le Piémont; il est à leur gorge et il les « suffoquera tôt ou tard; il n'est pas assez fort pour envahir « beaucoup à la fois, il s'avance peu à peu. » — Mais cette aversion, cette crainte même, pour vives qu'elles soient, ne vont pas sans cet autre sentiment que ces Piémontais, s'ils ne font rien pour se faire aimer, sont de taille à se faire respecter désormais par les plus forts et, dès lors, réservés à jouer un rôle décisif au cinquième acte du drame national. Quand, comment? c'est le secret de l'avenir; mais la foi est générale dans les destinées de la maison de Savoie. Tous les voyageurs qui savent regarder, tous les observateurs attentifs, font la même prédiction : « Avec de la patience, le Savoyard aura le tout[4]; » un jour viendra où, « le courage italien s'étant conservé en « Piémont, le reste de l'Italie retrouvera le sien, sous les « étendards du roi de Sardaigne, pour le ressort de la liberté « à recouvrer[5] ». Ils sont les derniers venus dans la famille italienne, mais la nationalité est déjà si forte chez eux et s'appuie sur des défenses si solides qu'ils sont les seuls dont la diplomatie européenne, dans ses combinaisons les plus hardies, n'ose pas contester le droit à se gouverner eux-mêmes. Selon l'intérêt ou le simple caprice du moment, l'on peut encore, sans difficulté, faire passer les Toscans de la domination espagnol à celle de l'Autriche et de l'Empereur à un prince lorrain ; la Lombardie est une monnaie d'échange ; Naples, comme

1. Cantu, *Hist. d'Ital.*, l. XV, ch. CLXIII.
2. Foscarini, *Histoire secrète*, p. 106.
3. *Lettres écrites d'Italie*, 1740, t. II, *lettre LV*.
4. *Même lettre*.
5. D'Argenson, *Mémoires* (éd. Rathery), t. III, p. 432.

une balle au jeu de paume, va de l'Espagne à l'Autriche, d'un Bourbon à un Habsbourg, d'un Habsbourg à un autre Bourbon : Turin est depuis longtemps et restera en dehors de toutes les combinaisons. Quand ils consolident d'ailleurs et étendent leur royaume, ces Piémontais, par la force même des choses, sans qu'ils s'en doutent toujours, parfois même contre leur volonté et jusque dans leurs trahisons, travaillent en réalité à la cause commune, parce que leur ambition est essentiellement « unitaire[1] ». Même aux heures où ils s'allient avec l'Autriche, ils gardent et cachent à peine la pensée de l'unité italienne que « la destinée leur a confiée ».

On ne les aime point, on les redoute et on les accuse, mais on devine en eux les instruments des revanches futures; abdiquant toute jalousie, on pique leur amour-propre. Quand le roi de Sardaigne entra à Modène, en 1736, Muratori s'y trouvait ; le Roi lui ayant demandé comment il le traiterait dans son histoire : « Comme vous traiterez ma patrie[2]. » Toute l'attente de l'Italie, dans son lent réveil, est dans ce mot. Les historiens qui, racontant les gloires et les hontes du passé, furent en Italie, au XVIIIe siècle, les puissants évocateurs de l'avenir, disaient quelle faute, cruellement expiée, avait été jadis commise contre les Lombards; cette faute, on ne la recommencera pas contre le Piémont.

L'événement, bien que tardif, a montré que cette attente était légitime : le succès a-t-il justifié également le Piémont d'avoir, au XVIIIe siècle, subordonné toute autre considération à celle-ci : que les voisins indigènes restent faibles, car « leur « agrandissement serait une diminution de sa grandeur[3] »? Alors que l'accord de la France et de la Savoie aurait balayé, presque au lendemain de la paix d'Utrecht, la domination autrichienne à peine restaurée, le Piémont, en s'y refusant, a-t-il fait preuve d'une clairvoyance supérieure ou seulement d'un égoïsme avisé? Les Italiens, qui ont seuls qualité pour prononcer, l'ont fait en sens contraires : les contemporains,

1. Ferrari, *loc. cit.*, p. 458 et suiv.
2. Cantu, *loc. cit.*, l. XV, ch. XIII.
3. Duplessis-Besançon, *Mémoires*, p. 362 et 363.

milanais et toscans, de Charles-Emmanuel III l'ont maudit d'avoir prolongé leurs humiliations et leurs maux; ses historiens l'ont glorifié d'avoir vu plus loin et plus haut que l'indépendance : l'unité[1]. Les faits cependant sont certains : par deux fois, Charles-Emmanuel III refusa son concours à la libération de l'Italie.

Si la monarchie, qui, sous Louis XIV, avait complètement méconnu de l'autre côté des Alpes le rôle de la France, en retrouva la tradition sous Louis XV, le principal mérite en revient à l'impulsion énergique de l'opinion. La maison de Bourbon, par l'excès de son orgueil et de ses convoitises, avait eu beau mériter l'humiliation des traités de 1714, la France pouvait-elle rester sous l'injure d'une coalition qui avait brisé au dehors son prestige et rendu la suprématie de l'Europe centrale à la maison de Habsbourg? Elle le pensa si peu que, trois ans à peine après la fin de la longue guerre qui l'avait ruinée, saignée aux quatre membres et laissée comme morte, elle ne pardonna pas au Régent d'avoir défendu cette paix contre Albéroni. Cette paix qui, dans l'extrême faiblesse dont elle souffrait encore, était indispensable à son relèvement, elle n'en voyait que la honte et se fût volontiers emportée à la suite de l'étrange cardinal italien, devenu premier ministre espagnol, « qui s'était mis en tête de bouleverser « l'Europe[2] ». Dubois, tout fripon qu'il est, le duc d'Orléans, pour mesquins que soient ses mobiles personnels, alors même que l'un servirait seulement ses rancunes et l'autre l'Anglais qui le paye, avaient cent fois raison de considérer que la France, entre deux banqueroutes et après trente ans de batailles, n'était point de taille à recommencer la lutte contre la moitié du monde. L'opinion fut obstinément sourde à leur lâche sagesse. Pour elle, Albéroni, jetant le gant à l'Autriche, rêvant de l'expulser d'Italie, est le successeur de Richelieu. S'associer à l'Angleterre, à la Hollande et à l'Empire pour « préserver l'Europe d'un embrasement général » est une

1. Voir notamment Carutti, *Histoire de Charles-Emmanuel III*, t. I, p. 380, et Cantu, *Hist. des Ital.*, l. XV, ch. CLXIII, p. 110 et suiv.

2. Voltaire, *Siècle de Louis XV*, ch. Ier.

duperie, et c'est chose infâme que de « faire la guerre au roi « d'Espagne pour l'obliger à consentir au rétablissement de la « paix[1]... ». Dirai-je que c'est l'honneur de la France de déraisonner parfois ainsi ? L'Italie, la principale intéressée aux desseins du ministre espagnol, les avait appris, au contraire, avec un parfait scepticisme. Elle ne reconnaissait ni son clair génie dans les plans fumeux d'Albéroni rêvant de renverser les dynasties libérales de l'Europe, ni le souci de son indépendance dans l'âpreté maternelle de la nouvelle reine d'Espagne, Élisabeth Farnèse, qui sacrifiait alors à la réversibilité de Parme et de la Toscane pour ses enfants tout le reste de la péninsule. Elle assista impassible à la destruction de la flotte espagnole devant Syracuse ; la paix de Londres, qui resserrait son carcan, ne lui arracha pas un soupir.

Quelque sensée qu'ait été l'hostilité de la Régence aux projets d'Albéroni, la posture de la France dans la quadruple alliance n'en avait pas moins été assez misérable. Dubois seul, jusqu'au bout logique avec lui-même et toujours cynique, s'applaudit du désastre de l'Espagne ; l'opinion tout entière s'indigna[2]. Comment ! la France vient de verser pendant quinze ans le meilleur de son sang et de risquer son intégrité pour abaisser les Pyrénées ; et c'est elle-même qui les relève, s'alliant à l'Angleterre et à l'Autriche contre le petit-fils de Louis XIV ! La France, depuis des siècles, travaille à chasser les Allemands de l'Italie et c'est elle, maintenant, qui les aide à river ses fers et installe l'Empereur en Sicile ! Certes la paix du monde était précieuse ; mais n'était-ce point l'acheter trop cher ? L'Espagne, par la conspiration de Cellamare, par la folle inconséquence de sa politique, avait mérité la défaite ; qu'avait fait l'Italie pour mériter son esclavage, sinon de s'y résigner ? Sismondi observe que « l'Europe, après avoir anéanti l'Italie, sentit bientôt le mal « qu'elle s'était fait à elle-même en lui ravissant l'existence et « qu'il n'y eut rien, dès lors, que les étrangers ne firent pour

1. Instructions de Dubois au chevalier de Vincelles, ministre à Naples. (*Aff. Étr.* Naples, XXV.) — Cf. Michelet, XVII, ch. v ; et Cantu, l. XV, ch. CLXIII.

2. Cf. Lemontey, *Histoire de la Régence*, t. I ; Villars, *Mémoires*, p. 246, etc.

« les Italiens, excepté de leur rendre la vie[1] ». La France, elle, l'essaya, parce que la destruction de l'Italie avait été la conséquence de sa propre défaite et que l'affranchissement de cette terre infortunée serait sa plus éclatante revanche contre l'Autriche.

Chauvelin, ministre des affaires étrangères de 1727 à 1737, fut le premier qui tenta à nouveau l'entreprise et sut offrir à l'Italie l'occasion de passer, comme par miracle, — si elle-même avait voulu du miracle, — de la servitude étrangère à l'indépendance sous des princes indigènes. De toutes les histoires modernes, il n'en est point qui ressemble plus souvent que celle de l'Italie à un écheveau embrouillé ; l'écheveau n'avait jamais été plus confus que depuis le traité de Londres. Dans le silence d'alors qu'on appelait « paix », ce qu'on appelait « politique » était un misérable imbroglio d'intrigues autour d'une demi-douzaine de dots et de successions qui avaient fixé toutes les convoitises et dont le règlement, d'après de prétendus droits de famille, devait fixer le sort de provinces et de villes tenues en dehors de toute consultation[2]. Deux vieilles dynasties toscanes étaient moribondes, Médicis à Florence, Farnèse à Parme, et plus violent assaut d'appétits ne s'était jamais livré autour d'un lit de mort. D'une part, la fille d'Odoard, la reine d'Espagne, celle que Mme des Ursins avait définie, en la fiançant à Philippe V, « une bonne Lombarde, pétrie de beurre et de « fromage, qui ne remuerait pas un doigt sans sa permission[3] », dont le premier acte, « coup d'état à la Ximénès et à la Richelieu », avait été d'expulser sa bienfaitrice, et qui, maintenant, mère passionnée et sans frein, n'était reine et épouse que pour assurer à ses fils Carlos et Philippe la double succession de Florence et de Parme. D'autre part, l'Empereur, qui n'avait consenti que contraint et forcé à la réversibilité des duchés en faveur des enfants d'Élisabeth, redoutait de voir s'é-

1. Sismondi, *Hist. des Rép. Ital.*, t. X, ch. VII.

2. Muratori, *Annales*, t. VII, *passim ;* Cantu, *loc. cit.* liv. XV, ch. CLVIII ; Sismondi, *loc. cit.*, ch. VII ; Coxe, *Hist. de la maison d'Autriche*, ch. XC et suiv. ; d'Argenson, *Mém.*, t. III, p. 430 et suiv.

3. Albéroni, *Notes sur sa vie.*

lever au centre de la péninsule un jeune royaume indigène sous un prince de la famille de Bourbon et luttait héroïquement contre la mort pour avoir le temps d'assurer à sa fille la succession d'Autriche avec la domination de l'Italie. Que pouvaient contre de tels appétits les réclamations du Saint-Siège sur sa suzeraineté platonique, les protestations posthumes de Jean-Gaston en faveur de l'antique République florentine dont les Médicis, les premiers, avaient confisqué les droits ? Rien ne comptait que l'Espagne et l'Autriche qui, depuis dix ans, toujours prêtes à mettre le feu à l'Europe, épuisaient leur diplomatie à chercher des alliances l'une contre l'autre ou à se réconcilier, j'entends : à se duper. Au printemps de 1731, une nouvelle paix « fourrée » intervint entre ces avidités rivales : Carlos aura Parme et la Toscane, mais il les tiendra de l'Empereur, lui rendra hommage et lui prêtera serment de fidélité ; l'Espagne, par contre, reconnaîtra la Pragmatique Sanction[1]. Ce n'était encore et ne pouvait être qu'une trêve, puisque ce n'était qu'un marché. C'est à ce moment que Chauvelin entre en scène.

Il y a, entre la politique de Chauvelin et celle de d'Argenson, une grande différence : pour d'Argenson, la libération de l'Italie est un but ; pour Chauvelin, ce n'est qu'un moyen d'humilier et d'abaisser la maison d'Autriche. Mais comme, dans l'une et l'autre conception, les intérêts en conflit sont les mêmes, les deux ministres seront également forcés d'en tenir compte et de choisir entre eux. A supposer que la chose eût été faisable, chasser tous les étrangers et dire à l'Italie : « Sois libre ! gouverne-toi toi-même ! » eût été la plus vaine des entreprises ; l'Italie, trop longtemps esclave, n'eût su que faire de sa liberté ; elle avait perdu l'usage de ses membres. L'Allemand une fois expulsé, il fallait donc des béquilles à l'Italie, c'est-à-dire, à la place des royaumes étrangers qui l'enchaînaient, des principautés

1. Traité de Vienne du 16 mars 1731. — Au premier traité de Vienne (mai 1725), Philippe avait garanti déjà la Pragmatique et promis ses deux filles, les archiduchesses Marie-Thérèse et Marie-Anne, aux deux infants, Carlos et Philippe. Le traité avait été tacitement rompu en 1728 et l'Espagne avait signé avec la France, l'Angleterre et la Hollande, au mois de novembre 1729, le traité de Séville contre l'Autriche.

indigènes qui lui feraient l'apprentissage de la marche. Or, l'ambition d'Elisabeth se démenait précisément en faveur de deux princes qui réunissaient les qualités requises, moitié Farnèse et moitié Bourbon, moitié italiens et, pour l'autre moitié, faut-il dire français? mais, en tout cas, sans une goutte de sang espagnol dans les veines. Chauvelin, d'un clair coup d'œil, reconnut le terrain, et associa à l'ambition maternelle d'Elisabeth, qui était toute la politique de l'Espagne, la politique française qui était la revanche des traités de 1714[1].

Ce fut la convention de Turin, du 26 septembre 1733, confirmée à Madrid, le mois suivant, qui décida l'entreprise, et jamais guerre d'Italie ne parut plus heureusement engagée au dehors ni plus vivement appuyée au dedans par l'opinion. Fleury, presque seul, avait été hostile. Ayant fait choix de Chauvelin comme d'un complice assuré pour sa politique d'assoupissement, il se plaignait à tous venants, avec une désolation comique, d'avoir été indignement trompé. Avoir réussi, à force de compromissions et de bassesses, à ne pas sauver la Pologne et partir en guerre, le lendemain, pour affranchir l'Italie, le cardinal n'en revenait pas. Cette bizarrerie, la guerre italienne sortant de la succession de Pologne, il ne parvenait pas à se l'expliquer et ne trouvait pas davantage d'éclaircissements chez ses amis Walpole, non moins étonnés que lui. L'explication cependant était fort simple : c'était le réveil du sentiment national qui faisait la guerre, non point dans un but de conquête, mais pour sauver, pour retrouver l'honneur. Cette vilenie, l'abandon de la Pologne à la coalition austro-russe, avait fait déborder le vase; le sang de Plélo criait. La pensée du moment est tout entière dans le mot de Chauvelin à d'Argenson : « Il a fallu tenter la guerre, nous devenions trop méprisables[2]! » Quand on parlait à Fleury « de l'énorme grandeur « où parvenait l'Empire », le cardinal avait beau répondre : « Tout cela n'est que feu de paille », l'opinion s'inquiétait et

1. Garden, *Traités de paix*, t. III, p. 172; Rousset, *Recueil d'actes, négociations, etc., depuis la paix d'Utrecht*, t. XI, p. 108 et suiv.

2. Michelet, t. XVIII, ch. VII.

se révoltait [1]. Trop longtemps nous avions été l'amusement de l'Europe; Chauvelin, soutenu par le vieux Villars, se fit le porte-parole de la France auprès du Roi, l'entraîna, le jeta dans la guerre pour relever l'outrage. « Mais cette vengeance n'était « rien, si elle n'était pas utile [2], » et elle ne pouvait être utile qu'en tombant sur l'Empereur. La France s'unit avec l'Espagne et la Sardaigne.

Le préambule du traité de Turin [3], qui est tout entier de la main de Chauvelin, pourrait être de Richelieu : « Il est connu « à l'univers, disait le fier et subtil ministre, que la maison « d'Autriche abuse depuis longtemps du degré exorbitant de « puissance auquel elle est montée ; et qu'elle ne cherche qu'à « l'agrandir encore aux dépens des autres. Non contente d'agir « secrètement, elle n'a plus gardé de ménagements à se déclarer, « voulant même disposer à son gré des royaumes sur lesquels « elle ne peut s'arroger aucun droit ; et c'est ainsi que l'Em- « pereur est venu à bout d'une partie de ses desseins qui, ne « tendant qu'à ôter toutes bornes à la puissance de sa maison, « visent à renverser toujours de plus en plus cet équilibre « tant désiré et si nécessaire. » C'est cet équilibre que Berwick ira rétablir sur le Rhin et Villars sur le Pô. Il n'y a point d'équilibre quand on n'oppose, comme à Utrecht et à Rastadt, que des forces mortes à des forces vives ; cela était vrai en Italie surtout. Voici donc le projet de Chauvelin : les Autrichiens seront chassés de toute la péninsule ; le Piémont aura le Milanais et deviendra royaume de Lombardie ; des deux infants, l'aîné, Carlos, aura Naples, la Sicile et les Présides ; le cadet, Philippe, aura Parme, Plaisance et la Toscane. Quand le roi de Sardaigne aura Mantoue en sus du Milanais, il nous cédera la Savoie. Ainsi l'Italie, des Alpes au golfe d'Otrante, sera tout entière aux Italiens : les Piémontais à Milan, le Pape à Rome, la République à Venise et à Gênes, les deux fils d'Élisabeth Farnèse à Florence et à Naples [4].

1. D'Argenson, *Mémoires*, t. I, p. 279.
2. Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, ch. IV.
3. Traité de Turin, 26 septembre 1733.
4. Villars, *Mémoires*, p. 414.

« Dites au Roi qu'il peut disposer de l'Italie, je vais la lui conquérir. » Ces adieux de Villars à Fleury ont un air de fanfaronnade ; sans la faute d'un seul, d'un Italien, ils devenaient une réalité et, dès 1734, vingt ans à peine après les traités qui l'avaient rayée du nombre des nations, l'Italie était indépendante. Chauvelin avait réuni, semblait-il, tous les atouts dans son jeu ; non seulement il opérait d'accord avec l'Espagne, mais il avait obtenu la neutralité de l'Angleterre et de la Hollande, le Danemark et la Prusse demeurant immobiles ; l'Empereur, sourd aux conseils avisés du prince Eugène, avait dégarni la Toscane et les Siciles, laissant à peine douze mille hommes sur le Mincio, pour masser toutes ses troupes à la frontière polonaise ; Villars, nommé maréchal-général (le titre qu'avait porté Turenne), acclamé avec enthousiasme à son départ de Paris, reçu avec une véritable frénésie par sa jeune armée, plus brillant d'entrain que jamais à quatre-vingts ans, ouvrait à Milan le bal en même temps que la tranchée et conquérait la Lombardie en six semaines ; don Carlos, dans sa promenade triomphale sur Naples, n'avait qu'à recevoir les clefs des villes qui venaient au-devant de lui : encore un effort, un seul, et l'armée autrichienne, surprise en pleine formation, repassait en déroute les Alpes du Tyrol, — et l'Italie était libre.

Le roi de Sardaigne ne le voulut pas.

Je pourrais apporter ici des liasses de témoignages français et espagnols, les commentaires de Campo-Raso, les historiens militaires (Massuet, Pajol, Henri de Lacombe), unanimes dans leur jugement, d'abord et surtout, les admirables lettres, si fières et si tristes, de Villars à Louis XV[1] ; un témoignage italien, celui de Cantu, sera plus décisif : « Un « potentat qui redoute un voisin lui en oppose un autre de « forces presque égales ; Charles-Emmanuel, quelque défiance « qu'il eût des Bourbons, avait consenti (par le traité de « Turin), à l'agrandissement d'un enfant d'Espagne ; *mais il ne « voulait pas affaiblir l'Empereur* au point que les fils d'Elisabeth

1. Marquis de Voguë, *Villars d'après sa correspondance et des documents inédits*, t. II, p. 175.

« Farnèse restassent sans contrepoids en Italie. *En conséquence,* « *il entrava la marche de l'armée*, restreignit la fourniture des « vivres, refusa de donner des canons pour le siège de Man- « toue *et ne songea point à pousser la guerre plus avant.* Tandis « que Villars voulait que l'on profitât de l'occasion pour gagner « du terrain et fermer tout passage aux secours expédiés d'Al- « lemagne, *il s'obstina à rester sur la défensive.* Le maréchal « Mercy eut alors toute facilité pour descendre du Tyrol et « renforcer la garnison de Mantoue. *Villars, indigné, vint* « *prendre congé du Roi, qui lui dit durement : « Bon voyage ! »* « Le maréchal mourut à Turin, à l'âge de quatre-vingt-deux « ans[1]. »

Ainsi, à deux pas du but, tout s'écroulait encore une fois, et par quelle faute! dans quel intérêt! Plutôt que de voir se former à ses portes un Etat indépendant et indigène de Toscane, le roi de Sardaigne préfère consolider dans cette même Lombardie, qu'il pouvait avoir tout entière, « le contrepoids » des Allemands. Au lieu de la couronne de fer que lui donnait la France, il n'aura à la paix que les deux petites villes de Novare et de Tortone; mais quoi! le fils cadet d'Élisabeth n'aura ni Parme ni Florence, et le Piémont, dès lors, conservera son monopole; seule puissance nationale au nord de l'Italie, il garde entière son espérance d'absorber peu à peu tout le reste. De quelle façon les plénipotentiaires de Vienne traiteront-ils ce reste en attendant, peu importe! Que l'Autriche, par l'annexion de Parme et de Plaisance, détruise un Etat italien de plus; qu'elle s'installe en suzeraine, avec le duc François-Étienne de Lorraine, gendre de l'Empereur, dans la Toscane, stupéfaite de cette adjudication; que, laissant à don Carlos la basse Italie, trop lointaine pour être utilement défendue, elle réunisse désormais sous sa main le bloc de l'Italie centrale, ces considérations sont secondaires: l'essentiel pour la maison de Savoie, c'est de n'être gênée dans ses ambitions par aucun voisinage italien. Le calcul est féroce, si l'on pense aux populations sacrifiées, vendues comme un bétail, au moment où elles se croyaient libérées, où l'indé-

1. Cantu. liv. XV, ch. CCLXIII.

pendance de l'Italie tout entière paraissait définitivement conquise. Si l'on ne considère que l'intérêt exclusif du jeune royaume, fut-il aussi habile qu'on a dit? La Sardaigne se vantait déjà de jouer en Italie le même rôle que la Prusse en Allemagne : voit-on Frédéric II, à la place de Charles-Emmanuel, se contenter de deux petits cantons du Milanais quand il pourrait avoir toute la Lombardie ? — Mais, habile ou non, le calcul domine, d'un bout à l'autre de cette guerre, toute la politique du Piémont. Quand Villars s'offre à détruire, dans une bataille gagnée d'avance, tout ce qui reste d'Allemands entre l'Adige et le Pô, le roi de Sardaigne le condamne à une misérable guerre défensive « de pelles et de pioches [1] », sous prétexte que les Espagnols lui ont faussé compagnie en marchant directement sur Naples, mais en réalité parce qu'il ne redoute rien tant qu'une victoire trop complète. Quand Noailles, deux ans plus tard, retrouve devant Mantoue la même occasion d'en finir d'un coup avec l'armée impériale, le roi de Sardaigne refuse son parc d'artillerie de siège, sous prétexte, cette fois, que les Espagnols, ayant rejoint les Franco-Piémontais, garderont la ville pour eux, mais toujours, en réalité, parce qu'il ne veut point avoir trop vaincu. Rien de moins franc, mais aussi rien de plus clair. A la bataille de la Secchia, le roi de Sardaigne n'arrive au camp que dans la nuit ; il se charge de la poursuite, et y met « une lenteur « qu'on voulut bien attribuer au défaut de vivres [2] ».

Faut-il dire la tristesse de Chauvelin devant cette nouvelle forme de la trahison savoyarde : le refus de vaincre, et ce qu'y ajouta d'amertume la joie mal dissimulée de Fleury ? Le grand ministre lutta pourtant jusqu'au bout. Il avait *escamoté* la guerre au cardinal, selon le mot de Frédéric ; le cardinal, maintenant, voulait lui *escamoter* la paix et ne demandait pour la France, comme prix de tant d'efforts, de nos succès en Allemagne comme en Italie, que le petit duché de Bar. Chauvelin, se révoltant une dernière fois avec Voltaire, — j'entends : avec l'opinion — força Louis XV de nous gagner la Lorraine ;

1. Lettre au Roi, du 25 mars 1733.

2. Henri Martin, *Hist. de France*, t. XV, p. 188. — Cf. Massuet. *Hist. de la dernière guerre*, t. I, p. 126, et Botta, *Storia d'Italie*, t. VIII, ch. xc.

puis, vaincu par cette dernière victoire, tomba debout, chassé par Louis XV comme un rustre et recevant de Fleury ce remerciement : « Vous avez manqué au Roi, au peuple et à vous-même [1] ! »

XI

« Une seconde entreprise est plus difficile que la première, « quand elle roule sur les mêmes obstacles déjà connus et « éprouvés [2]. » Cette constatation est du marquis d'Argenson qui, en ayant bien sondé toute la profondeur, n'hésita pas, une fois ministre, à recommencer la tentative de Chauvelin en Italie.

Les années qui suivent le traité de Vienne avaient offert le contraste, si fréquent dans notre histoire, d'un grand prestige au dehors, — Frédéric avouait que la France était redevenue l'arbitre de l'Europe, — et de non moins grandes vilenies au dedans : Louis XV s'installant dans l'inceste ; « un ministère « plus sérail que divan, en même temps anarchie et tyrannie [3] » ; Fleury ajoutant la décrépitude à la médiocrité. Quand une indigestion de champignons enleva l'Empereur et ouvrit brusquement la succession d'Autriche, on sait comment, à ce tournant critique, la lettre d'une vieille formule glorieuse et la fougue impatiente de quelques jeunes fous décidèrent de la politique française. Les jeunes fous, c'était cette brillante noblesse, frottée de philosophie, engouée du roi de Prusse, ennuyée de Versailles, rêvant à la suite de Belle-Isle batailles et victoires ; la formule était l'abaissement de la maison d'Autriche. Il en est, en effet, de la politique comme de l'art et de la littérature, où les principes restent toujours

1. D'Argenson, *Mémoires*, t. IV, p. 266 ; Barbier, *Journal*, t. II, p. 126 et suiv.
2. D'Argenson, *Mém.*, t. IV, p. 274. (*Négociations de M. de Champeaux à Turin.*
3. *Ibid.*, p. 44.

les mêmes, mais où les formules, qui n'en sont que l'expression, sont éphémères. A prendre les formules pour les principes mêmes dont elles s'autorisent, les écoles politiques en arrivent à la même routine que les écoles de peinture ou de poésie ; la défroque reste, l'âme s'est envolée. C'est Campistron après Racine, le Josépin après Raphaël. Le grand dessein qui, depuis plus de deux siècles, dominait la politique française, c'était l'équilibre de l'Europe et non l'abaissement de la maison d'Autriche, *parce que maison d'Autriche ;* cet abaissement était le moyen, non le but. Or, les ministres et diplomates français de 1740 en étaient précisément là, élèves serviles, qu'ils prenaient par paresse d'intelligence la lettre contingente pour l'esprit. Non point, sans doute, que la maison d'Autriche ne tînt encore, notamment en Italie, une place trop grande. Mais cet équilibre, qui était encore à poursuivre au midi, fallait-il le détruire en Allemagne, où nous l'avions établi au traité de Westphalie, et cela au profit exclusif de cette jeune puissance qui montait au ciel du Nord et qui s'appelait la Prusse? Au contraire, quelle occasion incomparable, presque imméritée, de se faire, après le premier choc des armées ennemies, l'arbitre de tous ! Louis XV, il faut le dire, en eut le pressentiment quand il laissa tomber le mot fameux : « Nous n'avons qu'une « chose à faire, c'est de rester sur le mont Pagnote[1]. » Mais qu'un marquis de Sourche lui réponde avec une vive impertinence : « Votre Majesté y aura froid, car ses ancêtres n'y ont pas bâti !» et toute sa clairvoyance instinctive s'évanouit aussitôt chez ce Roi absolu sans volonté. Encore si, ayant pris parti contre l'Autriche, il eût su apporter dans cette politique l'esprit de suite qui paraît plus nécessaire encore aux mauvaises causes qu'aux bonnes ! Mais s'il dénonce à l'échéance cette *Pragmatique* qu'il avait solennellement reconnue et dont il eût pu se faire payer si cher la défense (sur le Rhin pour nous, en Lombardie pour la Sardaigne, en Toscane pour l'Infant), il repousse l'idée d'un manque de foi intéressé — à quoi bon alors ? — et il lui répugne de prendre sa part à la curée. S'il

1. Duc de Broglie, *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. Ier, ch. II. — Cf. d'Argenson, *Mém.*, p. 223 et suiv.

ne veut pas s'abaisser à prendre un morceau pour lui-même, il suffira ensuite d'un mot attendri de sa fille, la petite Infante qui avait épousé don Philippe, pour qu'il donne le concours de ses armées aux entreprises espagnoles sur le Milanais et la Toscane. Et cette Prusse enfin, qu'il a contribué si imprudemment à grandir, il se retournera contre elle, à l'heure précise où son alliance devenait utile, parce que l'*honnête* Marie-Thérèse a traité de « bonne amie » la marquise de Pompadour et pour perdre alors, dans la guerre de Sept ans, le plus magnifique empire colonial qui fût au monde.

Voilà donc, au moment où d'Argenson prend le ministère des affaires étrangères (18 novembre 1744), la France engagée à fond contre l'Autriche, la Sardaigne et l'Angleterre, sans doute victorieuse de nouveau sur le Rhin après l'héroïque et désastreuse retraite de Prague, mais déjà dégrisée à demi de la Prusse qui, une première fois, avait fait défection, et liée à l'Espagne par le premier *pacte de famille*[1], traité imbécile, bien digne de Maurepas, qui, sans nous réserver aucun avantage, promettait une indissoluble union aux Bourbons de Madrid pour leur conquérir Gibraltar, plus le Milanais tout entier avec Parme à l'infant Philippe. Pour une fois que le Roi faisait appel à un véritable homme d'Etat, patriote incapable d'une complaisance et d'une courtisanerie, démocrate — avant le *Contrat Social* — dans ses *Considérations sur le gouvernement de la France*, philosophe qui ne comprenait la politique que fondée sur des idées générales, il trouvait ces affaires, sur lesquelles il avait si profondément médité à l'école de Chauvelin, engagées au rebours de toutes ses aspirations et de toutes ses vues. — En Allemagne, la France s'était compromise à la suite d'un fantôme d'Empereur, « alors que nous ne devions opter pour personne et nous con-« tenter d'exclure le grand-duc de Toscane de l'élection, « abaisser *suffisamment* la maison d'Autriche, n'importe au « profit de qui, laisser aller les concurrences et chercher la « justice en nous délivrant d'un trop puissant rival ». Qu'avions-nous fait cependant en nous laissant entraîner par le maréchal

1. Traité du 25 octobre 1743.

de Belle-Isle qui, sous couleur d'exécuter le fameux plan de Henri IV, « avait *donné du beau*, semblable à ces architectes « que leur crayon emporte malgré eux et qui ruinent leurs « amis sans savoir s'arrêter par le défaut des moyens [1] » ? Nous avions forfait d'abord à notre signature, fraîche encore sur ce traité de 1738 où, reconnaissant l'indivisibilité de la succession autrichienne en faveur de la reine de Hongrie, nous avions, pour prix de cette garantie, reçu la Lorraine pour nous et les Deux-Siciles pour la branche espagnole ; les désastres de notre armée de Bohême avaient châtié alors cette injustice politique « qui affaiblit plus les grands États que « l'exercice d'un grand pouvoir ne les fortifie par la terreur « qu'elle inspire [2] » ; — tout d'Argenson est dans cette phrase, le d'Argenson qui écrivait ailleurs : « On m'a fait l'honneur « de dire de moi que, comme Don Quichotte avait eu la tête « tournée par la lecture des romans, il m'était arrivé la « même chose par celle de Plutarque [3]... » — et, pour couronner enfin tant de fautes, « la raison politique cessant même « de présider à la raison de guerre, la flatterie avait imaginé de « conquérir en Flandre, parce que le théâtre en était plus brillant, « au lieu d'attaquer en Allemagne, pour y défendre la liberté « germanique, puisque nous étions deux fois engagés dans cette « entreprise imprudente [4] ». En Italie, d'autre part, les erreurs de notre politique avaient été, si faire se peut, plus déplorables encore, puisque ce même Belle-Isle, « craignant d'y diminuer « l'Empereur — l'ombre bavaroise — qu'il venait de créer en « Allemagne [5] », avait réussi à jeter le roi de Sardaigne dans l'alliance de Marie-Thérèse ; Maurepas, ensuite, au traité de Fontainebleau, « allant au-devant et même par delà les « désirs de la reine d'Espagne, s'était engagé à faire, au profit « de l'infant Philippe, les plus grandes et les plus impossibles « conquêtes ».

1. *Mém.*, t. IV, p. 226, art. 3. *Tableau des affaires générales en novembre* 1746.
2. *Ibid.*, p. 223.
3. *Ibid.*, p. 224.
4. *Mém.*, p. 89.
5. *Ibid.*, p. 233.

Comment réparer tant de fautes ou, du moins, y remédier ? Comment surtout, le plus tôt possible, répondre au pressant billet de Voltaire : « Vous voilà cocher, Monseigneur, menez-« nous à la paix tout droit par le chemin de la gloire[1]. »

D'Argenson, hostile aux opérations militaires dans les Pays-Bas, « parce qu'elles ne pouvaient qu'irriter davantage les puis-« sances maritimes[2] », proposa d'abord au roi, puisqu'il ne voulait pas « présentement » de la paix[3], de porter du moins, pour la hâter, le théâtre de la guerre en Allemagne et en Italie. En Allemagne surtout, au lendemain de la mort de l'Empereur bavarois, il était urgent de faire vite et d'encourager, dans la diète déjà hésitante et si troublée, le parti français. En avant de son siècle et même du nôtre : « Pourquoi, » écrivait d'Argenson à son ministre auprès de la diète, « pourquoi « l'Empire ne se passerait-il pas de chef ? Une association libre « comme celle des cantons suisses et des provinces unies « assure aussi fortement la sécurité et ne serait pas sujette « aux mêmes inconvénients que l'assujettissement forcé à « l'autorité impériale[4]. » Mais cette idée hardie de ne point nommer d'Empereur du tout, ou même la motion plus modeste d'ajourner l'élection, il eût fallu les appuyer d'arguments armés, à coups de victoires, et le Roi, entre les deux frères d'Argenson, le ministre de la guerre et celui des affaires étrangères, d'Argenson *la guerre* et d'Argenson *la paix*, crut de préférence celui qui n'était pas philosophe et qui, courtisan incomparable, le mena à Fontenoy. Seulement, le soir de cette belle victoire d'opéra, comme, au lieu de « détacher « aussitôt de la Flandre pour l'Allemagne[5] », ainsi que l'en suppliait Frédéric, il fit au contraire repasser le Rhin au prince de Conti, la Diète abandonnée élut le grand-duc de Toscane, et le roi de Prusse, pour la seconde fois, conclut un arrangement particulier avec l'Autriche.

1. *Mém.*, p. 227.
2. *Ibid.*, p. 229.
3. *Correspondance*, nov. 1744.
4. *Mém.*, p. 247. — Cf. Flassan, *Hist. gén. de la dipl. franç.*, t. II, p. 249, t. V p. 242.
5. *Mém.*, p. 253.

D'Argenson avait été prophète : en prenant la Flandre, nous perdions l'Allemagne ; Frédéric nous faussait compagnie et l'Angleterre redoublait ses armements.

Les projets de d'Argenson sur l'Allemagne avaient été improvisés ; il avait médité depuis dix ans, à l'école de Chauvelin et dans l'étude de Richelieu et de Sully, ses projets sur l'Italie.

« Je commencerai l'année 1746, écrit d'Argenson, par le « récit de la plus grande affaire qui se soit traitée en Europe « depuis longtemps, *c'était de former une République ou asso-* « *ciation éternelle des puissances italiques, comme il y en a une* « *germanique, une batavique et une helvétique.* » Et aussitôt, avec cette délicatesse charmante qui lui avait valu ce beau remerciement de Chauvelin : « Votre cœur est au-dessus des événements [2], » il rend au ministre disgracié le mérite principal de l'idée qu'il n'a fait que reprendre et généraliser. C'était un proverbe, au XVIe siècle, que l'Italie est le tombeau des Français [3] : de qui donc, depuis deux cents ans, n'avait-elle été le tombeau? L'une après l'autre, toutes « les grandes puissances étaient venues s'y consumer [4] » et s'y détruisaient encore. Autriche et Espagne s'y étaient également ruinées après avoir pressuré, jusqu'à l'épuiser, cette terre qui avait semblé d'une fécondité éternelle et qui dépérissait tous les jours davantage, où le sol devenait aussi stérile, sous le régime des tyrannies étrangères, que les cerveaux. C'était l'évidence que l'Italie ne redeviendrait « heureuse et florissante » que le jour où elle aurait chassé de chez elle ceux que le pape Jules II appelait les barbares : les étrangers. Mais quand trouvera-t-elle la force de les chasser elle-même ? « Tôt ou tard, cela doit arriver, à en « juger par l'évidence et par la raison ; » tôt ou tard, l'Italie « pa- « cifiée » sera, dans l'Europe, une cause de moins de discordes et de guerres. Pourquoi, une fois de plus, ne pas chercher à

1. Lettre du 17 août 1745 à Saint-Séverin. — Cf. dépêche de 22 août à Renaud, résident à Trèves (*Aff. étr.*).

2. Valori à d'Argenson, 21 juin 1745 (*Aff. étr.*).

3. *Mémoires, Négociations de M. de Champeaux à Turin*, p. 266 et suiv.

4. Lettre de Chauvelin à d'Argenson, de Bourges, le 14 avril 1742. (*Mémoires d'État*, t. III, p. 250. — *Mém.*, t. IV, p. 9.)

hâter ce jour ? Pourquoi ne serait-ce pas l'œuvre de la France ? « Nous y avons voulu conserver quelques citadelles, « quelques portes pour y prendre part aux désordres sous « prétexte de défense et d'équilibre » ; à quoi bon ? « Ce n'est « point tout cela qu'il y faut. Ce qu'il faut, c'est de concentrer « les puissances italiques en elles-mêmes, c'est d'en chasser « les étrangers, c'est de montrer exemple de n'y plus prétendre. « Si quelques princes étrangers y gouvernent encore, que ces « princes deviennent tout à fait italiens, qu'ils ne puissent « hériter d'ailleurs. Que s'ils préfèrent d'autres successions qui « leur surviendraient, qu'ils abandonnent alors à des succes- « seurs désignés l'Etat qu'ils posséderaient en Italie et que cette « option, cette incompatibilité, soit une des lois fondamentales « de toute domination en Italie. » Voilà le remède, sûr, infaillible : eh bien, que la France, prêchant d'exemple, se chasse elle-même de l'Italie libre par elle ! « Soyons les promoteurs de « cette règle, employons-y de la force et de la sincérité pour « la maintenir. » Nous en avons les moyens. C'est notre intérêt : « tout ce qui écartera de nous les funestes guerres ita- « liques sera toujours un bon parti » ; ce sera notre gloire d'avoir défendu, « soutenu les faibles et les opprimés » [1].

L'Italie aux Italiens, « aux seuls princes et Républiques de l'Italie », voilà la formule : comment la réaliser ? Deux ans avant son entrée aux affaires, vers l'époque où Maurepas s'engageait dans les négociations qui devaient conduire au traité de Fontainebleau, d'Argenson écrivait dans le journal : « Si j'étais « maître aujourd'hui (juin 1742) du ministère de France et de « persuader la cour de Madrid, je n'hésiterais pas à donner au « roi de Sardaigne et autres Italiens tout ce qui appartient à la « reine de Hongrie et au grand-duc en Italie, et je travaillerais « de bonne foi à les en dépouiller pour n'y rien prétendre. » Comment faire le partage ? D'Argenson avait cette conception : les États italiens une fois délivrés de tout lien envers le prétendu saint Empire romain définitivement aboli, créer une fédération d'États égaux entre eux ; le Milanais au Piémont, le reste de

1. *Mém.*, p. 269.

la Lombardie à Venise, la Toscane redevenant République, le Saint-Siège, la République de Gênes et les Deux-Siciles maintenues dans toutes leurs possessions. Et que faut-il pour cela, puisque la France, généreusement, s'exclut d'elle-même ? « Chasser également les Allemands et les Espagnols... Les Allemands ? « M. Chauvelin a montré, en 1733, pendant son ministère, que « rien n'est plus facile que de les chasser entièrement de la « péninsule [1]. » Les Espagnols ? Mais c'est nous-mêmes qui les y conduisons et les y soutenons de nos forces, « nous prêtant, sans profit, à leur ambition, renouvelant sans cesse « les liens de consanguinité par de doubles mariages », sacrifiant à leur alliance une paix de jour en jour plus nécessaire, « car le royaume s'écroule par ses fondements et il n'y aura « bientôt plus assez d'hommes ni d'argent pour envoyer au « dehors [2] ».

Les ennemis de d'Argenson ont essayé (et essayent encore) de le faire passer pour un esprit absolu, irréductible sur ses chimères et ses utopies. Rien de moins exact. S'il était bien, de l'aveu même de Maurepas qui ne l'aimait guère, « l'homme le plus profond du ministère [3] », il n'avait pas moins de sens que d'élévation dans l'esprit, « un bon sens raboteux, mais robuste [4] », et, selon Valori qui s'y connaissait, « la plus solide judiciaire ». Quelque raisonnées que fussent les diverses parties de son projet, « le plus beau, lui écrit Voltaire enthousiasmé, le plus utile « qui ait été conçu depuis cinq cents ans [5] », il sut, en effet, montrer beaucoup de souplesse à le modifier, au fur et à mesure des circonstances, dans tout ce qui n'était pas le principe essentiel, c'est-à-dire l'exclusion de l'Autriche et « l'italianisation » de tous les princes appelés au partage. La logique eût voulu que l'Espagne fût exclue en même temps que l'Empire, non seulement pour affirmer l'indépendance de l'Italie, mais encore, surtout peut-être, pour ôter au roi de Sardaigne le pré-

1. *Mém.*, t. IV, p. 227.
2. *Mémoire pour prouver qu'il faut sacrifier l'alliance d'Espagne pour obtenir la paix*, § 1 et 3. (*Mém. d'État*, t. III, fol. 252. — *Mém.*, t. IV, Appendice.)
3. Maurepas, *Mém.*, t. IV, p. 263.
4. Saint-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. XIV, p. 241.
5. *Corresp.*, 8 janvier 1746.

texte dont il avait joué contre Chauvelin et Villars : la crainte et la jalousie d'un voisin indigène qui serait trop puissant. D'Argenson n'hésitera pas cependant à transiger avec la nécessité et, devant le danger, ayant rompu avec la cour de Madrid, de se trouver seuls en Europe, à offrir, sinon à l'Espagne, du moins à l'ambition maternelle d'Élisabeth Farnèse, une part dans les dépouilles italiennes de l'Autriche. « Ayant vu des mé-« moires bien exacts des forces et des moyens qui peuvent contri-« buer à chasser les Allemands de l'Italie et à y établir un partage « durable, » il avait beau être convaincu « que la France seule, « avec le roi de Sardaigne, saisissant bien le moment, y réus-« sirait avec facilité [1] », il ne décida pas moins de modifier, dans le sens d'une entente avec l'Espagne, son plan primitif. Le principe du nouveau projet restera donc le même : « aucun état « d'Italie ne pourra être possédé, en aucun temps, à l'avenir, « par les princes possédant la couronne impériale, ou celle de « France ou d'Espagne ou quelque autre État situé hors de « l'Italie [2] ; le partage seul sera autrement « ménagé » : le Milanais, moins Crémone, en apanage à l'Infant ; Florence, à la paix, au prince Charles de Lorraine qui renonce à toute prétention extérieure ; Mantoue à la République de Venise ; Oneglia et les fiefs impériaux de Ligurie à celle de Gênes ; Reggio et Guastalla au duc de Modène. Ainsi « l'âme du partage des « biens autrichiens était toujours que les princes de maison « étrangère qui se trouvaient souverains en Italie devaient « se regarder désormais comme Italiens et être exclus de toute « autre souveraineté qui leur adviendrait [3] » ; on abolissait jusqu'à la dénomination de Saint Empire Romain ; « la moindre « République, le moindre fief devenait aussi libre de tout suze-« rain étranger que les plus grandes puissances », et l'Infant, avec un établissement convenable, « ne recevait cependant que *un* pour *trois* qu'on donnerait « au roi de Sardaigne [4] ». La France, se jugeant assez grande, ne demandait même pas la Savoie.

1. *Mém. Négociations de M. de Champeaux*, t. IV, p. 272.
2. Projet de traité, article 3. (*Mém.*, t. IV, App., p. 466.)
3. *Mém.*, p. 284.
4. *Ibid.*, p. 284.

Lorsque d'Argenson eût arrêté les lignes définitives de son projet, il pensa un instant, tout gallican qu'il était, à le placer sous le patronage du Pape. Ce projet de « délivrer l'Italie du « joug allemand, du despotisme autrichien et de toute domina- « tion étrangère[1] », n'était-ce pas la vieille politique guelfe qu'il ressuscitait ? La bataille où il conviait l'Italie, n'était-ce point la vieille guerre contre les gibelins qui recommençait, comme aux temps de Grégoire VII et d'Innocent III ? D'Argenson rédigea l'appel au Pape, mais ne l'envoya pas[2] ; il avait à opérer d'abord des conversions plus pratiques.

« Le fait le plus obscur et le plus surprenant dans toute l'his- « toire de Louis XV, écrit Michelet, c'est l'assentiment passager « qu'il donna aux grandes vues de d'Argenson[3]. » Le traité de Fontainebleau, en effet, bien que le roi, qui mentait volontiers, affirmât l'avoir signé malgré lui[4], avait été l'œuvre personnelle de Louis XV[5]. En réponse au traité de Worms où le roi de Sardaigne, cédant aux instances de l'Angleterre, s'était déclaré pour l'Autriche, c'était bien le roi lui-même, le père tendre de l'Infante, qui avait promis à son gendre Philippe le Milanais, outre Plaisance et Parme, et rangé la France derrière l'Espagne pour la conquête de la Lombardie. Comment, par quel miracle d'Argenson décida-t-il le Roi à revenir sur le traité de Fontainebleau, à dépouiller sa fille, à autoriser la mission secrète de M. de Champeaux à Turin pour détacher la Sardaigne de l'alliance gibeline et lui offrir le Milanais ? Le fait, c'est qu'il le persuada et que le Roi, bon géographe et se piquant de topographie, dessina lui-même sur la carte le tracé du partage, donna lui-même « avec intelligence, éloquence et dignité », ses instructions à Champeaux, écrivit de sa propre main le projet qui devait être remis à Turin[6]. Nous connaissons aujourd'hui le goût de Louis XV

1. Lettre du 19 février 1746 au comte de Maillebois.

2. Duc de Broglie, *Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson*, t. I, p. 120 : Carutti, *Storia di Carlo Emmanuele* II, t. I, *App.* A.

3. Michelet, *Hist. de France*, t. XVIII, ch. IX.

4. *Mémoires*, t. IV, p. 229, *Tableau des aff. gén. en nov.* 1746.

5. Broglie, *loc. cit.*, t. I, p. 90.

6. D'Argenson, *Mém.*, t. IV, p. 286, 287. *Nég. de M. de Champeaux.*

pour la diplomatie secrète. Tout se fit entre lui, d'Argenson et l'*abbé Rousset* (c'était le nom que prit Champeaux pour aller secrètement en Piémont). Maurepas, ayant surpris quelque chose, avertit l'ambassadeur d'Espagne qui se précipite chez le Roi. « On l'entendait hurler, » dit d'Argenson[1]. Le Roi tint bon. Il ne résista pas avec moins de fermeté au scandale de la cour et du conseil, à la première tempête furieuse de l'Infante, au torrent d'injures que lâcha l'enragée Farnèse. « Et le traité de Fontainebleau, criait la vieille louve, il n'y « a donc plus rien de sacré au monde? » D'Argenson avait proposé de ne laisser à l'Espagne que quatre jours pour délibérer sur la proposition préalable d'armistice qu'il avait faite au roi de Sardaigne. « C'est trop, dit le Roi, deux suffisent, » et il signa[2].

D'Argenson touchait au but. Ce plan d'une confédération italienne, si « beau en soi », puisqu'il affranchissait la péninsule de toute domination étrangère, si avantageux à la dynastie de Savoie, puisque Charles-Emmanuel obtenait le Milanais et devenait le chef des princes d'Italie[3], l'Espagne, sans doute, lutterait de toutes ses forces avant de s'y résigner[4]; mais comment la Sardaigne ne l'accepterait-elle pas avec reconnaissance et avec joie?

Les prophètes, qui lisent dans l'avenir, n'ont point, sans doute, le temps de lire assez avant dans le cœur humain. D'Argenson était prophète. Il avait vu dans l'avenir « que la maison de « Savoie serait en Italie à celle d'Autriche ce que la Prusse lui « était en Allemagne[5] »; il n'entendait rien à la psychologie de ceux que le cardinal d'Offat avait appelés « les petits louveteaux de Savoie ». Le roi d'Espagne, après une résistance désespérée, accepta sans réserve le projet de traité qui, dès 1746, eût fait l'Italie indépendante : ce fut la cour de Turin qui le repoussa.

1. Lettre à Vauréal, du 29 janvier 1746. (*Aff. Étr.*, Espagne); *Mém.*, IV, 298.
2. *Mém.*, p. 291.
3. *Mém.*, p. 284.
4. *Mém.*, p. 302 : « Le plus difficile est à Madrid. »
5. *Mém.*, p. 278.

Pourquoi? Je l'ai déjà dit : parce que le souci de l'indépendance italienne était alors absolument étranger à la maison de Savoie et qu'elle aimait mieux, sans pitié, mais confiante en son étoile, l'Italie esclave sous les Autrichiens qui lui en gardaient la succession intégrale, que libre sous des princes indigènes ou italianisés qui auraient arrêté le cours de sa lente ambition unitaire. Voici, au surplus, et textuellement, la réponse de M. le conseiller de Montgardin, dans son mémoire du 1er novembre 1745, aux premières ouvertures de d'Argenson : « Le principe de mettre les « Allemands hors de l'Italie et de ne plus leur laisser aucune au- « torité serait si odieux à toute l'Allemagne, sans exclusion, « qu'il pourrait plus aisément attirer la guerre en Italie qu'as- « surer sa sécurité, car le corps de l'Empire, qui se réunirait tôt « ou tard, ne voudrait pas souffrir une telle diminution. Sur- « tout, l'acte qui est proposé à l'article 9 de la déclaration d'indé- « pendance abolirait tous les titres anciens et primitifs de la mai- « son royale de Savoie et renverserait les lois fondamentales du « pays. De plus, *cet acte serait criminel* et donnerait à perpé- « tuité aux empereurs un droit légitime pour dépouiller le Roi « et ses successeurs [1]. » Et d'Argenson a beau insister, supplier le Roi de « penser avec plus de hauteur », de prendre en considération « et les peuples d'Italie foulés sans pitié par l'Empe- « reur, poussés aux plus grands excès par une série d'extorsions « et de violences, et les souverains italiens ignominieuse- « ment traités ». Après avoir fait vainement appel à son cœur, il a beau exciter son ambition, lui montrer comment, « plus « aguerri, plus prudent que les autres princes de la confédéra- « tion italienne, il aurait le principal ascendant à leur diète » et qu'il ne trouverait (en Toscane et dans le reste de la Lombardie) « que trop d'occasions pour s'agrandir encore [2] ». Le Roi reste inébranlable et sourd. A cette belle conception nationale — ainsi l'appelle Cantu [3], — au noble projet qui assurait l'indépendance des États d'Italie, — c'est le témoi-

1. Carutti, *Storia di Carlo-Emm. III*, t. I, *App.* B.
2. *Mém.*, IV, p. 284-285 ; Mémoire remis par M. de Champeaux, etc.
3. *Hist. des Ital.*, livre XV, ch. CLXIII.

gnage de Sismondi[1], — à ce généreux dessein où éclate l'excès d'une si touchante bienveillance pour l'Italie, — je cite Botta[2], — les ministres sardes, Gorzegue, Bogino, ne font toujours, au nom du Roi, que la même réponse : « Contester « les droits reconnus depuis des siècles au saint Empire romain « et sur lesquels s'appuient ceux de plusieurs princes ita- « liens, dont le roi de Sardaigne lui-même, ce serait faire une « trop grande impression de nouveauté et réunir toute l'Alle- « magne contre soi. » L'essentiel, au surplus — toute la politique savoyarde est là, — « n'est point de contester le droit, mais « d'affaiblir en fait et progressivement la puissance de l'Autriche, « attendu que, du jour où l'Empire et son chef n'auraient plus « de force en l'Italie, l'autorité qu'il pourrait y conserver ne se « réduira plus qu'à une pure formalité et cérémonie, qui ne « peut faire du tort et de la peine à aucuns princes, *et moins à « ceux qui y sont accoutumés depuis longtemps*[3] ; » c'est-à-dire à la maison de Savoie. Champeaux, comme naguère le marquis de Senneterre, reprenait vingt fois par jour sa question : « Pourquoi « préférez-vous une petite partie du Milanais acquise par le « moyen de l'Angleterre au Milanais tout entier par le moyen « de la France ? » Et Bogino, comme d'Orméa, répliquait par la formule classique : « Parce que cette partie vaut mieux sans un « prince de Bourbon en Italie que la totalité avec l'Infant à nos « côtés[4]. »

Le 8 mars, le jour même où l'Espagne se décidait à signer le traité de Turin, le roi de Sardaigne, ajoutant une nouvelle trahison à tant d'autres, sans même dénoncer l'armistice, jetait le baron de Leutrum sur Asti, qu'il emportait du coup, et recommençait la guerre.

Le grand dessein était manqué, d'Argenson condamné à une chute prochaine et l'indépendance de Italie indéfiniment ajournée.

1. *Hist. des Rép. ital.*, t. X, ch. VIII.

2. *Hist. d'Italie*, t. V, p. 118.

3. Rendu, *L'Italie et l'Empire d'Allemagne*, p. 157. 158 ; Broglie, *Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson*, t. I, p. 135.

4. Sennetere à Amelot, 23 mars 1743. (*Aff. étr.*, Turin.) — Cf. Broglie, *Frédéric II et Louis XV*, t. II, p. 215 ; Flassan, *loc. cit.*, t. V, p. 370 et suiv.

Ainsi, pour la deuxième fois en moins d'un quart de siècle, la France, toujours chevaleresque (et sous un roi qui était Louis XV), offrait à l'Italie de lui conquérir sa liberté — et la maison de Savoie, une fois de plus, barrait la voie, se déclarait pour l'Allemand, contre la France, contre l'Italie.

Certaines fautes sont si particulièrement laides que le seul moyen de ne point se déshonorer tout à fait est de s'y enfoncer jusqu'au cou. Le Piémont, depuis le commencement de la guerre, n'avait point arrêté de mettre son concours aux enchères ; il comprit, après Asti, qu'il était désormais rivé à l'Autriche. Les Austro-Sardés ne se quittèrent plus, ni pour combattre, ni pour piller. Sans Boufflers, Gênes, « décrétée tout « entière du crime de lèse-majesté », disparaissait du nombre des Républiques et même des villes, sous la rage déchaînée des Croates, des Pandours et des Piémontais. La veille de l'héroïque insurrection contre l'Autriche, comme la douce Impératrice venait d'imposer une nouvelle contribution de guerre, le doge demanda en suppliant au gouverneur Botta : « Que « nous restera-t-il? — Les yeux pour pleurer. » Botta se trompait ; il restait la France, qui effaça la honte de 1684 et sauva la République.

Le Piémont acquis définitivement à l'alliance gibeline, c'est-à-dire la Toscane et la Lombardie acquises à l'Autriche tant que durerait l'alliance, il n'y avait plus momentanément de place en Italie pour la politique traditionnelle de la France, et il ne restera plus dans la péninsule, pour tenir tête à l'Allemagne, que la politique de la maison de France : le Pacte de famille.

Le traité d'Aix-la-Chapelle confirma don Carlos dans les Deux-Siciles, l'empereur François en Toscane, l'Empire en Lombardie d'où il surveillera tout; l'infant Philippe, prenant son apanage à la fois sur le Piémont et sur l'Autriche, eut Parme avec Plaisance, et le roi de Sardaigne, au lieu du Milanais, rien qu'une feuille de plus de l'artichaut, Vigevane et le haut Novarais, — les douze deniers de l'Italie trahie et livrée,

1. Cantu, *loc. cit.*, liv. IV, ch. CLXVII.

— sans qu'il échappât même au voisinage d'un second prince de la maison de Bourbon.

Mais comme le Pacte de famille n'avait d'autre raison d'être que le souvenir, tous les jours pâlissant, d'un commun ancêtre, l'Autriche se rappela sa vieille devise matrimoniale, et Marie-Thérèse, mère féconde qui avait toujours un fils ou une fille à placer, ne tarda point « à reprendre par d'habiles *conjungo* la domination de l'Italie tout entière[1] ». Quinze ans après le faux chef-d'œuvre de Choiseul, un archiduc autrichien régnait à Modène, une fille de Marie-Thérèse avait épousé l'infant de Parme, une autre fille de l'Impératrice était reine de Naples, et les Bourbons mâtinés de demain ne seront plus que des Habsbourg.

La France, à la veille de la Révolution, a disparu politiquement de l'Italie; son esprit seul y souffle sur les sommets de cette nation sans patrie. Les corps épuisés pendant des siècles se reposent enfin sous « les tyrannies éclairées » et reprennent des forces dans une paix profonde. Les âmes cependant se tournent vers la France et se réveillent, lentement mais partout, sous l'action vivifiante de son génie.

1. Cantu, liv. XV, c. CLXVII.

I

NAPLES

I

DU PLESSIS-BESANÇON

1648

Les instructions et mémoires qui suivent, adressés à Du Plessis-Besançon par Mazarin, se rattachent à la politique du cardinal en Italie, particulièrement dans le royaume de Naples. La guerre de Trente ans touchait à sa fin et l'Autriche semblait à bout de résistance. Sur le Rhin, Turenne commençait l'admirable campagne qui devait conduire l'armée franco-suédoise aux portes de Vienne ; en Catalogne, après des alternatives de succès et de revers, Schomberg, par la prise de Tortose, avait assuré définitivement la victoire de la France sur l'Espagne ; en Flandre, Condé, au même moment, avait gagné la bataille de Lens.

Cependant l'Italie se trouvait encore soumise presque tout entière à la domination espagnole ; la Sardaigne, les Deux-Siciles, le Milanais, les présides de Toscane appartenaient en propre à Philippe IV ; des vice-rois gouvernaient Milan et Naples en son nom.

Mazarin, avec sa finesse habituelle, comprit que c'était dans la péninsule qu'il fallait frapper les derniers coups et, très hardiment, lança son programme : « Assurer la liberté publique en Italie contre les troubles et invasions perpétuels des Espagnols [1]. » C'était la politique même de Richelieu : « Chasser les Espagnols en formant contre eux une coalition des princes italiens. » Le projet d'une expédition en Italie fut aussitôt décidé.

La première expédition des *présides* ne réussit qu'à moitié. On appelait *présides* quelques places maritimes de la Toscane que les Espagnols possédaient depuis un siècle et qui servaient d'étapes à leurs troupes de terre et de mer, entre le Milanais, la Ligurie et le

1. *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 506.

royaume de Naples. C'était Piombino, en face de l'île d'Elbe ; Porto-Longone, dans cette île, et plus bas, sur la frontière de l'Etat romain, Orbitello et Porto-Ercole. Mazarin s'arrêta, après quelques hésitations, au plan suivant : s'emparer des *présides* et de l'île d'Elbe pour lancer de là le prince Thomas de Carignan à la conquête de Naples et, par la même occasion, infliger un avertissement au Pape Innocent X qui, dévoué de cœur à l'Espagne, personnellement hostile au cardinal, avait inauguré son règne par l'exil des Barberini. Le prince de Carignan se montra malheureusement inférieur à la tâche qui lui avait été assignée : il s'attarda inutilement au siège d'Orbitello et donna ainsi aux troupes espagnoles de Naples le temps d'arriver sur ses derrières, à travers les États du Pape. La belle victoire navale que l'amiral de Brézé, neveu de Richelieu, remporta dans le canal de Piombino sur la flotte de Pimentel, et qui coûta la vie à ce jeune héros, beau-frère et rival de Condé, fut rendue inutile par ces tergiversations : le prince Thomas leva le siège d'Orbitello et rentra en Piémont (mai-juin 1646).

Mazarin n'était pas homme à s'effrayer d'un échec passager ; fouetté par les épigrammes romaines, il s'attacha au contraire à son projet avec un redoublement d'ardeur et mit tout en œuvre pour une grande expédition. L'administration de la guerre fit si belle diligence que, moins de deux mois après la retraite du prince de Carignan, le maréchal de la Meilleraie s'embarquait à Toulon avec plusieurs milliers d'hommes.

Le maréchal du Plessis l'attendait à Oneglia avec un corps détaché de l'armée de Piémont. La campagne fut vivement menée. Les deux maréchaux descendirent cette fois, non plus à Orbitello, mais à Piombino, qui fut emporté en quelques jours (11 octobre), et d'où ils tournèrent contre Porto-Longone qui capitula avant la fin du mois. L'armée et la flotte française se trouvèrent ainsi maîtresses du canal de Piombino, l'un des passages principaux des côtes d'Italie et celui dont elles pouvaient user contre l'Espagne avec le plus d'avantage [1].

L'impression produite sur l'Italie fut très vive : « Toute la Péninsule, écrit le maréchal du Plessis, fut saisie d'admiration. » Le pape s'adoucit du jour au lendemain ; le duc de Modène, jusque-là très hostile, se fit l'allié de la France : la fin de la domination espagnole semblait venue.

La révolution qui éclata à Naples l'année suivante (1647) donna une nouvelle impulsion à la politique de Mazarin. Il n'était pire tyrannie dans tout l'Empire espagnol que celle qui était exercée alors dans les Deux-Siciles par les vice-rois, Los Velez à Palerme et le duc d'Arcos à Naples. Pendant longtemps, la politique de Charles-Quint,

1. *Mémoires* de Montglat, p. 134. — *Mémoires* du maréchal du Plessis, p. 382.

de Philippe II et de Philippe III, avait relativement ménagé les Deux-Siciles ; c'était l'époque du fameux proverbe : « L'officier de Sicile ronge, l'officier de Naples mange, l'officier de Milan dévore. » Sous Philippe II, on ne ménagea plus rien et les officiers des Deux-Siciles se mirent à leur tour à dévorer. L'agriculture et l'industrie furent écrasées d'impôts ; toutes les denrées de la vie furent frappées de droits d'autant plus intolérables que les nobles, le clergé et les fonctionnaires publics en étaient exempts ; la peine de mort et les supplices étaient prononcés pour la moindre résistance aux exigences du fisc. En treize ans, l'Espagne tira 100 milliers d'écus du seul royaume de Naples, si bien que le dernier vice-roi, le duc de Médina, se vantait qu'il n'y avait point laissé, en dehors des classes privilégiées, « quatre familles assez riches pour dîner à table ». Son successeur, le duc d'Arcos, trouva moyen de le faire regretter. De pauvres gens ayant démontré à l'un des ministres qu'ils n'avaient pas un meuble à vendre pour payer l'impôt, l'Espagnol répondit qu'ils n'avaient qu'à vendre leurs femmes et leurs filles. Des milliers de paysans émigrèrent en Turquie. Au mois de mai, ne sachant où prendre le millier d'écus que le cabinet de Madrid lui demandait pour la guerre des présides, le vice-roi frappa d'un impôt les fruits et les légumes. C'en était trop et la révolte éclata.

Les péripéties de la révolte de Naples qui dura dix mois (7 juillet 1647 — 6 avril 1648) sont trop connues pour que nous ayons à les relater ici[1] : l'épopée romanesque du pêcheur Masaniello qui épuisa en neuf jours les joies de l'émeute triomphante, les folies enivrantes de la dictature et toutes les horreurs de la défaite et de l'ingratitude populaire ; l'interrègne du prince de Massa qui, sous le titre de capitaine général, négocia une transaction avec le vice-roi ; la trahison du duc d'Arcos qui, après avoir promis solennellement le rétablissement des franchises du temps de Charles-Quint, appela la flotte espagnole sous le commandement de Don Juan et fit ouvrir un feu effroyable sur la ville désarmée et sans défiance ; enfin l'insurrection du 6 octobre, le massacre des Espagnols et la proclamation de la République. Les Napolitains, au cours de ces divers événements, avaient déployé un courage et une audace qui sont rares dans leur histoire ; ils n'avaient pas fait preuve d'une moins grande incapacité à se gouverner eux-mêmes. Ils avaient successivement porté aux nues et traîné aux gémonies Masaniello et le prince de Massa ; ils acclamaient, dans les premiers jours d'octobre, le chef du « peuple civil », François Peralto ; ils l'égorgaient, le mois suivant, dans des circonstances atroces pour le remplacer par un chef non moins populaire et non moins précaire, l'armurier Gennaro

1. Cf. un excellent résumé dans l'*Histoire de France* de Henri Martin, t. XII.

Anese. La révolte, dans ces conditions ne pouvait devenir une révolution que par l'intervention d'une puissance étrangère qui aurait fait de l'ordre avec du désordre, et cette puissance ne pouvait être que la France. Mazarin eut le sentiment très net de la situation ; mais, cette fois encore, des intrigues misérables de cour et d'alcôve l'arrêtèrent au moment où il touchait au succès. Il avait l'intelligence qui conçoit ; il n'avait pas la volonté qui impose.

La République, qui venait d'être proclamée à Naples, avait cru trouver un *protecteur* dans un personnage singulier qui se trouvait alors à Rome et dont les aventures amoureuses et guerrières avaient donné au grand nom qu'il portait un regain de faveur et de curiosité. Henri de Lorraine, duc de Guise, était le petit-fils du Balafré. D'abord destiné à l'Eglise et nommé à l'archevêché de Reims, il avait pris parti pour le comte de Soissons contre Richelieu et s'était obstiné, après la bataille de la Marfée, à rester avec les Espagnols et les Impériaux contre le cardinal. Marié à Anne de Gonzague, la célèbre princesse Palatine, bien que son titre d'archevêque enlevât toute validité à cette union, il l'avait quittée pour épouser la comtesse de Bossut et il était maintenant à Rome pour faire casser ce second mariage afin de convoler en troisièmes noces avec Mlle de Pons, fille d'honneur de la reine-mère. La révolution de Naples lui mit en tête de déposer une couronne dans la corbeille de sa nouvelle fiancée. L'intrigue amusa Fontenai-Mareuil, ambassadeur de France à Rome, qui, des premiers, avait compris quel champ d'action la basse Italie offrait à la politique française et qui avait écrit, dès 1649, à Mazarin : « Il faudrait commencer l'entreprise sur Messine qui serait suivie de la révolte de tout le royaume de Sicile et peut-être de celui de Naples même ; il y a grand intérêt à porter la guerre dans ces deux royaumes-là, qui sont les deux seuls qui n'aient point été touchés et qui sont actuellement les meilleures Indes qu'ait le roi d'Espagne. » — Quand les agents de Gennaro Annese offrirent au duc de Guise de prendre dans la République de Naples la même place que le prince d'Orange tenait en Hollande, l'amoureux de Mlle de Pons n'hésita pas : il accepta sur l'heure, se jeta dans une felouque, passa au travers de la flotte espagnole qui remplissait la mer et débarqua à Naples au milieu des acclamations de tout un peuple en délire (15 octobre 1647).

Mazarin, laissé à sa seule inspiration, aurait franchement secondé le duc de Guise, non pas que ce singulier personnage lui inspirât une grande sympathie, mais, connaissant à fond « ses Napolitains », il prévoyait que les brillants défauts du duc, plus encore que ses qualités, séduiraient ce peuple épris de clinquant et de fantaisie et qu'il serait dès lors facile de reconstituer au profit de ce descendant des anciens rois angevins de Naples un royaume qui serait placé directement sous l'influence française. Bien que Fontenai-Mareuil se

fût empressé de reconnaître la République napolitaine, Mazarin ne croyait pas à l'avenir de cette démocratie et il écrivait avec grand sens à son ambassadeur la dépêche suivante :

« La substance de toute cette affaire se réduit à trois points principaux :

« Le premier est de bien établir les affaires de Naples en s'emparant des châteaux et des îles voisines, et de donner la main à ceux du royaume pour chasser entièrement les Espagnols ;

« Le second, de travailler avec beaucoup d'adresse à l'union du peuple et de la noblesse, afin d'empêcher que cette dernière ne se joigne aux Espagnols ;

« Le troisième, de disposer les choses de manière que le peuple accepte un roi parce que l'état républicain n'est pas praticable et pourrait occasionner des divisions dont les Espagnols profiteraient. La pensée d'établir un roi devra d'autant mieux réussir que nous ne tenons pas à ce qu'ils choisissent le roi de France. »

Ainsi raisonnait Mazarin avec son habituelle clairvoyance, mais, par malheur, il n'était pas maître de diriger les affaires à sa volonté et il lui fallait compter avec la reine-mère qui, se retrouvant Espagnole en voyant sa maison si près de la ruine, avait déclaré brutalement au cardinal que, « si les Napolitains voulaient pour roi le duc d'Anjou, son second fils, elle les soutiendrait de toute sa puissance, mais qu'elle aimait mieux Naples entre les mains de son frère que du duc de Guise ». Dès lors, Mazarin, qui ne pouvait rien que par Anne, au lieu de soutenir franchement le duc de Guise, — car peu importait qui eût Naples, pourvu que Naples échappât à l'Espagne, — Mazarin fut réduit à louvoyer et à temporiser, alors que la décision et la promptitude dans l'action ne sont jamais plus nécessaires que pour mener une révolution. Au lieu d'envoyer une armée de débarquement au secours de Guise, qui venait de se faire proclamer *défenseur de la République* et qui faisait preuve à la tête du peuple toujours enthousiaste d'une capacité militaire inattendue, il se contenta de lui expédier une escadre, composée d'une trentaine de vaisseaux tant français que portugais, et dont le commandement avait été confié à un jeune homme de dix-huit ans, dépourvu d'expérience et gonflé de prétention, le duc de Richelieu Pont-Courlai.

Le jeune duc, à peine débarqué à Naples, entassa faute sur faute. Loin de se mettre à la disposition de Guise, il affecta de ne s'adresser qu'au capitaine général du peuple, l'incapable et brouillon Gennaro Annese, poussant ainsi Guise au coup d'Etat du 21 décembre par lequel il déposa Annese et se fit proclamer duc de Naples pour cinq ans. La flotte espagnole était dans le canon du château de l'Œuf où rien n'eût été plus aisé que de la forcer ; Pont-Courlai se détourna sur cinq vaisseaux à l'ancre sous Castellamare, les brûla, et, après

une canonnade contre le gros de la flotte dans les eaux de Baïa, repartit pour la Provence, faute de vivres, en promettant de revenir bientôt (décembre 1647-janvier 1648).

C'est dans ces circonstances que Mazarin envoya Du Plessis-Besançon à Naples pour essayer de réparer par la diplomatie les fautes des militaires, et il ne pouvait faire de meilleur choix. Bernard de Besançon, seigneur du Plessis, fils de Charles de Besançon, gentilhomme de la chambre de Mme Catherine de France, duchesse de Bar, sœur de Henri IV, et de Madeleine Horric de la Courade, avait été distingué au siège de la Rochelle par le cardinal de Richelieu, nommé aide-major aux gardes françaises en 1631, puis sergent de bataille en 1635, et il n'avait pas tardé à faire preuve dans les affaires diplomatiques de la même résolution et du même sang-froid que sur les champs de bataille. Ses débuts dans la carrière (1640-1641) avaient été marqués par un succès éclatant : le traité du 16 décembre avec les insurgés catalans qui avaient reconnu à Louis XIII le titre de protecteur de la Catalogne et qui, peu de mois après, avaient proclamé l'union complète de cette province à la France. Conseiller d'Etat et maréchal de camp, il n'avait pas mené dans la suite avec moins de dextérité et de finesse les négociations dont il avait été chargé auprès des Etats de Catalogne, du duc de Lorraine et de don Francisco de Mellos à Bruxelles. Mazarin dicta pour Du Plessis-Besançon les instructions suivantes [1].

« MÉMOIRE OU AGENDA POUR LE SIEUR DU PLESSIS-BESANÇON ESCRIT DE SA MAIN SOUBZ LA DICTÉE DE Mgr LE CARDINAL, EN DÉCEMBRE 1647[2]. »

AGENDA OU MÉMORIAL POUR MOY

Il faut faire connoître à M. de Guise qu'on ne désire autre chose en France que de distraire le Royaume de Naples de la domination espagnole.

Que tous les moyens raisonnables et solides qui pourront servir

1. Du Plessis-Besançon a laissé des *Mémoires* et une collection de papiers intimes, qui ont été acquis en 1806 par le Ministère des Affaires étrangères. M. Horric de Beaucaire, rédacteur au département des Affaires étrangères, prépare en ce moment la publication de ces *Mémoires*.

2. *Arch. des Aff. Etr.* Naples, VIII.

à cette fin seront favorablement reçus et que pour cet effet Leurs Majestés et M. le Cardinal ne laisseront rien en arrière.

Que si la chose peut aller à son exaltation et s'accommoder pour lui-même, qu'on n'y donnera pas seulement les mains, mais qu'on y contribuera tout ce qui sera possible pour faire réussir l'affaire.

Qu'en mon particulier je serai ravi de m'y employer, tant par les relations et offices que je pourrai faire à la Cour que de ma personne, et de toutes les choses dont je serai capable, espérant que S. A. après les services que je lui aurai rendus me traitera mieux que je ne l'ai été pour l'affaire de Catalogne, ayant occasion d'avantager ma fortune et de me récompenser de tout ce que j'ai fait par le passé.

Après avoir ainsi disposé la matière pour m'insinuer dans son estime et dans sa confiance, il faudra l'obliger à s'ouvrir non seulement de ses desseins et prétentions, mais des moyens qu'il aura de les faire valoir, faisant adroitement [ressortir] les difficultés que je connaîtrai qui se rencontreront en la chose, afin de le faire tomber au sens qu'il doit prendre pour en voir une heureuse issüe.

Qu'il faut pour cela une réunion de la noblesse avec le peuple et se mettre en état de ne dépendre plus de ses caprices et de sa légèreté par l'occupation des postes qui sont à désirer pour cet effet.

Nécessité d'avoir un port pour l'armée navale du Roy, notamment pour les galères afin d'avoir des retraites sures et un pied fixe dans le pays, sans lequel on ne pourra jamais engager la noblesse, parce qu'elle croira toujours l'affaire en l'air, tant que les ennemis tiendront les postes principaux, comme sont les châteaux de Naples et les autres forteresses du Royaume.

Que Toralto s'est ruiné avec le peuple pour avoir pris un autre chemin et biaisé dans cette résolution, de sorte qu'il sera toujours dangereux de se vouloir rendre nécessaire en temporisant de le délivrer pour le forcer de venir à son point, outre que ce sera donner temps aux Espagnols d'assembler les forces qu'ils préparent de tous côtés pour se rétablir et réduire le Royaume dans l'obéissance, à quoi cependant ils n'oublieront aucun artifice.

Il faut laisser souhaiter au peuple et à M. de Guise même le retour de l'armée navale afin de le porter plus facilement à son propre bien par le besoin qu'il en aura pour y arriver.

Qu'on envoiera des troupes à Naples avec ladite armée ou qu'on désistera d'y en envoyer selon que le peuple le désirera ou non.

Exagérer les dépenses excessives que l'on fait de tous côtés pour occuper les ennemis et divertir les secours qu'ils pourroient envoyer à Naples contre le repos et la sûreté du peuple; que pour cet effet on agira puissamment en Catalogne, en Allemagne, en Flandre et contre l'état de Milan de deux côtés.

Idem celle que l'on a faite pour tenir l'armée navale toute l'année à la mer, et que les dépenses extraordinaires faites pour ce sujet coûtent à la France plus de 4 millions d'or.

La fin de ce discours va principalement à persuader au peuple qu'il se doit aider pour les choses nécessaires à sa conservation, comme munitions de guerre, armes, canons, grains et autres assistances.

Tâcher même, selon la disposition des esprits et des conjonctures, à nous faire avoir l'imposition, à quoi le peuple avoit consenti, de certains carlins par feu, depuis ces dernières révolutions.

Si l'on apprend qu'il se fasse quelque attaque d'une place maritime en Catalogne, faire connoître que la principale fin est pour rappeler l'armée navale des ennemis aux côtes d'Espagne, et si elle avoit déjà quitté Naples que c'est afin qu'elle n'y retourne point, donnant par ce moyen un beau champ à l'établissement des affaires du Royaume et à en chasser entièrement les Espagnols.

Essayer de faire venir envie à M. de Guise d'appeler audit Naples M. le Cardinal Grimaldi [1] ou le C^al^ Bichi [2] si la consi-

1. Jérôme Grimaldi, archevêque d'Aix en Provence et évêque d'Albano, gouverneur de Rome, nonce en Allemagne (1632), nonce en France (1641), cardinal en 1643. Il avait conservé, depuis son séjour à Paris, des relations amicales avec Mazarin, qui l'avait chargé de le renseigner sur la politique italienne. — On verra plus loin que Duplessis-Besançon, qui l'avait fait venir à Naples, devait lui communiquer toutes ses instructions. C'est à tort que Mazarin le qualifie ici de Genevois : il était d'origine génoise.

2. Le Cardinal Alexandre Bichi, évêque de Carpentras, nonce apostolique de France, abbé de Montmajour en Provence, mort à Rome en 1657. Il était, comme

dération d'être Genevois y apportoit obstacle, lui représentant les raisons qu'il y a pour cela et la confiance qu'il y peut prendre, etc., outre la nécessité d'une personne de ce poste et de cette capacité dans Naples pour y soutenir les affaires pendant les occasions qu'il aura de s'en éloigner; le tout selon la nécessité, soit pour appuyer ledit sieur Duc s'il marche de bon pied ou autrement s'il prenoit un chemin contraire.

Presser une résolution précise pour la forme du gouvernement ou monarchique ou républicain, s'il faut nécessairement passer par celui-ci pour arriver au premier.

La nécessité qu'il y a de venir au plus tôt à l'un de ces deux partis est qu'on est peut-être à la veille de conclure la paix[1], qu'on n'est pas assuré de se pouvoir conserver la liberté d'assister les Napolitains et que si les Espagnols étoient une fois chassés du Royaume, il seroit en état après cela de se conserver de soi-même avec la connivence qu'on auroit avec eux.

Si la paix se fait et qu'on voie que les affaires de Naples se puissent soutenir sans que la France s'en mêle ouvertement, en ce cas, il faut que M. de Guise dise qu'il est Prince étranger, attaché au service de la République, qu'il ne dépend que d'elle et qu'il n'est point obligé d'avoir égard à ce qui a été fait à Munster.

Que si les Napolitains se trouvoient scandalisés ou étonnés d'apprendre la nouvelle de la paix sans que nous nous fussions pu conserver la liberté de les assister, il faudra leur faire voir que la même chose arriva dans le traité de Vervins[2] par Henri IVe,

Grimaldi, très dévoué à la France, dont il soutint les intérêts au conclave de 1644 contre le futur pape Innocent X et à laquelle il resta fidèle même après l'élection de ce dernier.

1. La paix de Westphalie ; les négociations avaient fait des progrès notables dans les derniers temps et Mazarin avait déjà jeté les bases d'une transaction avec l'Empire et les électeurs de Trèves et de Bavière (1645-1646). Il restait encore des difficultés à vaincre du côté de la Suède et des protestants d'Allemagne, qui ne se décidaient pas à traiter avec l'Empereur. Mazarin aurait voulu comprendre l'Espagne dans la paix générale ; mais, au moment où nous sommes parvenus, il avait renoncé à ce projet et était résolu à la laisser en dehors des négociations. C'est pourquoi le paragraphe suivant prévoit le cas où la guerre avec l'Espagne continuerait malgré la signature des traités de Munster et d'Osnabrück.

2. On sait qu'au moment de négocier la paix avec les Espagnols, l'intention de Henri IV avait été de traiter aussi pour ses alliés les Hollandais. Mais les Pays-Bas, loin de désirer la paix, avaient alors tout intérêt à continuer une guerre où leurs succès maritimes les enrichissaient, aux dépens du commerce et des colonies

à l'égard des Hollandais et que néanmoins on n'avoit pas laissé de les secourir par diverses voies, les moyens ni les prétextes ne manquant jamais en pareilles occasions.

D'abord que j'aurai su le fond des affaires, il faudra dépêcher à la Cour en toute diligence avec la participation de M. de Guise pour en informer Leurs Majestés et Son Eminence.

Faire à cette fin la dépêche double, l'une véritable et l'autre ostensible pour montrer à M. de Guise et gagner créance auprès de lui.

Faire arrêter le vaisseau qui m'aura porté ou, s'il en va plusieurs, en faire partir quelqu'un pour faire passer sûrement celui qui portera ladite dépêche et s'il se peut, la personne du Duc de Tursis [1] en France avec le Prince d'Avelo son neveu et les autres prisonniers principaux, persuadant à M. de Guise de donner à la France et à M. le Cardinal ce témoignage de sa reconnaissance et de la sincérité de ses intentions. Pour cet effet, il faudra concerter où ledit vaisseau pourra demeurer plus surement et commodément.

Que la personne dudit duc de Tursis et de son neveu pourront s'échanger avec celle de Don Douarto, frère du Roy de Portugal [2], duquel en ce cas on espère de tirer 200 mille écus des Portugais dont une partie seroit pour ledit sieur Duc et le reste se pourroit employer au bénéfice des affaires de Naples.

Il faut faire grand cas du sieur Don Carlo Brancaccio [3] et lui témoigner qu'on sait ici ce qu'il vaut, qu'il a en main un

de l'Espagne. Henri IV prit le parti de passer outre et signa le traité de Vervins (1598).

1. Le duc de Tursis et son neveu étaient prisonniers du duc de Guise. Ils appartenaient à la famille des Doria et se trouvaient parmi les principaux amis de l'Espagne. Don Carlo Doria, duc de Tursis, était le petit-fils du grand amiral André Doria; il exerçait auprès de Don Juan les fonctions de conseiller, et le prince d'Avelo, son neveu, celles de secrétaire.

2. A la suite de la révolution de 1640, le duc de Bragance avait été proclamé roi sous le nom de Jean IV, sans que les Espagnols, occupés de tant d'autres côtés, pussent l'en empêcher. La France, jouant là le même jeu qu'en Italie, avait trouvé en lui un allié. Son frère, le prince de Portugal, qui s'était mis au service de l'Empire, fut livré par Ferdinand III aux Espagnols et enfermé au château de Milan, où il mourut en 1649.

3. Brancaccio appartenait à l'une des plus importantes familles de Naples. Il s'était distingué pendant la révolution et avait été l'un des plus fermes soutiens de Toralto contre les Espagnols. Urbain VIII l'avait nommé cardinal en 1633.

beau moyen de s'avancer, soit en servant, selon les propres lumières qu'il donnera lui-même, soit aux choses qu'on désirera de lui, le sujet du dégoût qu'il doit avoir des Espagnols étant bien connu en France.

Parler à M. de Guise du Dominicain[1], son confesseur, savoir de lui s'il lui a donné charge de dire à M. le Bailli de Vallançait[2], de ne presser pas tant l'armée navale des Espagnols, craignant que les Napolitains s'en voyant délivrés ne fissent plus rien de ce que le Roy pourroit désirer d'eux, parce que, s'il se justifie qu'on ne lui ait pas donné charge de parler de la sorte, c'est une marque certaine qu'il est d'intelligence avec les ennemis.

Travailler incessamment à bien réunir le peuple surtout avec le noblesse parce qu'autrement il est impossible de pouvoir assurer les affaires et que ce seroit entretenir pour jamais une guerre civile dans le Royaume à la faveur de laquelle les Espagnols le remettroient indubitablement dans une esclavitude pire que la première, tant pour se venger que pour leur sûreté.

Il faudra s'entendre avec M. le Bailly de Valançay sur les affaires de Naples afin d'en avoir les secours de l'armée navale qui pourront dépendre de lui ; le Roi lui écrira pour cet effet, et sera besoin de lui donner un chiffre ou d'en prendre un de lui.

Que si les peuples se donnent au Roy, Sa Majesté a tant de bonté que, quand la forme du gouvernement sera bien établie, elle consentira, si celle de République leur plaît davantage que la Royauté, de se remettre en cet état là.

Que le Roy leur accorde présentement sa protection et son assistance, mais s'ils font instance qu'on s'engage à ne pouvoir conclure la paix sans les y comprendre, dire que Sa Majesté ne

1. Le père Capecce.

2. Henri d'Estampes-Valençay, né en 1603, neveu du cardinal de Valençay, était chevalier et bailli de l'ordre de Malte. Après s'être distingué en qualité de commandant d'une galère dans les guerres d'Afrique, il fut successivement ambassadeur de son ordre à Rome et à Venise. Le roi Louis XIII le prit ensuite à sa solde et lui confia, en 1632, la charge de commandant général de la flotte. En récompense de ses services, il reçut successivement l'abbaye de Bourgueil, le grand prieuré de Champagne, et, en 1670, le grand prieuré de France. Valençay, en 1647, commandait avec le duc de Richelieu la flotte française devant Naples. Il fut encore chargé en 1652 d'une ambassade à Rome, et mourut en 1678, à Malte, où il était venu se fixer dans l'espoir d'obtenir la place de grand maître.

peut s'y obliger qu'elle ne voie la forme du gouvernement établie, quelle qu'elle soit; mais que s'ils se donnent à la France, le Roy pour lors les défendra comme siens et tout le Royaume comme le sien même; idem s'ils lui demandent un Roy de sa main, avec lequel Sa dite Majesté traitera pour cet effet et réunira la noblesse au peuple en sorte que celui-ci ne puisse être opprimé de celle-là.

Si le parti de Gennaro Annese est effectivement le plus puissant et le dominant dans la ville, qu'on connoisse d'ailleurs que M. de Guise ait des desseins dont le succès soit impossible, et que, de là, les ennemis puissent avoir occasion de ruiner l'affaire et le rétablir par le moyen d'une désunion ou rupture éclatante, en ces trois cas pris conjointement, il est premier à la prudence des directeurs d'appuyer ledit Gennaro du nom et de l'autorité du Roy, Sa Majesté se confiant qu'ils ne la commettront point mal à propos, et on aura seulement soin de prendre ses précautions en sorte avec ledit Gennaro qu'il n'arrive aucun inconvénient à la personne de mondit sieur de Guise, si ce n'étoit que par sa propre opiniâtreté il voulût se perdre lui-même plutôt que de céder au temps ou à la nature des choses.

En ce dernier cas, il faut remontrer audit Gennaro combien il y a d'intérêt de conserver la personne dudit Sr Duc, craignant que la violence qu'on lui auroit faite ne fît croire au peuple d'avoir offensé la France et le Roy et que les Espagnols n'eussent occasion par là de lui faire connoistre qu'il seroit irréconciliable avec nous et ne l'obligeassent par un si puissant motif de se raccommoder avec eux, et en quelque cas que ce soit, il ne faut pas que ledit Gennaro attente rien que l'armée navale de Sa Majesté ne soit arrivée.

INSTRUCTION DE MGR LE CARDINAL AU SIEUR DU PLESSIS-BESANÇON S'EN ALLANT A NAPLES EN MARS ANNÉE 1648 [1].

22 février 1648.

Il faut songer à faire prendre aux Napolitains une forme de gouvernement, et que le peuple et la noblesse, tant pauvres que riches, petits et grands, s'accordent tous ensemble ou pour se donner au Roi, ou pour en recevoir un de sa main, auquel cas ils auront non seulement un Roi, mais aussi la France même pour les protéger et leur donner les assistances nécessaires pour mettre toutes choses en état que les Espagnols ne puissent plus avoir la pensée de remettre le pied dans le Royaume.

Vous les pouvez assurer que, choisissant l'un ou l'autre parti, le Roi les assistera puissamment, pourvu qu'ils lui en facilitent les moyens, en contribuant à ce que l'armée navale arrivant à leur secours puisse agir sans s'exposer à un péril évident de se perdre à tous moments, faute d'un port.

Il faut les détromper des chimères de leur République et leur faire entendre nettement que la forme du gouvernement populaire dont on les a flattés jusqu'à présent, ne sauroit subsister, et qu'au lieu de jeter par cette voie-là des fondements de leur liberté, ils ne font que la détruire et donner temps aux Espagnols de s'affermir sur leurs ruines et de les accabler tout à fait.

On me mande que le cardinal Filomarini [2] même a dit tout haut que c'est un fantôme que cette sorte de République-là et qu'il faut se résoudre à reconnoître tout à fait les fleurs de lys, ou à retourner sous la domination d'Espagne; on ajoute que

1. *Arch. des Aff. Étr.* Naples, t. VIII.

2. Le cardinal Ascanio Filomarini, né au château de Chianchisella, dans le diocèse de Bénévent, accompagna en 1625 le cardinal Barberini en France et en Espagne et fut promu à l'archevêché de Naples en 1641. Il mourut en 1666.

c'est le sentiment de toute la noblesse et de cette partie du peuple qu'ils appellent civil.

Il faut donc travailler sans délai à la réunion de tous et en parler librement au peuple, lequel (hors la dernière populace qui trouve ses avantages dans le trouble) embrassera sans doute le parti de l'union, de laquelle dépend la félicité de tout le Royaume. En ce cas, comme il vous a déjà été mandé plusieurs fois, le Roi sera d'accord de tout, et, quelque révolution qu'ils prennent pour la forme de gouvernement, soit de la République composée de la noblesse et du peuple, soit de se donner au Roi ou d'en élire un de concert avec la France, Sa Majesté les assistera de tout son pouvoir en tout temps.

Et, encore un coup, il ne faut pas y perdre un moment, car la négociation de la Paix s'avance, et ce serait une grande imprudence à nous d'en différer la conclusion sur les espérances de Naples, fondées sur une chimère que la dernière lie du peuple a dans l'esprit, d'établir une République qui est renversée avant qu'elle soit formée, et qui, étant mille fois plus odieuse au peuple civil et à la noblesse que la domination d'Espagne, quand elle seroit beaucoup plus cruelle et plus tyrannique, quelque assistance que la France lui donne, il est impossible qu'elle en vienne à bout. Et le plus grand mal que l'on puisse faire à cette partie du peuple, qui se flatte de cette vision, est de le laisser dans une erreur qui le perdra sans ressource ; c'est le vrai moyen de rétablir plus que jamais les Espagnols dans Naples et de rendre inutiles tous les efforts que la France pourra faire à l'avantage de ce peuple.

Enfin il est de la dernière importance de dessiller les yeux de ceux qui s'endorment dans la croyance de former une République et leur dire nettement qu'eux-mêmes, la France et toute la Chrétienté souffriroient extrêmement si on continuoit à les flatter en ce rencontre, que Sa Majesté n'a en ceci d'autre intérêt que le leur, ce que la ville de Naples et tout le royaume reconnoîtront quand ils auront pris entre eux une bonne résolution, puisque alors ils seront assurés d'avoir la protection du Roi en la forme qu'ils voudront sans que la conclusion de la Paix puisse l'empêcher, d'autant que Sa Majesté, en ce cas,

reconnaissant que l'union de la noblesse avec le peuple ôtera toute espérance aux Espagnols de recouvrer ce royaume-là pourroit sans aucun risque et sans blesser la prudence tenir bon à ne conclure pas la Paix sans se réserver la liberté d'assister et secourir ledit royaume pour le maintenir dans le gouvernement qu'ils auront choisi. Mais autrement, si, dès demain, les Espagnols consentent à la Paix, désirant seulement que la France ne pourra assister le peuple de Naples, nous sommes obligés d'y donner les mains par mille sortes de raisons dont la principale est que, ne le faisant pas, ce seroit renoncer à un bien si nécessaire à la Chrétienté et à cette couronne, nous attirer la haine de tous les princes, nous mettre en état de perdre tous nos alliés sans que pour cela nous puissions concevoir aucune espérance des affaires de Naples, le progrès et l'établissement desquels se trouvent empêchés par cette folie de République.

Je ne me saurois imaginer que cette affaire étant bien conduite ne réussisse à souhait, si ce n'est que la confusion en laquelle ont été jusqu'ici toutes choses n'ait déjà servi à l'heure que nous parlons aux Espagnols pour ramener ce peuple à leur obéissance; car, à le bien considérer, tout y est favorable, puisqu'il est constant que la noblesse en son âme a plus d'aversion que le peuple pour la domination d'Espagne, et rien ne la retient dans ce parti-là et ne la fait opiniâtrer à mettre le tout pour le tout afin de le soutenir, que la crainte de tomber sous la domination du peuple.

De façon que si l'on peut lever cet obstacle tant s'en faut que ceux de la noblesse viennent à témoigner de l'aversion pour la France, ou pour recevoir de la main de Sa Majesté quelqu'un de son sang pour Roi, que n'y ayant rien plus à leur avantage ni de plus conforme à leur génie que cette proposition, il est presque infaillible qu'ils iront au-devant et se mettront à la tête du peuple pour en avancer l'accomplissement.

Il est constant que l'expulsion des Espagnols et l'établissement de tout ce que nous pouvons souhaiter dans ce Royaume-à dépend absolument de l'union de ces deux corps dont celui qui n'est plus à présent pour nous a plus de volonté d'y être que ceux mêmes qui y sont déjà.

Et ce seroit bien un grand malheur et un des étranges accidents qui soit jamais arrivé, s'il ne nous réussissoit pas de joindre deux partis qui ont la même aversion pour l'Espagne et la même inclination pour nous et chacun desquels connoît bien que de leur union dépend absolument leur repos et les avantages qu'ils peuvent désirer.

Cela est si démonstratif qu'il faut conclure qu'il ne sauroit en être autrement. Il est vrai que la lie du peuple ne s'y portera pas si volontiers, parce qu'étant la maîtresse dans cette confusion, elle ne trouveroit pas si bien son compte dans une forme de gouvernement bien policé que dans la continuation des rapines et des violences qu'elle exerce à présent selon son caprice. Mais, pour peu qu'on s'y applique, il sera facile aux plus sages et aux plus puissants de la ranger à la raison quand le reste sera bien d'accord.

Le plus grand obstacle que je vois en tout ceci est de M. de Guise, et vous vous pouvez souvenir de ce que je vous en écrivis dès que je sus qu'il alloit à Naples, ayant bien jugé d'abord que, comme il viendroit à reconnoître que la noblesse s'estimeroit trop pour élire pour leur roi un prince de sa qualité, duquel plusieurs grands du Royaume, comme les Davallos, les Caraffas, en leur âme, ne se croyant pas inférieurs à lui, quoique sans raison, et que, d'autre côté, se donnant au Roi, il n'y verroit pas un avantage pour sa personne si grand qu'il se l'est figuré sans doute, il se flatteroit de l'imagination d'établir un État populaire afin de s'en rendre chef, comme en effet nous voyons aujourd'hui que l'envie qu'il en a de soi-même et les suggestions des personnes qu'il a auprès de lui, qui attendent leur fortune de la sienne, l'empêchent de connoître la vérité, et que, lorsqu'il s'opiniâtre dans ce dessein, il prépare des funérailles au peuple qui s'y engage et peut-être à sa personne même.

Je soutiens autant qu'il m'est possible ledit sieur Duc et explique favorablement ses actions ; mais je vois que la plupart du monde soupçonne déjà qu'il n'a voulu rien faire de concert avec l'armée navale du Roi pour prendre quelque poste à la côte, de peur qu'on n'y établît quelque chef français qui pût préjudicier à ses fins et à ses prétentions. Et, en effet, je vois à mon grand

regret qu'il donne assez beau champ à ceux qui ne l'aiment pas de dire qu'il ne songe plus à la France et ne croit plus en avoir besoin, puisqu'il ne s'est mis en devoir ni de recevoir assistance de l'armée navale, ni de lui en donner aucune, n'ayant pas seulement demandé des troupes ni des officiers, ni recherché de s'aboucher avec M. le Bailly de Valençay.

L'importance de toutes ces affaires-ci a donné lieu à Sa Majesté de jeter les yeux sur M. Duplessis-Besançon pour l'envoyer à Naples et conjointement avec M. l'abbé de Saint-Nicolas[1] (si celui-ci y veut aller) servir dans les occurrences présentes et diriger les choses comme nous pouvons souhaiter. Il entretiendra correspondance avec vous, et je vous prie de ne perdre point d'occasion de l'assister de vos bons conseils et lui faire savoir ce que vous croirez qu'il puisse faire de plus utile pour le service du Roi.

Au reste, je ne laisseroi pas de vous dire (quoique je l'estime superflu) que s'il y avoit lieu de se prévaloir des offres que ceux de Naples faisoient, il y a quelque temps, pour l'entretenement de l'armée navale du Roi, ce seroit une assistance qui nous viendroit maintenant bien à propos pour nous aider à fournir aux grandes dépenses qu'il faut faire pour renvoyer promptement à la mer ladite armée augmentée de plusieurs bons vaisseaux, fortifiée d'une escadre considérable de galères et enfin en état encore plus puissamment que ci-devant ; le tout à leur avantage pour lequel même on se disposera aussi à attaquer fortement les Espagnols dans le Milanais.

1. Henri Arnauld, abbé de Saint-Nicolas d'Angers, né en 1597, était le frère du grand Arnauld. Ayant été attaché en 1621 à la maison du nonce Bentivoglio à Rome, il y séjourna pendant cinq années. Il fut chargé à Rome d'une autre mission entre les années 1645 et 1648, et soutint les Barberins contre les partisans d'Innocent X. Elevé en 1649 à l'évêché d'Angers, il mourut dans ses fonctions en 1692.

POUVOIR A M. DU PLESSIS-BESANÇON TOUCHANT NAPLES[1]

Le Roi, désirant avec passion établir solidement le repos du royaume de Naples, et reconnoissant que, pour parvenir à cette fin, rien n'est plus nécessaire qu'une bonne réunion entre la noblesse et le peuple, soit pour forcer les Espagnols d'abandonner les postes qu'ils y occupent, soit pour empêcher après cela les discussions intestines qui pourroient en troubler la tranquillité et donner même lieu aux Espagnols de reprendre pied avec le temps dans le Royaume ; Sa Majesté, envoyant à Naples le sieur Du Plessis-Besançon, Conseiller en ses conseils, Maréchal des camps et armées, et Gouverneur d'Auxonne, lui a, de l'avis de la Reine Régente sa mère[2], donné plein pouvoir et autorité de traiter de sa part cette réunion entre les nobles et le peuple, négocier, arrêter et conclure avec les chefs de la noblesse en général ou aucuns d'eux en particulier, les conditions de cet accommodement, leur donner promesse et assurance de la protection de cette couronne et de son assistance, et généralement traiter toute sorte d'affaires qui pourront regarder ladite noblesse pour l'engager contre les Espagnols, signer avec eux tels traités et articles dont il sera convenu pour le bien du Royaume, tout de même que si Sa Majesté y étoit présente en personne, promettant Sa dite Majesté, en foi et parole de Roi, d'observer et exécuter ponctuellement tout ce qui aura été ainsi conclu, arrêté et signé entre ledit Sieur Du Plessis-Besançon et ceux qui seront choisis de la part de ladite noblesse en général ou aucuns d'iceux pour leur particulier, confirmer et ratifier le tout dans le temps qui aura été promis. Et, pour marque de la volonté de Sa dite Majesté, elle a signé la présente de sa propre main, fait cacheter de son sceau secret et contresigner par moi son conseiller, secrétaire d'Etat de ses commandemens et finances.

Fait à Paris, le premier jour de mars 1648.

LOUIS
De Loménie.

1. *Arch. des Aff. Étr.* Naples, t. VIII.
2. Anne d'Autriche.

MÉMOIRE A M. DU PLESSIS-BESANÇON [1]

6 avril 1648.

A mesure que je reçois des avis qui regardent les affaires de Naples, de quelque façon que ce soit, je prends la plume pour vous en entretenir, ne voulant pas vous laisser manquer d'aucune des lumières que l'on pourra vous donner d'ici pour le bon succès de la négociation qui vous mène, et ne laisse pas de souhaiter que cette lettre ne vous trouve plus en Provence.

Je commencerai par vous dire les nouvelles que j'ai de l'état des ennemis, de leurs forces à la mer et de leurs desseins pour ce qui regarde le Royaume de Naples.

Don Jean d'Autriche [2] doit à la fin être Vice-Roi, et on lui donne, pour résider près de sa personne, et pour conseil principal le comte d'Ognate [3] qui doit maintenant s'être rendu près de lui.

On fait en Espagne tous les efforts imaginables pour envoyer à Naples deux mille hommes de pied dont ils puissent se servir à terre.

1. *Arch. des Aff. Étr.* Naples, t. VIII.

2. Don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV d'Espagne et d'une comédienne, né à Madrid en 1629. Son père le reconnut et le fit grand prieur de Castille. Commandant, en 1647, des troupes espagnoles chargées de réprimer la révolution de Naples, Don Juan ne parvint à soumettre la ville que par la trahison de Gennaro Annese. D'Italie il passa en Catalogne et réduisit Barcelone en 1652. Pendant la guerre entre l'Espagne et la France qui précéda le traité des Pyrénées, Don Juan commanda en Flandre les armées espagnoles et perdit la bataille des Dunes (1658). Il fut également vaincu à Estremos (1663) par les Portugais qui étaient en guerre avec Philippe IV depuis l'avènement de Jean de Bragance. Après la mort de son père, il se retira dans son grand prieuré de Castille et y demeura pendant toute la durée de la minorité du roi Charles II. Rappelé à la cour en 1676, il fut élevé aux fonctions de premier ministre et mourut en 1679.

3. Don Iñigo Velez de Guevara y Tasis, comte d'Oñate et de Villamediana, marquis de Guevara, grand maître des postes, avait été lui-même vice-roi avant Don Juan ; il fut dans la suite ambassadeur à Rome et gouverneur de Milan. Il mourut à Madrid le 22 février 1658.

Ils en ont embarqué cinq cents à Final[1] des troupes de l'Etat de Milan.

Ils font, outre cela, amasser autant qu'ils peuvent de soldatesque dans l'Etat ecclésiastique et dans celui des autres Princes, par le moyen de leurs partisans.

Leur armée navale commandée par Pimiento s'est avancée à Port-Mahon,[2] sans passer à Cadix, afin de ne s'éloigner pas tant d'Italie.

Elle fait toutes les diligences possibles pour se mettre en état de sortir au plus tôt. Et, pour cet effet, on envoie audit Port-Mahon à grande hâte les ouvriers et toutes les choses nécessaires pour les radoubs.

Pimiento a ordre qu'à mesure que les vaisseaux vont se radoubant il les envoie à Naples sans attendre le reste.

On croit bien qu'ils pourront en peu de temps apprêter quelques vaisseaux. Mais, avant que tous soient en état, il leur faut au moins tout le mois de mai. De sorte que, si une armée peut mettre à la voile à la fin de celui-ci, personne ne met en doute que les avantages ne soient infailliblement pour cette couronne.

Tous ceux qui écrivent de divers endroits tombent d'accord unanimement que la direction des affaires de Naples en faveur de l'une ou de l'autre couronnes dépend de la prévention et de l'armée qui arrivera la première.

Sur quoi je vous dirai en passant que, pour cette raison-là, on a dépêché de nouveau extraordinairement pour hâter les levées des matelots ponentois afin qu'ils soient tous à Toulon le 20 de ce mois et qu'on n'attende pas après eux.

On a dépêché de même pour hâter les revues et la marche des troupes qui devront s'embarquer sur la mer pour mettre pied à terre. On peut faire état certain que le nombre n'en sera pas moindre de quatre mille hommes de cavalerie et infanterie, sans compter ce qu'on pourra tirer de vaisseaux et galères pour servir à terre dans une occasion.

Je reviens aux avis et je vous dirai en outre que les Espa-

1. Petite ville d'Italie, sur la côte de la mer de Gênes; elle avait le titre de marquisat.

2. Sur la côte orientale de l'île de Minorque.

gnols songent à renvoyer à Naples les cinq galères qui ont porté en Espagne le duc d'Arcos[1] et sa famille, après les avoir raccommodées et remplies de chiourme dont elles manquent fort, et embarquer dessus une partie des deux mille hommes que j'ai dit ci-dessus qu'ils ont destinés pour Naples.

On me donne aussi avis qu'ils ont mis depuis peu à la mer deux vaisseaux neufs de huit cents tonneaux chacun.

Il n'est demeuré à Naples, comme je vous ai déjà marqué, que six vaisseaux des plus petits. On tâchera de les y raccommoder afin qu'ils se trouvent prêts au retour des autres.

Ils y ont aussi treize à quatorze galères, mais en si mauvais état qu'on tient pour certain qu'il y en a plus de la moitié qui ne saurait tenir la mer.

Toutes les lettres que nous recevons d'Italie portent qu'il n'y a rien de plus nécessaire présentement pour l'affaire de Naples que votre arrivée. Je vous prie de le dire à M. le cardinal Grimaldi et vous conjure de nouveau de ne pas perdre un seul moment de temps.

L'escadre des vaisseaux sera suivie de près d'une escadre de dix galères commandée par le chevalier de Chastelus[2]. Je ne pense pas, s'ils se rencontrent ensemble, qu'il arrive contestation entre eux pour le commandement, qui me semble être décidé pour le plus ancien, et je sais d'ailleurs que les deux chevaliers sont très bons amis de longue main. En tout cas, je prie M. le cardinal Grimaldi d'y interposer son autorité, en sorte que le service du Roi n'en puisse recevoir aucun préjudice jusqu'à l'arrivée de toute l'armée que tous les différends cesseroient. J'écris un mot à toutes fins au chevalier Garnier[3], pour ne pas s'amuser à ces disputes et de n'aller qu'au solide et au

1. Don Rodrigue Ponce de Léon, duc d'Arcos, marquis de Zara, comte de Bailen y Casares, était vice-roi de Naples depuis 1646. On a vu dans la notice préliminaire les mauvais résultats de son gouvernement qui provoqua l'insurrection de Masaniello. Le duc d'Arcos quitta Naples le 28 janvier 1648 et tomba dès ce moment dans une disgrâce complète.

2. César Philippe, comte de Chastelus, maréchal de camp des armées du Roi, mort en 1695.

3. Le chevalier Garnier, commandant l'escadre des vaisseaux envoyée en Italie dès 1646. Cette escadre avait mis le siège devant la petite ville de Piombino, sur la côte de Toscane, non loin de Livourne.

service, et que, s'il nous arrivoit pour de pareilles bagatelles, je n'admettrois aucune excuse.

Quand on a pris la résolution d'envoyer dix galères, ç'a été dans la croyance qu'il n'y en avoit pas plus grand nombre à Naples en état de les combattre. C'est pourquoi, si vous croyez qu'elles pussent courir quelque péril (ce que je ne crois pas particulièrement étant bien armées et ayant vos vaisseaux à l'abri desquels elles peuvent se mettre en un besoin), il faudra leur mander ce qu'elles auront à faire et quelles précautions elles devront prendre pour leur sécurité.

On se remet à M. le cardinal de Grimaldi, et à vous en son absence, de retenir les vaisseaux et les galères autant que vous le jugerez à propos, ou de les envoyer joindre le corps de l'armée pour revenir ensemble, ainsi que vous estimerez pour le mieux. Les deux chevaliers ont ordre d'exécuter tout ce qui leur sera dit par M. le cardinal Grimaldi ou par vous.

Quand nous travaillons à faire perdre aux peuples de Naples les pensées qu'ils ont de République, ce n'est pas, comme vous savez, pour nous opposer à leur liberté, que nous souhaiterions passionnément de voir bien établie par quelque moyen qu'elle le puisse être, mais seulement parce que nous ne croyons pas que le dessein puisse réussir, et que cependant l'application que l'on y a peut donner lieu aux ennemis de remettre leurs affaires et reprendre le dessus, pour les raisons qui vous ont été souvent dites. Néanmoins, si vous reconnaissez que ces peuples soient encore absolument aheurtés à cela et qu'il y ait péril de nous gâter nous-mêmes auprès d'eux en voulant les en desmouvoir, il vaudroit bien mieux seconder leur fantaisie que de la choquer directement, et il faudra en ce cas s'appliquer à faire le mieux qu'il se pourra dans une méchante affaire, essayant de conserver au Roi quelque qualité supérieure, et qui montre que cette République est dans sa dépendance et sous sa protection.

Nous ne pourrons d'ici que vous donner les avis que nous recevrons qu'il faut examiner mûrement et prendre les résolutions sur les lieux qui nous paraîtront les meilleurs, la cour étant trop éloignée pour la pouvoir consulter, sans perdre les

affaires par l'attente, en perdant les occasions qui se présentent et ne reviennent plus.

S'il y a des choses dont l'exécution dépende de M. le Bailly de Valençay, il faudra que M. le cardinal Grimaldi se donne la peine de lui en écrire. Car, sans perdre de temps à le mander ici, le Bailly fera tout ce qui se trouvera être en son pouvoir et présentement on lui en envoie l'ordre.

Vous communiquerez, s'il vous plaît, ce mémoire et tous les autres à M. le cardinal Grimaldi à votre arrivée à Piombino, où je ne doute nullement que S. E. ne se soit rendue avant vous, à moins de quelque indisposition ou quelque autre chose extraordinaire que je ne puis prévoir. Mais en ce cas il vous y aura sans doute dépêché quelqu'un pour vous donner de ses nouvelles, et, s'il vous mande qu'il ne peut venir, vous passerez outre à Naples à exécuter vos ordres sans délai.

LE CARDINAL MAZARIN.

Fait à Paris, le 6 avril 1648.

---

6 avril 1648.

Je vous ajouterai aussi, pour ne laisser en arrière aucune particularité, des avis que j'ai eus, que je crois qui pourront servir autant à ceux qui commanderont l'armée navale comme à ceux qui auront le maniement et la direction des affaires de Naples : que les ennemis, afin de faire sortir plus tôt leur armée à la mer sans qu'elle soit obligée à attendre le biscuit qui lui est nécessaire pour toute l'année, en font faire une grande quantité en Sardaigne et à Messine, afin que ladite armée en puisse être assistée des dits lieux à point nommé.

En outre les premières troupes qui consistent en mil hommes de pied qu'ils envoient d'Espagne doivent partir de Malaga sur des vaisseaux frettés. C'est pourquoi, si l'escadre de M. Garnier les peut rencontrer devant qu'ils abordent à Naples, ce seroit un coup de conséquence que de s'en saisir ; ce qui seroit fort aisé en ce cas,

vu que les vaisseaux sur lesquels ils sont embarqués ne valent rien.

On me mande aussi que deux frégates de trente pièces de canon chacune, qui se sont détachées de l'armée ennemie, pendant qu'elle étoit à Naples, pour emmener en Espagne des gentils-hommes que renvoyoit Don Jean d'Autriche, étoient prêtes à partir de Cartagène pour retourner audit Naples, et se joindre aux six vaisseaux qui y sont demeurés.

On ajoute que Britto, qui est celui qui a défendu Lérida[1] dans ses deux derniers sièges, devoit s'embarquer sur les cinq galères que je vous ai dit dessus que l'on songeoit à renvoyer à Naples. Il seroit très important que l'escadre des galères qui sera commandée par le chevalier de Chastelus, comme l'autre qui devra suivre après, n'oubliassent rien pour faire rencontre de ces cinq galères, la perte desquelles seroit d'un préjudice irréparable aux ennemis dans les conjonctures présentes.

On ne doute nullement que, lorsque le comte d'Ognate (lequel a naguère pris possession de la charge de vice-roi de Naples suivant les ordres du Roi son maître) apprendra la révocation qu'on a fait de sa commission pour en gratifier Don Jean d'Autriche avec ordre au comte de l'assister, celui n'en demeure très mal satisfait, et qu'ensuite il n'y ait lieu de profiter de son mécontentement, qui causera sans doute des divisions fort avantageuses au service du Roi et aux affaires du peuple et du Royaume de Naples. C'est pourquoi M. le cardinal Grimaldi et vous profiterez de cet avis en la manière que vous le jugerez plus à propos.

Comme les soldats qu'on envoie d'Espagne à Naples sont nouvellement levés et embarqués par force, il ne faut pas douter que, quand ils seront une fois débarqués, s'ils voient jour et commodité de s'enfuir, ils le feront, tout de même que ceux qu'ils envoient en Flandre tous les ans, auxquels nous donnons un passe-port; et avec cela il en retourne toujours plus de la moitié. Il faudroit en faire de même à Naples et on ajoute la promesse de l'embarquement dans l'occasion des barques ou

1. Le siège de Lérida en Catalogne fut commencé par le comte d'Harcourt en 1646 et continué par Condé en 1647. Lérida était défendue par don Gregorio Britto, gouverneur de la ville; Condé, qui ouvrit la tranchée au son des violons le 28 mai, dut lever le siège le 19 juin.

vaisseaux qui s'en reviendront en France, et, par ce moyen, on frustrera le Roi d'Espagne de tout l'avantage qu'il s'est figuré de tirer de l'envoi de ces troupes à Naples, parce que, d'ailleurs, dans ces longues navigations, il en meurt toujours beaucoup de fatigues et de misère ; et pour le reste, ce sont de nouveaux soldats qui ne sont pas fort à appréhender.

Afin que M. le cardinal Grimaldi et vous voyez à quel point on s'applique aux affaires de Naples, je vous dirai que parmi les corps que l'on a résolu d'y envoyer et que l'on fait travailler à grande hâte pour mettre au plutôt en bon état, il y a le vieux régiment de Sault et celui de Vervins, de trente compagnies chacun, et le régiment colonel de cavalerie de douze, sans qu'on oublie rien pour faire que les autres corps qui les accompagneront soient forts et commandés par de bons officiers.

Quoi que je vous aie mandé de ne parler à qui que ce soit de ce que vous allez faire à Piombino, vous pouvez pourtant le communiquer à M. le Bailli de Valençay, étant assuré qu'il tiendra la chose fort secrète et qu'il n'y aura qui que ce soit qui la pénètre. Je lui ai même adressé ce paquet, avec ordre, si vous êtes parti, de l'ouvrir pour prendre mémoire des choses qui regardent l'armement naval des ennemis, et le départ de leurs galères et vaisseaux afin qu'il tâche d'en profiter dans la sortie que feront les nôtres ; après quoi je lui ai écrit de refermer le paquet, et de vous l'adresser par la voie la plus sûre à Piombino sans perdre un moment de temps, ou, s'il voit que l'escadre des galères soit en état de partir quatre ou cinq jours après, le consigner au chevalier de Chastelus pour vous le rendre.

Les instructions qu'on vient de lire portent la date du 6 avril ; le même jour, la révolution napolitaine avait pris fin et la restauration espagnole s'était accomplie. A la suite des incidents du mois de décembre, le gouvernement espagnol avait, en effet, compris que, s'il était difficile de ressaisir Naples par la force ouverte, il suffisait de diviser les Napolitains pour rétablir les affaires de l'Escurial dans les Deux-Siciles. Le cabinet de Madrid agit cette fois avec beaucoup d'habileté : le duc d'Arcos, objet de l'exécration publique, fut rappelé et remplacé par le comte d'Onate, homme adroit et insinuant,

qui entra aussitôt en négociations avec les chefs populaires que Guise, mal conseillé par le comte de Modène et par un aventurier, Marc Duncan de Cérisantes, dont il avait fait son confident, avait commis la faute grave de s'aliéner. Comme le retour de la flotte française était annoncé, et pendant que Guise était allé occuper la petite île de Nisita pour faciliter le débarquement des troupes enfin promises par Mazarin, Gennaro Anese et ses complices livrèrent de nuit aux Espagnols une des portes de la ville et la grosse tour qui servait d'arsenal. Don Juan d'Autriche et le comte d'Onate entrèrent aussitôt avec leurs troupes, criant : « La paix! la paix! Point de gabelles! » (6 avril.) La canaille napolitaine les acclama, et le duc de Guise, revenu en toute hâte de Nisita, ne put rentrer dans Naples dont il trouva toutes les portes fermées. Abandonné de presque tous ses gens, Guise tenta de s'enfuir vers les Abruzzes et fut fait prisonnier auprès de Capoue.

Ainsi se termina la révolte de Naples dont Montglat a pu écrire dans ses *Mémoires* que, « si le cardinal de Richelieu eût été vivant, elle eût eu une bien plus grande suite ». Mazarin perdit tout pour avoir cherché à concilier l'intérêt français, qui lui commandait de soutenir résolument le duc de Guise, et les passions de la reine qui préférait voir Naples entre les mains de son frère que de celles d'un autre que « le petit *Monsieur*, frère du roi ».

Malgré la gravité de l'échec qu'il venait de subir, Mazarin ne renonça point à son projet de chasser les Espagnols du royaume de Naples. On verra par les lettres suivantes qu'il continua, jusqu'au mois d'août 1648, de provoquer de nouvelles tentatives dans le royaume. Il était malheureusement trop tard. Avec la moitié des forces qu'il envoya à cette époque dans les eaux de Procida et de Salerne, il eût assuré, au printemps précédent, le succès de Guise et l'établissement d'un royaume français dans la basse Italie.

MÉMOIRE DU CARDINAL MAZARIN A MONSEIGNEUR LE CARDINAL GRIMALDI, LE PRINCE THOMAS [1] ET DU PLESSIS-BESANÇON

15 août 1648.

Sa Majesté, ayant mûrement examiné en quel endroit il est plus expédiant pour le bien de son service d'employer son armée

1. Thomas de Savoie Carignan, cinquième fils de Charles-Emmanuel, tige de la maison de Carignan, né en 1596. Il suivit la politique hésitante de sa maison, s'al-

navale et les troupes qui sont embarquées dessus, en cas qu'après l'entreprise qu'ils avoient résolue au delà de Prochita [1], faite ou faillye, on ne voye pas jour à pousser, ou faire aucun progrès dans le Royaume de Naples, elle a estimé, dans la conjoncture présente des affaires, que la meilleure résolution qu'elle puisse prendre, lorsque, comme il est dit, il n'y aura rien de considérable à espérer du côté de Naples, c'est de faire venir l'armée aux côtes de Catalogne pour tenter l'entreprise de Taragonne [2]; à quoi la conquête de Tortose peut apporter de plus grandes facilités qu'il n'y en a eu par le passé, la place se trouvant coupée de tous côtés, et ne pouvant plus y rien entrer que par mer. Il semble que fermant à ceux de Taragonne la seule voie qui leur reste pour être secourus, comme il paroît aisé, notre armée navale prenant la première son poste sous la place, l'entreprise ne peut quasi manquer de réussir, puisque notre armée de terre se trouve déjà de beaucoup supérieure à l'ennemie, et qu'elle pourra encore être notablement renforcée par les troupes extraordinaires qui sont embarquées sur la navale, et qui mettront pied-à-terre pour cette occasion, et par celles enfin qu'on avoit préparées pour le débarquement à Naples, et qu'on pourra faire en ce cas passer en Catalogne.

Il est superflu de dire quelle seroit l'importance d'une pareille conquête. Mais, afin que M. le cardinal Grimaldi et M. le prince Thomas puissent être mieux informés de tout ce qui regarde cette affaire, Leurs Majestés ont jugé à propos de leur faire porter cette dépêche par le sieur de Launay qui a été présent et a beaucoup participé à la gloire de la prise de Tortose, qui a de

liant tantôt à l'Espagne, qui par le Milanais menaçait le Piémont, tantôt à la France, qui surveillait la Savoie par le Dauphiné. Attaché d'abord au parti espagnol, il perdit en 1635 la bataille d'Avein contre les maréchaux de Châtillon et de Brézé. Après plusieurs alternatives, il passa définitivement au service de la France (1642) et obtint le grade de généralissime des armées de France et de Savoie en Italie. On a vu dans la notice préliminaire qu'il joua un rôle très inférieur à celui que Mazarin lui avait destiné dans l'affaire de Naples. En 1656, le duc de Modène ayant été attaqué par les Espagnols, le prince Thomas partit à son secours et mourut en route, à Turin.

1. Ile du golfe de Naples. Voir la notice de l'instruction suivante.

2. L'armée de Catalogne était commandée par le maréchal de Schomberg qui avait remplacé comme vice-roi le frère de Mazarin (1648). Schomberg répara les revers de d'Harcourt et de Condé en s'emparant de Tortose; il se préparait à tenter le siège de Tarragone, sur la côte de la Méditerranée, que l'armée française avait entrepris une première fois en 1644.

longue main grande connoissance de ce pays-là et de tout ce qui s'y peut faire, et qui pourra les éclaircir pleinement sur tous les doutes qu'ils pourroient lui proposer touchant ces affaires-là.

Si Mgr le prince Thomas fait le voyage, il trouvera en arrivant en Catalogne les ordres nécessaires de Sa Majesté sur la façon dont toutes choses devront se passer entre lui et le maréchal de Schomberg [1], qui se trouve en la possession de la qualité de Vice-Roi, laquelle porte avec soi de grands avantages et prérogatives dans le pays, mais cela n'empêchera pas que Leurs Majestés ne veuillent que Son Altesse ne reçoive toute sorte de satisfaction, ainsi que lui dira plus particulièrement le sieur de Launay.

Et, en ce cas, M. le cardinal Grimaldi pourra débarquer à Toulon et venir à la cour, où Leurs Majestés seront bien aises de voir Son Excellence et de lui témoigner elles-mêmes le vif ressentiment qu'elles ont de son zèle et de ses services. Que si, pour des considérations qu'on ne peut juger, M. le prince Thomas aimoit mieux ne pas faire le voyage de Catalogne et s'en retourner en Piémont, ou venir ici, Sa Majesté désireroit que M. le cardinal Grimaldi voulût se donner la peine de se transporter encore sur l'armée en Catalogne où Son Excellence, comme plénipotentiaire, auroit l'entière direction des choses. Et M. le duc de Richelieu [2] lui rendroit tous les respects et déférences qu'il sauroit désirer, se conformant entièrement à tout ce que le dit sieur cardinal Grimaldi lui diroit être du service de Sa Majesté et M. le maréchal de Schomberg aussi, agissant à terre, aura les mêmes déférences pour tout ce qui viendra de sa part.

Comme la place de Mahon dans l'île de Minorque n'a jamais été trop bonne ni trop bien gardée, et qu'on a eu avis certain que, dans cette conjoncture-ci, elle l'est encore moins qu'à l'ordinaire, les Espagnols en ayant presque tout tiré pour fournir

1. Charles de Schomberg, duc d'Halluin, pair et maréchal de France, était fils de Henri de Schomberg auquel il succéda comme gouverneur du Languedoc (1635).

2. Armand-Jean du Plessis, né en 1629, était fils de François de Vignerot, généra. des galères de Louis XIII. Son grand-oncle, le cardinal de Richelieu, le substitua aux nom et armes des du Plessis. Devenu duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France et chevalier des ordres du roi, il succéda à son père comme général des galères (1643), et conserva cette charge jusqu'en 1661. Il mourut le 10 mai 1715.

d'autant à ce qui manquoit à l'armement de leur armée navale, Sa Majesté a voulu qu'on mît en considération de sa part à Son Excellence et à Son Altesse s'ils ne jugeraient point à propos en prenant la route de Catalogne, qui est la même, d'aller tenter cette entreprise qui n'occuperoit pas longtemps, quelque succès qu'elle eût; il est superflu de leur dire quelle seroit la conséquence de cette conquête, puisqu'ils la savent comme moi. On me veut faire accroire que l'affaire seroit assurée, s'il y avoit moyen de mettre seulement cent chevaux à terre; Sa Majesté, avec cela en remet entièrement la résolution à ce qui sera jugé à propos de delà.

En cas que M. le cardinal Grimaldi et M. le prince Thomas se résolvent à venir en Catalogne, il sera bien à propos qu'ils détachent quelque vaisseau et des flûtes pour aller prendre les troupes qui seront à Toulon et les transporter à l'armée navale.

Le mémoire suivant fait allusion aux opérations militaires qui eurent lieu aux environs de Naples dans le cours du mois d'août 1648. Nous en empruntons le résumé à une dépêche adressée le 16 août, de la Rade sous Procida, par les commandants des troupes et flotte françaises[1] :

8 août : Départ de la flotte.

9 août : Elle vient mouiller au port de Salerne, hors de la portée du canon.

10 août : Reconnaissance faite par tous les officiers et chefs principaux, montés sur la galère capitane, en vue d'une descente sur la plage. Trois régiments descendirent et s'emparèrent de quelques postes.

11 août : M. de Montade avec 14 capitaines commandés et 14 à 1,500 hommes, et MM. de Sainte-Maure et de Vins avec 400 des galères firent leur descente du côté de Vietry. Ce jour même, on tente l'attaque de Salerne sous la conduite du prince Thomas. M. de Montade y est blessé.

13 août : Du Plessis-Besançon amène un renfort. Mais les pertes déjà nombreuses, le défaut de vivres, les avis arrivant que les troupes ennemies se renforcent, enfin le peu de sympathies sérieuses que les armes françaises rencontrent dans le pays de Naples et les régions

1. *Arch. des Aff. Étr.* Naples, VIII, p. 339 et suiv.

circonvoisines donnent à réfléchir aux chefs de l'expédition; le 15 au soir, la flotte revient à Procida.

Le 16, à la suite d'une délibération entre le cardinal Grimaldi, le prince Thomas et Du Plessis-Besançon, l'abandon du poste de Procida est résolu.

RÉPONSE DU CARDINAL MAZARIN AU MÉMOIRE DU SIEUR DU PLESSIS-BESANÇON DU 16 AOUT SOUS PROCIDA[1].

4 septembre 1648.

Le mémoire dudit sieur Du Plessis ne contient que la relation de ce qui s'est passé à la descente que quelques troupes de l'armée du Roy ont faite à Salerne[2] de leur retraite, et les raisons qui ont obligé M. le cardinal Grimaldi et M. le prince Thomas à résoudre de revenir de deça, à abandonner le poste de Procida, et sans le démolir.

Sur le premier point il eût été à souhaiter qu'on n'eût point fait ce débarquement à Salerne, non pas simplement à en juger par le succès qu'il a eu (car ce n'est pas de l'événement que la raison veut qu'on juge si une résolution étoit bonne ou mauvaise), mais par ce, premièrement, qu'on n'avoit point vu encore de parti formé qui nous appelât, ou qui nous reçût, et nous pût assister, qui étoit, néanmoins, ce qu'on avoit diverses fois mandé précisément être nécessaire avant que s'engager à mettre pied à terre dans le Royaume, et qu'en second lieu, il n'y avoit pas d'apparence que nous pussions faire aucun progrès considérable avec les forces seules que nous avions.

D'ailleurs la réputation des armes de cette couronne ne souffroit aucune diminution si on se fût retiré après la prise de

1. *Arch. des Aff. Étr.* Naples, t. VIII.

2. Port de la côte occidentale d'Italie, situé dans le golfe du même nom, au sud de Naples.

Procita et après avoir reconnu que l'arrivée de notre armée navale ne causoit aucune nouvelle émotion dans le Royaume ni dans la ville de Naples, puisque chacun auroit vu que notre dessein n'étoit pas de faire des progrès avec nos forces seules, mais seulement d'accomplir la promesse que nous avions faite à ces peuples-là de les assister, en cas qu'ils fussent disposés à se mettre en liberté et que nous leur avions tenu parole.

Au lieu que par ce débarquement nous aurons donné occasion aux Espagnols de publier et faire grande ostentation de notre retraite qu'ils appelleront fuite et déroute avec perte de gens et de canon. On a souvent fait remarquer en diverses dépêches qu'il est beaucoup plus utile et plus honorable de ne rien entreprendre que de le faire sans en venir à bout, et principalement quand c'est dans un pays comme l'Italie où tout se conduit et se gouverne quasi par réputation et où elle contribue plus que toute autre chose à se faire estimer et craindre.

Je passe plus outre encore, et crois que la prise de Salerne nous auroit été désavantageuse, d'autant que, n'étant pas assez considérable pour causer une révolution générale du Royaume ou de partie d'icelui, elle nous engageoit à continuer la guerre en un lieu éloigné pour y faire des progrès pied à pied, qui est ce que l'on a toujours voulu éviter.

Il a semblé aussi qu'on ne devoit point permettre à M. de Montade de mettre pied à terre avec tant de capitaines, de vaisseaux et de galères puisque, sans grande apparence d'en tirer une utilité considérable en hasardant la vie des officiers qui commandent l'armée navale, c'étoit la mettre en état d'être moins capable de combattre l'ennemie.

Pour ce qui est de retourner de deçà, on aura vu par les dépêches que le sieur De Launay a portées qu'on ne pouvoit prendre une résolution plus conforme aux sentiments de Leurs Majestés, puisque l'on mandoit par lui positivement que, passé le mois d'août, si on reconnoissoit qu'il n'y eût pas lieu de se promettre quelque chose de grand du côté de Naples, on ne désiroit pas que l'armée s'y amusât plus longtemps sur des espérances incertaines, mais qu'elle allât chercher l'ennemie, et, après l'avoir combattue ou vu qu'elle ne pouvoit l'attirer au combat, se

rendre avec le plus de diligence qu'il seroit possible aux côtes de Catalogne et prendre son poste devant Tarragone en donnant avis en même temps à M. le maréchal de Schomberg, afin qu'il pût bien prendre ses mesures pour l'attaque de ladite place, suivant ce qui lui a été mandé d'ici de se tenir prêt pour faire cette entreprise, en cas que l'armée navale, ayant reconnu qu'il n'y a rien à espérer dans le Royaume de Naples, revînt sur les côtes de Catalogne.

Sa Majesté a jugé très prudente la résolution de quitter Procita et les raisons qu'on a eues pour cela incomparablement plus fortes que celles qui étoient pour la conservation de ce poste-là. Elle a aussi fort approuvé qu'on ait plutôt laissé ledit poste en l'état qu'on l'a trouvé que de le démolir et qu'on ait bien traité les habitants de l'île, et il eût été à désirer qu'on en eût fait autant à Vietry[1].

Leurs Majestés persistent dans la première résolution qu'elles ont fait savoir à M. le cardinal Grimaldi et M. le prince Thomas par le sieur De Launay, qui est que l'armée navale aille prendre le poste de Tarragone essayant de combattre l'ennemi si elle le trouve dans son chemin, ou sur ces côtes-là, et leur recommande surtout qu'il n'y soit pas perdu un seul moment de temps, parce que la mauvaise saison approche fort et que les instants sont précieux, si on veut faire quelque chose.

Comme l'armée navale des ennemis n'est pas capable de tenir tête à la nôtre, il se pourra faire que pour fuir le choc elle aura passé en Italie quand elle aura su que nous revenions de deçà. Et, en ce cas, il faut mander aux gouverneurs de Piombino et de Portolongone[2] d'être continuellement alertes et se tenir bien sur leurs gardes; car, encore que les ennemis n'aient pas de forces suffisantes pour songer à les attaquer, ils pourroient embarquer du monde à Naples et venir tenter cette diversion, pendant qu'ils nous verroient engagés dans un autre dessein.

Il est même remis à la prudence desdits sieurs cardinal et prince d'envoyer auxdits postes de Toscane cinq ou six cents

1. Viétri, petite ville du royaume de Naples, non loin de Salerne.

2. Porto-Longone, forteresse et port de l'île d'Elbe qui, ainsi que Piombino, avait capitulé et se trouvait aux mains des Français.

hommes de renfort s'ils les jugent à propos, et on voudroit bien que, quand l'armée y aura passé au retour de Naples, on se fût avisé d'y laisser quelque quarante ou cinquante chevaux de ceux qui sont embarqués avec les cavaliers pour les monter.

Sa Majesté a donné les ordres pour faire passer en Catalogne les régiments du Languedoc qui est de trente compagnies, et, outre cela sa recrue, ceux de Ferron, Fabreques et Pibrac; si tous ne sont pas prêts pour s'embarquer, elle désire qu'on ne retarde pas pour cela le départ de l'armée, mais qu'elle se mette à la voile sans perte de temps et qu'on laisse les ordres pour faire suivre le reste sur des flûtes le plus tôt qu'il se pourra.

On pourroit aussi laisser les soldats malades du voyage de Naples dans quelque bon quartier en Provence que M. le comte d'Alez[1] donneroit afin qu'ils eussent moyen de se remettre, et, à mesure qu'ils recouvreroient leur santé, les faire passer aussi en Catalogne par les commodités de vaisseaux ou de barques qui seront fréquentes.

Le sieur du Vignan[2] a tant de zèle pour le service du Roy et tant de déférence à ce dont je le prie, qu'après ce que je lui écris je ne doute point non seulement qu'il ne passe gaiement avec tous ses compagnons en Catalogne, mais qu'il n'exécute tout ce qu'on pourra désirer de son service, soit dans les vaisseaux, soit étant arrivé si l'on fait le siège, quoique ses cavaliers ne soient pas montés.

Le roi d'Espagne[3] ayant dernièrement dépêché à Leurs Majestés pour avoir un sauf-conduit du Roy pour le passage de la reine d'Espagne[4] et du roi de Hongrie[5], son frère, qui l'accompagne d'Allemagne en Espagne, et doivent venir par l'Italie et par la mer, Sa Majesté a fait expédier un passe-port pour lesdits

1. Emmanuel de Valois, comte d'Alais, colonel de la cavalerie légère de France, gouverneur de Provence.

2. Antoine Tambonneau, chevalier, puis marquis du Vignan, servit en Roussillon et en Catalogne (1641-1644). Après avoir fait la campagne d'Italie sous le prince Thomas, il devint maréchal de camp et lieutenant général des armées du Roi. Il prit part au siège d'Orbitello (1646).

3. Philippe IV.

4. Marie-Anne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand III.

5. Ferdinand François, fils de l'empereur Ferdinand III, élu roi de Hongrie en 1647.

Reine et Roi en la forme plus ample qu'il se pouvoit, ordonnant que s'ils veulent prendre port et mettre pied à terre dans les côtes de France, ils y seroient reçus avec les mêmes honneurs qu'on pourroit faire à sa propre personne, dont on a cru devoir donner avis afin que l'armée navale n'entreprenne rien contre eux à leur passage, au contraire leur rende tous les honneurs et déférences qui sont dus à leur qualité.

Le cardinal Mazarin.

II

LE CHEVALIER DE VINCELLES

1719

Le sort de l'Italie, après les longues guerres de Louis XIV, avait été réglé, en 1713 et en 1714, aux traités d'Utrecht et de Rastadt : la maison d'Autriche gagnait dans la Péninsule tout ce qu'y perdait la maison de Bourbon. En échange de Strasbourg et de Landau qui restaient à la France, Louis XIV s'engageait à reconnaître la possession du Milanais, de la Sardaigne, du Mantouan et de Naples à l'Empereur. La Sicile, transformée en royaume, avait été donnée à Victor-Amédée de Savoie. L'Autriche impériale se dédommageait de la perte de sa sœur, l'Autriche espagnole, par l'acquisition de ses domaines italiens.

La politique française, tissue d'inexplicables et parfois honteuses contradictions, s'employa, tour à tour, sous le règne de Louis XV, à disputer et à conserver à l'Autriche l'hégémonie de la Péninsule italienne.

La première tentative pour affranchir l'Italie par l'expulsion des Impériaux fut conçue par le cardinal Albéroni ; le duc d'Orléans, régent sous la minorité de Louis XV, la combattit sans autre motif que sa haine personnelle contre le roi d'Espagne, Philippe V. L'ambition de la seconde femme de Philippe, Elisabeth Farnèse, fille du duc Odoart II de Parme et de Sophie-Dorothée de Bavière-Neubourg, était purement « familiale » ; créer des établissements en Italie pour les infants qu'elle eut de Philippe V, sa pensée n'alla jamais plus loin. Albéroni, flattant les passions de la reine parmesane, s'en servant avec une habileté consommée, apercevait, au contraire, derrière ces combinaisons maternelles, tout un vaste plan, renouvelé de la politique de Richelieu et de Mazarin, et qui eût été l'abaissement définitif de la maison d'Autriche, au lendemain même de ses plus grandes victoires sur la maison de Bourbon. Pour arracher à Charles VI Naples, Milan

et la Sardaigne, l'Espagne formerait une vaste coalition qui réunirait tous les ennemis de l'Autriche, depuis Victor-Amédée qui envahirait la Lombardie jusqu'aux Turcs qui attaqueraient l'Empire par la Hongrie. En même temps, pour reprendre Minorque et Gibraltar aux Anglais, Albéroni lancerait le chevalier de Saint-Georges, fils de Jacques II, sur l'Angleterre, pendant que le roi de Suède, Charles XII, réconcilié avec Pierre le Grand, descendrait en Ecosse.

Qu'il y eût dans la conception d'Albéroni des parties romanesques et *a priori* irréalisables, rien de plus certain ; mais la pensée première du ministre de Philippe V, reprendre à l'Autriche les provinces italiennes, était forte et judicieuse ; elle ne s'enfla d'ailleurs que dans l'ardeur exaspérée de la lutte. Le malheur, l'écueil où échoua le grand cardinal espagnol, ce fut l'hostilité de la France. Le duc d'Orléans savait que Philippe V, à la nouvelle de la mort de Louis XIV, avait projeté de franchir les Pyrénées et de réclamer, à son profit, d'abord la régence et, si le débile enfant qui était Louis XV venait à mourir, le trône même de France, en dépit de la renonciation solennelle qu'il avait consentie et de la réversibilité garantie à la branche d'Orléans par le traité d'Utrecht. S'allier contre l'Espagne avec l'Angleterre, gardienne jalouse du traité d'Utrecht, écarter une apparence de danger national par une combinaison qui la fortifiait contre le danger personnel, telle fut aussitôt la politique du Régent qui trouva dans la personne de l'abbé Dubois un instrument d'autant plus empressé à le mettre en œuvre que « ce fripon, le plus grand coquin qu'il y ait au monde », comme l'appelait la Palatine, touchait de lord Stanhope une pension de cent mille écus. La *Triple Alliance* de La Haye (4 janvier 1717), par laquelle l'Angleterre, la Hollande et la France maintenaient et confirmaient les droits de Georges Ier contre le prétendant, et ceux du duc d'Orléans contre Philippe V, fut ainsi l'œuvre presque exclusive de Dubois que le Régent récompensa, à la demande de Stanhope, par le ministère des affaires étrangères. Dès lors, les grands projets d'Albéroni étaient condamnés. Dans l'espace de quelques semaines, tout lui fit défaut : les armées autrichiennes, commandées par le prince Eugène, remportèrent sur les Turcs les victoires de Peterwardein et de Belgrade ; Victor-Amédée effrayé refusa d'attaquer l'Empereur ; la fin de l'année 1718 vit la mort de Charles XII au siège de Friederickskall et l'échec de la conspiration de Cellamare, ourdie à Paris contre le Régent.

Au milieu de ces revers, Albéroni n'en avait pas moins poursuivi ses projets en Italie ; il s'était emparé de la Sardaigne (22 août 1717) et de la Sicile (1718). La conquête de la Sardaigne décida l'Autriche à s'unir aux grandes puissances septentrionales ; elle entra dans l'alliance de la Haye, qui devint la *Quadruple Alliance* de Londres (2 août 1718). Ces conventions portaient que l'Empereur renoncerait

pour lui et ses successeurs, à toutes prétentions sur l'Espagne et les Indes ; que Philippe V renoncerait pareillement à toutes prétentions sur les anciennes provinces espagnoles dont l'Empereur était en possession, ainsi qu'à la réversibilité de la Sicile; que la Sicile passerait à l'Empereur qui promettait l'investiture éventuelle de Parme et de la Toscane aux enfants de la reine d'Espagne; que le royaume de Sardaigne serait donné en échange de la Sicile à la maison de Savoie; et enfin que Livourne, Porto-Ferrajo, Parme et Plaisance seraient provisoirement occupées par des garnisons suisses à la solde des puissances médiatrices. Trois mois, à partir de la ratification de l'Empereur, étaient accordés au roi d'Espagne et à Victor-Amédée pour adhérer à cette transaction, la plus honteuse au bas de laquelle la France eût encore mis sa signature, puisqu'elle l'armait en faveur de ses ennemis contre ses alliés naturels, relevait les Pyrénées et livrait à l'Autriche ce qui restait de l'Italie.

Albéroni refusa les propositions de la quadruple alliance et la guerre éclata aussitôt pour le plus grand avantage de l'Autriche qui devait réunir entre ses mains les deux fragments du royaume des Deux-Siciles un instant séparés, et de l'Angleterre qui détruisit la naissante escadre de l'Espagne. La France était à la tête de la coalition pour humilier ce même Philippe V qu'elle avait assis, au prix de tant de sang, sur le trône de Philippe IV, et pour faire l'abbé Dubois premier ministre, archevêque de Cambrai et cardinal. — Les Espagnols furent battus au cap Passaro (11 août 1718), perdirent Fontarabie et Saint-Sébastien, et virent brûler une partie de leurs vaisseaux dans les chantiers de Santona et de Vigo (1719).

C'est dans le cours de cette guerre que le chevalier de Vincelles fut envoyé à Naples, avec l'instruction suivante. Dubois était alors ministre des affaires étrangères.

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU CHEVALIER DE VINCELLES[1], BRIGADIER DES ARMÉES DU ROI, ALLANT A NAPLES POUR Y SÉJOURNER PENDANT LA GUERRE D'ITALIE, ET Y VEILLER AUX INTÉRÊTS DE SA MAJESTÉ[2].

Les motifs qui ont porté le Roi à prendre les engagements contenus dans les traités signés à Londres le 2 août 1718, sont

1. La Ferrière de Vincelles, brigadier des armées du roi, maître de camp de dragons. Il mourut de maladie à Naples au mois de février 1720.

2. *Arch. des Aff. Étr.* Naples, XXV.

si universellement connus qu'il seroit inutile de le rappeler dans le mémoire. L'on sait depuis longtemps, et l'expérience a encore confirmé, qu'ils étoient devenus nécessaires pour prévenir le renouvellement d'une guerre générale; et personne n'ignore aujourd'hui que ce n'est qu'après avoir inutilement épuisé, avant et après la signature de ces traités, toutes les voies de représentation les plus pressantes pour porter le roi d'Espagne à accepter les conditions avantageuses qui lui avoient été réservées, que Sa Majesté a été obligée de recourir, de concert avec ses alliés, aux seuls moyens qui restoient pour obliger le prince par la force des armes à se désister des desseins qu'il avoit formés et qu'il n'a pas cessé de poursuivre au préjudice de la foi des traités et de la tranquillité publique.

Les mêmes motifs qui ont porté Sa Majesté à entrer dans les mesures nécessaires pour conserver la tranquillité de ses peuples, et pour préserver l'Europe de l'embrasement général dont elle étoit menacée, demanderoient qu'elle agît de concert avec les puissances qui sont unies à elle pour parvenir à la même fin, quand même elle n'en auroit pas pris, comme elle a fait, l'engagement formel par les traités de Londres.

Les délais accordés au roi d'Espagne pour l'acceptation des conditions réglées pour le rétablissement d'une paix solide étant expirés au mois de novembre dernier, et les hostilités ayant continué de la part de ce prince, Sa Majesté n'a pu se dispenser de satisfaire à ses engagements en déclarant la guerre au roi d'Espagne pour l'obliger à consentir au rétablissement de la paix, en faisant fournir à l'Empereur un subside pour tenir lieu, à son égard, des secours que chacune des parties contractantes est obligée de donner dans les cas prévus par les traités.

L'objet de ces secours et de ceux que le roi de la Grande-Bretagne[1] fournit de sa part en tenant aux côtes d'Italie une nombreuse escadre de ses vaisseaux de guerre, est de mettre l'Empereur en état de s'emparer de la Sicile qui doit lui appartenir selon ce qui a été réglé à Londres, et de soumettre aussi la

1. Georges Ier de Hanovre, qui avait succédé à la reine Anne en 1714.

Sardaigne au pouvoir du roi de Sardaigne[1], afin de désabuser le roi d'Espagne de l'espérance de pouvoir remporter aucun fruit d'une plus longue résistance, et de lui faire reprendre des sentiments de paix.

Il est donc de l'intérêt commun de toutes les puissances contractantes et de chacune d'elles en particulier, que l'exécution de ce projet soit heureuse et prompte ; l'on peut dire que la France y est encore plus particulièrement intéressée que les autres. Non seulement elle agit seule directement contre l'Espagne avec des forces nombreuses, et elle est exposée aux pratiques secrètes et à tous les effets du ressentiment que cette puissance fait paraître, mais elle fournit encore des sommes considérables à l'Empereur qui doit seul remporter tout le fruit et tous les avantages de l'accomplissement du traité de Londres.

Quoique Son Altesse Royale ne puisse avoir aucune défiance de la sincérité des alliés du Roi, qu'au contraire elle soit persuadée qu'ils agissent de bonne foi, qu'ils continueront de faire tous leurs efforts pour parvenir promptement à une paix solide qui a toujours été l'objet des liaisons que Sa Majesté a prises avec eux, et qu'ils ne s'écarteront en rien de l'observation fidèle des traités, Son Altesse Royale a cru qu'il étoit de la prudence et du bien de la cause commune qu'il y eût à Naples, dans les circonstances présentes, une personne éclairée, instruite des détails de la guerre, capable de rendre compte des dispositions qui seront faites pour terminer les expéditions de la Sicile et de la Sardaigne et qui puisse exécuter les ordres qu'elle jugera à propos de remettre à ses soins ; et, comme elle sait que le chevalier de Vincelles, brigadier des armées du Roi, a toutes les qualités nécessaires pour remplir ses vues, elle l'a destiné à cet emploi, et elle veut qu'il parte incessamment pour se rendre à Naples où il fera son séjour ordinaire.

Comme les ordres qu'il recevra dans la suite par rapport aux affaires présentes d'Italie pourront avoir quelque rapport

1. Victor-Amédée II, fils de Charles-Emmanuel II et de Jeanne de Savoie-Nemours, né en 1666, fut le premier duc de Savoie, qui porta le titre royal. Sacré à Palerme en 1713, il passa un an dans ses nouveaux Etats, puis les laissa prendre assez facilement par les Espagnols, dans l'espoir de les troquer à la paix contre la Sardaigne. L'échange, réclamé par l'Autriche, eut lieu en 1719.

aux intérêts du roi de Sardaigne et aux dispositions qui se feront dans l'Etat de Milan aussi bien que dans les principaux ports d'Italie, elle veut qu'il prenne sa route par Turin, par Milan, par Gênes et par Rome, et, outre les lettres qu'elle lui fait remettre pour ceux qui sont chargés des affaires du Roi, auprès de tous les Etats d'Italie, afin qu'il puisse convenir des moyens d'entretenir avec eux une correspondance régulière sur tout ce qui aura rapport au service de Sa Majesté, Son Altesse Royale lui fait aussi remettre des lettres de créance pour le marquis Del Borgo, ministre du roi de Sardaigne, pour le comte de Colloredo, gouverneur général du Milanais, pour le Vice-Roi de Naples [1], et pour le commandant des forces de l'Empereur [2] et du roi de la Grande-Bretagne en Italie [3], pour le mettre en état d'établir la confiance et les relations nécessaires pour le bien de la cause commune.

Il dira au marquis Del Borgo que Son Altesse Royale lui a prescrit d'avoir une attention particulière à tout ce qui pourra intéresser le roi de Sardaigne ou contribuer à sa satisfaction dans les résolutions qui seront prises par rapport à la suite des affaires d'Italie, et que c'est un des principaux motifs de la résolution qu'elle a prise de l'envoyer à Naples, qu'elle lui a ordonné de s'adresser à lui pour recevoir les instructions que le Roi, son maître, jugera à propos de lui faire donner par son canal sur tout ce qui pourra faciliter et avancer la conquête de la Sardaigne et lui en assurer la possession; et comme il n'est pas douteux que, quoiqu'il ne demande pas à être admis à l'audience

1. Le vice-roi de Naples était, depuis 1713, le feld-maréchal Wirich-Philippe-Laurent, comte de Daun et prince de Tiano ; il eut pour fils le célèbre feld-maréchal Léopold de Daun, l'adversaire de Frédéric II pendant la guerre de Sept ans.

2. Le commandant des forces impériales était le comte de Mercy, petit-fils du fameux général de la guerre de Trente ans. Entré en 1682 au service de l'Empereur, il combattit contre les Turcs, prit part aux campagnes d'Italie et du Rhin pendant la guerre de la succession d'Espagne, assista comme feld-maréchal aux batailles de Peterwardein et de Belgrade, et fut chargé en 1719 du commandement de l'armée de Sicile. Après avoir été pendant quelque temps gouverneur du banat de Temesvar, Mercy reçut le titre de feld-maréchal général et fut mis en 1733 à la tête de l'armée d'Italie, qui s'empara de Parme. Il mourut l'année suivante âgé de soixante-huit ans.

3. L'amiral Georges Bing, vicomte de Torrington, commandait la flotte anglaise en Sicile. Rallié au parti de Guillaume d'Orange, il fut élevé à la dignité de premier lord de l'Amirauté et nommé pair d'Angleterre. Ce fut Bing qui s'empara de Gibraltar (1704).

du roi de Sardaigne, ce prince ne le fasse appeler, il doit observer, après les assurances du désir sincère que Son Altesse Royale a d'entretenir une amitié étroite avec lui, de se renfermer dans les mêmes expressions que Son Altesse Royale lui prescrit d'employer en parlant au marquis Del Borgo, et d'éviter avec soin de combattre ou d'applaudir ce que le roi de Sardaigne pourrait lui laisser entendre de ses défiances et de ses craintes; et, si elles lui paraissaient aussi vives qu'il y a lieu de le croire, il doit seulement assurer ce prince qu'il peut compter, non seulement que Son Altesse Royale ne s'écarte en rien de l'observation des traités de Londres, mais encore qu'elle apportera tous ses soins, et qu'elle emploiera tous les moyens qui peuvent dépendre d'elle pour procurer incessamment l'entier accomplissement des conditions qui l'y intéressent. Et si ce prince lui faisait des questions pressantes sur les voies dont Son Altesse Royale peut se servir pour assurer son Etat, il suffit qu'il réponde que ce détail ne lui a pas encore été confié, mais que les moyens de le faire ne lui manqueront pas, et que comme elle le désire sincèrement il en verra sans doute bientôt les effets.

Le chevalier de Vincelles n'ignore pas que, quoique le roi de Sardaigne soit regardé avec raison comme l'un des princes de l'Europe qui a le plus d'habileté, et quoiqu'il sache en effet parfaitement dissimuler ses sentiments, il lui échappe cependant dans la vivacité de ses discours des mouvements qui peuvent faire pénétrer ses véritables dispositions. Il lui arrive quelquefois de changer de matière si subitement que l'on peut croire qu'il s'aperçoit lui-même que sa vivacité pourroit trahir son secret, et qu'il se repent de s'être trop expliqué.

Ce n'est pas aussi toujours une règle sûre avec le prince, et tous ceux qui ont le plus souvent traité avec lui ont quelquefois cru que c'étoit une manière de se faire entendre dans les choses où il ne vouloit pas en effet entrer en matière.

Comme le chevalier de Vincelles n'a rien de particulier à traiter avec ce prince, il suffit, s'il est admis à son audience, qu'il soit attentif à observer ses mouvements et ses discours pour en rendre compte; et si ce prince exigeoit de lui de faire à son passage à Milan, ou à son arrivée à Naples, des dé-

marches plus fortes et plus précises que des offices généraux pour ses intérêts, il doit lui faire remarquer que, n'ayant eu que des connaissances générales avant son départ, il n'a pas pu demander à Son Altesse Royale les instructions et les ordres qui lui auroient été nécessaires pour agir avec succès, qu'il ne manquera pas de rendre compte de ce que ce prince lui aura dit, afin d'être plus particulièrement autorisé à exécuter ce qu'il témoignera désirer de sa part.

Il ne doit faire aucune difficulté de promettre d'agir de concert avec celui qui est chargé, à Milan, des affaires de ce prince pour porter le comte Colloredo à presser les dispositions nécessaires pour l'expédition de la Sardaigne, en sorte qu'elle puisse être faite aussitôt que l'on sera en état de disposer des vaisseaux de guerre et de transport pour exécuter cette entreprise; et, comme le comte de Bonneval[1], qui en sera chargé, sera sans doute bien aise que les apprêts en soient faits d'une manière qui puisse en assurer le succès, il pourra tirer de lui des lumières dont il aura besoin pour demander qu'il soit incessamment pourvu aux choses qui pourroient encore y manquer; mais, soit que les dispositions qui doivent être faites à Milan soient aussi avancées et aussi parfaites qu'il est à désirer, ou qu'elles aient été négligées ou différées, il est important que le chevalier de Vincelles s'en instruise aussi particulièrement qu'il lui sera possible de le faire, non seulement pour en donner une connaissance précise à Son Altesse Royale par le compte qu'il en rendra, mais encore pour se mettre en état d'examiner, à son passage à Gênes et à son arrivée à Naples, si les mesures

1. Le comte de Bonneval est l'aventurier connu sous le nom de *Bonneval Pacha*, dont l'histoire a été si agréablement racontée par M. Albert Vandal (1885). Claude-Alexandre de Bonneval, né en 1675, était cadet d'une ancienne famille du Limousin. Parent de l'amiral de Tourville, il se distingua aux batailles de Dieppe et de la Hogue et servit successivement à Fleurus et à Nerwinden sous Luxembourg, en Italie sous Catinat, Villeroy et Vendôme. Offensé par Chamillart qui lui refusa une réparation qu'il demandait, Bonneval passa dans l'armée impériale, sous les ordres du prince Eugène de Savoie, et combattit contre la France à Turin et à Malplaquet. Membre du conseil aulique (1715), il contribua à la victoire de Peterwardein sur les Turcs et à la prise de Temesvar. Condamné à un an de forteresse à la suite d'une querelle avec le gouverneur des Pays-Bas, Bonneval s'enfuit en Turquie, embrassa l'islamisme (1730), reçut le gouvernement de la Caramanie et de la Roumélie, et devint pacha sous le titre d'Achmet. Exilé après une sédition du corps des bombardiers, il rentra à Constantinople en 1739 pour essayer en vain d'introduire la tactique européenne dans l'armée turque. Il mourut en 1747.

qui y auront été prises par rapport à la même expédition, sont telles qu'elles puissent suppléer à ce qui n'auroit été fait qu'imparfaitement à Milan, et mettre en état de former cette entreprise avec espérance de succès.

Il doit observer d'agir avec beaucoup de ménagements et d'égards en prenant les éclaircissements que Son Altesse Royale attend de son exactitude, et qui lui sont nécessaires à lui-même pour juger du succès que l'on peut espérer de ce projet par la connaissance des moyens que l'on se propose d'employer, en sorte que les ministres et les officiers de l'Empereur ne puissent pas regarder l'attention qu'il y apportera comme une marque de défiance de Son Altesse Royale. Il doit les assurer au contraire qu'elle est persuadée que ce prince aura donné de si bons ordres et qu'ils seront si exactement exécutés que tout concourra à l'accomplissement des traités et au bien de la cause commune, qu'elle agit de sa part dans le même esprit, et que, comme elle s'intéresse véritablement au progrès des armes des puissances alliées, elle apprendra avec beaucoup de plaisir tout ce qui pourra en faire espérer un heureux succès ; et il fera entendre que c'est par cette raison qu'il désire s'instruire des dispositions qui auront été faites pour lui en faire un rapport fidèle.

Il observera les mêmes ménagements avec le vice-roi de Naples, particulièrement dans les premiers temps et jusqu'à ce qu'il remarque si le comte de Daun et les autres officiers de l'Empereur agissent à son égard avec la confiance et avec l'ouverture qui convient au bien des affaires; mais, dans tous les cas, il doit s'instruire par lui-même et par toutes les voies qu'il pourra en trouver du nombre et de la qualité des forces que l'Empereur emploiera, de l'état de ses magasins, des vues que pourront avoir les principaux ministres et officiers de ce prince par rapport aux moyens de finir la guerre, de l'opinion des personnes capables et instruites sur sa durée, enfin de tout ce qu'il croira qui pourra mettre Son Altesse Royale en état de porter un jugement solide sur l'état de cette affaire importante et sur les suites qu'elle peut avoir.

S'il arrivait contre toute vraisemblance qu'il eût lieu de croire que, nonobstant ses ménagements, sa présence à Naples cau-

soit quelque peine au Vice-Roi et aux autres officiers de l'Empereur, et que la réserve qu'ils auroient avec lui, lui fît connaître leurs défiances, il en rendra compte et il attendra les ordres de Son Altesse Royale avant que de faire aucune démonstration qui marque du mécontentement, et cependant il continuera d'apporter la même attention sur tout ce qu'il pourra pénétrer d'ailleurs.

Il doit agir en tout d'un parfait concert avec l'amiral Bing dont les intentions sont droites et le caractère sincère. Il fera connaître, par sa conduite à l'égard de ce commandement, et par ce qu'il lui dira dans les occasions qu'il aura de le voir, la confiance entière que Son Altesse Royale prend dans l'amitié du Roi son maître et l'estime qu'elle a pour lui en particulier ; et, comme il n'est pas douteux qu'il ne réponde à ces avances, le chevalier de Vincelles peut sans difficulté lui confier les sujets de peine qu'il aurait si le Vice-Roi et les autres officiers allemands étaient réservés avec lui sur les choses qui intéressent la cause commune et dont il convient que Son Altesse Royale soit instruite.

Il est d'autant plus nécessaire qu'il y apporte une attention particulière et qu'il ne perde pas un moment, après son arrivée à Naples, à établir ses relations avec l'amiral Bing, que plusieurs circonstances peuvent donner lieu de croire que les Espagnols ne seroient pas éloignés de remettre la Sicile au pouvoir de l'Empereur, s'ils pouvoient, au moyen de ce sacrifice, retirer leur armée pour l'employer contre l'Angleterre.

Quoique l'on puisse croire avec fondement que l'Empereur ne s'écartera en rien de l'exacte observation de ses engagements, et qu'il rejetteroit absolument toutes propositions qui laisseroient l'ouvrage de la paix imparfait, l'on peut regarder au moins comme un grand sujet de tentation pour lui l'offre de lui remettre la Sicile sans faire dépendre du succès des armes une acquisition qui lui est d'une si grande importance. Il peut être encore que, quand ce Prince seroit disposé par lui-même à remplir toutes les conditions des traités de Londres sans égard à ses convenances particulières, ceux qui ont part à l'administration de ses affaires le feroient changer de sentiment,

en lui faisant envisager qu'il seroit contre les règles d'une saine politique de s'épuiser d'hommes et d'argent pour achever un ouvrage qui peut finir en un jour et sans risque, qu'il pourroit naître dans la continuation de la guerre des incidents capables de renverser les espérances qui paraissent le mieux établies, et qu'enfin ce Prince pourroit employer bien plus utilement ses forces pour achever d'établir son autorité en Italie, pour la faire respecter dans l'Empire et dans le Nord, et peut-être pour d'autres objets, s'il terminoit l'affaire de Sicile promptement, sans effusion de sang, et sans épuiser ses finances, et si ce Prince entroit dans ses vues il ne faut pas douter que ceux qui lui en donneroient le conseil ne regardassent comme une circonstance heureuse pour l'accomplissement de leurs desseins les restes de division qu'ils laisseroient entre la France et l'Angleterre, d'une part, et l'Espagne de l'autre, et qu'ainsi ils ne fussent bien aises que le Roy catholique se trouvât en état de continuer la guerre pendant quelques campagnes.

La confiance que Son Altesse Royale a prise dans la bonne foi de l'Empereur n'a pas empêché qu'elle n'ait depuis longtemps porté ses attentions sur cet événement. Elle a fait communiquer au roi de la Grande-Bretagne les avis qu'elle a reçus en différentes occasions qui pouvoient donner lieu de craindre que la Cour de Vienne ne fût tentée par les offres de celle d'Espagne, et l'expérience que ce Prince vient de faire des desseins du cardinal Alberoni lui a fait connaître de quelle importance il est pour sa propre sûreté que ce ministre ne puisse pas parvenir à rassembler les forces du Roi son maître en Espagne jusqu'à ce que la paix soit rétablie entre toutes les puissances alliées et ce Prince, et combien il seroit à craindre qu'il ne se servît de ces mêmes forces, si elles étoient à sa disposition, pour occuper celles du Roi et pour exciter des troubles en Angleterre.

Le roi de la Grande-Bretagne, touché de ces considérations et toujours porté à donner à Son Altesse Royale des marques de son attention (en ce qui peut intéresser son administration) a fait assurer qu'il avoit envoyé des ordres précis au chevalier Bing non seulement de ne pas consentir aux propositions qui pourroient être faites de remettre la Sicile au pouvoir de l'Empereur et

de transporter en Espagne l'armée espagnole avant la signature de la paix avec toutes les puissances intéressées, mais même de s'opposer de toutes ses forces à ce transport, si l'on entreprenoit de le faire nonobstant son opposition.

Comme rien n'est plus important aujourd'hui pour le repos de la France que de s'assurer sur ce point et de prévenir les suites d'une pareille disposition, si elle avait lieu, Son Altesse Royale veut que le chevalier de Vincelles donne une attention très particulière à s'instruire, avec toute l'exactitude possible, des ouvertures qui pourroient avoir été faites sur ce sujet ou qui le seront dans la suite ; qu'il ne néglige aucun avis à cet égard ni aucun des moyens de pénétrer ce qu'ils pourront avoir de solide et ce que le vice-roi de Naples et les autres officiers de l'Empereur pensent sur ce sujet. Enfin que, s'il découvroit que les soupçons que l'on a de cette négociation eussent le moindre fondement, il dépêche un express pour instruire sans retardement Son Altesse Royale de toutes les circonstances qu'il aura pénétrées, en même temps qu'il en avertira le chevalier Bing et qu'il le pressera de s'expliquer avec les ministres de l'Empereur, et même avec les Espagnols, sur les ordres qu'il doit avoir reçus du Roi son maître.

Mais, afin de s'assurer encore plus particulièrement sur un point d'une aussi grande conséquence, l'intention de Son Altesse Royale est que le chevalier de Vincelles se rende incessamment après son arrivée à Naples à bord du vaisseau du chevalier Bing, qu'il lui dise que les avis qu'elle a plusieurs fois reçus de desseins de la Cour d'Espagne de faire, au prix de la cession de la Sicile, son accommodement particulier avec celle de Vienne, à condition de faire repasser les troupes espagnoles en Espagne, ont encore été confirmés dans les derniers temps. Que l'on sait aussi que le dessein du cardinal Alberoni seroit de profiter des forces rassemblées du Roi son maître pour faire de nouvelles tentatives contre l'Angleterre et pour continuer la guerre contre la France ; que quoique le Roi ait beaucoup d'intérêt de rompre ce projet, le roi de la Grande-Bretagne y est encore beaucoup plus intéressé ; que ce prince a fait assurer Son Altesse Royale qu'il lui avait donné des ordres de s'opposer au transport de l'armée

espagnole, connaissant parfaitement que c'est l'unique moyen de réduire le Roi catholique à la nécessité de consentir au rétablissement de la paix, et que Son Altesse Royale est persuadée qu'il saura bien se servir des forces qu'il commande et de l'autorité qu'elles lui donnent pour empêcher l'exécution d'un projet qui pourroit avoir d'aussi dangereuses suites, mais que, si ces ordres n'étoient pas assez étendus pour l'autoriser à se servir de toutes les voies nécessaires dans cette occasion, Son Altesse Royale demandera au Roi son maître d'y pourvoir incessamment dans toute l'étendue que ses propres intérêts le demandent et de lui prescrire, même de s'opposer à ce que les garnisons des places qui seroient assiégées ne pussent être transportées en Espagne soit sous le prétexte de capitulation, ou pour quelque autre raison que ce soit.

Il seroit inutile de s'étendre davantage sur cette matière pour faire connaître au chevalier de Vincelles qu'elle doit faire le principal objet de son attention et de ses soins. Il examinera s'il seroit nécessaire de faire quelque dépense extraordinaire pour être instruit de ce qui peut le mettre en état d'exécuter avec plus de succès ce que Son Altesse Royale remet à ses soins, et il peut sans attendre de nouveaux ordres, dans les cas pressants, prendre sur lui cette décision lorsqu'il en connaîtra clairement l'utilité. Il peut de même faire la dépense des voyages qui pourront être utiles à son instruction, et il sera pourvu à son remboursement sur les mémoires qu'il en enverra. Comme il est difficile de concilier la protection que le Roi doit à ceux de ses sujets qui font le commerce de la Méditerranée avec les mesures nécessaires pour empêcher qu'ils n'en abusent contre ses intentions, cette matière fournit aussi de très grandes discussions.

D'un côté les négociants se plaignent des pertes et des violences qu'ils souffrent, et de l'autre on découvre souvent que l'espoir du gain les porte à faire des contraventions et même à fournir aux ennemis des armes, des munitions et d'autres marchandises de contrebande au préjudice des défenses expresses qui en ont été faites.

Quoique le consul de la nation française qui réside à Naples soit particulièrement chargé de ces détails, il pourra arriver

des circonstances où ce consul et les marchands français auroient recours aux offices du chevalier de Vincelles, et, dans ce cas, il doit les leur accorder après cependant qu'il aura reconnu avec une entière évidence la justice des représentations de ces marchands et qu'ils lui auront donné des preuves suffisantes qu'ils ne seront pas dans le cas de la contravention aux ordonnances de la marine, et aux règlements qui ont été faits en dernier lieu sur ce sujet.

Il doit profiter du séjour qu'il fera dans le Royaume de Naples pour s'instruire, mais sans aucune affectation de tout ce qui a rapport au gouvernement, de l'administration de la justice et des finances, de leur emploi, des ressources que l'Empereur en retire et de celles qu'il pourroit en tirer dans d'autres circonstances, de la disposition du clergé, de la noblesse et des peuples, du commerce, enfin de tout ce qui peut donner une connaissance exacte de l'état de ce Royaume. Il emploiera à ces recherches tout le temps nécessaire pour éclaircir ces différents points, et il suffira qu'il se mette en état d'en remettre un mémoire à son retour.

Le bien du service du Roi demande que le chevalier de Vincelles entretienne une correspondance régulière avec toutes les personnes qui servent le Roi en Italie. Il faut qu'il leur communique ce qu'il apprendra des événements de la guerre de Sicile pour les mettre en état de détruire les faux bruits que les ennemis ou des gens passionnés répandent avec affectation.

Il rendra compte toutes les semaines de ce qui viendra à sa connaissance qui pourra intéresser le service du Roi ou mériter l'attention de Son Altesse Royale. Il adressera au cardinal de la Trémoille[1] ses lettres pour les ministres de Sa Majesté et recevra ses ordres par la même voie. Il pourra dans les occasions où il auroit des choses importantes à faire savoir qu'il ne voudroit pas confier à la poste de Naples, quoique mises en chiffres,

1. Joseph Emmanuel, abbé, puis cardinal de la Trémoille, était frère de la princesse des Ursins ; après avoir été auditeur de rote, il reçut l'évêché de Bayeux et l'archevêché de Cambrai. Le cardinal de la Trémoille fut chargé à diverses reprises des affaires du Roi à Rome. Il y mourut en 1720. Saint-Simon dit de lui : « C'étoit un homme qui ne se soucioit de rien et qui pourtant craignoit tout, tant il étoit inconséquent, et qui, pour plaire ou de peur de déplaire, n'avoit sur rien d'opinion à lui. » (Éd. Cheruel, t. XVI, 444.)

dépêcher des express au cardinal de la Trémoille dont les paquets sont apportés jusqu'à Paris avec toute la sûreté nécessaire.

Quoique le chevalier de Vincelles n'ait point de caractère, sa qualité d'officier général et l'honneur que Son Altesse Royale lui fait de lui confier le soin des affaires de Sa Majesté lui attireront sans doute tous les égards qu'il peut désirer. Il est seulement de sa prudence de ne pas former de prétentions sur le cérémonial qui ne pourraient que lui causer de l'embarras et le priver de voir sans conséquence les personnes dont il pourroit tirer des lumières. Il peut recevoir les civilités qui lui seront faites sans les exiger et sans prendre aucun engagement à cette occasion ; et, comme il n'est pas obligé de soutenir les droits que donne un caractère public, il peut aussi rendre ces mêmes civilités sans que cette facilité de sa part puisse tirer à conséquence.

Fait à Paris, le 12 juin 1719.

III

LE MARQUIS DE PUYSIEULX

1735

La quadruple alliance avait été victorieuse de l'Espagne : Philippe V congédia Albéroni comme un laquais, lui enjoignant de quitter Madrid sous huit jours, et signa avec les puissances la paix de Londres (17 février 1720). Elisabeth Farnèse obtenait pour ses enfants la réversibilité de Parme et de la Toscane, mais l'Empereur recevait la Sicile et Victor-Amédée prenait la Sardaigne en échange. Une convention ultérieure stipula le mariage de la fille de Philippe V avec Louis XV, et de ses deux fils, le prince des Asturies et don Carlos, héritier éventuel de Parme et de Naples, avec deux des filles du Régent, Mesdemoiselles de Montpensier et de Beaujolais. L'échange des filles de Philippe V et de Philippe d'Orléans eut lieu, le 9 janvier 1722, sur la Bidassoa.

Cependant les querelles de succession qui désolaient l'Italie étaient loin d'être terminées. Si l'entente était faite entre la France et l'Espagne, elle ne l'était pas entre l'Espagne et l'Autriche. L'Empereur voyait d'un mauvais œil Parme, Plaisance et la Toscane passer aux mains d'un Bourbon ; il opposait aux ambitions de la cour de Madrid ses droits de suzeraineté sur les Etats italiens. Pour que l'Espagne pût maintenir ses prétentions, il lui eût fallu le concours certain de la France et ce concours, au moment où il eût été le plus nécessaire, lui faisait défaut. Les intrigues de la marquise de Prie ayant amené la rupture des fiançailles de Louis XV avec l'infante, Philippe V, indigné de ce qu'il considérait comme une trahison, rechercha l'alliance de l'Autriche, rappela ses plénipotentiaires du congrès de Cambrai, réuni depuis 1722 pour résoudre les différends qui existaient encore en Europe, et signa avec l'Empereur Charles VI le premier traité de Vienne (1725). Charles VI s'engageait à laisser à l'infant don Carlos

« pleine et entière liberté » de poursuivre la succession du duc de Parme et promettait d'aider Philippe V à recouvrer Gibraltar et Minorque sur l'Angleterre. En échange, l'Espagne reconnaissait la Pragmatique Sanction, par laquelle Charles VI assurait à sa fille Marie-Thérèse la succession au trône des Habsbourg et s'engageait à protéger la compagnie d'Ostende, qui avait reçu de l'Empereur, en 1722, le privilège du commerce des Indes. Un double mariage entre les infants et deux archiduchesses, en particulier celui de Marie-Thérèse avec Don Carlos, devait mettre le sceau à l'alliance austro-espagnole.

Le triple traité de Vienne inspira au duc de Bourbon les craintes les plus vives ; il conçut aussitôt le projet de lui opposer l'union des puissances du Nord (France, Angleterre, Hollande, Suède, Danemark et Prusse) et forma avec elles la ligue défensive de Hanovre (1725). Une guerre européenne menaçait d'éclater quand le roi, poussé par le duc de Mortemart, se décida enfin à renvoyer *Monsieur le Duc* « avec sa séquelle » — Mme de Prie et Pâris-Duverney — et appela le cardinal Fleury qui n'avait d'autre programme que de « tout assoupir au dedans comme au dehors ». L'année même où les Espagnols faisaient, en vertu du traité de Vienne, une tentative sur Gibraltar (1727), l'intervention de Fleury et d'Horace Walpole, ambassadeur d'Angleterre en France, amena la signature des préliminaires de Paris (31 mai), qui posaient les bases d'un congrès. Philippe V n'accepta ces préliminaires que l'année suivante (5 mai 1728) et envoya des plénipotentiaires à Soissons. Mais le congrès n'aboutit pas et la paix semblait de nouveau compromise, lorsque Charles VI, qui avait promis à Philippe V la main de Marie-Thérèse pour Don Carlos, refusa finalement de s'exécuter. Le roi d'Espagne, fatigué de se voir éconduit, se retourna alors vers la France et l'Angleterre, et signa avec elles le traité de Séville (1729), qui confirmait les garanties de succession données à l'infant don Carlos.

Telle était la situation lorsque la succession du duché de Parme s'ouvrit d'une façon effective, le 20 janvier 1731, par la mort du dernier représentant mâle de la maison Farnèse. Croyant que sa femme, Henriette d'Este, était enceinte, Antoine Farnèse avait fait un testament en faveur de l'enfant qui devait naître, et, à son défaut, en faveur de son petit-neveu don Carlos. La grossesse de la duchesse ayant été reconnue nulle le 13 septembre 1731, les Etats de Parme et de Plaisance semblaient devoir revenir sans difficulté à don Carlos, lorsque l'Empereur, revendiquant ses droits de suzeraineté, fit entrer tout à coup une armée autrichienne dans les duchés vacants. L'infant ayant répondu à cette attaque par l'invasion de la Toscane, où régnait, depuis 1723, le grand-duc Jean-Gaston de Médicis, la guerre éclata et toute l'œuvre laborieuse de Fleury semblait derechef com-

promise quand don Carlos, avec sa brusquerie accoutumée, se ravisa et consentit à prêter serment de fidélité à l'Empereur ; Charles VI, en retour, l'autorisa à recevoir l'hommage pour la Toscane (1732).

Le second traité de Vienne, qui stipulait cet accord, ne fut cependant qu'une trêve. L'ambition naturelle d'Elisabeth Farnèse était loin, en effet, d'être satisfaite. A peine avait-elle assuré le duché de Parme à don Carlos qu'elle se mit en tête de constituer une autre souveraineté pour son second fils, l'infant don Philippe. Profitant des embarras que la guerre de succession de Pologne causait à l'Autriche, Elisabeth s'adressa à Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne, qui convoitait le Milanais, et, par l'influence de Chauvelin et du maréchal de Villars, membres du conseil depuis la mort du Régent, s'arrangea de façon à entraîner le cardinal Fleury dans ses pourparlers. Deux traités secrets furent signés avec les cabinets de Turin et de Madrid (26 septembre — 25 octobre 1733). On y convenait de chasser les Autrichiens d'Italie ; le Milanais devait être réuni au Piémont et former un royaume de Lombardie ; Naples et la Sicile devaient être conquis au profit de l'infant don Carlos, qui céderait Parme et Plaisance à son frère puîné, don Philippe ; les Deux-Siciles et les présides de Toscane seraient réunis à l'Espagne en cas d'extinction de la postérité mâle d'Elisabeth Farnèse ; enfin, la Savoie serait cédée à la France quand le roi de Sardaigne aurait Mantoue en sus du Milanais. En s'interdisant toute attaque contre les Pays-Bas (convention de La Haye, 24 novembre 1733), Chauvelin obtenait la neutralité de l'Angleterre et de la Hollande. La France aurait ainsi l'honneur de rendre à l'Italie l'indépendance nationale.

Deux armées françaises franchirent aussitôt les Alpes et le Rhin, l'armée d'Allemagne sous le commandement du vieux maréchal de Berwick, l'armée du Piémont sous celui de Villars, qui s'était fait nommer maréchal-général (le titre qu'avait porté Turenne) et qui dit à Fleury en lui faisant ses adieux : « Dites au roi qu'il peut disposer de l'Italie ; je vais la lui conquérir. » Peu s'en fallut que cette fanfaronnade ne devînt une réalité. Trois mois suffirent à l'armée franco-piémontaise pour faire l'entière conquête du Milanais pendant que les Espagnols, tournant le dos à la Lombardie, se dirigeaient par l'Etat romain vers la frontière napolitaine. La promesse faite par don Carlos d'abolir les impôts établis « par le gouvernement tyrannique des Tedeschi » avait gagné les Napolitains ; le vice-roi autrichien, voyant la flotte espagnole maîtresse des îles, et l'armée de terre à Avena, évacua Naples qui acclama don Carlos ; l'année d'après, la facile victoire de Mortemar à Bitonto chassait les Autrichiens des Pouilles et installait, sans coup férir, la huitième branche des Bourbons sur le trône des Deux-Siciles enthousiastes.

La rapide conquête du royaume de Naples, celle du Milanais que

le maréchal de Coigny, qui avait remplacé Villars, acheva en deux batailles sanglantes, mais glorieuses (Parme et Guastalla), tout ce beau réveil de la France n'avaient pas laissé que d'inquiéter la Russie et l'Angleterre. Le vieux Fleury s'effraya encore davantage de sa propre victoire et, malgré Chauvelin qui eût voulu continuer la guerre jusqu'à ce qu'il eût obtenu de l'Empereur une complète renonciation à l'Italie, la médiation anglo-hollandaise fut acceptée. Des pourparlers furent engagés simultanément à Londres et à la Haye. C'est au moment où commencent ces négociations que le marquis de Puysieulx partit pour Naples, avec les instructions suivantes du ministre des affaires étrangères.

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR MARQUIS DE PUYSIEULX[1], CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS, MAITRE DE CAMP DE CAVALERIE, BRIGADIER DES ARMÉES DU ROI, GOUVERNEUR D'ÉPERNAY, ALLANT EN QUALITÉ D'AMBASSADEUR DU ROI AUPRÈS DU ROI DES DEUX-SICILES[2].

Quoi qu'il ne soit pas possible de prévoir quel sera le sort de tous les États conquis en Italie depuis deux ans par les armes du Roi et de ses alliés sur l'Empereur, on peut au moins regarder comme certain que don Carlos Ier, infant d'Espagne, demeurera le souverain des Deux-Siciles dont, avec la possession, il a pris le titre de Roi.

1. Louis-Philogène Brulart, comte de Sillery, né en 1702, ne prit qu'en 1727 le nom de Puysieulx. Il avait participé aux guerres d'Allemagne comme maître de camp entre les années 1730 et 1735, lorsqu'il fut chargé de l'ambassade de Naples, où il demeura jusqu'en 1739. Ayant repris du service en qualité de brigadier à l'armée de Bavière (1742), Puysieulx fit la campagne de Bohême, sous les ordres du maréchal de Saxe. L'année suivante, promu maréchal de camp, il combattit à la bataille de Dettingen, puis en Alsace sous le maréchal de Noailles. Ses services diplomatiques à Naples lui valurent d'être envoyé comme ministre plénipotentiaire au congrès de Breda (1746). Après cette mission, Puysieulx fut appelé au secrétariat d'Etat et au ministère des affaires étrangères (21 janvier 1747) et resta en fonctions jusqu'en 1751, époque où il fut désigné pour la lieutenance générale du Languedoc. Puysieulx mourut en 1771.

2. *Arch. des Aff. Étr.* Naples, XXXI.

Cette possession et ce titre lui ont été cédés par le Roi catholique son père; ils sont et seront reconnus par le Roi; il y a tout lieu de juger que le roi de Sardaigne, allié de la Maison de Bourbon, ne les contredira pas. Les puissances à qui l'on a laissé prendre la représentation et les fonctions de médiatrices les établissent dans leurs projets pour une des premières et des principales conditions de la paix. L'Empereur s'est déjà cru obligé de déclarer qu'il en subirait l'abandon. Enfin le Pape[1] diffère, mais ne refusera pas l'investiture de ces deux royaumes à l'infant.

Dans de pareilles circonstances le Roi, qui trouve toujours une satisfaction particulière à contribuer à celle du roi et de la reine d'Espagne, et sachant que la gloire et les avantages de ce jeune Prince sont des objets qui les affectent extrêmement, Sa Majesté a pris la résolution de confirmer la reconnaissance qu'elle a faite de l'infant pour roi des Deux-Siciles par l'envoi d'un ambassadeur auprès de lui.

Elle a nommé pour cet emploi, qu'elle regarde comme un des plus distingués qu'elle ait à conférer, le sieur marquis de Puysieulx, etc.

Son nom, sa naissance, les talents qu'il a donné lieu de reconnaître en lui, son zèle pour le service du Roi, et son attachement à sa personne, ont déterminé le choix de Sa Majesté, qui ne doute point de son application à mériter de plus en plus cette preuve qu'elle lui donne de son estime et de son affection.

Le sieur marquis de Puysieulx, au moyen des instructions verbales qui lui ont été données et des lectures que l'on lui a procurées de ce qui pouvait l'éclaircir sur les affaires présentes, a toutes les connaissances qui peuvent lui être nécessaires dans les commencements de son ministère, et dès qu'il sera à la cour du roi des Deux-Siciles, le Roi lui fera envoyer ses ordres réglés sur ce qui pourra arriver journellement dans l'état des affaires générales.

1. Naples et Parme étaient, ainsi que la Sardaigne, d'anciens fiefs de l'Eglise. Clément XII, qui avait succédé à Benoît XIII en 1730, finit en effet par donner l'investiture de Naples au roi des Deux-Siciles.

Une chose par rapport à laquelle il ne saurait jamais y avoir de variation, est l'amitié du Roi pour le roi des Deux-Siciles, qui, quelque face que puissent prendre ces mêmes affaires générales, portera toujours Sa Majesté à favoriser les intérêts de ce Prince; ils ne cesseront jamais d'être un objet de l'attention de Sa Majesté et cela est un principe sûr à suivre pour le sieur marquis de Puysieulx dans son langage et dans ses démarches en toutes occasions.

Pour sa conduite journalière, il peut en prendre la règle dans ce qu'il a vu de celle du sieur marquis de Bissy[1] en lisant les papiers de son ministère. Il est vrai qu'il faut qu'il soutienne la dignité d'ambassadeur dont le sieur de Bissy n'avait pas le titre; mais dans une cour portée d'affection et d'intérêt à rendre toutes les distinctions dues à un ambassadeur du Roi, il sera aisé au sieur marquis de Puysieulx d'en concilier la jouissance avec l'étude de se rendre agréable au roi des Deux-Siciles et d'engager ce Prince à lui accorder avec ses mêmes distinctions la liberté de s'approcher aussi facilement et aussi fréquemment que les seigneurs de sa cour qui lui sont le plus intimement attachés.

Le sieur marquis de Puysieulx sait ce qui se pratique en France et en Espagne à l'égard des ambassadeurs respectifs, et qu'ils y sont regardés et traités autant comme courtisans favorisés que comme ambassadeurs. La même chose doit avoir lieu pour l'ambassadeur que le Roi envoie à Naples, et pour ceux que le roi des Deux-Siciles enverra au Roi.

Il n'y a personne parmi les courtisans et les députés de ce Prince qui puisse rien disputer à l'ambassadeur du Roi. Il doit seulement la main et la préséance partout aux cardinaux. Il faut aussi qu'il les cède en lieu tiers au nonce du Pape, et à un ambassadeur de l'Empereur, si jamais il en paroissoit un à Naples; mais, excepté dans sa maison, il ne les laissera prendre sur lui

1. Anne-Claude de Thiard, capitaine et maître de camp au régiment de son père, servit en Italie et en Allemagne pendant la guerre de succession d'Espagne et fut nommé maréchal de camp en 1719. Ayant été, en 1732, chargé des affaires du Roi auprès de Don Carlos, le marquis de Bissy fut promu au grade de lieutenant général des armées du Roi en Italie ; il demeura à Naples jusqu'en 1735. Il reçut plus tard le gouvernement d'Auxonne (1744).

à aucun autre ambassadeur. Le Roi a établi que jamais les siens ne donneraient chez eux-mêmes non plus qu'ailleurs la main aux envoyés des têtes couronnées, en même temps que Sa Majesté a consenti que les envoyés ne l'exigeroient point des ambassadeurs des têtes couronnées.

Le Roi laisse au sieur marquis de Puysieulx la liberté de prendre la route qui lui conviendra le plus; Sa Majesté lui permet de ne point déclarer en traversant le royaume le caractère d'ambassadeur qu'elle lui a donné, elle veut bien aussi qu'il n'entreprenne point de le faire reconnoître en passant dans le pays étranger.

Conséquemment elle ne le charge de rien expressément pour aucune des cours où la route qu'il choisira pourrait le conduire. Supposé qu'il passe à Turin, ce sera vraisemblablement avant que le roi de Sardaigne y soit de retour de l'armée. Si néanmoins ce Prince s'y trouvoit, il ne pourrait se dispenser de le voir; il se fera conduire par le marquis de Senectere[1]. Dans une telle audience, il n'y auroit pour le sieur marquis de Puysieulx qu'à donner au roi de Sardaigne beaucoup et de forts témoignages de l'amitié du Roi pour ce Prince. Il consultera ensuite le marquis de Senectere sur le parti à prendre de se présenter ou non au duc de Savoie et aux Princesses royales[2].

L'incognito que le Roi permet généralement au sieur marquis de Puysieulx, lui est particulièrement prescrit par Sa Majesté pour Gênes ; s'il y paraissait sous le titre d'ambassadeur, il faudrait qu'il y reçut des honneurs dont peut-être il serait long et difficile de convenir.

Rien ne sera plus conforme que cet incognito à la façon de penser et d'agir du grand-duc de Toscane[3]; ainsi le marquis de Puysieulx, passant à Florence, peut demander à voir le Prince

1. Ministre du roi de Sardaigne.

2. Le duc de Savoie était alors Victor-Amé-Marie, né en 1726, fils de Charles-Emmanuel III et de Christine de Hesse-Rhinhelds-Rothembourg, sa seconde femme. Il avait pour sœurs Eléonore-Marie-Thérèse, née en 1728 ; Marie-Louise-Gabrielle, née en 1729, et Marie-Félicité, née en 1730.

3. Jean-Gaston, fils de Côme III, et de Marguerite-Louise d'Orléans, ~~mère de Louis XV~~, né le 24 mai 1671, succéda à son père en 1723 et mourut en 1737, sans enfants. Il s'était déchargé du gouvernement de son duché sur son valet de chambre, Guiliano Dami.

et se rendre auprès de lui sans observation de cérémonies. En ce cas, il ne devra pas se dispenser de marquer pour l'Electrice douairière Palatine[1] la même attention qu'alors il aura pareillement pour la princesse Eléonore[2]. Il peut suivre dans la manière de s'acquitter de ces démarches ce que lui inspirera le comte Lorenzi[3], assez au fait de la cour de Florence, et assez zélé pour l'honneur de la France pour ne lui rien proposer que de convenable réciproquement à ce qui peut être dû d'un côté à cette cour, et de l'autre au sieur marquis de Puysieulx.

Il trouvera dans le sieur duc de Saint-Aignan[4] un guide encore plus sûr pour ce qu'il aura à faire pendant qu'il séjournera à Rome. Le Roi s'en remet avec une juste confiance à ce qu'ils estimeront de plus à propos. Sa Majesté exhorte seulement le sieur marquis de Puysieulx à profiter du temps qu'il demeurera à Rome pour acquérir la connaissance d'un grand nombre de personnes et de plusieurs détails qui ont rapport aux Deux-Siciles.

Lorsque le sieur marquis de Puysieulx aura déterminé le jour qu'il arrivera sur la frontière du royaume de Naples, il en avertira le sieur Guimart[5] afin que celui-ci en prévienne la cour du roi des Deux-Siciles, et qu'elle envoie sur cette frontière l'ordre de rendre à l'ambassadeur du Roi qui, pour lors, prendra ce titre et ce caractère, les honneurs qui lui sont dus, ainsi que

1. Anne-Marie-Louise de Toscane, sœur du Grand-Duc, veuve depuis 1716 de Jean-Guillaume de Neubourg, électeur palatin, morte à Florence en janvier 1743; avec elle s'éteignit la race des Médicis.

2. Eléonore-Louise-Gonzague, fille de Vincent Gonzague, duc de Guastalla, veuve depuis 1711 de François-Marie de Médicis, prince de Toscane, et frère de Côme III, morte à Padoue en 1742.

3. Le bailli, puis comte Lorenzy était chargé des affaires de France à Florence depuis 1719.

4. Le duc de Saint-Aignan était alors ambassadeur à Rome. Paul Hippolyte de Beauvilliers appartenait à la famille des Beauvilliers, dont l'un des membres, frère aîné de celui qui nous occupe, fut chef du Conseil royal des finances de Louis XIV et gouverneur du duc de Bourgogne. Il se destinait à l'ordre de Malte lorsque son frère, ayant perdu son fils aîné, lui acheta un régiment de cavalerie et lui fit donation de son duché de Saint-Aignan et de sa pairie (1706). Après avoir pris part aux campagnes de 1708 et de 1709, le duc de Saint-Aignan entra dans la diplomatie en 1713 comme ambassadeur extraordinaire en Espagne, et devint successivement brigadier des armées du Roi (1717), conseiller au Conseil de régence de Louis XV, gouverneur du Havre (1719), membre de l'Académie française (1729). Au mois d'octobre 1736, il fut appelé à l'ambassade de Rome, où il se trouvait encore lors de la mission du marquis de Puysieulx.

5. Chargé des affaires de France à Naples après le départ du marquis de Bissy.

cela se pratique, par exemple, à Pampelune lorsqu'un ambassadeur du roi entre en Espagne, et à Bayonne lorsqu'un du Roi catholique entre en France ; le sieur marquis de Puysieulx pourra même écrire à cette occasion au comte de San-Ystevan[1] et au marquis de Montalegre[2].

Arrivé à Naples, il enverra demander l'heure de voir le secrétaire d'Etat. Il lui marquera le plus grand empressement d'avoir audience du roi des Deux-Siciles, lui remettant une copie de la lettre de créance que Sa Majesté lui donne pour ce Prince.

A prendre les choses dans la règle exacte, un ambassadeur du Roi ne devrait pas, avant que d'avoir eu audience du Prince, se mettre en peine de voir d'autre personne que le secrétaire d'État; mais, la considération du rang et de l'état que tient le comte de San-Ystevan à la cour de Naples faisant juger au Roi que cela forme un cas trop singulier pour que les prévenances dont son ambassadeur usera à l'égard de ce Comte tirent à conséquence pour d'autres temps et d'autres pays, Sa Majesté trouve à propos que le sieur marquis de Puysieulx voie aussi le comte de San-Ystevan avant que d'aller à l'audience du roi des Deux-Siciles. Il faudra même que le Comte sente que l'ambassadeur du Roi ne s'est adressé en premier lieu au secrétaire d'Etat que pour se conformer à l'usage des autres cours. Peut-être le comte de San-Ystevan voudra-t-il sur-le-champ introduire auprès du roi des Deux Siciles le marquis de Puysieulx, qui acceptera sans balancer ce qui lui sera proposé; mais en ce cas il fera approuver au comte de San-Ystevan que, dans cette première audience, il ne présente point de lettre de créance (dont il aura remis aussi une copie au comte de San-Ystevan) et qu'il la réserve pour celle à laquelle le sieur de Montalegre devra le conduire par une suite de l'observation des formalités.

Celles-là sont les seules que les ambassadeurs respectifs de

1. Don Manuel de Benavides, duc de Sanisteban, après avoir été gouverneur de l'infant Don Carlos, était devenu grand maître de sa cour à Naples. Il mourut en 1748.

2. Don José de Guzman Velez Ladron de Guevara, marquis de Montealegre, grand écuyer de Don Carlos, était en 1735 secrétaire d'État de Sa Majesté Sicilienne ; lorsque Don Carlos devint roi d'Espagne en 1759, il choisit le marquis de Montealegre pour grand maître.

France et d'Espagne pratiquent pour jouir dans les deux cours de tout ce qu'il y a d'honneur et de distinction pour les ambassadeurs de famille, et il n'est pas à penser que, le Roi voulant bien que celui qu'il envoie au roi des Deux-Siciles imite en tout ce qui se fait réciproquement en France et en Espagne, la Cour de Naples n'en soit pas contente.

Le Roi n'est pas assez particulièrement informé de l'état de cette cour ou de celui des deux Royaumes pour en faire donner au sieur marquis de Puysieulx d'autres notions que celles qu'il aura puisées dans la lecture des papiers du ministère du sieur marquis de Bissy et de la gestion du sieur Guimart. C'est même du succès de son application à connaître et cette cour et les États que Sa Majesté s'attend à être parfaitement instruite de tout ce qu'il est important qu'elle sache sur une cour et sur une puissance auxquelles elle a tant de motifs de s'intéresser. Cependant Sa Majesté fait remettre à son ambassadeur la copie de l'instruction qui fut donnée au sieur marquis de Bissy lorsqu'elle l'envoya en qualité de ministre plénipotentiaire auprès de l'infant d'Espagne alors seulement duc de Parme, et aujourd'hui roi des Deux-Siciles. Il s'y trouve des idées sur quelques personnes principales qui remplissent encore actuellement les emplois les plus considérables auprès de la personne de ce Prince.

Sa Majesté fait donner aussi au marquis de Puysieulx les copies de la réponse donnée au nom de Sa Majesté et des rois d'Espagne et de Sardaigne au plan de pacification produit par l'Angleterre et par la Hollande, d'une résolution des Etats généraux des Provinces-Unies conséquente à ce plan et à cette réponse, délivrée dans le milieu du mois de juin aux parties belligérantes, enfin de la réponse à cette résolution qui vient d'être donnée par la France et par les couronnes des alliés. Ces pièces, qui sont avec le plan dont le sieur marquis de Puysieulx a eu connaissance, ce qu'il y a présentement de plus authentique dans les affaires générales, sont nécessaires à un ambassadeur du Roi allant auprès d'un Prince qui, quoiqu'il n'agisse pas directement dans les négociations qui ont rapport à la guerre actuelle et à la paix future, ne laisse pas d'être entièrement intéressé à l'un et à l'autre.

Le sieur marquis de Puisieulx écrira régulièrement toutes les semaines pour tenir le Roi informé de tout ce qui se passera dans le pays où il va résider, et du succès de ses soins dans l'exécution des ordres que Sa Majesté lui aura donnés.

Il entretiendra avec les ministres du Roi en Espagne et en Italie, comme aussi avec le général de l'armée de Sa Majesté en Lombardie, une correspondance qui lui procurera les avis dont il est important qu'il ait connaissance dans une cour dont les intérêts ont tant de connexion avec ceux de la couronne d'Espagne et avec les affaires d'Italie.

Il se fera remettre par le sieur Guymart les différents chiffres que celui-ci peut avoir, comme les papiers qui auront rapport à quelques affaires dont il pourrait être question dans la suite.

L'intention du Roi est que tous ses ambassadeurs et ministres au dehors lui apportent au retour de leurs emplois une relation exacte de tout ce qui se sera passé de plus important dans les négociations qu'ils auront conduites, de l'état des cours et des pays où ils auront servi, des cérémonies qui s'y observent, soit dans les entrées, soit dans les audiences, ou dans toutes autres rencontres, du génie et des inclinations des princes et de leurs ministres, et enfin de tout ce qui peut donner une connaissance particulière des lieux où ils auront été employés et des personnes avec lesquelles ils auront négocié; ainsi le sieur marquis de Puysieulx aura soin de préparer un mémoire de cette sorte en forme de relation de l'emploi que Sa Majesté lui confie pour le remettre à son retour entre les mains du Roi.

Sa Majesté ayant jugé à propos de remédier aux abus qui ont subsisté jusqu'à présent par rapport aux papiers originaux qui restent aux personnes qui ont été employées pour son service dans les pays étrangers, et qui, par la suite des temps, deviendront publics, elle a pris la résolution d'ordonner que tous les ministres, de quelque rang qu'ils soient, qui reviendront des lieux où ils auront été employés, remettent en original les instructions, les chiffres, les papiers de correspondance entre les ministres de Sa Majesté dans les différentes cours étrangères, le tout avec un inventaire exact sur la vérification duquel il sera donné une décharge.

Sa Majesté a voulu que le sieur marquis de Puysieulx fut instruit avant son départ pour Naples de ses intentions à cet égard, auxquelles elle compte qu'il se conformera exactement lorsqu'il reviendra du lieu où il va se rendre pour le service du Roi.

Fait à Versailles le 24 juillet 1735.

IV

LE SIEUR DE L'HOPITAL

1740

Les préliminaires du traité de Vienne, qui furent signés le 3 octobre 1735, avaient réglé toutes les affaires de successions pendantes en Europe. La couronne de Pologne était laissée à Auguste III, vainqueur de Stanislas Lecksynski. L'Empereur consentait que le jeune duc François de Lorraine, à qui était destinée la main de sa fille Marie-Thérèse, échangeât les duchés de Lorraine et de Bar contre la réversibilité du grand-duché de Toscane qu'on enlevait à don Carlos ; après Stanislas, les duchés de Lorraine et de Bar seraient cédés en pleine souveraineté à la couronne de France. Don Carlos gardait les Deux-Siciles avec les Présides de Toscane et l'île d'Elbe, qui dépendaient administrativement du royaume de Naples. Les duchés de Parme et de Plaisance, faisaient retour à l'Autriche, ainsi que le Milanais. Charles-Emmanuel n'obtenait que les villes de Novare et Tortone. Le roi de France garantissait la Pragmatique. Ces diverses stipulations ne furent définitivement ratifiées que trois ans plus tard par la signature du troisième traité de Vienne (18 novembre 1738).

Don Carlos accepta le traité de Vienne, en même temps que le roi d'Espagne, le 21 avril 1739. L'année d'après, le sieur de l'Hôpital fut envoyé auprès du roi des Deux-Siciles avec l'instruction suivante. M. Amelot de Chaillou, qui avait remplacé Chauvelin, était ministre des affaires étrangères.

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR DE L'HOPITAL [1], MARQUIS DE CHATEAUNEUF-SUR-CHER, CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-LOUIS MARÉCHAL DES CAMPS ET ARMÉES DU ROI, INSPECTEUR GÉNÉRAL DE SES CAVALERIES ET DRAGONS, ALLANT EN QUALITÉ D'AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE DU ROI AUPRÈS DU ROI DES DEUX-SICILES [2].

Depuis que don Carlos, premier infant d'Espagne, est monté sur le trône des Deux-Siciles, le Roi s'est proposé d'entretenir toujours un ambassadeur extraordinaire auprès de ce Prince, pour marquer d'autant plus l'union qui doit régner entre les différentes branches de sa maison.

Elle a nommé, pour succéder au sieur marquis de Puysieulx dans cet emploi, qu'elle regarde comme un des plus distingués qu'elle ait à conférer au dehors de son Royaume, le sieur marquis de L'Hopital, maréchal de ses camps et armées, etc.

Son nom, sa naissance et son zèle pour le service du Roi, ont déterminé le choix de Sa Majesté, qui ne doute point de son application à mériter de plus en plus la preuve qu'elle veut bien lui donner de son estime et de son affection.

Le sieur marquis de L'Hopital, au moyen des instructions verbales qui lui ont été données, et de la lecture qu'il a pris de ce qui s'est trouvé propre à l'instruire de l'état présent des affaires relatives aux intérêts du roi des Deux-Siciles, et les connoissances qui peuvent lui être nécessaires dans les premiers temps de son ministère. Lorsqu'il sera à Naples, le Roi lui fera envoyer ses ordres conséquemment à ce qui se passera journellement dans l'état général des affaires de l'Europe.

Une chose sur laquelle il ne saurait jamais y avoir de variation, est la constante amitié du Roi pour le roi des Deux-Siciles, qui, quelque face que puissent prendre les mêmes affaires

1. Paul-François de Galucci, marquis de L'Hôpital, prit part à la guerre de succession d'Espagne et à la guerre de succession de Pologne. Lieutenant général des armées du Roi en 1745, il resta onze ans à Naples, et fut ambassadeur en Russie de 1756 à 1761. Cf. Rambaud, *Recueil des Instructions*, Russie, II, p. 31 et suiv.

2. *Arch. des Aff. Étr.* Naples, t. XXXVIII.

générales, portera toujours Sa Majesté à favoriser les intérêts de ce Prince. Ils seront toujours un des principaux objets de l'attention de Sa Majesté. C'est un principe sûr à suivre par le sieur marquis de L'Hopital dans son langage et dans ses démarches en toutes occasions.

Pour sa conduite journalière, il la conformera à celle qu'a tenue le sieur marquis de Puysieulx.

Il doit être facile de soutenir la dignité d'ambassadeur du Roi dans une cour qui ne sauroit n'être pas portée d'affection et d'intérêts à faire rendre à ce caractère tous les honneurs et tous les avantages qui lui sont dus.

Le marquis de L'Hopital doit en même temps se faire une étude particulière de se rendre agréable au roi des Deux-Siciles, et d'engager ce Prince à lui accorder la liberté de l'approcher aussi facilement et aussi fréquemment que les seigneurs de sa cour qui lui sont le plus intimement attachés.

Le sieur marquis de L'Hopital sait ce qui se pratique en France à l'égard des ambassadeurs d'Espagne et de Naples, et qu'ils y sont regardés et traités autant comme courtisans favorisés que comme ambassadeurs. La même chose doit avoir lieu à Naples pour ceux que le Roi y envoie.

Il n'y a personne parmi les sujets du roi des Deux-Siciles qui puisse rien disputer à l'ambassadeur du Roi. Il doit uniquement la main et la préséance partout aux cardinaux. Il faut aussi qu'il le cède en lieu tiers au nonce du Pape et à l'ambassadeur de l'Empereur, si jamais il en paroit un à Naples ; mais, excepté dans sa maison, il ne le laissera prendre sur lui à aucun ambassadeur.

Le Roi a établi que jamais les siens ne donneroient, même chez lui, non plus qu'ailleurs, la main aux envoyés des têtes couronnées, en même temps que Sa Majesté a consenti que ses envoyés ne l'exigeroient point des ambassadeurs des têtes couronnées.

Le sieur marquis de L'Hopital doit être prévenu que les ambassadeurs d'Espagne à Naples chercheront souvent à s'attribuer quelque marque de préséance sur ceux du Roi, et il sent bien que, dans des contestations qui surviendroient en conséquence, il seroit difficile au roi des Deux-Siciles de décider contre les

ministres du Roi son père. C'est pourquoi il importe qu'il s'attache continuellement à faire sentir que personnellement il ne le souffrira pas et que si, dans quelque entreprise que l'ambassadeur d'Espagne feroit pour avoir cette préséance, il se trouvoit, en quelque façon que ce soit, favorisé soit du roi des Deux-Siciles, soit de sa cour, le Roi, sans renoncer à la tendre amitié qu'il a pour ce Prince, lui en demanderoit satisfaction et rappelleroit son ambassadeur, si elle ne lui étoit pas donnée sur-le-champ.

Au reste c'est une déclaration qu'il ne faut point faire d'avance, elle est à réserver pour le cas de quelque tentative que l'on verroit méditée et dont on estimeroit ne pouvoir empêcher l'effet autrement.

Le Roi laisse au sieur marquis de L'Hopital la liberté de prendre la route qui lui conviendra le plus. Sa Majesté lui permet de ne point déclarer, en traversant le Royaume, le caractère d'ambassadeur qu'elle lui a donné. Elle veut bien aussi qu'on n'entreprenne point de le faire reconnoître en traversant l'Italie. Conséquemment, elle ne le charge de rien expressément pour aucun des endroits de son passage.

Supposé qu'il passe à Turin, il ne pourra se dispenser de voir le roi de Sardaigne. Il convient même qu'il marque une sorte d'empressement à saluer ce Prince, la Reine son épouse, et les Princes et Princesses ses enfants, en sorte qu'on puisse reconnoître qu'il se conforme aux sentiments que Sa Majesté conserve pour la famille du roi de Sardaigne, lorsqu'il se fait un soin de s'approcher de ce Prince, et de lui rendre ses respects. Le sieur marquis de L'Hopital se fera conduire par le sieur marquis de Senectere dans les audiences qu'il pourra avoir de ce Prince; il ne peut lui donner de trop forts témoignages de l'amitié du Roi; et, si le roi de Sardaigne faisait naître quelque propos sur l'état présent de l'Europe, le sieur marquis de L'Hopital observera qu'il ne lui échappe rien qui puisse faire soupçonner que dans les divers intérêts des couronnes, Sa Majesté donne à ceux du roi des Deux-Siciles la prédilection sur ceux du roi de Sardaigne.

L'incognito, que le Roi permet au sieur marquis de L'Hopital

de garder généralement lui est prescrit par Sa Majesté pour Gênes particulièrement; s'il y paraissoit sous le titre d'ambassadeur, il faudroit qu'il y reçût des honneurs dont peut-être il seroit long et difficile de convenir.

Rien ne sera plus à propos que cet incognito à Florence, où ceux qui sont chargés de l'administration, prévenus sans fondement que la maison de Lorraine, qui possède aujourd'hui la Toscane, donne au grand-duché un plus grand luxe qu'il n'avait autrefois, ne seraient pas assez empressés à faire rendre au caractère d'ambassadeur du Roi tous les honneurs qui lui sont dus, et qui auroient été prodigués plutôt que ménagés du temps de la maison de Médicis.

Il marquera beaucoup d'attention pour l'électrice Palatine douairière, qu'il ne cherchera point à faire parler sur des intérêts de politique ou de famille ; mais si elle les met sur le tapis, il l'écoutera assez attentivement pour reconnaître ses dispositions et ses sentiments, soit à l'égard de la famille royale d'Espagne, soit à l'égard du Grand-Duc; il lui sera aisé, quelque chose qu'il entende, de satisfaire cette Princesse par ses réponses, puisqu'il est également autorisé par les ordres du Roi à l'assurer que, toutes les fois que le Roi aura quelque part à ce qui peut l'intéresser, la bienveillance et la protection de Sa Majesté ne lui manqueront jamais.

Le sieur marquis de L'Hopital doit voir aussi à Florence la princesse Eléonore, si elle s'y trouve. Il peut suivre dans ses démarches à l'égard de ces deux Princesses ce que lui inspirera le comte Lorenzi, assez au fait de la cour de Florence, et assez zélé pour l'honneur de la France pour ne lui rien proposer que de convenable.

Il n'est pas nécessaire de faire observer au sieur marquis de L'Hopital qu'il ne peut être que fort à propos qu'un ambassadeur du Roi, allant résider près d'un prince qui s'est vu destiné pour le souverain de la Toscane, et qui peut être considère plus qu'il ne devroit la cession qu'il en a faite, et pas assez ce qu'il a acquis en faisant cette cession, tâche dans le peu de temps qu'il séjournera à Florence de rassembler le plus de connaissance qu'il lui sera possible de la disposition des esprits et des cœurs

de la noblesse et des peuples du Grand-Duché, et toutes les autres sortes de circonstances, parce qu'il n'est pas impossible que, dans d'autres temps, le Roi n'ait à charger son ambassadeur à Naples de travailler à combattre des vues et des projets qu'on y pourroit former sur la Toscane, et qui ne pourroient éclater sans dangers pour le système de l'Italie et sans altérer le repos public que le Roi a principalement à cœur.

Le sieur duc de Saint-Aignan sera vraisemblablement encore à Rome, lorsque le sieur marquis de L'Hopital y passera. Il trouvera en lui un guide sûr pour sa conduite. Le Roi s'en remet avec une juste confiance à ce qu'ils estimeront de plus à propos. Sa Majesté exhorte seulement le sieur marquis de L'Hopital à profiter du temps qu'il demeurera à Rome pour acquérir la connaissance d'un grand nombre de personnes et de plusieurs détails qui ont rapport aux Deux-Siciles. Il se fera instruire par le même sieur duc de Saint-Aignan du cérémonial observé entre les cardinaux et les ambassadeurs, non seulement pour les choses des procédés ordinaires, mais encore pour la façon de s'écrire respectueusement ; le caractère d'ambassadeur étant égal dans toutes les personnes que le Roi en honore, celui que Sa Majesté tient auprès du roi des Deux-Siciles n'a ni plus ni moins à accorder et à prétendre des cardinaux que celui que Sa Majesté tient auprès du Pape. Si le conclave[1] est fini à l'arrivée à Rome du sieur marquis de L'Hopital, il s'adressera à M. le cardinal de Tencin[2], comme il auroit fait auparavant au sieur duc de Saint-Aignan, d'autant plus que ce sera avec ce cardinal, qui doit demeurer à Rome chargé des affaires du Roi, qu'il aura la correspondance convenable, nécessaire même, entre les ministres du Roi résidant à Rome et à Naples. Il ne sera pas

1. Le conclave qui aboutit à l'élection de Benoît XIV (1740).

2. Pierre Guérin de Tencin, né à Grenoble en 1630, entra dans les ordres et fut successivement prieur de la maison de Sorbonne, grand vicaire de Sens et abbé de Vizelay. Sa sœur le fit admettre dans la faveur du cardinal Dubois, qui l'envoya en 1721 à Rome et obtint pour lui l'archevêché d'Embrun (1624) et le chapeau de cardinal (1739). Le cardinal de Tencin, depuis son premier voyage à Rome, y fut plusieurs fois chargé de différentes missions qui le mirent à même de bien connaître les affaires du Roi. L'année même du conclave, il fut promu à l'archevêché de Lyon. Ministre d'État en 1742, un peu avant la mort du cardinal Fleury, il fut mêlé à toutes les intrigues de la cour jusqu'en 1751. Mort en 1758.

inutile aussi qu'il en établisse et suive une régulière avec le comte Lorenzi à Florence, le sieur de Jouville[1] à Gênes, le sieur comte de Froullay à Venise[2] et le sieur marquis de Senectere à Turin. Il aura de plus l'attention d'informer le sieur marquis de Maillebois en Corse[3] de tout ce qui pourroit survenir à Naples, ou de ce qu'il apprendroit d'ailleurs dont la connoissance seroit de quelque importance au succès des opérations que le Roi commet aux soins de ce général. Enfin le Roi ne désapprouvera pas qu'il se forme aussi une correspondance entre le sieur comte de la Marck[4], son ambassadeur en Espagne, et le sieur marquis de Lhopital.

Quand ce dernier aura déterminé le jour de son arrivée à la frontière du royaume de Naples, il en préviendra le sieur Ticquet[5], afin que celui-ci en donne avis au secrétaire d'Etat du roi des Deux-Siciles et que ce Prince envoie sur cette frontière l'ordre de rendre à l'ambassadeur du Roi, qui pour lors rendra public son caractère, les honneurs qui lui sont dus, ainsi que cela se pratique, par exemple, à Pampelune, lorsqu'un ambassadeur du Roi entre en Espagne, et à Bayonne, lorsqu'un ambassadeur du roi catholique entre en France.

Arrivé à Naples, il enverra demander l'heure de voir le secrétaire d'Etat. Il lui marquera le plus grand empressement d'avoir audience du roi et de la reine des Deux-Siciles, lui remettant une copie de la lettre de créance que Sa Majesté lui donne pour ce Prince. Sa Majesté n'auroit point répugné à lui en donner

1. Jouville ou Jonville (les deux orthographes existent), ambassadeur à Gênes de 1739 à 1745.

2. Charles-François, comte de Froulay, lieutenant général des armées du Roi, s'était distingué en Flandre pendant la guerre de succession d'Espagne. Il fut, en 1732, ambassadeur à Venise.

3. Jean-Baptiste-François Desmarets, marquis de Maillebois, lieutenant général en 1733, maréchal de France en 1741. C'est lui qui fut chargé de la soumission de la Corse en 1739. Il battit en 1745 le duc de Savoie à Bassignana et se distingua pendant la guerre de succession d'Autriche. Il fut envoyé extraordinaire en Bavière en 1746. (Cf. Lebon. *Recueil des Instructions.* Bavière, etc... p. 139 et suiv.)

4. Louis-Pierre Engilbert, comte de la Marck (1674-1750), destiné d'abord aux ordres qu'il abandonna pour les armes, servit dans les guerres de Louis XIV. Il fut ministre en Bavière, ambassadeur extraordinaire en Suède (1717) gouverneur de Landrecies (1737), ambassadeur en Espagne (1738). Il était lieutenant général et chevalier des ordres du Roi. (Cf. Geffroy. *Recueil des Instructions,* Suède, p. 277 et suiv. — Lebon. *Id.,* Bavière, p. 134, 144, etc.)

5. Chargé d'affaires au moment où L'Hopital arriva à Naples.

aussi une pour la reine des Deux-Siciles[1], mais elle a considéré que cette Princesse ne lui a encore écrit en aucune occasion, et elle croit que sa qualité de reine ne l'exempte point de cette prévenance à son égard, attendu que celle d'épouse du roi des Deux-Siciles la rend une princesse de la Maison de Sa Majesté.

Le Roi n'a pas sur l'état de la cour de Naples et sur celui du royaume de Naples et de Sicile de notions plus particulières, que celles que le sieur marquis de L'Hopital en a pu prendre dans la lecture qu'il a faite des papiers du ministère du sieur marquis de Puysieulx, et qu'il prendra dans ceux de la gestion du sieur Ticquet. C'est de ces derniers qu'il tirera la connoissance du point précis où se trouvent les diverses affaires qui sont à traiter à la cour du roi des Deux-Siciles pour le service du Roi et pour l'intérêt de ses sujets. Sa Majesté n'a sur aucune de ces affaires-là d'intentions plus secrètes que celles qui ont été expliquées au sieur Ticquet ; aussi le sieur marquis de L'Hopital reconnoitra facilement dans les ordres qui ont été donnés à ce secrétaire l'esprit et la méthode dans lesquels Sa Majesté désire que son ambassadeur le suive.

Sa Majesté ne charge pas expressément son ambassadeur de se faire une étude de découvrir promptement quelles sont les vues et quels sont les projets du roi des Deux-Siciles, conséquemment à la situation présente de l'Europe. Elle sait que pendant longtemps il n'agira que suivant les inspirations, ou, pour mieux dire, la volonté du Roi et de la Reine catholique ; aussi, ce qu'il importe le plus de pénétrer au plus tôt, ce ne sont pas les désirs et les desseins personnels de ce Prince, mais c'est le véritable état de force ou de faiblesse où se trouvent ses Royaumes, les dispositions d'esprit de ses sujets de tous ordres, le nombre et la qualité des troupes qu'il a, les moyens pour les entretenir, quelles sont les fortifications de toutes ses places, quels en sont les approvisionnements, en quel état sont ses galères, s'il a quelques vaisseaux. Il ne peut être indifférent au Roi de savoir si, dans tous les cas qui peuvent arriver, les deux royaumes de Naples et de Sicile sont ou non capables de

1. Marie-Amélie Walburge, fille de Frédéric-Auguste, roi de Pologne et électeur de Saxe, que don Carlos avait épousée le 9 mai 1738.

se défendre eux-mêmes, et contre quelles forces ils pourraient se soutenir, à plus forte raison si, dans une guerre à laquelle soit le roi d'Espagne, soit Sa Majesté conseilleraient au roi des Deux-Siciles de prendre part, ce Prince suffiroit seul à la défense de ses États, mais encore pourroit contribuer de quelque partie de ses forces à l'offensive. Au surplus, le sieur marquis de L'Hopital sentira bien qu'il faut que les notions qu'il fera parvenir au Roi sur toutes ces circonstances soient certaines et que Sa Majesté y puisse compter.

Il trouvera entre les mains du sieur Ticquet jusqu'à quatre chiffres, dont il y en a un qui sert à la correspondance des ministres du Roi dans les pays étrangers entre eux.

Il écrira régulièrement toutes les semaines pour tenir le Roi informé de tout ce qui se passera dans le pays où il va résider, et du succès de ses soins dans l'exécution des ordres que Sa Majesté lui aura donnés.

L'intention du Roi est que tous ses ambassadeurs et ministres au dehors lui rapportent, au retour de leurs emplois, une relation exacte de tout ce qui sera arrivé de plus important dans les négociations qu'ils auront conduites, de l'état où ils auront laissé les cours et les pays où ils auront servi, des cérémonies qui s'y observent en toutes sortes de rencontre, du génie et des inclinations des Princes et de leurs ministres, enfin de tout ce qui peut donner une connaissance exacte des pays où ils auront été employés et des personnes avec qui ils auront négocié. Ainsi le marquis de L'Hopital aura soin de préparer un mémoire de de cette sorte en forme de relation de l'emploi que Sa Majesté lui confie pour le remettre à son retour entre les mains du Roi.

Sa Majesté, ayant jugé à propos de remédier aux abus qui ont subsisté jusqu'à présent par rapport aux papiers originaux qui restent aux personnes qui ont été employées pour son service dans les pays étrangers, et qui, par la suite des temps deviennent publics, elle a pris la résolution d'ordonner que tous ses ministres, de quelque rang qu'ils soient, en arrivant des pays où ils auront été employés, remettent en originaux les instructions, les chiffres et les papiers de correspondance entre les ministres de Sa Majesté dans les différentes cours étrangères, le

tout avec un inventaire sur la vérification duquel il sera donné une décharge.

Sa Majesté a voulu que le sieur marquis de L'Hopital fut instruit avant son départ pour Naples de ses intentions à cet égard, auxquelles elle compte qu'il se conformera absolument lorsqu'il en reviendra.

LOUIS
AMELOT.

Fait à Versailles, le 12 mars 1740.

V

LE MARQUIS D'OSSUN

1752

L'article X du traité de Vienne, qui termina la guerre de la succession de Pologne, portait que « Sa Sacrée Majesté Très Chrétienne, mue tant par le désir ardent de la conservation de l'équilibre en Europe que par la considération des conditions de paix auxquelles sa Sacrée Majesté Impériale a consenti principalement par cette raison, s'est obligée de la manière la plus forte à défendre l'ordre de succession dans la maison d'Autriche, plus amplement expliquée par la pragmatique sanction ; elle défendra ledit ordre de succession de toutes ses forces contre qui que ce soit, toutes les fois qu'il en sera besoin ; elle promet de défendre celui ou celle qui, suivant ledit ordre, doit succéder aux royaumes, provinces et états que sa Sacrée Majesté Impériale possède actuellement et de les y maintenir à perpétuité ».

C'est en échange de cette promesse solennelle, ratifiée par toutes les puissances à la suite de la France, que l'empereur Charles VI avait supprimé la Compagnie d'Ostende afin de complaire à l'Angleterre, cédé la Lorraine pour gagner la France, abandonné les Deux-Siciles pour gagner l'Espagne. A peine eut-il expiré que toutes les puissances signataires du traité de Vienne, à l'exception de la Grande-Bretagne, violèrent la foi jurée et se précipitèrent sur l'héritage de Marie-Thérèse comme sur une proie.

Le roi de Naples, bien qu'il n'eût rien à réclamer dans la curée, prit parti contre Marie-Thérèse, à l'imitation de son père Philippe V, et envoya une escadre soutenir les troupes espagnoles qui s'apprêtaient à envahir la Lombardie. Mais cette perfidie désintéressée fut vite réprimée. L'Angleterre, qui venait de renverser du ministère le « pacificateur » Walpole et de proclamer la guerre contre l'Espagne, intervint aussitôt avec beaucoup de résolution ; une escadre, commandée par le commodore Albertin, parut devant Naples et

menaça la ville d'un bombardement, si le contingent napolitain et la flotte n'étaient rappelés aussitôt des Présides de Toscane. La ville étant sans défense, don Carlos céda et rappela ses troupes (19 août 1742). Deux années plus tard, une nouvelle tentative des Napolitains pour venir en aide aux Espagnols en passant pas les Etats romains, ne fut pas plus heureuse ; le prince Lobkowitz repoussa les troupes envahissantes et menaça Gaëte. La paix d'Aix-la-Chapelle maintint ses frontières au royaume des Deux-Siciles.

Le sieur de L'Hopital resta à Naples jusqu'au mois de décembre 1744. Il y fut remplacé par M. du Thilloi, puis par M. d'Arthenay, chargé d'affaires. C'est à ce dernier que le marquis d'Ossun succéda en 1752. Dans les pièces jointes à l'instruction que nous publions, sa mission est nettement définie ; elle a pour objet :

1° D'établir entre les deux cours (de France et des Deux-Siciles) une amitié sincère et une confiance réciproque ;

2° De protéger le commerce des Français et de faire cesser les vexations qu'ils éprouvent dans le royaume de Naples.

A ces diverses pièces on avait ajouté des tables générales du commerce de Naples avec la France et avec les autres puissances, et des « Réflexions sur le commerce de la nation françoise avec les royaumes de Naples et de Sicile et sur la concurrence de commerce avec celui des Anglois ».

M. de Saint-Contest était alors ministre des affaires étrangères.

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR MARQUIS D'OSSUN[1]; BRIGADIER DES ARMÉES DU ROI, CAPITAINE COMMANDANT D'UNE DES COMPAGNIES DE LA GENDARMERIE, ALLANT EN QUALITÉ D'AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE DU ROI AUPRÈS DU ROI DES DEUX-SICILES[2].

Le Roi connoit parfaitement tout l'avantage qui résulteroit d'une union intime entre les diverses branches de sa Maison, et les sentiments de l'amitié pour celle qui est placée sur le

1. Pierre-Paul, marquis d'Ossun, né en 1715, servit en Alsace et en Bohême dans les guerres de Louis XV. Il combattit à Fontenoy, à Raucoux, à Lawfeld et prit part au siège de Maëstricht, pendant la guerre de Succession d'Autriche. Chevalier des ordres du roi en 1757, maréchal de camp en 1761, le marquis d'Ossun fut, en 1762, ambassadeur extraordinaire en Espagne.

2. *Arch. des Aff. Étr.* Naples, LXV.

trône des Deux-Siciles l'engagent à chercher les moyens les plus convenables pour cimenter toujours de plus en plus la confiance et bonne correspondance, si bienséantes et si nécessaires avec un Prince qui lui est étroitement uni par les liens du sang.

C'est par ces considérations que Sa Majesté a résolu de tenir toujours un ambassadeur extraordinaire à la cour de Naples, depuis que don Carlos, premier infant d'Espagne, est en possession du royaume des Deux-Siciles, et le Roi compte donner une nouvelle preuve de son affection au roi et à la reine des Deux-Siciles, en choisissant, pour envoyer à leur cour, un sujet vertueux, capable de ressentir et de rendre dans toute leur force les sentiments de son maître, et les favorables dispositions dans lesquelles le Roi sera toujours pour Leurs Majestés Siciliennes.

Le sieur marquis d'Ossun, sur lequel il a plu à Sa Majesté de jeter les yeux pour lui confier la fonction importante de son ambassadeur extraordinaire à la cour du roi des Deux-Siciles, a déjà donné au Roi dans ses armées des preuves de son zèle et de son intelligence ; destiné à entrer dans la carrière des négociations par la seule idée que Sa Majesté a conçue de ses talents et de la solidité de son esprit, et sans avoir sollicité des emplois qu'il avait la modestie de croire au-dessus de ses forces, il s'est appliqué sans relâche à se procurer toutes les connaissances relatives à cet objet. Les lumières qu'il a acquises et les progrès singuliers qu'il a faits dans un genre de recherches nouveau pour un militaire, ont persuadé de plus en plus à Sa Majesté que personne ne méritait plus que lui, la marque de confiance dont elle veut bien l'honorer.

Le Roi lui ordonne de se rendre incessamment à Naples, et Sa Majesté lui laisse la liberté de choisir la route qui lui sera la plus commode. S'il passe par Turin, il s'y fera présenter au roi de Sardaigne, ainsi qu'au duc et à la duchesse de Savoie, il leur donnera les assurances les plus fortes de l'amitié tendre dont le Roi est dans la ferme résolution de donner en toutes occasions les marques les plus essentielles au Roi son oncle et à toute sa famille royale. Si le Roi de Sardaigne voulait amener

la conversation sur le système actuel de l'Europe, l'ambassadeur du Roi se tiendra sur ce point dans la plus grande réserve et ne s'expliquera qu'en termes généreux dont on ne puisse tirer aucune induction.

Le sieur marquis d'Ossun est trop instruit de l'état présent des affaires de l'Europe pour qu'il soit nécessaire de lui en faire ici le tableau ; de plus, ce détail serait inutile pour la cour de Naples dont il paroit que le véritable intérêt est de ne s'occuper que de l'administration de son gouvernement intérieur, sans se mêler en aucune manière des affaires du dehors.

Les royaumes de Naples et de Sicile, environnés de tous côtés par la mer et ne confinant par la terre qu'aux États du Pape, paraissent à l'abri de toute invasion étrangère. Le roi des Deux-Siciles n'a rien à appréhender de la part du Pape[1] ni d'aucune autre puissance d'Italie. La cour de Vienne serait la seule qui pourroit lui faire ombrage. Mais il n'est pas à présumer que cette cour voulût inquiéter celle des Deux-Siciles et se charger de l'iniquité d'une entreprise que toute l'Europe regarderoit comme injuste et ambitieuse. Il pourroit néanmoins arriver des circonstances qui feroient naître la mésintelligence entre ces deux cours. Mais, sans chercher à pénétrer dans un avenir toujours incertain, le sieur marquis d'Ossun doit, pendant tout le cours de son ambassade, ne laisser s'échapper aucune occasion de faire sentir au roi des Deux-Siciles, que, dans le cas où ce Prince seroit attaqué, il pourroit absolument compter sur les secours les plus prompts et les plus efficaces de la part de Sa Majesté.

Le seul objet de négociation dont l'ambassadeur du Roi puisse être chargé dans les premiers temps de sa résidence, c'est un traité de commerce entre la France et le royaume des Deux-Siciles. On lui remet à cet effet un projet de traité contenant les propositions qu'il doit faire à ce sujet au sieur marquis de Fogliani, ministre d'Etat du roi des Deux-Siciles[2]. La conve-

1. Benoît XIV (Prosper Lambertini), né à Bologne en 1675, pape de 1740 à 1758.

2. Le marquis de Fogliani, né en 1697, fut gentilhomme de la chambre de don Carlos ; après plusieurs missions en Toscane, à Genève, en Hollande et en Angleterre, il fut nommé premier ministre en 1746. Il mourut en 1780.

nance réciproque des deux cours y est si bien ménagée, qu'il y a lieu de croire qu'il sera accepté par ce ministre. Sa Majesté est d'ailleurs persuadée que le sieur marquis d'Ossun, qui s'est mis parfaitement au fait de la matière, saura discuter à fond tous les articles du projet, et lever les obstacles qui pourroient se rencontrer dans son exécution. Cependant lorsqu'il aura entamé la négociation avec le marquis de Fogliani, il rendra compte au Roi des points dont il sera convenu avec ce ministre et des difficultés qui se seront rencontrées par rapport aux autres points sur lesquels il ne seroit pas d'accord avec lui.

L'ambassadeur du Roi protégera, autant qu'il lui sera possible, le commerce des Français. Il observera néanmoins de ne faire à ce sujet aucune démarche sans avoir auparavant constaté les faits qui lui seront allégués par les négociants de sa nation, et surtout de ne point favoriser les manœuvres qu'ils pourroient faire pour frauder les droits des douanes établies dans le royaume des Deux-Siciles. Il n'est pas nécessaire de recommander au sieur marquis d'Ossun que les représentations qu'il se croira dans la nécessité de faire soient conçues en termes très mesurés, et d'ailleurs tellement fondées en raison que la dignité du Roi ne soit pas compromise par un refus.

L'ambassadeur du Roi pourra rendre compte au ministre de de la marine des affaires qui concernent son département, mais ces dépêches seront à cachet volant, adressées au ministre des affaires étrangères, et il y joindra la copie de leur contenu.

L'ambassadeur du Roi doit au surplus s'occuper uniquement des moyens de se rendre agréable au roi et à la reine des Deux-Siciles. Il aura soin de leur faire assidûment sa cour, et il tâchera de se procurer auprès de Leurs Majestés Siciliennes un accès aussi facile que les seigneurs de leur cour qui leur sont le plus intimement attachés. Le Roi sait qu'on est déjà prévenu avantageusement sur le compte du sieur marquis d'Ossun à la cour du roi des Deux-Siciles. Sa Majesté est persuadée que, lorsqu'il y sera connu plus particulièrement, on ne lui refusera pas des prérogatives qu'il peut d'ailleurs réclamer, puisque le Roi les accorde aux ambassadeurs de Naples, et Elle ne doute nullement qu'il n'y soit autant regardé et traité

comme courtisan favorisé que comme ambassadeur. Alors le sieur marquis d'Ossun mettra tout en usage pour rétablir l'union et la confiance réciproque entre les cours de France et des Deux-Siciles; il ne perdra aucune occasion de retracer à Leurs Majestés Siciliennes les sentiments de tendresse et d'amitié que Sa Majesté conserve toujours pour Elles, et la ferme résolution où Elle est de leur en donner dans tous les temps les preuves les plus convaincantes. Il leur fera sentir avec force que l'union intime des différentes branches de la Maison de Bourbon est le moyen le plus sûr pour maintenir la puissance de cette Maison auguste, et pour lui conserver cette influence prépondérante qu'Elle a depuis si longtemps dans les affaires de l'Europe; que ses ennemis chercheront à la désunir, regardant avec raison cette mésintelligence comme le seul moyen de l'affaiblir et de l'abaisser; mais que rien ne doit être capable de rompre les liens formés par l'intérêt réciproque et qui sont la base de sa grandeur. Quels avantages la Maison d'Autriche n'a-t-elle pas retirés de ce système adopté et suivi constamment pendant plusieurs siècles!

En partant de ces principes, si le concours des événements produisoit quelque refroidissement entre les Princes régnants de la Maison de Bourbon et qu'ils crussent avoir réciproquement quelque sujet de mécontentement, ils devroient s'en expliquer à l'amiable, sans éclat, et terminer incessamment entre eux tout ce qui pourroit altérer l'union, l'amitié et le parfait concert.

Telles sont les vérités que le sieur marquis d'Ossun saura mieux que personne mettre dans tout leur jour, et comme l'ambassadeur du Roi à la cour d'Espagne y tiendra le même langage, il sera à propos que ces deux ministres aient entre eux une correspondance et communication intimes des progrès qu'ils auront faits chacun de leur côté sur un point qui sera, dans le moment présent, le principal objet de leur mission. Ils s'adresseront respectivement leurs dépêches par la voie de Rome, et l'ambassadeur du Roi dans cette cour, ou bien celui qui, dans son absence, y sera chargé des affaires du Roi, aura soin de les leur faire parvenir. On remet au sieur marquis

d'Ossun un chiffre particulier pour cette correspondance, et quatre autres chiffres : l'un, appelé chiffre ordinaire, et qui ne doit servir que pour les dépêches adressées au ministre du Roi chargé du département des affaires étrangères ; un autre, appelé chiffre de réserve, pour servir en cas que le premier fût intercepté ; un troisième pour les pièces communiquées, et le quatrième pour la correspondance avec les ambassadeurs et ministres du Roi dans les autres cours.

L'ambassadeur du Roi gardera l'incognito pendant toute sa route, n'exigeant aucun honneur dans les endroits où il passera, et se contentant de recevoir ceux qu'on voudroit bien lui donner. Il ne rendra son caractère public que sur la frontière du royaume des Deux-Siciles. Lorsqu'il aura déterminé le jour qu'il devra s'y rendre, il en informera le sieur d'Arthenay actuellement chargé des affaires du Roi à Naples, afin qu'il en donne avis au marquis de Fogliani, ministre d'État du roi des Deux-Siciles, et que ce Prince prévenu du jour de l'arrivée de l'ambassadeur du Roi lui fasse rendre dans ses Etats les honneurs qui lui sont dus.

Il n'y a personne, parmi les sujets du roi des Deux-Siciles, qui puisse se trouver, par rapport au cérémonial, en contestation avec l'ambassadeur du Roi : il ne doit la main et la préséance qu'au nonce et à l'ambassadeur de l'Empereur, et, excepté dans sa maison, il ne les laissera prendre sur lui à aucun autre ambassadeur.

Il pourroit arriver que l'ambassadeur d'Espagne à Naples chercheroit à s'attribuer quelque prérogative sur l'ambassadeur du Roi. Le démêlé qu'une pareille prétention feroit naître, jetteroit dans l'embarras Sa Majesté Sicilienne qui peut-être auroit de la peine à décider contre l'ambassadeur du Roi son frère[1]. En ce cas-là, le sieur marquis d'Ossun doit faire connaître qu'il ne céderoit jamais en rien à l'ambassadeur d'Espagne et que, si une pareille entreprise de la part de cet ambassadeur étoit favorisée par Leurs Majestés Siciliennes ou par quelqu'un de leur cour, le Roi, sans renoncer aux sentiments qu'Il conser-

1. Ferdinand VI, roi d'Espagne depuis 1746.

vera toujours pour le Roi son cousin, lui en demanderoit satisfaction et rappellerait son ambassadeur, si elle ne lui étoit pas donnée sur-le-champ.

Le Roi veut que ses ambassadeurs ne donnent jamais la main ni chez eux, ni dans aucun autre endroit, aux envoyés soit extraordinaires, soit ordinaires, des têtes couronnées, pas même à ceux de l'Empereur, qui ont déjà voulu faire sur cela quelque tentative, et Sa Majesté déclare en même temps que ces envoyés ne l'exigeront pas non plus des ambassadeurs des têtes couronnées.

Lorsque le sieur marquis d'Ossun sera arrivé à Naples, il enverra savoir l'heure à laquelle il pourra voir le marquis de Fogliani, ministre d'État du roi des Deux-Siciles. Il lui remettra la copie des lettres de créance que Sa Majesté lui donne pour le roi et la reine des Deux-Siciles, et il marquera le plus grand empressement d'avoir audience de Leurs Majestés Siciliennes. Lorsqu'il y sera admis, il saura leur exposer avec une éloquence persuasive les sentiments que Sa Majesté leur a voués pour toujours, et le Roi attend tout sur ce point de l'affection et de l'intelligence du sieur marquis d'Ossun. L'intention du Roi est que tous ses ambassadeurs et ministres au dehors lui rapportent une relation exacte de tout ce qui se sera passé de plus important pendant le cours des négociations qu'ils auront conduites, de l'état où ils auront laissé les cours et les pays où ils auront servi, des cérémonies qui s'y observent en toutes sortes de rencontres, du génie et des inclinations des Princes et de leurs ministres, enfin de tout ce qui peut donner une connaissance exacte des pays où ils auront été employés et des personnes avec qui ils auront négocié. Le sieur marquis d'Ossun aura soin de préparer un mémoire, en forme de relation, sur ces différents objets pour le remettre à son retour à Sa Majesté.

Le Roi ayant jugé à propos de remédier aux abus qui se sont rencontrés par rapport aux papiers originaux qui étoient restés entre les mains des personnes employées pour son service dans les pays étrangers, Sa Majesté ordonne que tous ses ministres au dehors, de quelque rang qu'ils soient, en arrivant

des pays où ils auront été employés, remettent les originaux des instructions, chiffres et papiers de correspondance tant avec les ministres résidant à sa cour qu'avec ceux employés dans les cours étrangères, le tout avec un inventaire exact sur la vérification duquel il sera donné une décharge. Sa Majesté a voulu que le sieur marquis d'Ossun fût instruit avant son départ de ses intentions à ce sujet, afin qu'il ait à s'y conformer lorsque le terme de son ambassade sera expiré.

Si, pendant le cours de sa mission, il survenoit quelque nouvel objet de négociation pour lequel il auroit besoin de plus amples instructions, Sa Majesté lui fera passer ses ordres relativement aux circonstances qui pourront se présenter.

Fait à Versailles, le 18 septembre 1752.

VI

LE MARQUIS DE DURFORT

1760

Nous avons vu le fils d'Elisabeth Farnèse passer du duché de Parme au trône de Naples ; la mort de son frère Ferdinand VI, décédé sans enfants, va l'appeler en 1759 au trône d'Espagne où il fera preuve des mêmes qualités et du même esprit réformateur.

Don Carlos (Charles VII de Naples, Charles V de Sicile), en devenant roi d'Espagne, sous le nom de Charles III, ne pouvait conserver la couronne des Deux-Siciles ; il l'abandonna à son troisième fils, Ferdinand IV, alors âgé de huit ans ; son fils aîné, Philippe, était idiot, et le second, Charles, depuis Charles IV, devenait prince des Asturies. — Choiseul envoya aussitôt le marquis de Durfort à Naples avec mission d'informer le conseil de régence que la France s'était empressée de reconnaître et de « garantir de la manière la plus précise la succession au trône des Deux-Siciles telle que le roi d'Espagne l'avait établie et publiée avant de quitter l'Italie, le roi de France ne désirant rien plus que de resserrer les liens d'amitié qui unissaient les deux pays [1] ». La cour de Versailles attachait le plus grand prix au succès de cette ambassade qui se rattachait au plan général que Choiseul avait formé de réunir dans une alliance étroite, autour de l'Espagne et de la France, les membres de la maison de Bourbon régnant en Italie. Ce projet, qui devait devenir le *Pacte de famille*, ne fut conclu entre la France et l'Espagne que le 15 août de l'année suivante ; il ne fut pas étranger au succès des négociations que Choiseul poursuivait avec les cours de Londres, de Berlin et de Russie pour arriver à la conclusion de la paix.

1. *Arch. des Aff. Étr.* Naples, LXXIX.

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR MARQUIS DE DURFORT[1] ALLANT A NAPLES POUR RÉSIDER EN QUALITÉ D'AMBASSADEUR DU ROI, AUPRÈS DU ROI DES DEUX-SICILES[2].

Le Roi, ne désirant rien plus sincèrement que d'entretenir et de perpétuer entre les différentes branches de la Maison de France dont il est le chef, la plus intime correspondance et l'amitié la plus constante, Sa Majesté n'a été occupée, depuis l'avènement d'un infant d'Espagne au trône des Deux-Siciles, qu'à cimenter entre elles et le Prince possesseur de cette couronne, une liaison si conforme aux liens du sang et aux intérêts des deux monarchies.

Le Roi a eu la satisfaction d'éprouver de la part de Sa Majesté Sicilienne, qui règne actuellement en Espagne, les mêmes intentions et des sentiments réciproques, et Sa Majesté est assurée que ce Prince a inspiré et inspirera toujours au successeur qu'il a choisi pour le remplacer à Naples les principes et les maximes qui ont été la règle invariable de sa conduite par rapport à la personne du Roi, à la gloire de la Maison de France, et à l'avantage des sujets respectifs.

C'est pour cultiver ces dispositions si naturelles, que Sa Majesté a nommé, pour résider en qualité de son ambassadeur extraordinaire auprès du nouveau roi des Deux-Siciles, le sieur marquis de Durfort qui, par sa naissance et par ses qualités personnelles, a mérité un choix si distingué, et qui a déjà justifié la confiance et les bontés de Sa Majesté par les talents, l'application et le zèle dont il lui a donné des preuves pendant qu'il a rempli les fonctions de son ambassadeur auprès de la République de Venise.

1. Jacques de Durfort, dit marquis de Durfort-Civrac, puis duc de Civrac, avait été colonel du régiment Royal-Vaisseaux. Entré dans la carrière diplomatique, il fut envoyé en Allemagne et à Venise comme ambassadeur. En 1766, Choiseul lui confia une mission à Vienne. (Cf. Sorel. *Recueil des Instructions...* Autriche, p. 409 et suiv.) Le marquis de Durfort fut créé, en 1776, chevalier des Ordres du Roi.

2. *Arch. des Aff. Étr.* Naples, LXXIX.

On joint à ce mémoire la lettre du roi au roi des Deux-Siciles pour accréditer le marquis de Durfort et on l'accompagne d'une copie de cette même lettre pour son information particulière.

Immédiatement après son arrivée à Naples, l'ambassadeur du Roi fera demander au secrétaire d'État chargé du département des affaires étrangères, l'heure à laquelle il pourra le voir; il lui marquera le plus grand empressement à faire sa cour à Sa Majesté Sicilienne et lui remettra une copie de la lettre du Roi à ce Prince.

Dans la première audience que le marquis de Durfort aura de Sa Majesté Sicilienne, il exprimera à ce Prince, dans les termes les plus forts, la tendre amitié du Roi et le désir qu'a Sa Majesté de resserrer les nœuds qui l'unissent à tant de titres au Roi son neveu [1], et de concilier sans interruption les mouvements de son cœur avec les besoins et les avantages mutuels des deux États.

La minorité [2] du roi des Deux-Siciles ne permet pas que l'ambassadeur du Roi entre avec ce jeune Prince dans aucun détail relatif aux affaires générales de l'Europe, ou aux intérêts particuliers des deux cours. C'est avec le conseil de Régence, et surtout avec le marquis de Tanucci [3], chargé du département des affaires étrangères, que le marquis de Durfort aura à traiter dans le cas où il sera chargé de quelque négociation à suivre ou de quelque ordre du Roi à exécuter. L'intention de Sa Majesté

1. « Le titre de neveu que le Roi donne au roi des Deux-Siciles est fondé non « seulement sur les sentiments de tendresse de S. M. pour S. M. Sicilienne, mais « aussi sur l'usage. Le feu Roi d'Espagne Ferdinand VI, écrivant à feue Madame « Infante, lui donnait également le titre de nièce. » (Lettre de Choiseul au baron de la Houze, chargé d'affaires à Naples, 1er janv. 1760.)

2. Ferdinand n'avait que huit ans lorsqu'il monta sur le trône (1759).

3. Bernard, marquis de Tanucci, né à Stia (Toscane), en 1698, mort en 1783. Après s'être quelque temps consacré à des travaux juridiques, il suivit Don Carlos à Naples et devint son premier ministre. Il signala son administration par de nombreuses innovations et réformes, promulgua le *Code Carolin*, créa un collège nautique et un tribunal suprême du commerce, fit bâtir le théâtre San-Carlo et le palais de Caserte, institua l'académie d'Herculanum pour diriger les fouilles de Pompéi, soumit le clergé à l'obligation de payer l'impôt, réduisit le nombre des prêtres à cinq par millier d'âmes, attribua à des travaux publics les revenus des bénéfices vacants, supprima la dîme, expulsa les jésuites, força les barons de répondre aux plaintes de leurs vassaux, interdit les biens de main morte. Maintenu à la tête des affaires par le roi Ferdinand IV, il se retira, en 1776, devant les intrigues de la reine Marie-Caroline.

est qu'il marque la plus grande attention au marquis de Tanucci et aux autres seigneurs ou ministres qui composent le conseil de Régence, et surtout au prince de San-Nicandro[1].

Le compte qu'ils rendront au roi d'Espagne des égards que l'ambassadeur du Roi leur témoignera ne pourra que produire un très bon effet sur l'esprit de Sa Majesté catholique, tant par rapport au succès des affaires qu'en faveur du marquis de Durfort.

Il n'y a actuellement aucun objet particulier de travail à recommander aux soins de l'ambassadeur de Sa Majesté. Elle lui fera adresser successivement les instructions qui lui seront nécessaires suivant les circonstances et les événements. Les notions dont il pourra avoir besoin dans les premiers temps de son ministère lui seront fournies par le sieur de la Houze[2], qui, ayant résidé à Naples auprès du marquis d'Ossun depuis le commencement de son ambassade et y ayant été chargé depuis son départ de la correspondance relative aux affaires de Sa Majesté, est fort en état, par les connaissances qu'il a acquises, de donner une connaissance exacte de la situation des choses dans le pays où il est, de la disposition des esprits, du caractère et des affections des principaux personnages qui président, ou qui ont part à l'administration, enfin de tout ce qui peut mettre le marquis de Durfort sur les voies pour examiner ensuite et juger par lui-même.

Ce que l'ambassadeur du Roi doit de toute préférence avoir en vue, c'est de se rendre agréable au roi des Deux-Siciles, et de profiter de toutes les occasions qui se présenteront de se procurer un accès facile auprès de ce prince et de ménager sa bienveillance.

Le marquis de Durfort n'ignore pas qu'en conformité de ce qui se pratique en France pour les ambassadeurs d'Espagne et de Naples, il doit jouir de toutes les distinctions et prérogatives attachées au caractère d'ambassadeur de famille.

On ne dira rien ici du cérémonial des ambassadeurs du Roi vis-à-vis des Princes, cardinaux, ambassadeurs ou ministres

1. Majordome de l'infant.
2. Le même qui fut envoyé en ambassade à Parme en 1766.

des autres puissances. Ce seroit une répétition inutile de ce qui a été inséré dans le mémoire qui fut remis au marquis de Durfort, lorsqu'il partit pour Venise.

Pour donner une idée générale de l'état actuel des affaires de la cour d'Espagne, il suffit d'informer cet ambassadeur que le Roi a garanti de la manière la plus précise, et par des assurances réitérées données de sa propre main, la succession au trône des Deux-Siciles, telle que le roi d'Espagne l'a établie et publiée, avant que de quitter l'Italie pour se rendre à Madrid.

Il est aussi à propos que le marquis de Durfort sache que la cour de Vienne a stipulé la même garantie par un traité qu'elle a conclu, il y a quelques mois, avec Sa Majesté catholique et dont il apprendra tous les articles et les circonstances par le sieur de la Houze, qui en est parfaitement instruit. Il y a encore quelques difficultés à terminer pour donner à cet ouvrage toute sa consistance et sa perfection ; mais, quoique la négociation que ce détail exigera doive vraisemblablement être suivie à Naples, le marquis de Durfort n'aura aucune part directe à y prendre, et dans le cas où soit le marquis de Tanucci, soit le comte de Neüperg [1], ministre de la cour de Vienne, lui parleroit sur cette matière, il se bornera à leur marquer le désir le plus sincère d'une prompte et entière conciliation entre les deux cours, et du reste il écoutera tout ce qu'on voudra lui confier, et en rendra compte au Roi.

Une des principales attentions de l'ambassadeur de Sa Majesté à Naples doit être d'y protéger la navigation et les négociants françois ; mais il observera avant que de porter des plaintes sur les griefs dont il auroit à demander la réparation, de constater exactement les faits qui lui seront allégués, et de n'accorder ni protection ni bons offices aux commerçants qu'il trouvera

1. Il s'agit du comte Léopold de Neiperg (selon l'orthographe ordinaire), né en 1728, mort en 1790. Il était fils du feld-maréchal Guillaume-Reinhard, comte de Neiperg, né en 1684, mort en 1774, qui jouit de la faveur particulière de l'empereur François-Étienne dont il avait dirigé l'éducation. Chargé de la guerre contre les Turcs, Guillaume de Neiperg signa avec eux la paix de Belgrade (1739), paix si désavantageuse qu'il fut cité devant un conseil de guerre. Il n'en resta pas moins en faveur auprès de la cour de Vienne. Maria-Wilhelmine-Josepha, fille du maréchal de Neiperg, dont il est question plus loin, née en 1738 et morte en 1775, épousa le prince Jean d'Ansberg, mort en 1795.

coupables de prévarication et de fraude au préjudice des lois et douanes établies dans le royaume des Deux-Siciles. Quant aux représentations justes qu'il sera dans la nécessité de faire, elles devront être conçues en termes fort modérés et conformes à l'union et à l'amitié qui subsistent entre les deux cours.

On profitera de la première occasion qui se présentera pour envoyer au marquis de Durfort de nouvelles tables de chiffres pour servir à sa correspondance avec le ministre et secrétaire d'État, ayant le département des affaires étrangères du Roi. Cet ambassadeur se servira en attendant, ou des chiffres qu'il avoit à Venise, supposé qu'il les ait portés à Naples, ou de ceux qu'il trouvera entre les mains du sieur de la Houze.

Le marquis de Durfort cherchera à entretenir une liaison de confiance et d'amitié avec le comte de Neüperg, ministre impérial, et lui marquera l'intention du Roi à cet égard, vu les liaisons intimes qui subsistent entre Sa Majesté et la cour impériale [1].

L'ambassadeur du Roi cherchera aussi à donner des distinctions au ministre du roi de Sardaigne, en évitant toutefois de lui parler d'aucune affaire.

Le comte de Neüperg, ministre impérial, est jeune, léger, ayant beaucoup de ce que l'on appelle des airs, peu jaloux de dire toujours la vérité, mais d'un caractère doux et sociable, aimant par goût les Français, et méritant d'ailleurs des égards à cause de son père le maréchal de Neüperg, favori de l'Empereur, et à la tête du ministère de la guerre de la cour impériale, et de sa sœur la princesse d'Ansberg, que l'on dit être aimée de Sa Majesté impériale.

Le comte de Roubion, ministre de Sardaigne, a peu d'esprit, beaucoup d'intrigues et d'envie de se mêler d'affaires ; il ne mérite rien par lui-même, mais il convient au service du Roi que ce ministre mande à Turin que l'ambassadeur du Roi l'a accueilli et l'a traité comme l'on traite le ministre d'une puissance amie, dont le Roi a sujet de se louer.

Tout ce que le marquis de Durfort aura vu dans ses instruc-

1. Depuis les traités de Vienne de 1756 par lesquels la France et l'Autriche s'étaient rapprochées.

tions pour Venise, tant au sujet de sa correspondance avec les autres ministres du Roi, soit en France, soit en pays étrangers, que par rapport au mémoire détaillé à adresser sur tout ce qui se passera d'important à Naples pendant qu'il y résidera, et concernant les papiers originaux qu'il devra remettre à la fin de sa mission, lui servira de règle dans la nouvelle ambassade que le Roi lui confie.

Fait à Versailles, le 1er février 1760.

VII

LE VICOMTE DE CHOISEUL

1766

Le duc de Choiseul avait réussi à conclure le Pacte de Famille (1761). Cette convention fameuse contenait deux parties distinctes : l'une réglait une alliance défensive entre les cours de France et d'Espagne, l'autre formulait des garanties de possession pour tous les États occupés par des princes de la maison de Bourbon (France, Espagne, Naples et Parme), à l'exclusion de toute puissance étrangère ; le droit d'aubaine était aboli entre la France, l'Espagne et les Deux-Siciles, et une pleine réciprocité établie entre les trois pavillons dans les ports respectifs. Le pacte, cependant, n'avait pas encore reçu l'adhésion officielle du roi des Deux-Siciles ; bien que le roi d'Espagne, en le signant, se fût engagé pour son fils, le conseil de régence, qui administrait le royaume de Naples pendant la minorité de Ferdinand, faisait traîner les négociations en longueur et ces affaires, au moment où le vicomte de Choiseul fut envoyé à Naples, n'étaient pas plus avancées au bout de cinq années que le premier jour. La difficulté que soulevait la conclusion d'un traité de commerce les avait même considérablement embrouillées. D'une part, les négociants français étaient sans cesse victimes des vexations des Napolitains et redoublaient de plaintes ; le marquis de Tanucci, d'autre part, refusait avec une obstination constante de faire droit aux réclamations du gouvernement français. Le duc de Choiseul écrivait, le 8 juillet 1766, à son chargé d'affaires, M. Dumas :

« Il y a trop lontemps que notre navigation et notre commerce « éprouvent de la part de ce ministre (Tanucci) des traitements aussi « peu conformes aux règles communes de l'équité qu'aux sentiments « particuliers d'amitié qui unissent le Roi et le roi des Deux-Siciles « et qui devroient diriger la conduite de tous leurs sujets respectifs. « Non seulement M. de Tanucci ne pense ni n'agit d'après ces prin-

« cipes, mais il affecte en toute occasion de nous donner les marques « les plus publiques et les plus caractérisées de sa mauvaise volonté « pour tout ce qui peut avoir rapport à la France. »

Il était donc nécessaire, si l'on voulait obtenir l'adhésion du royaume des Deux-Siciles au Pacte de Famille, de hâter d'abord la conclusion d'un traité de commerce. Ce fut l'objet essentiel de la mission du vicomte de Choiseul. Le duc de Choiseul était pour la seconde fois ministre des affaires étrangères.

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR VICOMTE DE CHOISEUL[1], BRIGADIER DES ARMÉES DU ROI ET COLONEL DU RÉGIMENT DE POITOU, ALLANT A NAPLES POUR Y RÉSIDER EN QUALITÉ D'AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE DE SA MAJESTE AUPRÈS DU ROI DES DEUX-SICILES[2].

Toute l'Europe fut alarmée lorsqu'elle vit au commencement de ce siècle un Prince de la Maison de France passer au trône d'Espagne; on craignit que les liaisons du sang entre les souverains de deux aussi puissantes monarchies ne les réunissent dans un système commun de vues ambitieuses et funestes au repos et à la sûreté des autres Etats. Les événements ont démontré le peu de fondement de cette crainte. Les traités de paix, conclus à Utrecht en mil sept cent treize, furent suivis, quelques années après, d'une guerre entre les deux couronnes, et quoique le Roi et Louis quatorze aient toujours conservé pour la branche de leur maison établie en Espagne l'amitié la plus tendre, et qu'ils aient constamment éprouvé de la part de tous les Princes de cette branche des sentiments réciproques, il s'en

1. Renault César-Louis, vicomte de Choiseul, plus tard duc de Praslin, né en 1735, mort en 1791, était fils du duc Etienne-François de Choiseul, qui fut ambassadeur à Rome, ministre des affaires étrangères, de la marine et de la guerre. Le vicomte de Choiseul fut ambassadeur à Naples (1766-1771) et député de la noblesse d'Anjou aux Etats de 1789.

2. *Arch. des Aff. Étr.* Naples, LXXXVI.

faut bien que la politique des deux gouvernements ait été uniforme. A en juger même par leur conduite et par les alliances absolument contraires qu'ils ont quelques fois contractées chacun de son côté, on pouvoit penser avec assez de vraisemblance qu'ils regardoient leurs intérêts comme diamétralement opposés, et qu'ils pensoient qu'on pouvoit être uni par les liens du sang, sans l'être par ceux de l'amitié et d'un intérêt commun.

Tout ce qui s'est passé pendant les trente dernières années du règne de Philippe V et jusqu'à la mort du Roi Ferdinand son fils, n'a que trop confirmé cette opinion, et a dû tranquilliser l'Europe sur ses anciennes inquiétudes ; elle a paru en effet si rassurée à cet égard, qu'après avoir soutenu opiniâtrément une guerre très longue et très sanglante pour empêcher que les couronnes de France et d'Espagne ne fussent portées par des Princes de la même Maison, non seulement les autres principales puissances contractantes à Utrecht et la cour de Vienne elle-même y ont successivement consenti, mais elles ont même concouru ensuite à assurer encore le trône des Deux-Siciles et un établissement en Italie à deux Princes de la Maison de France.

L'Angleterre a voulu réveiller en mil sept cent soixante et un les défiances conçues en mil sept cents, et a pris pour prétexte le traité ou Pacte de Famille conclu entre le Roi et le Roi catholique ; mais il y avait beaucoup plus d'affectation que de réalité dans tout ce que la cour de Londres a paru sentir et a voulu inspirer à cette occasion aux autres puissances. Elle est trop éclairée pour ne pas savoir qu'il n'y a pas d'alliance plus naturelle, et trop instruite pour ne pas rendre justice aux motifs et aux objets de ce traité, qui n'est que purement défensif et dont les stipulations ne tendent au préjudice de qui que ce soit, mais uniquement à maintenir les deux couronnes dans la possession tranquille des domaines dont elles jouissent.

On joint ici une copie du Pacte de Famille. On voit par l'article dix-neuf que le roi d'Espagne y a contracté pour le roi des Deux-Siciles son fils et s'est obligé à lui faire ratifier tous les engagements que ce traité renferme ; mais cette accession et ratification de Sa Majesté Sicilienne n'ont point encore été effectuées.

C'est dans cet état des choses que le Roi a nommé en qualité de son ambassadeur extraordinaire auprès de ce jeune monarque, le vicomte de Choiseul, brigadier des armées de Sa Majesté et colonel du régiment de Poitou. Elle connoît ses talents et son zèle, et elle est bien persuadée qu'il ne justifiera pas moins sa confiance dans les fonctions politiques qu'il va exercer, que dans les emplois militaires qu'il a remplis jusqu'à présent à la satisfaction de Sa Majesté.

L'intention du Roi est que le vicomte de Choiseul se rende incessamment à sa destination. Son premier soin, dès qu'il sera rendu à Naples, sera de faire demander au ministre et secrétaire d'État chargé du département des affaires étrangères l'heure à laquelle il pourra le voir, et il lui marquera le désir le plus empressé de faire sa cour à Sa Majesté Sicilienne, et de lui présenter la lettre ci-jointe du Roi, dont le vicomte de Choiseul remettra une copie à ce ministre.

Dans la première audience que le vicomte de Choiseul aura du roi des Deux-Siciles, il lui exprimera dans les termes les plus forts la tendre amitié du Roi pour ce Prince, le vif intérêt que Sa Majesté ne cessera jamais de prendre à la gloire et à la prospérité de son règne, et le désir sincère qu'elle aura toujours de concilier les sentiments de son cœur avec les avantages communs et réciproques de leurs couronnes. Le vicomte de Choiseul profitera ensuite, dans le cours de son ambassade, de toutes les occasions naturelles qui se présenteront de renouveler les mêmes assurances à Sa Majesté Sicilienne.

Ce jeune Prince ne gouvernant pas encore lui-même ses États, l'ambassadeur du Roi ne se trouvera pas, dans les premiers temps de son séjour à Naples, dans le cas d'entrer dans aucun détail avec Sa Majesté Sicilienne sur les affaires générales et politiques, et il sera auprès d'elle encore plus courtisan qu'ambassadeur. Il doit avoir en conséquence pour objet principal de rendre sa personne et sa société agréables à ce Prince et mériter des bontés particulières de sa part et de se ménager sa confiance pour le temps où il prendra en main les rênes du gouvernement.

C'est avec le conseil de Régence, et spécialement avec le

marquis de Tanucci, chargé du département des affaires étrangères, que le vicomte de Choiseul aura à suivre les négociations qui lui seront confiées, et à exécuter les ordres du Roi. Le conseil de Régence n'a paru jusqu'à présent avoir aucune influence dans les principales résolutions de la cour de Naples. C'est sur les relations du marquis de Tanucci que le roi d'Espagne a décidé toutes les affaires importantes, et la plupart des autres membres de la Régence en ont conçu une jalousie et un ressentiment qu'ils n'ont pas toujours eu la prudence de dissimuler. L'événement nous apprendra si M. de Tanucci conservera le même crédit, lorsque le Roi son maître sera devenu majeur, et aura épousé l'archiduchesse qui est destinée à régner avec lui [1]. Mais le vicomte de Choiseul doit, en attendant ces deux époques, éviter avec la plus scrupuleuse attention, d'entrer directement ou indirectement dans aucune des cabales qui divisent de sentiments et de vues les membres du conseil de Régence. Son ministère doit se renfermer à cet égard dans les bornes d'une observation éclairée et persévérante, mais constamment passive, pour être informé de tout ce qui peut avoir rapport aux différentes factions, au caractère de ceux qui les composent et aux intrigues qu'ils emploient pour établir leur considération et leur fortune sur les débris de celle de leurs antagonistes, et il rendra un compte exact et détaillé sur toutes les notions qu'il lui sera possible de se procurer sur ce sujet, et dont il aura constaté la vérité.

Il se contentera donc de recevoir de la part des principaux personnages de la cour de Naples et de leur rendre réciproquement les devoirs de politesse qui sont de convenance et d'usage, et il ne parlera d'affaires qu'avec le marquis de Tanucci.

Ce ministre, autrefois destiné au barreau, et qui a été professeur de droit dans l'Université de Pise, doit son élévation au bonheur qu'il a eu de se concilier l'estime et la confiance de Sa Majesté catholique. Il a de l'esprit, des connaissances, mais il a porté dans l'administration des affaires politiques les subti-

1. Marie-Caroline, fille de François Ier et de Marie-Thérèse, sœur de Marie-Antoinette et de l'Empereur Joseph II, née le 13 avril 1752, épousa Ferdinand IV le 16 mai 1768. Le roi avait été déclaré majeur l'année précédente.

lités, les détours et la chicane de la procédure, et il négocie en jurisconsulte et non en homme d'État. Toute sa conduite ne l'a présenté jusqu'à présent à la France que comme un homme très mal disposé pour les intérêts de cette couronne. Le vicomte de Choiseul aura vu dans tous les papiers de la correspondance de Naples qui lui ont été communiqués que cette opinion n'est que trop fondée, surtout par rapport à la navigation et au commerce des sujets du Roi. On n'entrera point ici sur cette matière dans des détails qui seraient d'autant plus inutiles qu'ils sont déjà connus de l'ambassadeur de Sa Majesté, et qu'il y a lieu d'espérer qu'il ne sera plus question à Naples des objets qui y sont relatifs et qui doivent être discutés et décidés à Madrid.

Ainsi le vicomte de Choiseul observera le silence le plus absolu à cet égard, et si le marquis de Tanucci lui en parle le premier, il lui répondra simplement qu'il n'a nulle instruction sur les affaires dont il s'agit, qu'il a appris avec la plus grande satisfaction qu'elles ne devaient ni ne pouvaient avoir aucune suite qui fût capable d'altérer la parfaite intelligence qui subsiste entre les deux cours, et dont le maintien et la perpétuité étoient l'unique objet de sa mission ; qu'il est persuadé que le marquis de Tanucci est dans les mêmes dispositions, et qu'il ne désire rien plus vivement que de concourir avec ce ministre à perfectionner une liaison si naturelle et une correspondance si utile, si convenable et si nécessaire ; qu'il ne négligera rien pour mériter sa confiance, et qu'il la justifiera toujours par le retour le plus réciproque de sentiments et de procédés.

Cette manière de s'expliquer ne pourra que produire un bon effet et sera une confirmation de ce que le duc de Choiseul a témoigné lui-même au marquis de Tanucci dans une lettre écrite au sieur Dumas [1], et qui a été communiquée à ce ministre qui a paru en être très flatté. Le vicomte de Choiseul a vu la minute de cette lettre parmi les dernières dépêches adressées par le duc de Choiseul au sieur Dumas.

1. Chargé des affaires du Roi à Naples, au moment où le vicomte de Choiseul y fut envoyé en ambassade. Il fut aussi chargé d'affaires à Vienne en 1770 (Cf. Sorel, *loc. cit.*, p. 444).

Il y a lieu de croire que le marquis de Tanucci ne sera pas moins sensible à ce que l'ambassadeur du Roi lui répétera sur le même sujet, et qu'il s'empressera de répondre à ces avances amicales, du moins afin de persuader à la France que ce n'est point contre elle, mais uniquement contre les personnes chargées des intérêts de cette couronne à Naples, qu'il a marqué de la prévention.

Quoi qu'il en soit, il n'y a actuellement aucun objet de négociation à recommander aux soins et au zèle du vicomte de Choiseul relativement aux affaires générales.

Le Roi a garanti de la manière la plus précise et par des assurances réitérées, données de sa propre main, la succession au trône des Deux-Siciles, telle que le roi d'Espagne l'a établie et publiquement déclarée et notifiée à toute l'Europe, avant que de quitter l'Italie pour se rendre à Madrid. La cour de Vienne s'est chargée de la même garantie par un traité conclu en mil sept cent cinquante-neuf avec Sa Majesté catholique, et le roi des Deux-Siciles n'a quant à présent et n'aura vraisemblablement dans la suite rien à craindre pour la tranquillité et la sûreté de ses possessions ; mais si des événements imprévus mettoient ce Prince dans le cas d'avoir besoin de secours, il pourrait compter sur ceux du Roi et du Roi catholique qui se concerteroient alors sur les moyens les plus efficaces de les lui fournir. Indépendamment de l'amitié tendre et inviolable qui unira toujours ces trois souverains, le Pacte de Famille, aussitôt que Sa Majesté Sicilienne y aura accédé, lui assurera de la part de Sa Majesté toute l'assistance nécessaire et qui aura été réciproquement stipulée.

Cette occasion, comme on l'a déjà dit, n'a pas encore eu lieu, quoique les ambassadeurs respectifs qui résident à Madrid aient reçu depuis l'année dernière les pleins pouvoirs nécessaires pour la terminer, et quoique le Roi ait apporté toutes les facilités et toute la complaisance possible pour parvenir à conclure cet acte. On est autorisé à penser que des observations faites par le marquis de Tanucci ont tout à coup suspendu les conférences entamées sur cet objet ; mais comme le succès en est beaucoup plus intéressant pour Sa Majesté Sicilienne

Universitas BIBLIOTHECA

que pour le Roi, Sa Majesté attendra sans impatience que les cours de Madrid et de Naples remettent cette affaire en activité. Il est à présumer que l'on attend la majorité du roi des Deux-Siciles pour procéder à son accession au Pacte de Famille.

Le seul objet de négociation dont le Roi charge le vicomte de Choiseul de s'occuper immédiatement après son arrivée à sa destination, c'est de travailler à la rédaction d'un traité de commerce entre la France et le royaume des Deux-Siciles.

Il aura vu, dans les papiers qui lui ont été communiqués, qu'immédiatement après l'avènement du roi d'Espagne à la couronne des Deux-Siciles, il fut question de cette affaire, qu'elle a été suivie, quoique avec peu d'activité, pendant que le marquis de Puysieulx et le marquis de L'Hôpital ont résidé à Naples, et qu'ayant été reprise avec plus de zèle de part et d'autre pendant l'ambassade du marquis d'Ossun, on étoit à peu près convenu des conditions du traité auquel il paroissoit ne manquer que la signature. Des circonstances particulières les firent suspendre, et cependant les François continuent à jouir dans tous les ports des Deux-Siciles, conformément aux articles des traités de mil six cent soixante-sept et de mil sept cent vingt-cinq dont on joint ici deux copies, de tous les avantages de navigation et de commerce dont ils étoient en possession et qui sont accordés aux nations les plus favorisées. Ce n'est que depuis que le Roi catholique a quitté Naples, que les sujets du Roi ont éprouvé dans les États de Sa Majesté Sicilienne, par rapport à leur commerce, les contradictions les plus injustes et les vexations les plus indécentes et les plus odieuses. C'est sur quoi il est inutile d'entrer ici dans aucun détail, puisque le vicomte de Choiseul est déjà instruit de tout ce qui s'est passé à ce sujet.

On est convenu enfin, pour terminer les discussions toujours désagréables et souvent dangereuses, de faire entre les deux cours un traité de commerce, et en attendant d'exempter de la visite les bâtiments tant français que napolitains qui relâchent dans les ports respectifs des deux puissances.

Le Roi, en autorisant son ambassadeur à discuter et à régler

les arrangements à prendre sur cet objet avec les commissaires que Sa Majesté Sicilienne chargera de la même négociation, lui a fait expédier les pleins pouvoirs dont on accompagne ce mémoire. On se dispense d'y joindre tous les papiers concernant cette matière, parce que le vicomte de Choiseul les trouvera tous rassemblés dans la secrétairerie de l'ambassade de Sa Majesté à Naples.

Il conviendra, pour faciliter et pour accélérer le succès de ce travail, de le reprendre au point où le marquis d'Ossun l'a laissé, examiner les articles du projet qui parut alors être agréé des deux parties contractantes, et voir s'il y a des changements à y faire et en quoi ils consistent. Le vicomte de Choiseul rendra un compte détaillé tant des articles sur lesquels il se trouvera d'accord avec les commissaires de la cour de Naples, que des difficultés qui pourroient se rencontrer par rapport aux autres points qui exigeroient une plus ample discussion, et il recevra les instructions ultérieures et les ordres précis dont il pourroit avoir besoin.

Si pendant le cours de la négociation, il survenoit de nouveaux incidents contraires à la liberté et à la sûreté de la navigation françoise, l'ambassadeur du Roi accordera protection aux sujets de Sa Majesté, mais il aura une extrême attention à ne jamais porter de plaintes sur les griefs dont il auroit à demander la réparation qu'après avoir constaté avec la plus scrupuleuse exactitude la vérité des faits exposés par les négocians intéressés, et il ne fera aucune représentation que dans les termes les plus modérés, sur le ton de l'amitié et de la confiance si convenable entre les deux cours ; mais si, par la vérification des faits, il a lieu de croire que ces négociants se sont rendus coupables de quelque fraude ou prévarication dans leur commerce au préjudice des lois et des douanes établies dans le royaume des Deux-Siciles, il ne leur accordera ni faveur ni bons offices, et il déclarera formellement et en toute occasion que le Roi, bien loin de tolérer que ses sujets fassent aucune espèce de contrebande dans les ports et sur les côtes des États de Sa Majesté Sicilienne, punira très sévèrement les négocians qui seront convaincus d'avoir contrevenu à cet égard aux intentions et aux ordres de Sa Majesté.

Parmi les ministres étrangers employés à Naples, le vicomte

de Choiseul cherchera de préférence à se lier avec celui d'Espagne nommé M. Clemente[1], et qui a toujours paru être dans les principes les plus conformes à l'union intime et invariable qui doit subsister entre tous les Princes des différentes branches de la Maison de France.

L'ambassadeur du Roi doit vivre aussi dans une parfaite intelligence avec le comte de Kaunitz, ministre de la cour de Vienne à Naples. Les liaisons d'amitié et d'alliance formées entre le Roi et Leurs Majestés Impériales et que Sa Majesté désire sincèrement de perpétuer, exigent que leurs Ministres respectifs se conduisent réciproquement vis-à-vis l'un de l'autre en conséquence et en conformité de cette union.

Quant aux ministres des autres cours, le vicomte de Choiseul entretiendra avec eux une correspondance de politesse et d'attention ; il tâchera de bien connoître leur caractère, leurs talents et leurs affections, et à régler sur ces connaissances le degré de la confiance qu'il croira pouvoir leur accorder sans inconvénient et sans danger

Il n'éprouvera sans doute aucune difficulté sur le cérémonial. Il n'y a aucun sujet du roi des Deux-Siciles qui prétende à la préséance sur l'Ambassadeur du Roi, et le vicomte de Choiseul ne doit la céder dans les fonctions publiques qu'au Nonce du Pape et à l'Ambassadeur de l'Empereur, s'il en arrive à Naples pendant que le vicomte de Choiseul y résidera.

Au reste, l'Ambassadeur de Sa Majesté jouira dans les États du roi des Deux-Siciles des mêmes prérogatives et distinctions que le Roi accorde en France aux ministres d'Espagne et de Naples qui sont revêtus du même caractère de représentation.

Le temps de la majorité du roi des Deux-Siciles approche, et il est vraisemblable que cette époque sera suivie bientôt après de la célébration du mariage de ce Prince avec une archiduchesse. C'est principalement dans ces circonstances essentielles que le vicomte de Choiseul devra examiner, avec le soin le plus vigilant, si ces deux événements pourront occasionner

1. Don Alfonso Clemente de Arostegui, né le 5 mars 1698, auditeur de rote en 1744, conseiller du conseil de Castille en 1749, fut ministre plénipotentiaire d'Espagne à Naples de 1753 à 1771. Il mourut le 10 février 1774.

quelque révolution sensible dans l'administration intérieure de la cour de Naples, si le marquis de Tanucci conservera le même crédit prédominant qu'il a eu jusqu'à présent, si l'influence de l'autorité du roi d'Espagne sur le gouvernement napolitain se maintiendra dans toute son intégrité, si la future reine de Naples prendra quelque empire sur l'esprit du Roi son mari, quels sont le caractère, les talents, les dispositions et les vues de ces jeunes Princes qui ne commenceront à se développer que dans les premiers usages qu'ils feront de leur indépendance et de l'exercice de leur souveraineté, enfin quelles seront les personnes à qui ils marqueront le plus de bonté et de confiance.

Au reste le vicomte de Choiseul recevra tant sur cet objet que sur les autres qui mériteront une attention particulière des instructions plus détaillées, suivant que les conjonctures pourront le demander.

On joint à ce mémoire quatre différentes tables de chiffres.

Les premières intitulées pour la dépêche sont uniquement destinées pour la correspondance ordinaire et régulière que l'Ambassadeur du Roi doit entretenir avec le ministre et secrétaire d'État à qui Sa Majesté a confié le département des affaires étrangères

Les secondes tables intitulées *de réserve* ne doivent servir que lorsque l'Ambassadeur auroit quelque chose de très important et de très secret à mander ou lorsqu'il auroit lieu de soupçonner que le chiffre ordinaire a été intercepté, et qu'il seroit imprudent de l'employer.

Le titre des troisièmes tables indique leur usage; elles serviront à chiffrer les pièces qui seront communiquées au vicomte de Choiseul et qui exigeront la précaution du chiffre.

Enfin les quatrièmes tables sont destinées à la correspondance que le vicomte de Choiseul entretiendra avec les autres Ambassadeurs ou Ministres du Roi dans les cours étrangères, et particulièrement avec le marquis d'Ossun, ambassadeur de Sa Majesté à Madrid, avec lequel il sera convenable pour leur instruction réciproque et pour le bien du service qu'il ait une relation directe, mais qu'il doit cependant renfermer

dans les bornes d'une circonspection prudente et éclairée, avec l'attention de chiffrer exactement toutes les particularités soit pour les faits, soit par rapport aux réflexions qu'il sera à propos de ne pas exposer au danger de l'interception.

Le Roi ayant ordonné que tous ses Ambassadeurs et Ministres dans les cours étrangères lui remettent à leur retour auprès de Sa Majesté une relation exacte de tout ce qui se sera passé de plus important dans le lieu de leur résidence, soit par rapport aux négociations dont ils auront été chargés, soit sur l'état du pays où ils auront été employés, sur le personnel des Princes et de leurs Ministres, sur le cérémonial, et enfin sur tous les objets relatifs aux affaires politiques et intéressants pour la curiosité de Sa Majesté, le vicomte de Choiseul aura soin de préparer d'avance un mémoire qui renferme tous ces détails.

L'intention du Roi est aussi que tous ses Ambassadeurs et Ministres, lorsqu'ils seront revenus de leur mission, remettent en original les chiffres et tous les papiers concernant son service, le tout avec un inventaire sur la vérification duquel il leur sera donné une décharge.

Fait à Versailles, le 1er novembre 1766.

VIII

LE BARON DE BRETEUIL

1772

Le vicomte de Choiseul resta à Naples jusqu'au mois d'octobre 1771; M. Bérenger fut alors chargé des affaires de France à la cour du roi des Deux-Siciles. Le baron de Breteuil vint prendre possession de l'ambassade de Naples au mois de juillet 1772; le duc d'Aiguillon était ministre des affaires étrangères. L'instruction qui suit a été rédigée en double; l'autre exemplaire, identique à celui qui suit, porte la date de décembre 1771.

Quand le baron de Breteuil arriva à Naples, l'archiduchesse Marie-Caroline était reine des Deux-Siciles depuis quatre ans. Marie-Thérèse, qui considérait toujours le royaume de Naples comme usurpé sur sa maison, comptait sur ce mariage pour y introduire la politique autrichienne, détacher le roi de la cour de Madrid et du Pacte de Famille. Marie-Caroline, impérieuse et ambitieuse, avide d'exercer le pouvoir, servit d'abord la politique de sa mère. Le contrat réservait à la reine le droit d'entrer au conseil lorsqu'elle aurait un héritier; elle réussit à s'y faire admettre avant la naissance du prince royal (1774) et s'attacha, dès qu'elle eut part aux affaires, à en exclure les anciens conseillers de Charles III et surtout le marquis de Tanucci; elle forma des cabales contre lui et trouva, pour exécuter ses projets, l'appui du parti clérical que les mesures hostiles du ministre avaient violemment irrité.

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR BARON DE BRETEUIL [1], BRIGADIER DES ARMÉES DU ROI ALLANT A NAPLES POUR Y RÉSIDER EN QUALITÉ D'AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE DE SA MAJESTÉ, AUPRÈS DU ROI DES DEUX-SICILES [2].

A Versailles, le 1er mai 1772.

Le Roi qui a eu les preuves les plus constantes du zèle et des talents du baron de Breteuil dans les différentes missions où Sa Majesté a déjà jugé à propos de l'employer, a reconnu en lui une activité, une intelligence et un attachement à son service qui l'ont convaincu de l'utilité qu'Elle devoit se promettre de son application dans les nouvelles fonctions du ministère qu'Elle veut bien lui confier. Elle l'a nommé en conséquence son ambassadeur extraordinaire auprès du roi des Deux-Siciles, et Elle est bien persuadée qu'il justifiera à tous égards ce nouveau témoignage qu'Elle lui donne de son estime et de sa bienveillance.

Le baron de Breteuil est instruit de tous les liens qui unissent le Roi au roi des Deux-Siciles son neveu. Toutes les puissances qui précédemment n'avoient vu qu'avec des yeux jaloux les couronnes de France et d'Espagne portées par des Princes de la même Maison, ont bientôt reconnu l'illusion de l'ombrage qu'elles avoient prématurément conçu à cet égard. Les événements les ont détrompées et n'ont pas tardé à les convaincre que le système politique des deux monarques n'avoit rien qui dût les alarmer. Elles ont même concouru ensuite à assurer le trône des Deux-Siciles et un établissement en Italie à deux Princes de la Maison de France.

Le Pacte de Famille conclu entre le Roi et le Roi Catho-

1. Né en 1733, mort en 1807. Le colonel baron de Breteuil avait été déjà chargé des affaires du Roi à Cologne, en Russie où il avait remplacé le marquis de l'Hopital, en Suède (1763) et, en dernier lieu, à la Haye.

2. *Arch. des Aff. Étr.* Naples, XCIV.

lique, avoit paru d'abord donner quelque inquiétude à l'Angleterre; mais, plus instruite ou désabusée de fausses prétentions, il est à présumer qu'elle n'a reconnu dans ce traité qu'une alliance naturelle, dont les stipulations devoient paroître d'autant moins dangereuses dans leurs conséquences, qu'elles n'ont qu'un objet purement défensif des domaines dont les deux couronnes sont en possession.

On joint ici une copie du Pacte de Famille pour l'information particulière de l'Ambassadeur du Roi.

L'intention de Sa Majesté est que le baron de Breteuil se rende incessamment à sa destination. Son premier soin, dès qu'il sera rendu à Naples, sera de faire demander au Ministre et Secrétaire d'Etat chargé du département des affaires étrangères l'heure à laquelle il pourra le voir, et il lui marquera le désir le plus empressé de faire sa cour à Leurs Majestés Siciliennes et de leur présenter les lettres ci-jointes du Roi, dont le baron de Breteuil remettra des copies à ce ministère.

L'Ambassadeur du Roi, dans la première audience qu'il aura du roi des Deux-Siciles, ne doit point craindre d'employer des termes trop forts pour exprimer à ce Prince les sentiments de tendre amitié que Sa Majesté a pour lui; il doit lui peindre avec la même force l'intérêt vif et sincère qu'Elle prend à sa gloire et à la prospérité de son règne. Les liens du sang, l'inclination et l'attachement dictent ces sentiments au cœur du Roi. Le baron de Breteuil, dans le cours de son ambassade, profitera de toutes les occasions naturelles qui se présenteront d'en renouveler les assurances à Sa Majesté Sicilienne.

Ce jeune Prince a déjà donné quelques preuves de son application au gouvernement, mais les exercices militaires pour lesquels il montre un goût décidé, font présumer en lui une inclination particulière pour cette partie de l'administration : au reste le marquis de Tanucci paraît jusqu'à présent avoir la principale et, pour ainsi dire, l'unique influence dans les résolutions du roi des Deux-Siciles, et c'est sur ses relations que le roi d'Espagne donne ses décisions sur les affaires importantes de ce royaume. Le baron de Breteuil ne sera donc pas encore dans le cas d'entrer dans beaucoup de détails avec Sa Majesté

sur les affaires générales et politiques. C'est principalement avec le marquis de Tanucci qu'il aura à suivre les négociations qui lui seront confiées, et à exécuter les ordres du Roi. Mais la principale application de l'ambassadeur de Sa Majesté doit être de chercher tous les moyens de plaire au jeune prince, de lui rendre sa personne et sa société agréables, et de mériter sa confiance.

La principale influence du marquis de Tanucci dans les affaires a souvent excité la jalousie des autres membres qni ont part à l'administration.

Le baron de Breteuil doit éviter avec grand soin d'entrer dans aucune des cabales qui peuvent exister, ou auxquelles peut donner naissance la situation actuelle des choses à Naples ; il doit observer tout avec un œil éclairé, mais se tenir à cet égard dans les bornes d'une conduite absolument et constamment passive, afin de pouvoir, sur toutes les notions qu'il acquerra, rendre un compte exact, à l'abri de toute prévention et de partialité.

Le marquis de Tanucci, autrefois destiné au barreau et qui a été professeur en droit dans l'université de Pise, doit son élévation au bonheur qu'il a eu de se concilier l'estime et la confiance de Sa Majesté Catholique. Il a de l'esprit et des connoissances, mais il a porté dans l'administration des affaires politiques les subtilités, les détours et la chicane de la procédure. Toute sa conduite ne l'a présenté jusqu'à présent à la France que comme un homme peu favorablement disposé pour les intérêts de cette couronne, et nous n'avons été que trop fondés à concevoir de lui cette opinion, principalement dans les affaires relatives au commerce et à la navigation des sujets du Roi. Il a surtout manifesté sa mauvaise volonté dans les subterfuges qu'il a employés pour éluder le paiement des blés qui, dans le temps d'une disette pressante, furent fournis à la ville de Naples par quelques-uns des négociants de Marseille. Le jugement en leur faveur vient d'être rendu à Madrid. Ils ont obtenu toute la justice qu'ils devoient se promettre de la bonté de leur cause. On doit croire qu'un jugement aussi équitable n'éprouvera point de difficultés dans son exécution, et cette opinion paroît

d'autant plus fondée qu'il n'est pas vraisemblable que le roi d'Espagne souffre qu'une décision, appuyée de son autorité, reste vaine et illusoire[1].

Au reste, le baron de Breteuil évitera jusqu'à nouvel ordre d'entrer avec le marquis de Tanucci dans une discussion suivie sur les affaires relatives au commerce des sujets du Roi ; il se bornera, s'il lui en parle, à lui répondre qu'il a appris avec la plus grande satisfaction qu'il n'en subsistoit aucune de cette nature qui fût capable d'altérer la parfaite intelligence qui subsiste entre les deux cours, et qu'au reste les sentiments et les procédés réciproques entre eux ne tarderoient pas vraisemblablement à établir une confiance qui les mettroit à portée de travailler mutuellement et de concert à perfectionner une liaison si naturelle et une correspondance si convenable et si nécessaire.

Le grand âge du marquis de Tanucci avoit donné lieu de penser qu'il s'étoit occupé pendant un temps du projet de se retirer des affaires et de l'administration[2] ; mais soit par principe de reconnoissance pour les marques de bonté et de confiance dont son maître l'honora, soit par une suite de son attachement à sa

1. En 1764, les sieurs Duguiès et Cie, Trial Fabre et Cie, Decamps frères et Fraisse, négociants à Marseille, avaient fourni au consul de Naples dans cette ville une provision de blés pour une somme de 700 000 livres. Le consul leur avait souscrit des lettres de change sur l'ordre du marquis de Tanucci, la cour de Naples reçut les blés et renvoya les lettres sans paiement. Les négociants demandèrent alors la protection du ministère français qui saisit la junte du commerce à Madrid. L'affaire traîna en longueur. Dans une adresse au ministre des affaires étrangères, datée du mois d'août 1771, les négociants de Marseille écrivent que « de trois maisons, les « sieurs Duguiès et Cie, qui étoient très-riches, furent les seuls à ne pas succomber « sous cette injustice. Les deux autres perdirent tous leurs biens, ceux de leurs créan- « ciers, leur état et leur honneur. Voicy, continuent les signataires de l'adresse, voicy, « Monseigneur, sept années écoulées; nous avons emprunté pour fournir à 42 000 « livres de frais; mais aujourd'hui nous ne trouvons plus de prêteurs, et cette affaire « qui forme un million avec l'intérêt est perdue pour des négociants, des sujets du « Roy, par conséquent pour l'État, parce que l'on ne peut pas lutter contre une « ville aussi puissante que Naples en frais que la chicane peut susciter ». — Le 11 juin 1771, M. Fraisse Servière, chargé de la poursuite du procès, écrivait de Madrid : « Nous mourons exactement de faim depuis plusieurs jours, au point que nous en « tombons malades, et que ma femme, qui est très-indisposée, en mourra peut-être... « Il est dix heures du soir. Je n'ai rien pour souper, et pas le sol pour envoyer « demain chercher du pain. » Le 12 février 1772, la junte générale du commerce et de la monnaie de Madrid rendit enfin son jugement; il était favorable aux négociants de Marseille.

2. On trouve en effet des traces de ce projet dans diverses lettres du chargé d'affaires Bérenger et du vicomte de Choiseul. (Cf. *Naples*, XCIV.)

propre considération, il parut absolument abandonner son projet de retraite. Cependant il est assez naturel de la regarder comme ne pouvant pas être fort éloignée, et le baron de Breteuil doit avoir l'œil attentif sur les sujets qui lui paroissent avoir les espérances les plus vraisemblables de succéder au marquis de Tanucci, et l'ambassadeur du Roi se mettra en état de donner de leurs talents, de leur caractère, de leurs principes et de leurs inclinations, les connoissances les plus propres à fixer sur leur compte l'opinion du Roi et celle de son Ministre.

Les affaires de Parme sous le pontificat du dernier Pape[1] donnèrent lieu, ainsi que le baron de Breteuil en est instruit, à l'occupation de Bénévent et de Ponte-Corvo par la cour de Naples : le même motif détermina le Roi à s'emparer d'Avignon et du Comtat-Venaissin. Le Nonce de Sa Sainteté présenta l'année dernière plusieurs mémoires pour demander, au nom de sa cour, la restitution d'Avignon : ces mémoires furent communiqués à la cour d'Espagne, afin d'être instruit sur cet objet des dispositions de Sa Majesté catholique, le Roi voulant dans cette affaire n'agir que dans un parfait concert avec le Roi son cousin. La cour de Madrid, dont le désir et le projet étoient de traiter amiablement avec la cour de Rome, afin de l'engager à accepter un juste dédommagement en argent pour la cession de Bénévent et de Ponte-Corvo, s'est montrée peu disposée à consentir à cette restitution. Elle a pensé qu'il falloit au moins procéder dans cette négociation avec une lenteur qui fît connoître au Pape que le succès de ses désirs dépendoit principalement de son exactitude à effectuer l'engagement que Sa Sainteté elle-même avoit pris par rapport à l'affaire des jésuites. Enfin le ministre d'Espagne fit connoître que l'opinion de Sa Majesté catholique sur cette affaire étoit que, l'injure grave faite à l'Infant

1. Le duc de Parme, comme les rois de France, d'Espagne et de Portugal, avait expulsé les Jésuites de son territoire (1768). Il prétendit même imposer les ecclésiastiques de son duché et obliger le pape, qui était d'ailleurs son suzerain, à ne donner qu'à des indigènes les bénéfices qui deviendraient vacants. Clément XIII l'ayant excommunié, Ferdinand eut sur-le-champ l'appui de Choiseul et de Tanucci qui saisirent Avignon, Bénévent et Ponte-Corvo. A la mort de Clément XIII (1769), son successeur Clément XIV (Laurent Ganganelli) suspendit l'excommunication; il finit même par céder aux instances des princes réformateurs et par proclamer, le 21 juillet 1773, la destruction de l'ordre des Jésuites.

duc de Parme étant restée sans satisfaction, il étoit nécessaire de traiter de celle qui est due à ce Prince avant ou au moins en même temps qu'on négocieroit sur la restitution des territoires envahis par représailles.

D'après cet exposé, s'il arrivoit qu'on fît au baron de Breteuil quelque ouverture relativement à cette affaire, il doit se borner à répondre qu'il n'a nulle instruction pour régler son langage à cet égard, mais qu'il ne peut douter de l'intention ferme et constante où le Roi est de diriger et de concentrer toutes ses démarches et toutes ses vues dans une entière confiance et dans un parfait accord avec Leurs Majestés Catholique et Sicilienne.

Au surplus il n'y a actuellement aucun objet de négociation à recommander aux soins et au zèle du baron de Breteuil, relativement aux affaires générales

Le Roi a garanti de la manière la plus précise et par des assurances réitérées données de sa propre main la succession au trône des Deux-Siciles telle que le Roi d'Espagne l'a établie et publiquement déclarée et notifiée à toute l'Europe avant que de quitter l'Italie pour se rendre à Madrid. La cour de Vienne s'est chargée de la même garantie par un traité conclu en 1759 avec Sa Majesté catholique ; et le roi des Deux-Siciles n'a quant à présent et n'aura vraisemblablement dans la suite rien à craindre pour la tranquillité et la sûreté de ses possessions ; mais si des événements imprévus mettoient ce Prince dans le cas d'avoir besoin de secours, il pourroit compter sur ceux du Roi et du Roi catholique qui se concerteroient alors sur les moyens les plus efficaces de les lui fournir. Indépendamment de l'amitié tendre et inviolable qui unira toujours ces trois souverains, le Pacte de Famille, aussitôt que Sa Majesté Sicilienne y aura accédé, lui assurera de la part de Sa Majesté toute l'assistance nécessaire et qui aura été réciproquement stipulée.

On avoit présumé que l'on attendoit à Naples la majorité du roi des Deux-Siciles pour procéder à son accession au Pacte de Famille. Le Roi et le roi d'Espagne avoient fait expédier les pleins pouvoirs nécessaires pour terminer cette accession, mais on ne peut attribuer qu'aux observations faites par le marquis de Tanucci la suspension des conférences qui avoient été enta-

mées sur cet objet. Au reste Sa Majesté attendra sans impatience que la cour de Naples sente l'intérêt qu'elle peut avoir à remettre cette affaire en activité.

Les prédécesseurs du baron de Breteuil dans l'ambassade du Roi à Naples ont successivement été chargés de travailler à la rédaction d'un traité de commerce entre la France et le Royaume des Deux-Siciles. Le baron de Breteuil trouvera dans les papiers de la secrétairerie de l'ambassade tous les détails qui pourront l'instruire de ce qui a été fait sur cet objet. Le succès de cette négociation n'a pas répondu à notre attente, et les choses sont restées indécises à cet égard. Cependant les François ont continué à jouir dans tous les ports des Deux-Siciles de tous les avantages de navigation et de commerce dont ils étoient en possession et qui sont accordés aux nations les plus favorisées.

Si cependant le baron de Breteuil se trouvoit dans une circonstance qui lui parût favorable pour faire revivre cette négociation, sur l'avis qu'il en donnera, les pleins pouvoirs dont il auroit besoin pour traiter et conclure cette affaire lui seroient adressées sans délai.

S'il arrivoit, comme il est possible, qu'on suscitât à Naples aux sujets du Roi quelques tracasseries dans l'exercice et la sûreté de leur commerce, l'ambassadeur du Roi leur doit sans doute accorder la protection de Sa Majesté et l'appui de son propre crédit; mais il doit, avant d'en faire usage, avoir une attention extrême à se procurer tous les éclaircissements possibles et les notions les plus sûres pour constater le fondement qu'il peut y avoir dans ce qui fait le sujet de leurs plaintes, et lorsqu'il se sera procuré une connoissance bien précise sur l'exactitude et la vérité des faits, il ne doit faire aucune représentation en faveur de nos négociants que sur le ton de l'amitié et de la modération, et éviter avec le plus grand soin tout ce qui pourroit avoir l'air ou l'apparence d'aigreur ou d'un manque de confiance dans les principes et l'équité qui doivent faire la base des sentiments et des décisions de deux cours aussi étroitement unies.

Le baron de Breteuil aura dans la correspondance qui lui a été communiquée les différents tableaux qui ont été donnés

par son prédécesseur sur l'intérieur du Palais et sur la situation actuelle de la cour de Naples. On laisse à l'ambassadeur du Roi à faire par lui-même à cet égard toutes les observations que les connoissances qu'il acquerra le mettront à portée de donner. Il ne doit, dans les relations qu'il fera sur ce sujet, négliger aucun des détails qui pourront lui paraître susceptibles d'intéresser la curiosité du Roi.

La reine des Deux-Siciles n'a encore montré que faiblement le goût qu'Elle pourroit être soupçonnée d'avoir, de s'attribuer une part dans l'administration, mais son penchant à cet égard paroît avoir été jusqu'ici balancé par la consistance du crédit et par l'influence du marquis de Tanucci à la cour d'Espagne d'où émanent souverainement les décisions sur les affaires les plus importantes, soit politiques ou intérieures de la cour de Naples.

Le baron de Breteuil aura l'attention la plus suivie de faire une cour assidue à cette Princesse. Il ne perdra aucune occasion de lui renouveler les assurances des sentiments d'amitié et de tendresse dont le Roi est animé pour elle, et dont les nœuds sont de plus en plus resserrés par le double lien de parenté et par ceux d'intimité et de confiance qui subsistent aujourd'hui entre le Roi, la reine de Naples et son auguste famille.

Le Roi a toujours honoré la Religion de Malte d'une protection et d'une bienveillance particulières; mais, dans toutes les affaires que cet ordre pourroit avoir à démêler avec la cour des Deux-Siciles[1], l'ambassadeur de Sa Majesté doit n'accorder son concours et ses bons offices qu'autant qu'il y aura été autorisé par les ordres qu'il recevra d'après les comptes qu'il aura rendus au ministre et secrétaire d'Etat ayant le département des affaires étrangères.

Il y a, depuis quelque temps, une négociation entamée entre la cour de Rome et celle de Naples, dont l'objet est de terminer

1. Il y avait en effet depuis quelques années une affaire pendante entre l'ordre de Malte et la cour de Naples au sujet du bailliage de Saint-Etienne de Pudignano, monastère de fondation royale qui avait été cédé à l'ordre par une bulle pontificale et qui était réclamée, depuis 1772, par les héritiers de don Michel Reggio, général des galères. Ces héritiers invoquaient contre les revendications de l'ordre de Malte les récentes décisions prises par la cour de Naples « contre les lieux pies et les « gens de main-morte par rapport aux acquisitions ».

par un arrangement définitif les différends qui subsistent entre elles concernant les affaires et les biens ecclésiastiques dans le Royaume des Deux-Siciles[1]. On assure que M. le cardinal Orsini[2] est chargé de traiter cette matière, et qu'il la conduira de concert avec M. Guerra, auditeur de la Rote Espagnole et récemment nommé évêque de Majorque.

Le baron de Breteuil veillera attentivement sur cet objet, et rendra un compte exact de tout ce qu'il pourra apprendre qui y sera relatif. On prétend qu'il s'agit d'un concordat à signer à cet égard, et que le roi d'Espagne a pris cette détermination contre l'avis de M. de Tanucci.

On joint ici la copie d'une lettre du marquis de Monteynard[3] concernant la résolution que le Roi a prise d'établir en Corse une université et quatre collèges. Les biens dont jouissoient les jésuites qui ont été expulsés de cette île, sont particulièrement destinés à la dotation de ces collèges, et les jésuites corses qui se sont retirés à Gênes ont envoyé au sieur Molinelli à Naples les titres qui constatent leur propriété de ces biens qui sont placés dans les Etats de Sa Majesté Sicilienne, et que les fondateurs ont donnés non aux jésuites, mais à l'instruction qui leur avoit été confiée.

Ces biens assignés sur les fonds publics[4] de Naples appartiennent donc évidemment aux collèges de Corse avec les rentes échues avant et depuis le séquestre. L'ambassadeur du Roi s'occupera principalement de cette affaire. On joint ici la copie

1. Il s'agissait du droit domanial que le roi de Naples, après l'expulsion des jésuites et des ordres religieux, prétendait avoir sur les Eglises conventuelles.

2. Dominique Orsini, duc de Gradina, né en 1719, mort en 1789, gentilhomme de la chambre du roi de Naples. Devenu veuf en 1742, il reçut de Benoît XIV le chapeau du cardinal et fut envoyé en 1759 comme ambassadeur auprès de la cour pontificale.

3. Ministre de la guerre, 1771-1774.

4. « Les biens dont jouissoient les Jésuites, écrit M. de Monteynard, qui avoient « deux collèges dans l'île, deviennent par leur destination primitive une partie né- « cessaire de cette dotation (celle qu'on projetoit de faire pour l'université et les « quatre collèges à fonder en Corse)... Il n'est pas difficile d'établir par les titres « mêmes que ce n'est pas aux Jésuites, que c'est à la Corse même que ce fond appar- « tient. L'intention des fondateurs manifestée par les actes qu'ils ont passés a été « de procurer à cette île les secours de l'instruction, et parce que les moyens qu'ils « ont choisis en chargeant de ce soin les Jésuites ont cessé de convenir au gouver- « nement, la Corse ne doit pas être privée des avantages que les fondateurs ont en « vue de lui procurer. » (Cf. *Arch. des Aff. Étr.* Naples, XCIV.)

des actes de fondation avec un mémoire qui en récapitule les objets, et il mandera le plus tôt qu'il sera possible le succès de ses démarches, et à quoi on pourra s'entretenir à cet égard.

Parmi les ministres étrangers employés à Naples, le baron de Breteuil cherchera de préférence à se lier avec celui d'Espagne. Il le trouvera sans doute dans les principes les plus conformes à l'union intime et invariable qui doit subsister entre tous les Princes des différentes branches de la Maison de France,

L'Ambassadeur du Roi doit vivre aussi dans une parfaite intelligence avec le Ministre de la cour de Vienne. Les liaisons d'amitié et d'alliance formées entre le Roi et Leurs Majestés Impériales, et que Sa Majesté désire sincèrement de perpétuer, exigent que leurs Ministres respectifs se conduisent réciproquement vis-à-vis l'un de l'autre, en conséquence et en conformité de cette union.

Quant aux ministres des autres cours, le baron de Breteuil entretiendra avec eux une correspondance de politesse et d'attention. Il tâchera de bien connoître leurs caractères, leurs talents et leurs affections, et réglera sur ces connoissances le degré de confiance qu'il croira pouvoir leur accorder sans inconvénient et sans danger.

Il n'éprouvera sans doute aucune difficulté sur le cérémonial. Il n'y a aucun sujet du roi des Deux-Siciles qui prétende à la préséance sur l'Ambassadeur du Roi, et le baron de Breteuil ne doit la céder dans les fonctions publiques qu'au Nonce du Pape et à l'Ambassadeur de l'Empereur.

Le Prince de San Nicandro, majordome du roi des Deux-Siciles, éleva à l'arrivée du prédécesseur du baron de Breteuil une difficulté relativement à la première visite qu'il prétendoit exiger de l'Ambassadeur de Sa Majesté. Elle lui fit ordonner de s'abstenir de le voir chez lui, jusqu'à ce qu'il eût rendu ce qu'il devoit au caractère et à la représentation de l'homme du Roi; il fut même remis ici sur cette discussion un mémoire au marquis de Castramonte, alors ambassadeur de Naples, et l'événement justifia la prétention de l'Ambassadeur du Roi, puisqu'enfin le Prince de San Nicandro se soumit à lui faire la première visite. Cette difficulté se trouva ainsi terminée, et il

n'est pas vraisemblable qu'elle se renouvelle à l'arrivée du baron de Breteuil à Naples.

Les instructions ultérieures dont le baron de Breteuil pourra avoir besoin lui seront successivement adressées par le Ministre et Secrétaire d'Etat ayant le département des affaires étrangères avec lequel il doit entretenir une correspondance exacte et suivie.

On joint à ce mémoire trois différentes tables de chiffres.

IX

LE BARON DE TALLEYRAND-PÉRIGORD

1785

Le marquis Clermont d'Amboise remplaça le baron de Breteuil à Naples où il resta six ans (1776-1782) ; il ne reçut point d'instruction spéciale. A son départ, M. Denon fut chargé de la gestion de l'ambassade et garda ces fonctions jusqu'à l'arrivée du baron de Talleyrand-Périgord (1785). M. de Vergennes était alors ministre des affaires étrangères.

Il s'était produit, dans l'intervalle, d'importants événements à la cour de Naples. La chute de Tanucci, qui avait eu lieu, en 1776, l'année même du départ de M. de Breteuil, n'avait point modifié la politique intérieure du royaume des Deux-Siciles. Tanucci, qui était resté au ministère pendant quarante-trois ans et qui avait été, surtout pendant la minorité de Ferdinand IV, le véritable souverain, était tombé du pouvoir pour avoir réuni contre lui la jalousie de la reine Marie-Caroline, qui voulait diriger les affaires au gré de ses caprices, et la haine du clergé qui ne pouvait pardonner au vieil homme d'Etat les mesures qu'il avait prises contre la société de Jésus et contre l'Eglise. Le marquis de la Sambucca, qui l'avait remplacé après avoir été le principal machinateur de sa chute, n'avait pas tardé cependant à suivre la même politique anticléricale. Le prétexte de la chute de Tanucci avait été le refus qu'il opposait au Saint-Siège, qui se considérait toujours comme le suzerain du royaume de Naples, de lui envoyer, en dehors du tribut annuel de 6,000 ducats, la haquenée blanche qu'un connétable présentait tous les trois ans au pape la veille de la Saint-Pierre. Le marquis de la Sambucca envoya la haquenée, mais continua, à l'exemple de Tanucci, de repousser l'ingérence de la reine et du clergé dans les affaires. Dès lors, les mêmes intrigues, qui avaient provoqué la crise de 1776, recommencèrent sous l'inspiration de

Marie-Caroline et le baron de Talleyrand arrivait à Naples au moment même où elles allaient aboutir, grâce à la faiblesse du roi et à l'influence croissante du chevalier Acton, ministre de la marine. Les relations des Bourbons de Naples avec ceux de France et d'Espagne, qui avaient cessé d'être cordiales depuis l'avènement de Ferdinand IV, s'étaient tendues encore après la chute de Tanucci et la disgrâce imminente du marquis de la Sambucca menaçait de leur porter un nouveau coup. Etait-il encore possible de le parer? Si M. de Vergennes avait renoncé depuis longtemps, comme le constate l'instruction ci-dessus, à faire entrer les Deux-Siciles dans le Pacte de Famille, il espérait encore empêcher Marie-Thérèse de faire prévaloir à Naples l'influence autrichienne. Il s'agissait donc « ou d'opérer la ruine du chevalier Acton ou d'essayer de le gagner ». Malheureusement, il était déjà trop tard : Acton était le favori tout-puissant de Marie-Caroline et il était acquis, non point à l'influence autrichienne, comme le croyait Marie-Thérèse, mais à l'influence anglaise, qui n'avait pas cessé de le soutenir depuis ses débuts.

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR BARON DE TALLEYRAND-PÉRIGORD [1], MARÉCHAL DES CAMPS ET ARMÉES DU ROI, ALLANT A NAPLES POUR Y RÉSIDER EN QUALITÉ D'AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLÉNIPOTENTIAIRE DU ROI, AUPRÈS DU ROI DES DEUX-SICILES [2].

Les royaumes de Naples et de Sicile sont occupés par un Prince de la maison de Bourbon ; ces pays, par leur position, ne peuvent être indifférents à la politique ; enfin ils ont un grand commerce avec la France. Ces trois circonstances rendent nécessaire de maintenir des relations suivies avec les souverains des Deux-Siciles, pour s'assurer qu'ils ne sépareront jamais leurs

1. Louis-Marie-Anne, baron de Talleyrand-Périgord, cinquième fils de Daniel-Marie-Anne, marquis de Talleyrand et de Marie-Elisabeth Chamillart, né le 11 octobre 1738, mort le 7 août 1809, maître de camp de cavalerie du régiment de Piémont en 1770, brigadier et maréchal de camp en 1780 et 1781. De son mariage avec Louise-Fidèle-Durand de Saint-Etienne-Montigny sont sortis Auguste-Louis et Anatole-Marie-Jacques, comtes de Talleyrand, dont le premier fut pair de France ; un troisième fils, Alexandre-Daniel, baron de Talleyrand, fut membre de la Chambre des députés de 1815. Le baron de Talleyrand, qui nous occupe, est l'oncle du célèbre prince de Talleyrand.

2. *Arch. des Aff. Étr.* Naples, CXII.

intérêts de ceux de leur famille ; qu'ils ne se prêteront, en aucun cas, à des engagements contraires à la France et qu'ils ne nuiront pas à son commerce. Tels sont les motifs de la commission que le Roi confie au sieur baron de Talleyrand. Sa Majesté est persuadée qu'il aura puisé dans les correspondances dont il a eu communication toutes les connaissances nécessaires pour saisir la nature et l'étendue de ses devoirs ; d'ailleurs la bonne opinion qu'elle a de sa prudence et de ses talents lui font espérer qu'il surmontera toutes les difficultés que les circonstances actuelles offrent à un Ambassadeur de France à la cour de Naples.

Tous les objets dont le sieur baron de Talleyrand aura à s'occuper sont relatifs à la cour de Naples, aux intérêts politiques des deux nations, au commerce entre la France et les Deux-Siciles. On va résumer sur ces trois points ce qui peut servir à sa direction. Les principes posés, ce sera à lui de se conduire en toute occasion de manière à remplir le plus exactement qu'il sera possible les intentions de Sa Majesté, savoir resserrer l'union entre les deux Cours, empêcher celle de Naples de s'éloigner du système de la maison de Bourbon, maintenir et accroître, s'il se peut, les avantages de notre commerce.

PREMIER ARTICLE

DE LA COUR DE NAPLES

Le roi de Naples, né avec un sens droit et assez de capacités pour gouverner, s'il avoit reçu une bonne éducation, se voue de plus en plus à une vie dissipée qui le dégoûte des affaires et l'en rend incapable. L'ambassadeur du Roi sera très rarement à portée d'en traiter avec lui et peut-être n'y auroit-il pas d'avantage à disposer ce Prince à l'écouter sur ce point. Il doit donc en général se borner à l'entretenir dans la persuasion que le Roi lui est sincèrement attaché, à le ramener toujours à l'union avec la maison de Bourbon comme étant son plus ferme appui et celui de sa postérité ; le baron de Talleyrand doit cher-

cher d'ailleurs à se rendre agréable à ce Prince et, dans les occasions, à lui inspirer indirectement l'amour de l'ordre et des vues utiles pour ses peuples.

Le caractère, les sentiments et les goûts de la reine de Naples sont dans ce moment ce qui mérite le plus d'être approfondi par l'ambassadeur du Roi, parce que cette princesse a pris les rênes du gouvernement, et, selon toute apparence, fera les plus grands efforts pour les conserver. Née avec de l'esprit et de l'amabilité, elle n'a pas assez de force pour concevoir un plan et le suivre; elle veut dominer, mais tout homme qui gagnera sa confiance et lui persuadera qu'il n'agit que pour le maintien de son autorité régnera sous son nom. Nous sommes forcés de reconnaître que la reine Charlotte, malgré tous les liens qui l'attachent à la maison de Bourbon, préfère infiniment celle dont elle est issue[1]; elle n'aime point l'Espagne parce qu'elle veut secouer toute dépendance de Sa Majesté catholique, et elle hait la France comme par instinct, sans avoir aucun motif raisonnable à alléguer contre elle.

Depuis quelque temps, elle est soutenue dans ces sentiments par le chevalier Acton[2], ministre de la marine, né en France d'un chirurgien irlandais. Il servit dans la marine royale, prétendit avoir à se plaindre, et passa au service du grand-duc de Toscane, qui l'envoya à Naples dans un moment où Sa Majesté Sicilienne vouloit avoir quelques vaisseaux. On ne peut pas douter que ce ministre n'ait beaucoup d'éloignement pour la France, et ne soit voué à la maison d'Autriche, mais pour sa-

1. La maison d'Autriche.

2. Jean-François-Edouard, chevalier Acton, né à Besançon en 1736, descendait d'une vieille famille irlandaise. Ayant passé de la marine française au service de Léopold Ier de Toscane, il commanda en 1774 l'escadre toscane dans une expédition des Espagnols contre Alger, et accepta peu après les offres de la cour de Naples où il ne tarda pas à obtenir la faveur du roi Ferdinand et surtout celle de la reine Marie-Caroline. Successivement ministre de la marine, directeur des finances et ministre de la guerre, il allait succéder comme ministre des affaires étrangères au marquis de la Sambucca (1785). Premier ministre au moment même où Charles III d'Espagne, beau-père de Ferdinand, exigeait son renvoi, il se lia d'amitié avec lord Hamilton, ambassadeur d'Angleterre, et engagea contre la France une politique d'une hostilité violente. Il prit part à la première et à la deuxième coalition (1793-1798). Rentré à Naples avec Ferdinand, après la chute de la République parthénopéenne, il se signala par des actes d'une odieuse cruauté. La paix de Florence (1801) l'écarta des affaires. Retiré en Sicile, il y mourut en 1808.

voir à quel point il est dans la dépendance de la cour de Vienne, il faudroit qu'il s'offrît des occasions plus importantes que celles qu'a fournies son ministère, et nous n'avons de positif sur cet objet que les propos tenus en différents temps par la Reine de Naples. Quoique sans talent et sans grâces, M. Acton, étant parvenu, on ne sait comment, à plaire à la Reine, tous les ennemis de la maison de Bourbon se jetèrent à sa tête, et ses liaisons avec cette princesse ayant pris un caractère plus marqué, il est devenu tout-puissant. Pour entrer dans les vues de la Reine, il s'est appliqué en toute occasion à dégoûter le Roi d'Espagne de se mêler des affaires de Naples. Sa Majesté catholique a essayé vainement d'engager le Roi son fils à l'éconduire ; tout ce qui peut être imaginé de plus mauvais en manœuvres et en intrigues a été mis en usage pour empêcher ce Prince de céder aux instances de son père ; la Reine s'est vantée que l'Empereur [1] la soutiendroit, elle et son favori. Enfin la cour de Naples en est à douter si elle sera désormais attachée à l'Espagne sous un prince Espagnol, ou à l'Autriche pour plaire à une Reine despote, appuyée d'un ministre vendu à la cour de Vienne.

Le marquis de La Sambucca, Ministre des Affaires Étrangères, voué au Roi d'Espagne par principe et par reconnaissance, lutte avec plus de courage qu'on ne lui en supposait contre un adversaire qu'il méprise hautement. La Reine, après avoir voulu inutilement le raccommoder avec le chevalier Acton, est parvenue à aigrir le Roi de Naples contre lui ; et ce ministre, toujours prêt à être congédié, n'a pour lui que les personnes attachées à l'ancien système et celles qui gémissent des désordres du gouvernement actuel.

Nous avons eu de fréquentes occasions d'éprouver les effets des mauvaises dispositions de la Reine et de son favori dans les affaires particulières et nous sommes portés à croire que, tant que les choses resteront sur ce pied, il y a bien peu à à espérer de cette cour pour nos intérêts ; cependant, soit que la Reine craigne qu'à la fin l'ascendant du Roi d'Espagne ne

1. Joseph II, empereur depuis le 18 août 1775.

prenne le dessus sur l'esprit du Roi son fils, soit qu'elle ait quelque lieu de se plaindre de l'Empereur depuis quelques temps, elle donne à entendre que si on ne poussoit pas à bout son favori, il serait tout aussi capable qu'un autre de faire les affaires au gré des deux cours de France et d'Espagne.

Dans ces circonstances, il n'y a que deux partis à prendre : ou opérer la ruine de M. le chevalier Acton, si la cour de Madrid veut de bonne foi y contribuer, ce qui paroît douteux, ou essayer de le gagner.

Il est impossible de se décider dans ce moment entre ces deux partis, parce que nous ne sommes pas assez parfaitement instruits du degré de force qui maintient ce ministre. Le sieur Denon, chargé des affaires du Roi, aigri par les mauvais traitements qu'il a reçus de la Reine et de ce qui tient au favori, a dû voir le mal sans remède. Il est possible qu'à l'arrivée de l'Ambassadeur on affecte de lui donner des marques de confiance pour faire croire que ce sont des personnalités qui ont éloigné les deux cours. Le Roi laisse à la sagesse du Baron de Talleyrand à se donner le temps d'examiner le vrai état des choses et de lui en rendre compte ; il recevra des ordres selon que Sa Majesté jugera à propos de chercher à regagner la Reine de Naples et son favori, ou à prévenir les suites de leurs mauvaises dispositions. On peut croire que la Reine affectera de bien traiter d'abord l'Ambassadeur du Roi ; qu'elle lui fera des confidences vraies ou fausses ; s'efforcera de le convaincre de son attachement à la France et du mérite de M. Acton. Le Baron de Talleyrand profitera de ce premier moment pour s'établir dans l'esprit de cette Princesse comme un homme franc, incapable d'intrigues et de préventions. Il priera la Reine de ne se presser de porter aucun jugement sur les affaires relatives aux deux cours avant de l'avoir écouté. En un mot, il cherchera tous les moyens de lui plaire et ne s'affectera point des légèretés qui échapperoient à cette Princesse sur la France ou sur l'Ambassadeur lui-même, se réservant à lui faire voir en temps et lieu qu'il ne les ignore pas.

Le Baron de Talleyrand continuera à traiter toutes les affaires avec M. le marquis de la Sambucca et à donner en toute occa-

sion à ce ministre les marques d'estime et de confiance qu'il mérite; mais il évitera de prendre parti dans les querelles qui s'élèveront entre lui et son rival, à moins que la Reine ne l'en fît, pour ainsi dire, le juge, auquel cas il lui diroit la vérité avec franchise, mais avec les ménagements convenables.

Il y a quelques subalternes à Naples qui méritent d'être observés, entre autres l'abbé Galiani [1], qui aspire à jouer un rôle et croit se faire un mérite en s'opposant de tout son petit pouvoir à ce qui intéresse la France. Le médecin Gatti que l'on dit avoir quelque influence n'est pas moins dangereux quoi qu'il jouisse des bienfaits de la France. L'Ambassadeur du Roi cherchera à démêler ce qui fait mouvoir ces personnages et à se mettre à l'abri de leur mauvaise volonté.

ARTICLE SECOND

INTÉRÊTS POLITIQUES

Il est démontré que le roi de Naples risqueroit tout en se séparant des intérêts de la maison de Bourbon; qu'il ne pourroit jamais être que le vassal de la maison d'Autriche, s'il se vouait à elle; qu'elle l'entraîneroit dans toutes ses querelles; qu'il deviendroit la vedette la plus dangereusement placée en avant des possessions autrichiennes, et que jamais il n'en pourroit être protégé efficacement.

Dans l'état actuel des choses, la sûreté de la Monarchie Napolitaine repose sur le traité de 1738 et sur l'arrangement fait en 1759, garantis également par les cours de Bourbon et celle de Vienne. Les liaisons politiques avec la France ne sont que le résultat de la parenté; nulle obligation spéciale ne nous lie

1. L'abbé Ferdinand Galiani, né en 1728 à Chieti, dans les Abruzzes, après s'être fait connaître en 1749 par un ouvrage sur la *Monnaie* et par des travaux scientifiques, vint à Paris en 1759, en qualité de secrétaire d'ambassade. Il y vécut jusqu'en 1769, fréquentant les salons philosophiques de Mme d'Epinay et du baron d'Holbach.

à cette cour. On a essayé vainement de faire souscrire Don Carlos, lorsqu'il régnoit à Naples, au Pacte de Famille; ce Prince s'y est constamment refusé. Depuis que son fils est monté sur le Trône, on a encore fait quelques tentatives à ce sujet; enfin on y a renoncé, et les instructions données à M. le marquis de Clermont d'Amboise[1] lui prescrivoient de n'en plus parler.

Cependant les germes de troubles qui fermentent en Europe peuvent amener telle ou telle circonstance où il seroit indispensable de faire expliquer la cour de Naples, et de savoir dans quel plat de la balance elle voudroit se mettre. Le Baron de Talleyrand doit chercher à préparer sans affectation l'esprit du Roi et de la Reine de Naples à se décider tôt ou tard si la nécessité l'exige et se mettre en état de pouvoir assurer le Roi de leurs véritables dispositions. Il faudra procéder lentement dans cet examen, mais il est de toute nécessité de savoir à quoi s'en tenir.

L'Ambassadeur du Roi ne doit pas négliger pour cet effet d'avoir auprès de la Reine quelqu'un qui puisse, par des rapports journaliers, lui donner le tableau de la façon de penser de cette Princesse. Il importe qu'il s'assure surtout de l'influence de l'Empereur sur ses sentiments, des promesses qu'il lui fera, des engagements qu'il tâchera de lui faire contracter, en un mot de ce qui constatera si c'est une ennemie de la maison de Bourbon qu'il faut contenir ou une femme légère et inconsidérée qu'il faut empêcher de nuire.

On est malheureusement obligé, par la mauvaise santé des enfants de Leurs Majestés Siciliennes, de prévoir le cas où le Trône manqueroit d'héritiers mâles et où on voudroit l'assurer à leur fille aînée. Il est probable que cette circonstance n'échappe pas à la maison d'Autriche si abondamment pourvue de Princes et si habile à les marier. Le Baron de Talleyrand doit être très attentif à découvrir s'il y a à cet égard des arrangements pris ou qui se négocient principalement entre la Reine et le Grand

1. Le marquis d'Amboise avait été ambassadeur en Portugal en 1768. — Voir ses Instructions dans le *Recueil* de M. Caix de Saint-Amour, p. 355 et suiv.

Duc de Toscane [1], et à informer Sa Majesté de tout ce qu'il apprendra sur cet objet important.

Une des règles de conduite dont le Baron de Talleyrand ne doit pas s'écarter, est de vivre dans le plus parfait concert avec le ministre d'Espagne ; de bien étudier le système de cette cour à l'égard de celle de Naples, et, suivant les circonstances, de travailler à l'éclairer sur ce qu'elle auroit à craindre ou à espérer de l'influence de la reine Charlotte. On ne peut disconvenir que le roi d'Espagne, par des menaces sans effet, n'ait enhardi cette princesse à faire peu d'attention à ce qui vient de Madrid. Néanmoins il y a des moments où elle est fâchée de s'être attiré le blâme de Sa Majesté catholique et, si ce n'étoit la crainte d'être forcée d'abandonner le chevalier Acton, elle seroit quelque fois bien aise de parvenir à un racommodement. Le Baron de Talleyrand s'attachera à tenir M. de Las Casas [2] en mesure de profiter d'une occasion favorable pour disposer la Reine à se rapprocher du Roi son beau-père en donnant des assurances, si elle veut conserver M. Acton, que ce ministre aura à l'avenir une conduite capable d'effacer ses torts.

Il y a à Naples un ministre impérial qui sans doute ne travaille pas à ramener cette cour à de meilleures dispositions pour la maison de Bourbon. Quoique l'Empereur traite ses affaires directement avec la Reine sa sœur, il ne sera pas inutile d'observer son ministre, de s'assurer s'il cherche à faire un parti dans le pays et en particulier si ses liaisons avec le ministre de Russie annoncent quelques desseins de faire entrer la cour de Naples dans les grands projets qu'on suppose occuper les deux cours impériales. Il n'est pas nécessaire au reste de recommander au Baron de Talleyrand de vivre bien avec le ministre Autrichien et d'avoir avec lui à l'extérieur tous les procédés que prescrivent l'union et l'alliance qui subsistent entre le Roi et Sa Majesté Impériale.

1. Léopold, second fils de François de Lorraine, qui succéda à son père en 1765 comme grand-duc de Toscane et en 1790 à Joseph II comme Empereur d'Allemagne.

2. Ambassadeur d'Espagne à Naples depuis le mois de janvier 1785. Don Simon de Las Casas avait été secrétaire à l'ambassade de Vienne, et ministre d'Espagne à Florence et à Turin. Sur sa conduite à Naples, voir *Archiv für œstereichische Geschichte*, t. LVIII, p. 300 et suiv.

Depuis que la Russie, gouvernée par une Princesse[1] que la prospérité a énivrée, se croit en état de donner des lois dans l'Europe, on peut être assuré que, ne fût-ce que pour favoriser ses grands projets contre l'Empire Ottoman, elle cherche à se lier à la cour de Naples et, comme sa politique roule principalement sur les moyens de séduction, on peut craindre qu'elle ne les emploie dans un pays jusqu'ici peu accoutumé à être acheté.

Le Baron de Talleyrand doit veiller avec beaucoup d'attention sur la conduite des ministres et agents de la Russie, chercher indirectement les moyens de diminuer l'opinion exagérée qu'on peut avoir à Naples de la Puissance Russe et annoncer à quoi doivent s'attendre les Puissances qui ont la faiblesse de se fier aux cajoleries de Catherine Seconde.

Les autres ministres étrangers doivent être traités par l'Ambassadeur du Roi avec des égards et une confiance proportionnée aux liaisons connues entre le Roi et leurs souverains. Le mieux est d'être fort réservé à leur parler de l'intérieur d'une cour où les tracasseries sont d'autant plus fréquentes qu'on s'y occupe plus de bagatelles.

ARTICLE TROISIÈME

DU COMMERCE

Le commerce des François dans les Deux-Siciles se fait d'après d'anciens traités et cédules royales dont les dispositions ont été souvent contestées, entre autres celle qui exempte nos bâtiments de visite, à l'instar de ceux de diverses autres nations. La cour de Naples a plusieurs fois proposé de faire un traité de commerce, l'ouvrage a même été poussé assez loin pendant l'ambassade de M. le Baron de Breteuil. Comme on ne peut pas s'accorder principalement sur l'exemption de la visite des bâtiments que la cour de Naples a fort à cœur de faire cesser, il fallut se borner provisoirement à établir la réciprocité de cette

1. Catherine II, impératrice de Russie depuis 1762.

exemption. Ce fut l'objet d'une simple convention verbale qui a servi de règle jusqu'à présent.

L'année dernière, M. le chevalier Acton, pour donner l'essor à sa mauvaise volonté contre la France, voulut persuader au Roi son maître de supprimer de son propre mouvement l'exemption de visite pour toutes les nations. Cette nouveauté nous fut notifiée par un mémoire dont Sa Majesté se montra mécontente. On revint alors à proposer de nouveau un traité de commerce ; Sa Majesté ne jugea pas à propos de traiter une affaire de cette importance tant qu'un ministre aussi mal disposé en seroit chargé à Naples, et elle le fit déclarer assez clairement. Alors la cour des Deux-Siciles voulut revenir sur l'exemption de visite qu'elle prétendit n'être pas fondée en droit. Nous retrouvâmes non seulement les anciennes cédules qui l'établissent, mais une décision formelle de la chambre de Sainte-Claire qui, consultée par le roi de Naples, constate que l'exemption nous est due. La production de cette pièce, qu'on ne croyoit pas que nous connussions, a imposé silence aux Napolitains, et il n'a plus été question de priver nos bâtiments de leur droit. M. le prince de Caramanica[1] avoit quelque idée de reprendre le traité de commerce et s'est même formalisé du peu d'empressement qu'on lui a témoigné de s'en occuper maintenant.

Tel est l'état des choses à cet égard. Dans d'autres circonstances, si la cour de Naples pouvoit obtenir de toutes les puissances qu'elles renonçassent à l'exemption de visite, comme ce privilège n'est pas indispensable pour la prospérité de notre commerce et comme d'ailleurs la réciprocité que nous accordons aux Napolitains dans nos ports, donne lieu à beaucoup d'abus, le Roi ne seroit pas éloigné de consentir à y renoncer. Mais l'intention de Sa Majesté est de renvoyer à un autre temps à traiter de cette affaire, et de ne pas les séparer du traité de commerce. Ainsi si l'on cherchoit à induire le baron de Talleyrand à entrer en négociation, il éluderoit de s'y prêter en alléguant qu'il n'a pas d'instructions.

C'est un devoir de l'Ambassadeur du Roi de protéger les sujets

1. Ambassadeur de Naples en France.

de Sa Majesté dans tout ce qui a rapport au commerce, mais comme il y a à Naples un consul chargé spécialement de ce soin, il est rarement dans la nécessité d'agir si ce n'est pour les affaires qui lui sont recommandées directement d'ici. Néanmoins il doit sans cesse avoir les yeux ouverts sur ce qui intéresse le commerce de la nation, et, s'il découvre quelque chose qui lui paraisse porter coup, soit en bien, soit en mal, il en doit rendre compte.

On remettra à l'Ambassadeur du Roi un chiffre de nouvelle composition avec des instructions particulières sur la manière de s'en servir ; on y joindra l'état des chiffres que le baron de Talleyrand devra conserver pour correspondre avec la cour et de ceux qu'il devra supprimer. Il doit être inutile de l'exhorter à donner la plus grande attention à la sûreté de ses chiffres.

Sa Majesté ayant ordonné à trois des ministres dans les cours étrangères de remettre à la fin de leur mission une relation exacte de tout ce qu'ils auront appris de plus important dans le pays où ils auront résidé tant sur le caractère, les affections des princes et de leurs ministres que sur tous les autres objets qui peuvent intéresser le service ou la curiosité du Roi. Le baron de Talleyrand se conformera en conséquence aux intentions de Sa Majesté.

Le Roi veut aussi que ses Ambassadeurs apportent les chiffres et tous les papiers concernant son service avec un inventaire sur la vérification desquels il leur est donné une décharge.

LOUIS
GRAVIER DE VERGENNES.

Fait à Versailles, le 3 avril 1785.

II

PARME

On a vu dans l'*Introduction* et l'on verra par les dépêches suivantes que l'influence française ne s'est pas fait sentir dans les duchés de Parme et de Plaisance d'une façon moins continue et moins active que dans le royaume de Naples. — Pour en faire comprendre les phases qui ont été multiples et curieuses, il est nécessaire de résumer d'abord les vicissitudes que ce petit Etat avait traversées depuis Charlemagne, qui l'enleva aux Lombards pour le donner au pape, et qui en firent pendant plusieurs siècles la monnaie d'appoint de toutes les affaires d'Italie.

La première domination de la papauté sur le duché de Parme dura, sans interruption, jusqu'au commencement du XIIIe siècle. Rude et oppressive dès le début, les exigences croissantes du fisc finirent par la rendre intolérable. Les Parmesans, qui n'avaient pas cessé de soutenir la cause des Guelfes et qui en avaient été récompensés par un redoublement de tyrannie fiscale, saisirent la première occasion que leur offrit la grande crise qui précéda la translation du Saint-Siège à Avignon pour chasser les troupes romaines et se placer sous la protection des seigneurs de Correggio. Le remède ne tarda pas à devenir pis que le mal. Les Correggio traitèrent la ville de Parme en vache à lait, et le duché devint un simple objet de trafic. Dans l'espace de vingt années, Parme fut successivement vendue à Jean de Bohême (1330), aux Rossi, à Martino della Scala (1335), à Obbizzon d'Este (1344) et aux Visconti de Milan (1346) qui la conservèrent jusqu'au congrès de Mantoue (1511). Rétrocédée au pape Jules II, Parme fut annexée de nouveau au Milanais par François Ier, après la bataille de Marignan. Enfin la paix de 1530, entre Charles-Quint et Clément VII, la rendit au Saint-Siège et Paul III (Alexandre Farnèse) la céda à titre de fief à son fils naturel, Pierre-Louis Farnèse, gonfalonnier de l'Église, qui était déjà possesseur du duché de Castro (1545). L'Empereur, qui avait besoin du pape contre les protestants de Smalkalde, consentit au troc d'assez mauvaise grâce, tout en réservant ses droits sur Plaisance. Mais Parme avait enfin une dynastie nationale, et se montra décidée à la garder aussi bien contre l'empereur que contre le pape. Quand Ferdinand de Gonzague, gouverneur de Milan, s'empara de Plaisance après l'assassinat de Pierre-Louis et vint mettre le siège devant Parme, les Parmesans organisèrent eux-mêmes la résistance, repoussèrent les troupes impériales et procla-

mèrent Octave, fils de Pierre-Louis (1547). De même, l'année suivante, quand Paul III, irrité de la mort de son fils, voulut ramener les duchés sous l'administration immédiate du Saint-Siège, la majorité de la noblesse parmesane suivit Octave Farnèse qui s'entendit contre le pape avec l'ennemi de son père, Ferdinand de Gonzague, et avec le cardinal Alexandre qui favorisait ses desseins. Paul III étant mort au cours de la guerre, son successeur, Jules III, reconnut Octave comme duc de Parme et se joignit même au roi de France, Henri II, pour l'appuyer dans ses revendications sur Plaisance. Le duché de Parme, plusieurs fois envahi par les troupes françaises et les troupes impériales, resta à Octave qui finit par se faire rendre Plaisance (1556). La reconnaissance définitive des duchés reconstitués fut consacrée par la paix de Cateau-Cambrésis. Octave suivit dès lors jusqu'à sa mort (1586) une politique tout espagnole. Il avait épousé Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint, et fit élever son fils Alexandre à la cour de Philippe V.

Alexandre Farnèse fut l'un des plus grands généraux du XVIe siècle. Dès l'âge de seize ans, il s'était distingué à la bataille de Lépante et avait fixé sur lui l'attention de don Juan, qui l'amena dans les Pays-Bas où il contribua pour une large part à la victoire de Gembloux. Don Juan étant mort et les Provinces-Unies ayant appelé le duc d'Anjou, frère de Henri III, Alexandre reçut le commandement supérieur des troupes espagnoles. Repoussé d'abord devant Cambrai, il prit aux insurgés ville sur ville dans les provinces belges, Maëstricht, Bréda, Tournai, Dunkerque, Bruges, Ypres, Gand, Anvers (1578-1583), et resta finalement victorieux. La mort de son père (1586) ne le releva pas de son commandement ; Philippe II lui refusa l'autorisation de revenir à Parme et il dut continuer la guerre au service de l'Espagne, d'abord en Flandre contre les insurgés, puis, en France, contre Henri IV à qui il fit lever le siège de Paris en 1590 et celui de Rome en 1592. Blessé mortellement au combat de Caudebec, il se retira aux Pays-Bas et y mourut peu de temps après.

Ranuce Ier, son fils aîné, lui succéda (1592-1622) et la politique de Parme s'orienta dès lors, pendant plus d'un demi-siècle, du côté de la France. Quand Richelieu arrive aux affaires et écrit résolument à l'ambassadeur de France à Rome : « Le roi ne veut plus être amusé, il a changé de ministre et le ministre de maxime, » tous ceux des princes italiens à qui la domination du Saint-Siège et celle de l'Espagne pesaient depuis de longues années dressèrent la tête et, après avoir attendu, à la mode de leur pays, le résultat des premières rencontres, se déclarèrent pour l'alliance française. — La politique de Ranuce n'avait été qu'expectante ; celle de son fils Odoard (1622-1646) fut active, et l'on a pu écrire que « Parme et Modène risquèrent leurs États pour venir en aide à la politique de Richelieu et de Mazarin ».

La paix de Chérasco, qui termina la guerre de la succession de Mantoue et fut l'un des débuts de Mazarin, avait séparé en Italie les domaines des deux branches de la maison d'Autriche, qui faisaient effort pour s'y rejoindre, et rouvert la péninsule à la France, mais sans l'y engager. Richelieu songea aussitôt à faire davantage et à établir une confédération italienne qui contrebalancerait la puissance de l'Espagne dans la péninsule et « y assurerait un parfait repos ». Odoard adhéra à la Ligue, avec les ducs de Savoie et de Mantoue, le grand-duc de Toscane, les Républiques de Venise et de Gênes, d'abord secrètement, sous les menaces du pape qui se considérait toujours comme suzerain de Parme, puis, dès qu'il eût pris conscience de ses forces, officiellement par le traité de Rivoli. « C'était, dit Muratori, un prince plein de l'esprit guerrier et qui prenait d'abord conseil de son courage. » Dans le manifeste qu'il publia (pour prendre parti contre la maison d'Autriche), il parlait avec tant de hauteur et de fierté que le grand-duc de Toscane, après l'avoir lu, s'écria en plaisantant : « Le roi de Parme déclare la guerre au duc d'Espagne. » La guerre eut beau n'être pas toujours heureuse; Odoard resta fidèle à l'alliance française, à Richelieu d'abord, dont il ne se sépara qu'une fois, en 1637, pour quelques semaines, sous le coup de l'invasion du Parmesan par le duc de Modène, mais, en quelque sorte, avec l'assentiment tacite du cardinal qui reconnaissait que nécessité fait loi ; puis à Mazarin qui le soutint résolument dans l'affaire de Castro, comme on verra plus loin, et qui fit reconnaître ses droits par le Saint-Siège.

Ranuce II (1646-1694), qui succéda à son père et qui demeura comme lui, mais après quelques tergiversations, dans l'alliance française, fut à plusieurs reprises en rapport avec Duplessis-Besançon que nous avons vu figurer déjà à Naples et qui était venu à la cour de Parme, dès les premières années du ministère Mazarin, pour y confirmer l'entente entre le duc Odoard et Louis XIV.

Nommé en 1655 ambassadeur à Venise, Duplessis-Besançon séjourna à son passage à la cour de Ranuce II.

Les instructions suivantes lui avaient été remises par Mazarin :

Instructions au sieur Du Plessis-Besançon, conseiller ordinaire de Sa Majesté en ses conseils d'Etat et de guerre, et lieutenant général en ses armées s'en allant son ambassadeur à Venise[1].

« ... Au sortir des Etats de la République, ceux du duc de Parme se rencontrant, Sa Majesté désire que ledit sieur Du Plessis prenne l'occasion de voir cette altesse et pénètre autant qu'il pourra en quelle disposition il se retrouve, si, lassé de suivre les conseils de la duchesse, qui défère à l'aveugle à tout ce qui lui est mandé par le Grand Duc, et élève son fils en une entière dépendance de la maison

1. *Arch. des Aff. Etr.* Naples, IV, 378.

d'Espagne, il seroit pour en revenir et auroit autant d'attachement que ses pères au passé et en nos jours son père ont eu pour la France, et le trouvant disposé à s'unir, en découvrir les conditions et peut-être que touché d'émulation de la grandeur où Modène est prêt de s'élever, il seroit pour en suivre l'exemple afin de s'agrandir comme Modène et pour y réussir. Et certes ses Etats le rendent en sorte considérable que s'en prévalant il y auroit des choses à faire qui donneroient à Sa Majesté avec facilité le moyen de l'élever. Et en l'une des lettres de l'un de ses secrétaires ayant paru que ce Prince se fait présentement entretenir de ses affaires, c'est la conjoncture qui peut être désirée, et pour le conseiller et pour l'engager à imiter la généreuse conduite de ses aïeux dont la mémoire dure après leur mort par le souvenir des grandes choses qu'ils ont entreprises et heureusement achevées dans le service de l'une et de l'autre couronne.

« ..... Soit donc que Parme avant de se déclarer voulût attendre que la fortune eût incliné de notre côté ou que dès à présent il fût pour s'exposer au sort connu de ceux qui sont collègues avec Sa Majesté à savoir Savoie et Modène, il sera de son service qu'elle en soit promptement avertie, et ce ne seroit pas lui en rendre un léger, au contraire un très considérable d'avoir ménagé Parme. C'est ce qui est remis à la conduite et à la prudence dudit sieur du Plessis-Besançon lequel de Venise en hors pourra même le faire résoudre à ce qu'il n'aura su emporter en son passage s'il peut ménager ceux de la confidence du prince et établir entre lui et eux une communication de lettres. »

Pendant toute la durée de son ambassade à Venise, Du Plessis-Besançon continua à entretenir des relations constantes avec tous les princes de l'Italie de Nord ; il parvint ainsi à faire entrer le duc de Parme d'une façon définitive dans nos intérêts. Un traité fut signé en 1658 par lequel le duc de Parme s'engageait à favoriser nos opérations de guerre[1] ; il accordait à cet effet à la France le droit d'établir des entrepôts de munitions dans la ville de Florence et diverses facilités pour les passages de troupes.

1. Cf. Dumont. *Recueil des Traités de Paix*, t. VI, IIe partie, p. 217.

I

LE SIEUR D'AUBEVILLE

1662

La mission du sieur d'Aubeville à Parme et à Modène avait pour but de régler deux affaires pendantes depuis fort longtemps entre ces deux cours et le Saint-Siège; l'une était l'affaire de Castro et Ronciglione ; l'autre celle de Comacchio. Elles ont été racontées en détail dans les instructions données au président Colbert, à d'Aubeville lui-même et au duc de Créqui (1660-1661-1662); M. Hanotaux a publié ces dépêches dans un volume de la présente collection.

Le duc Alexandre Farnèse, fils et successeur d'Octave, avait dû, pour faire face aux frais de ses guerres dans les Pays-Bas, contracter des dettes considérables. Ses successeurs, afin de désintéresser ses créanciers, empruntèrent auprès de la Chambre Apostolique en créant à Rome des *monts*, système financier qui permettait d'affecter des revenus publics à la garantie des intérêts. C'est ainsi que Ranuce Ier, en 1600, donna sur l'un de ses domaines, la Plaine de l'Abbaye, une hypothèque de deux cent mille écus. Cinq ans après, il en donna une autre de cinquante-quatre mille quatre cent deux écus sur son château de Ronciglione, situé dans le territoire de Castro. Dans les deux contrats il était expressément réservé au duc le droit de racheter, après huit ans, la part de capital qu'il voudrait; par contre, s'il ne payait pas la rente, il serait privé de la jouissance des domaines, dont le fonds était déclaré inaliénable.

Le successeur de Ranuce Ier, Odoard, créa deux nouveaux monts pour une somme de douze cent quatre-vingt-onze mille six cents écus et donna comme garantie de cet emprunt la plus grande partie du duché de Castro. Mais les banquiers romains, à qui furent affermés les revenus de Castro, ne purent réaliser leurs paiements avec régularité et leurs lenteurs firent craindre au pape pour le remboursement de ses créances. En octobre 1641, poussé par les Barberins alors tout-puis-

sants à Rome, Urbain VIII voulut prendre possession du territoire de Castro et le fit envahir par les troupes pontificales. Odoard protesta et le Saint-Siège répondit par l'excommunication. La France intervint pour rétablir l'accord et obtint la promesse que le duché serait séquestré entre les mains du roi ; mais la décision ne fut pas exécutée. Pendant ce temps, les princes italiens, voyant le duc de Parme menacé, formèrent une ligue pour le défendre (1642) et en vinrent aux armes avec le pape. Une nouvelle intervention de la France apaisa la querelle. Fontenay-Mareuil et de Lionne, envoyés en ambassade auprès du Saint-Siège et appuyés par le cardinal Bichi, firent accepter leur médiation et amenèrent la signature de la paix de Ferrare (30 mars 1644), par laquelle l'excommunication du duc était suspendue à la condition qu'il cesserait la guerre et restituerait les places qu'il occupait dans les Etats ecclésiastiques, en échange des terres confisquées à son détriment dans le duché de Castro.

Odoard étant mort en 1646, son fils Ranuce II lui succéda; pour obtenir des délais, il ne se porta héritier de son père que sous bénéfice d'inventaire. La querelle recommença aussitôt. Le nouveau pape, Innocent X, poussé par le collège des Montistes qui avait obtenu un exécutoire sur le duché de Castro, et obéissant aux instigations de sa belle-sœur, Olympia Maidachina de Viterbe, qui nourrissait une animosité particulière contre le duc de Parme, fit raser et démanteler la ville de Castro. Ranuce II consentit alors à un arrangement, et promit de racheter, dans une période de huit ans et en un seul paiement, Castro et Ronciglione (1649). Mais le pape s'efforça d'empêcher le duc de trouver, auprès des marchands gênois ou ailleurs, l'argent dont il avait besoin ; de sorte que le terme de huit années fut sur le point d'expirer sans que Ranuce eût pu exécuter sa promesse. La France s'entremit une troisième fois en faveur du duc de Parme et envoya à Rome (juin-août 1658) le sieur Jeure Millet pour demander au pape un nouveau délai de huit ans ou du moins l'autorisation d'aliéner la portion du duché nécessaire au rachat des domaines engagés. La mission de Millet n'aboutit pas.

La situation du duc de Parme devenait de plus en plus difficile. Le pape, tout en continuant à détourner de lui les prêteurs, le menaçait, s'il ne payait pas, de confisquer ses Etats. L'injustice était d'autant plus flagrante que le duché de Castro avait une valeur de cinq millions d'écus au moins, tandis que la dette du duc s'élevait à 1,600,000 écus, et qu'en vertu de la convention de 1649, le pape réclamait le paiement entier en une seule fois. Ranuce II ne put satisfaire à tant d'exigences. La Chambre Apostolique finit par prononcer l'incamération, c'est-à-dire la confiscation totale des duchés de Castro et Ronciglione.

La restitution de ces duchés à la maison Farnèse fut l'un des principaux soucis de la diplomatie française à Rome et elle occupe une

place importante dans les instructions dont nous avons parlé en commençant. Louis XIV s'était, en effet, engagé avec le roi d'Espagne, Philippe IV, par l'article 10 du traité des Pyrénées, à « obtenir de Sa « Sainteté la grâce que Leurs Majestés lui ont assez souvent « demandée séparément en faveur de M. le duc de Parme, à ce « qu'il ait la faculté d'acquitter en divers intervalles convenables de « temps la dette qu'il a contractée envers la Chambre Apostolique, « en la même manière de différents intervalles, et que par ce moyen, « et avec l'engagement ou l'aliénation de partie de ses Etats de Castro « et de Ronciglione, il puisse trouver l'argent qui lui est nécessaire « pour conserver la possession du reste desdits Etats ». On voit dans l'instruction au sieur d'Aubeville à Rome [1], qu'à la nouvelle de l'incamération, le roi de France écrivit à la cour de Madrid pour connaître ses sentiments et pour solliciter d'elle une démarche en faveur du duc de Parme, selon les engagements pris dans le traité des Pyrénées.

En avril 1662, quand le duc de Créqui remplaça d'Aubeville, la réponse de Philippe IV était arrivée ; mais, comme elle recommandait d'agir avec la plus grande circonspection, Louis XIV dut s'abstenir d'une intervention formelle.

Quelques mois après, le 20 août 1662, survint à Rome un événement qui blessa profondément l'orgueil du roi de France et, en excitant sa colère contre le pape, accrut d'autant ses bonnes dispositions en faveur de duc de Parme. C'est l'incident connu sous le nom d'affaire de la garde corse. Trois Français, qui faisaient partie de la suite du duc de Créqui, et trois Corses de la garde pontificale s'étant pris de querelle, les Corses vinrent attaquer le palais de l'ambassadeur. Le duc de Créqui, assiégé dans sa résidence, ne fut délivré par la police qu'après une longue attente ; la duchesse, arrêtée et insultée par la foule au moment où elle voulait rentrer au palais Farnèse, dut se réfugier chez le cardinal d'Este ; l'ambassadeur quitta Rome le 1er septembre avec sa suite et se retira en Toscane. Le sieur d'Aubeville fut envoyé à Parme quelques semaines après cet incident.

Cependant l'ambassadeur devait passer à Modène pour s'y occuper de l'autre affaire, dont nous avons parlé, à savoir celle de Comacchio, qui remontait à la fin du XVIe siècle et n'avait pas encore trouvé sa solution. La ville de Comacchio faisait partie du duché de Ferrare ; elle était entourée de vallées qui lui constituaient un territoire assez étendu. En 1597, le duc de Ferrare, Alphonse II d'Este, mourut sans laisser d'enfant (le fils qu'il avait eu de son mariage avec Julie de la Rovère étant lui-même mort en 1578); il désigna pour lui succéder son fils naturel, César. Le pape Clément VIII refusa de reconnaître le

1. M. Hanotaux. *Recueil des Instructions*. Rome, p. 77.

nouveau duc, et s'empara du territoire de Comacchio comme d'un ancien fief ecclésiastique sur lequel il prétendait exercer des droits de suzeraineté. César voulut reprendre possession par les armes de son duché; le pape répondit à son attaque par l'excommunication. Après une courte guerre sans résultat, le duc fut forcé de se résoudre à un accommodement (28 janvier 1598). Modène et Regio lui furent laissés avec les prérogatives des ducs de Ferrare. Mais César d'Este n'en continua pas moins par la suite à protester contre la spoliation dont il avait été victime. Ses successeurs proposèrent plusieurs fois à la Chambre Apostolique de remettre l'affaire entre les mains de juges pris parmi des membres mêmes de la cour de Rome, tant ils avaient confiance dans l'évidence de leur droit. Le Saint-Siège se garda bien d'accepter la proposition et à l'époque où nous sommes arrivés (1662), il était toujours maître de Comacchio. La longue durée de cette possession servait maintenant de principal argument à la Chambre Apostolique; elle refusait la restitution sous prétexte que la jouissance des revenus du duché depuis soixante ans entraînait la prescription. Devant les résistances de la cour de Rome, les ducs de Modène avaient fini par ne plus réclamer la restitution effective des territoires enlevés; ils se contentaient d'une indemnité de 4 millions d'écus d'or. Mais satisfaction ne leur avait pas encore été donnée.

La France, au cours de cette affaire, n'eut point l'occasion d'intervenir avec la même énergie que dans celle de Castro, où les parties adverses en étaient venues aux armes à plusieurs reprises; mais elle n'oublia ni les intérêts du duc de Modène ni l'accord qui était intervenu entre Louis XIV et le roi d'Espagne (article 99 du traité des Pyrénées) pour interposer « de concert, sincèrement et pressam-
« ment leurs offices et supplications, auprès de Notre Saint-Père le
« Pape, jusqu'à ce qu'ils aient pu obtenir de Sa Sainteté qu'elle ait
« pour agréable de faire terminer, sans délai, par accord ou par jus-
« tice, le différend que ledit sieur duc de Modène a depuis si long-
« temps avec la Chambre Apostolique touchant la propriété et la
« possession des vallées de Comacchio ».

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR D'AUBEVILLE [1] S'EN ALLANT A PARME ET A MODÈNE [2].

21 septembre 1662.

Le Roi ayant résolu pour plusieurs considérations importantes qui seront ci-après déduites d'envoyer en cette conjoncture d'affaires une personne expresse à Messeigneurs les Ducs de Parme [3] et de Modène [4], Sa Majesté a cru ne pouvoir mieux rencontrer le bien de son service, en faisant son choix, que de jeter les yeux sur le sieur d'Aubeville, l'un des gentilshommes ordinaires de sa maison, qui lui a donné des preuves de son zèle, de sa suffisance et de sa fidélité en divers emplois et négociations que Sa dite Majesté lui a commis tant dedans que hors le royaume, dont il s'est toujours acquitté à son entière satisfaction, et nommément dans le séjour qu'il a fait en dernier lieu à Rome où, ayant été chargé un an durant du soin de toutes les affaires, il a eu l'occasion et les moyens de s'instruire à fond par sa propre expérience des dispositions et de la manière [4] de traiter de la Cour de Rome et des intérêts que lesdits sieurs ducs ont à demêler avec la Chambre Apostolique dont il a déjà souvent traité avec le Pape.

Sa Majesté désire que le sieur d'Aubeville prenne la poste

1. D'Aubeville, né en 1610 dans le Dauphiné, gentilhomme de la Chambre du Roi, fut chargé d'un grand nombre de missions en Italie de 1661 à 1666, en Lorraine, en Allemagne et en Portugal de 1671 à 1675. Il mourut à Gênes en 1687. On trouvera ses instructions dans le *Recueil* de M. Caix de Saint-Amour (Portugal) et dans celui de M. Hanotaux (Rome), p. 61 et suiv. et p. 209 et suiv. D'Aubeville avait déjà été appelé à traiter les affaires de Castro et de Comacchio au cours de son ambassade à Rome en 1661.

2. *Arch. des Aff. Étr.* Parme, t. III.

3. Le duc de Parme était alors Ranuce II, de la maison de Farnèse, qui avait épousé en 1660 la sœur du duc Charles-Emmanuel II de Savoie, Marguerite-Yolande.

4. Alphonse IV, mort en juillet 1662, avait eu pour successeur son fils François II, âgé de deux ans. Pendant sa minorité, la régence fut confiée à sa mère Laure Martinozzi, nièce de Mazarin et à son grand-oncle, le cardinal Renauld d'Este. François II épousa le 14 juillet 1691 sa cousine germaine, Marie-Françoise Farnèse, fille de Ranuce II. Il mourut sans enfant le 6 septembre 1694.

pour se rendre à Parme avec le plus de diligence qu'il lui sera possible. L'objet de sa mission, dans cette conjoncture de l'offense que Sa Majesté a reçue à Rome dans la personne du sieur duc de Créqui, son Ambassadeur, et de l'Ambassadrice [1], est pour donner part à M. le duc de Parme de la qualité et des circonstances de ces outrages, du vif ressentiment que Sa Majesté en a, et de la résolution où elle est d'obliger les parents du Pape à lui faire faire une réparation proportionnée à l'injure, et la fin que Sa Majesté se propose en cela, c'est d'appréhender en même temps les sentiments qu'a présentement ledit sieur duc sur l'injure que lui a faite la Chambre Apostolique d'avoir incarméré ses états de Castro et de Ronciglione [2], c'est-à-dire de les lui avoir confisqués sans retour et sans qu'il lui reste aucune espérance d'y rentrer à moins d'une occasion comme celle-ci où Sa Majesté peut avec honneur et justice et sous un prétexte fort plausible dans le monde, appuyer vigoureusement par les moyens qui seront jugés nécessaires pour la partie que ledit sieur duc sera disposé de prendre pour ravoir ses biens qu'on a usurpés, et se tirer même avec beaucoup de gloire de l'oppression qu'il souffre depuis tant d'années.

Pour commencer donc à entrer en matière pour la première partie au sujet de la mission dudit sieur d'Aubeville qui est de donner part audit sieur duc de ce qui s'est passé à Rome, il n'est pas besoin de grossir inutilement ce mémoire de ce que presque personne n'ignore plus, puisque toutes les gazettes et italiennes et françoises le débitent tous les jours avec horreur et détestation ; Sa Majesté néanmoins a commandé qu'on mette entre les mains du sieur d'Aubeville les copies des diverses lettres que ledit sieur duc de Créqui lui a écrites sur cette matière qui l'informeront pleinement au vrai non seulement du

1. La lecture de ce passage dans l'original est très difficile. Une première rédaction a été supprimée par l'auteur de l'instruction, à partir du mot « s'instruire » jusqu'à « de la cour » ; n'ayant pu lire les deux mots qui suivent dans la nouvelle rédaction le mot « expérience », nous avons cru devoir leur substituer sous toutes réserves l'ancien texte.

2. La petite ville de Castro et le duché de Ronciglione étaient situés, l'une à l'ouest et l'autre au sud de Viterbe. Ces territoires étaient par conséquent séparés du Parmesan par la Toscane et enclavés dans l'Etat pontifical ; ils s'étendaient jusqu'aux portes de Rome. Leur situation géographique explique l'acharnement du pape à les garder et la difficulté qu'éprouvait le duc à se les faire rendre.

premier fait arrivé le 10 d'août, mais des suites qu'il a déjà eues et des motifs de la sortie dudit sieur duc de Rome et de l'Etat Ecclésiastique, d'où il a été comme chassé dans le temps que la bienséance voulait qu'on ne s'appliquât qu'à le satisfaire sur un si grand outrage ou, pour mieux dire, Sa Majesté qui l'a reçu elle-même en la personne dudit duc. Cependant, pour comprendre cet article en deux mots, il suffit de dire que dans Rome, ville capitale, où réside le chef de l'Eglise et, patrie commune de tous les chrétiens, deux cents Corses, la plus vile canaille de la terre, poussés à cela par les parents et les ministres de Sa Sainteté, ont avec fureur attenté à la personne de l'Ambassadeur du premier Roi de la chrétienté, à celle de l'Ambassadrice, et fait main basse autant qu'ils ont pu sur toute la nation françoise sans autre cause apparente d'un si étrange renversement du droit des gens qu'un petit démêlé arrivé entre deux François et trois Corses, où l'un de ceux-ci demeura légèrement blessé, mais dont la cause réelle a été les ordres positifs qu'ont donnés aux dits Corses les parents de Sa Sainteté, et pour leur complaire, le cardinal Impériale[1], gouverneur de Rome, en haine dudit sieur Duc, et pour le mortifier de ce que trois mois durant, il avoit refusé de visiter lesdits parents. Le cas est si détestable en lui-même, qu'il n'est nul besoin de l'exagérer pour le faire avoir en horreur. Les auteurs mêmes et les instigateurs de cette méchante action en demeurent d'accord et tiennent là-dessus le même discours que les outragés et les indifférents; le pape en en donnant part aux cardinaux dans le consistoire, a commencé par ces paroles : « *Horrendum et detestandum facinus* »; le public et les particuliers, sans exception de qui que ce soit, conviennent unanimement et également de l'énormité du crime et, par une conséquence nécessaire, conviennent encore du second point que ledit sieur d'Aubeville aura à traiter, qui est le triste et grand ressentiment que Sa Majesté en a et en doit avoir quand même on ne voudra faire réflexion que sur le simple fait considéré en soi et dénué de tout ce qui l'a suivi depuis, qui

1. Laurent Impériale, créé cardinal en 1652 par Innocent X, était gouverneur de Rome lors de l'affaire de la garde corse. Il parut mettre peu d'empressement à envoyer la police au secours du duc de Créqui ; la France obtint sa destitution. Il mourut en 1673.

l'a infiniment aggrandi et qui doit à la même proportion accroître le ressentiment de La dite Majesté ; voire on peut quasi dire que ce sont les dernières circonstances qui ont le plus désobligé et offensé le Roi. Car enfin, pour étrange et horrible que soit un crime, si le Prince dans l'état duquel il a été commis en fait sur-le-champ une sévère et exemplaire punition et et qu'il ajoute à cela avec la même promptitude toutes les autres réparations qui peuvent être en son pouvoir pour satisfaire l'offensé, il peut si bien témoigner par cette conduite que ç'a été un pur malheur et un cas fortuit auquel il n'a eu ni les siens aucune part, que celui qui a reçu l'outrage, voyant son honneur mis si fort à couvert, est quasi plus obligé de le compatir qu'il n'a occasion de se plaindre. C'est sans doute la manière dont auroit usé le Roi s'il eût vu que le Pape se fût mis en devoir, comme il le pouvoit facilement et qu'il étoit juste, de témoigner à l'instant même par de grands effets et non pas par de belles paroles qu'il détestoit l'action de sa soldatesque ; mais loin de l'avoir fait, il semble que ses parents et ses ministres avec une imprudence et une mauvaise volonté sans égales ajoutent le mépris et la moquerie à l'outrage, ainsi que le sieur d'Aubeville aura lieu de le connoître dans trois pièces qu'on lui met en main pour ne pas enfler ce mémoire de choses qu'il peut voir ailleurs, qui sont les copies des deux lettres écrites à la Reine de Suède [1], l'une par Sa Majesté, et l'autre par le sieur de Lionne, et la troisième de la relation d'un abouchement que ledit sieur de Lionne eut par permission du Roi avec le nouvel évêque du couvent.

Pour passer maintenant au troisième et dernier point qui concerne conjointement les intérêts du Roi et ceux dudit sieur Duc à l'égard de la Cour de Rome où Sa Majesté se trouve offensée en son honneur, et le dit Duc opprimé en ses biens que la Chambre Apostolique lui a ravis avec le peu de justice que tout le monde sait, ledit sieur d'Aubeville dira audit Duc que Sa Majesté ayant hérité du feu Roi avec sa couronne des mêmes sentiments d'estime et de tendresse que ce grand prince

1. Christine, qui venait d'abjurer le luthérianisme, avait été magnifiquement accueillie à Rome par le pape.

avoit pour le feu duc Odoard et pour toute sa maison, à qui, par son entremise et par son autorité, il fit restituer le même état de Castro que les Barberins [1] avoient forcé le Pape Urbain de lui enlever sous le même prétexte qu'on a depuis renouvelé du défaut de paiement des Montistes [2], Sa Majesté a toujours vu avec grand déplaisir la seconde usurpation que commença d'en faire le Pape Innocent [3] que celui d'à présent [4] a achevé de consolider par l'incamération dudit état, ce qui veut proprement dire sa réunion à la Chambre Apostolique sans en pouvoir plus être aliéné que par une nouvelle inféodation que la Bulle de Sixte-Quint défend [5], que ledit pape Innocent à qui, nonobstant la mauvaise volonté qu'il avoit montrée pour cette couronne, on ne peut ôter la louange d'avoir été un prince fort prudent et fort habile, n'auroit eu garde, connaissant comme il faisoit les sentiments de Sa Majesté sur cette matière, d'entreprendre cette nouvelle usurpation de l'Etat de Castro s'il n'eût vu Sa dite Majesté non seulement engagée à soutenir une pesante guerre contre la monarchie d'Espagne appuyée des secours de

1. Célèbre famille de Toscane à laquelle appartenait le pape Urbain VIII (1623-1642). — Trois frères, neveux du pape, étaient les principaux représentants de la famille à la cour pontificale. C'étaient Thadée, prince de Palestrina, préfet de Rome, mort en 1647; François, né en 1597, cardinal en 1623, qui fut légat en France et en Espagne, vice-chancelier de l'Eglise, et mourut doyen du Sacré-Collège en 1679; enfin, Antoine, dont il sera particulièrement question au cours de l'instruction. Créé cardinal en 1627, après avoir été quelque temps chargé de la légation d'Avignon, Antoine fut envoyé, en 1629, comme légat *a latere* en Piémont, pour y régler les affaires du Montferrat, entre le duc de Savoie et le duc de Nevers. Nommé par Richelieu protecteur des affaires de France à Rome, il ne cessa de développer son influence et fut placé par Urbain VIII à la tête des troupes pontificales, pendant la guerre de 1642, entre le Saint-Siège et le duc de Parme. Quand Innocent X succéda à Urbain VIII (1644), le cardinal Antoine dut quitter Rome avec sa famille, et s'exiler en France, où il demeura jusqu'en 1653. La réconciliation s'étant faite alors entre les Barberins et le pape, Antoine rentra à Rome où il continua de soutenir les intérêts français, ce qui lui valut, en 1657, l'archevêché de Reims. Il mourut le 3 août 1671.

2. Les Montistes formaient un collège chargé du service du *mont* à la cour apostolique.

3. Innocent X. On a vu dans la notice préliminaire qu'après avoir fait démanteler Castro, il avait imposé au duc le contrat onéreux de 1649, qui obligeait celui-ci à racheter, dans huit ans, Castro et Ronciglione.

4. Alexandre VII.

5. Le texte porte en effet « la bulle de Sixte-Quint ». Mais, comme on le verra dans les mémoires suivants, il s'agit en réalité d'une bulle de Pie V, *De non alienandis feudis*, qui interdisait l'aliénation des biens inféodés au territoire pontifical.

l'Empereur[1], mais même embarrassée dans ses propres Etats par des dissensions intestines[2], ce qui donna la hardiesse audit pape Innocent de hasarder le coup sans que Sa Majesté eût alors aucun moyen d'y remédier; que ledit Pape força ledit Duc à faire avec lui un contrat plein de tant de nullités et d'ailleurs si onéreux audit Duc qu'en même temps qu'il le signoit il n'y eut personne qui ne vît que l'exécution lui en seroit impossible et qu'il avoit seulement espéré quelque soulagement du bénéfice du temps et de la grâce qu'un nouveau Pape lui pouvoit faire d'accorder un terme plus long que celui de huit ans qui lui avoit été prescrit pour fournir seize cent mille écus que la Cour de Rome vouloit toucher en un seul paiement. Mais il est arrivé que le Pape d'aujourd'hui[3], instruit de toutes les maximes de son prédécesseur (comme ayant été les deux dernières années de sa vie son secrétaire d'Etat) non seulement n'a pas accordé cette facilité d'un plus long terme pour payer la somme, mais que par une violence, une injustice qui se pratiqueroit à peine parmi des barbares, il a empêché sous main et par diverses bulles que ledit Duc ne pût emprunter les seize cent mille écus à Gênes où on les lui auroit prêtés avec joie du jour au lendemain sur l'hypothèque de Castro et de Ronciglione si le Pape l'avoit voulu permettre, parce qu'en effet ledit Etat vaut plus de six millions, lequel, par de certaines formalités imaginaires de justice, se trouve aujourd'hui confisqué pour un peu plus de la quatrième partie de sa véritable valeur; que ledit sieur Duc se peut souvenir que Sa Majesté, pour la garantie d'un si grand préjudice, n'a oublié aucun des moyens qui ont été en son pouvoir, à la réserve seulement de celui de la guerre ouverte que l'état de ses affaires alors ne lui permettoit pas d'employer; que tous ses ministres qui ont été à Rome en divers temps ont eu des ordres très-pressants de représenter convenablement aux deux Papes le bon droit et toutes les raisons dudit sieur Duc,

1. Il s'agit de la guerre contre l'Espagne terminée par la paix des Pyrénées.

2. Allusion à la Fronde.

3. Le pape Alexandre VII (Fabio Chigi), né à Sienne, le 16 février 1599, avait été inquisiteur à Malte, vice-légat à Ferrare, nonce en Allemagne, représentant du Saint-Siège au congrès de Munster, évêque d'Imola, enfin cardinal et secrétaire d'Innocent X.

et tous les grands inconvénients qui pourroient arriver de l'injustice qu'on lui feroit; que Sa Majesté pour témoigner encore par une démonstration plus publique la part qu'elle prenoit à cet intérêt dudit Duc envoya à Rome le sieur Milet expressément pour cette seule affaire et sans autre charge que de le solliciter vivement; que ledit Milet après plusieurs poursuites, ayant été obligé de revenir sans avoir obtenu aucune satisfaction, tout ce que Sa Majesté put faire de plus avantageux et de plus glorieux audit Duc fut de prendre soin, en concluant la paix, d'y faire insérer un article qui a engagé le Roi Catholique avec Elle à lui procurer cette satisfaction et qui est d'ailleurs conclu en tels termes que le monde a assez pu connaître que la première et la seconde Couronne de la chrétienté sont également persuadées de la violence injuste que la Cour de Rome fait audit Duc, que depuis la conclusion de la paix, Sa Majesté considérant que le terme de huit années étoit sur le point d'expirer, dépêcha encore exprès à Rome le président Colbert pour obtenir une prolongation dudit terme et empêcher le Pape de passer outre à l'acte de l'incamération, mais Sa Sainteté n'ayant point eu d'égard aux instances dudit président, le Roi en écrivit aussitôt une lettre au Pape en termes de si grand ressentiment comme ledit sieur Duc l'aura vu, que Sa Sainteté en demeura extraordinairement piquée.

Que depuis cela, tous les ministres de Sa Majesté qui l'ont servi à Rome, tant M. le Cardinal Antoine et le sieur d'Aubeville que le sieur duc de Créqui, ont eu des ordres fort exprès de presser incessamment la satisfaction dudit sieur Duc et de bien concerter avec les ministres du Roi Catholique [1] les instances qu'ils auront à faire et les termes dont ils useront afin que les offices eussent encore plus d'efficacité auprès de Sa Sainteté, étant passés conjointement par l'un et l'autre Roi.

Que ledit sieur duc de Créqui mandoit au Roi par une de ses dépêches du mois passé que rien ne l'avoit retenu de parler là-dessus au Pape avec la fermeté et la vigueur qui lui étoient ordonnées par son instruction. Que les ministres dudit sieur Duc

1. Philippe IV, dont la fille Marie-Thérèse avait épousé Louis XIV (1659).

qui avoient eux-mêmes modéré son ardeur pour attendre de nouvelles informations de l'affaire et quelques nouveaux ordres plus pressants aux ministres d'Espagne; qu'ils se promettoient de revenir bientôt de Madrid; que dans cette disposition des choses, est arrivé à Rome le 20e d'août le plus grand outrage que Sa Majesté pouvoit recevoir, qui ne lui donne pas à la vérité plus de désir ou de passion qu'Elle en a toujours eu de procurer la satisfaction dudit sieur Duc touchant les affaires de Castro, mais qui lui fournit aujourd'hui un prétexte bien plus plausible dans le monde d'embrasser toutes sortes de moyens pour appuyer le bon droit sieur dudit Duc sans que les Princes d'Italie qui appréhendent toujours d'y voir naître un nouveau feu et qui ont ci-devant témoigné par leur conduite qu'ils ne croyoient pas que le seul intérêt de Castro le dût allumer, ne puissent maintenant trouver que fort justes toutes les résolutions que Sa Majesté et ledit sieur Duc jugeront à propos de prendre conjointement pour se faire faire raison, à quelque extrémité qu'elles puissent se porter, pourvu qu'on conserve toujours, comme c'est l'intention du Roi, le respect et la vénération qui est due au Saint-Siège.

Qu'en même temps que Sa Majesté a chargé le sieur d'Aubeville d'assurer ledit sieur Duc qu'Elle est en toute la disposition qu'il peut souhaiter lui-même de l'appuyer vigoureusement et de lui fournir les moyens qui lui seront nécessaires pour se remettre dans la possession de l'Etat qu'on lui a usurpé. Elle l'a aussi chargé de savoir les sentiments dudit sieur Duc et ses résolutions et avis, d'apprendre de sa propre bouche s'il a le dessein de ne manquer pas à soi-même en cette occasion, et si aucune considération ne l'empêchera de se déclarer ouvertement contre la cour de Rome, à l'exemple du duc Odoard, son père, qui en acquit tant de gloire, dans la confiance qu'il peut prendre que Sa Majesté l'assistera puissamment de tout ce dont il pourra avoir besoin pour faire cesser l'oppression qu'il souffre.

Que, quand Sa dite Majesté aura de lui cette parole, Elle s'appliquera aussitôt incessamment aux moyens de le mettre en état de réduire les parents de Sa Sainteté à lui faire rendre son

bien, en quoi il doit considérer, s'il laisse échapper une conjoncture si favorable, il ne lui restera guère d'autre espérance d'y pouvoir jamais rentrer.

Que Sa Majesté attendra sa réponse avec beaucoup d'impatience pour prendre avec fondement sa résolution ou de l'assister puissamment, s'il veut se relever et agir, ou de songer à d'autres moyens, qui ne lui manqueront pas, de se faire faire raison elle-même, en son particulier de l'outrage qu'elle a reçu à Rome.

Ledit sieur d'Aubeville dira ensuite que Sa Majesté, cherchant autant qu'elle peut les moyens de ne pas commettre ledit sieur Duc que dans le cas d'une dernière et absolue nécessité, a pensé à un expédient bien facile à pratiquer par le moyen duquel, si ledit sieur Duc y veut porter le Roi Catholique, on lui ferait rendre sûrement l'Etat de Castro et en même temps le vallon de Comacchio à M. le Duc de Modène, sans même qu'on fût obligé d'employer pour cela les armes ni de faire rien souffrir aux sujets de l'Etat ecclésiastique qui non seulement sont bien innocents des fautes des parents des Papes, mais qui les détestent.

Cet expédient seroit que par un concert pris ensemble, le Roi et le Roi Catholique se saisissent à un même jour dont on seroit convenu, l'un de la ville d'Avignon et de tout le Comtat Venaissin, et l'autre de Bénévent qui est une portion du Royaume de Naples, déclarant qu'ils seront toujours prêts à rendre l'un et l'autre quand la Chambre Apostholique voudra restituer Castro et Comacchio auxdits sieurs Ducs.

Par cet expédient, sans effusion de sang ni aucun mouvement de guerre ni autre changement de l'Etat ecclésiastique, l'un et l'autre Roi obtiendroient bien sûrement l'effet qu'ils se sont proposés dans le traité des Pyrénées, qui les y a mêmes engagés d'honneur [1].

Le sieur Duc doit savoir que ce ne sera pas à Madrid une proposition nouvelle et que le Roi, qui songe bien plus à obliger ses amis qu'à le leur dire et le leur faire valoir, avoit, il y

1. Aux articles 99 et 100 dont il a été question dans la notice.

a plus d'un an, fait faire cette ouverture au feu comte de Fuensaldaña[1] qui l'approuvoit peu et en écrivit dès lors à son maître, mais son conseil n'estima pas à propos qu'il s'engageât d'abord si avant, et on manda audit comte qu'il falloit, en tous cas, faire précéder beaucoup d'instances au Pape pour justifier mieux dans le monde cette résolution, s'il falloit en venir à cette extrémité.

Sa Majesté estimeroit donc que, dès que ledit sieur d'Aubeville aura entretenu là-dessus ledit Duc, il dépêchât un courrier exprès à son résident à Madrid pour faire de nouveau la même ouverture au Roi Catholique, et le Roi trouve bon que ledit résident puisse dire que Sa Majesté y a déjà consenti de sa part et demeure d'accord de se saisir de tout l'Etat d'Avignon le même jour que Sa Majesté Catholique viendra se saisir de Bénévent, aux conditions de rendre l'un et l'autre quand la Chambre Apostholique voudra rendre Castro et Comacchio à ses légitimes seigneurs.

Quoique Sa Majesté Catholique ait rejeté ci-devant cette proposition, il pourra facilement arriver qu'il l'embrasse aujourd'hui pour deux raisons fort considérables qu'il n'avoit pas alors, et particulièrement, l'Ambassadeur du Roi appuiera les instances du résident dudit Duc qui y a le principal intérêt.

La première, par le desir que le Roi Catholique aura de témoigner en cette rencontre au Roi son gendre la part qu'il prend à l'outrage qu'il a reçu et qu'il se voit intéressé, autant qu'il est en son pouvoir à lui, d'en faire avoir raison.

La seconde, par l'appréhension qu'il doit avoir, selon toute forme politique, de voir entrer des armées françaises en Italie où il possède tant d'Etats qui l'obligeoient par prudence à y armer de son côté, en quoi il ne peut y avoir qu'à perdre pour lui et rien à gagner. Cette seule considération doit faire juger qu'il embrasse avec joie le moyen d'empêcher qu'il ne s'allume un nouveau feu en Italie, ce qu'il connaîtra bien ne pouvoir éviter que par l'expédient que ledit sieur Duc lui proposa, qui

1. Le comte de Fuensaldaña, ambassadeur d'Espagne en France depuis juin 1660. Il avait été d'abord capitaine général des Pays-Bas.

ne peut jamais avoir d'autre suite que la restitution certaine de l'Etat de Castro et de Comacchio sans aucun mouvement de guerre, la Cour de Rome n'étant pas en état de résister un moment aux volontés des deux Rois quand elle les verra joints dans un même dessein.

Cependant, pour faire connaître audit sieur Duc avec quelle sincérité Sa Majesté procède en cette affaire, elle l'assure que l'archevêque d'Embrun[1] son Ambassadeur, non seulement aura ordre dès à présent d'appuyer cette instance, mais aura pouvoir de Sa Majesté de signer sur le champ la convention, si le Roi Catholique en demeure d'accord, afin qu'on perde moins de temps à exécuter la chose.

Si la proposition est rejetée à Madrid et que le courrier dudit sieur Duc n'en remporte qu'une négation, ledit archevêque aura ordre de demander passage par les lisières de l'Etat de Milan, s'il faut nécessairement y toucher, pour douze mille hommes de pied et six mille chevaux que Sa Majesté a dessein d'envoyer en Italie pour appuyer le bon droit dudit sieur Duc, Sa Majesté étant assurée que M. le duc de Savoie[2] leur donnera volontiers le passage et fournira les étapes par son Etat, et que tous les autres princes, comme le Grand-Duc[3] et la République de Gênes en feront autant sur sa première réquisition.

Voilà en substance ce que ledit sieur d'Aubeville est chargé de dire audit sieur Duc, sur quoi Sa Majesté attendra sa réponse pour prendre ses dernières résolutions.

Cependant Elle juge important d'informer ledit sieur d'Aubeville de l'état présent de la cour de Parme et des qualités, de l'esprit de ceux qui y ont autorité, afin que cette lumière puisse lui servir pour sa conduite.

Le Duc a bon sens et sent vivement le tort que lui fait la Cour de Rome, mais il n'a pas la valeur de son père pour s'en-

1. Georges d'Aubusson, né en 1612, fils de François d'Aubusson et comte de la Feuillade, et d'Isabelle Brachet. Il fut promu à l'archevêché d'Embrun en 1649, joua un rôle important dans plusieurs assemblées du clergé. Il fut ambassadeur à Venise en 1659, puis ambassadeur extraordinaire à Madrid en 1661, et chargé de demander réparation à Philippe IV pour l'offense faite au comte d'Estrades. Il mourut en 1697.

2. Charles-Emmanuel II.

3. Le grand-duc de Toscane, Ferdinand II de Médicis.

gager dans une grande affaire et y demeurer avec fermeté.

Les deux Duchesses, femme[1] et mère[2] du Duc, ne démentent pas la naissance qu'elles ont eue en deux maisons qui ne s'aiment pas à cause de la compétence. Car elles vivent dans une réelle antipathie, si désunies en toutes choses, qu'elles se trouvent toujours d'un sentiment opposé. La jeune duchesse a tout le cœur et la disposition, si elle était crue, pour porter cette affaire glorieusement et aux extrémités qu'il sera besoin pour en sortir avec honneur et avantage. Mais la mère, quelque zèle qu'elle fasse paraître pour les intérêts de son fils, fait profession de dépendre et dépend en effet absolument du conseil et de la volonté du Grand-Duc, son frère, qui n'est peut-être pas trop marri nonobstant la proximité de sang que la maison de Parme, qui s'est voulu étendre sous le feu Duc jusqu'à concourir avec lui, demeure humiliée et abaissée par la perte de Castro.

Des deux ministres du Duc à qui il se remet du soin de ses affaires, l'un est milanais et fort âgé, l'autre est aussi fort vieux et a peu d'expérience, et tous deux ne songent qu'à conserver doucement leur autorité, vivre en repos et éviter tout ce qui leur peut donner de nouvelles affaires, ne se sentant pas de force pour les soutenir.

Les choses étant en cet état là dans ladite cour, il est bien à craindre que quand même le Duc par ses propres sentiments et échauffé par les instigations de la Duchesse sa femme, sera disposé à prendre en cette rencontre une généreuse résolution, la Duchesse sa mère, soit par la contrariété d'humeur avec sa belle-fille, soit par les conseils du Grand-Duc ne l'en détourne, et que son avis ne soit appuyé par celui des deux ministres pour la raison qu'on vient de traiter.

Voire il est encore à appréhender que, quand on aura poussé le Duc à agir, ces trois personnes ne lui inspirent soudain une conduite qui détruira tout le bon effet qu'il s'en pourroit pro-

1. Marguerite-Yolande Savoie, sœur du duc régnant, Charles-Emmanuel II, que Ranuce II Farnèse avait épousée le 29 avril 1660.

2. Marguerite de Médicis, fille de Come II, grand-duc de Toscane, que le père de Ranuce, Odoard, avait épousée le 11 octobre 1628.

mettre, et qu'ils ne l'obligent à faire entendre secrètement à la cour de Rome que le Roi l'y a entraîné comme par force, que ce n'étoit point son génie ni son désir, mais seulement d'attendre la grâce de Sa Sainteté avec respect.

Ce n'est pas sans grande raison que Sa Majesté a ce soupçon là, car la même chose lui est déjà arrivée lorsqu'elle envoya pour ses intérêts le sieur Milet à Rome où plus il pressoit son affaire par des instances et par des protestations des maux qui pourroient arriver de l'injustice qu'on lui vouloit faire, plus le conseil dudit Duc prenoit soin en même temps de le disculper secrètement auprès du Pape et, de crainte de désobliger Sa Sainteté, désavouoit tout ce que faisoit ledit Milet pour son avantage et le qualifiait même du nom d'emportement.

Il sera bon que ledit sieur d'Aubeville s'ouvre confidemment à madame la duchesse de Parme la jeune de toutes ces particularités, afin qu'elle voie s'il y a quelque moyen de rectifier tellement la conduite de ces trois autres esprits qu'un pareil inconvénient ne soit plus à craindre, et lui fera même connoître que ce soupçon rend le Roi plus réservé à entreprendre hautement l'affaire du Duc, qui a assez vu quelle est à son égard l'intention de la cour de Rome pour ne pas se flatter, s'il ne veut se tromper lui-même, de devoir rien attendre de sa bonne volonté ni par les voies de déférence et de respect.

L'intention de Sa Majesté est que ledit sieur d'Aubeville passe aussi à Modène pour donner part à la duchesse Régente de l'outrage qui lui a été fait à Rome et pour l'assurer que Sa Majesté a dessein de s'en prévaloir pour tâcher de nécessiter la Chambre Apostolique à restituer au Duc, son fils, les vallées de Comacchio qu'elle lui détient avec injustice depuis tant d'années. Pour cet effet Sa Majesté a fait remettre en main audit sieur d'Aubeville une lettre de créance scellée, écrite de sa main, à madame la Duchesse, sa mère. Mais comme il se pourroit faire que M. le cardinal d'Este[1] pour des raisons de

1. Renaud, fils du duc Alphonse III d'Este, né en 1618, reçut du roi de France l'évêché de Montpellier. Promu au cardinalat par Urbain VIII en 1641, évêque de Modène en 1651, il fut spécialement chargé, en 1654, de soutenir les intérêts français au conclave qui devait nommer un successeur à Innocent X. C'est l'objet de

l'intérêt de sa maison, à cause du bas âge du Duc, son petit neveu, souhaitât plutôt que Sa Majesté, en cette conjoncture d'affaire, s'abstint de faire cette démons tration publique, et se contentât de faire parler à M. le duc de Parme sans faire passer ledit sieur d'Aubeville à Modène, dès qu'il sera arrivé sur les lieux, il écrira audit Prince Cardinal pour apprendre ses sentiments sur ce voyage de Modène ; et lui fera savoir qu'il a ordre de se conduire en cela pour y aller ou n'y aller pas suivant ce que ledit Prince Cardinal voudra lui prescrire et le jugera plus convenable aux intérêts de sa maison.

Dès que ledit sieur d'Aubeville aura reçu réponse précise de M. le duc de Parme, il le fera savoir en diligence à Sa Majesté et se pourroit servir pour cela de l'occasion du courrier que ledit Prince duc vraisemblablement aura voulu dépêcher en Espagne, lequel laissera à Lyon, en passant, au sieur Dulieu, maître du courrier, le paquet dudit sieur d'Aubeville, après quoi, attendant la réponse d'Espagne et les ordres du Roi, il devra faire une course en Toscane pour y voir le sieur duc de Créqui, auquel il montrera ce mémoire et lui fera savoir en quel état il aura laissé les choses à Parme.

Si pendant le séjour qu'il fera auprès dudit sieur Duc, le Pape, qui ne manque pas d'être aussitôt informé de son arrivée en ces contrées-là, le conviait d'aller à Rome, témoignant désirer de lui parler, Sa Majesté lui permet d'y aller, si M. le Cardinal d'Est et ledit sieur Duc se trouvant encore ensemble, l'estiment à propos, ou ledit sieur duc seulement, si ledit cardinal étoit passé à Modène. Mais, en ce cas-là, il se contentera d'écouter les propositions qui lui pourroient être faites pour la satisfaction du Roi, sans s'avancer à autre chose qu'à promettre qu'il en rendra compte audit sieur duc, Sa Majesté lui permettant seulement de répliquer ce qu'il jugera à propos aux discours que Sa Sainteté lui pourra tenir pour sa justification, lui faisant connoître, suivant les instructions qu'il en aura eus dudit sieur duc, que jamais Prince ou Roi, inférieur même

l'instruction publiée par M. Hanotaux. (*Recueil...*, Rome, I, p. 4 et suiv.) Le cardinal d'Este exerça la régence pendant la minorité du duc de Modène, François II, son petit-neveu.

en dignité à Sa Majesté, n'a été si indignement traité qu'elle, et, qu'elle en a aussi tout le ressentiment qu'elle doit et la résolution de le pousser pour mettre son honneur à couvert qui lui est plus cher que ses Etats et que sa propre vie. Il se gardera surtout, après avoir vu le Pape de voir ni traiter avec le cardinal Chigi [1] ni aucun autre de ses parents, encore que la lettre du Roi à la Reine de Suède lui ait été rendue, par laquelle Sa Majesté se déclare contre tous les parents de Sa Sainteté.

Addition à l'Instruction du sieur d'Aubeville.

Le Roi désire que ledit sieur d'Aubeville, passant à Turin, voie de sa part Madame [2] et M. le duc de Savoie pour l'exécution de deux ordres que Sa Majesté lui donne l'un qui regarde un compliment, et l'autre une affaire importante. Et pour cet effet, Sa Majesté lui a fait mettre en main des lettres de créance sur lui pour madame et pour ledit sieur duc.

Il leur dira que, si Sa Majesté eût été plus tôt avertie de la maladie dudit sieur Duc, elle lui eût à l'instant même dépêché un gentilhomme exprès pour lui en témoigner son inquiétude et lui rapporter en diligence des nouvelles de l'état où il étoit, qu'elle a été cependant ravie d'avoir plutôt appris son entière guérison que sa maladie, et qu'elle loue Dieu qu'il n'ait plus rien à craindre dans le reste de sa vie d'un mal dangereux dont il semble que personne, tôt ou tard, ne se puisse exempter, qu'elle a même eu grande joie d'avoir su par le courrier Marquin que le visage dudit Prince duc ne sera point marqué. Il

1. Flavio Chigi, neveu du pape Alexandre VII, né en 1628, avait été promu au cardinalat en 1657. Il mourut à Rome le 13 septembre 1693.

2. Christine de France, fille de Henri IV et de Marie de Médicis, née le 10 février 1606; elle épousa Victor-Amédée, duc de Savoie, le 1er février 1619. A la mort de son mari (1637), elle eut successivement la tutelle de ses deux fils François-Hyacinthe, qui régna de 1637 à 1638, et Charles-Emmanuel II.

ajoutera à cela tout ce qu'il croira pouvoir mieux persuader Madame et ledit sieur Duc de la cordialité de ses affections et de sa tendresse pour leurs personnes.

Quant au second point, il leur dira qu'il a charge de Sa Majesté de leur donner part de tout ce qui s'est passé à Rome, de l'assassinat de l'Ambassadeur et de l'Ambassadrice et de tout ce qui s'est ensuivi jusqu'au jour qu'on les a chassés de Rome par l'investissement du palais Farnèse et par la soustraction d'aliments à sa famille, leurs efforts d'inhumanité et de barbarie et violemment du droit des gens jusqu'à présent inouïs, que les parents des Papes et ses ministres, ne s'étant mis jusqu'ici en aucun droit ni de châtier les coupables et, au contraire, les ayant fait évader, ni de faire faire d'ailleurs à Sa Majesté les satisfactions de représentation qui sont dues à une si grande offense, Sa dite Majesté en est si vivement touchée, voyant son honneur blessé qui lui est plus cher que ses États et que sa propre vie, qu'elle a résolu d'en pousser son juste ressentiment à toutes extrémités pour faire repentir les parents du Pape de leur audace et de leur imprudence, conservant toujours le respect et la vénération qui est due au Saint-Siège, que, pour cet effet, si elle n'est promptement et amplement satisfaite, à quoi elle voit que la cour de Rome ne se dispose pas, elle a dessein d'envoyer une armée de douze mille hommes de pied, composés la plus grande partie de ses gardes françoises et suisses, et de six mille chevaux dans l'Etat de Castro, et que ce qu'elle ne pourra pas embarquer d'infanterie dans les vaisseaux devant faire le chemin par terre, elle prie M. le duc de Savoie de lui accorder le passage par ses États pour lesdites troupes, en payant ce qu'elles y prendront pour leur subsistance, l'assurant qu'elle donnera son bon ordre à faire vivre les soldats en règle et avec discipline dans leur marche, que ses sujets n'en recevront aucune surcharge ni incommodité. Cependant Sa Majesté se trouvera très obligée de cette facilité que ledit Prince duc lui donnera, se promettant même de son affection qu'il voudra bien la seconder et se joindre à elle en une cause qui est commune à tous les Princes.

Ledit sieur d'Aubeville fera aussi la même demande pour ce

passage et en mêmes termes aux Princes ducs de Parme et de Modène, et au Grand-Duc, lorsqu'il passera à Florence pour aller trouver le duc de Créqui ; ajoutant au grand duc que Sa Majesté lui demande aussi l'entrée et la commodité de ses ports de Porto Ferraio[1] et de Ligourne[2] pour les vaisseaux et galères que Sa Majesté pourra envoyer de ce côté-là, chargés de soldatesque.

1. Petit port de la côte occidentale de l'île d'Elbe.
2. Ligourne ou Livourne, port toscan.

II

LE SIEUR D'AUBEVILLE

1663

Les négociations entamées par Créqui avec la cour de Rome à la suite de l'incident de la garde corse traînèrent en longueur. On voit par une lettre du sieur d'Aubeville que le 21 janvier 1663 elles n'avaient pas encore abouti. Le duc rentra en France. Louis XIV, ne perdant pas de vue le projet, qui a été exposé dans le mémoire précédent, d'enlever Bénévent et le Comtat Venaissin au pape, avait engagé des pourparlers à ce sujet avec la cour de Madrid et avec le gouverneur de Milan. Enfin on suit dans la correspondance de Lionne et d'Aubeville la trace d'autres négociations avec le duc de Parme pour le passage des troupes françaises qui devaient envahir l'État Ecclésiastique. — En même temps, l'affaire de Castro, loin d'être négligée, était traitée abondamment dans toutes les ambassades et missions.

Une dernière tentative d'accord fut faite en juin 1663 entre le duc de Créqui et Rasponi, envoyé du pape; elle n'aboutit pas. Le duc se retira à Lyon. C'est à ce moment que d'Aubeville reçut l'instruction suivante.

MÉMOIRE DU ROI SERVANT D'INSTRUCTION AU SIEUR D'AUBEVILLE, ÉTANT POUR SON SERVICE EN ITALIE[1].

21 juillet 1663.

Le Roi ayant ouï le rapport du sieur duc de Créqui de tout ce qui s'est passé aux conférences du Pont-de-Beauvoisin[2], et

1. *Arch. des Aff. Etr.* Parme, III.

2. Pont-Beauvoisin, dans le Dauphiné, à la frontière de la Savoie, sur le Guier.

évidemment reconnu que Sa Majesté ne doit point se promettre par la voie de la négociation faire rentrer M. le duc de Parme dans son Etat de Castro, puisque la cour de Rome a si honteusement manqué de foi après une promesse donnée par écrit, à sa réquisition, par des ministres publics, Sa dite Majesté, qui conserve toujours la même bonne volonté de procurer cet avantage audit sieur Duc et à sa maison, a résolu de se mettre bientôt en état d'obliger par d'autres voies ladite Cour à rendre ce qu'elle a jusqu'ici refusé avec une opiniâtreté invincible. Cependant, comme Sa dite Majesté, et pour l'affection qu'elle a pour ledit sieur Duc et pour toute la maison d'Est, et pour son propre honneur, ne voudroit pas que pendant cet intervalle de temps, c'est-à-dire le reste de cette campagne, et durant l'hiver qu'elle ne peut faire passer les monts à une armée, il arrivât quelque malheur à ces princes dans leurs propres Etats, toute résolution quoique imprudente étant à craindre dans cette Cour où l'on se conduit avec tant d'aveuglement, où les cabales règnent et les intérêts particuliers prévalent toujours à celui du public, Sa dite Majesté a pris la résolution de faire incessamment passer dans les Etats de Modène et de Parme trois mille hommes de pied et six cents chevaux effectifs, tant pour garantir lesdits Estats de toute insulte et de tout péril, qui est son principal but, parce qu'elle a pensé que le mouvement et le passage de ce corps de troupes pourra faire ouvrir les yeux de la raison à ladite cour de Rome et obliger aussi les autres Princes à presser le Pape plus vivement] qu'ils n'ont fait jusqu'ici de satisfaire Sa Majesté, à quoi d'autres résolutions qu'elle a prises en même temps et qui éclateront bientôt pourront encore beaucoup contribuer.

L'intention du Roi est donc qu'aussitôt que le courrier qu'on a obligé l'Abbé Siri[1] de dépêcher à Parme sera arrivé, ledit sieur d'Aubeville aille trouver ledit sieur duc pour lui faire savoir la résolution, que Sa Majesté a prise pour sa

1. L'abbé Vittorio Siri, historien, abbé du Vallemagne, mort à Paris en 1685. Il a écrit une histoire de son temps, qui va de 1635 à 1649 (*Mercurio, overo historia di correnti tempi*). Il fut chargé de différentes négociations diplomatiques entre le roi de France et les ducs de Parme et de Modène.

sûreté et aussi pour le bien de ses affaires, de faire passer ledit corps de trois mille hommes, et que comme l'État de M. le duc de Modène est plus proche du danger confinant avec le Bolonnois et le Ferrarios [1], il sera besoin d'y avoir plus de troupes que dans le sien, et qu'elle croit pour cette raison qu'il faudra mettre dans le Modénois deux mille hommes de pied et deux cents chevaux, avec ordre pourtant de se joindre et d'accourir où la nécessité le requerra.

Ledit sieur d'Aubeville assurera ledit Prince duc que le logement de ces troupes non seulement ne sera d'aucune surcharge à ses sujets, mais leur apportera plutôt quelques avantages pour le débit et le payement des denrées, Sa Majesté faisant état de les faire payer ponctuellement comme si elles étoient dans son propre Royaume.

Après que ledit sieur d'Aubeville aura vu la réponse dudit sieur Duc, sur le consentement que Sa Majesté ne doute pas qu'il ne donne avec joie à tout ce qu'elle désire de lui en cette rencontre, puisque ce n'est que pour son propre bien, ledit sieur d'Aubeville passera aussitôt à Modène pour faire entendre la même chose à Madame la duchesse de Modène et à Monseigneur le cardinal d'Est, avec lequel il n'y aura aucune négociation à faire là-dessus, puisque le sieur duc de Créqui, ayant, dans le temps qu'il étoit à Lyon, écrit par avance audit cardinal que le Roi pourroit bien prendre la résolution de faire passer dans l'Etat de son neveu, il lui répondit que la duchesse, sa nièce, s'en remettoit entièrement à ce que Sa Majesté estimeroit à propos et qu'elle accompliroit de sa part avec plaisir tout ce qu'elle connaîtroit être de sa volonté, de sorte qu'il n'y aura maintenant qu'à le lui faire savoir et lui dire la raison pour laquelle Sa Majesté a cru nécessaire de loger plus de troupes dans son Etat que dans celui de Parme.

On attendra à faire passer les troupes, que l'on ait la réponse dudit sieur d'Aubeville à cette dépêche, que Sa Majesté lui recommande de faire au plustôt et n'y perdre pas un moment.

Sa Majesté présuppose que M. le duc de Parme, ayant vu

1. Bologne et Ferrare étaient sous la domination du Saint-Siège.

même avec quelle chaleur elle prend ses intérêts, puisqu'il est certain qu'Elle étoit satisfaite sur les siens et n'a rompu l'accommodement que sur le seul point de Castro, il y correspondra de sa part en faisant en cette rencontre et dans la suite en toute autre, tout ce que Sa Majesté désire et pourra désirer de lui à l'avenir. Si néanmoins contre l'opinion qu'Elle en a, il arrivoit que ledit sieur Duc fit des difficultés au passage et logement de ce petit corps de troupes dans ses Etats et à donner son consentement, comme en cela il ne s'agit pas seulement de la sécurité dudit sieur Duc, mais que l'honneur de Sa Majesté se trouve intéressé, après toutes les choses qui viennent de se passer, qu'il ne lui arrive aucun inconvénient, en ce cas-là Sa Majesté veut que ledit sieur d'Aubeville, pour le porter à ce qu'Elle souhaite, lui fasse s'il en est besoin, comprendre que ne déférant pas en cette occurrence aux conseils que Sa Majesté lui donne pour son propre bien, cette conduite pourra obliger Sa dite Majesté à prendre d'autres mesures et à ne différer plus pour l'intérêt dudit Duc un accommodement où on lui a déjà offert tout ce qu'Elle auroit désiré pour les siens particuliers. Ledit sieur d'Aubeville fera seulement connoître audit sieur Duc en ce cas, que si Sa Majesté prenoit cette résolution, ce ne seroit pas par aucun ressentiment qu'elle eût contre lui, mais par la seule raison de ne laisser pas sa réputation exposée à souffrir quelque tache, comme il arriveroit si, pendant qu'Elle prend hautement les intérêts dudit duc, les Chigi envoyoient lui faire quelque.....

Fait à Paris, le 21 juillet 1663.

III

LE SIEUR DU PRÉ

1687

Les négociations entre Louis XIV et le Pape restèrent inutiles ; le Saint-Siège ne devait céder qu'à la force. Louis XIV s'empara du Comtat Venaissin et se prépara à envahir les Etats ecclésiastiques. La cour de Rome effrayée demanda alors la paix, et le traité fut signé à Pise le 12 février 1664, entre M. de Bourlemont pour la France et Monseigneur Rasponi pour le Saint-Siège. L'affaire de Castro y était réglée par l'article 1er, dans lequel le Saint-Père promettait au Roi la désincamération du duché, un nouveau délai de paiement pour le duc, et la faculté de faire le rachat en deux fois.

Malgré ces engagements et ces promesses, le pape ne se hâta pas de donner satisfaction au duc de Parme. Quand le duc Ranuce offrit de payer à la Chambre Apostolique les huit cent mille écus constituant le rachat de la première moitié de l'Etat de Castro, la Cour pontificale refusa de recevoir ce paiement, et engagea une longue chicane sur la manière dont il serait effectué. Le duc de Chaulnes, envoyé à Rome en 1666, avait pour instruction de presser le règlement de cette difficulté et de recevoir l'argent du duc de Parme pour le transmettre au Saint-Siège. Il devait se conduire à cet égard entièrement d'après les désirs de Ranuce II et les conseils de l'abbé de Bourlemont, négociateur du traité de Pise.

L'affaire de Castro demeurait donc un des principaux obstacles au rétablissement de l'entente entre le Saint-Siège et la Cour de France. Le nonce, d'après le *Mémoire secret* au duc de Chaulnes[1], avait déclaré, dans des conversations privées, que le pape voyait là un préjudice irréparable, qu'il fallait que le Roi choisît entre le Saint-

1. Hanotaux. *Rome*, I, p. 203.

Siège et le duc de Parme; il ajoutait même qu'en cas de conclave le Sacré Collège élirait de préférence le candidat qu'il croirait le plus hostile au duc et le plus contraire à la désincamération de Castro.

La Cour de France ne se laissa pas intimider par cette menace; elle estimait qu'assurément les cardinaux en conclave ne pouvaient avoir d'autre but que le plus grand bien de l'Eglise, mais que les papes avaient trop grand besoin du roi de France pour chercher à se l'aliéner. Bref, le duc de Chaulnes devait se refuser à parler de cette affaire et dire qu'on s'adressât directement au duc de Parme. Tant que le duc voudrait user de sa faculté de rachat, le Roi se considérait comme obligé d'honneur à l'appuyer et à le soutenir dans ce droit. Enfin, dans les dernières pages de ce remarquable « Mémoire secret » auquel nous renvoyons le lecteur, de Lionne envisageait la possibilité d'une intervention favorable d'Alexandre VII dans la grande affaire de la succession d'Espagne. En ce cas, mais en ce cas seulement, le Roi négocierait directement avec le duc de Parme pour l'amener à laisser de nouveau incamérer le duché de Castro. D'ailleurs, il n'abandonnerait pas pour cela son allié, auquel une compensation serait fournie aux dépens de quelque autre partie de l'Etat pontifical : par exemple le duché de Camerino.

En 1667, Clément IX remplaça Alexandre VII ; aussitôt après son avènement, il chargea l'abbé Rospigliosi, son neveu, qui était internonce à Bruxelles et devait passer par la France, de demander à Hugues de Lionne de ne pas exiger l'exécution rigoureuse du traité de Pise.

Le « mémoire sur l'article du traité de Pise qui concerne la restitution de Castro[1] » expose les raisons invoquées par la Chambre Apostolique pour retarder l'exécution du traité. Elles étaient de diverses sortes. Le Saint-Siège prétendait d'abord que le traité avait été signé « par crainte des armes du Roi » ; la Cour de France répondait qu'il n'y avait pas de traité auquel on ne pût porter atteinte sous un semblable prétexte. L'abbé Rospigliosi alléguait ensuite que le traité, lors de la ratification par le consistoire, avait soulevé des protestations, et que la bulle de Pie V *de non alienandis feudis* s'opposait à la désincamération. Mais les protestations des cardinaux étaient nulles puisque aucune délibération authentique ne les constatait, et quant à l'argument tiré de la bulle de Pie V et si souvent mis en avant, le secrétaire d'État des affaires étrangères répondait que la bulle n'avait eu pour but que d'empêcher les papes de démembrer le domaine pontifical en l'inféodant à leurs neveux ; or, il s'agissait ici, non de l'aliénation d'un fief, mais de la cassation d'un jugement.

1. *Arch. des Aff. Étr.* Parme, IV, 26.

En 1687, l'affaire était loin d'être terminée; elle n'avait même pas avancé d'un pas. Le sieur du Pré, envoyé à Parme, et le marquis de Lavardin, ambassadeur à Rome, reçurent en conséquence des instructions qui étaient, du moins à cet égard, identiques. Lavardin avait d'autre part de plus considérables et plus pressantes questions à traiter, notamment la grande querelle du gallicanisme; il ne devait pas précisément exiger l'exécution du traité de Pise, mais plutôt montrer que, le cas échéant, on saurait s'en souvenir; cette affaire devait être pour lui un moyen d'action sur la Cour pontificale. Au cas où le pape lui ferait un accueil satisfaisant, Lavardin ne devait aborder la question de Castro qu'avec le ministre du duc de Parme, afin de lui montrer qu'on n'abandonnait pas son maître. — Voici l'instruction donnée à du Pré; Colbert de Croissy était secrétaire d'Etat des affaires étrangères.

MÉMOIRE DU ROI POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR DU PRÉ[1] S'EN ALLANT PAR ORDRE DE SA MAJESTÉ AUPRÈS DU DUC DE PARME[2].

21 août 1687.

Sa Majesté, ayant toujours eu une affection particulière pour le duc de Parme, n'a point omis d'occasion de témoigner le sincère désir qu'Elle a de procurer les avantages de ce Prince et de sa maison. C'est ce qui se voit premièrement par l'art. 100 du traité des Pyrénées[3] qui porte que Sa Majesté et le Roi catholique interposeront de concert sincèrement et puissamment leurs offices et supplications auprès de notre Saint-Père le Pape jusqu'à ce qu'ils aient pu obtenir de Sa Sainteté la grâce que Leurs Majestés lui ont assez souvent demandée séparément en faveur de ce Prince, à ce qu'il ait la faculté d'acquitter en divers intervalles convenables de temps la dette qu'il a contractée avec la Chambre Apostolique en la même manière de différents intervalles, et que, par ce moyen, avec l'engagement de partie de ses Etats de Castro et de Ronsiglione, il puisse

1. Dupré fut également envoyé à Gênes de 1689 à 1690.

2. *Arch. des Aff. Étr.* Parme, IV.

3. Depuis le mot « interposeront » jusqu'à « secondement » le mémoire cite les termes mêmes du traité.

trouver l'argent qui lui est nécessaire pour se conserver la possession du reste de ses Etats.

Secondement, par le premier art. du traité de Pise[1], il a été stipulé que Sa Sainteté pour faire paraître à Sa Majesté très chrétienne son affection paternelle et par délibération et consentement du Sacré Collège, désincamérera, c'est-à-dire révoquera et annullera l'incamération des Etats de Castro et de Ronsiglione et toutes leurs annexes, appartenances et dépendances, et accordera en même temps à M. le duc de Parme un délai de huit années, conformément à celui qui lui fut accordé par le contrat passé entre la Chambre Apostolique et lui, dans lequel temps il pourra retirer et racheter lesdits Etats en rendant et payant effectivement un million six cent vingt-neuf mille sept cent cinquante écus qui sont dus à la Chambre Apostolique suivant ledit contrat, et en outre, pour complaire au Roi, donnera audit sieur Duc la faculté de faire cet achat et de rendre ladite somme en deux différents paiements en telle sorte qu'en ayant fait un, la moitié desdits Etats sera tenue pour rachetée et qu'il en pourra prendre possession et en jouir librement. Le détail dont ce rachat pourra être fait par le duc de Parme est expliqué plus au long dans le reste de cet article.

C'est ainsi que l'affaire de Castro fut arrêtée par le sieur Rasponi[2] au nom du Pape et par le sieur Bourlemont[3] à présent archevêque de Bordeaux, par le traité de Pise, le 12 février 1664, qui fut ratifié par le Pape, après qu'il en eut donné part au Collège des cardinaux le 17 du même mois. Par cette ratification, le Pape consentit et fit souscrire les cardinaux à la désincamération de Castro[4].

1. On cite encore ici le texte même du traité. Cf. Dumont. *Recueil des traités de Paix*, t. IV, IIIe partie, p. 2.

2. Le cardinal César Rasponi, référendaire de l'une et l'autre signature, secrétaire de la consulte, légat d'Urbain en 1668, mort à Rome en 1675.

3. L'abbé de Bourlemont, auditeur de rote, conseiller du roi, chargé d'une mission à Rome le 30 août 1662. A la suite de l'affaire de la garde corse, Bourlemont, après le départ du duc de Créquy, dut demander réparation pour l'insulte dont notre ambassadeur avait été l'objet. Cette mission aboutit au traité de Pise. (Cf. M. Hanotaux... *ouv. cit.*, p. 149 et suiv.)

4. Tout ce passage, depuis « secondement, par le 1er article du traité de Pise » jusque, « en conséquence, » se retrouve identiquement dans la mémoire au marquis de Lavardin envoyé à Rome le 16 juillet 1687. (Cf. M. Hanotaux, *Rome*, p. 313.)

En conséquence de ce dernier article, le duc de Parme a fait de son côté toutes les procédures et diligences nécessaires ; il a sommé en temps et lieu la Chambre Apostolique de faire le partage des États rachetables en deux portions égales ; il a déclaré que son argent étoit prêt ; il a fait des protestations et autres actes nécessaires, et ainsi, le temps qui s'est écoulé au delà des huit années prescrites ne lui peut porter aucun préjudice.

C'est sur ce fondement que Sa Majesté a résolu d'envoyer vers ce Prince ledit sieur du Pré qui se rendra à Parme avec le plus de diligence qu'il lui sera possible, lui fera demander audience, et, après lui avoir remis la lettre de Sa Majesté en créance sur lui, il lui dira que Sa Majesté, ayant toujours désiré sincèrement de le rétablir dans la possession et jouissance du duché de Castro et de Ronsiglione, elle n'a rien recommandé plus expressément au marquis de Lavardin[1], qui va à Rome en qualité d'ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté, que de faire de très vives et de très pressantes instances à Sa Sainteté pour l'entière exécution de ce qui a été stipulé sur ce sujet par le premier article du traité de Pise, et que, comme il n'y a plus de raison présentement qui puisse retarder les offices de Sa Majesté, il doit s'en promettre un heureux succès, s'il fait de sa part tout ce qu'elle doit attendre de sa prudence et de sa fermeté pour obtenir la justice qui lui est depuis si longtemps refusée et que Sa Majesté est en droit de demander avec lui, non seulement comme garant mais aussi comme le principal auteur de ce traité, puisque cela n'a été qu'à la considération de Sa Majesté qu'Alexandre VII promit tout ce qui a été spécifié par ledit premier article, qu'elle s'assure qu'il voudra bien donner ordre à son ministre à Rome de concerter avec le cardinal d'Estrées[2] et le marquis de Lavardin, toutes les demandes qu'il

1. Le marquis de Lavardin, né en 1644, avait d'abord pris du service ; il fut nommé ensuite lieutenant général de la Marche, puis des huit évêchés de Bretagne. Louis XIV le choisit pour l'ambassade de Rome en 1687, au moment où les rapports des deux Cours étaient extrêmement tendus. Lavardin, qui justifia dans cette ambassade sa réputation de hauteur et de violence, se heurta à l'inflexible résistance du pape Innocent XI, quitta Rome en avril 1689 et revint à Versailles. Il se retira en Bretagne, où il mourut en 1701.

2. César d'Estrées, né en 1628, évêque de Laon, pair de France. Il négocia le mariage d'une des filles de Mme de Nemours avec le duc de Savoie, et de la cadette

y aura à faire pour l'heureux achèvement de cette affaire; et que lui, duc de Parme, prendra plus de confiance en l'affection que Sa Majesté témoigne avoir pour lui que dans toutes les paroles et les vaines espérances que la cour de Rome, pour l'amuser et le détourner de la protection que Sa Majesté veut bien lui donner pour lui faire rendre un État aussi considérable à sa maison qu'est celui de Castro.

Sa Majesté aime de croire que le duc de Parme, s'il est bien conseillé, ne manquera pas de profiter d'une si favorable occasion; mais si, contre l'opinion de Sa Majesté, il en étoit détourné soit par la crainte du ressentiment du Pape ou par d'autres motifs, sans que les assurances que le sieur du Pré lui donnera de la puissante protection de Sa Majesté le puisse porter à faire ce qu'elle désire, ledit sieur du Pré lui demandera deux commissaires pour en conférer avec eux, et, soit qu'on lui accorde ou qu'on lui refuse, il ne partira point de Parme qu'il n'ait reçu de nouveaux ordres de Sa Majesté, et verra tant le plus souvent qu'il pourra le duc de Parme et ses ministres, se fera même des matières de conférences avec eux sur ce que contient ce mémoire, afin que le bruit se répande et à Parme et même à Rome, et que l'on ait sujet de croire qu'il est favorablement écouté par ledit duc de Parme et par ses ministres. Il leur fera même connaître qu'il leur importe extrêmement qu'on soit persuadé à Rome qu'ils veuillent profiter de la protection du Roi; en sorte que cette Cour ne croie pas qu'en lui donnant de l'appréhension elle sera quitte de la justice qu'il en doit attendre.

Ledit sieur du Pré ne manquera pas de rendre compte directement à Sa Majesté du succès de la première audience, et, selon que ces propositions auront été reçues, elle lui fera savoir plus amplement ses intentions.

avec le roi Alphonse de Portugal, négociation qui lui valut en 1671 le chapeau de cardinal. Il resta longtemps à Rome, y représenta le clergé français dans plusieurs conclaves importants, notamment dans celui où fut élu Innocent XI. Chargé de différentes missions par le roi de France en Bavière (1677-1679), notamment au sujet du mariage du Dauphin avec la fille de l'Electeur Ferdinand-Marie, il traita encore avec le Saint-Siège l'affaire de la régale, conduisit les négociations avec la République de Venise, et suivit Philippe V en Espagne. Rentré définitivement à Paris en 1703, il y mourut en 1714.

IV

LE COMTE ALBERGOTTI

1714

Ranuce II Farnèse mourut en 1694; son fils et héritier présomptif, le prince Odoart II, étant mort un an avant lui, ce fut son frère cadet le duc François, qui lui succéda. Les premières années du XVIIIe siècle furent remplies par la guerre de succession d'Espagne; le duc François y donna à la maison de Bourbon de grandes preuves de fidélité et ne cessa de soutenir sa cause contre celle de la maison d'Autriche; notamment, en 1701, il laissa occuper Parme par les troupes françaises. « Ce prince, écrivait Dangeau, paraît fort dans nos intérêts et très ferme dans les engagements qu'il a pris envers nous. »

Quand la défaite de Turin eut chassé la France au delà des monts, le duché de Parme fut envahi par les armées de la coalition. François protesta contre cette occupation, déclarant que, ses États étant fief de l'Église, on ne pouvait en disposer sans l'autorisation du pape. Le traité d'Utrecht, en 1713, consacra la neutralité de l'Italie et en particulier l'indépendance de Parme. Le duc demanda alors à Louis XIV de le défendre contre ses ennemis et de protéger ses revendications, d'abord contre le Saint-Siège, dans l'éternelle affaire de Castro, puis contre l'empereur Charles VI, qui, par un décret de la Cour aulique, avait déclaré fief immédiat de l'Empire le marquisat de Savagne, dont Parme était suzeraine. « La domination de la Cour de Vienne en Italie, écrivait le duc, s'étend avec tant d'injustice et de violence, qu'il y a lieu de craindre que tous ses Etats ne deviennent la proie de la maison d'Autriche. »

Louis XIV, dans ces conditions, ne pouvait voir qu'avec satisfaction les projets d'alliance matrimoniale de son petit-fils avec la maison Farnèse. Philippe V, reconnu roi d'Espagne par les traités d'Utrecht et de Rastadt, avait perdu sa première femme, Gabrielle de Savoie;

tout entier sous la domination de la princesse des Ursins, il songea, à son instigation, à épouser Elisabeth Farnèse, fille d'Odoart II. Dès qu'il connut les projets de Philippe V, le duc François chargea un de ses gentilshommes de demander à Versailles l'assentiment du roi de France. Le comte Albergotti fut envoyé aussitôt par Louis XIV pour complimenter le duc et scruter les intentions de la future reine.

Voici l'instruction qu'il reçut; le marquis de Torcy était ministre des affaires étrangères.

INSTRUCTION POUR LE SIEUR COMTE ALBERGOTTI[1], CHEVALIER DES ORDRES DU ROI, LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES DE SA MAJESTÉ ET GOUVERNEUR DE SARLOUIS, ALLANT EN ITALIE[2].

Comme les affaires domestiques du sieur comte Albergotti l'ont obligé à demander au Roi la permission de faire un voyage à Florence pour les régler, Sa Majesté, en la lui accordant, a jugé qu'il convenoit au bien de son service de lui donner en même temps la commission de passer à Parme et d'y porter en son nom les assurances de l'approbation entière qu'elle a donnée à la résolution que le roi d'Espagne a prise de demander en mariage et d'épouser la princesse de Parme, nièce et belle-fille du duc de ce nom[3]. Ce Prince a fait paraître en toute occasion et principalement pendant le cours de la dernière guerre tant

1. Le comte Albergotti (1654-1717) s'était distingué pendant les campagnes du règne de Louis XIV. En 1710 il défendit Douai avec une grande énergie et ne capitula qu'après cinquante-deux jours de siège. C'est en récompense de sa belle conduite que le roi lui donna le gouvernement de *Saar-Louis*. « Il avait, dit Saint-Simon, de grands talents pour la guerre, et beaucoup de valeur, plus d'ambition encore et tous les moyens lui étaient bons. C'était un homme très dangereux, très intimement mauvais et foncièrement malhonnête, avec un froid dédaigneux et des journées entières sans dire une parole... C'était un grand homme sec, à mine sombre, distrait et dédaigneux... les oreilles fort ouvertes et les yeux aussi. » — Florentin d'origine, au courant de toutes les affaires d'Italie, parlant l'italien aussi bien que le français, Albergotti était en outre personnellement connu et apprécié du duc François. C'est lui qui, en 1701, avait été envoyé par Catinat, avec 3,000 hommes, pour occuper le duché de Parme et le protéger contre l'Autriche.

2. *Arch. des Aff. Étr.* Parme, V.

3. Elisabeth Farnèse, fille d'Odoard II et de Dorothée-Sophie de Bavière, était à la fois la nièce et la belle-fille du duc régnant François, qui avait épousé en 1695 la veuve de son frère aîné. Pour plus de clarté, nous donnons ici un tableau généalogique de la maison Farnèse.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA MAISON FARNÈSE

Pierre-Louis FARNÈSE, 1er duc de Parme, + 1547.
Epoux de HIERONYME des URSINS.

- Alexandre, cardinal, 1520-1589.
- OCTAVE, duc de Camérino, puis de Parme et Plaisance, 1524-1586. Épouse Marguerite d'Autriche, veuve d'Alexandre de Médicis, fille naturelle de Charles V.
  - ALEXANDRE, duc, 1544-1592. Épouse Marie, fille du prince Edouard de Portugal.
    - RANUCE I, duc de Parme et Plaisance, 1569-1622. Épouse Marguerite Aldobrandini.
      - Alexandre.
      - ODOARD, 1612-1646. Époux de Marguerite de Médicis, fille de Cosme II.
        - RANUCE II, 1630-1694. Épousa : 1° 1660 Marguerite de Savoie, fille de Victor-Amédée; 2° 1664 Isabelle d'Este, fille de François de Modène; 3° 1668 Marie d'Este, sa sœur. Du second mariage il eut.
          - Odoard II, prince de Parme 1666-1693. Époux en 1690 de Dorothée-Sophie de Bavière, fille de Ph.-Guillaume, électeur Palatin.
            - Alexandre-Ignace 1691-1693.
            - Elisabeth 1692, 2e femme de Philippe V, en 1714 (16 sept.)
          - Alexandre, vice-roi de Navarre.
          - Horace.
          - Pierre.
          - Octave.
          - Catherine, 1629-1630.
          - Marie-Magdeleine.
          - Catherine, 1637-1689.
          - Du troisième mariage il eut.
            - Marguerite-Marie-Françoise, Mariée à François d'Este, duc de Modène.
            - Thérèse.
            - François, duc, né en 1678. Épouse en 1695, Dorothée-Sophie de Bavière, veuve d'Odoard II.
            - Antoine, né en 1679.
            - Isabelle, née en 1688.
      - François-Marie, cardinal en 1645.
      - Marie, 1re épouse de François d'Este.
      - Victoire, 2e femme du même.
      - Catherine.
    - Odoard, cardinal.
    - Marguerite, épouse de Vincent de Gonzague, duc de Mantoue.
- Horace, duc de Castro, + 1553.
- Ranuce, cardinal, 1530-1565.
- Victoire Farnèse, épouse en 1547 de Gui d'Urbin.

d'attachement aux intérêts de Sa Majesté qu'il ne doit pas douter qu'elle ne soit sensible aux événements capables de contribuer au lustre et à l'élévation de la maison Farnèse, et qu'après une alliance aussi éclatante que celle dont cette maison va bientôt être honorée, Sa Majesté ne se porte avec encore plus de plaisir à lui donner, de concert avec le roi d'Espagne, des marques d'une protection vive et continuelle.

Ce sont les assurances que le sieur comte Albergotti lui portera aussi bien qu'au prince Antoine Farnèse, son frère, en les félicitant l'un et l'autre au nom du Roi sur le mariage de la princesse leur nièce ; mais Sa Majesté veut principalement qu'il s'étudie à bien connaître le caractère de cette princesse, les sentiments qui lui ont été inspirés et les dispositions où elle sera en partant pour l'Espagne.

Quoique fille d'une princesse allemande et quoique nièce de l'Impératrice Louise et de l'électeur Palatin[1], il y a lieu de croire que tant de liaisons avec la maison d'Autriche n'auront pas mis dans son cœur des sentiments contraires aux maximes qu'elle voit établies dans sa propre maison, et que, devenant belle-fille du Roi, l'intérêt et l'inclination la porteront également à mériter la tendresse de Sa Majesté. On donne beaucoup d'éloges à cette princesse ; on loue principalement son bon esprit, et le premier effet qu'il semble qu'on en doive attendre est de contribuer, autant qu'il dépendra d'elle, à maintenir et à fortifier, s'il est possible, l'union parfaite entre le Roi et son petit-fils.

Il est donc nécessaire que le sieur comte Albergotti connaisse premièrement si elle est dans ces sentiments, si personne n'a essayé de lui en inspirer de contraires, et qu'il n'oublie rien de sa part pour lui faire comprendre que cette bonne union est beaucoup plus importante à l'Espagne qu'à la France, et que, quelque fidélité que les Castillans ont témoignée pendant la

1. Elisabeth-Farnèse était fille de Dorothée-Sophie de Bavière, dont le frère aîné, Jean-Guillaume-Joseph, fut électeur palatin jusqu'en 1716 et dont la sœur Eléonore-Magdeleine-Thérèse était la troisième femme de l'empereur Léopold Ier, devenue impératrice douairière par la mort de son mari en 1705. Elisabeth Farnèse se trouvait ainsi être la nièce de l'Impératrice douairière et celle de l'Électeur palatin.

dernière guerre pour le Roi leur maître, ce prince ne régnera véritablement qu'autant que ses sujets seront persuadés de l'attention continuelle du Roi à veiller à sa défense et à lui donner les secours nécessaires pour le maintenir sur le trône.

Elle croira sans doute avoir obligation de son mariage à la princesse des Ursins[1] par conséquent, elle doit être portée à lui témoigner une reconnaissance entière de ses bons offices, et disposée à cet effet à suivre l'exemple de la feue reine d'Es-

1. Anne-Marie de la Trémoille, princesse des Ursins, née à Paris en 1642, morte à Rome le 5 décembre 1722. Elle épousa à quinze ans Adrien Blaise de Talleyrand, prince de Chalais, qui, à la suite d'un duel en 1663, fut obligé de s'enfuir. Elle suivit son mari en exil, séjourna trois ans en Espagne, où elle noua des relations qui lui furent utiles plus tard. Elle vint ensuite habiter Rome où Talleyrand mourut subitement en venant la rejoindre. Elle n'avait pas d'enfant; ses amis la remarièrent en 1675 à un seigneur romain, riche et d'une haute naissance, Flavio degli Orsini, duc de Bracciano. Grâce à sa fortune, et surtout à son esprit et à sa grâce, elle tint dans son palais une véritable cour. Son salon devint le rendez-vous de toutes les célébrités politiques et diplomatiques. Pensionnée par Louis XIV, correspondant avec ses amis de Versailles, auprès desquels elle revenait quelquefois, elle devint, suivant un de ses biographes, « une sorte de résidente perpétuelle de la France, une coadjutrice utile et zélée, parfois un peu rivale de nos cardinaux et de nos ambassadeurs ». Elle perdit en 1698 son second mari dont l'humeur jalouse avait été excitée par son luxe excessif et ses succès mondains. Ils avaient cependant vécu « sans brouillerie ouverte », dit Saint-Simon, et le duc, grâce à l'intervention du cardinal espagnol Portocarrero, laissa à sa veuve toute sa fortune. L'obligation d'acquitter des dettes immenses contraignit néanmoins Mme de Bracciano à céder la propriété du duché de ce nom; elle s'appela désormais princesse des Ursins. En 1701, sur la recommandation de Mme de Maintenon et de la maréchale de Noailles, elle fut nommée camerera mayor de Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, première femme du roi d'Espagne Philippe V et débuta par faire renvoyer le cardinal d'Estrées, ambassadeur de Louis XIV, qui combattait son influence. La princesse abusa naturellement de sa victoire et, bientôt, sa morgue. son humeur tyrannique, sans parler de la légèreté de ses mœurs, qui étaient « à l'escarpolette », dit Louville, amenèrent sa disgrâce (1704). Elle vint à Versailles, entretint Louis XIV et triompha. Le roi la combla de grâces, lui fit même les honneurs de Marly, comme à un « diminutif de reine étrangère » et la rétablit dans sa charge à Madrid. Dès lors, elle s'appliqua à briser l'opposition de la noblesse et à fonder en Espagne « l'unité monarchique au profit des Bourbons ». Sa fidélité à Philippe V défia la mauvaise fortune : quand Louis XIV, vaincu et découragé, fit mine d'abandonner son petit-fils, elle fit rappeler de Madrid le duc d'Orléans (1709), rompit au dedans avec le parti français, conjura au dehors la défection de Versailles et se fit plus espagnole que les grands eux-mêmes pour le salut et l'intégrité de la couronne. La victoire de Villaviciosa (1710), lui donna raison. La mission de la princesse des Ursins semblait achevée. Après la mort de la reine, elle persista cependant à rester à la cour et à vouloir régner. Suivant les conseils d'Albéroni, elle remaria le roi à Elisabeth de Parme dont le premier acte, à son arrivée en Espagne, fut de se débarrasser brutalement de la gênante tutelle de cette surintendante de la monarchie espagnole. Après avoir régné en ministre tout-puissant, la princesse des Ursins disparut comme une caméristé qu'on chasse (décembre 1714). Elle se retira à Gênes d'abord, puis à Rome, où elle mourut en 1722. Des lettres de la princesse des Ursins ont été publiées à la suite de celles de Mme de Maintenon (1826, 4 vol., Paris). En 1859, M. Geffroy a donné des lettres inédites de la princesse des Ursins; en 1878-79, la Société de l'histoire de France, des lettres de la même au maréchal de Tessé.

pagne soit dans la confiance, soit dans les traitements que la princesse des Ursins en reçoit.

Le Roi, persuadé de son zèle et de ses bonnes intentions, sera bien aise qu'elle conserve auprès de la nouvelle reine le même crédit qu'elle avoit auprès de la première. Sa Majesté veut donc que les discours du comte Albergotti tendent tous à confirmer ce même crédit. Il observera cependant avec soin s'ils seront bien reçus, et si déjà la princesse de Parme, soit par elle-même, soit par les avis de quelques gens malintentionnés n'aura pris nul ombrage et nulle jalousie du pouvoir que la princesse des Ursins a acquis sur l'esprit du roi d'Espagne.

S'il remarque que ces images se soient déjà formées, il tâchera de les dissiper en faisant connaître que la princesse des Ursins, parfaitement instruite de l'État des affaires d'Espagne, fidèlement attachée au roi catholique, appliquée à l'éducation des princes ses enfants, protégée d'ailleurs par le Roi, mérite de grands ménagements de la part de la nouvelle reine, et que ce sera même le moyen le plus sûr de vivre heureuse et de plaire au Roi son mari.

Mais, quelque bon traitement qu'elle doive faire à la princesse des Ursins, il est de la prudence d'une reine d'Espagne de songer que les Espagnols sont ses sujets, et par conséquent qu'elle ne doit pas exclure de sa Cour les femmes des principaux de la nation[1].

Comme cette méthode, que le Roi ne peut regarder comme bonne, n'a été que trop suivie pendant que la feue reine d'Espagne[2] a vécu, il est à propos que le comte Albergotti découvre quels sont sur ce sujet les sentiments de la princesse de Parme. Mais cette matière est délicate à traiter; car il ne faut pas qne le roi d'Espagne ni la princesse des Ursins puisse croire que le Roi ait voulu changer l'usage pratiqué jusqu'à

1. Louis XIV avait longtemps hésité à nommer la princesse des Ursins « Camerera Major », parce qu'il craignait que le choix d'une étrangère ne mécontentât la fierté des Espagnols. Elisabeth se fit détester pour la même raison : elle avait amené avec elle nombre d'Italiens auxquels elle accorda sans discernement les faveurs et les places.

2. Philippe V avait épousé en premières noces, en 1701, la fille du duc Victor-Amédée II de Savoie. Marie-Louise-Gabrielle mourut de la phtisie le 16 février 1714, à l'âge de vingt-sept ans.

présent, désapprouver ce qui s'est fait, et donner des avis contraires. Il paroît cependant à Sa Majesté qu'il conviendroit au service du Roi, son petit-fils, de changer en quelque chose la conduite qu'il a tenue à l'égard des Espagnols et de lui faire voir qu'il les croit capable d'exercer des emplois importants, et qu'il juge aussi que les femmes peuvent être admises à faire leur cour à la reine d'Espagne.

C'est donc à la prudence du sieur comte Albergotti que le Roi se rapporte pour découvrir quelles sont sur cet article les dispositions de la princesse de Parme, sans toutefois lui donner lieu de croire et encore moins de pouvoir dire que Sa Majesté ait voulu la prévenir par des conseils qui ne seroient peut-être pas du goût de la cour de Madrid, quoique conformes aux intérêts du Roi catholique.

D'ailleurs il assurera cette Princesse de la confiance qu'elle doit prendre en l'amitié du Roi, et la meilleure preuve qu'elle puisse en avoir est l'affection constante de Sa Majesté pour la maison de Parme et la prompte approbation qu'Elle a donnée à la première proposition que le roi d'Espagne lui a faite de son mariage avec la princesse de Parme.

Les relations des qualités personnelles de cette Princesse lui sont toutes avantageuses ; mais quoique le Roi soit déjà prévenu en sa faveur ; Sa Majesté veut être assurée de ce qu'elle a appris, et confirmée dans l'opinion favorable qu'Elle a de cette Princesse par le compte que lui en rendra le sieur Albergotti.

La cérémonie du mariage, fixée au 25 de ce mois, sera peut-être faite avant qu'il arrive à Parme, et peut-être même la nouvelle reine d'Espagne en sera déjà partie ; en ce cas l'intention de Sa Majesté est qu'il la voie à son passage, soit dans l'Etat de Parme, soit dans celui de Gênes, soit à Sestri de Levant[1] où elle doit s'embarquer ; qu'en quelque lieu que ce soit, il la félicite au nom du Roi, sur son mariage, l'assurant qu'il a été très agréable à Sa Majesté dont il ne peut assez exprimer les sentiments d'estime, d'amitié et de tendresse pour cette

1. Sestri di Levante, sur la côte orientale de Gènes. — Une autre Sestri était située sur la côte occidentale.

Princesse, y joignant en même temps les assurances de protection pour la maison de Parme.

Sa Majesté laisse à la liberté du comte Albergotti de suivre la reine d'Espagne et de demeurer auprès d'elle jusqu'à ce qu'elle soit embarquée, ou de continuer sa route vers Florence, lorsqu'il jugera que sa commission sera suffisamment remplie et qu'il aura pris toutes les connaissances que Sa Majesté veut avoir. Et, dans cette vue, Elle ne juge pas à propos de lui donner aucun caractère qui puisse le contraindre à prolonger son séjour ou l'assujettir à des devoirs indispensables. Elle lui fait remettre les lettres qu'elle écrit à la reine d'Espagne, au duc et à la duchesse de Parme et au prince Antoine. Elle veut qu'en les assurant de l'approbation qu'Elle a donnée au mariage de la Princesse, il leur fasse connaître le véritable intérêt que Sa Majesté prend à leur satisfaction et aux avantages de leur maison. Il n'a pas tenu au Roi que le duc de Parme n'ait vu l'effet des sentiments de Sa Majesté pour lui donner les derniers traités de paix qu'elle a conclus[1]. Elle a toujours insisté fortement pour procurer à ce Prince la sûreté qu'il souhaitoit obtenir, et, s'il a fallu pour le bien d'Europe, finir la négociation sans le nommer en particulier, il doit cependant se regarder comme suffisamment compris dans les précautions que le Roi a prises pour assurer le repos de l'Italie et pour arrêter les entreprises de ceux qui pourroient penser à le troubler. Sa Majesté souhaiteroit d'ailleurs de voir la succession de la maison Farnèse mieux établie qu'elle ne l'est aujourd'hui, et, comme on commence à parler de marier le prince Antoine, Elle sera bien aise de savoir quelles sont sur ce sujet les vues du duc de Parme et celles de ce Prince, étant très disposée à contribuer à ce qu'ils pourront souhaiter de ses offices en cette occasion. S'il est vrai qu'ils pensent l'un et l'autre à faire une alliance avec la maison d'Autriche, le Roi les verra avec plaisir, pourvu que leur avantage s'y trouve étant persuadé que quelque alliance qu'ils puissent contracter, ils ne s'éloigneront jamais de leur ancien et véritable attachement aux intérêts de Sa Majesté.

1. Il s'agit des traités d'Utrecht et de Rastadt (1713 et 1714).

Elle souhaiteroit donc, et pour le bien de l'Italie et pour l'intérêt de la maison Farnèse en particulier, que le prince Antoine épousât comme le bruit s'en répand, une des sœurs de l'Empereur[1], qu'il pût obtenir en même temps l'investiture et la possession de la ville et du duché de Mantoue[2]. Car il est certain que plus la maison de Parme sera puissante, plus le repos de l'Italie sera solide. Mais il n'y a guère d'apparence que l'Empereur, voulant en être le maître, consente à se défaire, pour quelque considération que ce soit, d'un poste tel que Mantoue, et si convenable pour l'affermissement de sa puissance et de son autorité sur les princes d'Italie.

Si le duc de Parme songe à d'autres mariages pour son frère, il y a lieu de croire qn'il sera bien aise de le faire savoir au Roi par la voie du comte Albergotti.

On prétend que le Pape[3] est irrité contre ce Prince du secret qu'il a fait à Sa Sainteté du mariage de la princesse de Parme avec le roi d'Espagne ; mais, en même temps, on regarde ce sentiment comme un trait de politique de la cour de Rome et comme une justification envers l'Empereur de l'alliance qu'un vassal du Saint-Siège contracte avec le Roi catholique actuellement en guerre contre la maison d'Autriche. Quoi qu'il en soit, le duc de Parme a reçu si peu d'assistance de la part du Pape, et Sa Sainteté a paru tellement l'oublier lorsqu'elle pouvoit au moins l'aider de ses offices à la cour de Vienne, que, si elle veut se rendre justice, elle trouvera qu'elle n'a pas le moindre lieu de se plaindre de la fidélité que le duc de Parme a gardée au roi d'Espagne, en observant ponctuellement le secret qui lui avoit été demandé et qu'il étoit de l'intérêt de sa maison de garder très exactement.

Quoique la commission que le Roi donne au comte Albergotti

1. Charles VI avait plusieurs sœurs; Antoine de Parme, après avoir recherché Marie-Élisabeth, gouvernante des Pays-Bas, et Marie-Anne, qui épousa Jean V de Portugal, épousa Henriette-Marie, fille de Renaud, duc de Modène.

2. Cédés à l'empereur par le traité de Rastadt.

3. Clément XI, né en 1649 à Pesaro, cardinal en 1690, avait succédé à Innocent XII en 1700. Il occupa le trône pontifical jusqu'en 1721. Son acte le plus célèbre est la promulgation de la bulle *Unigenitus* en 1713, portant condamnation du livre des *Réflexions Morales* du P. Quesnel.

se borne à ce qui regarde la cour de Parme, Sa Majesté veut cependant qu'il assure encore le grand-duc de Toscane [1] de l'affection véritable qu'Elle a pour lui et de l'affliction qu'Elle ressent de voir le prince de Toscane [2] sans successeur.

Il peut assurer le Grand-Duc que Sa Majesté a loué la résolution qu'il a prise d'appeler auprès de son fils l'Electrice Palatine [3] à la succession de ses Etats. Mais, comme il y a lieu de craindre que cette disposition ne soit casuelle, il paroît de la prudence d'un prince aussi éclairé que le Grand-Duc de porter ses vues encore plus loin et de choisir pour lui succéder un jour un Prince assez puissamment soutenu pour maintenir la disposition que le Grand-Duc aura faite.

Le Roi n'en désigne aucun ; mais, comme Sa Majesté a pour objet principal le maintien du repos de l'Europe en général et celui de l'Italie en particulier, Elle sera toujours disposée à donner son appui aux projets qui pourront contribuer à l'un et à l'autre.

Le sieur Albergotti lui rendra compte des vues que le Grand-Duc voudra lui confier sur un point si important à la liberté de l'Italie, que les Allemands chercheront un moyen d'opprimer, si les mesures prises pour les en empêcher ne sont soutenues, et l'intention de Sa Majesté est de faire connoître en toutes occasions ses soins et son application continuelle pour le maintien de la tranquillité générale.

1. Cosme III de Médicis, né en 1642, qui avait succédé à son frère Ferdinand II en 1671.

2. Cosme III eut de son mariage avec Marguerite-Louise, fille du fameux Gaston d'Orléans, deux fils : Ferdinand de Médicis, prince de Toscane, mort en 1713 sans postérité, et Jean-Gaston, né en 1674, qui succéda à son père.

3. Le grand-duc maria sa fille Anne-Marie-Louise, en 1691, à Jean Guillaume électeur palatin du Rhin.

V

LE SIEUR DE LOZILIÈRE

1725

Le duc d'Orléans, après une longue brouille avec la cour d'Espagne, avait, en gage de réconciliation, arrêté le mariage du roi de France avec l'infante Marie-Anne-Victoire, fille de Philippe V et d'Elisabeth Farnèse, née en 1716. Malgré son jeune âge, l'infante fut envoyée à la cour de France (janvier 1722). Quand le duc de Bourbon arriva au pouvoir, il rompit subitement avec la cour d'Espagne et renvoya l'infante (avril 1725) pour marier au plus vite Louis XV avec Marie Lecksynska, fille du roi de Pologne détrôné, Stanislas Lecksynski. Louis XV avait été gravement malade au commencement de 1725, et on jugeait prudent de le marier immédiatement, sans attendre que l'infante, qui n'avait que six ans, eût atteint l'âge nubile. Au surplus, le mariage espagnol plaisait à la maison d'Orléans, ennemie du duc de Bourbon.

Bien qu'on eût reconduit l'infante avec beaucoup d'égards et en la comblant de cadeaux, la cour d'Espagne fut cruellement blessée. Les deux princesses d'Orléans, dont l'une était fiancée à l'infant don Carlos, furent aussitôt renvoyées en France.

Le brusque revirement du gouvernement français n'avait pas soulevé de colère qu'à la cour de Madrid ; il avait produit encore une vive émotion à la cour de Parme, unie par les liens du sang à celle d'Espagne. C'est pour diminuer cette mauvaise impression et pour exposer les nécessités politiques qui avaient changé les résolutions du roi et de ses ministres que le sieur de Lozilière fut envoyé à Parme en 1725 avec l'instruction qui suit. Le comte de Morville était alors ministre des affaires étrangères.

INSTRUCTION POUR LE SIEUR DE LOZILIÈRE [1] ALLANT AUPRÈS DU DUC DE PARME [2].

Le sieur de Lozilière, au moyen de la copie ci-jointe d'un mémoire que le Roi envoie à tous ses ministres et autres personnes qui le servent dans les pays étrangers, se trouvera instruit de la résolution importante et nécessaire que Sa Majesté a prise de condescendre aux vœux et aux instances très pressantes de ses sujets qui, depuis longtemps, lui demandent d'assurer sa postérité, s'expliquant par la bouche des personnes de tous les ordres de l'Etat, qui, par leur naissance, par leurs dignités ou par leurs emplois, ont quelque accès auprès de Sa Majesté.

Cette résolution portant avec elle la triste contrainte de ne plus penser aux engagements pris pour le mariage du Roi avec l'Infante d'Espagne, et le duc de Parme ayant tant de sujets de s'intéresser au sort de cette jeune Princesse, le Roi par un mouvement d'affection dont il l'honore, veut bien envoyer auprès de lui le sieur de Lozilière qui, par la manière dont il lui apprendra cet événement, adoucira l'amertume qu'il causera à ce Prince, s'il venait à en être instruit seulement par la voix publique.

Au moment que le sieur de Lozilière aura reçu ces présents ordres, il conférera avec le comte de Cambis [3], de qui il prendra les conseils pour la plus parfaite exécution de ce qui est commis à ses soins, et il fera toutes les dispositions nécessaires pour son voyage, de sorte qu'il puisse partir dans le même jour; enfin il se rendra avec la plus grande diligence où sera le duc de Parme.

1. Désigné un moment pour une ambassade extraordinaire auprès de l'électeur de Cologne Clément-Auguste... (Cf. Lebon. *Recueil des Instructions... Bavière, Palatinat, Deux-Ponts*, p. 174.)

2. *Arch. des Aff. Étr.* Parme, VII.

3. Il avait pris part aux guerres de Louis XIV sous le nom de Chevalier de Velleron. Cambis fut ambassadeur en Savoie jusqu'en 1728; lieutenant général des armées du roi (1734), il mourut en 1736 au cours d'une ambassade en Angleterre.

Il lui présentera la lettre du Roi écrite à ce Duc en créance sur lui. Le sieur de Lozilière entrera aussitôt en matière, et la traitera dans l'esprit et dans les termes des mémoires dont il a été parlé ci-dessus. Il emploiera toute son habileté pour donner aux motifs de la résolution du Roi le poids et la force dont ils sont susceptibles. Après avoir mis dans toute son évidence la nécessité absolue du parti que le Roi prend, le sieur de Lozilière exposera encore plus pathétiquement, s'il est possible, la vive affliction qu'éprouve le Roi de voir que ce parti indispensable est accompagné de circonstances si douloureuses pour le roi et la reine d'Espagne. Il passera ensuite à ce que ces mêmes circonstances ont de sensible pour le duc et la duchesse de Parme, et il fera voir que la considération de leur peine augmente beaucoup celle de Sa Majesté en cette occasion. Il faut que ces témoignages des sentiments présents du Roi pour leurs Majestés catholiques et pour le duc de Parme soient suivies des assurances de ceux que Sa Majesté conservera toujours pour ce dernier ; et de là le sieur de Lozilière passera, mais sans affectation, aux moyens qu'a ce Prince de les mériter, et de s'en procurer les effets. Ces moyens consistent dans les soins et dans les efforts qu'il est en situation d'employer pour calmer l'agition qui sera à la cour de Madrid dans les premiers temps qui suivront la notification de la rupture des conventions faites pour le mariage de l'Infante avec le Roi. Le sieur de Lozilière mettra en œuvre toutes les raisons qui doivent déterminer le duc de Parme à faire servir le crédit qu'il a auprès du Roi et de la Reine catholiques, à les empêcher de s'abandonner aux mouvements d'un ressentimeut qui seroit également préjudiciable à leur gloire et à leurs intérêts. Le duc de Parme en a un très grand à les bien conseiller; ainsi il y a lieu d'espérer que les discours du sieur de Lozilière seront efficaces, et que ce Prince, indépendamment de la conviction où il doit être que l'union de la France et de l'Espagne lui est très importante, sentira l'étendue du mérite qu'il est en état de se faire auprès du Roi et de la reine d'Espagne, par le succès des insinuations et des inspirations sages et prudentes qu'il fera parvenir à Madrid ; mérite qui aura lieu dès à présent à l'égard du Roi et l'aura

bientôt aussi à l'égard de Leurs Majestés catholiques. Car, quel que soit le premier essor de leur chagrin, elles ne peuvent tarder longtemps à reconnoître qu'elles doivent céder à la raison et au véritable intérêt des deux monarchies, et, par conséquent, à se tenir obligées au duc de Parme qui leur aura donné des avis convenables à l'une et à l'autre. Quoi qu'il en soit, le principal objet de la commission confiée au sieur de Lozilière est d'engager le duc de Parme à donner au Roi et à la reine d'Espagne de semblables conseils; mais il sera de son habileté et de son adresse d'y amener ce Prince, sans qu'il paroisse que ce soit une demande que le Roi lui fait faire; et il s'étudiera à faire en sorte que sa mission semble un effet de la bienveillance du Roi, et nullement une recherche de l'intervention du duc de Parme pour modérer le ressentiment de la cour de Madrid.

Quand il se sera acquitté de ce dont il est chargé à l'égard de ce Prince, il demandera d'avoir l'honneur de voir aussi la duchesse de Parme[1], à qui il parlera dans le même sens à tous égards. Il n'est point prescrit de terme au séjour que le sieur de Lozilière fera à la cour de Parme, mais il ne doit pas être porté au delà de six ou sept jours, et rien ne semble devoir l'y retenir (qu'une réquisition formelle que lui en ferait le duc de Parme) dès qu'il aura rempli ce qui lui est marqué par ce mémoire. Il reviendra ensuite à Turin, d'où il rendra compte de ce qu'il aura fait, et continuera d'y séjourner aussi longtemps que le désirera le comte de Cambis, à qui il ne cachera rien de ce qui se sera passé dans son voyage à la cour de Parme.

Fait à Versailles, le 13 mars 1725.

1. C'était, comme on l'a vu plus haut, Sophie-Dorothée, mère d'Élisabeth Farnèse.

VI

LE COMTE DE MAULEVRIER

1749

Deux des plus vieilles et plus illustres dynasties princières de la Péninsule, la maison des Farnèse et celle des Médicis, allaient s'éteindre presque en même temps ; les questions successorales de Parme et de Toscane, qui s'enchevêtrent, vont dominer pendant quelques années la politique italienne. A Parme, Antoine Farnèse, frère du duc François et le dernier mâle de sa famille, agonisait depuis de longs mois, si misérable dès son enfance qu'on avait douté longtemps qu'il pût prendre la couronne et qu'il n'entendît, d'un bout à l'autre de son règne, parler que de sa mort : pendant qu'Élisabeth Farnèse, légitime héritière du duché, le revendiquait pour son fils don Carlos, l'Empereur, qui craignait avec raison de voir se reforme en Italie une dynastie bourbonnienne, prétendait exercer sur le duché le droit de suzeraineté, lequel appartenait depuis longtemps au Pape, et exiger du futur duc l'hommage féodal. Quant au duc de Toscane, Cosme III, qui avait d'abord formé le singulier projet de stipuler par son testament qu'après sa mort la République de Florence serait rétablie, il avait fini par vouloir assurer l'héritage de son duché, après l'extinction de la descendance masculine, à la princesse Palatine sa fille. Mais les grandes puissances avaient d'autres desseins. Élisabeth Farnèse, sous prétexte d'une lointaine parenté avec les Médicis, proposa de donner son fils don Carlos comme successeur à Jean-Gaston, fils de Cosme III, avec qui finissait la maison. Le traité de la quadruple alliance (1718) exclut en effet la Palatine, et promit les deux successions, celle de Parme et celle de Toscane, aux enfants de Philippe V et d'Élisabeth. L'Empereur réservait ses droits de suzeraineté.

Cependant, à la suite du renvoi de l'infante et du congrès de Cam-

brai (1724), un rapprochement avait eu lieu entre l'Espagne et l'empereur Charles VI qui ne demandait pas mieux que d'abandonner la quadruple alliance et se défiait des puissances maritimes. En échange de la reconnaissance de la Pragmatique sanction, Philippe V obtint de l'Empereur, par les traités de Vienne (1725), la promesse secrète de l'investiture des duchés de Parme et de Toscane pour l'infant don Carlos, promesse qui fut garantie par le corps germanique; le jeune prince devait épouser l'aînée des filles de Charles VI, l'archiduchesse Marie-Thérèse.

L'entente ne fut pas de longue durée entre les Habsbourg et les Bourbons d'Espagne. Comme l'Empereur ne se pressait pas d'exécuter la promesse relative au mariage, le cardinal Fleury, qui veillait, parvint, au congrès de Soissons (1728), à brouiller les deux alliés de la veille. Élisabeth, qui, depuis la décrépitude du roi, était devenue seule maîtresse du pouvoir, conçut alors des craintes sur la réalisation des engagements pris par l'Empereur au sujet du duché de Parme, et préféra à la garantie de l'Autriche celle de l'Angleterre et de la France. Par le traité de Séville (avril 1729), le cardinal Fleury et le cabinet anglais assurèrent, en effet, le duché de Parme et la Toscane à don Carlos ; l'Espagne s'était assuré le droit d'occuper les places de ces deux États, Livourne, Porto-Ferrajo, Parme et Plaisance, par six mille hommes de troupes royales.

L'Empereur se montra très irrité. Il se refusait à laisser les Espagnols prendre position en Italie du vivant des ducs de Parme et de Florence et appuya de toutes ses forces le mécontentement des deux princes dont on escomptait la fin.

Le duc Antoine mourut au mois de janvier 1732 ; les troupes de l'Empereur entrèrent aussitôt dans le duché de Parme, pendant que celles du roi d'Espagne pénétraient dans la Toscane, et les deux armées allaient en venir aux mains quand l'Angleterre s'entremit, s'offrit à reconnaître la Pragmatique, à condition que l'Autriche admît en Italie les garnisons espagnoles et acquit en outre l'assurance que l'archiduchesse n'épouserait pas un Bourbon. L'adhésion de l'Espagne et celle de la duchesse de Parme au traité anglo-autrichien furent obtenues sans trop de peine. L'infant don Carlos prit possession des duchés.

Cet arrangement bâtard, qui était conclu d'ailleurs aux dépens des intérêts français, dura ce que duraient les caprices d'Elisabeth. Chauvelin, ambassadeur du Roi à Turin, ménagea une alliance entre le roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel III, et l'infant don Carlos qui devait être investi du royaume des Deux-Siciles et céder Parme à son frère don Philippe ; l'ambition de la Reine serait satisfaite ainsi pour ses deux fils. Pour la Sardaigne, on lui offrit le Milanais et le Mantouan ; Charles-Emmanuel céderait la Savoie à la France comme compensation.

Don Carlos fit rapidement la conquête de son nouveau royaume ; pendant que les Autrichiens et les Franco-Sardes se disputaient Parme et Milan, il entrait à Naples et se faisait couronner le 25 mai 1734. On se trouva ainsi, l'année d'après, au début des conférences de Vienne, en présence de l'*uti possideatis* et force fut pour les ambitions et les appétits les plus contradictoires de s'incliner devant les faits accomplis. Les Deux-Siciles furent reconnues à don Carlos, ainsi que les présides de Toscane. Le Milanais fut restitué à l'Autriche, sauf les deux districts de Novare et de Tortone, que reçut Charles-Emmanuel. La Lorraine, érigée en électorat, était donnée à Stanislas Leczinski, avec retour à la France. Le duc de Lorraine, François, qui épousa peu après Marie-Thérèse et fut couronné roi des Romains, obtenait le duché de Parme et de Plaisance comme fief immédiat de l'Empire, en attendant de l'échanger contre le duché de Toscane, à la mort du dernier Médicis, Jean-Gaston. La vieille affaire de Castro et Ronciglione, dont il ne sera plus désormais question, était réglée au profit du pape auquel ces territoires étaient abandonnés à perpétuité.

La diplomatie cependant n'avait pas encore épuisé toutes ses combinaisons et les petits Etats italiens vont encore changer plusieurs fois de propriétaires. Charles VI étant mort, toutes les puissances continentales élevèrent des prétentions à sa succession qu'il avait confiée aux mains de Marie-Thérèse et la reconnaissance de la Pragmatique, à laquelle l'Empereur avait attaché tant de prix, demeura non avenue. Elisabeth Farnèse, qui n'avait consenti qu'à regret à laisser échapper Parme et Plaisance, s'empressa aussitôt de les réclamer pour l'infant don Philippe, pendant que le roi de Sardaigne cherchait à reconquérir le Milanais et que la guerre se rallumait ainsi sur tous les points. On en connaît les principaux incidents. Don Philippe, mal soutenu par la France et combattu par Charles-Emmannel, qui l'accusait avec raison de lui disputer le Milanais, fit preuve de la dernière incapacité. Les plans formés par d'Argenson pour chasser les Autrichiens d'Italie et pour former une confédération des Etats de la péninsule, ne purent aboutir. Les Franco-Espagnols éprouvèrent sous les murs de Plaisance un véritable désastre qui fut suivi d'autres revers. Le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748, mit fin à la guerre, et régla, « la succession d'Autriche en Italie ». Don Carlos garda la Sicile et Naples ; don Philippe obtint les duchés de Parme et de Plaisance auxquels on ajouta Guastalla, Sabionette et Bozzolo, dont l'Autriche était devenue maîtresse en 1746, par suite de l'extinction de la dynastie des Gonzague. Après la mort de l'infant, pour le cas où il ne laisserait pas d'héritier direct, Parme et Guastalla devaient faire retour à l'Empire, Plaisance à la Sardaigne. En résumé, le duché de Parme était reconstitué, les deux infants d'Espagne établis en Italie et

François de Lorraine maintenu dans le duché de Toscane, dont il avait pris possession à la mort de Jean-Gaston de Médicis.

C'est à partir du traité d'Aix-la-Chapelle que la cour de France décida d'entretenir régulièrement un ministre plénipotentiaire auprès du duc de Parme. L'instruction suivante fut donnée au comte de Maulevrier par le marquis de Puysieux, ministre des affaires étrangères.

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR COMTE DE MAULEVRIER [1], LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI, ALLANT EN QUALITÉ DE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE SA MAJESTÉ AUPRÈS DE L'INFANT D'ESPAGNE, DON PHILIPPE DUC DE PARME, DE PLAISANCE ET DE GUASTALLA [2].

9 septembre 1749.

Comme ce n'est point sur l'étendue et sur la force des États que le sérénissime Infant Don Philippe possède en Italie, mais sur son auguste naissance et sur l'honneur qu'il a d'être gendre et proche parent du Roi, que Sa Majesté mesure les sentiments et les attentions qu'elle veut lui marquer, elle a pris la résolution d'entretenir auprès de ce prince un ministre plénipotentiaire.

Le Roi s'est d'autant plus déterminé à choisir pour cet effet le sieur comte de Maulevrier, que Sa Majesté, qui connaît ses talents et son zèle, a voulu lui donner en cette occasion une preuve de la satisfaction qu'elle a des services militaires qu'il lui a rendus, et le mettre à portée de lui en rendre de nouveaux dans l'exercice des fonctions qu'elle veut bien lui confier. Elle a même jugé que la présence du comte de Maulevrier, qui a souvent eu l'honneur de faire sa cour à l'Infant pendant la dernière guerre et qui en a reçu des témoignages de bonté, serait particulièrement agréable à ce prince.

1. Louis-René-Edouard Colbert, comte de Maulevrier, lieutenant général des armées du Roi, petit-fils du général Edouard-François qui était frère du grand Colbert. Il naquit le 13 septembre 1699 et mourut le 29 novembre 1750. Lieutenant général d'Anjou et colonel de régiment de Piémont, il prit part aux campagnes d'Allemagne et d'Italie. Il fut lieutenant général en 1745.

2. *Arch. des Aff. Étr.* Parme, X.

Le Roi, qui ne charge pour le moment présent le comte de Maulevrier d'aucune négociation, lui prescrit uniquement de se rendre incessamment à Parme afin de féliciter l'Infant, au nom de Sa Majesté, sur son heureuse arrivée dans ses États : il ajoutera à ce qu'il dira sur ce sujet les assurances les plus formelles de la tendresse du Roi pour ce prince et de l'intérêt que Sa Majesté prend et prendra toujours à tout ce qui pourra avoir rapport au repos et au bonheur de l'Infant.

Le premier devoir du comte de Maulevrier sera, pour remplir les intentions de Sa Majesté, de se concilier, autant qu'il sera possible, la confiance de ce jeune prince, et de se mettre par là à portée de pouvoir dans la suite exercer avec plus de facilité et de succès les ordres que Sa Majesté jugera à propos de lui envoyer. Il faudra, pour y parvenir plus sûrement, qu'il s'applique à étudier le caractère, les qualités personnelles et les inclinations de l'Infant et à démêler successivement et sans affectation sa façon de penser non seulement sur sa position actuelle, mais encore sur les principes d'administration qu'il se propose de suivre dans le gouvernement de ses États, et sur les événements que pourroient occasionner par rapport à lui les révolutions qui ne sont que trop fréquentes dans les affaires générales de l'Europe, surtout depuis le commencement de ce siècle.

Le comte de Maulevrier tâchera aussi de pénétrer avec certitude et précision quelles sont les idées de l'Infant sur ce qu'il croit pouvoir se promettre de l'amitié des Rois ses frères ; quelles liaisons il entretient avec eux, avec la Reine sa mère et avec les ministres des Cours de Madrid et de Naples ; quelles sont les personnes qui ont la principale influence et le crédit prédominant sur son esprit et dans la décision des affaires qui sont relatives aux trois duchés dont il vient de prendre possession ; quels sont leurs talents, leurs préjugés ou leurs affections.

Le comte de Maulevrier devra également examiner avec soin en quel état sont ces trois duchés, les finances, les troupes, les fortifications, les arts et le commerce ; enfin il ne négligera rien pour se procurer à ces différents égards les connaissances

les plus justes et les plus détaillées et pour rendre un compte exact à Sa Majesté des notions qu'il aura acquises.

Il serait inutile de discuter ici les avantages et les inconvénients de l'établissement de l'Infant en Italie. Il n'a pas tenu au Roi que cet établissement ne fût plus considérable, plus décent et mieux assuré, Sa Majesté avait donné à cet égard les ordres les plus précis à ses plénipotentiaires aux conférences d'Aix-la-Chapelle et ils les ont exécutés avec zèle, mais la nécessité des circonstances ne leur a pas permis de rien obtenir au delà des trois duchés ; d'ailleurs, l'augmentation de quelques petits États de plus, en ajoutant au revenu, ne l'auroit pas rendu plus solide.

L'Infant doit chercher sa principale sûreté dans une administration prudente et économe, dans l'amour qu'il inspirera à ses sujets pour sa personne et pour son gouvernement, et dans l'attention qu'il aura de se ménager les puissances voisines. Ce n'est qu'avec peine qu'elles ont consenti à introduire dans le centre de l'Italie un second prince de la maison de Bourbon, mais elles cesseront vraisemblablement de voir avec jalousie et nquiétude ce nouvel établissement, si l'Infant ne paraît occupé que du soin de régir ses États sans aucune vue d'ambition et d'agrandissements. Cependant, comme il peut arriver des moments critiques où ces puissances croiroient de leur intérêt de marquer à ce prince leur mauvaise volonté, il est d'une sage politique de prévoir ces conjonctures et de prendre d'avance des mesures efficaces pour se mettre à l'abri de tout danger. C'est sur quoi le Roi se concertera avec le roi d'Espagne [1], et le comte de Vaulgrenant [2], ambassadeur de Sa Majesté à la cour de Madrid, a déjà eu quelques conférences sur ce sujet avec les ministres de Sa Majesté catholique.

Il est assez vraisemblable que l'Infant et ceux qui ont l'hon-

1. Philippe V, depuis longtemps très malade, était mort le 9 juillet 1746, laissant la couronne d'Espagne au prince des Asturies, né en 1713, de son premier mariage avec Gabrielle de Savoie. L'avènement de Ferdinand VI modifia entièrement la politique de la cour de Madrid que dirigeait depuis trente ans sa belle-mère Élisabeth Farnèse.

2. Le comte de Vaulgrenant, colonel d'infanterie, ambassadeur de France en Sardaigne (1731), en Espagne (1734), en Russie (1738), en Saxe (1745), en Espagne (1748). (Cf. Farges. *Recueil des Instructions. Pologne*, II.)

neur de lui être particulièrement attachés chercheront à pénétrer, au moyen des questions qu'ils feront au comte de Maulevrier, quelles sont les dispositions du Roi par rapport à ce Prince, surtout pour le cas où le Roi d'Espagne, mourant sans laisser d'héritier direct de sa couronne, le roi de Naples monterait par le droit de sa naissance sur le trône de Castille.

Le comte de Maulevrier devra avoir une extrême attention à ne jamais s'expliquer par rapport à un objet aussi délicat, et sur lequel les événements pourront seuls indiquer le système qu'il conviendra de suivre par préférence. On se bornera à lui donner ici, pour son information particulière, des idées générales qui lui feront encore plus sentir la nécessité de la circonspection et du silence que le Roi lui prescrit.

Il est vrai qu'il n'a été stipulé par aucun traité que le roi Don Carlos devenant Roi d'Espagne ne pourra pas jouir en même temps du royaume des Deux-Siciles ; on peut cependant faire valoir pour soutenir cette thèse les termes de l'article 5 de la quadruple Alliance[1] où il est dit qu'aucun des Duchés qui furent dès lors assurés à ce prince *ne pourra et ne devra jamais dans quelque temps ou en quelque cas que ce soit, être possédé par aucun Prince qui sera en même temps Roi d'Espagne.* Il est certain que l'intention des Puissances contractantes fut alors de prévenir qu'un Roi d'Espagne ne pût jamais posséder aucun Etat en Italie, et il ne faut pas douter qu'elles ne s'opposassent au projet que formeroit le roi Don Carlos de réunir sur sa tête ces deux couronnes ; mais il n'a été convenu nulle part que ce Prince montant sur le Trône d'Espagne ne laisseroit pas à un de ses enfants la couronne des Deux-Siciles.

Le traité de Paix de 1738[2] l'y autorise même de la manière la plus formelle.

L'empereur Charles VI dans son acte de renonciation au royaume des Deux-Siciles et aux places de la côte de Toscane dites *degli presidii* s'exprime dans les termes suivants : *Nous transférons ces mêmes droits, actions et prétentions au sérénissime*

1. La quadruple alliance conclue à Londres le 2 août 1718 entre la France, l'Angleterre, les Provinces-Unies et l'Autriche.

2. Traité de Vienne.

et très puissant prince Charles, Infant d'Espagne, et à ses descendants mâles et femelles nés de légitime mariage, et ce n'est qu'à leur défaut que ces mêmes droits sont cédés et tranférés aux frères puînés de ce Prince suivant l'ordre de progéniture.

Le Traité d'Aix-la-Chapelle n'a rien statué de contraire à cette disposition, il y est dit, article 7 : *que les Duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla appartiendront à l'avenir au Sérénissime Infant Don Philippe pour être possédés par lui et ses descendants mâles nés en légitime mariage... conformément et sous les conditions exprimées dans les actes de cession de l'Impératrice Reine de Hongrie et de Bohême*[1] *et du Roi de Sardaigne.*

Or, ces actes de cession rappellent l'article 4 des préliminaires d'Aix-la-Chapelle, le *droit de recession aux présents possesseurs de ces trois duchés* (l'Impératrice Reine et le roi de Sardaigne), *après que Sa Majesté le roi des Deux-Siciles aura passé à la couronne d'Espagne, ainsi que dans le cas où ledit sérénissime Infant Don Philippe viendroit à mourir sans enfant.*

Cette clause a été transcrite mot pour mot dans l'acte de cession du roi de Sardaigne, mais l'acte de cession de l'Impératrice reine de Hongrie et de Bohême, sans s'attacher scrupuleusement à la lettre de cet article des préliminaires, en a saisi l'esprit et énonce expressément que le cas de la concession aura lieu si l'Infant Don Philippe devient roi ou d'Espagne ou des Deux-Siciles, ou si ce Prince meurt sans enfants mâles.

Il s'en suit évidemment qu'en vertu du traité d'Aix-la-Chapelle, les Etats de Parme, de Plaisance et de Guastalla devront revenir aux possesseurs de qui l'Infant les a reçus, dès que Don Carlos régnera en Espagne. Les préliminaires et l'acte de cession du roi de Sardaigne ne laissent aucun doute à cet égard. Mais que deviendra alors l'Infant Don Philippe ? C'est ce qui n'a pas été prévu. Ce qu'il y a en apparence de plus favorable dans l'acte de cession de l'Impératrice Reine ne donne pas réellement plus de consistance à l'établissement de ce Prince ; en effet, la cour de Vienne conviendra que le cas de la recession ne doit avoir lieu que lorsqu'il montera sur le trône ou

1. Marie-Thérèse.

d'Espagne ou des Deux-Siciles ; mais elle soutiendra que le roi Don Carlos passant à Madrid, l'Infant Don Philippe doit le remplacer à Naples. Qu'arrive-t-il cependant si le frère aîné ne veut point céder à son cadet la possession des Deux-Siciles, et de quel droit pourra-t-on exiger du premier qu'il dépouille ses propres enfants d'un patrimoine que la naissance et les traités leur assurent ?

Ce qu'on vient de dire suffit pour faire sentir au comte de Maulevrier avec quel soin il doit éviter d'entrer en aucune discussion en détail sur une matière si embrouillée par elle-même, et que les raisonnements n'éclarcissent certainement pas. Il faut donc absolument que dans toutes les occasions où on feroit tomber les conversations sur ce sujet, il se borne à répondre que la prudence humaine ne sauroit tout prévoir et tout prévenir, mais que, quels que puissent être les événements, l'Infant Don Philippe éprouvera toujours les marques les plus sensibles de la tendresse et des bontés du Roi et de l'intérêt que Sa Majesté prend à son sort. Quant au reste, l'Infant doit se conduire de façon à se concilier de plus en plus l'amitié des Rois ses frères, et surtout du roi d'Espagne, de qui il doit attendre les secours les plus essentiels en tout genre, et auquel il doit marquer par conséquent la confiance la plus entière et la plus constante. Il est vrai que la rigueur dont Sa Majesté catholique a usé envers l'Infant depuis la mort de Philippe V n'annonce pas des dispositions bien favorables de la part de la cour de Madrid. La suppression de la charge de grand amiral et l'abandon presque total dans lequel on laisse ce Prince ne prouvant que trop évidemment que l'Espagne n'a désiré de lui former un établissement que pour s'en débarrasser à quelque prix que ce fût. Cependant, il paraît, par les relations du comte de Vaulgrenant, que les ministres espagnols sentent l'indécence et le danger de la position de l'Infant et que la cour de Madrid est résolue de prendre, de concert avec le Roi, les précautious les plus efficaces pour soutenir ce Prince et pour le mettre à l'abri, autant qu'il sera possible, des inconvénients auxquels il serait vraisemblablement exposé, si on n'avoit pas l'attention de les prévenir à temps. Le comte de Maulevrier peut lui donner en toute

occasion les assurances les plus précises du zèle avec lequel le Roi travaillera dans la même vue.

Quoique l'Espagne ne paroisse rien moins que disposée à augmenter par des bienfaits en argent les revenus de l'Infant Don Philippe, il est hors de doute qu'elle voudra conserver une influence prédominante de persuasion et même d'autorité sur ce Prince et sur l'administration de ses États. Elle vient d'en donner une preuve sensible en cassant la régie qui avait été établie pour la perception des revenus des trois duchés, et les ministres espagnols ont formellement déclaré au comte de Vaulgressant que le marquis de Boudad-Réal, que le roi d'Espagne envoie à Parme pour y résider en qualité de son ministre plénipotentiaire, a ordre d'employer, quand il le croira nécessaire, le nom et même l'autorité de Sa Majesté catholique pour engager l'Infant à n'agir que suivant les intentions du Roi son frère. Il est juste que, l'établissement de l'Infant étant principalement l'ouvrage de l'Espagne, elle s'occupe du soin de lui donner la consistance dont il est susceptible, et le Roi ne prétend nullement partager avec elle les détails qui peuvent avoir rapport à l'administration intérieure et économique des trois duchés. Le comte de Maulevrier se bornera donc à être exactement instruit de tout ce qui se passera relativement à cet objet pour en rendre compte à Sa Majesté, mais sa conduite sera d'ailleurs purement passive à cet égard, et il évitera surtout de paraître désapprouver les arrangements que la cour de Madrid jugera à propos de faire dans la maison et dans les affaires de l'Infant. Si ce Prince lui confie quelques fois ses peines et lui demande des conseils, le comte de Maulevrier se renfermera dans des assurances générales de bienveillance de la part du Roi, et il exhortera l'Infant à se conformer avec docilité aux volontés de Sa Majesté catholique, sans marquer ni aigreur ni mécontentement contre les ministres qui en seront les dépositaires et les exécuteurs. Le ministre du Roi ne sauroit porter trop loin la prudence et la circonspection sur une matière si importante et si délicate, et il devra toujours s'expliquer de façon à ne point indisposer l'Infant et à se ménager sa confiance en paroissant s'intéresser sincèrement à sa satis-

faction, sans cependant le flatter sur ses goûts et ses prétentions qui ne soient pas conformes aux vues de l'Espagne, et en évitant aussi de heurter de front et trop ouvertement les sentiments de ce jeune Prince ; en un mot, en donnant à tous ses discours la mesure convenable pour se rendre agréable sans complaisance outrée, et sans exciter la jalousie et la défiance des Espagnols, qui ne sont que trop susceptibles de prendre légèrement des ombrages peu fondées.

Il eût été fort à désirer que le ministre plénipotentiaire, qui résidera à Parme de la part de la cour de Madrid, fût un homme assez supérieur par sa naissance, par ses talents et par la fermeté pour se concilier à de si justes titres la considération et le crédit nécessaires afin de diriger les délibérations et les démarches de l'Infant ; mais en même temps qu'on accorde au marquis de Boudad Real le mérite de la sagesse et de la probité, on lui refuse les autres qualités qui conviendroient à la place qu'il va occuper. On prétend que sa femme le gouverne absolument.

Elle a été autrefois caméristé de feue madame la Dauphine [1] à qui elle étoit fort attachée. On dit d'ailleurs beaucoup de bien du caractère et des intentions de la marquise de Boudad Réal, et le comte de Vaulgrenant est persuadé que le comte de Maulevrier peut prendre toute confiance en elle et l'employer utilement dans les occasions où il s'agiroit d'engager son mari à des choses justes et raisonnables.

Le sieur Carpentero qui, après avoir été ministre d'Espagne en Suisse, avoit été placé à la tête des bureaux des affaires étrangères à Madrid, est actuellement secrétaire d'État à Parme. Il est vraisemblable que don Joseph Carvajal, son bienfaiteur, l'aura choisi de préférence pour cet emploi, comme un homme sur l'attachement et la fidélité duquel il croyoit pouvoir compter. Ainsi le sieur Carpentero, ajoutant à l'autorité du devoir les motifs de la reconnaissance et de l'intérêt, ne manquera pas de rendre compte exact à don Joseph Carvajal de tout ce qui se

1. Marie-Thérèse-Antoinette-Raphaëlle, née en 1726, fille de Philippe V et d'Elisabeth Farnèse, première femme du Dauphin, frère de Louis XVI, morte en 1746 après un an de mariage. Quelques difficultés s'élevèrent entre la France et l'Espagne pour la restitution de sa dot.

passera à Parme, et le comte de Maulevrier ne sauroit être trop attentif à ne rien dire ou faire, dont ce secrétaire d'État pourroit abuser dans les relations qu'il fera passer à la cour d'Espagne. Le comte de Maulevrier doit au contraire mettre dans ses discours et sa conduite avec le sieur Carpentero tout ce qui pourra le plus persuader à Madrid que le Roi ne l'a chargé que de seconder les vues des ministres espagnols et de concourir avec toutes les mesures qu'ils jugeront être les plus convenables à la gloire et aux avantages de l'Infant.

Ce jeune Prince a, parmi ses domestiques, quelques François qu'il honore d'une bonté particulière; le comte de Maulevrier a trop d'usage du monde et connoît trop ce qu'il se doit à lui-même et à la dignité du ministère que le Roi lui confie pour ne pas se renfermer avec ces sortes de domestiques dans les bornes qu'exige la différence des rangs et des conditions; mais il ne pourra être qu'utile de leur marquer quelques attentions distinguées. Ces canaux subalternes n'influent guère dans les affaires principales, mais comme ils sont quelques fois en état de procurer des notions intéressantes sur l'intérieur de la maison des Princes qu'ils ont l'honneur de servir, le comte de Maulevrier se servira, mais sans affectation, des moyens qu'il croira propres à inspirer assez de confiance en lui aux domestiques dont il s'agit, pour les engager à l'informer fidèlement de ce qui viendroit à leur connaissance.

Madame Infante[1] ne tardera pas à se rendre à Parme, et le comte de Maulevrier, à qui le Roi permet de venir jusqu'à Antibes pour s'y trouver lorsqu'elle y arrivera, connoît trop toute l'étendue de ce qu'il doit à cette Princesse pour qu'il soit nécessaire de lui donner des instructions à cet égard.

Le respect et l'attachement que toute la Cour et la nation espagnoles ont voués à madame Infante, et le regret général qu'elle a laissé à Madrid lorsqu'elle en est partie, sont de sûrs garants des sentiments qu'elle inspirera lorsqu'ils auront le bon-

1. Louise-Elisabeth de France, fille aînée de Louis XV, dite Madame Première, mariée à don Philippe le 26 août 1738. C'était la fille préférée de Louis XV. Elle mourut de la petite vérole, à Versailles, le 6 décembre 1759. De ce mariage naquirent trois enfants : un fils, Ferdinand, qui succéda à son père, et deux filles : Isabelle qui épousa l'empereur Joseph II; et Louise-Marie-Thérèse qui fut mariée au roi d'Espagne Charles IV, son cousin.

heur de la connoître. Elle a toutes les qualités de cœur et d'esprit qui conviennent à son auguste naissance, et il est extrêmement à désirer que l'Infant, docile aux exemples et aux conseils qu'elle lui donnera, s'applique principalement à gagner sa confiance et l'amour, non seulement des peuples soumis à sa domination, mais aussi de tous les Italiens en général et du petit nombre d'Espagnols qui auront l'honneur de l'approcher.

Rien ne serait plus naturel que les bontés particulières que madame Infante témoignera sans doute au ministre plénipotentiaire du Roi son père, mais le comte de Maulevrier sentira de lui-même avec quelle prudence il devra se conduire pour ne pas donner lieu de juger que c'est par ses insinuations que cette Princesse agit, et pour éviter sur un point si délicat la jalousie des ministres espagnols et peut-être celle de l'Infant, surtout dans les commencements d'une administration qui n'aura point encore une forme solide et une consistance sur laquelle on puisse compter.

Les mêmes motifs doivent engager le comte de Maulevrier à se renfermer avec la marquise de Leyde [1] dans les bornes des égards et de la politesse que son sexe et sa place exigent, et il aura l'attention la plus scrupuleuse de ne se livrer à aucune des factions et intrigues qui sont communément plus vives et plus dangereuses dans les petites que dans les grandes Cours. Il se contentera de tout voir et de tout examiner sans y prendre part, et de ménager sans affectation les canaux dont il croira pouvoir faire un usage utile pour le service du Roi.

Il n'est pas possible d'indiquer dans le mémoire, la façon dont le comte de Maulevrier aura à se conduire avec les Parmesans et les Plaisantins; il aura bientôt reconnu par lui-même quels sont ceux qui, par leur naissance, leurs emplois, leurs mérites personnels ou leur crédit auprès de leur maître, auront droit à des distinctions particulières de sa part, et il proportionnera aux notions qu'il aura acquises par l'expérience les égards qu'il leur marquera.

Le titre de ministre plénipotentiaire n'assujettit à aucun céré-

1. Dame d'honneur de l'Infante.

monial régulier; ainsi le comte de Maulevrier aura une liberté entière de faire sa cour à l'Infant et à l'Infante, et il n'exigera d'autres traitements de leur part que ceux qu'il peut attendre des fils de France, mais il est vraisemblable que ce Prince et cette Princesse, par respect et par attachement pour le Roi, se porteront d'eux-mêmes à lui faire éprouver l'accueil le plus favorable et les distinctions les plus marquées.

Le Roi lui fait remettre deux lettres de créance, l'une pour l'Infant et l'autre pour l'Infante, qu'il leur présentera dans ses premières audiences, en confirmant par ses discours tout ce que Sa Majesté leur écrit sur les sentiments de tendresse qu'elle a pour eux, et sur le vif intérêt qu'elle prend à leur repos et à leur bonheur.

Quant au cérémonial à observer dans les premières audiences ou dans les fonctions publiques, le comte de Maulevrier s'informera de ce qui aura été pratiqué par rapport au marquis de Boudad Real, et il s'y conformera exactement sans rien exiger au delà.

Il rendra compte exactement au ministre et secrétaire d'Etat à qui le Roi a confié le département des Affaires Etrangères, de tout ce qui lui paraîtra mériter l'attention et la curiosité de Sa Majesté. Il se servira pour cet effet du chiffre intitulé pour la dépêche, lorsque ce qu'il aura à mander exigera cette précaution, et il en fera usage conformément à la méthode expliquée dans le mémoire dont on a joint ici une copie.

Il aura également soin qu'on ne se serve jamais pour chiffrer les pièces directes qui pourroient lui être communiquées, que des chiffres qui sont uniquement destinés pour cela et dont on lui remet aussi les tables, celui pour les dépêches avec le ministre des Affaires Etrangères ne devant être employé à aucun autre usage.

Quant à la correspondance que le comte de Maulevrier entretiendra avec les ministres du Roi dans les cours étrangères et en particulier avec les ambassadeurs qui résident à Madrid et à Naples, il faudra la renfermer dans les bornes de la plus grande circonspection par rapport aux nouvelles dont il jugera devoir leur faire part, et il se servira également du chiffre qu'on joint ici pour entretenir cette correspondance.

On joint à cette instruction un mémoire concernant les droits que le duc de Saint-Pierre[1] prétend avoir sur le duché de Sabionnette, mais le comte de Maulevrier n'en fera aucun usage à moins qu'il ne reçoive des ordres sur ce sujet.

Le comte de Bielke, sénateur suédois, qui depuis son abjuration du luthérianisme réside à Rome et que le Roi honore d'une protection particulière, ayant supplié Sa Majesté de vouloir bien engager l'Infant don Philippe à le rendre habile à posséder des pensions sur les bénéfices situés dans les Etats de ce Prince, et qui sont à la nomination du Pape, le Roi a fait espérer au comte de Bielke que le ministre que Sa Majesté enverroit à Parme auroit ordre de seconder ses vues ; ainsi le comte de Maulevrier tâchera d'obtenir de l'Infant la grâce dont il s'agit en lui faisant connoître tout l'intérêt que le Roi veut bien y prendre.

Les instructions plus circonstanciées dont le comte de Maulevrier aura besoin dans la suite relativement aux affaires qui feront l'objet de sa mission lui seront envoyées successivement suivant que les circonstances le demanderont.

1. Le duc de Saint-Pierre, qui avait épousé une sœur de M. de Torcy, avait acheté au roi d'Espagne, Charles II, traitant comme duc de Milan, la principauté de Sabionette, située au nord du Pô, entre Parme et Mantoue. Il soutenait que cette cession devait être regardée comme charge du Milanais et que l'empereur qui avait acquis le Milanais et cédé Sabionette au duc de Guastalla devait en rembourser le prix.

VII

LE MARQUIS DE CRUSSOL

1751

Le comte de Maulevrier demeura un an à Parme ; rappelé à sa demande, le 3 novembre 1750, il s'apprêtait à rentrer en France lorsqu'il mourut presque subitement le 29 novembre. Le marquis de Crussol, qui avait été désigné pour le remplacer, reçut l'instruction suivante ; M. de Puysieux était ministre des affaires étrangères.

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR MARQUIS DE CRUSSOL[1], MARÉCHAL DES CAMPS ET ARMÉES DU ROI, ALLANT EN QUALITÉ DE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE SA MAJESTÉ AUPRÈS DE L'INFANT D'ESPAGNE DON PHILIPPE, DUC DE PARME, DE PLAISANCE ET DE GUASTALLA[2].

Le Roi, ayant résolu de remplacer auprès de l'Infant Don Philippe le feu comte de Maulevrier, son ministre plénipotentiaire auprès de ce Prince, Sa Majesté s'est d'autant plus volontiers déterminée à choisir pour cet emploi de confiance le sieur marquis de Crussol, qu'Elle connoît son talent et son zèle, dont il lui a donné des preuves constantes, surtout pendant la dernière guerre[3], où il s'est acquis une estime et une considé-

1. Pierre-Emmanuel de Crussol-Florensac, marquis de Crussol (1717-1758), maréchal de camp en 1748. Après diverses campagnes en Corse et en Italie, il fut nommé chevalier des ordres du Roi en 1753.

2. *Arch. des Aff. Étr.* Parme, XII.

3. La guerre de la succession d'Autriche.

ration générales, tant de la part des troupes du Roi que de celle de l'armée espagnole. Sa Majesté est persuadée qu'il se conduira avec la même capacité et le même succès dans l'exercice des nouvelles fonctions dont Elle veut bien le charger. Elle a jugé en même temps que la personne du marquis de Crussol qui a souvent eu l'honneur de faire sa cour à l'Infant et à l'Infante, et qui en a reçu des témoignages de bonté, leur seroit particulièrement agréable.

Les sentiments du Roi pour l'Infant et pour l'Infante n'étant susceptibles d'aucune variation, et les circonstances dans lesquelles le feu comte de Maulevrier fut envoyé à Parme, se trouvant aujourd'hui à peu près les mêmes, Sa Majesté a cru qu'il suffisoit de faire remettre au marquis de Crussol la copie ci-jointe du mémoire qui a servi d'instruction à son prédécesseur ; en effet la conduite du nouveau ministre doit être dirigée sur les mêmes principes qui ont servi de base à celle du feu comte de Maulevrier.

On joint ici deux lettres du Roi en créance sur le marquis de Crussol, l'une pour l'Infant et l'autre pour l'Infante, et, en les leur présentant dans ses premières audiences, il aura soin de conformer ses discours aux assurances que Sa Majesté leur renouvelle de ses sentiments de tendresse pour eux, et du vif intérêt qu'elle prend à leur repos et à leur bonheur.

Le marquis de Crussol rendra compte exactement au ministre et secrétaire d'Etat à qui le Roi a confié le département des Affaires Etrangères, de tout ce qui lui paroîtra mériter l'attention de Sa Majesté, et avoir quelque rapport au lieu de son service. Il fera usage pour cet effet du chiffre intitulé *Pour la dépêche* lorsque ce qu'il aura à mander exigera cette précaution, et il s'en servira conformément à la méthode dont on joint ici une copie et qui doit servir de règle invariable dans sa secrétairerie.

Quant à la correspondance que le marquis de Crussol pourra entretenir avec les ministres du Roi dans les Cours Etrangères et en particulier avec ceux qui résident à Madrid et à Naples, il sera essentiel qu'il la renferme dans les bornes de la plus grande circonspection par rapport aux nouvelles dont il jugera

convenable de leur faire part, et il se servira pour leur écrire du chiffre qu'on joint ici intitulé *de correspondance*.

Il aura également soin qu'on ne se serve, pour chiffrer les pièces qui pourroient lui être communiquées, que des tables qu'on lui remet aussi et qui sont uniquement destinées pour cela, le chiffre pour les dépêches au ministre des Affaires Etrangères ne devant jamais être employé à aucun autre usage.

Les instructions et les ordres plus circonstanciés, dont le marquis de Crussol pourroit avoir besoin dans la suite, lui seront envoyés successivement, suivant que les conjonctures et les événements l'exigeront.

Le Roi, ayant ordonné que tous ses ministres dans les Cours étrangères lui remettent à leur retour auprès de Sa Majesté une relation exacte de tout ce qui se sera passé de plus important pendant leur mission dans le lieu de leur résidence, soit par rapport aux négociations et au cérémonial, soit sur l'état des Pays où ils auront été employés, sur le caractère et les inclinations des Princes et de leurs Ministres, enfin sur tous les objets relatifs aux affaires publiques, le marquis de Crussol aura soin de préparer d'avance un mémoire qui renferme ces différents objets.

Le Roi veut aussi que ces Ministres, lorsqu'ils sont revenus à sa Cour, remettent en original les chiffres et tous les papiers concernant son service avec un inventaire sur la vérification duquel il leur en est donné une décharge.

Fait à Versailles, le 16 janvier 1751.

VIII

LE COMTE DE ROCHECHOUART

1754

Le marquis de Crussol resta trois ans à Parme (1751-1754[1]); sa mauvaise santé l'ayant obligé à prendre un congé, il fut remplacé, au mois de septembre, par le comte de Rochechouart. Les circonstances politiques n'ayant pas changé, l'instruction qui fut remise par Rouillé, ministre des affaires étrangères, au comte de Rochechouart, diffère à peine, dans son esprit et dans ses termes même, de celles qui avaient été remises à ses prédécesseurs, le marquis de Crussol et le comte de Maulevrier.

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR COMTE DE ROCHECHOUART[1], LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI ALLANT EN QUALITÉ DE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE SA MAJESTÉ AUPRÈS DE L'INFANT D'ESPAGNE DON PHILIPPE, DUC DE PARME, DE PLAISANCE ET DE GUASTALLA[2].

Le Roi voulant donner de plus en plus des marques de son amitié à l'Infant d'Espagne Don Philippe, Sa Majesté a résolu

1. François-Charles, comte de Rochechouart, lieutenant général des armées du roi, commanda le régiment de Rochechouart en Italie (1734-36), en Bavière (1741-43) et prit part au siège de Prague. Il servit aussi en Flandre et de nouveau en Italie pendant la guerre de succession d'Autriche. Il fut nommé en 1757 gouverneur de l'Orléanais.

2. *Arch. des Aff. Étr.* Parme, XIX.

d'entretenir toujours un ministre plénipotentiaire auprès de ce Prince, qui, lui étant déjà étroitement uni par les liens du sang, lui est encore devenu plus cher par son mariage avec une Princesse pour laquelle Sa Majesté conserve les sentiments du père le plus tendre.

Le Roi, ayant donné au marquis de Crussol la permission de passer en France pour y rétablir sa santé, le sieur Collet avoit été chargé des affaires de Sa Majesté pendant l'absence de ce ministre. Les infirmités du marquis de Crussol ne lui permettant point de reprendre ses fonctions, le Roi a bien voulu lui accorder son rappel, et s'est déterminé à lui donner un successeur. Sa Majesté a fait choix du sieur comte de Rochechouart, qu'elle a nommé son ministre plénipotentiaire auprès de l'Infant d'Espagne, Don Philippe, duc de Parme, de Plaisance et Guastalla. Les preuves de zèle et de capacité que le comte de Rochechouart a données au Roi dans ses armées ont persuadé à Sa Majesté qu'il se conduiroit avec le même succès dans les nouvelles fonctions dont elle veut bien le charger. Elle a jugé en même temps que la personne du comte de Rochechouart, qui a souvent eu l'honneur de faire sa cour à l'Infant et à l'Infante, et qui en a reçu des témoignages de bonté, leur seroit particulièrement agréable.

Le Roi ordonne au comte de Rochechouart de se rendre incessamment à Parme. Les circonstances présentes ne fournissant aucun point de négociation dans cette cour au sieur comte de Rochechouart, le principal objet de sa mission sera de renouveler à l'Infante, dans toutes les occasions, les assurances de la tendre amitié du Roi, et de l'intérêt que Sa Majesté prendra toujours à tout ce qui pourra avoir rapport au repos et au bonheur de ce Prince.

S'il arrivoit que l'Infante et ceux qui lui sont particulièrement attachés, cherchassent à pénétrer, au moyen des questions qu'ils feroient au comte de Rochechouart, quelles sont les dispositions du Roi par rapport à ce Prince, surtout pour le cas où le Roi d'Espagne, mourant sans laisser l'héritier direct de la couronne, le Roi de Naples monteroit par le droit de sa naissance sur le trône d'Espagne, le comte de Rochechouart

doit avoir une extrême attention à ne jamais s'expliquer par rapport à un objet si délicat, et sur lequel les événements pourront seuls indiquer le système qu'il conviendra de suivre. Dans toutes les occasions où l'on feroit tomber la conversation sur ce point, il doit se borner à répondre que la prudence humaine ne sauroit tout prévoir et tout prévenir, mais que, quels que puissent être les événements, l'Infant Don Philippe éprouvera toujours les marques les plus sensibles de la tendresse et de la bonté du Roi et de l'intérêt que Sa Majesté prend à son sort. Qu'au reste l'Infant doit se conduire de façon à se concilier toujours de plus en plus l'amitié des Rois ses frères, et surtout du roi d'Espagne de qui il peut attendre les secours les plus essentiels en tout genre et auquel il doit par conséquent marquer la confiance la plus entière et la plus constante. Le Roi d'Espagne vient enfin de se déterminer à augmenter par des bienfaits en argent les revenus de l'Infant Don Philippe son frère[1]. Cependant cette marque de générosité a été accompagnée de circonstances qui prouvent plus que jamais le dessein formé par la cour de Madrid de se conserver une influence prédominante de persuasion et même d'autorité sur l'Infant et sur l'administration de ses Etats. Le roi d'Espagne, en laissant l'Infant, son frère, le maître de nommer tous les officiers de justice, police et finance dans ses Etats, ne s'est réservé que la nomination à la place de secrétaire d'Etat à cause de la relation politique que pouvoit avoir cet Etat avec ses voisins.

Sa Majesté catholique a donné pour raison de détermination le désir qu'elle avoit que l'Infant son frère fût considéré comme il devoit l'être, et que ses Etats fussent respectés, que ce secrétaire, chargé d'y veiller, le seroit aussi d'empêcher de la part de cet Etat rien qui fût préjudiciable aux voisins et pût tendre à altérer la tranquillité nécessaire, et à compromettre conséquemment la cour d'Espagne dans le parti qu'elle auroit à prendre pour les intérêts de l'Infant.

1. L'infante avait inspiré à son mari le goût du faste, et le duc était chargé de dettes que le roi d'Espagne refusa d'abord de payer. Il finit par y consentir grâce aux sollicitations de Louis XV, et fit à l'infant une pension de deux cent vingt-cinq mille livres.

On sait que le ministre plénipotentiaire qui réside à Parme de la part du Roi d'Espagne[1], a ordre d'employer, lorsqu'il le croira nécessaire, le nom et l'autorité de Sa Majesté catholique pour engager l'Infant à n'agir que suivant les injonctions du Roi son frère. Il est juste que l'établissement de l'Infant étant principalement l'ouvrage de l'Espagne, elle s'occupe du soin de lui donner la consistance dont il est susceptible, et le Roi ne prétend nullement partager avec elle les détails qui peuvent avoir rapport à l'administration intérieure et économique des trois duchés.

Le comte de Rochechouart se bornera donc à être exactement instruit de tout ce qui se passera relativement à cet objet, pour en rendre compte à Sa Majesté ; mais sa conduite sera d'ailleurs purement passive à cet égard, et il évitera surtout de paroître désapprouver les arrangements que la Cour de Madrid a pris ou pourroit prendre dans la suite par rapport à la maison et aux affaires de l'Infant. Si ce Prince lui confioit quelquefois ses peines et lui demandoit des conseils, le comte de Rochechouart se renfermera dans des assurances générales de bienveillance de la part du Roi, et il exhortera l'Infant à se conformer avec docilité aux volontés de Sa Majesté catholique sans marquer ni aigreur ni mécontentement contre les ministres qui en seroient les dépositaires ou les exécuteurs. Le ministre du Roi ne sauroit porter trop loin la prudence et la circonspection sur une matière si importante et si délicate ; il aura soin de s'expliquer toujours de manière à ne point indisposer l'Infant et à se ménager toujours sa confiance en paraissant s'intéresser à sa satisfaction sans cependant le flatter sur les goûts et sur les prétentions qui ne seroient pas conformes aux vues de l'Espagne et en évitant aussi de heurter de front et trop ouvertement les vues de ce Prince ; en un mot, en donnant à tous ses discours la tournure convenable pour se rendre agréable sans complaisance outrée et sans exciter la jalousie et la défiance des Espagnols qui ne sont que trop susceptibles de prendre légèrement des ombrages peu fondés.

1. Ce ministre est nommé quelques lignes plus bas ; c'était le marquis de Revilla, qui avait remplacé Carpentaro.

Le marquis de Révilla, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté catholique à la cour de Parme, y exerce par intérim les fonctions de secrétaire d'Etat depuis la mort du Sieur Carpentero.

Le sieur comte de Rochechouart ne sauroit être trop attentif de ne rien dire ou faire dont ce ministre ne puisse abuser dans les relations qu'il fera passer à la cour d'Espagne.

Le ministre du Roi doit au contraire mettre dans ses discours et dans sa conduite avec le marquis de Revilla tout ce qui pourra le plus persuader Madrid que Sa Majesté ne l'a chargé que de seconder les vues des ministres espagnols et de concourir avec eux à toutes les mesures qu'ils jugeront être les plus convenables à la gloire et aux avantages de l'Infant.

Ce prince a parmi ses domestiques quelques François qu'il honore d'une bonté particulière. Le comte de Rochechouart a trop d'usage du monde et connoît trop ce qu'il se doit à lui-même et à la dignité du ministère que le Roi lui confie pour ne pas se renfermer avec ces sortes de domestiques dans les bornes qu'exige la différence des conditions, mais il ne pourra être qu'utile qu'il leur marque quelques attentions. Ces canaux subalternes n'influent guère dans les affaires principales; mais, comme ils sont quelquefois en état de procurer des notions intéressantes sur l'intérieur de la maison des princes qu'ils ont l'honneur de servir, le comte de Rochechouart se servira, mais sans affectation, des moyens qu'il croira propres à inspirer assez de confiance en lui aux domestiques dont il s'agit, pour les engager à l'informer fidèlement de ce qui viendroit à leur connaissance.

Rien ne sera plus naturel que les bontés particulières que Mme Infante témoignera sans doute au ministre plénipotentiaire du Roi son père, mais le comte de Rochechouart sentira parfaitement de lui-même avec quelle prudence il devra se conduire pour ne pas donner lieu de juger que c'est par ses insinuations que cette princesse agit, et pour éviter d'exciter sur un point si délicat la jalousie des ministres espagnols et peut-être même celle de l'Infant.

Les mêmes motifs doivent engager le comte de Rochechouart

à se tenir avec la Princesse Trivulzy[1] dans les bornes des égards et des politesses que son sexe et sa place exigent, et il aura l'attention la plus scrupuleuse à ne se livrer à aucune des factions et intrigues qui sont communément plus vives et plus dangereuses dans les petites Cours que dans les grandes.

Il se contentera de tout voir et de tout examiner sans y prendre part, et de ménager sans affectation les moyens dont il croira pouvoir faire un usage utile pour le service du Roi.

Il n'est pas possible d'indiquer dans ce mémoire la façon dont le comte de Rochechouart aura à se conduire avec les Parmesans et Plaisantins. Il aura bientôt reconnu par lui-même quels sont ceux qui, par leur naissance, leurs emplois, leur mérite personnel ou leur crédit auprès de leurs maîtres, auront droit à des distinctions particulières de sa part, et il proportionnera sur les notions qu'il aura acquises par l'expérience les égards qu'il leur marquera.

Le titre de Ministre Plénipotentiaire n'assujettit à aucun cérémonial d'obligation, ainsi le comte de Rochechouart aura une liberté entière de faire assidûment sa cour à l'Infant et à l'Infante et il n'exigera d'autres traitements de leur part que ceux qu'il peut attendre des fils de France. Mais il est vraisemblable que ce Prince et cette Princesse, par respect et par attachement pour le Roi, se porteront d'eux-mêmes à lui faire éprouver l'accueil le plus favorable et les distinctions les plus marquées.

On joint ici deux lettres du Roi en créance sur le comte de Rochechouart, l'une pour l'Infant et l'autre pour l'Infante, et, en les leur présentant dans ses premières audiences, il aura soin de conformer ses discours aux assurances que Sa Majesté leur renouvelle de ses sentiments de tendresse pour eux, et du vif intérêt qu'Elle prend à leur repos et à leur bonheur.

Quant au cérémonial à observer dans ses premières audiences ou dans les fonctions publiques, le comte de Rochechouart s'informera de ce qui a été pratiqué par rapport au marquis de Crussol et il s'y conformera exactement sans rien exiger au delà.

Il rendra compte exactement au ministre et secrétaire d'Etat

à qui le Roi a confié le département des affaires étrangères de tout ce qui lui paroîtra mériter l'attention ou la curiosité de Sa Majesté. Il se servira pour cet effet du chiffre intitulé *pour la dépêche*, lorsque ce qu'il aura à mander exigera cette précaution, et il en fera usage conformément à la méthode expliquée dans le mémoire qui lui sera remis à ce sujet et qui doit servir de règle invariable dans sa secrétairerie.

Quant à la correspondance que le comte de Rochechouart entretiendra avec les ministres du Roi dans les cours étrangères et en particulier avec les ambassadeurs qui résident à Madrid et à Naples, il sera essentiel qu'il la renferme dans les bornes de la plus grande circonspection par rapport aux nouvelles qu'il jugera convenable de leur faire part, et il se servira pour leur écrire du chiffre qu'on lui remettra intitulé de correspondance.

Il aura également soin qu'on ne se serve pour chiffrer les pièces qui pourroient lui être communiquées, que des tables qu'on lui remettra aussi et qui sont uniquement destinées pour cela, le chiffre pour les dépêches au ministre des affaires étrangères ne devant jamais être employé à aucun autre usage.

Ces diverses tables de chiffres et le mémoire pour indiquer la manière de s'en servir seront remis au comte de Rochechouart par le sieur Collet, chargé des affaires du Roi à Parme depuis l'absence du marquis de Crussol.

Les Instructions et les ordres plus circonstanciés dont le comte de Rochechouart pourroit avoir besoin dans la suite lui seront successivement envoyés suivant que les conjonctures et les événements l'exigeront.

Le Roi, ayant ordonné que tous ses ministres dans les cours étrangères lui remettent à leur retour auprès de Sa Majesté une relation exacte de tout ce qui se sera passé de plus important pendant leur mission dans le lieu de leur résidence, soit par rapport aux négociations et au cérémonial, soit sur l'état des pays où ils auront été employés, sur le caractère et les inclinations des Princes et de leurs ministres, enfin sur tous les objets relatifs aux affaires publiques, le comte de Rochechouart aura

soin de préparer d'avance un mémoire qui renferme ces différents objets.

Le Roi veut aussi que ses ministres, lorsqu'ils seront revenus à sa Cour remettent en original les chiffres et tous les papiers concernant son service, avec un inventaire sur la vérification duquel il leur est donné une décharge.

Fait à Versailles, le 22 septembre 1754.

IX

LE BARON DE LA HOUZE

1766

Dans l'intervalle qui sépare l'ambassade du comte de Rochechouart de celle du baron de la Houze, d'importants événements avaient modifié la politique générale et fait rentrer le duché de Parme dans le système des alliances françaises. L'évolution diplomatique de 1756 qu'on a appelée « le renversement des alliances », avait eu pour conséquences de rapprocher la France, d'abord de l'Autriche, avec laquelle sa rivalité n'était plus que traditionnelle et n'avait plus de raison d'être, et ensuite de l'Espagne où l'ancien roi de Naples, don Carlos, qui avait succédé à son frère Ferdinand VI, sous le nom de Charles III (1759), s'était effrayé des progrès de la marine anglaise et du danger que ces progrès faisaient courir aux colonies espagnoles. Le Pacte de famille (15 août 1761), par lequel Choiseul se flattait de réaliser la grande pensée de Louis XIV, réunit alors dans une étroite alliance les quatre souverains de la maison de Bourbon, Louis XV, Charles III, Ferdinand, roi de Naples, et Philippe, duc de Parme, qui se garantissaient réciproquement leurs territoires et assuraient, « à leurs sujets, dans leurs rapports commerciaux, le traitement de la nation la plus favorisée ». L'Espagne déclara la guerre à l'Angleterre comme elle s'y était engagée par le Pacte de famille.

Don Philippe mourut à Alexandrie, en 1765, de la petite vérole ; son fils Ferdinand, âgé de quatorze ans, lui succéda. Le baron de la Houze fut envoyé auprès du jeune duc. Choiseul était ministre des affaires étrangères.

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR BARON DE LA HOUSE [1], CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LAZARE, ALLANT EN QUALITÉ DE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DU ROI POUR RÉSIDER AUPRÈS DE SON ALTESSE ROYALE L'INFANT D'ESPAGNE, DUC DE PARME, DE PLAISANCE ET DE GUASTALLA [2].

Les talents et le zèle pour le service du Roi dont le sieur baron de la Houze a constamment donné des preuves dans les différentes commissions dont il a été chargé à Naples et à Rome, ont déterminé la préférence que Sa Majesté a bien voulu lui accorder, en le destinant à remplir une place de la plus grande confiance, et Elle ne doute pas qu'il ne justifie par toute sa conduite un choix si flatteur pour lui.

Le sieur de la Houze est trop instruit de tout ce qui a rapport aux affaires générales de l'Europe et à celles qui intéressent particulièrement l'Italie pour ne pas savoir que les fonctions qu'il doit exercer à Parme ne peuvent avoir, du moins quant à présent, aucun objet direct de négociations politiques à suivre de sa part. Les bornes étroites dans lesquelles les Etats de l'Infant se trouvent renfermés entre les pays qui sont sous la domination des Cours de Vienne et de Turin ne laisseroient même à ce Prince qu'une puissance précaire, si la protection du Roi et du roi d'Espagne[3] ne lui assuroient pas une puissance tranquille et indépendante de ses possessions en Italie.

Ce n'est donc ni sur l'étendue ni sur la force des trois duchés qui forment l'établissement de l'Infant que Sa Majesté mesure

1. Mathieu de Pasquiat, chevalier, baron de la Houze (1724-1792), avait accompagné M. de Vaulgrenant en Espagne (1748). Chargé d'affaires à Naples (1759), il fut envoyé à Rome en 1762. Après avoir été ministre plénipotentiaire à Parme en 1765, il fut envoyé dans la même qualité à Hambourg et en Danemark.

2. *Arch. des Aff. Étr.* Parme, XXVIII.

3. Charles III avait succédé en 1759 à son frère Ferdinand VI, mort sans postérité. Il avait dû abandonner les Deux-Siciles à un de ses fils, tous les traités stipulant que les deux couronnes d'Espagne et de Naples ne pourraient être réunies sur la même tête.

les témoignages de ses amitiés et de ses attentions pour ce Prince, mais sur l'auguste naissance de son Altesse Royale et sur l'avantage qu'Elle a d'être le petit-fils de Sa Majesté et le neveu du Roi catholique.

Le principal objet de la mission du sieur baron de la Houze doit être par conséquent de renouveler à l'Infant soit dans la première audience qu'il aura de son Altesse Royale, soit dans toutes les occasions qui se présenteront dans la suite, les assurances de la tendresse de Sa Majesté pour ce Prince, et du vif intérêt qu'Elle ne cessera jamais de prendre à sa sûreté, à son repos et à sa prospérité.

Le traité conclu à Aix-la-Chapelle en mil sept cent quarante-huit avoit formé en faveur de feu l'Infant Don Philippe un établissement trop peu convenable pour ce Prince, mais qui devenoit indécent par la clause de réversion aux anciens possesseurs qui devoit avoir lieu au moment de la mort du roi d'Espagne, ou de celle de l'Infant lui-même, sans laisser de postérité masculine. La première de ces époques auroit existé en mil sept cent cinquante-neuf, si le cinq février de la même année le Roi n'avoit pas promis par une lettre de sa main au roi de Sardaigne que si ce Prince n'entroit pas en possession, à la fin de la guerre, de la partie des Etats de l'Infant qui devoit lui revenir par la mort du Roi catholique Ferdinant Six, Sa Majesté seule auroit un dédommagement dont Elle seroit satisfaite.

La paix ayant été conclue en mil sept cent soixante-trois [1], et le Roi ayant communiqué au roi d'Espagne actuellement régnant, l'engagement contracté en faveur du roi de Sardaigne, cette affaire fut arrangée entre les trois souverains par une convention signée le dix juin de la même année et dont on joint ici une copie pour l'information particulière du baron de la Houze.

Les précautions les plus sages avoient été prises vis-à-vis de la cour de Vienne, pour assurer à l'Infant et à sa postérité la jouissance tranquille des trois duchés. Ainsi la stipulation oné-

1. Traités de Paris et d'Hubertsbourg.

reuse et peu décente de la réversion, telle qu'elle avoit été énoncée par le traité d'Aix-la-Chapelle, a été aussi solidement préparée qu'il étoit possible de le faire, et il ne peut plus y avoir d'incertitude à cet égard.

Cependant, comme il pourroit arriver que l'Infant, son ministre ou celui d'Espagne résidant à Parme, fissent tomber la conversation avec le baron de la Houze sur les événements qui pourroient dans la suite troubler le repos de Son Altesse Royale, rendre sa position dangereuse et menacer ses possessions, il se borneroit à répondre que la prudence humaine ne sauroit tout prévoir et tout prévenir, mais que dans tous les temps et dans tous les cas, l'Infant doit compter sur les marques les plus sensibles et les plus efficaces de la tendresse du Roi catholique et sur l'intérêt que leurs Majestés prendront toujours au sort d'un Prince si cher à leur Cour.

Il est d'autant plus nécessaire que le baron de la Houze se renferme dans ces propos généraux, que, la cour de Madrid voulant sans doute conserver une influence prédominante de conseils et même d'autorité sur l'Infant et sur l'administration de ses Etats, il faut que la conduite du ministre du Roi paraisse purement passive relativement à cet objet principal. Il doit seulement être un observateur exact de tout ce qui se passera à la cour de Parme, afin d'en rendre compte à Sa Majesté et éviter avec soin de témoigner aucune improbation des arrangements que l'Espagne jugera à propos de faire dans la maison et dans les affaires de l'Infant. Le baron de la Houze ne sauroit porter trop loin la prudence et la circonspection sur une matière si importante et si délicate. Ce n'est que par ce moyen qu'il réussira à se rendre agréable à Son Altesse Royale sans exciter la jalousie et la défiance des espagnols qui ne sont que trop susceptibles de prendre des ombrages peu fondés.

Le sieur du Tillot[1] à qui ses talents, sa probité et son zèle

1. Du Tillot, Français d'origine, né à Bayonne en 1711, d'une famille obscure, s'était élevé par ses grands talents et son exacte probité. Ferdinand VI le donna pour intendant à don Philippe lorsque ce prince partit pour Parme (mars 1749). L'administration réformatrice de du Tillot rendit quelque éclat à Parme sous le règne de Philippe et sous celui de Ferdinand, jusqu'à son renvoi (1771). Il avait

ont procuré le titre de marquis de Félino et le ministère qu'il a exercé sous le feu Infant Don Philippe et dont il continue les fonctions, sera vraisemblablement très disposé à accorder son amitié et sa confiance au baron de la Houze qui a eu des relations avec ce ministre.

Ce qu'on connoît des intentions et du caractère du marquis de Revilla, ministre plénipotentiaire du roi d'Espagne à Parme, donne lieu de conjecturer qu'il cherchera à vivre dans la plus parfaite intelligence avec le ministre du Roi, et le baron de la Houze doit de son côté fortifier cette disposition par des sentiments réciproques de sa part, mais il est essentiel qu'il soit attentif à ne rien dire et à ne rien faire dont le marquis de Revilla pourroit peut-être abuser dans les relations qu'il fera passer à la cour de Madrid.

Parmi les François qui résident à Parme, il y en a qui, par leur naissance ou par leurs emplois, méritent que le ministre du Roi leur marque des attentions particulières, tels sont le Bailly de Rohan, le sieur de Kéralio et l'abbé de Condillac[1]. Le baron de la Houze tâchera de se concilier leur confiance de manière que, sans affecter aucune curiosité indiscrète, il puisse être informé par eux de ce qui pourroit se passer d'intéressant dans l'intérieur de la Cour de l'Infant dont il doit principalement s'appliquer à connoître le caractère, les goûts, les talents et les intentions pour en rendre un compte fidèle et exempt de toute partialité ou adulation.

Quant aux autres François qui remplissent des fonctions fort subalternes auprès de ce Prince, il conviendra de les traiter poliment. Quoique ces domestiques d'un ordre inférieur n'aient aucune influence dans les affaires principales, ils sont quelquefois en état de procurer des notions assez sûres relativement au

reçu en 1765, en récompense de ses services, le domaine de Félino, d'un revenu de 2,000 livres, avec le titre de marquis.

1. Le sieur de Kéralio dont il s'agit ici n'est pas le littérateur français Louis-Félix-Guinement de Kéralio, mais un de ses frères, dit Kéralio du Luxembourg. Il fut chargé de diverses missions près des Cours du Nord, puis près de celle d'Espagne. On lui confia, en qualité de gouverneur, l'éducation de l'infant Ferdinand, et ce fut lui qui choisit pour précepteur du jeune prince Condillac qui écrivit à son usage un cours d'études en seize volumes. Rentré en France, Monsieur lui rendit la jouissance viagère du petit Luxembourg; il mourut à Paris, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, en 1805.

maître qu'ils ont l'honneur de servir. Il n'est pas possible d'indiquer dans ce mémoire la conduite que le baron de la Houze aura à tenir vis-à-vis des Parmesans et des Plaisantins qui composent la Cour de l'Infant, ce n'est que d'après les notions qu'il aura acquises par l'expérience, qu'il devra proportionner les égards qu'il sera utile ou convenable de leur marquer suivant leur naissance, leurs dignités, leur crédit et leur mérite personnel.

Le titre de ministre plénipotentiaire n'assujettit à aucun cérémonial d'une étiquette régulière; cependant si, comme on a lieu de le croire, le ministre de Revilla n'est revêtu que du même titre, le baron de la Houze aura attention à maintenir dans les fonctions publiques la préséance qui lui est due sur le ministre espagnol, conformément à l'art. 27 dont on joint ici une copie, du traité ou Pacte de Famille conclu à Paris le quinze août mille sept cent soixante et un entre le Roi et le Roi catholique.

Ce mémoire sera accompagné de la lettre que le Roi écrit à l'Infant pour accréditer le baron de la Houze auprès de Son Altesse Royale; le ministre en la lui présentant dans sa première audience, confirmera par ses discours au nom de Sa Majesté tout ce qu'Elle exprime Elle-même au Prince son petit-fils sur les tendres sentiments qu'Elle a pour lui et sur le désir qu'Elle aura toujours de contribuer à sa satisfaction et à son bonheur.

On joint aussi à ce mémoire deux différentes tables de chiffres. L'une, intitulée pour la dépêche, ne doit servir que pour la correspondance du baron de la Houze avec le ministre et secrétaire d'Etat à qui le Roi a confié le département des affaires étrangères. L'autre est destinée à entretenir la correspondance ordinaire avec les autres ministres du Roi dans les autres cours étrangères et en particulier avec les ambassadeurs du Roi qui résident à Madrid, à Naples et à Rome. Au reste cette correspondance doit être renfermée dans les bornes de la plus grande circonspection par rapport aux nouvelles et aux réflexions dont le baron de la Houze croira devoir leur faire part.

Le Roi ne jugeant pas à propos d'avoir deux ministres auprès

du duc de Modène et du gouvernement de Milan[1], le baron de la Houze prendra les mesures qui lui paraîtront les plus convenables pour être instruit de ce qui peut avoir rapport à l'administration de ces deux Etats.

Les instructions plus détaillées dont il pourroit avoir besoin dans la suite relativement aux objets de sa mission lui seront adressées successivement, suivant que les circonstances l'exigeront.

L'instruction du Roi étant que tous ses ministres employés dans les pays étrangers lui remettent à leur retour auprès de Sa Majesté une relation exacte de tout ce qui se sera passé de plus important dans les lieux de leur résidence, soit par rapport aux négociations dont ils auront été chargés, soit sur l'état du pays où ils auront été employés, sur le personnel des Princes et de leurs ministres, sur le cérémonial et enfin sur tous les objets relatifs aux affaires politiques et intéressantes pour la curiosité de Sa Majesté, le baron de la Houze aura soin de préparer d'avance un mémoire qui renferme tous ces détails.

L'intention du Roi est aussi que tous ses ministres, lorsqu'ils seront revenus de leur mission, remettent en original les chiffres et tous les papiers concernant son service, le tout avec un inventaire sur la vérification duquel il leur est donné une décharge.

Fait à Versailles, le 5 octobre 1766.

1. François III d'Este.

X

LE MARQUIS DE CHAUVELIN

1769

Le nouveau duc de Parme, Ferdinand, suivit d'abord la même politique que son père : à l'extérieur, l'alliance française ; à l'intérieur, la lutte contre le clergé. Le jeune duc ne se contenta pas, à l'imitation des Bourbons de France et d'Espagne, de chasser les Jésuites (1768) ; conseillé énergiquement par du Tillot, qui dirigeait les affaires depuis la mort de don Philippe, il voulut aussi restreindre la juridiction et les immunités ecclésiastiques dans le duché ; la pragmatique sanction de 1767 défendit de porter les affaires contentieuses, sans la permission du duc, devant les tribunaux étrangers, pas même à ceux de Rome, à moins qu'ils ne fussent munis du *regium exequatur*. Le pape Clément XIII intervint alors à titre d'ancien suzerain de Parme, et excommunia Ferdinand comme violateur des immunités ecclésiastiques. Sur quoi, Choiseul, en vertu du Pacte de famille, répondit par l'occupation du Comtat-Venaissin et d'Avignon.

Il n'est fait qu'une courte allusion à ces événements dans l'instruction qui suit : la politique de la Cour de Parme avait, en effet, dans l'espace de quelques mois, complètement changé d'orientation et le mariage de Ferdinand avec l'archiduchesse Marie-Amélie, fille de Marie-Thérèse, avait à la fois rompu la cordialité de l'alliance française et rejeté le jeune duc sous la domination cléricale. En vain, le marquis de Félino, avec sa clairvoyance ordinaire, s'était opposé à ce mariage ; politique avant tout, il eût voulu que Ferdinand épousât Marie-Béatrix, fille et héritière unique du duc de Modène, et que la réunion des États de Modène, de Reggio et de Parme sur une seule tête fît de la petite principauté une puissance avec laquelle il eût fallu compter. Les vues intéressées des intrigants à la solde de l'Autriche prévalurent sur celles de l'ambitieux ministre : pendant que l'héritière

de Modène recevait un archiduc et assurait ainsi à la maison de Habsbourg l'héritage du duc Hercule, le duc de Parme, en épousant l'archiduchesse Marie-Amélie, rentrait, à son tour, dans l'orbite de la politique autrichienne. Encore une fois, la vieille devise : *Bella gerant alii, tu, felix...* reçut une brillante confirmation ; à peine installée, la nouvelle Infante travailla à détruire l'influence française à Parme et, pour y réussir, à brouiller son mari, replongé dans la dévotion, avec le marquis de Félino et avec Kéralio, son ancien précepteur. La jeune femme triompha sans trop de peine du vieux ministre et l'histoire des Bourbons de Parme au XVIIIe siècle reproduisit ainsi trait pour trait celle des Bourbons de Naples, à la même époque. Du Tillot joue à Parme le rôle de Tanucci à Naples et Marie-Amélie celui de sa sœur Marie-Caroline.

Le duc de Choiseul, avisé par le baron de la Houze du danger nouveau qui menaçait la politique du Pacte de famille, envoya le marquis de Chauvelin à Parme sous prétexte de complimenter l'Infant sur son mariage avec l'archiduchesse Amélie, en réalité pour essayer de le ramener à la politique française et de le mettre en garde « contre les prétentions des gens d'église ».

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR MARQUIS DE CHAUVELIN[1] ALLANT A PARME POUR Y EXÉCUTER UNE COMMISSION IMPORTANTE QUE SA MAJESTÉ A BIEN VOULU LUI CONFIER AUPRÈS DE L'INFANT, DUC DE PARME, DE PLAISANCE ET DE GUASTALLA[2].

La mission du marquis de Chauvelin à Parme n'a pas pour objet de faire à l'Infant un compliment sur son mariage avec l'archiduchesse Amélie ; ce compliment n'en est que le prétexte.

Le marquis de Chauvelin verra par la suite de ce mémoire la confiance dont le Roi l'honore en réfléchissant sur l'importance et la délicatesse de la commission que Sa Majesté lui ordonne d'exécuter.

Pour remplir aux yeux du public le prétexte du voyage que

1. François-Claude, marquis de Chauvelin, capitaine au régiment du roi en 1734, maréchal de camp en 1745, lieutenant général en 1749 et ministre plénipotentiaire à Gênes en 1751. Il fut ambassadeur à Turin en 1754. Il mourut subitement à Versailles en 1774.

2. *Arch. des Aff. Étr.* Parme, XXXIV.

le marquis de Chauvelin fait à Parme, après son arrivée dans cette ville où il ira loger chez le ministre du Roi, le baron de la Houze, il enverra demander au ministre de l'Infant le jour et l'heure auxquels il pourra faire à l'Infant et à l'Infante les compliments de la part du Roi sur leur mariage, il exprimera à Leurs Altesses Royales le désir sincère de Sa Majesté que leur union contribue à leur bonheur et les assurera de la tendresse du Roi.

Il bornera la première audience à ce compliment et demandera à l'Infant un entretien particulier pour lui faire part de la commission secrète de Sa Majesté. Il dira à ce Prince que cette commission demande à être faite confidentiellement et que le Roi a approuvé que l'Infante y fut présente.

Comme le marquis de Chauvelin aura vu le marquis de Félino avant que d'avoir l'audience de l'Infant et de l'Infante, il se sera concerté avec ce ministre pour savoir s'il pense qu'il puisse être utile ou dangereux que l'Infante soit présente ou ne le soit pas à la conversation particulière qu'il demandera à l'Infant, et qui doit être dans une heure distincte de celle qu'on lui aura donnée pour faire son compliment, et sur la présence ou la non présence de l'Infante, il suivra l'avis du sieur Félino.

Il est superflu de faire ici au marquis de Chauvelin le détail des désordres arrivés à la cour de Parme depuis le mariage de l'Infant; il a eu connoissance de tout ce qui est revenu au Roi à cet égard. Ces désordres sont les effets de deux causes principales ; la légèreté de l'esprit de l'Infant qui en donne à son cœur, la pusillanimité à laquelle il paraît enclin dans les pratiques de la religion. Il n'a pas su que, pour le soutien même de la religion, un Prince doit être religieux noblement, et pas comme une servante qui avilit la religion par les superstitions, et ne la soutient que par la régularité; mais il est naturel que des entours monastiques ou qui valent encore moins aient induit en erreur le cœur religieux d'un jeune Prince ; quand ce Prince aura la force de connoître ce qu'il est et de sentir les exemples de vertu qu'il doit à ses peuples et à l'Europe, il se persuadera qu'on l'a trompé quand on ne lui a pas fait distinguer les pratiques enfantines et populaires de la religion d'avec les pra-

tiques ordonnées par l'Eglise et les vertus de cette même religion. Ce n'est point à un Prince de la dignité de l'Infant à être gouverné par des moines et attaché au plaisir d'avoir des Dominicains plus près ou plus éloignés de son Palais ; l'on peut se faire moine et n'être plus Prince, mais quand on est Prince on ne peut sans ridicule être moine ; d'ailleurs l'Infant doit sentir qu'il perdra les droits et les revenus de son Etat, s'il s'abandonne à ce goût monastique. S'il réfléchit, il connoîtra qu'on s'est donné une peine extrême pour affranchir les duchés de Parme et de Plaisance des prétentions des gens d'Eglise, et pour qu'il fût le maître des trois ordres dans sa souveraineté ; s'il ne veut pas l'être et qu'il s'embarrasse peu de ses revenus, après avoir été averti par le Roi, l'on ne pourra que gémir sur sa triste situation qui ne changera pas, lorsque le clergé de ses Etats aura repris l'empire qu'il a perdu.

Après avoir représenté à l'Infant avec force les suites fâcheuses et certaines que son goût pour les moines attirera, le marquis de Chauvelin représentera à ce Prince que les entours obscurs de fades complaisants bouffons, intriguans par bassesse et par intérêt, nuisent aussi à sa gloire. Rien n'est si essentiel pour un souverain que de tenir chacun à sa place ; c'est le maintien de l'ordre qui constitue la Cour, et c'est la Cour qui fait la considération et l'Etat d'un Prince qui n'a point de forces réelles. Pourquoi les sujets et les étrangers considéreront-ils un souverain qui ne se considère pas lui-même ? Et il sera bon de faire remarquer à l'Infant qu'un Prince n'acquiert le ton de considération à tout ce qui l'environne, et réellement il ne peut en donner à ses entours qu'autant qu'ils en méritent. Sur cet article il y a beaucoup à réformer auprès de l'Infant, Sa Majesté prescrit au marquis de Chauvelin d'ordonner de sa part aux sieurs de Pontual et Charlari,[1] françois, de se rendre, aussitôt que l'ordre leur sera intimé, l'un en Bretagne, l'autre en Languedoc, leur patrie, pour y rester jusqu'à nouvel ordre de Sa Majesté. Le marquis de Chauvelin engagera de plus l'In-

1. Le comte de Pontual, Breton, qui vivait à Parme et était parvenu à se faire nommer gentilhomme de la Chambre, puis grand veneur. M. de Charlari, Toulousain, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, écuyer de l'Infant.

fant à éloigner de sa Cour les sieurs Serafini, Volpari, et Marazanni [1], à les suspendre des fonctions de leurs emplois, à les exiler chacun dans les lieux de leur naissance, et à ne les rappeler que du consentement du Roi et du Roi catholique.

Un valet de chambre de l'Infant nommé Carlo Rossi doit être chassé absolument comme brouillon, avec défense de reparoître davantage devant Son Altesse Royale.

Le conseiller Verona, esprit dangereux, sera privé de sa place et exilé de Parme.

Ces sacrifices coûteront sans doute au cœur tendre de l'Infant, mais le marquis de Chauvelin lui représentera qu'ils sont nécessaires à sa tranquillité présente et future; à la présente, en ce que cet acte de sévérité et de justice rétablira dès le moment, l'ordre et la paix dans sa Cour; à la future, parce que l'on craindra d'être l'auteur du dérangement; on ne peut répéter trop à l'Infant que sans ordre, tôt ou tard on n'est plus souverain, parce que la souveraineté ne consiste que dans le commandement juste, et que l'ordre est le premier de tous les commandements.

On peut présenter à l'Infant ces deux vérités; la première c'est qu'aucun être n'est bien aise d'obéir, la seconde que l'on n'obéit pas au désordre.

Le hasard et la nature ont fait naître l'Infant d'un sang illustre et distingué par son élévation sur tout l'univers, mais le hasard et la nature ne le maintiendront pas souverain s'il se conduit en tous points d'une manière contraire à la souveraineté. Les erreurs passées ne sont rien, si ce Prince veut prendre sur lui-même de les corriger. La décence publique qu'il est si nécessaire qu'il observe ne diminuera pas ses plaisirs; le charme de la société, le plus grand sans doute de tous les plaisirs, ne se trouve qu'avec l'honnêteté; l'Infant doit désirer d'avoir des amis, et l'on peut s'assurer que les intrigants, les complaisants, les bouffons et nombre d'espèce de ce genre qui

1. Le marquis Horace Serafini, exempt des gardes du corps; le comte Volpari, officier du même corps; le comte Marazanni, gentilhomme de la chambre du duc de Parme. — Tous ces personnages ont été mêlés aux intrigues qui avaient pour but le renversement du marquis de Felino.

entourent les Princes, ou sont fort bêtes ou n'ont que leur intérêt pour sentiment, et par conséquent ne peuvent point être amis d'un Prince.

Il faut cependant, pour être heureux, au moins croire en avoir, l'Infant a trop d'esprit pour ne pas sentir cette vérité. Le marquis de Chauvelin sera très en état de la lui présenter avec force, mais comme la jeunesse de ce Prince peut affaiblir ses bonnes résolutions, et qu'à son âge on n'a pas le caractère sûr et formé; qu'il faut espérer que la force et l'expérience développeront dans ce Prince, que de plus, il est impossible que l'Infant puisse conduire avec la sagacité qu'il acquerra dans la suite l'administration de ces États, administration dont il doit compte à Dieu, à sa famille et à ses sujets, le Roi et le roi d'Espagne peuvent et veulent que ce Prince maintienne et soutienne à la tête de ses affaires comme son ministre principal le marquis de Felino. L'Infant rend justice à la probité, aux talents, au zèle et à l'attachement de ce ministre; il sait les bontés que l'Infant son père avoit pour le sieur de Felino; il peut voir par lui-même l'utilité dont il lui a été depuis la mort de son père; l'Infant ne peut pas craindre qu'il mésuse de la confiance que les rois de France et d'Espagne ont en lui, il est attaché à l'Infant par l'amour le plus tendre et n'a d'autre intérêt que le bien et la gloire de Son Altesse Royale; d'ailleurs comment serait-il possible de le remplacer, quel ministre aimera l'Infant comme le sieur Dutillot?

Le marquis de Chauvelin après avoir exposé à ce Prince les obligations où il se trouve de maintenir le marquis de Félino dans la confiance entière dont il a si bien usé pour les intérêts de l'Infant jusqu'à présent, lui déclarera que les pensions, bienfaits, etc., dont l'Infant jouit soit en Espagne, soit en France, seront versés directement entre les mains du sieur Dutillot pour qu'il les emploie au plus grand bien de LL. AA. RR.: que le Roi ne veut pas qu'il soit rien fait en politique ou en administration, soit civile soit économique, dans les Etats de Parme, Plaisance et Guastalla par d'autres que le sieur Dutillot, sous les ordres sans doute de l'Infant; que ce ministre répondra personnellement de ce qui sera fait dans ces parties aux Rois,

grand-père et oncle de l'Infant, Leurs Majestés ne voulant pas qu'il soit fait aucune dépense, hors celles que l'on appelle de la poche, qui ne soit allouée par le sieur Dutillot avant que d'être ordonnée ; enfin elles exigent de l'Infant qu'il ait la confiance de laisser le soin à son ministre de retrancher les dépenses qu'il croira superflues et trop onéreuses aux finances de Son Altesse Royale.

Cet arrangement est nécessaire pendant quelques années, après lesquelles il arrivera ou que l'Infant aura regardé l'ordre des deux Rois comme un esclavage trop pesant et que ce Prince aura pris en déplaisance l'instrument de la volonté de son grand-père et de son oncle, ou que l'Infant, conduit par la bonté de son naturel, aura senti le bien qui a résulté de sa confiance à un ministre fidèle. Si, pendant quatre ans, ce Prince regarde le sieur Dutillot comme un serviteur zélé, utile, et auquel il doit de la reconnoissance, l'on doit présager que ce Prince régnera avec gloire, tranquillité et honneur, et il n'y aura rien à lui prescrire sur le choix qu'il pourra faire dans la suite pour l'administration de ses affaires ; si au contraire, l'Infant regarde le sieur Dutillot comme un pédagogue désagréable et incommode, s'il l'envisage comme celui qui est autorisé à rendre compte de sa conduite à sa famille, et que ce compte lui paraisse un joug insupportable, dans quatre ans l'Infant ne sera plus un enfant, et sa manière de voir ne sera pas sage; mais, comme il n'y aura plus de remède, il sera le maître de changer le ministre que son père et son oncle croient le plus utile à ses intérêts, et alors il ne restera à la famille de l'Infant qu'à faire des vœux pour que les inconvénients que l'on peut prévoir n'arrivent pas ; le Roi aura fait tout ce qui est en lui pour les prévenir, l'Infant sera le maître absolu de diriger ses affaires et de les faire diriger comme bon lui semblera.

L'intention du Roi est donc sur cet objet que le marquis de Chauvelin engage l'Infant son petit-fils à adopter l'engagement des quatre années ; l'on y a mis ce terme pour tempérer la dureté apparente de l'obligation.

Il reste à instruire le marquis de Chauvelin de la façon de penser du Roi relativement à l'Infante. Cette princesse ne paroît

pas avoir des idées bien assurées sur sa situation; elle a marqué un goût pour gouverner son mari et ses États, qui n'a été soutenu par aucun principe raisonnable, ce qui a produit, comme cela devoit être, le désordre.

On peut lui dire, ainsi qu'à l'Infant, que l'on ne gouverne pas un Etat sans raison et en s'abandonnant sans réflexion à sa volonté première. Il faut savoir gouverner pour gouverner, et il ne paroît pas que l'Infant ait les talents, la réflexion, l'amour de l'ordre nécessaires pour acquérir la science du gouvernement. L'Infante, par ses vertus, méritera sans doute l'estime et les égards de l'Infant; ses vertus doivent être recompensées dans l'intérieur de leur union ; il est de l'honnêteté de l'Infant de rendre heureuse la Princesse qui lui est unie, de lui rendre sa Cour, sa personne et son union agréable, de lui marquer en toute occasion de l'estime et de la considération ; mais il est inutile de lui parler de ses affaires quand elle ne les entend pas et qu'elle n'est pas à portée de les entendre.

Il est revenu au Roi que l'Infante marquoit de l'aversion pour les François et pour les Espagnols; elle est bien la maîtresse d'aimer ou de haïr les nations à qui son sentiment est parfaitement indifférent, mais il ne serait ni décent, ni politique à l'Infant de souffrir que l'Infante affichât un sentiment contraire à la Maison dont il est né et qui seroit un mépris marqué pour sa personne et qui devroit l'humilier. Le Roi et le roi d'Espagne sont plus justes; ils désirent qu'en ne se mêlant que de ce qui la concerne en particulier, l'Infante soit parfaitement heureuse et perpétue une branche de leur maison qui leur est infiniment chère. Cet article des instructions du marquis de Chauvelin sera envoyé à Vienne à l'Impératrice qui certainement ne désavouera pas les principes des Rois ni sur ce qui regarde l'Infant, ni sur ce qui concerne madame Infante.

Enfin le marquis de Chauvelin parlera, par transition et comme d'une chose ridicule, de la familiarité avec laquelle l'Infante permet que ses gardes du corps jouent dans la même pièce où est le Prince, ainsi que de faire manger avec lui des personnes qui ne doivent point, ou par leur état ou par leur naissance, y manger.

Le marquis de Chauvelin passera à Turin ; il fera au Roi de Sardaigne, au Duc et à la Duchesse de Savoie les compliments d'usage de la part de Sa Majesté. Il n'ignore pas que le Roi de Sardaigne, sur la demande du Roi, a envoyé le portrait de ses trois petites filles. Il paroît sur les portraits que l'aînée est la seule qui puisse être choisie pour épouse de M. le comte de Provence[1]. Si le marquis de Chauvelin vérifie en la voyant qu'effectivement quant à la figure, cette Princesse soit dans le cas d'être désirée, il fera entendre au Roi de Sardaigne et au Duc et à la Duchesse de Savoie qu'aussitôt après le mariage du Dauphin[2] qui doit se faire au mois de mai prochain, on leur fera la proposition en forme pour celui du comte de Provence, en faveur de la Princesse aînée pour le conclure à la fin de l'année. Le marquis de Chauvelin sondera aussi, mais avec adresse, le terrain pour le mariage de Madame avec le prince de Piémont[3] ; il aura cependant l'attention d'en parler de manière à attirer une proposition en forme, si on le vouloit à Turin, et à ne pas se laisser articuler un refus formel.

Le marquis de Chauvelin, après avoir exécuté ces deux commissions à Parme et à Turin, viendra en rendre compte au Roi le plus promptement qu'il lui sera possible.

Fait à Fontainebleau, le 4 novembre 1769.

1. Le futur roi Louis XVIII, qui épousa en 1771 une des filles du roi de Sardaigne, Marie-Joséphine-Louise de Savoie.

2. Le mariage de Louis XVI avec Marie-Antoinette, qui eut lieu le 16 mai 1770.

3. Charles-Emmanuel, fils de Victor-Amédée III, épousa Madame, sœur de Louis XVI et des comtes de Provence et d'Artois.

XI

LE COMTE DE BOISGELIN

1770

Le baron de la Houze ayant été envoyé comme ministre plénipotentiaire à Hambourg et en Saxe, le comte de Boisgelin lui succéda à Parme. Il reçut l'instruction suivante. Le duc de la Vrillière était ministre des affaires étrangères.

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR COMTE DE BOISGELIN[1], COLONEL DU RÉGIMENT DE LORRAINE, BRIGADIER D'INFANTERIE, ET MAITRE DE LA GARDE-ROBE DU ROI, ALLANT A PARME POUR Y RÉSIDER EN QUALITÉ DE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE SA MAJESTÉ AUPRÈS DE S. A. R. L'INFANT D'ESPAGNE DUC DE PARME, DE PLAISANCE ET DE GASTALLA[2].

Le roi ayant jugé à propos d'employer le sieur baron de la Houze à Hambourg et dans le cercle de la Basse-Saxe, Sa Majesté a choisi pour le remplacer à Parme en qualité de ministre plénipotentiaire, le sieur comte de Boisgelin, colonel du régiment de Lorraine, brigadier d'Infanterie et maître de la garde-robe du Roi.

1. Louis Bruno, comte de Boisgelin, frère du cardinal qui fut membre de l'Académie française; il mourut sur l'échafaud en 1794. Sa femme, sœur du chevalier de Boufflers, fut guillotinée en même temps que lui.

2. *Arch. des Aff. Étr.* Parme, XXXV.

Les preuves que le comte de Boisgelin a déjà données à Sa Majesté de ses talents, de son zèle et de son attachement à son service, lui ont mérité la marque distinguée de confiance dont elle l'honore, et elle ne doute pas qu'il ne la justifie pas parfaitement dans l'emploi qu'il va remplir avec d'autant plus de succès qu'il a été à portée d'être, dans ses voyages en Italie, personnellement connu de l'Infant, et de se concilier l'estime et les bontés de S. A. R.

La mission du comte de Boisgelin n'ayant aucun objet particulier de négociation relativement aux affaires générales de l'Europe, sa principale attention doit être de faire sa cour à l'Infant et à Madame Infante, et de leur renouveler, en toute occasion, les assurances de la tendre amitié du Roi et du sincère et constant intérêt que Sa Majesté ne cessera jamais de prendre à la satisfaction et à la prospérité de leurs Altesses Royales.

L'Infant possède les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla. Cet établissement, formé en 1748 par les stipulations du traité d'Aix-la-Chapelle en faveur de l'Infant Don Philippe son père, n'étoit convenable ni à sa naissance ni à son rang, mais il devenoit absolument indécent par la clause de recession aux anciens possesseurs, qui devoit avoir lieu soit à la mort du roi d'Espagne Ferdinand Six, soit à celle de l'Infant Don Philippe sans laisser de postérité masculine.

La juste prévoyance du Roi lui fit sentir l'inconvénient et les dangers d'un pareil arrangement, et Sa Majesté promit par une lettre de sa main au roi de Sardaigne que si ce Prince, le cas arrivant de la mort de Sa Majesté catholique, n'entroit pas en possession de la partie du Plaisantin qui devoit lui revenir à cette époque, il auroit un dédommagement dont il serait satisfait.

Le projet en ayant été communiqué par le Roi au Roi d'Espagne, la négociation fut terminée par un acte convenu entre les trois souverains et signé le 10 juin 1763. On en joint ici une copie.

D'un autre côté les précautions les plus sages ont été prises auprès de la cour de Vienne pour assurer à l'Infant et à sa pos-

térité la jouissance paisible des trois duchés ; ainsi il ne peut plus y avoir d'incertitude à cet égard, et ce qui avoit été fait à Aix-la-Chapelle a été aussi solidement réparé qu'il étoit possible de le faire, et il ne paroît pas qu'il y ait à craindre des événements qui puissent dans la suite troubler le repos des États de S. A. R. Cependant comme la prudence humaine ne sauroit tout prévoir et tout prévenir, le comte de Boisgelin dira à l'Infant que, dans tous les temps, il éprouvera de la part du Roi et de celle du Roi d'Espagne les marques les plus sensibles de leur tendresse et de l'intérêt que Leurs Majestés prennent au sort d'un Prince si cher à leur cœur.

Le mariage qu'il a contracté avec une archiduchesse d'Autriche doit lui assurer aussi tout l'appui qu'il peut attendre de l'Empereur et de l'Impératrice reine de Hongrie et de Bohême.

Dans ces circonstances, toute l'attention de l'Infant doit se porter sur l'administration intérieure de ses domaines et des revenus dont il jouit. Il a heureusement donné toute sa confiance à un ministre qui, à des talents supérieurs, à une probité exacte et à un travail assidu, joint le plus respectueux attachement à la personne de son maître. Le marquis de Felino exerce auprès de S. A. R. les mêmes fonctions qu'il a remplies avec le même zèle et le même succès auprès de l'Infant Don Philippe, son père, et a constamment mérité l'approbation du Roi et du roi d'Espagne ; cependant il a eu le désagrément d'éprouver des contradictions qui lui ont été suscitées pas des intrigues dont les petites cours ne sont pas plus exemptes que les grandes. Il s'étoit formé à Parme une cabale de gens qui avoient entrepris de faire perdre à ce ministre la considération qu'il avoit si justement acquise et les bontés de l'Infant. Les choses en étoient venues à un tel excès de désordre, que le Roi et le Roi catholique jugèrent convenable de faire cesser le scandale, et de rétablir le crédit du marquis de Felino en éloignant de la cour de Parme les envieux de la gloire de l'Infant et les ennemis de son administration.

On n'entrera point ici dans le détail de la mission de M. le marquis de Chauvelin qui fut choisi pour cette commission délicate et qui s'en est acquitté de la manière la plus éclairée, la

plus sage et la plus ferme. Le mémoire qu'il a remis au Roi sur toute la conduite qu'il a tenue en cette occasion et dont le comte de Boisgelin a pris une copie ne doit lui rien laisser à désirer pour son instruction à cet égard.

Ce que le Roi lui prescrit le plus expressément, c'est de contribuer autant qu'il pourra dépendre de lui au maintien de l'ordre et de la décence que le marquis de Chauvelin a rétablis à la cour de Parme.

Il faut pour cet effet que le comte de Boisgelin agisse dans une parfaite conformité de sentiments et de vues avec le marquis de Félino, qu'il concerte avec lui les propos qu'il aura à tenir ou les démarches qu'il devra faire relativement à cet objet, mais il y auroit de l'inconvénient à afficher avec ce ministre une intimité qui donnât lieu de croire que le ministre du Roi n'est que l'instrument passif des volontés du marquis de Félino. Cette idée, si elle s'accréditoit, seroit aussi contraire à la dignité du ministère du comte de Boisgelin qu'à la convenance particulière du ministre de l'Infant.

Il n'y a que deux ministres étrangers accrédités à la cour de Parme, le baron de Knebell de la part de la cour de Vienne, et le marquis de Revilla de la part de la cour de Madrid.

Soit que le baron de Knebell[1] ait remis des lettres de créance en qualité d'envoyé extraordinaire de Leurs Majestés Impériales ou avec le titre de ministre plénipotentiaire, il doit avoir sans difficulté la préséance sur le ministre du Roi. Il y a seulement quelques distinctions particulières pour les ministres de Famille dont le comte de Boisgelin et le marquis de Revilla jouiront exclusivement; l'arrangement qui a été fait sur cet objet est connu de la cour de Vienne qui y a donné une entière approbation.

La réputation générale que le baron de Knebell s'est acquise de n'avoir que de bonnes et droites intentions exige que le comte de Boisgelin vive avec lui dans une entière intelligence, mais il réglera sur l'opinion du marquis de Félino le degré de confiance qu'il conviendra d'accorder au ministre impérial.

1. Il était chambellan de l'Empereur.

Quant à M. de Revilla, l'intimité dans laquelle il a constamment vécu avec le baron de la Houze persuade qu'il se conduira par les mêmes principes vis-à-vis du comte de Boisgelin, qui lui marquera de son côté les sentiments du plus sincère retour d'union et de confiance. La préséance appartient sans difficulté au ministre du Roi ; ainsi, dans les fonctions publiques, il aura soin de la maintenir conformément à l'article 27 du Traité ou Pacte de Famille du 15 août 1761. On joint ici une copie de cet article.

Le Ministre du Roi doit principalement s'occuper à connoître le caractère, les goûts et les intentions de l'Infant et de madame Infante, et il en rendra un compte exact et fidèle exempt de partialité ou d'adulation. Il réservera pour des lettres particulières les anecdotes qui auront un rapport plus immédiat avec leur gouvernement intérieur.

On ne croit devoir rien prescrire ici au comte de Boisgelin sur la conduite qu'il aura à tenir vis-à-vis des personnes principales de la cour de Parme, et de celles qui y remplissent des fonctions plus subalternes. Ce n'est que d'après les notions que l'expérience lui aura données qu'il devra proportionner les égards qu'il conviendra de leur marquer suivant leurs dignités, leur crédit et leurs qualités personnelles.

Ce mémoire sera accompagné de la lettre que le Roi écrit à l'Infant pour accréditer le comte de Boisgelin auprès de Son Altesse Royale. Ce ministre, en la lui présentant dans sa première audience, confirmera par ses discours au nom de Sa Majesté tout ce qu'Elle exprime Elle-même au Prince son petit-fils sur les tendres sentiments qu'Elle conserve pour lui. Le comte de Boisgelin aura la même attention, lorsqu'il fera sa cour à l'Infante en lui remettant la lettre du Roi pour cette Princesse.

On joint aussi à ce mémoire deux différentes tables de chiffres. L'une, intitulée pour la dépêche, ne doit servir que pour la correspondance du comte de Boisgelin avec le ministre et secrétaire d'Etat à qui le Roi confie l'administration de ses affaires étrangères. L'autre est destinée à entretenir la correspondance ordinaire avec les autres ministres de Sa Majesté dans les cours étrangères et surtout en Italie. Au reste, cette der-

nière correspondance doit être renfermée dans les bornes de la plus grande circonspection par rapport aux nouvelles et aux réflexions dont le comte de Boisgelin croira devoir leur faire part.

Le Roi ne jugeant pas à propos d'avoir des ministres auprès du duc de Modène[1] et du gouvernement milanais, le comte de Boisgelin prendra les mesures qu'il jugera les plus convenables pour être informé de ce qui peut avoir rapport au gouvernement de ces deux Etats.

Les instructions plus détaillées dont il pourroit avoir besoin dans la suite relativement aux objets de sa mission lui seront successivement adressées suivant que les circonstances l'exigeront.

Fait à Versailles, le 10 juin 1770.

1. François III d'Est (1737-1780).

XII

LE COMTE DE DURFORT

1771

Le comte de Durfort vint remplacer le comte de Boisgelin à Parme, le 6 juillet 1771. Sa mission avait un caractère très précis : « Il s'agit de rendre un compte exact tant de l'administration générale des Etats de Parme que de la manière dont le marquis de Felino (du Tillot) répond à l'idée qu'on a eue de sa capacité et de ses vertus. » Le parti des intrigants avait en effet recommencé ses manœuvres contre « ce grand ministre d'un petit Etat », comme l'appelait Duclos, et leurs plaintes, appuyées par Marie-Amélie, étaient arrivées jusqu'à la cour de France. On sait que la cabale réussit et que du Tillot fut peu après remplacé par l'Espagnol Llano.

Les instructions du comte de Durfort, comme celles de son prédécesseur, furent rédigées par le comte de la Vrillière, ministre des affaires étrangères.

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR COMTE DE DURFORT [1], COMMANDANT DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS, MARÉCHAL DES ARMÉES DU ROI, ALLANT A PARME POUR Y EXÉCUTER EN QUALITÉ DE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE AUPRÈS DE L'INFANT DUC DE PARME LA COMMISSION EXTRAORDINAIRE DONT SA MAJESTÉ L'A CHARGÉ [2].

L'opinion favorable que le Roi a des talents du comte de Durfort, de sa prudence et de sa circonspection, a engagé Sa Majesté

1. Louis, comte de Durfort, avait déjà été envoyé à Milan. Il resta à Parme de juin 1771 à janvier 1772. En 1784, il fut ministre plénipotentiaire à Florence; en 1791, ambassadeur à Venise. Il mourut en 1825.

2. *Arch. des Aff. Étr.* Parme, XXXV.

à lui donner sa préférence pour la commission importante dont elle lui confie le soin. Il ne s'agit rien moins que d'examiner avec la plus scrupuleuse attention, et de rendre un compte exact, tant de l'administration générale des États de Parme, que de la manière dont le marquis de Felino, ministre de l'Infant, répond à l'idée qu'on a eue de sa capacité et de ses vertus dans les affaires qui sont uniquement et exclusivement commises à sa direction, de laquelle ce Prince a porté les plaintes les plus amères tant au Roi qu'au roi d'Espagne.

Leurs Majestés n'ont pu qu'être justement surprises des griefs aussi graves que multipliés de l'Infant contre son ministre, et ont résolu d'en constater la vérité. C'est dans cette vue que Sa Majesté catholique a choisi le sieur de Cevallos, lieutenant général de ses armées, et que le Roi a nommé le sieur comte de Durfort qui aura attention de se bien informer de l'objet de la mission du sieur de Cevallos et de concerter avec lui les moyens les plus sûrs pour exécuter les ordres dont l'exécution leur est confiée.

Il est contre toute vraisemblance que le marquis de Felino qui est parvenu successivement à la place qu'il occupe, et qui a été constamment regardé sous le feu Infant Don Philippe comme un fort honnête homme et un serviteur zélé de son maître, ait tout à coup pris d'autres principes et d'autres maximes sous le successeur de ce Prince ; cependant, ce changement étant dans l'ordre des choses possibles, et l'Infant en accusant formellement le sieur de Felino, l'intention des deux Rois est que leurs ministres sachent d'abord de ce Prince sur quoi sont fondés ses soupçons ; qu'ils les communiquent ensuite au marquis de Felino et qu'ils entendent sa justification. Ils pourront ensuite, mais avec les ménagements et les précautions nécessaires prendre les informations les plus certaines et les plus précises qu'il sera possible sur l'administration générale et particulière du sieur de Felino, mais il est essentiel qu'ils se gardent d'ajouter foi à des rapports qui pourraient être dictés par la prévention et par des vues personnelles.

Il est apparent que le sieur de Cevallos aura ordre d'interroger le marquis de Revilla et que celui-ci ne sera pas favorable à

la conduite du marquis de Felino; le comte de Durfort trouvera dans le comte de Boisgelin, ministre du Roi, des préjugés également contraires à la manière dont les affaires sont traitées à Parme. Ces deux ministres qui ont eu quelques discussions particulières avec le marquis de Felino, peuvent avoir été trompés par les relations qui leur ont été faites par ses ennemis, mais ils sont sans doute trop équitables pour ne pas rendre hommage à la vérité, si on la leur fait découvrir. Ils vivent d'ailleurs, du moins quant à l'extérieur, dans une parfaite correspondance avec le ministre parmesan, et on leur doit ce témoignage qu'ils ne paroissent avoir eu nulle part aux plaintes que l'Infant a portées contre lui.

Comme c'est son Altesse Royale qui a demandé Elle-même aux deux Rois, son grand-père et son oncle, de prendre les mesures nécessaires pour éclaircir les faits dont il s'agit, on doit croire qu'elle recevra avec bonté les ministres que Leurs Majestés chargent de ce soin, et qu'elle leur donnera toutes les lumières dont ils auront besoin pour remplir parfaitement l'objet de leur mission, et pour rendre un compte fidèle de l'état des choses, d'après lequel Leurs Majestés donneront à ce Prince les conseils que leur amitié pour lui et leur expérience dans l'art de régner leur feront juger les plus convenables.

Le comte de Durfort ne tardera pas à partir pour sa destination où le sieur de Cevallos doit être rendu sur la fin de ce mois ou dans les premiers jours du mois prochain.

Si le comte de Durfort passe par la cour de Turin, il profitera de cette occasion pour faire sa cour au roi de Sardaigne et lui renouveller ainsi qu'à la famille royale de Savoie, les assurances de la tendre amitié du Roi, qui ne peut qu'être fortifiée de nouveau par le mariage de Madame la comtesse de Provence; cette Princesse gagne chaque jour de plus en plus auprès de Sa Majesté, du Prince son époux et de toute la maison royale par les qualités excellentes et aimables qui la rendent également chère à toute la nation.

Arrivé à Parme, le premier soin du comte de Durfort sera de demander une audience de l'Infant et de madame Infante et de leur remettre les lettres que le Roi leur écrit pour leur annon-

cer sa commission et pour leur demander une entière créance dans tout ce qu'il leur dira de sa part. Il accompagnera cette première fonction de son ministère des propos les plus expressifs pour les persuader de la tendresse et de la persévérance de l'amitié de Sa Majesté et de l'intérêt qu'elle prendra toujours à tout ce qui peut contribuer à leur satisfaction et à leur bonheur.

A Versailles, le 3 juin 1771.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS CONTENUS DANS CET OUVRAGE

A

Abruzzes, 28.
Acton (chevalier), premier ministre de la cour de Naples, 118, 120, 121, 122, 125, 127, 128.
Aiguillon (duc d'), ministre des affaires étrangères, 105.
Aix-la-Chapelle (traité d'), 76, 183, 184, 186, 188, 211, 212, 228, 229.
Alberoni (cardinal), 37, 38, 39, 47, 48, 53.
Albertin (commodore), 75.
Alexandre (cardinal), 132, 135.
Alexandre VII (pape), 143, 162, 165.
Alexandrie, 209.
Alez (comte d'), gouverneur de Provence, 35.
Allemagne, 10, 35, 55.
Amelot de Chaillou (ministre des affaires étrangères), 65, 74.
Angleterre, 38, 39, 46, 47, 48, 54, 55, 56, 62, 75, 95, 107, 182, 209.
Anjou (duc d'), petit-fils de Louis XIV, 7, 132.
Anne d'Autriche, 7, 20.
Anne de Gonzague, femme de Henri de Lorraine, duc de Guise, 6.
Ansberg (princesse d'), dame de la cour de Vienne, 90.
Antibes, 192.
Antoine (cardinal), 145.
Antoine (prince), 174, 175, 181, 182.
Anvers, 132.
Arcos (duc d'), vice-roi de Naples, 4, 5, 23, 27.
Argenson (marquis d'), ministre des affaires étrangères, 183.
Arnauld (Henri), abbé de Saint-Nicolas d'Angers, 19.
Arthenay (d'), chargé d'affaires de France, à Naples, 76, 81.
Asturies (prince des), l'un des fils de Philippe V, roi d'Espagne, 53, 85.
Aubeville (sieur d'), ambassadeur extraordinaire à Parme et à Modène, 135, 137, 139 à 142, 145, 146 à 149, 151 à 154, 157 à 160.
Aubusson (Georges d'), archevêque d'Embrun, 149.
Auguste III, roi de Pologne, 65.
Autriche, 3, 37, 38, 39, 53, 55, 65, 75, 80, 120, 121, 123, 124, 125, 133, 167, 170, 174, 175, 182, 183, 209, 217, 229.
Avelo (prince d'), de la famille des Doria, 12.
Avena, 55.
Avignon, 110, 131, 147, 148, 217.

B

Baïa, 8.
Bailly de Rohan, gentilhomme français résidant à Parme, 213.
Bar (duché de), 65.
Barberini (ancienne et illustre famille italienne), 4, 135, 143.

Basse-Saxe, 227.
Bavière-Neubourg (Sophie Dorothée de), femme d'Odoart II, duc de Parme, 37.
Bayonne, 61, 71.
Beaujolais (Mlle de), une des filles du Régent, 53.
Belgrade, 38.
Bénévent (ville forte d'Italie), 110, 147, 148, 157.
Benoit XIV (pape), 78.
Bérenger (chargé d'affaires du roi de France à la cour des Deux-Siciles), 105.
Berlin, 85.
Berwick (maréchal de), 55.
Bichi (cardinal), 10, 136.
Bidassoa, 53.
Bielke (comte de), sénateur suédois, 195.
Bing (amiral Georges), premier lord de l'amirauté et pair d'Angleterre, 47, 48.
Bissy (marquis de), maréchal de camp, 58, 62.
Bitonto (ville du sud de l'Italie), 55.
Bohême, 188, 229.
Bohême (Jean de), 131.
Boisgelin (comte de), ministre plénipotentiaire du roi, à Parme, 227 à 233, 235.
Bondad-Real (marquis de), ambassadeur espagnol, 190, 191, 194.
Bonneval (comte de), aventurier français, 44.
Bordeaux, 164.
Borgo (marquis del), ministre du roi de Sardaigne, 42, 43.
Bossut (comtesse de), seconde femme de Henri de Lorraine, duc de Guise, 6.
Bourbon (maison de), 37, 53, 54, 55, 57, 80, 85, 93, 118, 119, 120, 121, 123, 124, 125, 167, 177, 182, 186, 217.
Bourlemont (abbé de), 161, 164.
Bozzolo, 183.
Bréda, 132.
Breteuil (baron de), ambassadeur français, 105 à 117, 126.
Brézé (amiral de), neveu de Richelieu, 4.
Britto (don Gregorio), gouverneur de Lérida, 26.
Bruges, 132.
Bruxelles, 8, 162.

C

Cadix, 22.
Cambis (comte de), ambassadeur français, 178, 180.
Cambrai, 39, 53, 132, 182.
Camerino (duché de), 162.
Capecce, dominicain, confesseur du duc de Guise, 13.
Capoue, 28.
Caraffas, grand d'Espagne, 18.
Caramanica, ambassadeur de Naples en France, 127.
Carignan (prince Thomas de Savoie), 4, 28, 29, 30, 31, 32, 34.
Carlo Rossi, valet de chambre de l'Infant duc de Parme, 221.
Carlos (don), premier infant d'Espagne, 53 à 56, 65, 66, 76, 77, 85, 124, 177, 181, 182, 183, 187, 188, 189, 209.
Carpentero, secrétaire d'État à Parme, 191, 192, 205.
Carthagène, 26.
Carvajal (don Joseph), ministre espagnol, 191.
Castellamare, 7.
Castramonte (marquis de), ambassadeur de Naples en France, 115.
Castro (duché de), 131, 133, 135 à 138, 140, 143, 144, 146 à 150, 154, 157, 158, 160 à 167, 183.
Catalogne, 3, 8, 9, 10, 29, 30, 31, 34, 35.
Cateau-Cambrésis (paix de), 132.
Catherine de France (duchesse de Bar), 8.
Catherine II, 126.
Caudebec, 132.
Cellamare (conspiration de), 38.
Cevallos, lieutenant général des armées espagnoles, 234, 235.
Chambre apostolique, 135 à 140, 142, 143, 147, 148, 151, 161 à 165.
Charlari, gentilhomme français, écuyer de l'infant duc de Parme, 220.
Charles III, roi d'Espagne, 85, 105, 124, 209.
Charles IV, prince des Asturies, 85.
Charles VI, 37, 53, 54, 55, 75, 167, 182, 183, 187, 188.
Charles XII, 38.
Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, 149.
Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne, 55, 65, 182, 183, 225.
Charles-Quint, 4, 5, 131, 132.
Charlotte (reine), 120, 125.
Chastelus (comte de), maréchal de camp, 23, 26, 27.
Chaulnes (duc de), 161, 162.
Chauvelin (marquis de), ambassadeur français, 55, 56, 65, 182, 217 à 225, 229, 230.

Cherasco (paix de), 133.
Chigi (cardinal), neveu du pape Alexandre VII, 153, 160.
Choiseul (duc de), ministre des Affaires étrangères, 85, 93, 94, 209, 217, 218.
Choiseul (vicomte de), ambassadeur à la cour des Deux-Siciles, 93, 94, 96 à 105.
Christine, reine de Suède, 142, 153.
Clemente (don Alfonso), ministre plénipotentiaire d'Espagne à Naples, 102.
Clément VII, 131.
Clément VIII, 137.
Clément IX, 162.
Clément XIII, 217.
Clermont-d'Amboise (marquis), ambassadeur français à Naples, 117, 124.
Coigny (maréchal de), 56.
Colbert, 135, 145.
Colbert de Croissy, secrétaire d'Etat des Affaires étrangères, 163.
Collet, chargé d'affaires de France à Parme, 202, 207.
Colloredo (comte de), gouverneur général du Milanais, 42, 44.
Comacchio, ville du duché de Ferrare, 135, 137, 138, 147, 148, 149, 151.
Comtat-Venaissin, 110, 147, 157, 161, 271.
Condillac (abbé de), 213.
Correggio (seigneurs de), 131.
Corse, 71, 114, 137, 141.
Cosme III, duc de Toscane, 181.
Créqui (duc de), ambassadeur français à Rome, 135, 137, 140, 145, 152, 155, 157, 159.
Crussol (marquis de), ministre plénipotentaire du roi auprès de l'infant don Philippe, duc de Parme, 197, 198, 199, 201, 202, 206, 207.

D

Danemarck, 54.
Dangeau, 167.
Davallos, grand d'Espagne, 18.
Denon, gérant de l'ambassade de Naples, 117, 122.
Deux-Siciles, 3 à 6, 27, 39; 55 à 58; 60, 61, 62; 65 à 68; 70 à 73; 75 à 82; 85 à 90; 93 à 96; 99 à 102; 105, 106, 107 111 à 115; 117, 118, 119, 126, 127, 182, 183, 187, 188, 189.
Dominicains, 220.
Douarto (don), frère du roi de Portugal, Jean IV, 12.
Dubois (abbé), 38, 39.
Duclos, 233.
Dulieu (sieur), maître du courrier du roi à Lyon, 152.
Dumas, chargé d'affaires à Naples, 93, 98.
Dunkerque, 132.
Durfort (Jacques, marquis de), ambassadeur français, 85, 86, 87, 88, 89.
Durfort (Louis, comte de), ambassadeur français, 233, 234, 235.

E

Ecosse, 38.
Eléonore, princesse de Toscane, 60, 69.
Elbe (île d'), 4, 65.
Electeur palatin, 170.
Electrice palatine (Anne-Marie-Louise de Toscane), 38, 60, 69, 176, 181.
Embrun, 149.
Espagne, 3 à 7, 10; 15 à 18; 21, 23, 25, 26, 35, 37 à 41; 47, 48, 49; 53 à 58; 61, 62, 63; 65 à 69; 71, 73, 75, 77, 80, 81, 86, 88, 89, 93, 94, 95, 97, 99, 100, 102, 103, 106, 107, 109, 110, 111, 113, 114, 115, 118, 120, 121, 122, 125, 132, 133, 134, 137, 138, 143, 146, 152, 162, 167, 168; 170 à 180; 182, 183; 186 à 192; 202 à 205; 209 à 213; 222, 224, 228, 229, 234.
Espagnols, 3, 5, 6, 7, 9, 10; 11, 13 à 17; 19, 20, 22, 23, 28, 30, 33, 39, 46, 48, 54, 55, 75, 76, 114, 121, 172, 173, 182, 183, 191, 193, 204, 212, 224, 233.
Este (famille d'), 54, 137, 138, 151, 152, 158, 159, 215.
Estrées (cardinal César d'), 165.
Eugène (prince), 38.

F

Fabreques, 35.
Farnèse (maison de), 54, 131, 132, 135, 136, 137, 154, 167, 170, 174, 175, 181, 182. — Généalogie de cette maison, 169.
Farnèse (Elisabeth), seconde femme de Philippe V, 37, 53, 55, 85, 167, 168, 170, 177, 181, 182, 183.
Farnèse (Octave), 132, 135.

Felino (marquis de), ministre de don Philippe, 212, 213, 217, 218, 219, 222, 223, 229, 230, 233, 234, 235.
Ferdinand, duc de Parme, 217.
Ferdinand II de Médicis, grand-duc de Toscane, 149.
Ferdinand IV, 3e fils de Charles III, roi d'Espagne, 85, 93, 95, 117, 118.
Ferdinand VI, roi d'Espagne, 81, 85, 186, 209, 211, 228.
Ferdinand (François), roi de Hongrie, 35.
Ferdinand de Gonzague, gouverneur de Milan, 131, 132.
Ferdinand, roi de Naples, 209.
Ferrare (paix de), 136.
Ferrarios, duché de Ferrare, 159.
Ferron, 35.
Filomarini, cardinal italien, 15.
Final, petite ville d'Italie, sur le golfe de Gênes, 22.
Flandre, 3, 10, 26, 132.
Fleury, cardinal, 54, 55, 56, 182.
Florence, 59, 60, 69, 71, 134, 155, 168, 174, 181, 182.
Fogliani (marquis de), ministre de la cour des Deux-Siciles, 78, 79, 81, 82.
Fontarabie, ville d'Espagne, sur la Bidassoa, 39.
Fontenay-Mareuil, ambassadeur de France à Rome, 6, 136.
France, 3, 4, 6, 7, 8 ; 10 à 17 ; 19, 26, 27; 36 à 39 ; 41, 47, 48 ; 53 à 56 ; 58, 60, 61, 62, 65, 67, 69, 71, 75, 76, 78, 80, 85, 86, 88, 91, 93, 94, 95, 98, 99, 100, 102, 105, 106, 108, 112, 115, 118, 119, 120, 122, 123, 127, 128, 132, 133, 134, 136, 137, 138, 157, 161, 162, 167, 168, 170, 177, 179, 182, 183, 184, 194, 197, 202, 206, 209, 222, 223, 233.
François (duc), frère de Ranuce II, 167, 168, 181.
François Ier, 131.
François de Lorraine (duc), 65, 183, 184.
Friederickshall (siège de), où mourut Charles XII, 38.
Froullay (comte de), ambassadeur français à Venise, 71.
Fuensaldaña (comte), ambassadeur d'Espagne en France, 148.

G

Gaëte, port d'Italie, 76.
Galiani (abbé), 123.
Gand, 132.
Garnier (chevalier), commandant l'escadre envoyée en Italie en 1646, 23, 25.
Gatti, médecin italien, 123.
Gênes, 42, 44, 59, 69, 71, 114, 133, 144, 149, 173.
Gennaro Annese, chef des insurgés napolitains, 6, 7, 14, 28.
Georges Ier de Hanovre, roi d'Angleterre, 38, 40.
Gibraltar, 38, 54.
Grimaldi (cardinal), 10; 23 à 32; 34.
Guastalla, ville d'Italie, 56, 183, 188, 202, 222, 228.
Guelfes, 131.
Guerra, évêque de Majorque, 114.
Guimart (sieur), chargé des affaires de France à Naples, 60, 62, 63.
Guise (duc de), 6, 7, 8, 10 à 14; 18, 28.

H

Habsbourg, 54, 182, 218.
Hambourg, 227.
Hanovre (ligue défensive de), 54.
Henri II, 132.
Henri III, 132.
Henri IV, 8, 11, 132.
Hercule (duc), 218.
Hollande, 6, 23, 38, 54, 55, 62.
Hongrie, 38, 188, 229.
Hôpital (marquis de l'), ambassadeur français, 65 à 74; 76, 100.
Horric de la Courade (Madeleine), 8.
Houze (baron de la), ambassadeur français, 88, 89, 90, 209 à 215, 218, 219, 227, 231.

I

Impériale (cardinal Laurent), gouverneur de Rome, 141.
Indes, 6, 39, 54.
Infante (Madame), Louise Elisabeth de France, fille aînée de Louis XV, 192, 193, 205.
Innocent X, 4, 136, 143, 144.
Italie, 3, 4, 6, 22, 23, 28, 33, 34, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 47, 50, 53, 55, 56, 63, 68, 70, 78, 85, 89, 93, 95, 99, 106, 111, 131, 133, 134, 146, 148, 149, 157, 167, 174, 175, 176; 181 à 184; 186, 187, 210, 228, 231.

J

Jacques II, roi d'Angleterre, 38.
Jean de Bohême, 131.
Jean Gaston de Médicis, fils de Cosme III, 54, 181, 183, 184.
Jésuites, 217.
Jouville (sieur de), ambassadeur à Gênes, 71.
Juan d'Autriche (don), fils naturel de Charles-Quint gouverneur des Pays-Bas, 5, 132.
Juan d'Autriche (don), fils naturel de Philippe IV, roi d'Espagne, 21, 26, 28.
Jules II, 131.
Jules III, 132.

K

Kaunitz (comte de), ministre de la cour de Vienne à Naples, 102.
Kéralio (sieur de), gentilhomme français résidant à Naples, 213, 218.
Knebell (baron de), chambellan de l'Empereur d'Autriche, 230.

L

La Haye, 38, 55, 56.
La Meilleraye (maréchal de), 4.
Landau, ville forte de Bavière, 37.
Languedoc, 35, 220.
La Rochelle (siège de), 8.
Las Casas, ambassadeur d'Espagne à Naples, 125.
Launay (sieur de), envoyé du roi, 29, 30, 33, 34.
Lavardin (marquis de), ambassadeur à à Rome, 163, 165.
Lens (bataille de), 34.
Lépante (bataille de), 132.
Lérida (siège de), 26.
Leyde (marquise de), dame d'honneur de l'infante de Parme, 193.
Ligurie, 3.
Lionne (de), ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, 136, 142, 157 162.
Livourne, 39, 155, 182.
Llano, personnage politique espagnol, 233.
Lobkowitz (prince), 76.
Lombardie, 38, 55, 63, 75.
Lombards, 131.
Loménie (Louis de), ministre français, 20.
Londres, 38 à 41; 43, 46, 53, 55, 56, 85. 95.
Lorenzi (comte), chargé d'affaires de France à Florence, 60, 69, 71.
Lorrraine, 65, 69, 75, 183.
Louis XIII, 8.
Louis XIV, 9, 37, 38, 94, 133, 136, 137, 138, 157, 161, 167, 168, 209.
Louis XV, 37, 38, 53, 177, 209,
Lozilière (sieur de), envoyé du roi auprès du duc de Parme, 177 à 180.
Lyon, 152, 157, 159.

M

Madame, sœur de Louis XVI, 225.
Madrid, 5, 27, 53, 55, 89, 98, 99, 100, 103, 105, 108, 110, 111, 122, 125, 137 ; 146 à 149 ; 157, 173, 177, 179, 180, 185, 186, 189 à 192 ; 194, 198, 203, 204, 205, 207, 212, 213, 214, 230.
Maëstricht, 132.
Maillebois (marquis de), 71.
Majorque, 114.
Malaga, 25.
Malte, 113.
Mantouan, 37, 55, 182.
Mantoue, 55, 131, 133, 175.
Marazanni (comte), gentilhomme de la chambre du duc de Parme, 221.
Marck (comte de la), ambassadeur de France en Espagne, 71.
Marfée (bataille de la), 6.
Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint, 132.
Marie-Amélie (archiduchesse), fille de Marie-Thérèse, 217, 218, 233.
Marie-Anne d'Autriche, reine d'Espagne, fille de l'empereur Ferdinand III, 35.
Marie-Anne Victoire, fille de Philippe V et d'Elisabeth Farnèse, 177.
Marie-Béatrix, fille du duc de Modène, 217.
Marie-Caroline, fille de François Ier et de Marie-Thérèse, 97, 105, 117, 118, 120, 125, 218.
Marie-Leczinska, fille de Stanislas, 177.
Marie-Thérèse d'Autriche, fille de l'Empereur Charles VI, 54, 65, 75, 105, 118, 182, 183, 188, 217.
Marignan (bataille de), 131.
Marquin, courrier du roi, 153.
Marseille, 108.
Masaniello, 5.
Martino della Scala, 131.
Massa (prince de), 5.
Maulevrier (comte de), ministre plénipotentiaire auprès de Don Philippe, 181, 184, 185, 187, 189 à 195, 197, 198, 201.
Mazarin (cardinal), 3, 4, 6, 7, 8, 9, 12, 25, 28, 32, 36, 37, 132, 133.
Médicis, (maison de), 69, 181.
Médicis (Marguerite de), fille de Come II, grand-duc de Toscane, 150.
Médina (duc de), vice-roi de Naples, 5.
Mercy (comte de), feld-maréchal général, commandant en chef l'armée d'Italie, 42.
Messine, 6, 25.
Milan, 3, 5, 10, 22, 37, 42 à 45 ; 131, 149, 157, 183, 215.
Milanais, 3, 19, 37, 42, 55, 65, 131, 182, 183.
Millet (Jeure), envoyé français à Rome, 136, 145, 151.
Minorque, 30, 38, 54.
Modène, 4, 27 ; 132 à 135 ; 137, 138, 139, 147, 151, 152, 155, 158, 159, 214, 217, 218, 232.
Molinelli, 114.
Montade (de), officier français, 31, 33.
Montalègre (marquis de), grand maître de la cour de don Carlos, roi d'Espagne, 61.
Monteynard (marquis de), ministre de la guerre, 114.
Montglat (marquis de), 28.
Montistes (collège des), 136, 143.
Montpensier (Mlle de), une des filles du Régent, 153.
Mortemart (duc de), 54, 55.
Morville (comte de), ministre des Affaires étrangères, 177.
Munster (traité de), 11.
Muratori, savant italien, 133.

N

Naples, 3 à 13 ; 16 à 29 ; 31, 33, 34, 35, 37, 39 ; 41 à 46 ; 48, 49, 50, 53, 55, 56, 58, 60, 61, 62 ; 64 à 67 ; 70, 71, 72 ; 74 à 79 ; 81, 82 ; 85 à 91 ; 93 ; 96 à 103 ; 105, 107, 108 ; 110 à 128 ; 130, 131, 133, 147, 183, 185, 187, 189, 194, 198, 202, 206, 207, 209, 210, 214, 218.
Neüperg (comte de), ministre de la cour de Vienne, 89, 90.
Novare, ville forte de l'Italie septentrionale, 65, 183.

O

Obbizzon d'Este, 131.
Odoard (duc), fils de Ranuce Ier, 132, 133, 135, 136, 143, 146.
Odoard II, duc de Parme, 37, 167, 168.
Œuf (château de l'), 7.
Ognate (comte d'), grand d'Espagne, 21, 26, 27, 28.
Oneglia, 4.
Orange (prince d'), 6.
Orbitello, place maritime de la Toscane, 4.
Orléans (duc d'), 37, 38, 53, 177.
Orsini (cardinal), 114.
Ossun (marquis, d') ambassadeur auprès du roi des Deux-Siciles, 75 à 83 ; 88, 100, 101, 103.
Ostende (compagnie d'), privilégiée pour le commerce des Indes, 54, 75.

P

Pacte de famille, 85, 93, 94, 95, 99, 100, 105, 106, 107, 111, 118, 124, 209, 214, 217, 218, 231.
Palerme, 4.
Pampelune, 61, 71.
Paris, 38, 51, 54, 132, 214.
Paris-Duverney, financier français, 54.
Parme, 39; 53 à 56 ; 62, 65, 85, 93, 110, 111 ; 131 à 137 ; 139, 140; 149 à 152 ; 155, 157, 158, 159 ; 161 à 168 ; 172 à 185 ; 188, 190, 191, 192, 195, 197, 198, 201, 202, 204, 205, 207, 209, 210, 212, 213 ; 217 à 222 ; 225, 227 à 231 ; 233, 234, 235.
Paul III (Alexandre Farnèse), 131, 132.
Pays-Bas, 55, 132, 136.
Peralto, un des chefs des révoltés napolitains, 5.
Peterwardein (victoire de), 38.
Philippe, duc d'Orléans (le Régent), 38, 53, 55.
Philippe, fils aîné de Charles III, roi d'Espagne, 85.
Philippe, (don), duc de Parme, 55, 182, 184, 188, 189, 190, 195, 197, 201, 202, 203, 209, 211, 213, 217, 228, 229, 234.
Philippe II, roi d'Espagne, 5, 132.
Philippe III, roi d'Espagne, 5.
Philippe IV, roi d'Espagne, 3, 35, 39, 137, 145.
Philippe V, roi d'Espagne, 37, 38, 39, 53, 54, 75, 95, 132, 167, 168, 177, 181, 182, 186, 189.
Pibrac, officier français, 35.
Pie V, 162.
Piémont, 4, 30, 55.
Pierre le Grand, 38.
Pimentel, 4.
Pimiento, officier espagnol, 22.
Piombino, ville maritime en face de l'île d'Elbe, 4, 25, 27, 34.
Pise, 97, 108 ; 161 à 165.
Plaine de l'Abbaye, un des domaines de Ranuce Ier, 135.
Plaisance, 39, 53, 54, 55, 65, 131, 132, 182, 183, 188, 202, 218, 220, 222, 228.
Plessis-Besançon (maréchal de Du), 3, 4, 8, 15, 19, 20, 21, 28, 31, 32, 133, 134.
Poitou, 96.
Pologne, 55, 65, 75, 177.
Pons (Mlle de), fille d'honneur d'Anne-d'Autriche, 6.
Pont-de-Beauvoisin, dans le Dauphiné, 157.
Ponte-Corvo, ville de l'Italie méridionale, 110.
Pontual (comte de), gentilhomme français, grand veneur à la cour de Parme, 220.
Port-Mahon, ville forte, capitale de l'île de Minorque, 22. 30.
Porto-Ercole, ville maritime de la Toscane, 4.
Porto-Ferrajo, 39, 115, 182.
Porto-Longone, 4, 34.
Pragmatique Sanction, 54, 65, 75, 182, 183, 217.
Pré (du), envoyé de France à Parme, 161 ; 163 à 166.
Prie (marquise de), 53, 54.
Prochita, île du golfe de Naples, 29.
Procida, île du golfe de Naples, 28, 31, 32, 33, 34.
Provence, 8, 21, 35.
Provence (comte de), 225.
Provence (comtesse de), 235.
Provinces-Unies, 62, 132, 135.

Prusse, 54.
Puysieulx (marquis de), ambassadeur français auprès du roi des Deux-Siciles, 53; 56 à 64; 66, 67, 72, 100, 184, 197.
Pyrénées, 38, 39, 137, 138, 147, 163.

R

Ranuce Ier, duc de Parme et Plaisance, 132, 135.
Ranuce II, fils et successeur d'Odoard, 133, 136, 144, 154, 161, 167.
Rasponi (César), cardinal, 157, 161, 162.
Rastadt (traité de), 37, 167, 168, 174.
Reggio, 217.
Reims, 6.
Revilla (marquis de), ministre plénipotentiaire du roi d'Espagne près la cour de Parme, 205, 213, 214, 230, 231, 234.
Richelieu (cardinal de), 3, 4, 6, 8, 28, 37, 132, 133.
Richelieu (duc de), général des galères du roi, petit neveu du cardinal, 30.
Richelieu-Pont-Courlai (duc de), 7.
Rivoli (traité de), 133.
Rochechouart (comte de), ministre plénipotentiaire de France, à Parme, 201, 202, 204 à 207, 209.
Rome, 6, 42, 60, 70, 80, 110, 113, 132; 135 à 142; 144 à 147; 149, 151, 152, 154, 157, 158, 161, 163, 165, 166, 175, 195, 210, 214, 217.
Ronciglione (château de), sur le territoire de Castro, 135, 136, 137, 140, 144, 163, 164, 165, 183.
Rospigliosi (abbé), neveu de Clément IX, 162.
Rossi, ancienne famille italienne, 131.
Roubion (comte de), ministre de Sardaigne, 90.
Rouillé, ministre des Affaires étrangères, 201.
Rovère (Julie de la), femme d'Alphonse II d'Este, duc de Ferrare, 137.
Russie, 56, 85, 125, 126.

S

Sabionnette (principauté de), au nord du Pô, entre Parme et Mantoue, 183, 195.
Saint-Aignan (duc de), ambassadeur à Rome, 60, 70.
Saint-Contest (de), ministre des Affaires étrangères, 76.
Sainte-Maure (de), officier français, 31.
Saint-Georges (chevalier de), fils de Jacques II, 38.
Saint-Pierre (duc de), 195.
Saint-Sébastien, 39.
Saint-Siège, 117, 131, 132, 133, 135, 136, 138, 146, 154, 161, 162, 163, 167.
Salerne, 28, 31, 32, 33.
Sambucca (marquis de la), premier ministre de la cour de Naples, 117, 118, 121, 122, 124.
San-Nicandro (prince de), majordome de l'infant Ferdinand, roi des Deux-Siciles, 88, 115.
Santona, ville et port d'Espagne, 39.
San-Ystevan (comte de), grand maître de la cour de don Carlos, à Naples, 61.
Sardaigne, 3, 25, 37, 38, 39, 41 à 44, 53, 55, 57, 59, 62, 68, 77, 90, 182, 183, 188, 211, 225, 228, 235.
Sault (régiment de), 27.
Savagne (marquisat de), 167.
Savoie (province de), 55, 182.
Savoie (maison de), 39.
Savoie (Gabrielle de), première femme de Philippe V, 167.
Savoie (Marguerite-Yolande de), sœur de Charles-Emmanuel II, 150.
Saxe, 227.
Schomberg (Charles de), maréchal de France, 3, 30, 34.
Senectere, ministre du roi de Sardaigne, 59, 68, 71.
Serafini (marquis), gentilhomme de la cour de l'infant, duc de Parme, 221.
Sestri di Levante, sur la côte orientale de Gênes, 173.
Séville (traité de), 54, 182.
Sicile, 6, 37 à 41; 46, 47, 48, 50, 53, 55, 72, 76, 78, 118, 183.
Siri (abbé), historien, 158.
Sixte-Quint, 143.
Soissons, 54, 182.
Soissons (comte de), 6.
Stanhope (lord), 38.
Stanislas Lecksynski, 65, 177, 183.
Strasbourg, 37.
Suède, 38, 54, 153.
Suisse, 191.

T

Talleyrand-Périgord (baron de), ambassadeur extraordinaire auprès du roi des Deux-Siciles, 117, 118, 119, 122, 124 à 128.
Tanucci (marquis de), premier ministre de don Carlos, 87, 88, 89, 93, 97, 98, 99, 103, 105; 107 à 111; 113, 114, 117, 118, 218.
Tarragone, 29, 34.
Tencin (cardinal de), 70.
Thilloi (du), ambassadeur extraordinaire à Naples, 76.
Ticquet (sieur), chargé d'affaires de France à Naples, 71, 72, 73.
Toralto, 9.
Torcy (marquis de), ministre des Affaires étrangères, 168.
Tortone, ville de l'Italie septentrionale, 65, 183.
Tortose, ville de la Catalogne, 3, 29.
Toscane, 3, 34, 39, 53, 54, 55, 59, 65, 69, 70, 76, 120, 125, 133, 137, 152, 175, 176; 181 à 184; 187.
Toulon, 4, 22, 30, 31.
Tournai, 132.
Trémoille (cardinal de la), 50, 51.
Trivulci (princesse), 206.
Turenne, 3, 55.
Turin, 42, 55, 59, 68, 71, 77, 90, 153, 167, 180, 182, 210, 225, 235.
Turquie, 5.
Tursis (duc de), de la famille des Doria, conseiller de don Juan, 12.

U

Urbain VIII, 136, 143.
Ursins (princesse des), 168, 171, 172.
Utrecht (traité d'), 37, 38, 94, 95, 167 174.

V

Valençay (Henri d'Estampes), chevalier et bailli de l'ordre de Malte, 13, 19. 25, 27.
Vaulgrenant (comte de), ambassadeur français, 186, 189, 190, 191.
Venise, 71, 86, 89, 90, 91, 133, 134.
Vergennes (de), ministre des Affaires étrangères, 117, 118, 128.
Verona, conseiller de l'infant, duc de Parme, 221.
Versailles, 85, 168.
Vichy, 31, 34.
Victor-Amédée (duc de Savoie), 37, 38 39, 53.
Vienne, 3, 47, 48, 53, 54, 55, 65, 75, 78, 89, 95, 99, 102, 111, 115, 121, 123, 167, 175, 182, 183, 188, 210, 211, 222, 228, 230.
Vietry, petite ville du royaume de Naples, près de Salerne, 31, 34.
Vignan (sieur du), maréchal de camp et lieutenant général des armées du roi, 35.
Vigo, ville et port d'Espagne, 39.
Villars (maréchal de), 55, 56.
Vincelles (chevalier de), brigadier des armées du roi, envoyé à Naples, 39, 41, 43, 44, 46; 48 à 51.
Vins (de), officier français, 31.
Viterbe (Olympia Maidachina de), belle-sœur d'Innocent X, 136.
Volpari (comte), gentilhomme italien, officier des gardes du corps de l'infant duc de Parme, 221.

W

Walpole (Horace), ambassadeur d'Angleterre en France, 54, 75.
Westphalie (paix de), 11.
Wirich (Philippe Laurent, comte de Daun), vice-roi de Naples, 42, 45, 46.

Y

Ypres, ville de la Flandre Occidentale, 132.

TABLE DES CHAPITRES

INTRODUCTION

DU RÔLE POLITIQUE DE LA FRANCE DANS L'HISTOIRE D'ITALIE

CARACTÈRE GÉNÉRAL DES INTERVENTIONS FRANÇAISES EN ITALIE, V A VII

I. — L'Italie à la chute de l'Empire romain, VII. — L'invasion barbare, VIII. — Le Royaume lombard, IX à XI. — Pouvoir temporel des papes ; Pépin le Bref ; Charlemagne en Italie, XI à XV.

II. — De Charlemagne à Philippe le Bel : L'Italie et l'Empire allemand, XVI. — Guelfes et Gibelins, XVII. — Saint Louis et Urbain IV ; expédition de Charles d'Anjou, XIX à XXII. — L'Italie angevine ; les Vêpres siciliennes, XXIII.

III. — Le grand schisme : Boniface et Philippe le Bel, XXIV à XXVIII. — La papauté à Avignon, XXIX. — Impuissance de l'Italie à tirer parti de la ruine de la maison de Souabos et de l'exil de la papauté, XXXI. — L'Italie anarchique, XXXIII.

IV. — Première entreprise française : l'Italie avant Charles VIII, XXXIV à XXXVII. — Décomposition politique de l'Italie, XXXVIII. — Charles VIII en Italie, XXXIX. — Pise et Florence ; Savonarole, XLI à XLVI. — Charles VIII à Naples, XLVII. — *Les pitiés d'Italie*, XLIX. — Révolution dans les esprits, l'Italie sauvée de l'inquisition, LI à LV.

V. — Suite et fin des entreprises françaises : Louis XII à Milan ; ligue de Cambrai, LV à LVIII. — François Ier et Venise, LIX. — Fautes de la politique française en Italie ; jugement de Machiavel, LXI, à LXVII. — Les invasions allemandes et suisses, LXVIII à LXX. — François Ier et Charles-Quint, LXXI à LXXVIII. — Paix de CateauCambrésis

VI. — L'Italie et Henri IV : de la paix de Cateau-Cambrésis au traité de Vervins. l'Italie espagnole et la Renaissance française, LXXX à LXXXVI. — Philippe II et Henri IV, LXXXVII à LXXXIX. — Le Grand Projet, XCI. — Evolution de la politique française en Italie ; les *stati liberi* ; ligue italienne, XCII à XCVII. — Heni IV et la Savoie, XCVII. — Convention de Brusol, XCIX. — Mort de Henri IV, CI.

VII. — L'Italie et Richelieu : la politique de Henri IV, abandonnée par Concini et Luynes, est reprise par Richelieu, CII à CIX. — Richelieu cardinal d'Etat ; *la liberté d'Italie*, CX à CXII. — Traités de Venise et de Rivoli, CXII à CXVII.

VIII. — L'Italie espagnole : Masaniello et la révolte de Naples, CXVII à CXXIIII. — Mazarin, CXXXV. — La République de Naples et le duc de Guise, CXXVII à CXXX. — Duplessis-Besançon, CXXXI. — Fin de la révolte de Naples, CXXXIII.

IX. — L'Italie et Louis XIV : Mazarin, sous la Régence, reprend la politique de Richelieu, CXXXV à CXXXVII.— Paix de Wesphalie, CXXXIX. — La Fronde interrompt l'action politique de la France en Italie, CXXXIX à CXL. — Défaite de la Fronde ; nouvelles négociations italiennes, CXLI. — Traités avec Modène et Parme, CXLIV. — Paix des Pyrénées, CXLV. — Le mariage italien et le mariage espagnol ; conséquences du mariage de Louis XIV avec l'infante, CXLVI à CXLIX. — Politique de Louis XIV en Italie ; Messine et Gênes, CL à CLIII. — Guerres de la Ligue d'Augsbourg et de la succession d'Espagne ; congrès d'Utrecht, CLIV à CLVI.

X. — L'Italie autrichienne CLVII. — Rôle historique de la maison de Savoie ; politique Piémontaise en Italie, CLVIII à CLXIII. — Albéroni et Dubois, CLXIV. — Chauvelin ministre ; convention de Turin ; reprise de la politique traditionnelle de la France, CLXV à CLXIX. — Villars et Charles-Emmanuel ; trahison du Piémont, CLXXI.

XI. — D'Argenson reprend la politique de Chauvelin ; ses projets sur l'Italie CLXXIII à CLXXX. — Louis XV et d'Argenson, CLXXXI. — Plan d'une expédition italienne, CLXXXII. — Mission de Champeaux à Turin ; nouvelle défection du Piémont, CLXXXIII à CLXXXV. — Traité d'Aix-la-Chapelle et Pacte de famille, CLXXXVI.

I. — NAPLES

I

DU PLESSIS-BESANÇON, 1648

NOTICE PRÉLIMINAIRE, 3. — Révolution de Naples, 5. — Expédition de Guise, 7. — Mission de Duplessis-Besançon à Naples, 8.

INSTRUCTIONS DE MAZARIN, décembre 1647, 8. — Le duc de Guise, 9. — Négociations de Westphalie, 11. — Politique française à Naples, 13.

NOUVELLES INSTRUCTIONS, 22 février 1648, 15. — La République de Naples, 15. — Manœuvres espagnoles, 17. — Importance des intérêts français, 19.

POUVOIR A DUPLESSIS-BESANÇON, 1er mars 1648, 20.

MÉMOIRES DE MAZARIN, 6 avril 1648, 21. — Préparatifs des Espagnols, 21. — Envoi de troupes françaises, 23. — Grimaldi et Valençay, 25.

MÉMOIRE SUPPLÉMENTAIRE, 6 avril 1648, 25. — Préparatifs de guerre, 27. — Fin de la Révolution napolitaine, 27.

MÉMOIRE DE MAZARIN au cardinal Grimaldi, au prince Thomas et à du Plessis-Besançon, 15 août 1648, 28. — Le prince Thomas de Savoie, 29. — Opérations militaires à Salerne, 31.

RÉPONSE DE MAZARIN A UN MÉMOIRE DE DUPLESSIS-BESANÇON, 4 septembre 1648, 32. — Echec de Salerne, 33. — Projets sur la Catalogne, 35.

II

LE CHEVALIER DE VINCELLES, 1719

NOTICE, 37. — Tentatives d'affranchissement de l'Italie, 37. — Albéroni, 38. — La quadruple alliance, 34.

INSTRUCTIONS DE DUBOIS, 12 juin 1719, 39. — Exécution du traité de Londres, 41. — Le marquis de Borgo, 43. — Le comte de Bonneval, 44. — Entente avec l'Angleterre, 47. — L'amiral Bing, 49. — Caractère de la mission, 51.

III

LE MARQUIS DE PUYSIEULX, 1735

NOTICE, 53. — Conséquences de la paix de Londres, 53. — Les querelles de succession en Italie, 53. — Ttraité de Vienne, 54. — Renvoi de *Monsieur le Duc*, 54. — La succession du duché de Parme, 54. — Politique d'Elisabeth Farnèse en Italie, 55. — Conquête du Milanais, 55. — La médiation anglo-hollandaise, 56,

INSTRUCTIONS, 24 juillet 1735, 56. — Reconnaissance de don Carlos, 57. — Itinéraire de l'ambassadeur, 59. — Situation privilégiée à Naples, 61. — Correspondance de l'ambassadeur, 63.

IV

LE SIEUR DE L'HOPITAL, 1740

NOTICE, 65. — Préliminaires du troisième traité de Vienne, 65.

INSTRUCTIONS D'AMELOT DE CHAILLOU, 12 mars 1740, 66. — Marques de préséance, 67. — Séjour à Florence, 69. — Passage à Rome, 71. — Succession d'Autriche, 73.

V

LE MARQUIS D'OSSUN, 1752

NOTICE, 75. — Suppression de la compagnie d'Ostende, cession de la Lorraine et abandon des Deux-Siciles par Charles VI, 75. — La guerre anglo-espagnole, 75. — Don Carlos, 76. — Paix d'Aix-la-Chapelle 76.

INSTRUCTIONS, 18 septembre 1752, 76. — Visite à Turin, 77. — Union des maisons de Bourbon, 79. — Honneurs dus à l'ambassadeur.

VI

LE MARQUIS DE DURFORT, 1760

NOTICE, 85. — La succession du trône des Deux-Siciles, 85.

INSTRUCTIONS, 1er février 1760. — Arrivée de l'ambassadeur, 87. — Affaire à traiter 89. — Rapports avec les autres ministères, 91.

VII

LE VICOMTE DE CHOISEUL

NOTICE, 93. — Le Pacte de Famille, 93. — Taité de commerce entre la France, et les Deux-Siciles 94.

INSTRUCTIONS, 1er novembre 1766, 94. — Le Pacte de Famille, 95. — Le marquis de Tanucci, 97. — Portrait de Tanucci, 99. — Traité de commerce, 101. — Chiffre de l'ambassadeur, 103.

VIII

LE BARON DE BRETEUIL, 1772

NOTICE, 105. — La politique de Marie-Thérèse, 105.

INSTRUCTION, 1er mai 1772, 106. — Le Pacte de Famille, 107. — Affaire des négociants de Marseille. — Succession des Deux Siciles, 111. — La reine Marie-Caroline, 113. — Affaire des Jésuites corses, 115.

IX

LE BARON DE TALLEYRAND-PÉRIGORD, 1785

NOTICE, 117. — Chute de Tanucci, 117. — Affaire de la haquenée blanche, 117. — Le marquis de la Sambucca. 118. — Action et l'influence anglaise, 118.

INSTRUCTIONS, 3 avril 1785, 118. — Objet de l'ambassade, 119. — La cour de Naples, 119. — Intérêts politique, 123. — Les ministres étrangers, 125. — Intérêts commerciaux, 126.

II. — PARME

INTRODUCTION, 131. — Résumé de l'histoire du duché de Parme, 131. — La domination papale, 131. — Siège de Parme par Ferdinand de Gonzague, 131. — Révolte contre Paul III, 132. — Parme revendique Plaisance, 132. — Paix de Cateau-Cambrésis, 132. — Alexandre Farnèse, 132. — Ranuce Ier, 132. — Paix de Chérasco, 133. — Ranuce II, 133. — Ambassade de Duplessis-Besançon à Venise, 133.

INSTRUCTIONS DE MAZARIN à cet ambassadeur, 133. — Traité de 1658, 134.

I

LE SIEUR D'AUBEVILLE

NOTICE, 135. — Affaires de Castro et de Ronciglione, 135. — Les *monts* des successeurs dAlexandre' Farnèse, 135. — Nouveaux *monts* d'Odoard, 135. — Intervention de la France, 136. — Les engagements de Ranuce II, 136. — Nouvelle intervention de la France, 136. — Confiscation des duchés de Castro et de Ronciglione, 136. — Article 10 du traité des Pyrénées, 137. — Ambassade de l'Aubeville, 137. — L'affaire de la garde corse, 137.

L'AFFAIRE DE COMACCHIO, 187. — Succession d'Alphonse II d'Este, duc de Ferrare, 137. — Prise de Comacchio par le pape Clément VIII, 138. — Réclamations des ducs de Modène, 138.

INSTRUCTIONS, 21 septembre 1662, 139. — Conduite du pape, 141. — Exposé de l'affaire de Castro, 143. — Entente avec la cour de Madrid, 149. — Cour de Modène, 121. — Itinéraire de l'ambassadeur, 152.

INSTRUCTIONS COMPLÉMENTAIRES, 153. — Affaire de la garde corse, 154.

II

LE SIEUR D'AUBEVILLE, 1663.

NOTICE, 157. — Lenteur des négociations de Créqui avec la cour de Rome, 157. — Rentrée du duc en France, 157. — Dernière tentative d'accord, 157.

INSTRUCTIONS, 21 juillet 1663, 157. — Passage des troupes françaises, 159.

III

LE SIEUR DU PRÉ, 1687

NOTICE, 161. — Prise du Comtat Venaissin, 161, — Paix de Pise, 12 février 1664,

161. — Règlement de l'affaire de Castro, 161. — Lenteur du règlement, 161. — Opposition du Saint-Siège, 162. — Exécution du traité de Pise, 163.

INSTRUCTIONS, 21 août 1687, 163. — Le traité de Pise, 165.

IV

LE COMTE ALBERGOTTI, 1774

NOTICE, 167. — La succession de Ranuce II Farnèse, 167. — Le duc François demande l'appui de Louis XIV, 168.

INSTRUCTIONS DU MARQUIS DE TORCY, 168. — Tableau généalogique de la maison Farnèse, 169. — Elisabeth Farnèse, princesse de Parme, 171. — Son mariage, 173. — Projets de mariage du prince Antoine, 175.

V

LE SIEUR DE LOZILLÈRE, 1725

NOTICE, 177. — Fiançailles de l'infante Marie-Anne-Victoire, fille de Philippe V et d'Elisabeth Farnèse, 177. — Rupture avec la cour d'Espagne, 177. — Renvoi des deux princesses d'Orléans, 177.

INSTRUCTIONS, 13 mars 1725, 178. — Nécessités politiques du renvoi de l'infante, 179.

VI

LE COMTE DE MAULEVRIER, 1749

NOTICE, 181. — La succession de Parme et de Toscane, 181. — Traité de la quadruple alliance en 1718, 181. — Entente entre les Habsbourg et les Bourbons d'Espagne, 182. — Le congrès de Soissons, 182. — Prise des duchés par l'infant don Carlos, 182. — Reconstitution du duché de Parme, 183.

INSTRUCTIONS, 9 septembre 1749, 184. — Choix de l'ambassadeur, 184. — Objet de l'ambassade, 185. — Politique conseillée à l'infant, 187. — Conditions de la cession de Parme, 189. — Dispositions de l'Espagne, 191. — L'infante de Parme, 193. — Affaires diverses, 194.

VII

LE MARQUIS DE CRUSSOL, 1751

NOTICE, 197.

INSTRUCTIONS, 16 janvier 1751, 197. — Objet de l'ambassade, 198.

VIII

LE COMTE DE ROCHECHOUART, 1754

NOTICE, 201.

INSTRUCTIONS, 22 septembre 1754, 201. — Objet de l'ambassade, 202. — Dispositions de l'Espagne, 203. — Personnages de la cour de Parme, 205. — Cérémonial et chiffre, 207.

IX

LE BARON DE LA DOUZE, 1766

NOTICE, 209. — Le pacte de famille, 209. — Mort de don Philippe, duc de Parme, 209.

INSTRUCTIONS, 5 octobre 1766, 210. — Clause de réversion, 211. — Personnages de la cour de Parme, 213. — Cérémonial et chiffre, 214.

X

LE MARQUIS DE CHAUVELIN, 1769

NOTICE, 217. — Politique du duc Ferdinand, 217. — Expulsion des Jésuites, 217. — Excommunication de Ferdinand, 217. — Occupation du Comtat Venaissin et d'Avignon, 217. — Mariage du duc Ferdinand, 217. — Tentative d'intervention de la France, 218.

INSTRUCTIONS, 4 novembre 1769, 218. — Désordres survenus à la cour de Parme, 219. — Représentations à l'infant, 221. — Du Tillot, 222. — Conseils à l'infant, 224. — Attitude de l'infante, 225.

XI

LE COMTE DE BOISGELIN, 1770

NOTICE, 227.

INSTRUCTIONS, 10 juin 1770, 227. — Politique conseillée à l'infant, 229. — Personnages de la cour de Parme, 230.

XII

LE COMTE DE DURFORT, 1771

NOTICE, 223. —

INSTRUCTIONS, 3 juin 1771, 233. — Le marquis de Félino, 235.

ERRATA

Page 14. — Supprimer les mots : Sur la flotte de Pimentel.
— 59. — Note 3, lignes 1 et 2, supprimer les mots : mère de Louis XV.
— 70. — Note 1, ligne 1, *au lieu de :* 1630, *lire :* 1680.
— 132. — Ligne 17, *au lieu de :* XIIe siècle, *lire :* XVIe siècle.
— 132. — Ligne 30, *au lieu de :* Siège de Rome, *lire :* Siège de Rouen.
— 191. — Note 1, ligne 2, *au lieu de :* Frère de Louis XVI, *lire :* Père de Louis XVI.

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

RECUEIL DES INSTRUCTIONS

DONNÉES

AUX AMBASSADEURS ET MINISTRES DE FRANCE

DEPUIS LES TRAITÉS DE WESTPHALIE JUSQU'A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Publié sous les auspices de la Commission des Archives diplomatiques au ministère des Affaires étrangères

I. — **AUTRICHE**, avec une introduction et des notes, par ALBERT SOREL, 1 vol. grand in-8°, sur papier de Hollande. 20 fr.
II. — **SUÈDE**, avec une introduction et des notes, par A. GEFFROY, 1 vol. grand in-8°, sur papier de Hollande. 20 fr.
III. — **PORTUGAL**, avec une introduction et des notes, par le Vte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR, 1 vol. grand in-8°, sur papier de Hollande. 20 fr.
IV ET V. — **POLOGNE**, avec une introduction et des notes, par LOUIS FARGES, 2 vol. grand in-8°, sur papier de Hollande. 30 fr.
VI. — **ROME** (1re partie, jusqu'en 1687), avec une introduction et des notes, par M. HANOTAUX, 1 vol. grand in-8°, sur papier de Hollande. 20 fr.
VII. — **BAVIÈRE, PALATINAT, DEUX-PONTS**, avec une introduction et des notes, par ANDRÉ LEBON, 1 vol. grand in-8°, sur papier de Hollande. 25 fr.
VIII ET IX. — **RUSSIE**, avec une introduction et des notes, par ALFRED RAMBAUD, 2 vol. grand in-8°, sur papier de Hollande. Le 1er vol. 20 fr., le 2e vol. 25 fr.
X. — **NAPLES ET PARME**, avec une introduction et des notes, par JOSEPH REINACH, 1 vol. grand in-8°, sur papier de Hollande. 20 fr.

LA PUBLICATION SERA CONTINUÉE PAR LES VOLUMES SUIVANTS :

Espagne, par M. MOREL FATIO.
Prusse, par M. E. LAVISSE.
Angleterre, par M. JUSSERAND.
Turquie, par M. GIRARD DE RIALLE.
Diète Germanique, par M. CHUQUET.
Danemark, par M. A. GEFFROY.
Savoie et Mantoue.
Venise, par M. JEAN KAULEK.

INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Publié sous les auspices de la Commission des Archives diplomatiques

SIX VOLUMES PARUS

ANGLETERRE

Correspondance politique (1538-1547). *Ambassades de MM. de Castillon et de Marillac*, par Jean KAULEK, avec la collaboration de MM. Louis FARGES et Germain LEFÈVRE-PONTALIS. 1 vol. grand in-8°. 15 fr.
Correspondance politique (1546-1549). *Ambassade de M. Odet de Selve*, par M. Germain LEFÈVRE-PONTALIS, 1 vol. grand in-8°. 15 fr.

SUISSE

Papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, par M. Jean KAULEK, chef de bureau au Ministère des affaires étrangères.
Tome I (1792). 1 vol. grand in-8°. 15 fr.
Tome II (janvier-août 1793). 1 vol. grand in-8°. 15 fr.
Tome III (septembre 1793-mars 1794). 1 vol. grand in-8°. 18 fr.
Tome IV (avril 1794-février 1795), 1 vol. grand in-8°. 20 fr.

E. PLANTET. — *Correspondance des deys d'Alger avec la cour de France* (1579-1833), recueillie dans les dépôts d'archives des Affaires étrangères, de la Marine, des Colonies et de la Chambre de commerce de Marseille, et publiée avec une introduction, des éclaircissements et des notes, par E. PLANTET, attaché au Ministère des affaires étrangères, 2 vol. in-8° raisin, sur papier de Hollande. 30 fr.
Correspondance des beys de Tunis et des consuls de France avec la cour (1577-1830), publiée sous les auspices du Ministère des affaires étrangères. Tome Ier (1577-1700). 1 fort vol. in-8° raisin. 15 fr.

HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE L'EUROPE

De 1815 à 1878

PAR

A. DEBIDOUR

Inspecteur général de l'Instruction publique
Ancien Doyen de la Faculté des lettres de Nancy.

2 vol. in-8° de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*. . . . . 18 fr.

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance
Celui qui rapporte un volume après la dernière date timbrée ci-dessous devra payer une amende de dix sous, plus cinq sous pour chaque jour de retard.

The Library
University of Ottawa
Date due
For failure to return a book on or before the last date stamped below there will be a fine of ten cents, and an extra charge of five cents for each additional day.

a39003 0012384756

DC 131.5 .F8 1884 V10
FRANCE. COMMISSION DES
RECUEIL DES INSTRUCTIO

CE DC 0131 . 5
.F8 1884 V010
COC FRANCE. COMM RECUEIL DES
ACC# 1067643

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 06 13 09 08 05 8